

http://www.numelyo.bm-lyon.fr

Sainte Bible en latin et en français, avec des notes littérales, critiques et historiques, des préfaces et des dissertations, tirées du commentaire de Dom Augustin Calmet, abbé de Sénones et de l'abbé De Vence,...

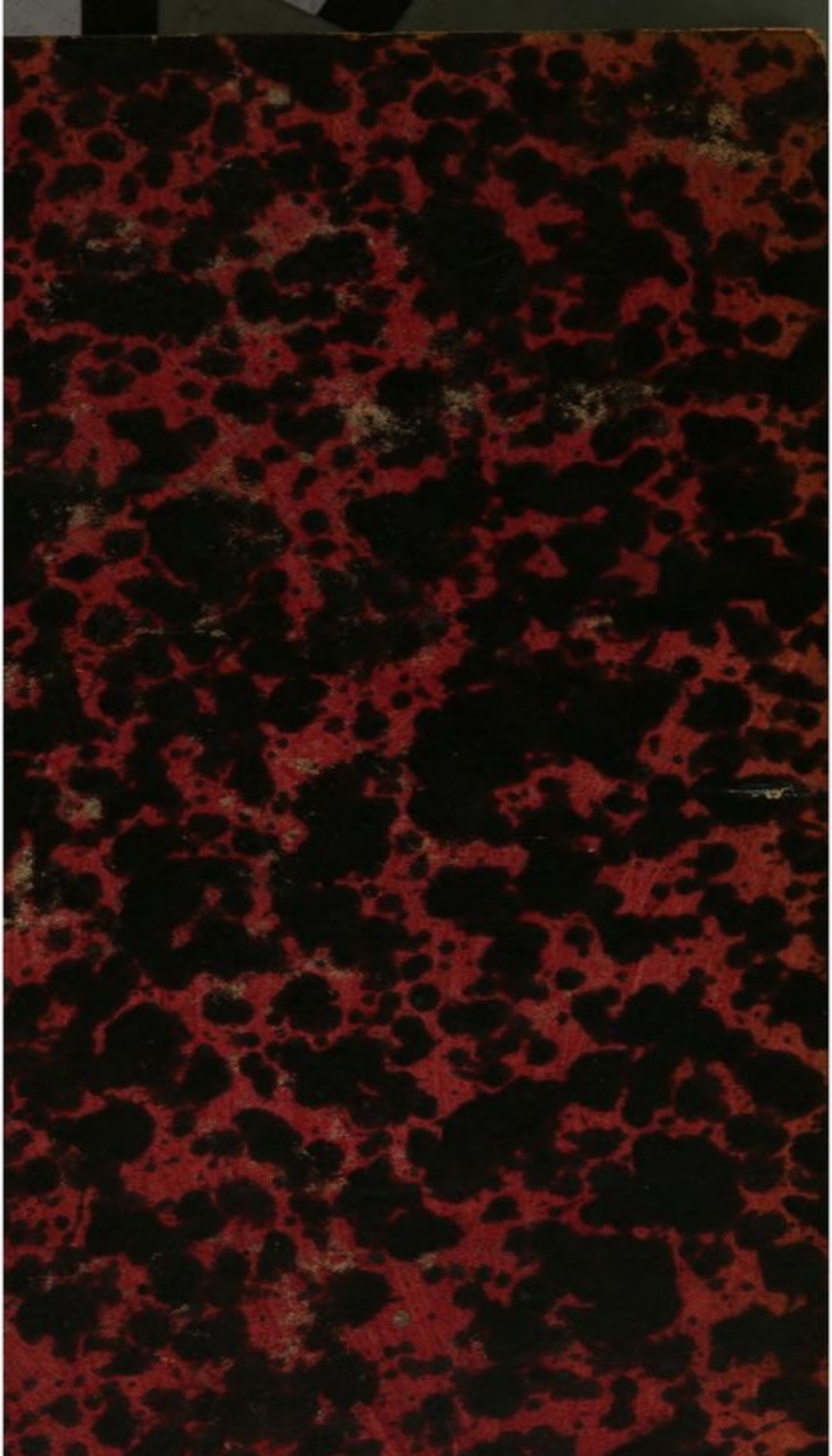
Auteur :Rondet, Laurent-Etienne, 1717-1785 et Carrières, Louis de, 1662-1717

Date :1820-1824

Cote : SJ E 245/1 T. 07

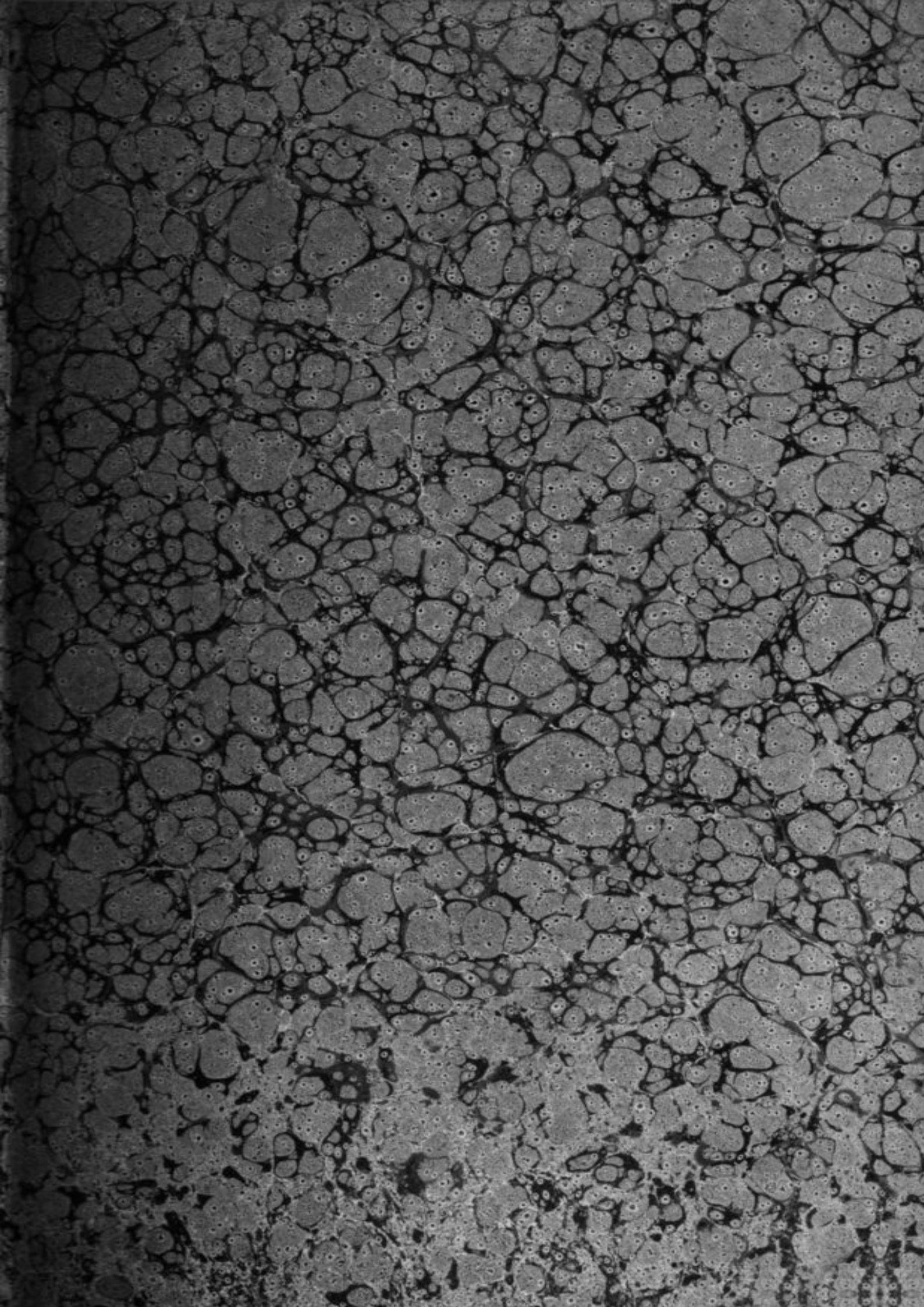
Permalien : http://numelyo.bm-lyon.fr/BML:BML_00GOO0100137001101713555

Droit d'utilisation : © Creative Commons - Paternité. Pas d'utilisation commerciale. Pas de modification.



BIBLIOTHECA S. J.
Maison Saint-Augustin
ENGHIEN

E 245/1



SAINTE BIBLE,

EN LATIN ET EN FRANÇAIS.

T. VII.

SE TROUVE AUSSI :

A Lyon, chez PÉRISSE frères.

A Paris, chez ARTHUS BERTRAND.
A Angers, chez FOURIER MAME.
A Tours, chez AMAND MAME.

DE L'IMPRIMERIE DE L.-T. CELLOT.

SAINTE BIBLE,

EN LATIN ET EN FRANÇAIS,

AVEC DES NOTES

LITTÉRALES, CRITIQUES ET HISTORIQUES,

DES PRÉFACES ET DES DISSERTATIONS,

Tirées du Commentaire de dom AUGUSTIN CALMET, abbé de Senones; de l'abbé DE VENCE, et des Auteurs les plus célèbres, pour faciliter l'intelligence de l'ÉCRITURE SAINTE.

OUVRAGE ENRICHI DE CARTES GÉOGRAPHIQUES ET DE FIGURES.

QUATRIÈME ÉDITION,

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE DE DIVERSES NOTES.

TOME SEPTIÈME.

LES PARALIPOMÈNES.

1-7

TH.

A PARIS,

CHEZ LES LIBRAIRES ÉDITEURS,

MÉQUIGNON FILS AÎNÉ, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS;
MÉQUIGNON JUNIOR, RUE DE LA HARPE, PRÈS LA SORBONNE.

1821.

AVERTISSEMENT

SUR LE VII• VOLUME DE CETTE QUATRIÈME ÉDITION.

☞ La Dissertation sur les *textes parallèles* qui fait partie de notre VII^e^ volume étoit en entier dans l'édition précédente, et elle embrasse tous les textes des Paralipomènes parallèles aux textes des livres des Rois, et à divers passages de la Genèse, de Josué, de Ruth, des Psaumes, de Jérémie, d'Isaïe et d'Esdras. « L'étendue de » cette Dissertation (c'est Rondet qui parle) nous a » obligés à la diviser en quatre parties, relativement » aux quatre livres des Rois. Nous y exposons les avan- » tages qui résultent de la comparaison de ces textes, » et nous avons tâché de discuter avec la plus grande » attention toutes les différences qui se trouvent entre » ces textes. » Quant à la Préface sur les deux livres des Paralipomènes, qui se trouve à sa place naturelle, c'est-à-dire en tête du volume, Rondet ne fait d'autres réflexions, sinon qu'il y a ajouté un supplément. « C'est » une table, dit-il, qui présente une concorde sommaire

» des Paralipomènes avec les livres des Rois et les
» autres livres historiques de l'Ancien-Testament, et
» c'est le tableau préliminaire des textes parallèles qui
» font ensuite le sujet de la nouvelle Dissertation. »

SAINTE BIBLE.

PRÉFACE

SUR LES DEUX LIVRES

DES PARALIPOMÈNES.

I. Ancien usage de réunir ces deux livres. Leur dénomination chez les Hébreux, chez les Grecs et chez les Latins.

Les anciens Hébreux (1) ne faisoient qu'un livre des Paralipomènes (2). Aujourd'hui dans les bibles imprimées à leur usage, ils les partagent comme nous, vraisemblablement pour se conformer à la manière dont nous les citons dans les Concordances dont ils ont emprunté l'usage des latins. Ils intitulent ces livres : *Les paroles des jours* (3), ou les Annales; et saint Jérôme les appelle *les Livres de la Chronique*, parce qu'on y trouve l'histoire sommaire des temps selon l'ordre chronologique. Les Latins ont emprunté des Grecs, le nom de *Paralipomènes* (4), qu'ils donnent à ces livres. Ce mot, en grec, signifie *ce qui est omis*, comme pour insinuer que cet ouvrage est une espèce de supplément aux autres livres de l'Ecriture; et en effet on y trouve diverses particularités qu'on ne voit point ailleurs.

II. Quel est l'auteur de ces deux livres.

Les Juifs et nos commentateurs attribuent communément ces livres à Esdras. Il les composa au retour de la captivité, aidé, dit-on, des prophètes Aggée et Zacharie qui vivoient alors. Les apparences favorisent assez cette opinion. 1° Il paroît que c'est l'ouvrage d'un seul écrivain; l'égalité du style, la liaison des faits, les récapitulations et les réflexions qu'il fait quelquefois, le prouvent assez. 2° Cet écrivain vivoit après la captivité. Il rapporte (5) le décret de Cyrus, qui

(1) Les deux premiers articles de cette préface sont pris de celle de D. Calmet. — (2) *Hieronym. ad Domnion. et Rogatian.* — (3) דברי הימים *Verba dierum.* — (4) Παραλειπομένων. — (5) 2. *Par.* 9. *ult.* ℣ *ult.*

accorde aux Juifs la liberté de retourner de Babylone à Jérusalem. Il parle des premiers qui habitèrent Jérusalem après la captivité (1), et de plusieurs autres qui n'ont vécu en Judée qu'après cet événement (2). 3° Il emploie des termes qui n'ont point été usités, ou du moins qu'on ne lit pas dans les ouvrages écrits avant la captivité ; il a aussi certaines expressions et certaines constructions, qui sont propres à Esdras (3).

Mais si ces circonstances sont favorables à ceux qui regardent Esdras comme auteur de cet ouvrage, il y en a d'autres qui paroissent contraires à cette opinion. On trouve dans ces livres la généalogie de Zorobabel, poussée jusqu'à la onzième génération (4) ; savoir, 1. Hanania, 2. Phaltia, 3. Jéséia, 4. Raphaïa, 5. Arnan, 6. Obdia, 7. Sechenia, 8. Séméia, 9. Naaria, 10. Elioënaï, 11. Oduias. Or ces onze générations ont duré environ trois cents ans ; ainsi Esdras, qui vivoit du temps de Zorobabel, n'a pu les écrire ; il faut donc, ou qu'il ne soit point auteur de ces livres, ou que cette suite de générations y ait été ajoutée après coup. D'ailleurs, si Esdras est l'auteur des quatre livres des Rois, peut-il l'être aussi des deux livres des Paralipomènes ? Car si les livres des Rois et ceux des Paralipomènes sont d'un même écrivain, pourquoi répète-t-il dans ces derniers les mêmes faits qu'il a déjà rapportés dans ceux-là, et souvent dans les mêmes termes ? Pourquoi sur d'autres faits cette différence que l'on remarque, soit dans les dates, soit dans les autres circonstances ? Pourquoi ces variétés dans les généalogies et dans les noms propres ?

On peut répondre à ces objections, et concilier ces prétendues contradictions. 1° Tout ce que l'on dit pour prouver que ce ne peut être le même auteur qui a écrit les livres des Rois et des Paralipomènes, n'est d'aucune force, si l'on suppose qu'Esdras ayant en main divers mémoires, a jugé à propos de les rédiger comme il les trouvoit dans ses originaux, sans se mettre en peine de les concilier et de les accorder, sans affecter d'éviter les redites, et de raconter la même chose, tantôt avec plus d'étendue, et tantôt plus en abrégé.

2° Cette suite de générations que l'on cite pour montrer

(1) 1 *Par.* IX. 2. *et seqq.* — (2) Voyez la fin du chap. II du 1er livre des Paralipomènes. — (3) כפור, une tasse. 1. *Esdr.* I. 10. *et* VIII. 27. *et* 1. *Par.* XXVIII. 17. אדרכנים, une dragme. 1. *Par.* XXIX. 7. דרכמנים. 1. *Esdr.* II. 69. *et* 2. *Esdr.* VII. 70. רפסדות, des radeaux. 2. *Par.* II. 16. — (4) 1. *Par.* III. 19. *et seqq.*

qu'Esdras ne peut être l'auteur des Paralipomènes, formeroit une preuve démonstrative, si l'on supposoit qu'Esdras a composé cet ouvrage tel que nous l'avons. Mais si l'on suppose que depuis sa mort, on y a ajouté quelques circonstances, ainsi qu'Esdras même a cru pouvoir en ajouter aux livres qu'il a rédigés, et aux mémoires qu'il nous a laissés, le raisonnement que l'on forme contre lui, tombe et demeure sans force. Ainsi le sentiment commun qui attibue à Esdras les livres des Rois et ceux des Paralipomènes, ne doit pas être, ce semble, si légèrement abandonné.

L'auteur des Paralipomènes n'étoit ni auteur contemporain, ni auteur original, mais rédacteur et abréviateur. Il rédigeoit et abrégeoit ce que d'autres avoient dit avant lui. On vient de voir qu'il vivoit après la captivité de Babylone; et nous allons montrer qu'il parle comme un homme qui auroit vécu long-temps auparavant. Il emprunte jusqu'aux propres termes des mémoires qu'il avoit en main, quoiqu'ils ne convinssent pas à l'époque où il vivoit, sans se mettre en peine de les ajuster à son temps, en corrigeant le style. Il rapporte quelquefois des généalogies qui paroissent ne pas s'accorder entre elles; et il les présente sans y toucher, sans les concilier, sans même avertir qu'elles ne conviennent pas. Il eût été aisé alors de lever les difficultés, et de donner des éclaircissemens que la longueur des siècles et la perte des anciens monumens ne nous permettent plus de rechercher. Sa fidélité, son exactitude, son jugement, sa sincérité, sa droiture, éclatent dans tout l'ouvrage; et les sources où il a puisé ce qu'il rapporte, ne peuvent être ni plus pures, ni plus certaines; ainsi son travail a, de ce côté-là, tout ce qu'il peut avoir de poids et de certitude,

Il dit que de son temps, l'arche avec ses bâtons étoit encore dans le sanctuaire, comme du vivant de Salomon (1). Or, après la captivité, l'arche n'étoit plus dans le temple, ou du moins, elle n'y étoit pas de la même manière que sous Salomon. Il dit ailleurs, que les enfans de Siméon allèrent attaquer quelques descendans de Cham, et que s'étant rendus maîtres de leur pays, ils s'y maintinrent jusqu'à son temps (2). Un peu après il raconte une semblable expédition de ceux de cette tribu contre les Amalécites; elle arriva sous Ezéchias, et l'auteur dit qu'ils étoient

(1) 3. *Reg.* VIII. 8. *et* 2. *Par.* V. 9.— (2) 1. *Par.* IV. 41.

dans leur conquête encore de son temps (1), c'est-à-dire, avant que Salmanasar eût emmené en captivité les dix tribus. Au chapitre suivant, il parle de la captivité des dix tribus, et il remarque que de son vivant cette captivité existoit encore (2). Il dit ailleurs, que Salomon ayant assujetti les Chananéens, épargnés par les Israélites, *ils lui sont demeurés tributaires jusqu'aujourd'hui* (3); il suppose donc que le royaume de Juda subsistoit encore. Enfin, il dit que les Iduméens s'étant révoltés contre Juda, *sont demeurés affranchis jusqu'aujourd'hui.* Il y avoit donc encore alors des rois de Juda (4). De tout cela, il suit que l'auteur de ces livres écrivant après la captivité, a souvent copié des mémoires dressés par des auteurs contemporains qui vivoient long-temps avant lui.

III. Analyse du 1er livre.

Le 1er livre des Paralipomènes contient une espèce de récapitulation de l'histoire sainte par généalogies, depuis l'origine du monde jusqu'au commencement du règne de David, et la suite du règne de ce prince jusqu'à sa mort, l'an 1014 avant l'ère chrétienne vulgaire.

Ce livre commence par la généalogie d'Adam jusqu'à Noé. Ensuite se trouve le dénombrement des descendans de celui-ci; la généalogie de Sem, fils de Noé, conduite jusqu'à Abraham; le dénombrement des descendans d'Abraham; et d'abord celui des descendans d'Ismaël; le dénombrement des descendans d'Esaü, et des chefs des rois et des gouverneurs qui commandèrent dans l'Idumée (chap. 1er). Le chap. II donne le dénombrement des enfans de Jacob, et particulièrement celui des enfans de Juda : d'abord la généalogie de Ram, fils d'Esron et arrière-petit-fils de Juda, conduite jusqu'à David; ensuite le dénombrement des enfans de Jéraméel et de Caleb, qui étoient les deux autres fils d'Esron. Le chapitre III contient le dénombrement des enfans de David, et la généalogie de Salomon conduite jusqu'à Zorobabel et au delà. Le chap. IV continue le dénombrement des descendans de Juda. Ensuite se trouve celui des descendans de Siméon. Le chapitre V contient le dénombrement des descendans de Ruben et de Gad, et les chefs des familles qui composèrent la demi-tribu de Manassé qui eut son partage à l'orient du Jourdain.

Le chapitre VI renferme le dénombrement des descendans de Lévi, et particulièrement la généalogie de la

(1) 1. *Par.* IV. ℣ 43 — (2) 1. *Par.* V. 26. — (3) 2. *Par.* VIII. 8. — (4) 2. *Par.* XXI. 10.

branche sacerdotale d'Eléazar conduite jusqu'au pontife Josédec ; la généalogie d'une branche lévitique de Gerson conduite jusqu'au temps du pontife Héli ; la généalogie de deux branches lévitiques de Caath dont l'une est conduite jusqu'au temps du pontife Héli, et l'autre jusqu'au prophète Samuël ; la généalogie d'une branche lévitique de Mérari conduite jusqu'au temps du prophète Elie ; la généalogie des trois lévites Héman, Asaph et Ethan ou Idithun, à qui David donna l'intendance sur les chantres de la maison du Seigneur ; une seconde généalogie de la branche sacerdotale d'Eléazar, conduite seulement jusqu'à Achimaas, fils de Sadoc, qui vivoit au temps de David et de Salomon : ensuite se trouve le dénombrement des villes qui furent données à la tribu de Lévi, entre lesquelles sont marquées les villes de refuge. La double généalogie de la branche sacerdotale a donné lieu à une Dissertation sur l'ordre et la succession des grands-prêtres des Juifs, à laquelle on a joint un supplément où l'on examine ce qui regarde les trois tiges lévitiques de Gerson, de Caath et de Mérari, dont il est parlé dans ce chapitre. Ces deux Dissertations sont placées à la suite des deux derniers livres des Rois, tom. VI.

Le chapitre VII contient le dénombrement des descendans d'Issachar, de Benjamin, de Nephthali, de Manassé, d'Ephraïm et d'Aser. Le chapitre VIII renferme un supplément à la généalogie de Benjamin ; on y trouve un dénombrement continué jusqu'à Saül et au delà. Le chapitre IX donne le dénombrement des Juifs, et particulièrement des prêtres et des lévites qui s'établirent les premiers dans Jérusalem au retour de la captivité : à la fin se trouve une répétition de la généalogie des descendans de Saül.

Au chapitre X, l'auteur sacré rapporte en peu de mots la mort de Saül, et continue de décrire dans le reste de ce premier livre le règne de David. Les Israélites ayant été mis en fuite par les Philistins, et Saül étant mort dans cette défaite, les Philistins lui coupent la tête, et la mettent dans le temple de leur idole. Les habitans de Jabès enlèvent le corps de Saül et de ses enfans, et les enterrent.

David est sacré roi d'Israël. Il marche contre Jérusalem. Joab monte le premier à l'assaut, et mérite ainsi d'être fait général de l'armée de David. Ce prince s'établit dans la citadelle, et lui donne son nom. Ici se trouve le dénombrement des plus vaillans hommes qui étoient avec David (chap. XI). Au chapitre XII sont les noms des braves qui

se joignirent à David lorsqu'il étoit persécuté par Saül, et le dénombrement des princes et des troupes de chaque tribu qui vinrent le trouver à Hébron, pour l'établir roi d'Israël selon l'ordre du Seigneur.

David veut faire apporter l'arche à Jérusalem. Tout Israël approuve ce dessein, et va avec ce prince pour la faire venir. Tandis qu'on l'amenoit, Oza étend la main pour la soutenir; il est frappé de mort par le Seigneur. David effrayé n'ose faire venir l'arche chez lui; il la fait porter dans la maison d'Obédédom, sur laquelle le Seigneur répand ses bénédictions (chap. XIII). Hiram, roi de Tyr, envoie à David du bois de cèdre, et des ouvriers pour lui bâtir une maison. Ici se trouve le dénombrement des enfans que David eut à Jérusalem. Les Philistins viennent attaquer David deux fois; le Seigneur les lui livre chaque fois entre les mains, et rend son nom redoutable à toutes les nations (chap. XIV). David élève plusieurs édifices dans la ville de Jérusalem. Il y prépare un lieu pour y placer l'arche du Seigneur. Il assemble tout Israël pour cette cérémonie, et fait venir tous les prêtres et les lévites. Il ordonne aux enfans de Lévi de se purifier, et de porter l'arche dans le lieu qu'il lui avoit préparé; ce qu'ils font avec une grande solennité. David, revêtu d'une robe de fin lin comme les lévites, et d'un éphod, chante et danse devant l'arche. Michol le méprise dans son cœur (chap. XV). L'arche est mise dans le tabernacle que David lui avoit préparé. Ce prince, après avoir offert des holocaustes et des sacrifices, bénit le peuple, lui fait distribuer des vivres, et établit des lévites pour servir devant l'arche. Ici se trouve un cantique que David fit chanter dans cette cérémonie, et qui est composé d'une partie du psaume CIV avec le psaume XCV. David, après avoir réglé tout ce qui regardoit le service du Seigneur, congédie le peuple, et se retire dans sa maison (chap. XVI).

David a dessein de bâtir un temple au Seigneur; mais Dieu envoie Nathan lui dire que cet honneur est réservé à son fils. David vient devant le Seigneur. Il lui rend graces de ses bienfaits, et lui offre sa prière avec beaucoup de ferveur (chap. XVII). Il bat les Philistins, défait les Moabites et le roi de Soba. Il s'assujettit la Syrie, enlève les richesses des villes de Thébath et de Chun, et reçoit des complimens du roi d'Emath qui lui demande son alliance. Il consacre au Seigneur toutes les richesses qu'il avoit prises

sur ses ennemis. Ses généraux lui assujettissent l'Idumée. Ici se trouvent les noms de ses principaux officiers (chap. XVIII). Ce dénombrement a donné lieu à une Dissertation sur les officiers de la cour et des armées des rois hébreux, accompagnée d'une autre qui a pour objet la milice des Hébreux. Ces deux Dissertations sont placées à la suite des deux derniers livres des Rois, tom. VI.

David envoie des ambassadeurs à Hanon, roi des Ammonites, pour le consoler de la mort de Naas son père. Ce prince mal conseillé outrage les ambassadeurs de David, et se prépare à lui faire la guerre. David envoie Joab avec ses meilleures troupes contre les Ammonites et leurs alliés. Joab les défait et revient à Jérusalem. Les Syriens défaits avec les Ammonites, arment de nouveau ; David marche contre eux, les défait encore et les assujettit (chap. XIX). Joab marche contre les Ammonites. Il assiége la ville de Rabba. David la fait détruire, et fait passer des chariots armés de fer sur les habitans de cette capitale et de toutes les *autres* villes des Ammonites. Il s'élève plusieurs guerres contre les Philistins : les braves d'Israël leur tuent plusieurs géans (chap. XX).

Satan excite David à faire le dénombrement de son peuple. Joab représente à David que cela déplaira au Seigneur. David n'a point égard à ce que lui dit Joab, et fait faire ce dénombrement ; mais ensuite il s'en repent, et en demande pardon à Dieu. Le Seigneur envoie le prophète Gad proposer à David trois fléaux, afin qu'il choisisse celui dont il veut que Dieu le frappe pour le punir de son péché. David préfère la peste, qui emporte soixante-dix mille hommes de son peuple. David voit l'ange du Seigneur, ayant une épée nue tournée contre Jérusalem. Il prie Dieu de le frapper lui qui est coupable, et d'épargner son peuple qui est innocent. L'ange lui fait dire de dresser un autel au Seigneur dans l'aire d'Ornan. David obéit. Il offre à Dieu des holocaustes ; et Dieu ordonne à l'ange de remettre son épée dans le fourreau (chap. XXI). David prépare toutes les choses nécessaires pour bâtir le temple du Seigneur. Il ordonne à Salomon de bâtir ce temple. Il exhorte aussi tous les princes d'Israël à l'assister dans cette entreprise. (chap. XXII). Les richesses que David laissa à Salomon pour la construction du temple, ont été le sujet d'une Dissertation, que nous avons placée à la suite des deux derniers livres des Rois, tom. VI.

David étant fort âgé, établit roi son fils Salomon. Il distribue les lévites dans les divers offices de la maison du Seigneur. Il règle les fonctions et les droits des prêtres (chap. XXIII). Il distribue les familles sacerdotales en vingt-quatre classes (chap. XXIV). Il règle de même l'ordre des chantres et des musiciens (chap. XXV), l'ordre des portiers, l'ordre des gardes des trésors, et l'ordre de ceux qui étoient destinés à instruire les Israélites, et à juger leurs différends (chap. XXVI). Ensuite se trouvent un dénombrement des officiers et des troupes de la garde du roi, les noms des chefs de chaque tribu d'Israël, au temps du dénombrement que David fit faire, et les noms des principaux officiers de la maison de David (chap. XXVII).

David assemble à Jérusalem ceux-ci, ses enfans, et les principaux d'Israël. Il leur déclare qu'il avoit eu dessein de bâtir un temple au Seigneur, mais que Dieu en a réservé l'exécution à son fils Salomon. Il exhorte ce prince à demeurer fidèle au Seigneur. Il lui donne le plan du temple et le détail de toutes les choses destinées à son usage, tels qu'il les avoit reçus écrits de la main de Dieu. Il l'exhorte à exécuter ce grand ouvrage. Il l'assure de la protection du Seigneur, et du secours des prêtres et des lévites (chap. XXVIII). Il s'adresse ensuite à toute l'assemblée à laquelle il déclare tout ce qu'il a préparé, et ce qu'il donne de son propre bien pour la construction du temple; il exhorte chacun à y contribuer aussi de ses dons; les principaux d'Israël offrent leurs présens. David loue Dieu devant tout son peuple, et lui rend graces de ses bienfaits, et surtout de la bonté avec laquelle il veut bien recevoir leurs dons. Il prie pour son peuple et pour son fils. Tout Israël immole des victimes au Seigneur. Ils sacrent de nouveau Salomon, et le font monter sur le trône de David. Ce prince meurt, et Salomon son fils règne en sa place (chap. XXIX). Voilà le précis du 1er livre des Paralipomènes.

IV. Analyse du IIe livre.

Le IIe livre contient l'espace de 478 ans, depuis la mort de David, l'an 1014 avant l'ère chrétienne vulgaire, jusqu'au retour de la captivité, l'an 536.

Salomon va avec les principaux d'Israël à Gabaon, où étoit l'ancien tabernacle que Moïse avoit dressé dans le désert. Il immole en ce lieu mille victimes. Dieu lui apparoît, et lui ordonne de demander ce qu'il voudra; ce prince demande la sagesse qui lui est nécessaire pour gouverner

son peuple. Dieu la lui accorde, et y ajoute encore les richesses et la gloire (chap. I). Salomon ayant résolu de bâtir un temple au Seigneur, communique ce dessein à Hiram, roi de Tyr, et lui demande un homme habile pour conduire cet ouvrage. Il le prie de lui envoyer des bois de cèdre, de sapin et de pin, pour être employés dans cet édifice. Il choisit les ouvriers nécessaires pour cette entreprise (chap. II). Il commence de bâtir le temple sur le mont de Moria. Ici se trouve la description du plan qu'il suivit dans la construction de cet édifice ; la description des chérubins qui étoient dans le sanctuaire, du voile et des deux colonnes qui étoient à la porte du temple (chap. III), de l'autel d'airain, de la mer de fonte, des bassins, des chandeliers, des tables et des autres vaisseaux et ouvrages entrepris pour le temple (chap. IV).

Salomon fait apporter solennellement l'arche d'alliance dans le temple. Elle est placée dans le Saint des saints, sous les ailes des chérubins. Tous les chantres font retentir leurs voix et leurs instrumens de musique, pour chanter les louanges du Seigneur. En même temps la maison du Seigneur est remplie de sa gloire (chap. V). Salomon bénit le peuple d'Israël, et rend graces à Dieu d'avoir accompli la promesse qu'il avoit faite à David son père. Il prie Dieu d'exaucer toutes les prières qui lui seront faites dans son temple (chap. VI). La prière de Salomon étant achevée, le feu descend du ciel, et consume les victimes ; et la majesté de Dieu remplit le temple, dont la dédicace dure sept jours. Le Seigneur apparoît de nouveau à Salomon. Il l'assure qu'il a exaucé sa prière, et lui promet d'affermir le trône d'Israël dans sa maison, s'il est fidèle à garder ses commandemens ; mais il le menace lui et son peuple d'une ruine entière, s'ils lui manquent de fidélité (chap. VII).

Salomon bâtit et fortifie plusieurs villes. Il soumet tout ce qui restoit des anciens habitans de la terre de Chanaan, et se les rend tributaires. Il n'emploie les Israélites à aucun ouvrage, et ne les destine quepour la guerre. Il ne veut pas que la fille de Pharaon, qu'il avoit épousée, demeure dans la ville de David, qui avoit été sanctifiée par le séjour de l'arche. Il règle les fonctions des prêtres et des lévites, selon les instructions de David. Il fait venir de l'or d'Ophir (chap. VIII). La reine de Saba, excitée par la haute réputation de Salomon, vient le trouver, et elle avoue que son mérite est au-dessus de sa renommée. Elle lui fait de grands

présens, et en reçoit de lui de plus grands encore. L'auteur sacré nous représente ici les immenses richesses et la profonde sagesse de Salomon; l'éclat de sa réputation, l'étendue de sa puissance. Ce prince meurt, et Roboam son fils lui succède (chap. IX).

Les Israélites demandent à Roboam une diminution d'impôts. Ce prince, préférant le conseil des jeunes gens à celui des vieillards, répond durement à ce peuple. Dix tribus se retirent de son obéissance, et reconnoissent Jéroboam pour roi (chap. X). Roboam se prépare à marcher contre Israël, Le prophète Séméias s'oppose à ce dessein de la part du Seigneur. Roboam retourne à Jérusalem. Il bâtit et fortifie plusieurs villes dans la tribu de Juda. Les prêtres, les lévites et tous ceux qui craignent Dieu, se séparent de Jéroboam, et viennent vers Roboam. Il épouse plusieurs femmes dont il a plusieurs enfans (chap. XI). Il abandonne le Seigneur, et tout le peuple suit son exemple. Le roi d'Égypte vient ravager son pays, et met le siége devant Jérusalem. Le prophète Séméias reproche à Roboam d'avoir abandonné le Seigneur; ce prince et tous ceux de sa cour s'humilient, et le Seigneur s'apaise. Le roi d'Égypte se retire après avoir enlevé les trésors du temple et du palais du roi. Roboam persévère dans son péché, meurt et laisse son royaume à Abia son fils (chap. XII).

Abia entre en guerre avec Jéroboam. Les deux armées étant en présence, Abia harangue les ennemis. Tandis qu'il parloit, Jéroboam tâche de le surprendre, en l'enveloppant de tous côtés. Ceux de Juda s'en aperçoivent; ils crient au Seigneur, qui jette l'épouvante parmi les Israélites, et les livre entre les mains de ceux de Juda. Abia épouse plusieurs femmes, dont il a plusieurs enfans (chap. XIII). Il meurt, et son fils Asa lui succède. Asa fait ce qui est juste devant le Seigneur, et le Seigneur le fait jouir de la paix pendant plusieurs années. Il profite de ce temps, pour réparer et fortifier les villes de Juda. Zara, roi d'Éthiopie, vient l'attaquer avec une armée nombreuse. Asa marche au-devant de lui, invoque le Seigneur, remporte la victoire, et fait un grand butin (chap. XIV). Le prophète Azarias va au-devant de lui, lui déclare à lui et à son peuple, que le secours qu'ils viennent de recevoir du Seigneur, est la récompense de leur fidélité. Il leur annonce un long temps, pendant lequel les enfans d'Israël seront sans Dieu, sans prêtre, sans docteur et sans loi, parce qu'ils auront

abandonné le Seigneur ; et il leur annonce aussi des troubles et des afflictions, après quoi, les enfans d'Israël, longtemps abandonnés, reviendront au Seigneur, et le trouveront. Asa, animé d'un nouveau zèle par les paroles du prophète, extermine les idoles, rétablit l'autel du Seigneur, et ôte à sa mère toute l'autorité, parce qu'elle avoit élevé une idole (chap. xv). Il appelle à son secours Bénadad, roi de Syrie, contre Baasa, roi d'Israël. Le prophète Hanani l'en reprend, et Asa le fait mettre en prison. Ce prince tombe malade, et met sa confiance dans les médecins, et non en Dieu. Il meurt, et est enseveli avec beaucoup de pompe (chap. xvi).

Josaphat succède à Asa son père. Il imite la piété de David. Il envoie les premiers seigneurs de sa cour dans toutes les villes de son royaume, pour instruire les peuples, et leur rappeler le souvenir de la loi du Seigneur. La terreur du nom de Dieu se répand dans tous les royaumes voisins de Juda. Les Philistins et les Arabes paient tribut à Josaphat. *Il* devient grand et puissant. Ici se trouve un dénombrement de ses troupes et de leurs officiers (chap. xvii). Il fait alliance avec l'impie Achab, et lui promet d'aller avec lui à Ramoth de Galaad. Il engage Achab à consulter la volonté du Seigneur sur cette entreprise. Quatre cents faux prophètes en promettent un heureux succès. Le prophète Michée, qu'Achab avoit fait venir à la prière de Josaphat, déclare que ces faux prophètes ne parlent que par l'esprit du démon, et pour séduire Achab. Sédécias, faux prophète, lui donne un soufflet, et Achab fait mettre Michée en prison. Achab et Josaphat marchent contre Ramoth. Achab quitte ses habits royaux. Josaphat se trouve en grand danger. Achab est percé d'une flèche tirée au hasard, et meurt au coucher du soleil (chap. xviii). Josaphat est repris par le prophète Jéhu, d'avoir fait alliance avec Achab ennemi du Seigneur. Il visite lui-même son peuple, et le fait rentrer dans le culte du Dieu de leurs pères. Il établit des juges dans toutes les places de Juda, et les fait souvenir que ce n'est pas la justice des hommes qu'ils exercent, mais celle de Dieu (chap. xix). Les Ammonites, les Moabites et leurs alliés, marchent contre Josaphat. Il ordonne un jeûne et des prières dans tout son royaume. Tout son peuple s'assemble pour offrir des vœux au Seigneur. Josaphat adresse à Dieu sa prière au milieu de tout son peuple. Jahaziel, rempli de l'esprit du Seigneur,

assure Josaphat que Dieu même combattra pour lui contre ses ennemis. Josaphat et son peuple se prosternent en terre, adorent le Seigneur, et les lévites chantent ses louanges. Josaphat s'avance au-devant de ses ennemis. Il exhorte son peuple à mettre toute sa confiance dans le Seigneur. Il établit des chantres qui marchoient à la tête de l'armée, en chantant les louanges de Dieu; le Seigneur renverse les desseins de ses ennemis, ils tournent leurs armes contre eux-mêmes, et se tuent les uns les autres. Josaphat et son peuple, après avoir fait un riche butin, s'en retournent à Jérusalem pleins de joie et de reconnoissance de la protection du Seigneur. Josaphat fait alliance avec Ochozias, roi d'Israël, et en est repris par un prophète du Seigneur (chap. xx).

Ce prince, étant mort, Joram son fils lui succède. Il fait mourir ses frères, et imite l'impiété des rois d'Israël. Dieu néanmoins, en considération de David, ne veut pas le perdre. Les Iduméens se révoltent contre Joram, et sont défaits. Il reçoit des lettres du prophète Élie, qui lui reproche ses impiétés, et lui en prédit la punition. Les Philistins et les Arabes entrent dans la terre de Juda, la ravagent, pillent le palais du roi, emmènent ses fils et ses femmes. Dieu le frappe lui-même d'une plaie horrible dont il meurt. Il est enterré sans honneur (chap. xxi). Ochozias, le plus jeune des fils de Joram, est établi roi en la place de son père. Il imite les impiétés d'Achab. Il marche avec Joram, roi d'Israël, contre les Syriens. Joram est blessé, et se retire à Jezrahel pour se faire traiter. Ochozias vient l'y visiter, et marche avec lui contre Jéhu qui les tue tous deux. Athalie, mère d'Ochozias, fait mourir tous les enfans de ce prince. Josabeth, sœur d'Ochozias, sauve Joas de ce carnage, et le fait élever dans la maison du Seigneur (chap. xxii). Le grand-père Joïada fait reconnoître pour roi de Juda, Joas, âgé de sept ans. Athalie vient au temple, et regarde l'élévation de Joas comme une trahison. Le grand-prêtre la fait sortir du temple, et la fait tuer. Il engage tout le peuple à renouveler l'alliance avec le Seigneur. Ils détruisent le temple de Baal, et tuent le prêtre de cette idole (chap. xxiii). Joas demeure fidèle au Seigneur, tant que vit le grand-prêtre Joïada. Il répare la maison du Seigneur que l'impie Athalie avoit négligée. Joïada meurt. Joas abandonne le culte du Seigneur. Il fait lapider Zacharie, fils de Joïada, qui le reprenoit; et il est lui-même

assassiné, en punition de ce crime. Amasias son fils lui succède (chap. XXIV).

Amasias fait le bien au commencement de son règne. Il fait mourir ceux qui avoient tué son père. Il assemble trois cent mille hommes de son peuple, et en achète mille du roi d'Israël. Il est repris de ce mélange par un prophète, et renvoie ces troupes d'Israël qui en sont fort irritées. Il défait dix mille Iduméens. Il prend leurs idoles, en fait ses dieux, et attire ainsi sur lui la colère de Dieu. Il déclare la guerre à Joas, roi d'Israël, qui le défait, le prend, l'emmène à Jérusalem, fait abattre une partie des murailles de cette ville, et en enlève les trésors. Il se forme une conspiration contre lui. Il s'enfuit à Lachis. Il y est assassiné par les conjurés, rapporté et enterré dans la ville de David (chap. XXV). Ozias son fils lui succède. Il fait ce qui est droit aux yeux du Seigneur. Il remporte de grands avantages sur les Philistins, sur les Arabes et sur les Ammonites. Ici se trouve le dénombrement et l'état de ses troupes. Il s'élève d'orgueil dans sa grandeur. Il entreprend d'offrir lui-même de l'encens au Seigneur ; il est couvert de lèpre, chassé du temple, et obligé d'abandonner le gouvernement de l'état à Joatham son fils qui, après sa mort, règne en sa place (chap. XXVI). Joatham craint le Seigneur, et a d'heureux succès. Il meurt, et Achaz son fils lui succède (chap. XXVII). Achaz imite l'impiété des rois d'Israël. Dieu le livre au roi de Syrie qui pille ses états, et au roi d'Israël qui lui tue cent vingt mille hommes, et emmène deux cent mille captifs, avec un riche butin. Un prophète vient au-devant de l'armée des Israëlites, leur reproche leur cruauté, et les menace de toute la fureur du Seigneur, s'ils ne renvoient leurs frères captifs. Ils cèdent à ses remontrances, et leur rendent la liberté. Achaz envoie demander du secours aux Assyriens. Dieu, pour l'en punir, fait marcher contre lui les Iduméens et les Philistins, qui ravagent tout son pays. Il ferme le temple de Dieu, et adore les idoles. Il meurt, et Ezéchias son fils règne en sa place (chap. XXVIII).

Ezéchias témoigne sa piété dès le commencement de son règne. Il fait ouvrir les portes du temple, et assemble les prêtres et les lévites pour le purifier. Le temple étant purifié, Ezéchias y monte avec les principaux de Jérusalem. Il immole des victimes, et rétablit le culte du Seigneur (chap. XXIX). Il invite Israël et Juda à venir à

Jérusalem pour y célébrer la Pâque. Il envoie des lettres pour ce sujet dans toutes les tribus. Plusieurs du royaume d'Israël se moquent des exhortations d'Ezéchias ; quelques-uns en profitent. Tous ceux de Juda se rendent à ses ordres; et s'étant assemblés à Jérusalem, ils y célèbrent la Pâque avec beaucoup de solennité (chap. xxx). Les Israëlites qui habitoient dans les villes de Juda, brisent les idoles et renversent leurs autels, non-seulement dans les tribus de Juda et de Benjamin, mais aussi dans celles d'Ephraïm et de Manassé. Ezéchias offre à Dieu les prémices et les dîmes, et commande à son peuple de les offrir. Il fait préparer des greniers pour les recevoir, et établit des lévites pour les garder et pour les distribuer. Il cherche Dieu de tout son cœur, et Dieu fait que tout lui réussit heureusement (chap. xxxi). Sennachérib entre dans la Judée, et menace de venir assiéger Jérusalem. Ezéchias la fait fortifier, et anime son peuple à avoir confiance en Dieu. Sennachérib envoie quelques-uns de ses officiers sommer les habitans de Jérusalem de se rendre. Il écrit des lettres pleines de blasphèmes. Ezéchias et le prophète Isaïe leur opposent leurs prières. Dieu les exauce. Un ange tue tous les soldats de l'armée de Sennachérib qui est tué lui-même par ses enfans. La réputation d'Ezéchias devint alors fort grande. Il avoit été frappé d'une maladie dont il fut guéri par le Seigneur. Il s'élève dans son cœur, mais ensuite il s'humilie. Il fut très-riche ; il fit construire quelques édifices. Il meurt, et Manassé son fils règne en sa place (chap. xxxii).

Manassé rétablit l'idolâtrie que son père avoit détruite. Il adore les astres et profane le temple de Dieu ; il consacre ses enfans aux idoles, et s'applique à la magie. Il séduit son peuple, et méprise les remontrances du Seigneur. Dieu, pour punir les crimes de Manassé et de son peuple, fait venir les Assyriens qui le prennent et l'emmènent captif à Babylone. Il a recours au Seigneur dans cette affliction, et le Seigneur le rétablit sur le trône. Il renverse les idoles qu'il avoit élevées, et rétablit le culte du vrai Dieu. Il meurt, son fils Amon lui succède. Il commet des crimes plus grands que ceux qu'avoit commis son père. Il est tué par ses serviteurs, et Josias son fils règne en sa place (chapitre xxxiii). Josias règne saintement. Il cherche Dieu de tout son cœur, il détruit l'idolâtrie dans tout Israël, et fait réparer le temple. On y trouve un livre qui contenoit la loi

que le Seigneur avoit donnée à son peuple par les mains de Moïse. Josias entend lire ce livre et en est effrayé. Il envoie consulter la prophétesse Olda, qui l'assure que Dieu a exaucé sa prière, et qu'il ne verra point les maux qui doivent fondre sur son peuple. Josias fait assembler tous les anciens de Juda et de Jérusalem : tout le peuple monte avec lui au temple. Il leur lit le livre de la loi, renouvelle l'alliance avec le Seigneur, et la fait renouveler à tout son peuple (chap. XXXIV). Il fait célébrer la Pâque avec beaucoup de solennité. Il rétablit les prêtres et les lévites dans leurs fonctions, et les exhorte à s'en acquitter avec soin. Il marche contre Néchao, roi d'Egypte. Ce prince lui déclare que s'il entreprend de le combattre, il s'oppose au dessein de Dieu, et qu'il périra. En effet, Josias lui donne la bataille; il y est blessé et meurt. Il est enterré à Jérusalem, et pleuré de tout Juda, et particulièrement du prophète Jérémie (chap. XXXV). Joachaz, fils de Josias, est établi roi à la place de son père. Le roi d'Egypte le dépose, l'emmène en Egypte, et met en sa place Eliakim son frère qu'il nomme Joakim. Celui-ci fait le mal devant le Seigneur, qui le livre entre les mains de Nabuchodonosor. Son fils Joachin lui succède; il imite la conduite de son père; il est emmené à Babylone, et Sédécias son oncle règne en sa place. Sédécias fait le mal devant le Seigneur; il se révolte contre le roi de Babylone. Les princes, les prêtres et le peuple, s'abandonnent à toutes sortes de crimes. Ils méprisent les avis et les menaces du Seigneur. Ils traitent indignement ses prophètes. Le Seigneur fait venir le roi de Babylone contre son peuple; ce prince égorge leurs vieillards, leurs femmes et leurs enfans : il brûle leur temple, enlève leurs trésors, renverse leurs villes, et les emmène en captivité, où ils demeurent jusqu'à ce que les temps que Dieu avoit marqués fussent accomplis (chap. XXXVI). Voilà le précis du IIe livre des Paralipomènes.

V. Dessein de l'auteur de ces deux livres.

Le dessein de l'auteur de ces deux livres (1) n'étoit pas de nous donner un supplément des autres livres de l'Ecriture, puisqu'il a répété fort au long des choses déjà écrites auparavant, qu'il n'a rapporté qu'un assez petit nombre de faits nouveaux, et qu'il en a omis une infinité d'autres dont la connoissance auroit procuré un très-grand éclaircissement pour l'histoire sainte. Son but n'étoit pas de

(1) Les cinq articles suivans sont tirés en grande partie de la préface de D. Calmet. (*Note de la précédente édition*).

nous écrire des annales où les événemens et les faits fussent mieux circonstanciés, et plus liés que dans les histoires précédentes, et où les dates et les caractères de chronologie fussent plus marqués et plus suivis. On ne trouve dans tout cet ouvrage, rien de recherché sur cela, rien de ce qu'on auroit dû y voir, si l'auteur eût suivi ce plan. Il ne se proposoit pas de nous tracer un abrégé des autres livres historiques de l'Ancien-Testament; car il y a une infinité de faits dans Moïse, dans Josué, dans les Juges, et même dans les Rois, qu'il ne touche point. Il ne commence proprement son histoire qu'à la mort de Saül. Dans le règne de David il a fait des omissions très-considérables; il ne dit rien du péché de ce prince avec Bethsabée, ni de tout ce qui le suivit; il ne parle pas de l'inceste d'Amnon avec Thamar, ni de toute l'histoire d'Absalon : il rapporte peu de choses des rois d'Israël, et des affaires qui regardent leur royaume; il enveloppe dans un profond silence tout ce qui regarde cet état, depuis la prise d'Amasias, roi de Juda (1), par Joas, roi d'Israël. Les dernières guerres contre les rois d'Israël, qui furent suivies de la captivité des dix tribus, sont des événemens qui méritoient sans doute son attention, s'il eût voulu abréger les livres des Rois; cependant il n'en dit pas un mot. Enfin, il ne paroît pas qu'il ait eu en vue de nous tracer dans les premiers chapitres de son ouvrage, des généalogies exactes; il nous donne deux fois celle de Juda; savoir, au chapitre II et au chapitre IV; et dans ce dernier, il la conduit par les deux branches de Pharès et de Séla. A quoi bon tout ce détail, s'il ne vouloit que parvenir à David? et que sert de marquer si exactement les villes et les lieux habités par la tribu de Juda? Pourquoi ne pas conduire cette généalogie par les deux branches, jusqu'au temps de la captivité? Il nous rapporte aussi deux fois la généalogie de Benjamin (2) et celle de Saül (3), et cela d'une manière assez différente, sans toutefois oublier les lieux de la demeure et du partage de chacun; et c'est ce qu'il marque le plus fidèlement.

Nous croyons que son but et sa principale intention étoit de montrer quel avoit été avant la captivité, et quel devoit être depuis le retour, le partage des familles, pour que chacun rentrât, autant qu'il seroit possible, dans l'héritage de ses pères. Il y avoit dès le commencement dans

(1) 2. *Par.* XXV. 17. *et seqq.* — (2) 1. *Par.* VII. *et* VIII. — (3) 1. *Par.* VIII. *et* IX.

chaque tribu, des registres publics des terres de chaque maison, afin que de cinquante ans en cinquante ans, dans les années jubilaires, chacun pût se remettre en possession de ses biens, et qu'on n'aliénât jamais ses fonds. L'auteur quelquefois (1) a moins eu soin de spécifier les noms des personnes, que ceux des villes et des lieux qu'ils ont occupés. Mais ce qu'il avoit principalement dans l'esprit, étoit d'entrer dans un grand détail touchant les fonctions, les généalogies, les familles, l'ordre des prêtres et des lévites; choses sur lesquelles il s'étend davantage (2), et c'est ce qui étoit le plus nécessaire au retour de la captivité, pour rétablir chacun dans son ancien rang, dans ses premières fonctions, et dans l'héritage de ses ancêtres, conformément aux anciens registres (3). L'auteur ne perd point de vue la religion, le culte du Seigneur, et son temple. Il décrit avec grand soin les vases de la maison de Dieu; il est attentif à marquer les princes qui ont autorisé ou souffert l'idolâtrie, et ceux qui ont suivi et pratiqué la vraie religion. C'est sur ces qualités, qu'il se règle pour distribuer les louanges ou le blâme; tout le reste le touche peu.

VI. Mémoires sur lesquels ces deux livres ont été composés.

Celui qui a composé cet ouvrage avoit en main un très-grand nombre d'écrits, de pièces et de mémoires, dont nous regrettons aujourd'hui la perte, et qui nous font comprendre l'attention qu'avoient les anciens Hébreux, de conserver les faits qui concernoient leur république, et combien leur histoire seroit parfaite, si Dieu eût permis que tous ces beaux monumens fussent parvenus jusqu'à nous. On cite très-souvent dans les Paralipomènes (4), *les journaux de Juda et d'Israël*, qui étoient apparemment des mémoires où l'on écrivoit jour par jour ce qui arrivoit de plus remarquable dans l'état et dans la religion. Les auteurs de ces ouvrages n'étoient point des écrivains à gages, et payés pour ne marquer que ce qui étoit avantageux ou agréable aux princes; c'étoient pour la plupart des prophètes, dont la capacité, la sagesse, la maturité, le discernement, la piété, la sincérité, le désintéressement, étoient connus dans tout Israël.

Du temps de David, et des rois de Juda ses successeurs, il y eut toujours des prophètes qui s'appliquèrent à écrire l'histoire des princes sous lesquels ils vivoient. Samuël,

(1) Voyez 1. *Par.* II. 54. — (2) 1. *Par.* VI. IX. XXIII. XXIV. XXV. XXVI. — (3) 2. *Esdr.* XII. 22. 23. — (4) 2. *Par.* XVI. 11. *et* XXIV. 27. *et* XXV. 26. XXVII. 7. *etc.*

Nathan et Gad écrivirent ce qui regarde le règne de David (1). Nathan, Ahias et Addo prirent le même soin du temps de Salomon (2). Addo et Séméias ont écrit l'histoire de Roboam (3). Addo continua, et écrivit celle d'Abia (4). Hanani écrivit sous Asa (5), et Jéhu, fils d'Hanani, sous Josaphat (6). Sous le même Josaphat on vit les prophètes Eliézer (7) et Jahaziel (8). Isaïe écrivit ce qui se passa sous Ozias (9), et sous Ezéchias (10). Ce même prophète eut beaucoup de part à ce qui arriva sous Achaz; et nous en voyons presque toute l'histoire dans ses prophéties (11). Hozaï écrivit sous Manassé (12), et Jérémie sous Josias et sous ses enfans qui furent les derniers rois de Juda (13). Voilà une chaîne d'historiens, tous prophètes, qui ont écrit les annales du royaume de Juda.

Le royaume d'Israël, quoique schismatique, et séparé de la vraie église qui résidoit dans Juda, ne fut pas entièrement abandonné de Dieu; il s'y conserva toujours un bon nombre d'âmes fidèles, et attachées à son service. Il y envoya souvent des prophètes, pour rappeler à leur devoir les vrais Israélites; et dans le temps qu'Elie croyoit être le seul prophète du Seigneur conservé en vie, Dieu lui déclara qu'il s'étoit réservé dans Israël sept mille hommes qui n'avoient pas fléchi le genou devant Baal (14). Ahias de Silo parut sous Jéroboam, fils de Nabat (15), et Jéhu, fils d'Hanani, sous Baasa (16). Elie, et un grand nombre d'autres, vécurent sous le règne d'Achab. Elisée, Jonas et quantité d'autres lui succédèrent dans le ministère de la prophétie. Oded prophétisoit sous Phacée (17) à Samarie. L'Ecriture ne nous dit point expressément qu'ils aient écrit des mémoires de ce qui arrivoit dans le royaume d'Israël; mais comme on a montré que dans celui de Juda, c'étoient les prophètes qui avoient ce soin, il y a toute apparence qu'il en étoit de même sous les rois d'Israël. Outre ces mémoires écrits par les prophètes, il y en avoit encore d'autres composés ou par des prêtres ou par des écrivains de la cour des rois de Juda et d'Israël. Ces officiers s'appeloient secrétaires, ou *Mazchirim*, comme qui diroit *Mé-*

(1) 1. *Par.* XXIX. 29. — (2) 2. *Par.* IX. 29. — (3) 2. *Par.* XII. 15. — (4) 2. *Par.* XIII. 22. — (5) 2. *Par.* XVI. 7. — (6) 2. *Par.* XX. 34. — (7) 2. *Par.* XX. 37. — (8) 2. *Par.* XX. 14. — (9) 2. *Par.* XXVI. 22. — (10) 2. *Par.* XXXII. 32. — (11) *Isai*, VII. VIII. IX. — (12) 2. *Par.* XXXIII. 19. — (13) *Jerem.* I. 2. 3. *et* 2. *Par.* XXXV. 25. — (14) 3. *Reg.* XIX. 18. — (15) 3. *Reg.* XI. 29. *et* XIV. 2. — (16) 3. *Reg.* XVI. 7. — (17) 2. *Par.* XXVIII. 9.

morialistes, dont le principal emploi étoit de dresser les mémoires historiques et les journaux de tout ce qui arrivoit de considérable dans l'état. Nous connoissons sous David et sous Salomon (1), Josaphat, fils d'Ahilud, secrétaire, *a Commentariis;* sous Ezéchias on voit (2) Joahé, fils d'Asaph; et sous Josias (3), Joha, fils de Joachaz, qui remplissent le même emploi.

Quoique l'histoire du règne de Salomon eût été écrite au long par les prophètes Nathan, Ahias et Addo, elle avoit encore été recueillie par des écrivains publics qu'on cite sous le nom de *Livres des paroles des jours de Salomon* (4). Il en est de même de l'histoire de Josaphat, recueillie par Jéhu, fils d'Hanani; et on ne laisse pas de nous citer encore *les annales des rois de Juda*, où les particularités de son règne étoient décrites (5). Enfin dans le même endroit (6) où il est question du prophète Isaïe, comme ayant écrit l'histoire d'Ezéchias, on parle aussi *des annales des rois de Juda*, pour la même histoire. Et ailleurs (7) dans un même passage, on fait mention des *annales des rois de Juda*, et du prophète Hozaï, qui avoit rédigé des mémoires de la vie de Manassé. L'auteur y cite la prière de ce prince dans sa prison, prière que nous n'avons plus; car celle qu'on lit dans nos bibles, est apocryphe. Ainsi l'auteur des Paralipomènes avoit deux sortes de mémoires, les uns écrits par les prophètes, et les autres par les secrétaires du roi, ou de la nation. Voilà quelles étoient ces *annales de Juda et d'Israël*, dont il est si souvent parlé dans l'Ecriture. Il y a assez d'apparence que les annales du royaume d'Israël furent apportées dans celui de Juda, lorsque Salmanasar transporta les dix tribus à Babylone. Il est certain que plusieurs sujets de ce malheureux royaume se réfugièrent alors dans Juda.

L'auteur de ces livres cite encore des dénombremens du peuple, faits en différens temps, et qui étoient entre ses mains. Il cite, par exemple, *verba vetera* (8), les anciens mémoires, ou les anciennes traditions; il rapporte quatre dénombremens, l'un du temps de David (9), l'autre du temps de Jéroboam (10), le troisième du temps de Joathan (11), et un quatrième du temps de la captivité des dix tribus (12). Il

(1) 2. *Reg.* VIII. 16. *et* 3. *Reg.* IV. 3. *et* 1. *Par.* XVIII. 15. — (2) 4. *Reg.* XVIII. 18. — (3) 2. *Par.* XXXIV. 8. — (4) 3. *Reg.* XI. 41. — (5) 3. *Reg.* XXII. 46. — (6) 2. *Par.* XXXII. 32. — (7) 2. *Par.* XXXIII. 18. 19. — (8) 1. *Par.* IV. 22. — (9) 1. *Par.* VII. 2. — (10) 1. *Par.* V. 17. — (11) *Ibidem.* — (12) 1. *Par.* IX. 1.

parle ailleurs (1) du dénombrement qui s'étoit fait par l'ordre de David, et que Joab n'acheva pas, parce que la colère de Dieu éclata sur Israël. Il avoit outre cela des tables généalogiques des tribus, et des principales familles dont il nous donne les descendans.

VII. Application des Juifs à écrire et à conserver les monumens de leur histoire. Annales des autres peuples.

On voit par-là quelle étoit l'application des Juifs à écrire et à conserver les monumens de leur histoire. Josèphe relève ce soin de ses pères (2), afin de faire valoir la vérité et l'authenticité de l'histoire de sa nation, contre les ennemis des Juifs. « Une des plus éclatantes preuves de la vérité, dit » cet historien, est l'uniformité dans laquelle les choses sont » racontées par les divers écrivains qui se mêlent d'en par- » ler ou d'en écrire. On doit croire les Grecs dans leurs » propres histoires, mais non pas dans celles des étrangers, » puisqu'ils s'accordent si peu entre eux sur leur article, » qu'on ne sait à qui s'en rapporter. Les Egyptiens et les Ba- » byloniens ont aussi des histoires de leurs pays bien authen- » tiques et très-anciennes, ayant été rédigées par les prêtres » ou par les philosophes de ces nations. Mais parmi nous, » continue-t-il, on peut assurer que la diligence et l'exacti- » tude des écrivains méritent encore plus de foi, puisqu'on » ne confioit qu'à des prêtres et à des prophètes le soin d'é- » crire l'histoire, et qu'ils l'on écrite avec une fidélité qui » paroît assez dans le parfait rapport et la ressemblance qui » se rencontrent dans leurs écrits. Enfin il n'y a personne » parmi nous, qui n'ait une profonde vénération pour leurs » livres, que nous tenons pour divins; personne n'ose y faire » le moindre changement ou la moindre addition. Ces livres » ne sont point en grand nombre; mais on les conserve avec » tant de soin et de religion, qu'il est impossible qu'il se » glisse jamais de corruption dans leur texte. » Il parle au même endroit des précautions que les prêtres prenoient pour conserver leur généalogie et leur race, pure de tout mélange. «Ce n'est pas seulement dans la Judée, ajoute-t-il, que les » prêtres hébreux prennent ces précautions; ils n'en prennent » pas de moindres dans l'Egypte et à Babylone, lorsqu'ils » s'y trouvent établis; ils envoient à Jérusalem pour tirer » des extraits généalogiques de celles qu'ils épousent; et s'il » arrive quelque disgrace à la nation, qui oblige les Juifs de » se disperser, alors les prêtres renouvellent les anciens re- » gistres, et quiconque a manqué à la loi, en s'alliant avec

(1) 1. *Par.* XXVII. 24. —(2) *Lib.* 1. *contra Appion.*

» des femmes étrangères, est exclus du ministère de l'autel, » et de tous les droits du sacerdoce. »

Nous voyons dans le livre d'Esdras des preuves de ce que dit Josèphe. Jusqu'au retour de la captivité, on éloigna de l'autel tous ceux qui ne purent produire leurs registres généalogiques (1), et ceux qui avoient épousé des femmes étrangères (2). On n'y reçut que les prêtres et les lévites qui se trouvèrent dans les anciens mémoires : *Scripti in libro verborum dierum* (3). Il paroît, par ce qui est dit dans les livres des Machabées, que l'on dressoit aussi des mémoires de la gérence et du gouvernement des grands-prêtres ; on y cite *le livre des jours du sacerdoce du grand-prêtre Jean* (4) ; mais je pense que c'est parce que ce grand-prêtre étoit alors le chef et le prince de la nation. C'est de ces derniers mémoires, que Josèphe a tiré toute l'histoire de sa nation, depuis les Machabées.

Pour ce qui est des mémoires historiques où l'on écrivoit ce qui s'étoit passé sous chaque roi, cet usage si louable et *si utile* n'étoit point particulier aux Hébreux. Les Chaldéens, les Assyriens, les Phéniciens, les Egyptiens, les Grecs et les Romains, conservoient de semblables annales. L'Ecriture nous parle de celles des Perses sous Cyrus et sous Darius (5). Esther nous fait voir le même usage sous Assuérus (6). Plutarque cite quelquefois les journaux de la vie d'Alexandre-le-Grand (7) ; Hérodote (8) et Diodore de Sicile (9) parlent des anciennes annales des Egyptiens. Josèphe cite quelques fragmens des historiens de cette nation (10). Il dit, en parlant de Manéthon, qu'il a tiré ce qu'il dit des livres sacrés de l'Egypte (11). Platon dans son Timée, fait dire à un prêtre égyptien, qu'ils avoient accoutumé d'écrire tout ce qui venoit à leur connoissance, d'actions, et d'événemens mémorables et extraordinaires, tant dans l'Egypte que dans les autres pays. Bérose avoit écrit l'histoire des Chaldéens, Nicolas de Damas celle des Syriens, et Dion celle des Phéniciens ; tout cela tiré des annales et des anciens monumens de ces peuples. Ménandre d'Ephèse avoit composé un recueil plus étendu qui comprenoit l'histoire de tous les rois de chaque pays, tant de

(1) 1. *Esdr.* II. 61. 62. (2) 2. *Esdr.* XIII. 28. 29. *et* 30. — (3) 2. *Esdr.* XII. 22. 23. — (4) 1. *Mach.* XVI. 23. 24. — (5) 1. *Esdr.* IV. 15. *et* VI. 1. 2. — (6) *Esth.* X. 2. — (7) *Plut. in Alex.* — (8) *Herodot. lib.* 2. *c.* 3. — (9) *Diodor. lib.* II. — (10) *Lib.* 1. *contra Appion. ubi Manethon. citat.* — (11) *Joseph. ibid.* ἐκ τῶν παρ' ἐκείνοις ἐπιχωρίων γραμμάτων.

la Grèce, que d'ailleurs; il eut soin de tirer de chaque endroit ce qu'il y avoit de monumens. Nos bibliothèques sont pleines de l'histoire des Grecs. Les Romains avoient coutume d'écrire dans les annales les choses les plus remarquables, et les moins considérables dans les journaux : *Cum ex dignitate populi Romani repertum sit, res illustres annalibus, talia (vulgaria) diurnis urbis actis mandare* (1).

VIII. Ces deux livres communément trop négligés par les commentateurs.

Les commentateurs, dans la fausse persuasion que les Paralipomènes ne contenoient que peu de chose qui n'eût été éclairci dans les livres des Rois, les ont négligés, et se sont contentés de les expliquer d'une manière fort légère et fort superficielle. Il est pourtant vrai, comme le remarque saint Jérôme (2), que l'on trouve dans les Paralipomènes un très-grand nombre de choses nécessaires pour l'explication des livres saints. *Omnis eruditio Scripturarum in hoc continetur;* et qu'envain on se flatte de savoir l'Ecriture, si l'on ignore tout ce qui est renfermé dans cet ouvrage : *Paralipomenon liber, id est instrumenti veteris epitome, tantus ac talis est, ut absque illo si quis scientiam Scripturarum sibi voluerit arrogare, seipsum irrideat* (3). D. Calmet déclare qu'il s'est livré à l'éclaircissement de cet ouvrage, avec toute l'application qui lui a été possible ; et nous y avons donné aussi une attention particulière dès la première édition de cet abrégé du commentaire composé par ce savant bénédictin ; mais en travaillant à celle-ci nous avons conçu le projet d'une Dissertation sur les textes parallèles, dans laquelle nous en ferons remarquer par une version latine littérale les rapports et les différences beaucoup plus sensibles en latin qu'ils ne pourroient l'être en français, et à cette version nous joindrons quelques remarques qui auront pour objet les différences. Ce parallèle embrasse non-seulement une grande partie du texte des livres des Rois, mais il s'étend jusqu'à divers textes de la Genèse, de Josué, des Psaumes, d'Isaïe, de Jérémie et d'Esdras. Nous rappellerons tous ces différens fragmens, et nous les comparerons avec les textes des Paralipomènes et des Rois. Ce rapprochement contribuera certainement à l'éclaircissement de plusieurs difficultés. Cette nouvelle Dissertation sera placée immédiatement avant le texte.

IX. Les variétés qui se trou-

Il y a quelques variétés entre les livres des Rois et ceux des Paralipomènes, dans diverses circonstances des temps

(1) *Tacit. Annal.* 13. — (2) *Hieron. Epist. ad Domnionem.* — (3) *Idem, Epist. ad Paulin. seu in Prolog. Galeato.*

et des lieux, dans le nombre des années, dans les dénombremens, et dans les noms des personnes; et les adversaires des livres sacrés prétendent en tirer avantage contre leur authenticité et leur vérité. Mais si ces différences suffisoient pour nous faire abandonner ces livres, ou pour révoquer en doute ces histoires, où seroit l'historien à couvert des reproches de fausseté ou de falsification? Il n'y a dans l'antiquité aucune histoire plus connue et plus exacte que celle que nous avons des conquêtes d'Alexandre-le-Grand; combien d'auteurs graves, judicieux, fidèles, exacts, contemporains, en composant sur des mémoires du temps même d'Alexandre, ont écrit ses belles actions! Cependant les voit-on s'accorder dans presqu'un seul dénombrement de ses troupes, dans les sommes qu'il trouva dans les villes conquises, dans le nombre des ennemis tués, dans le nom des nations et des villes assujetties? Malgré ces différences, qui oseroit révoquer en doute l'histoire de ce prince?

vent entre les livres des Rois et les Paralipomènes ne diminuent rien de leur authenticité.

L'histoire sacrée est d'une tout autre autorité que celle dont nous venons de parler. L'Esprit-Saint gouvernoit et inspiroit ceux qui nous ont donné les divines Écritures; mais cela empêche-t-il que divers historiens sacrés, ayant consulté divers mémoires, aient suivi les sentimens de ceux qu'ils consultoient? Et ces opinions qui paroissent diverses, sont-elles pour cela contradictoires et opposées? N'y a-t-il pas divers moyens de les concilier? Ne seroit-il pas téméraire de vouloir prononcer aujourd'hui contre des faits si anciens et si authentiques d'ailleurs, sous prétexte de quelques difficultés qui s'y rencontrent? Est-il extraordinaire que des livres qui ont passé par tant de mains, depuis une si longue suite de siècles, aient souffert quelque altération dans quelques dates et dans quelques nombres? Quand il s'agit des Écritures sacrées et des matières de religion, on est inexorable et inflexible; et dans tout le reste, on est d'une facilité étonnante. Les moindres preuves que l'on apporte contre la religion, frappent et convainquent certains esprits; et les raisonnemens les plus solides en faveur de la religion et de la foi, ne font sur eux aucune impression. On reçoit sans peine les autres livres et les autres histoires; mais pour celle-ci, on ne s'y rend qu'à force de raisons et de preuves; on craint toujours d'y être trompé.

X. Instructions et mystères

Dans les préfaces sur les quatre livres des Rois, on a essayé de montrer en peu de mots les instructions que les

que renferment ces deux livres.

fidèles peuvent trouver dans les événemens qui y sont rapportés ; que pourrions-nous ajouter de plus ici ? Comme ce n'est presque qu'une répétition des mêmes événemens, la piété des fidèles pourra y puiser aussi les mêmes instructions. Observons seulement que les premiers chapitres même de ces deux premiers livres, quoiqu'ils ne renferment presque que des détails généalogiques et géographiques, ne sont peut-être pas aussi secs ni aussi stériles qu'ils le paroissent. Les généalogies peuvent servir à l'éclaircissement de quelques parties de l'histoire ; et si l'on considère que la plupart des noms hébreux sont significatifs, on comprendra que leur signification pourroit quelquefois être mystérieuse. Saint Paul, dans le parallèle qu'il fait entre Melchisédech et J.-C. dont Melchisédech étoit la figure, ne manque pas d'observer que (1) le nom de MELCHISÉDECH signifie *roi de justice*, parce qu'en effet ce nom est composé de deux mots hébreux, MELEC, qui signifie *roi*, et SÉDECH, qui signifie *la justice*. L'Apôtre va plus loin ; il remarque que ce prêtre du Dieu très-haut est appelé *roi de Salem ;* et que cela même signifie, *roi de paix ;* parce qu'en effet, en hébreu SALEM, qui est le nom de la ville dont Melchisédech étoit roi, dérive de SALOM qui signifie *la paix*. En suivant cette ouverture que saint Paul nous donne, combien de richesses ne pourroit-on pas découvrir dans les endroits mêmes qui paroissent le moins en offrir ? Il est vrai que ces significations sont peu connues des fidèles, et que même communément on s'applique peu à les faire connoître. Cependant on trouve à la fin de plusieurs bibles une table qui contient la signification d'une partie de ces noms ; c'est-à-dire, de ceux qui ont paru les plus distingués et les plus remarquables ; la piété des fidèles peut quelquefois s'en servir avec avantage ; et ceux qui cultivent l'étude des langues savantes, feroient bien de donner leur attention à cette partie que les saints pères ne négligeoient pas.

Les récits des événemens (2) qui remplissent le reste du premier livre et le second tout entier, peuvent servir à éclaircir ce qui en est dit dans les livres des Rois. D'ailleurs, la répétition des mêmes faits doit contribuer à nous y rendre plus attentifs. L'auteur de ces livres s'applique particulièrement à nous présenter les règnes de David et de Salomon ; ensuite laissant l'histoire des rois d'Israël, il s'attache

(1) *Hebr.* VII. 2. — (2) Tout le reste de cette Préface est un supplément ajouté à cette nouvelle édition. (*Note de la précédente édition.*)

uniquement à remettre sous nos yeux celle des rois de Juda. En parlant des livres des Rois, nous avons tâché d'exposer sommairement les instructions et les mystères que renferme l'histoire contenue dans ces quatre livres. Les mêmes événemens nous représentent ici les mêmes mystères et les mêmes instructions. La promesse du Messie, faite à David, s'y trouve répétée. Le parallèle de ces deux textes les éclaircit et les confirme; mais on ne sauroit trop remarquer comment, dans cette prophétie, ce qui est dit du Messie se trouve intimement lié avec ce qui est dit de Salomon, en sorte que l'harmonie ne consiste pas ici dans un double sens qui embrasse toutes les parties de la prophétie, mais dans un double sens entremêlé de manière que certains caractères conviennent tellement au Messie, qu'ils ne peuvent convenir à Salomon, tandis que d'autres appartiennent tellement à Salomon, qu'ils ne peuvent convenir au Messie; le seul lien qui unit ces deux sens consiste donc en ce qu'à certains égards, Salomon est la figure du Messie; et tel est le caractère de presque toutes les figures prophétiques; les rapports ne doivent être suivis qu'autant qu'ils peuvent l'être, et leur imperfection n'en détruit point la vérité.

2. *Reg.* VII. 1. *Parat.* XVII.

XI. Observation sur la ressemblance qui se trouve entre les livres des Rois et ceux des Paralipomènes.

La ressemblance qui se trouve entre les livres des Rois et ceux des Paralipomènes, est plus grande qu'on ne le pense communément; et cela mérite une attention particulière, parce que cette ressemblance est d'un grand secours pour l'éclaircissement des textes. S'il se trouve dans l'un quelque faute de copiste, il est rare que la même faute se rencontre dans l'autre. Ainsi l'un sert à éclaircir l'autre; car cette ressemblance consiste non-seulement dans les faits, mais souvent dans les expressions mêmes. C'est ce que les traducteurs ont ordinairement négligé; mais cela est très-sensible dans le texte original.

Le parallèle des deux textes commence au chapitre x du 1er livre des Paralipomènes, lequel répond au dernier chapitre du premier livre des Rois; et dès ce chapitre même, on voit cette ressemblance. En voici un exemple tel qu'une traduction peut le permettre.

I. *Rois*, XXXI.	I. *Paralipomènes*, X.
℣ 1. Or les Philistins ayant livré bataille à Israël, les gens d'Israël prirent la fuite devant les Philistins; et il en tomba	℣ 1. Or les Philistins livrèrent bataille à Israël; et les hommes d'Israël ayant pris la fuite devant les Philistins, il

I. *Rois.*, XXXI.	I. *Paralipomènes*, X.
un grand nombre percés de coups, sur la montagne de Gelboé.	en tomba un grand nombre percés de coups, sur la montagne de Gelboé.
℣ 2. Les Philistins s'attachèrent *à courir* sur Saül et sur ses fils; et les Philistins tuèrent Jonathas, Abinadab et Melchisua, fils de Saül.	℣ 2. Les Philistins s'attachèrent *à courir* après Saül et après ses fils; et les Philistins tuèrent Jonathas, Abinadab et Melchisua, fils de Saül.
℣ 3. Le fort du combat tomba sur Saül; les gens qui tiroient de l'arc, le joignirent; et il craignoit extrêmement qu'ils ne le perçassent.	℣ 3. Le fort du combat tomba sur Saül; ceux qui tiroient de l'arc, le joignirent; et il craignoit qu'ils ne le perçassent.
℣ 4. Alors Saül dit à son écuyer: Tirez votre épée, et percez-moi, de peur que ces incirconcis ne viennent me percer et m'insulter; mais son écuyer tout effrayé, ayant refusé de le faire, Saül prit son épée, et se jeta dessus, etc.	℣ 4. Alors Saül dit à son écuyer: Tirez votre épée, et perçez-moi, de peur que ces incirconcis ne viennent m'insulter; mais son écuyer tout effrayé, ayant refusé de le faire, Saül prit son épée, et se jeta dessus, etc.

Ceci peut suffire pour donner quelque idée de la différence et de la ressemblance qui se trouve souvent entre ces deux textes. On peut suivre avec avantage ce parallèle; et afin d'en faciliter la comparaison, nous allons présenter ici en abrégé la concordance de ces livres.

XII. Concordance des livres historiques de l'Ancien-Testament, pour servir principalement à l'intelligence des livres des Paralipomènes.

Pour mettre dans un plus grand jour le parallèle des Paralipomènes avec les autres livres de l'Ancien-Testament, on peut distinguer la durée des siècles depuis la création jusqu'à la naissance de Jésus-Christ en neuf intervalles, dont voici l'enchaînement.

SECTION Ire.

Depuis la création, jusqu'à la sortie d'Egypte.

GENÈSE.	I. PARALIPOMÈNES.
I–IV.	——
V.	I. 1–4.
VI–IX.	——
X.	— 5–23.
XI. 1–9.	———
—10–26.	— 24–27.
—27 *et suiv.*	——
XII–XXIV.	——
XXV. 1–26.	— 28–34.

— 27 *et suiv.*	——
XXVI–XXXV.	——
XXXVI.	— 35 *et suiv.*
XXXVII.–L.	——

Job, dont l'histoire peut être placée avant la sortie d'Egypte, en supposant qu'il soit le même que *Jobab*, arrière-petit-fils d'Esaü, selon ce qui en est dit dans la Genèse, XXXV. 10. 13. 33. et dans le 1er livre des Paralipomènes, I. 35. 37. 44.

SECTION II.

Depuis la sortie d'Egypte, jusqu'à la mort de Saül.

Exode.	——
Lévitique.	——
Nombres.	——
Deutéronome.	——
JOSUÉ.	I. PARALIPOMÈNES.
I–XX.	——
XXI.	* VI. 54 *et suiv.*
XXII–XXIV.	——
Juges.	——
Ruth.	——
—	II–V.
—	VI. 1–53. *
—	VII.–IX.
I. ROIS.	
I–XXX.	——
XXXI.	X.

SECTION III.

Règne de David.

II. ROIS.	I. PARALIPOMÈNES.
I–IV.	——
V. 1–10.	XI. 1–9. *
——	XII.
— 11 *et suiv.*	* XIV.
VI. 1–11.	XIII. *
——	XV. 1–24.
— 12–16.	— 25 *et suiv*

* Ces étoiles indiquent le rapport des textes transposés.

— 17–19.
——
— 20.
— 21 *et suiv.*
VII.
VIII.
IX.
X.
XI. 1.
— 2 *et suiv.*
XII. 1–29.
— 30 *et suiv.*
XIII-XX.
XXI. 1–4.
— 15 *et suiv.*
XXII.
XXIII. 1–7.
—— 8 *et suiv.*
XXIV.
——

III. ROIS.

I. 1–4.
——
——
— 5 *et suiv.*
——
——
II. 1–9.
— 10–12.
— 13 *et suiv.*

XVI. 1–3.
— 4–42.
— 43 *et suiv.*
——
XVII.
XVIII.
——
XIX.
XX. 1.
——
——
— 2 *et* 3.
——
——
— 4 *et suiv.*
——
——
* XI. 10 *et suiv.*
XXI.
XXII. 1.

——
— 2 *et suiv.*
XXIII-XXVII.
——
XXVIII.
XXIX. 1-22.
——
— 22 *et suiv.*
——

SECTION IV.

Règne de Salomon.

III. ROIS.

III. 1-15.
— 16 *et suiv.*
IV. 1–20.
— 21–26.
— 27 *et suiv.*
V.
VI.
VII. 1-14.
— 15–22.

II. PARALIPOMÈNES.

I. 1–13. *
——
——
* IX. 25 *et* 26.
——
II.
III. 1–14.
——
— 15 *et suiv.*

— 23–50.
— 51 *et suiv.*
VIII. 1–11.
— 12–53.
— 54 *et suiv.*
IX. 1–9.
— 10 *et suiv.*
X. 1–25.
— 26 *et suiv.*
XI. 1–40.
— 41 *et suiv.*

IV.
V. 1.
— 2 *et suiv.*
VI.
VII. 1–10.
— 11 *et suiv.*
VIII.
IX. 1–28. *
* I 14 *et suiv.*
——
* IX. 29 *et suiv.*

SECTION V.

Depuis la mor tde Salomon, jusqu'à la mort d'Achab.

III. ROIS.	II. PARALIPOMÈNES.
XII. 1–19.	X.
— 20–24.	XI. 1–4.
——	— 5 *et suiv.*
— 25 *et suiv.*	——
XIII.	——
XIV. 1–20.	——
— 21 *et suiv.*	XII.
XV. 1–8.	XIII.
— 9–16.	XIV *et* XV.
— 17–24.	XVI.
— 25 *et suiv.*	——
XVI.	——
——	XVII.
XVII–XXI.	——
XXII. 1–40.	XVIII.
——	XIX.
——	XX. 1–30.
— 41–50.	— 31 *et suiv.*
— 51 *et suiv.*	——

SECTION VI.

Depuis la mort d'Achab, jusqu'à la ruine de Samarie.

IV. ROIS.	II. PARALIPOMÈNES.
I–VII.	——
VIII. 1–15.	——
— 16–24.	XXI.

— 25 *et suiv.*
IX *et* X.
——
XI. 1-3.
— 4 *et suiv.*
XII.
XIII.
XIV. 1-20.
— 21 *et* 22.
— 23 *et suiv.*
XV. 1-7.
— 8-31.
— 32 *et suiv.*
XVI.
XVII.
XVIII. 1-8.
——
——
—— 9-12.

XXII. 1-6.
——
— 7-9.
— 10 *et suiv.*
XXIII.
XXIV.
——
XXV.
XXVI. 1 *et* 2.
——
— 3 *et suiv.*
——
XXVII.
XXVIII.
——
XXIX. 1 *et* 2.
—— 3 *et suiv.*
XXX *et* XXXI.
——

SECTION VII.

Depuis la ruine de Samarie, jusqu'au règne de Cyrus.

IV. ROIS.

XVIII. 13 *et suiv.*
XIX.

II. PARALIPOMÈNES.

XXXII. 1-16.
—— 17-23.

TOBIE, dont l'histoire se rapporte au règne d'Assaradon, successeur de Sennachérib. *Tobie, I.* 21 *et suiv.*

XX.
XXI. 1-18.

— 24 *et suiv.*
XXXIII. 1-20.

JUDITH, dont l'histoire peut se rapporter au temps de la pénitence de Manassé, après son retour en Judée; *Judith, V.* 22 *et* 23. et sous le règne de Saosduchin, qui succéda à Assaradon, et qui paroît être le Nabuchodonosor, roi de Ninive, dont il est parlé dans cette histoire, *Judith*, 1. 5. *et suiv.*

— 19 *et suiv.*
XXII.
XXIII. 1-20
—— 21-30.
—— 31 *et suiv.*
XXIV.

— 21 *et suiv.*
XXXIV. 1-28.
— 29 *et suiv.*
XXXV.
XXXVI. 1-5.
— 6-21.

XXV. ——

—— — 22 *et suiv.*

SECTION VIII.

Depuis le règne de Cyrus, jusqu'au règne d'Alexandre.

ESDRAS.

I–VI.

ESTHER, dont l'histoire paroît se rapporter au règne de Darius, fils d'Hystaspe, qui subjugua les Indes, et choisit Suse pour le lieu de sa résidence. *Esther, I.* 1 *et* 2.

Suite d'Esdras.

VII. *et suiv.*

NÉHÉMIAS.

SECTION IX.

Depuis le règne d'Alexandre, jusqu'à la naissance de Jésus-Christ.

Les deux livres des Machabées, qui le rapportent principalement au temps d'Antiochus Epiphanes et de ses successeurs, rois de Syrie, jusqu'à la mort du pontife Simon Machabée. Là finit l'Histoire Sainte contenue dans le livre de l'Ancien-Testament.

DISSERTATION

SUR

LES TEXTES PARALLÈLES;

C'est-à-dire, sur les textes des Paralipomènes parallèles aux textes des Rois, et à divers autres de la Genèse, de Josué, de Ruth, des Psaumes, d'Isaïe, de Jérémie et d'Esdras.

Les livres des Paralipomènes sont un supplément aux autres livres historiques de l'Ecriture antérieurs à ceux-là; mais souvent en suppléant à ce qui avoit été omis dans les autres, l'auteur rappelle ce que les autres avoient dit; et l'on ne considère peut-être point assez, que souvent il le répète dans les mêmes termes, ce qui forme un parallèle très-avantageux; car premièrement ce parallèle contribue beaucoup à faciliter la concordance. On voit où ces textes s'unissent et où ils se divisent, et chaque partie prend ainsi sa place naturelle dans le corps d'histoire qui résulte de la continuation des deux textes; ce premier avantage subsiste également, soit que les récits existent dans les mêmes termes, ou en termes différens; mais lorsqu'ils sont dans les mêmes termes, il en résulte un second avantage, c'est qu'alors ce sont comme deux copies d'un même texte, en sorte que s'il est échappé aux copistes quelques fautes dans l'un, l'autre peut servir à les découvrir et à les corriger; car il est rare que les mêmes fautes se soient glissées dans les deux textes.

Cette ressemblance des textes parallèles échappe communément à ceux qui ne connoissent les textes que par les versions, parce qu'ordinairement celles-ci ne conservent pas cette ressemblance d'expression dans les deux textes. On ne l'aperçoit, ni dans la version grecque des Septante, ni dans la version latine de saint Jérôme, qui est notre Vulgate, ni dans la version latine et littérale de *Sanctès Pagninus*, ni dans la version latine interlinéaire et très-littérale que Louis Debiel, jésuite, a donnée dans sa bible hébraïque

imprimée à Vienne en Autriche en 1743; ni enfin dans la version latine et très-élégante que le R. P. Houbigant a jointe à sa bible hébraïque, imprimée à Paris en 1753. Mais cette ressemblance qui échappe dans les versions est sensible dans les textes originaux. Je l'aperçus dès la première édition que je donnai de cette Bible, et j'en tirai avantage dans les notes que je joignis alors au texte; mais depuis j'ai senti qu'il seroit avantageux de rendre cette ressemblance sensible dans une version littérale. J'en fis un essai en français lorsque je donnai la seconde édition de la traduction de M. le Gros, faite sur les textes originaux; j'eus soin, autant qu'il me fut possible, de rendre les mêmes expressions par les mêmes termes dans les textes parallèles. Mais cela même échappe encore à la plupart des lecteurs qui, lisant chaque texte séparément, ne s'aperçoivent pas que ce sont souvent les mêmes expressions dans les deux textes; d'ailleurs les traductions françaises ne peuvent jamais rendre bien littéralement le texte hébreu; les versions latines y répondent mieux, surtout si l'on préfère la fidélité à l'élégance. J'ai donc conçu qu'il seroit avantageux de rapprocher ces textes parallèles et de présenter sur deux colonnes collatérales une version latine et littérale de l'un et de l'autre; par ce moyen on verra beaucoup mieux les ressemblances et les différences sans avoir besoin de remonter aux textes originaux que tous ne peuvent pas entendre; et ces différences seront le sujet de quelques remarques qui accompagneront cette version, laquelle sera extrêmement littérale, afin de rendre plus sensibles les rapports des deux textes. J'embrasse dans ce parallèle des deux textes, non-seulement ceux qui se ressemblent, mais encore ceux qui ne se ressemblent pas; et comme ce même parallèle devient ainsi fort étendu, je le divise en quatre parties relativement à la division même du texte des Rois et des Paralipomènes. Ainsi la première partie contiendra les textes du 1^er^ livre des Paralipomènes parallèles à divers textes de la Genèse, de Josué, de Ruth, et du premier livre des Rois; la seconde, les textes du second livre des Paralipomènes parallèles à ceux du même livre des Rois et à quelques psaumes; la troisième, les textes du second livre des Paralipomènes parallèles à ceux du troisième livre des Rois; la quatrième, les textes du même livre des Paralipomènes parallèles à ceux du quatrième livre des Rois et à quelques textes d'Isaïe, de Jérémie et d'Esdras.

PREMIÈRE PARTIE.

Textes du 1er livre des Paralipomènes parallèles à divers textes de la Genèse, de Josué, de Ruth, et du 1er livre des Rois.

Cette première partie embrasse les dix premiers chapitres du 1er livre des Paralipomènes, c'est-à-dire, les textes qui dans ces dix premiers chapitres, se trouvent parallèles à divers textes de la Genèse, de Josué, de Ruth et du 1er livre des Rois, ce qui contient divers fragmens de l'histoire sainte, depuis Adam jusqu'au commencement du règne de David.

§ Ier. TEXTES PARALLÈLES.

Genèse, v.	I. *Paralipomènes*, i.
3. Adam... genuit... Seth. 6. Seth.... genuit Enos.	1. Adam, Seth, Enos.
9. Enos.... genuit Cainan. 12. Cainan genuit Malaleel. 15. Malaleel.. genuit Jared.	2. Cainan, Malaleel, Jared.
18. Jared... genuit Henoch, 21. Henoch.. genuit *Mathusala.*	3. Henoch, *Mathusala,* *Lamech.
25 Mathusala... genuit Lamech.	
28. Lamech.. genuit filium, 29. Et vocavit nomen ejus Noe. 32. Noe.... genuit Sem, Cham et Japheth.	4. Noe, Sem, Cham et Japheth.

REMARQUE.

Dans la Vulgate au livre des Paralipomènes on lit *Mathusale;* on pourroit le prononcer de même dans la Genèse. L'hébreu n'y met point de différence, מתושלח. Ce nom s'y termine par une aspiration qui laisse à suppléer

* Je mettrai ainsi en caractère italique les mots qui auront quelque différence, ou qui seront le sujet de quelques remarques. (*Note de la précédente édition.*)

la voyelle, et les rabbins y posent le son de la voyelle *a*, comme la Vulgate l'exprime dans la Genèse, où il faut observer que *Mathusalam* n'est que l'accusatif latin du nom qui s'exprime au nominatif par *Mathusala*. Du reste ici et dans toute la suite j'exprime les noms propres comme on les trouve dans la Vulgate; car s'il falloit les exprimer selon la prononciation des rabbins, ils ne seroient presque plus reconnoissables; il faudroit dire ici avec Sanctès Pagninus, *Chanoch*, *Methuselach*, *Lemech*. Qui pourroit alors soupçonner que *Chanoch* est celui que nous nommons *Henoch?*

§ II. TEXTES PARALLÈLES.

Genèse, x.	I. *Paralipomènes*, 1.
2. Filii Japheth, Gomer, et Magog, et Madai, et Javan, et Thubal, et Mosoch, et Thiras.	5. Filii Japheth, Gomer, et Magog, et Madai, et Javan, et Thubal, et Mosoch, et Thiras.
3. Et filii Gomer, Ascenez, et *Riphat*, et Thogorma.	6. Et filii Gomer, Ascenez, et *Diphath*, et Thogorma.
4. Et filii Javan, Elisa, et Tharsis, Cetthim et *Dodanim*.	7. Et filii Javan, Elisa, et Tharsis, Cetthim et *Rodanim*.
. . . . .	
6. Et filii Cham, Chus, et Mesraim, *et* Phut, et Chanaan.	8. Filii Cham, Chus, et Mesraim, Phut et Chanaan.
7. Et filii Chus, Saba, et Hevila, et Sabatha, et Regma, et Sabathacha. Et filii Regma, Saba et Dadan.	9. Et filii Chus, Saba, et Hevila, et Sabatha, et Regma, et Sabathacha, Et filii Regma, Saba et Dadan.
8. Et Chus genuit Nemrod: ipse cœpit esse potens in terra.	10. Et Chus genuit Nemrod: ipse cœpit esse potens in terra.
. . . . .	
13. Et Mesraim genuit *Ludim*, et Anamim, et Laabim, et Nephtuim,	11. Et Mesraim genuit *Ludim*, et Anamim, et Laabim, et Nephthuim,
14. Et Phetrusim, et Chasluim, *de quibus egressi sunt Philisthiim, et Caphthorim.*	12. Et Phetrusim, et Chasluim, *de quibus egressi sunt Philisthiim, et Caphthorim.*
15. Et Chanaan genuit Sidon primogenitum suum, et *Heth*,	13. Et Chanaan genuit Sidon primogenitum suum, et *Heth*,
16. Et Jebusæum, et Amorrhæum, et Gergesæum,	14. Et Jebusæum, et Amorrhæum, et Gergesæum,

Genèse, x.	I. *Paralipomènes*, , 1.
17. Et Hevæum, et Aracæum, et Sinæum,	15. Et Hevæum, et Aracæum, et Sinæum,
18. Et *Arodæum*, et Samaræum, et *Hamathæum*.	16. Et *Arodæum*, et Samaræum, *et Hamathæum*.
. . . . .	
22. Filii Sem, Elam, et Assur, et Arphaxad, et Lud, et Aram.	17. Filii Sem, Elam, et Assur, et Arphaxad, et Lud, et Aram, et Hul, et Gether et *Mesech*.
23. *Et filii Aram, Us*, et Hul, et Gether, et *Mes*.	
24. Et *Arphaxad genuit Sale*, et Sale genuit Heber.	18. Et *Arphaxad genuit Sale*, et Sale genuit Heber.
25. Et ipsi Heber *nati sunt* duo filii : nomen unius, Phaleg, quia in diebus ejus divisa est terra : et nomen fratris ejus Jectan.	19. Et ipsi Heber *nati sunt* duo filii : nomen unius, Phaleg, quia in diebus ejus divisa est terra, et nomen fratris ejus Jectan.
26. Et Jectan genuit Elmodad, et Saleph, et Asarmoth, et Jare,	20. Et Jectan genuit Elmodad, et Saleph, et Asarmoth, et Jare,
27. Et *Aduram*, et *Uzal*, et Decla,	21. Et *Aduram*, et *Uzal*, et Decla,
28. Et *Hobal*, et Abimael, et Saba,	22. Et *Hebal*, et Abimael, et Saba,
29. Et Ophir, et Hevila, et Jobab. Omnes isti filii Jectan.	23. Et Ophir, et Hevila, et Jobab. Omnes isti filii Jectan.

REMARQUES.

℣ 3. Genèse 6. Paralipomènes *Riphath* ou *Diphath*. Ces deux lettres ר *r* et ד *d* se confondent aisément dans l'hébreu. Les Septante et la Vulgate lisent *Riphath* dans les deux textes.

℣ 4. Gen. 7. Par. *Dodanim* ou *Rodanim*. C'est encore la ressemblance des deux mêmes lettres. Les Septante ont lu *Rodanim* dans les deux textes, et l'ont expliqué des Rhodiens. Au contraire la Vulgate met dans les deux textes *Dodanim* sans l'expliquer.

℣ 6. Gen. 8. Par. *et Phut*. La conjonction est omise dans l'hébreu des Paralipomènes, on la trouve dans la Vulgate.

℣ 13. Gen. 11. Par. *Ludim*. On lit dans l'hébreu des Paralipomènes, לודים ; les rabbins conviennent qu'il faut lire לודיים.

℣ 14. Gen. 12. Par. *et Chasluim, de quibus egressi sunt Philisthiim et Caphthorim*. Comme dans Jérémie, XLVII. 4. et dans Amos, IX. 7. on voit que les Philistins

étoient issus des Caphthorins, il demeure fort vraisemblable que les copistes ont transposé ici dans les deux textes le nom des Caphthorins, et que la vraie leçon est : *Est Chasluim, et Caphthorim, e quibus egressi sunt Philisthiim.*

℣ 15. Gen. 13. Par. *Heth.* la Vulgate lit *Hethæum*, conformément aux autres noms qui vont suivre.

℣ 18. Gen. 16. Par. *Arodæum.* La Vulgate le nomme *Aradium.* Mais l'hébreu y met la lettre ו qui se rend par *u* ou par *o*, et l'*i* qui termine ce nom comme tous les autres de ces trois versets dans l'hébreu, est exprimé dans tous les autres en latin par *æ* selon la Vulgate même. Ainsi l'hébreu *Arodi* répond au latin *Arodæum.* — *Amathæum.* La Vulgate met dans la Genèse *Amathæum*, et ici *Hamathæum.* L'hébreu met dans les deux textes également une forte aspiration, mais qui se trouve souvent négligée.

℣ 23. Gen. 17. Par. *Et filii Aram, Us.* Ces mots de la Genèse manquent assez visiblement dans le texte des Paralipomènes. Et voilà comme la comparaison des textes parallèles sert à reconnoître les fautes qui se sont glissées dans l'un des deux. On ne s'apercevroit pas de celle-ci si l'on ne comparoit les textes — *Mes*, ou *Mesech* : la Vulgate le nomme ici *Mosoch*, parce qu'en effet c'est le même nom que celui qu'elle exprime ainsi au ℣ 23. Mais les rabbins le prononcent *Mesech* ; et cette prononciation le rapproche de *Mes* qui se trouve dans la Genèse ; la différence dans l'hébreu n'est que d'une seule lettre omise, מש *mes*, משך *mesech.*

℣ 24. Gen. 18. Par. *Arphaxad genuit Sale.* Les Septante ont lu *Arphaxad genuit Cainan*, et *Cainan genuit Sale*, non-seulement dans la Genèse, mais dans les Paralipomènes mêmes. Ceux qui nous objectent que cela ne se trouve point dans leur version au livre des Paralipomènes, dissimulent que dans l'édition romaine où cela ne se lit point il y a ici une lacune ou même deux. L'édition romaine passe du ℣ 10. au ℣ 17. et du ℣ 17. au ℣ 24. Voilà pourquoi on n'y lit point ces mots qui appartiennent au ℣ 18.

℣ 25. Gen. 19. Par. *Nati sunt.* Dans les deux textes l'hébreu porte ילד *natus est* pour ילדו *nati sunt*, que l'on trouve dans le texte samaritain de la Genèse.

℣ 27. Gen. 21. Par. *Aduram.* La Vulgate le nomme dans la Genèse *Aduram*, et dans les Paralipomènes *Adoram*, c'est que la lettre ו des Hébreux s'exprime tantôt par *U* et tantôt par *O.* — *Uzal.* La Vulgate le nomme dans les

Paralipomènes *Huzal*, mais c'est vraisemblablement une faute de copiste, car la lettre *Aleph* qui est à la tête de ce mot dans l'hébreu, n'est réputée que pour une aspiration douce qui ne s'exprime pas communément par la lettre *H* réservée pour les aspirations fortes.

℣ 28. Gen. 22. Par. *Hobal* ou *Hebal*. La Vulgate le nomme dans la Genèse *Ebal*, et dans les Paralipomènes *Hebal*. L'aspiration forte se trouve dans les deux textes selon l'hébreu qui ne varie ici que sur la voyelle mettant dans l'un la lettre ו qui s'exprime par *U* ou par *O*; et dans l'autre la lettre י qui s'exprime par *E* ou par *I*. Ces deux lettres se confondent aisément dans l'hébreu, et il est à présumer que saint Jérôme, auteur de notre Vulgate, a lu *Hebal* dans la Genèse comme dans les Paralipomènes.

§ III. TEXTES PARALLÈLES.

Genèse, XI.	I. *Paralipomènes*. I.
10. Sem.. genuit Arphaxad.	24. Sem, *Arphaxad*, Sale.
12. *Arphaxad.. genuit Sale.*	
14. Sale.... genuit Heber.	25. Heber, Phaleg, *Rehu*.
16. Heber.. genuit Phaleg.	
18. Phaleg.. genuit *Rehu*.	
20. Rehu... genuit Sarug.	26. Sarug, Nachor, Thare.
22. Sarug.. genuit Nachor.	
24. Nachor. genuit Thare.	
26. Thare.. genuit Abram, Nachor et Aran.	27. Abram, ipse est Abraham.

REMARQUES.

℣ 12. Gen. 24. Par. *Arphaxad genuit Sale*. Les Septante ont encore lu ici bien distinctement dans la Genèse *Arphaxad... genuit Cainan. Cainan... genuit Sale*. Si ce *Cainan* a disparu ici dans leur version au livre des Paralipomènes, c'est sans doute par la méprise des copistes qui, comme nous venons de le montrer, se sont mépris ici jusqu'au point de passer même plusieurs versets; il n'est pas étonnant qu'un nom échappe à ceux qui laissent échapper des versets entiers.

℣ 18. Gen. 25. Par. *Rehu*. La Vulgate, dans la Genèse, le nomme *Reu*, en négligeant l'aspiration. Dans les Paralipomènes, elle le nomme רעו que l'usage prononce *Ragaü*, comme *Esaü*, en trois syllabes, quoique dans la version

des Septante on le trouve nommé en deux syllabes *Ragau*, comme on prononce en une seule syllabe *Thau*. L'hébreu est susceptible des deux prononciations ; car ces trois noms *Thau*, *Esaü* et *Ragau*, y sont terminés par la seule lettre ו que nous exprimons par *u*, et devant laquelle on sous-entend la voyelle *a* séparée, ou jointe avec cet *u* pour ne former des deux qu'une diphthongue. Quant au g de *Ragau*, il tient lieu de l'aspiration qui, pour devenir plus forte se tire du gosier ; ainsi comme autrefois, au lieu de *mihi*, on écrivoit *michi*, ainsi au lieu de *Ragau*, on pourroit écrire *Raghau*, et de là *Rahau* ou *Rehu ;* car comme ces voyelles ne sont point exprimées, elles sont demeurées fort incertaines. Les rabbins on préféré de prononcer *Rehu*, ou plutôt *Rehou*, comme on le prononçoit autrefois en latin même ; car la voyelle *u* se prononçoit en latin *ou*. Ce nom ne souffre donc de variante que dans les versions ; il est parfaitement semblable dans le texte original de la Genèse et des Paralipomènes.

§ IV. TEXTES PARALLÈLES.

Genèse, XVI.	I. *Paralipomènes*, I.
15. Et peperit Agar ipsi Abram filium, et vocavit Abram nomen filii sui quem peperit Agar, Ismael.	28. Filii Abraham, Isaac et Ismael,
Genèse XXI.	
2. Et concepit et peperit Sara ipsi Abraham filium in senectute ejus.....	
3. Et vocavit Abraham nomen filii sui qui natus est ei, quem peperit ei Sara, Isaac.	
Genèse XXV.	
13. Et hæc sunt nomina filiorum Ismael, per nomina eorum juxta generationes eorum : primogenitus Ismael Nabaioth, et Cedar, et Adbeel, et Mabsam,	29. Hæ sunt generationes eorum : primogenitus Ismael, Nabaioth, et Cedar, et Adbeel, et Mabsam,
14. Et Masma, et Duma, et Massa,	30. Masma, et Duma, Massa, *Hadad*, et Thema,
15. Et *Hadad*, et Thema, *Jetur*, Naphis, et Cedma.	31. *Jetur*, Naphis et Cedma. Hi sunt filii Ismael.

Genèse, XXV.

16. Hi sunt filii Ismael.

. . . . . .

1. Et adjecit Abraham, et tùlit uxorem, et nomen ejus Cetura.

2. Et peperit ei Zamran, et Jecsan, et Madan, et Madian, et Jesboc, et Sue.

3. Et Jecsan genuit Saba et Dadan : *et filii Dadan fuerunt Assurim, et Latusim et Loomim.*

4. Et filii Madian, Epha, et *Opher*, et Henoch, et Abida et Eldaa. Omnes isti filii Cetura.

. . . . . .

21. Et oravit Isaac Dominum, pro uxore sua, quia sterilis erat, et exoratus est ei Dominus, et concepit Rebecca uxor ejus. . .

24. Et impleti sunt dies ejus ut pareret, et ecce gemini in utero ejus.

25. Et egressus est primus, rufus totus erat sicut pallium pili : et vocaverunt nomen ejus Esau.

26. Et post hoc egressus est frater ejus, et manus ejus tenebat calcaneum Esau, et vocavit nomen ejus Jacob.

Genèse, XXXII.

28. Et dixit ei Deus : Nomen tuum Jacob : non vocabitur nomen tuum amplius Jacob, sed Israel erit nomen tuum, et vocavit nomen ejus Israel.

I. *Paralipomènes*, I.

32. Et filli Ceturæ, concubinæ Abraham : peperit Zamram, et Jecsan, et Madan, et Madian, et Jesboc et Sue : et filii Jecsan, Saba et Dadan.

33. Et filii Madian, Epha, et *Opher*, et Henoch, et Abida et Eldaa. Omnes isti filii Cetura.

34. Et genuit Abraham Isaac : filii Isaac, Esau et Israel.

REMARQUES.

Dans la Genèse XXV. 15. la Vulgate nomme *Hadar* celui qu'elle appelle *Hadad* dans les Paralipomènes. On a pu

confondre aisément dans l'hébreu ces deux lettres ; mais on y lit *Hadad* dans les deux textes. — De même la Vulgate nomme dans la Genèse *Jethur* celui qu'elle appelle *Jetur* dans les Paralipomènes ; c'est vraisemblablement une faute de copiste ; car l'hébreu le nomme dans les deux textes *Jetur* par un simple *Teth*, et nom par un *Thau*.

Dans la Genèse xxv. 3. on lit : *Et filii Dadan fuerunt Assurim, et Latusim et Loomim.* Ces mots ont disparu dans le texte hébreu des Paralipomènes ; mais la Vulgate les conserve avec quelques petites différences. On y lit : *Filii autem Dadan, Assurim et Latussim et Laomim ;* ce qui donne lieu de présumer que saint Jérôme, auteur de notre Vulgate, trouvoit dans l'hébreu des Paralipomènes les mêmes noms que dans l'hébreu de la Genèse.

Dans la Genèse xxv. 4. la Vulgate nomme *Opher* celui qu'elle nomme *Epher* dans les Paralipomènes ; l'hébreu n'y met aucune différence : les rabbins prononcent *Epher*. Cependant comme ce nom est écrit autrement que celui d'*Epha* qui précède, on peut souçonner que celui-ci seroit *Opher* comme la Vulgate l'exprime, ou même avec une forte aspiration devant l'un et devant l'autre *Hepha* et *Hopher*.

§ V. TEXTES PARALLÈLES.

Genèse, XXXVI.

1. Et hæ sunt generationes Esau : ipse est Edom.

2. Esau tulit uxores suas de filiabus Chanaan, Ada filiam Elon Hethæi, et Oolibama filiam Ana, filiæ Sebeon Hevæi.

3. Et Basemath filiam Ismael, sororem Nabaioth.

4. Et peperit Ada ipsi Esau, Eliphaz : et Basemath peperit Rahuel.

5. Et Oolibama peperit Jehus, et *Ihelom* et Core. Hi sunt filii Esau, qui nati sunt ei in terra Chanaan.

. . . . . .

8. Et habitavit Esau in monte Seir : Esau ipse est Edom.

9. Et hæ sunt generationes

I. *Paralipomènes*, I.

35. Filii Esau : Eliphaz, Rahuel, et Jehus, et *Ihelom* et Core.

Genèse, XXXVI.	I. *Paralipomènes*, 1.
Esau patris Edom in monte Seir.	
10. Hæc sunt nomina filiorum Esau : Eliphaz filius Ada uxoris Esau : Rahuel filius Basemath uxoris Esau.	
11. Et fuerunt filii Eliphaz : Theman, Omar, *Sepho*, et Gatham, et Cenez.	36. Filii Eliphaz, Theman, et Omar, *Sephi*, et Gatham, Cenez : *et Thamna, et Amalec.*
12. *Et Thamna fuit concubina Eliphaz filii Esau, et peperit ipsi Eliphaz, Amalec.* Hi sunt filii Ada uxoris Esau.	
13. Et hi sunt filii Rahuel : Nahath et Zara, Samma et Meza. Hi fuerunt filii Basemath uxoris Esau.	37. Filii Rahuel, Nahath, Zara, Samma et Meza.
14. Et hi fuerunt filii Oholibama filiæ Ana, filiæ Sebeon, uxoris Esau : et peperit ipsi Esau Jehus, et Ihelom et Core.	
15. Hi duces filiorum Esau : Filii Eliphaz, primogeniti Esau, dux Theman, dux Omar, dux Sepho, dux Cenez,	
16. *Dux Core*, dux Gatham, dux Amalec. Hi duces Eliphaz in terra Edom : hi filii Ada.	
17. Et hi filii Rahuel filii Esau : dux Nahath, dux Zara, dux Samma, dux Meza. Hi duces Rahuel in terra Edom : hi filii Basemath uxoris Esau.	
18. Et hi filii Oholibama uxoris Esau : dux Jehus, dux Ihelom, dux Core : hi duces Oholibama, filiæ Ana, uxoris Esau.	
19. Hi filii Esau et hi duces eorum : ipse est Edom.	
20. Hi filii Seir Horrhæi, habitatores terræ. Lotan, et Sobal, et Sebeon, et Ana,	38. Et filii Seir : Lotan, et Sobal, et Sebeon, et Ana, et Dison, et Eser, et Disan.
21. Et Dison, et Eser, et	

Genèse, XXXVI.	I. *Paralipomènes*, I.
Disan. Hi duces Horrhæi, filii Seir in terra Edom.	
22. Et fuerunt filii Lotan, Hori et *Hemam*: et soror Lotan, Thamna.	39. Et filii Lotan : Hori et *Homan* : et soror Lotan, Thamna.
23. Et hi filii Sobal : *Alvan*, et Manahath, et Ebal, *Sepho* et Onam.	40. Filii Sobal : *Alian*, et Manahath, et Ebal, *Sephi* et Onam. Et filii Sebeon, Aia et Ana. Filii Ana, Dison.
24. Et hi filii Sebeon : et Aia et Ana : *ipse est Ana qui invenit aquas in deserto, cum pasceret asinos Sebeon patris sui.*	
25. Et hi filii *Ana* : Dison, t Oholibama filia Ana.	41. Et filii *Dison, Hamran*, et Eseban, et *Jethran*, et Charan.
26. Et hi filii *Dison* : *Hamdan*, et Eseban, et *Jethran*, et Charan.	
27. Hi filii Eser : Balaan, et Zavan, *et Acan.*	42. Filii Eser, Balaan, et Zavan, *Jacans*. Filii Disan : Hus et *Aran.*
28. Hi filii Disan : Hus et *Aran.*	
29. *Hi duces Horrhæorum : dux Loran, dux Sobal, dux Sebeon, dux Ana,*	
30. *Dux Dison, dux Eser, dux Disan : hi duces Horrhæorum, juxta duces eorum in terra Seir.*	
31. Et hi reges qui regnaverunt in terra Edom antequam regnaret rex inter filios Israel :	43. Et hi reges qui regnaverunt in terra Edom antequam regnaret rex inter filios Israel, *Bela* filius Beor, et nomen civitatis ejus Denaba.
32 *Et regnavit in Edom* Bela filium Beor, et nomen civitatis ejus Denaba.	
33. Et mortuus est *Bela* et regnavit pro eo Jobab filius *Zara* de Bosra.	44. Et mortuus est Bela et regnavit pro eo Jobab filius *Zara* de Bosra.
34. Et mortuus est Jobab, et regnavit pro eo Husam de terra Themanorum.	45. Et mortuus est Jobab, et regnavit pro eo Husam de terra Themanorum.
35. Et mortuus est Husam, et regnavit pro eo Adad filius	46. Et mortuus est Husam, et regnavit pro eo Adad filius

Genèse, XXXVI.	I. *Paralipomènes*,
Badad, qui percussit Madian in agro Moab, et nomen civitatis ejus *Avith*.	Badad, qui percussit Madian in agro Moab, et nomen civitatis ejus *Avith*.
36. Et mortuus est Adad, et regnavit eo Semla de Masreca.	47. Et mortuus est Adad, et regnavit pro eo Semla de Masreca.
37. Et mortuus est Semla, et regnavit pro eo Saul de Rohoboth fluminis.	48. Et mortuus est Semla, et regnavit pro eo Saul de Rohoboth fluminis.
38. Et mortuus est Saul, et regnavit pro eo *Baal-hanam* filius Achobor.	49. Et mortuus est Saul, et regnavit pro eo *Baal-hanan* filius Achobor.
39. Et mortuus est Baalhanan filius Achobor, et regnavit pro eo *Adar*, et nomen civitatis ejus *Phau*, et nomen uxoris ejus Meetabel, filia Matred, filiæ Mezaab.	50. Et mortuus est Baalhanan, et regnavit pro eo *Adad*; et nomen civitatis ejus Phai, et nomen uxoris ejus Meetabel, filia Matred, filiæ Mezaab.
40. Et hæc nomina ducum Esau, per familias suas, per loca sua, secundum nomina sua : dux Thamna, dux *Alva*, dux Jetheth,	51. Et mortuus est Adad. Et fuerunt duces Edom : dux Thamna, dux *Alia*, dux Jetheth,
41. Dux Oolibama, dux Ela, dux Phinon,	52. Dux Oolibama, dux Ela, dux Phinon,
42. Dux Cenez, dux Theman, dux Mabsar,	53. Dux Cenez, dux Theman, dux Mabsar,
43. Dux Magdiel, dux Hiram : hi duces Edom *per habitationes eorum in terra possessionis eorum : ipse est Esau pater Edom.*	54. Dux Magdiel, dux Hiram : hi duces Edom.

REMARQUES.

℣. 5. Gen. 35. Par. La Vulgate nomme dans la Genèse Ihelon, celui qu'elle appelle *Ihelom* dans les Paralipomènes : l'hébreu le nomme également dans les deux textes *Ihelom*.

℣ 11. Gen. 36. Par. Celui qui est nommé *Sepho* dans la Genèse, est appelé *Sephi* dans les Paralipomènes. La différence vient de l'hébreu où la lettre ו n'est que ' allongé.

℣ 12. Gen. 36. Par. *Et Thamna et Amalec.* On voit

clairement dans la Genèse que *Thamna* fut une concubine d'Eliphaz qui eut d'elle *Amalec*. Il y a donc lieu de présumer que les copistes ont omis dans les Paralipomènes ce qu'on lit ici dans la Genèse entre ces deux noms ; et c'est ainsi que la comparaison des textes sert à découvrir les fautes des copistes et à expliquer les textes obscurcis par les fautes qui s'y sont glissées.

℣ 16. *Dux Core*. Gen. Ce paroît être une addition de copiste ; car on n'a point vu de *Core* au ℣ 11. entre les enfans d'Eliphaz. Mais on a vu un Core au ℣ 14. entre les enfans d'Oolibama ; et il se trouvera rappelé en son rang au ℣ 18.

℣ 22. Gen. 39. Par. la Vulgate nomme *Heman* dans la Genèse הימם celui qu'elle appelle *Homan* חומם dans les Paralipomènes. L'hébreu met un *m* dans les deux textes : la différence de l'*e* à l'*o* où l'hébreu met d'un côté l'*iod*, qui donne naissance à l'*e*, et de l'autre l'*ouav* que produit l'*o*.

℣ 23. Gen. 40. Par. Ceux qui sont nommés dans la Genèse *Alvan* et *Sepho*, se trouvent appelés dans les Paralipomènes *Alean* et *Sephi*. Cela vient encore de l'équivoque de l'*iod* qui se confond avec l'*ouav*, lequel se prend tantôt pour *o* et tantôt pour *u* voyelle ou consonne.

℣ 25. Gen. 41. Par. *Ana*. La Vulgate en supprimant ici son nom dans la Genèse, le confond avec Ana, fils de Sébéon, dont il est parlé au ℣ précédent ; au lieu que dans les Paralipomènes la Vulgate en exprimant son nom, laisse la liberté de le prendre pour celui dont il est parlé au ℣ 20.

℣ 20. Gen. 38. Par. Celui-là étoit frère de Sebéon ; car voici le rapport de ces textes : aux ℣ 20. et 21. sont nommés sept fils de Séir, lesquels reviennent avec leurs fils dans les sept versets suivans. De même dans les Paralipomènes, les sept sont nommés au ℣ 38. et reviennent ensuite avec leurs fils dans les quatre versets suivans.

℣ 26. Gen. 41. Par. Les rabbins nomment mal à propos *Disan* dans la Genèse, celui qu'ils appellent très-bien *Dison* dans les Paralipomènes ; et ce *Dison* n'est pas le fils d'Ana qui précède ; mais le frère d'Ana nommé au ℣ 21. Gen. 38. Par. — Celui qui est nommé *Hamdan* dans la Genèse est appelé *Hamran* dans les Paralipomènes, où la Vulgate le nomme *Hamram ;* la méprise des lettres *m* pour *n* vient des copistes latins ; celle des lettres *d* pour *r* ou *r* pour *d* vient des copistes hébreux qui confondent souvent

ces deux lettres fort ressemblantes entre elles. — La Vulgate nomme aussi dans la Genèse *Jethram*, celui qu'elle appelle dans les Paralipomènes *Jethran;* l'hébreu le nomme *Jethran* dans les deux textes ; ainsi la méprise vient des copistes latins.

✠ 27. Gen. 42. Par. Celui qui est nommé *Acan* dans la Genèse, est appelé *Jacan* dans les Paralipomènes, où le texte hébreu n'y joint pas la conjonction *et* qui se trouve dans le texte de la Genèse ; ce qui donne lieu de présumer que cet *iod* vient de l'*ouav* qui exprime la conjonction *et*, qu'ainsi la leçon primitive est *et Acan*, comme on le lit dans le Genèse.

✠ 28. Gen. 42. Par. La Vulgate nomme *Aram* dans la Genèse, celui qu'elle appelle *Aran* dans les Paralipomènes. L'hébreu le nomme *Aram* dans les deux textes. La méprise vient des copistes latins.

✠ 32. Gen. 43. Par. La Vulgate nomme *Bela* dans la Genèse, celui qu'elle appelle *Bale* dans les Paralipomènes. L'hébreu peut se prononcer des deux manières ; les rabbins préfèrent *Bela*.

✠ 33. Gen. 44. Par. La Vulgate suppose nommé *Zara* dans la Genèse, celui qu'elle appelle *Zare* dans les Paralipomènes. L'hébreu peut encore se prononcer des deux manières זרח ; les rabbins le prononcent *Zerach*. C'est la même différence que dans *Mathusale* ou *Mathusala*, que les rabbins prononcent *Methuselach*.

✠ 35. Gen. 46. Par. La ville nommée *Avith* dans la Genèse, est nommée *Aiuth* dans l'hébreu des Paralipomènes ; mais les rabbins conviennent que c'est une faute de copiste pour *Avith* ; ce n'est que la transposition de l'*ouav* qui produit l'*u* voyelle ou consonne.

✠ 38. Gen. 49. Par. L'hébreu nomme assez distinctement *Baalhanan* celui que la Vulgate nomme *Balanan*. Cela peut venir des copistes latins qui ont négligé de doubler l'*a* et de marquer l'aspiration qui disparoît souvent dans le latin, et qui n'est jamais exprimée en grec que par un accent que les Latins n'adoptent pas.

✠ 39. Gen. 50. Par. Celui qui est nommé *Adar* dans la Genèse, est appelé *Adad* dans les Paralipomènes ; cela vient de la ressemblance de ces deux lettres dans l'hébreu, où l'on trouve aussi nommée *Phai* dans les Paralipomènes la ville appelée *Phaü* dans la Genèse ; la Vulgate la nomme *Phaü* dans les deux textes ; ce qui suppose que saint Jé-

rôme lisoit ainsi dans l'hébreu des Paralipomènes, où il a été facile de confondre l'*ouav* avec l'*iod*.

¥ 40. Gen. 51. Par. Celui qui est nommé *Alva* dans la Genèse, se trouve appele *Alia* dans l'hébreu des Paralipomènes; mais les rabbins conviennent qu'il faut lire *Alva*, et la Vulgate le nomme ainsi dans les deux textes. C'est encore l'*ouav* pris pour l'*iod*.

§ VI. TEXTES PARALLÈLES.

Genèse, XXXV.	I. *Paralipomènes*, II.
22. Et fuerunt filii Jacob duodecim.	1. Hi filii Israel : Ruben, Simeon, Levi, et Juda, Issachar et Zabulon,
23. Filii Lia, primogenitus Jacob Ruben, et Simeon, et Levi, et Juda, et Issachar, et Zabulon.	
24. Filii Rachel, Joseph et Benjamin.	2. *Dan*, Joseph, et Benjamin, Nephthali, Gad et Aser.
25. Et filii Bala ancillæ Rachel, *Dan* et Nephthali.	
26. Et filii Zelpha, ancillæ Lia, Gad et Aser.	

REMARQUE.

En comparant ces deux dénombremens, on voit que dans le second *Dan* est transposé peut-être par la méprise des copistes. Vraisemblablement la leçon primitive étoit, *Joseph et Benjamin, Dan et Nephthali.*

§ VII. TEXTES PARALLÈLES.

Genèse, XLVI.	I. *Paralipomènes*, II.
12. Et filii Juda : Her, et Onan, et Sela, et Phares et Zara : et mortuus est Her, et Onan in terra Chanaan. Et fuerunt filii Phares, Hesron et Hamul.	3. Filii Juda, Her et Onan, et Sela : tres nati sunt ei de filia Sue Chananitidè. Et fuit Her, primogenitus Juda malus in oculis Domini et interfecit eum.
Genèse, XXXVIII.	I. *Paralipomènes*, II.
7. Et fuit Her, primogenitus Juda malus in oculis Domini, et interfecit eum *Dominus*.	4. Et Thamar nurus ejus peperit ei Phares et Zara : omnes filii Juda, quinque.
	5. Filii Phares, Hesron et Hamul.

REMARQUE.

On voit dans le texte de la Genèse le mot *Dominus* qui manque assez visiblement dans le texte des Paralipomènes.

§ VIII. TEXTES PARALLÈLES.

Ruth, IV.	I. *Paralipomènes*, II.
18. Et hæ generationes Phares. Phares genuit Hesron.	
19. Et Hesron genuit *Ram, et Ram* genuit Aminadab.	9. Et filii Hesron qui nati sunt ei... *Ram.*
20. Et Aminadab genuit Nahasson, et Nahasson genuit *Salma.*	10. *Et Ram* genuit Aminadab, *et Aminadab* genuit Nahasson, *principem filiorum Juda.*
21. *Et Salmon* genuit Booz, et Booz genuit Obed.	11. Et Nahasson genuit *Salma, et Salma* genuit Booz.
22. Et Obed genuit Isai, et Isai genuit David.	12. Et Booz genuit Obed, et Obed genuit Isai.
	13. Et Isai genuit....
	15..... David.

REMARQUES.

Dans ces deux textes l'hébreu nomme *Ram* celui que la Vulgate appelle *Aram* dans le livre de Ruth. On le trouve aussi nommé *Aram* dans le grec et dans le latin de l'Evangile écrit par saint Matthieu ; ce qui donne lieu de présumer qu'originairement dans le livre de Ruth on lisoit *Aram.*

Celui que le texte de saint Matthieu appelle *Salmon*, est nommé deux fois *Salma* dans les Paralipomènes ; on trouve l'un et l'autre dans Ruth ; ce qui donne lieu de soupçonner qu'originairement son vrai nom étoit *Salmon.*

Isai est celui que les Septante ont nommé *Iessai*, d'où est venu en latin *Jesse.* Ce sont trois prononciations du même nom hébreu. Mais dans le texte des Paralipomènes où il est bien écrit au ℣ 12. selon l'usage des Hébreux ישי, on le trouve écrit au ℣ 13. אישי. Mais cet א n'est regardé que comme celui que l'on trouve dans le nom de *Job* en hébreu איוב. Il n'est réputé que comme une aspiration douce qui laisse subsister la même valeur du simple ו, en sorte que comme on trouve Job, on prononce également Isai. Le grec de l'Evangile écrit par saint Matthieu le nomme comme le nommoient les Septante, *Iessai* d'où en latin *Jesse.*

Il en est de même dans saint Luc, qui nomme ces trois comme les nomme saint Matthieu, *Aram, Salmon, Iessai* que nous prononçons *Jesse.*

§ IX. TEXTES PARALLÈLES.

I. *Rois*, XVI.

5. Et sanctificavit (Samuel) Isai et filios suos, et vocavit eos ad sacrificium.

6. Et fuit cum venissent, tunc vidit Eliab....
8. Et vocavit Isai Abinadab.
9. Et transire fecit Isai *Samna*.....
10. Et transire fecit Isai septem filios suos ante Samuelem.....
11... Et dixit : Adhuc remansit minor.

I. *Rois*, XVII.

12. Et David filius viri Ephrathæi istius de Bethlehem Juda, et nomen ejus Isai, et ei octo filii.....
13. Et abierunt tres filii Isai majores, post Saul ad bellum, et nomen trium filiorum ejus qui ierunt in bellum : Eliab primogenitus, et secundus ejus Abinadab, et tertius Samma.
14. Et David erat minor, et tres majores abierunt post Saul.

I. *Paralipomènes*, II.

13. Et Isai genuit primogenitum suum Eliab, et Abinadab, secundum, et *Simmaa* tertium,
14. Nathanael, quartum, Raddai, quintum,
15. Ason, sextum, *David, septimum.*

REMARQUES.

Les deux textes du 1^er^ livre des Rois prouvent qu'Isaï, père de David, eut huit enfans, dont David fut le huitième. Cependant le texte des Paralipomènes ne lui en donne que sept, et *David* y est nommé *le septième.* Il y a donc lieu de soupçonner qu'il s'est glissé là quelque faute de copiste.

En effet, selon les versions syriaque et arabe, le septième fut Eliu, et David fut ainsi véritablement le huitième : *Eliu septimum, David octavum.* Telle fut vraisemblablement la leçon primitive.

Le troisième que le texte des Rois nomme deux fois *Samma*, se trouve nommé dans les Paralipomènes *Simmaa*. On a pu confondre ces deux noms, d'autant plus facilement que dans l'hébreu, nulle voyelle n'est exprimée dans la première syllabe; et il étoit fort aisé de confondre dans la dernière le son de deux *a*.

§ X. TEXTES PARALLÈLES.

II. *Rois*, III.

2. Et nati sunt ipsi David filii in Hebron : et fuit primogenitus ejus, Amnon, de Achinoam Jezraelitide :

3. Et secundus ejus, *Cheleab*, de Abigail uxore Nabal Carmelitæ : et tertius, Absalom, filius Maacha filiæ Tholmai regis Gessur :

4. Et quartus, Adonia, filius Haggith : et quintus Saphatia, filius Abital :

5. Et sextus, *Jethraam* de Egla uxore David. Hi nati sunt ipsi David in Hebron.

II. *Rois*, V.

5. In Hebron regnavit super Juda, septem annis et sex mensibus : et in Jerusalem regnavit triginta et tribus annis super omnem Israel et Juda.

. . . . . .

14. Et hæc nomina eorum qui nati sunt ei in Jerusalem : Samua, et Sobab, et Nathan, et *Salomo*,

15. Et *Jebahar*, et *Elisua*, et Nepheg, et Japhia,

16. Et Elisama, et *Eliada*, et *Eliphalet*.

I. *Paralipomènes*, III.

1. Et hi fuerunt filii David qui *nati sunt* ei in Hebron : primogenitus, Amnon, de Achinoam Jezraelitide : secundus, *Daniel*, de Abigail Carmelitide :

2. Tertius *Absalom*, filius Maacha, filiæ Tholmai regis Gessur : quartus, Adonia filius Haggith :

3. Quintus Saphatia, de Abital : sextus *Jethraham* de Egla uxore sua.

4. Sex nati sunt ei in Hebron, et regnavit ibi septem annis et sex mensibus : et triginta et tribus annis regnavit in Jerusalem.

5. Et hi nati sunt ei in Jerusalem : Simmaa, et Sobab, et Nathan, et *Salomo* : quatuor de *Bethsavee filia Ammiel*:

6. *Et Jebaar*, et *Elisama*, et *Eliphalet*,

7. Et *Noge*, et Nepheg, et

Japhia, et Elisama, et *Eliada, et Eliphelet*, novem.

REMARQUES.

On lit dans les Paralipomènes ℣ 1. נולד, au singulier *natus est*, pour le pluriel נולדו, *nati sunt*, qui se trouve au ℣ 5. — Entre ces fils de David, celui qui est nommé *Cheleab* dans les Rois, se trouve appelé *Daniel* dans les Paralipomènes. Ces noms fort différens en lettres romaines, ont cependant quelques vestiges de ressemblance en caractères hébraïques.

Devant le nom d'*Absalom* on trouve dans les Paralipomènes un *lamed* ל, qui paroît ne pouvoir être qu'une faute de copiste.

Celui que la Vulgate nomme *Jethraam* dans les Rois, elle l'appelle *Jethraham* dans les Paralipomènes; la différence ne vient que de l'aspiration omise par les copistes latins qui souvent l'ont ainsi négligée, et quelquefois au contraire l'ont ajoutée comme on va le voir.

Salomo; c'est ainsi qu'il est toujours appelé dans l'hébreu; les Septante l'ont nommé dans leur version *Salomon;* et du grec ce nom a passé dans le latin de la Vulgate.

Bethsavee, filia Ammiel. Elle est nommée au second livre des Rois, chap. xi. ℣ 3., *Bethsabee, filia Eliam;* on a pu confondre le b avec l'articulation de la consonne v. אליעם est le même nom que עמיאל, ce n'est que la transposition des deux mots dont il est composé אל, *Deus*, et עם, *populus.*

Jebahar ou *Jebaar;* c'est encore une omission de l'aspiration dans les exemplaires latins.

Elisua paroît être le même qu'*Elisama;* on a pu confondre ces deux noms, à cause d'un second *Elisama* qui va suivre. En effet au chap. xiv. des Paralipomènes ℣ 5 et suiv. où les mêmes noms se retrouvent, on lit *Elisua.*

Eliphalet et Noge. Ces deux noms nécessaires pour former les *neuf* marqués dans les Paralipomènes, sont omis dans les Rois. On a pu confondre *Eliphalet*, avec le second du même nom, qui va suivre; on a pu confondre *Noge* avec *Nepheg* qui est après.

Eliada, est nommé au chap. xiv. des Par. ℣ 7., *Baaliada:* la Vulgate le nomme dans les Rois, *Eliada;* c'est vraisemblablement une faute de copiste.

Eliphalet ou *Eliphelet ;* c'est dans l'hébreu le même nom diversement prononcé. La Vulgate le termine par une aspiration ; mais dans l'hébreu la dernière lettre de ce nom n'est point un *thau ;* c'est un *teth* qui ne porte point d'aspiration. Les copistes latins ont quelquefois ajouté ainsi l'aspiration, faute de connoître les noms hébreux.

§ XI. TEXTES PARALLÈLES

Josué, XXI.	I. *Paralipomènes*, VI.
3. *Et dederunt filii Israel levitis de possessionibus suis juxta os Domini, civitates istas et suburbana earum.*	54. *Et hæc habitacula eorum per vicos eorum in confinibus eorum.*
4. *Et egressa est sors in familiam Caath : et fuit filiis Aaron sacerdotis, de levitis, ex tribu Juda, et ex tribu Simeon, et ex tribu Benjamin, sorte civitates tredecim.*	Ce ℣ manque dans les Paralipomènes ; les cinq suivans sont transposés.
5. *Et filiis Caath reliquis de familiis* (*ex*) *tribu Ephraim, et ex tribu Dan, et* ex dimidia tribu Manasse, sorte civitates decem.	Voyez ci-après, ℣ 61.
6. Et filiis *Gerson de familiis*, (*ex*) tribu Issachar, et ex tribu Aser, et ex tribu Nephthali, et ex *dimidia* tribu Manasse in Basan, sorte civitates tredecim.	Voyez ci-après, ℣ 62.
7. Filiis Merari per familias suas, ex tribu Ruben, et ex tribu Gad, et ex tribu Zabulon, civitates duodecim.	Voyez ci-après, ℣ 63.
8. Et dederunt filii Israel civitates *illas* et suburbana earum, *juxta quod præcepit Dominus per manum Moysis sorte.*	Voyez ci-après, ℣ 64.
9. Et dederunt ex tribu filiorum Juda, et ex tribu filiorum Simeon civitates istas quas vocavit *nomine.*	Voyez ci-après, ℣ 65.
10 *Et fuit* filiis Aaron, de	.... Filiis Aaron, de fami-

Josué, XXI.

familiis Caath, *de filiis Levi*, quia ipsis fuit sors *prima*.

11. Et dederunt eis *Cariath-Arbe, patris Enac, ipsa est* Hebron in *monte* Juda, et suburbana ejus in circuitibus ejus :

12. Et agrum civitatis, et villas ejus dederunt Caleb filio Jephone *in possessionem suam*.

13. Et filiis Aaron *sacerdotis* dederunt *civitatem* refugii *interfectoris*, Hebron *et suburbana ejus*, et Lobna, et suburbana ejus,

14. Et Jether, *et suburbana ejus*, et Esthemo et suburbana ejus,

15. Et *Holon*, et suburbana ejus, et Dabir, et suburbana ejus.

16. Et *Ain*, et suburbana ejus, et *Jeta, et suburbana ejus*, et Bethsames, et suburbana ejus : *civitates novem, e duabus tribubus illis.*

17. Et ex tribu Benjamin, *Gabaon, et suburbana ejus*, et Gabae, et suburbana ejus,

18. Anathoth, et suburbana ejus, et *Almon*, et suburbana ejus : *civitates quatuor.*

19. Omnes civitates *filiorum Aaron sacerdotum*, tredecim civitates *et suburbana earum.*

Voyez ci-dessus, ℣ 5.

Voyez ci-dessus, ℣ 6.

I. *Paralipomènes*, VI.

liis Caath, quia ipsis fuit sors.

55. Et dederunt eis Hebron in *terra* Juda, et suburbana ejus in circuitibus ejus :

56. Et agrum civitatis, et villas ejus dederunt Caleb filio Jephone.

57. Et filiis Aaron dederunt *civitates* refugii Hebron, et Lobna et suburbana ejus, et Jether, et Esthemo, et suburbana ejus,

58. Et *Helon*, et suburbana ejus, et Dabir, et suburbana ejus.

59. Et *Asan*, et suburbana ejus, et Bethsames, et suburbana ejus.

60. Et ex tribu Benjamin, Gabae, et suburbana ejus, et *Almath*, et suburbana ejus, et Anathoth, et suburbana ejus : omnes civitates *eorum* tredecim civitates *per familias eorum.*

61. Et filiis Caath reliquis *de familia tribus*, ex dimidia tribu *dimidia* Manasse, sorte civitates decem.

62. Et filiis *Gersom per familias suas ex* tribu Issachar, et ex tribu Aser, et ex tribu Nephthali, et ex tribu Manasse in Basan, civitates tredecim.

Josuè, XXI.	I. *Paralipomènes*, VI.
Voyez ci-dessus, ℣ 7.	63. Filiis Merari per familias suas, ex tribu Ruben, et ex tribu Gad, et ex tribu Zabulon, sorte civitates duodecim.
Voyez ci-dessus, ℣ 8.	64. Et dederunt filii Israel *levitis* civitates et suburbana earum.
Voyez ci-dessus, ℣ 9.	65. Et dederunt sorte ex tribu filiorum Juda, et ex tribu filiorum Simeon, *et ex tribu filiorum Benjamin*, civitates istas quas vocaverunt *nominibus*.
20. Et familiis filiorum Caath *levitarum reliquorum de filiis Caath*: et fuit civitates *sortis* eorum ex tribu Ephraim.	66. Et *de* familiis filiorum Caath, et fuit civitates *termini* eorum ex tribu Ephraim.
21. Et dederunt eis civitatem refugii *interfectoris* Sichem, et suburbana ejus in monte Ephraim, et Gazer, et suburbana ejus,	67. Et dederunt eis *civitates* refugii, Sichem, et suburbana ejus in monte Ephraim, et Gazer, et suburbana ejus,
22. Et *Cibsaim*, et suburbana ejus, et *Beth-horon*, et suburbana ejus : *civitates quatuor*.	68. Et *Jecmaam*, et suburbana ejus, et *Beth-horon*, et suburbana ejus :
23. *Et de tribu Dan, Elthecо, et suburbana ejus, Gabathon, et suburbana ejus,*	
24. Aialon, et suburbana ejus, Gethremmon et suburbana ejus : *civitates quatuor*.	69. Et Aialon, et suburbana ejus, et Geth-remmon, et suburbana ejus.
25. Et ex dimidia tribu Manasse, *Thanach*, et suburbana ejus, et *Gethremmon*, et suburbana ejus : *civitates duæ*.	70. Et ex dimidia tribu Manasse, *Aner*, et suburbana ejus, et *Balaam* et suburbana ejus, *familiis* filiorum Caath reliquorum.
26. *Omnes civitates decem, et suburbana earum, familiis* filiorum Caath reliquorum.	
27. *Et filiis Gerson, de familiis levitarum ex* dimidia tribu Manasse, *civitatem refu-*	71. Filiis *Gersom de familia* (*ex*) dimidia tribu Manasse : *Gaulon* in Basan, et sub-

Josué, XXI.

gii interfectoris, Gaulon in Basan, et suburbana ejus, et *Bosthra*, et suburbana ejus : *civitates duæ.*

28. Et ex tribu Issachar, *Cesion*, et suburbana ejus, Dabereth, et suburbana ejus,

29. Jaramoth, et suburbana ejus; et *Engannim*, et suburbana ejus : *civitates quatuor.*

30. Et ex tribu Aser, Masal, et suburbana ejus, Abdon, et suburbana ejus.

31. *Helcath*, et suburbana ejus, et Rohob, et suburbana ejus : *civitates quatuor.*

32. Et ex tribu Nephthali, *civitatem refugii interfectoris*, Cedes in Galilæa, et suburbana ejus, et *Hammothdor*, et suburbana ejus, et *Carthan*, et suburbana ejus : *civitates tres.*

33. *Omnes civitates Gersonitarum, per familias suas, tredecim civitates et suburbana earum.*

34. Et *familiis* filiorum Merari, *levitarum* reliquorum, ex tribu Zabulon *Jecnam*, et suburbana ejus, *Cartha*, et suburbana ejus,

35. *Damna*, et suburbana ejus, *Naalol*, et suburbana ejus : civitates quatuor.

36. Et ex tribu Ruben, Bosor et suburbana ejus, et *Jassa*, et suburbana ejus,

37. *Cademoth*, et suburbana ejus, et Mephaath, et suburbana ejus : civitates quatuor.

38. Et ex tribu Gad, *civitatem refugii interfectoris*, Ramoth in Galaad, et suburbana

I. *Paralipomènes*, VI.

urbana ejus, et *Astaroth*, et suburbana ejus.

72. Et ex tribu Issachar, *Cedes*, et suburbana ejus, Dabereth, et suburbana ejus,

73. *Ramoth*, et suburbana ejus, et *Anem*, et suburbana ejus.

74. Et ex tribu Aser, Masal, et suburbana ejus, et Abdon, et suburbana ejus.

75. Et *Hucac*, et suburbana ejus, et Rohob, et suburbana ejus.

76. Et ex tribu Nephthali, Cedes in Galilæa, et suburbana ejus, et *Hamnom*, et suburbana ejus, et *Cariathaim*, et suburbana ejus.

77. Filiis Merari reliquis, ex tribu Zabulon, *Remmono*, et suburbana ejus, *Thabor*, et suburbana ejus.

78. *Et de trans Jordanem Jericho ad orientem Jordanis*, ex tribu Ruben, Bosor *in deserto*, et suburbana ejus, et *Jassa*, et suburbana ejus,

79. *Et Cademoth*, et suburbana ejus, et Mephaath, et suburbana ejus.

80. Et ex tribu Gad, Ramoth in Galaad, et suburbana

Josué, XXI.	I. *Paralipomènes*, VI.
ejus, et Mahanaim, et suburbana ejus,	ejus, et *Mahanaim*, et suburbana ejus,
39. Hesebon, et suburbana ejus, *Jazer*, et suburbana ejus: *omnes civitates quatuor.*	81. Et Hesebon, et suburbana ejus, et *Jazer*, et suburbana ejus.
40. *Omnes civitates filiorum Merari per familias suas reliquorum, de familiis levitarum et fuit sors earum, civitates duodecim.*	
41. *Omnes civitates levitarum in medio possessionis filiorum Israel, civitates quadraginta et octo, et suburbana earum.*	
42. *Fuerunt civitates istæ, civitas singula cum suburbanis suis in circuitibus suis: sic omnibus civitatibus suis.*	

REMARQUES.

Le parallèle de ces deux textes contribue beaucoup à l'éclaircissement de celui des Paralipomènes, où les copistes ont omis et transposé des versets de manière qu'il ne seroit presque pas possible de les débrouiller, si l'on n'avoit ce secours. Je donnai un fragment de ce parallèle dans la première édition de cette Bible à la fin de la *géographie sacrée* qui fait partie du dernier volume; je reprends ici ce fragment, et je donne le parallèle entier.

℣ 3. Josué, 54. Par. Quoique ces deux versets soient tout-à-fait différens, on voit cependant qu'ils sont le commencement des deux textes parallèles qui vont suivre, en sorte que ces deux versets sont évidemment à leur place. Mais le ℣ de Josué manque entièrement dans les Paralipomènes, et les cinq suivans sont transposés; on les retrouve après le ℣ 60. des Paralipomènes, où ils interrompent non-seulement le parallèle des deux textes, mais le dénombrement même contenu dans le texte des Paralipomènes; de manière qu'il est assez visible que c'est une transposition de la part des copistes.

℣ 4. Josué. Ce verset omis dans les Paralipomènes est cependant essentiel; ce qui montre que l'omission ne peut

venir que la part des copistes. En effet il est intimement lié avec le verset suivant. Ces deux versets répondent aux deux branches des enfans de Caath, l'une composée des seuls prêtres, au ℣ 4. ; l'autre composée des simples lévites, au ℣ 5. Au ℣ 4., où on lit *egressa est sors*, il y a lieu de présumer que le texte primitif portoit *sors prima*, comme on le lit au ℣ 10.

℣ 5. Josué, 61. Paralip. *De familiis*, ou *de familia tribus*. Ce sont vraisemblablement deux fautes de copiste, au lieu de *per familias suas*, comme on le lit dans les versets suivans conformes à celui-ci. On a confondu למשפחתם, *per familias suas*, avec ממשפחת, *de familiis* ou *de familia*, et le mot המטה, *tribus*, s'y est glissé peut-être comme une variante du mot suivant ממטה, *ex tribu*, lequel a perdu son premier *mem*, dans le texte des Rois. — Ces mots, *ex tribu Ephraim et ex tribu Dan* ont été omis dans les Paralipomènes où il n'est parlé que de la demi-tribu de Manassé, quoiqu'il y soit compté dix villes qui étoient prises de ces trois tribus. Le *dimidia* répété sous une autre forme dans les Paralipomènes, n'est vraisemblablement encore qu'une faute de copiste : le premier suffit.

℣ 6. Josué, 62. Paralip. *Filiis Gerson*, ou *Gersom*. On a déjà vu que les exemplaires varient sur ce nom, sans qu'on puisse dire quelle est la vraie leçon. — *De familiis* encore pour *per familias suas*, comme on le lit dans les Paralipomènes. — La conjonction *ex*, omise dans Josué, se trouve dans les Paralipomènes. — Le mot *dimidia*, omis dans les Paralipomènes, est dans Josué.

℣ 7. Josué, 63. Paralip. Ces deux versets parfaitement semblables et corrects montrent les fautes qui se sont glissées dans les deux versets précédens.

℣ 8. Josué. 64. Paralip. Le mot *levitis* manque dans le texte de Josué ; il signifie les enfans de Lévi tant prêtres que lévites. — Le mot *illas* est omis dans les Paralip. ainsi que la suite du ℣ *juxta quod præcepit*, etc. — Le mot *sorte* du ℣ 8. de Josué, a passé au ℣ 65. des Paralipomènes.

℣ 9. Josué, 65. Paralip. *Et ex tribu filiorum Benjamin*, omis dans le texte de Josué. On a déjà vu au ℣ 4. qu'il y avoit des villes de cette tribu dans ce partage ; et elles vont être nommées aux ℣ 17. et 18. — *Nomine* pour *nominibus*. Comme il y avoit plusieurs villes, il y avoit aussi plusieurs noms; mais chaque ville communément ne porte ici qu'un nom.

℣ 10. Josué, 54. Paralip. Ici le texte de Josuë nous ramène au ℣ 54. des Paralip. pour y reprendre ce que nous en avions laissé. — *Et fuit,* omis dans les Paralip. — *De filiis Levi,* omis de même. Il n'est pas nécessaire. — *Prima,* omis : il n'est pas inutile.

℣ 11. Josué, 55. Paralip. *Cariath-Arbe patris Enac, ipsa est Hebron ;* le texte des Paralip. simplifie cela en mettant seulement *Hebron.* Le mot *Cariath* signifie *urbs : Cariath-Arbe* signifie donc la ville d'Arbé ; et c'est *Arbé* qui est le père d'Enac. — Plus loin on voit Sichem *in monte Ephraim* dans les deux textes ; ce qui donne lieu de présumer que c'étoit de même originairement ici dans les deux textes, *in monte Juda.* On le lit encore de même au livre de Josué, xx. 7.

℣ 12. Josué, 56. Paralip. *In possessionem suam,* omis dans les Paralipomènes.

℣ 13. Josué, 57. Paralip. *Sacerdotis,* omis dans les Par. — *Civitatem* ou *civitates ;* cette dernière leçon est évidemment une faute de copiste ; Hébron étoit la seule ville de refuge, entre celles qui sont ici nommées. — *Interfectoris* omis dans les Paralip. — *Et suburbana ejus,* également omis dans les Paralipomènes.

℣ 14. Josué, 57. Paralip. *Et suburbana ejus,* omis dans les Paralipomènes.

℣ 15. Josué, 58. Paralip. *Holon* ou *Helon.* Cette variété dans la Vulgate vient de l'hébreu où se trouve au livre des Paralip. un ו qui n'est pas dans Josué, et qui donne naissance au son exprimé par *E ;* peut-être vient-il d'un ו que l'on suppose dans Josué, et qui produit le son *O.*

℣ 16. Josué, 59. Paralip. *Ain,* en hébreu de même עין ; ou *Asan,* en hébreu עשן ; une seule lettre en fait la différence, sans qu'on puisse déterminer la leçon primitive, parce qu'on trouve ces deux noms dans le dénombrement des villes de Juda au chap. xv. de Josué, 32. et 42. On lit dans la version des Septante au livre de Josué, *Asa ;* ce qui suppose qu'ils y ont lu *Asan,* comme dans les Paralip. — *Et Jeta et suburbana ejus,* omis dans les Paralip. — *Civitates novem e duabus tribubus illis,* omis dans les Par. On ne distingue point dans ce dénombrement les villes de Siméon d'avec celles de Juda ; c'est peut-être parce que Siméon eut son partage dans Juda. Peut-être aussi les copistes ont-ils omis *Et ex tribu Simeon,* à la tête de quel-

ques-uns de ces versets, comme on lit à la tête du ℣ suivant. *Et ex tribu Benjamin.*

℣ 17. Josué, 60. Paralip. *Gabaon, et suburbana ejus*, omis dans les Paralip. On l'a sans doute confondu avec *Gabae* qui suit.

℣ 18. Josué, 60. Paralip. *Almon*, en hébreu עלמן, est la même qu'Almath, en hébreu עלמת; les deux jambages qui forment en hébreu la lettre *thau*, ont pu se confondre avec les deux lettres *ouav* et *noun*. — *Civitates quatuor*, omis dans les Paralipomènes.

℣. 19. Josué, 60. Paralip. *Filiorum Aaron sacerdotum*, omis dans les Paralip. On a vu au ℣. 13. *sacerdotis:* les copistes ont pu confondre l'un avec l'autre; c'est le même sens, tous les enfans mâles du prêtre Aaron étoient prêtres, s'ils ne se trouvoient exclus par quelques défauts. — *Tredecim.* Ce nombre égal dans les deux textes, prouve qu'il y a deux villes omises dans les Paralip. savoir *Jeta* et *Gabaon.*

℣ 61.-65. Paralipom. Nous avons vu ces cinq versets transposés qui répondent aux ℣ 5.-9. de Josué.

℣ 20. Josué, 66. Paralip. Le ℣ 20. de Josué nous amène donc au ℣ 66. des Paralip. — *Levitarum reliquorum de filiis Caath*, omis dans les Paralip.; cela n'est cependant pas inutile parce qu'il caractérise la seconde branche de Caath, différente de la première dont on vient de parler. — *Sortis*, en hébreu גורל, ou *termini*, גבול; il a été facile de les confondre; le premier paroît préférable.

℣ 21. Josué, 67. Paralip. On voit encore ici *Civitates* pour *civitatem*; Sichem étoit la seule ville de refuge dans ce partage. — *Interfectoris*, omis dans les Paralipomènes.

℣ 22. Josué, 68. Paralip. *Cibsaim* ou *Jecmaam.* Cette ville pourroit avoir eu les deux noms. On ne trouve point ailleurs *Cibsaim;* mais on retrouve *Jecmaam* au IIIe livre des Rois, IV. 12. où la Vulgate met *Jecmaan Beth-horon.* La Vulgate même l'écrit ainsi au livre de Josué; mais dans les Paralipomènes, on lit *Bethoron;* l'une des deux aspirations disparoît. — *Civitates quatuor*, omis dans les Paralipomènes.

℣ 23. Josué. Ce ℣. manque entièrement dans les Paralipomènes.

℣ 24. Josué, 69. Paralip. *Civitates quatuor*, omis dans les Paralipomènes où l'on n'en trouve que deux à cause de l'omission du ℣. précédent qui en contient deux.

℣ 25. Josué, 70. Paralip. *Thanac*, en hébreu תענך ou ענר, *Aner* : on a pu les confondre ; car on ne trouve point ailleurs *Aner ;* mais on retrouve *Thanac* au livre de Josué, XVII. 11. où la Vulgate le nomme *Thenac* ; et au IIIe livre des Rois, IV. 12., où elle le nomme comme ici *Thanac*. — *Geth-remmon* ou *Balaam*, que la Vulgate nomme *Baalam*. Le nom de *Geth-remmon* paroît avoir passé ici du ℣ précédent par erreur de copiste ; et *Balaam* paroît être mis pour *Jeblaam* qui se trouve ainsi nommé au livre de Josué, XVII. 11. La différence en hébreu ne consiste que dans la seule lettre *iod* qui est la plus petite lettre.

℣ 26. Josué, 70. Paral. *Omnes civitates decem et suburbana ejus ;* omis dans les Paralipomènes, peut-être par une suite de la précédente omission, qui, ayant fait disparoître deux villes, ne permettoit plus d'en compter ici dix. — *Familiis filiorum Caath reliquorum ;* c'est la suite de ce qui précède, et néanmoins cela se trouve dans le texte des Paralipomènes ; ce qui donne lieu de présumer qu'on y lisoit originairement le verset entier. Les rabbins lisent dans les Paralip. *familiæ* au singulier. C'est que la lettre *ouav* caractéristique du pluriel a disparu. On a vu *familiis* dans les deux textes au commencement de cette portion du dénombrement, 20. Josué, 66. Paralipomènes.

℣ 27. Josué, 71. Paralip. *Et*, omis dans les Paralipom. — *Gerson* ou *Gersom ;* on trouve tantôt l'un et tantôt l'autre, sans qu'on puisse décider lequel est le vrai nom. — *De familia* ou plutôt *de familiis ;* c'est encore l'équivoque du singulier avec le pluriel, à cause de l'omission de la lettre caractéristique du pluriel. — *Levitarum* : mot essentiel omis dans les Paralipomènes. — *Ex*, omis dans les Paralipomènes. — *Civitatem refugii interfectoris*, omis encore dans les Paralipom. Cependant comme on y a vu déjà deux fois *civitatem refugii*, il y a lieu de présumer qu'il devoit y être encore ici, et que ce sont les copistes qui l'ont omis. *Gaulon ;* la Vulgate la nomme ainsi dans les deux textes : l'hébreu varie ; on lit dans Josué גלון, et dans les Paralipomènes גולן ; les rabbins veulent qu'on lise dans les deux גולן, *Golan ;* la Vulgate la nomme *Golan* au Deutéronome, IV. 43. — Bosthra ou *Astharoth :* la Vulgate la nomme dans Josué *Bosra*, qui vient assez évidemment de *Bostra*, pour *Bosthra*, en hébreu בעשתרה, d'où les copistes ont pu faire par méprise עשתרות, *Astharoth ;* l'omission de la lettre *beth* au commencement du mot a pu produire cette

variante. — *Civitates duæ*, omis dans les Paralipomènes.

✗ 28. Josué, 72. Paralip. *Cesion*, en hébreu קשיון ou קדש, *Cedes*. On la trouve nommée *Cesion* au livre de Josué, XIX. 20.; ce qui donne lieu de présumer que ce sont les copistes qui l'ont ici confondue avec *Cedes*, qui est le nom d'une autre ville nommée plus loin, 32. Josué, 66. Paralipomènes.

✗ 29. Josué, 73. Paralip. *Jaramoth* ou *Ramoth*; il paroît que c'est celle qui est nommée *Rameth* au livre de Josué, XIX. 21. La seule lettre *iod*, ajoutée au commencement, a formé la première syllabe; et la lettre *ouav*, insérée à la fin, a changé le son de l'*e* en *o*. L'hébreu des Paralipomènes y exprime la lettre *a* dans *Ramoth*. — *En-gannim* ou *Anem*; on la trouve jointe avec Rameth sous le nom d'*En-gannim* dans le livre de Josué, XIX. 21. *En* signifie *fons*; ce nom étoit commun à plusieurs lieux. Celui-ci est donc surnommé *Gannim*, d'où les copistes vraisemblablement ont fait *Anem* qui ne se trouve point ailleurs. La lettre *aïn* tient de l'articulation du *ghimel*, on le voit dans *Gomorrhe*; il a donc été facile de confondre *Gannim* avec *Anem*; car les Hébreux ne doublent jamais les lettres en écrivant; de sorte que quoiqu'on prononce *Gannim*, on écrit *Ganim* qui se confond avec *Anim*; et en perdant l'*iod*, il en résulte *Anem*. — *Civitates quatuor*, omis dans les Paralipomènes.

✗ 31. Josué, 75. Paralip. *Helcath* ou *Hucac*. La Vulgate les nomme *Halcath* au livre de Josué, XIX. 25. *Hucac* ne se trouve point ailleurs; c'est vraisemblablement une faute de copiste. On a confondu le *lamed* avec le *ouav*, qui se prononce *u*, en latin *ou*; et on en a pris le *thau* pour un second *coph*. — *Civitates quatuor*, omis dans les Paralipomènes.

✗ 32. Josué, 76. Paralip. *Civitatem refugii interfectoris*, omis dans les Paralipomènes, quoique exprimé pour les deux premières; ce qui donne lieu de soupçonner que l'omission vient des copistes. — *Hammoth-dor*, ou *Hammon*, que la Vulgate nomme *Hamon*. Il paroît que c'est la même que *Hemath*, nommée *Emath* dans la Vulgate, au livre de Josué, XIX. 35. Comme les Hébreux ne doublent point les lettres en écrivant, il a été facile de confondre *Hemath* avec *Hamoth* ou *Hammoth*, en hébreu חמת, ou חמות, d'où חמון, *Hammon* ou *Hamon*. — *Carthan* ou

Cariathaim. Il y a apparence que c'est la même que *Reccath* joint à *Hemath* dans le livre de Josué, XIX. 35. En hébreu רקת, *Reccath*, d'où קרתן, *Carthan;* d'où קריתים, *Cariathaim.* — *Civitates tres*, omis dans les Paralipomènes.

℣ 33. Josué, entièrement omis dans les Paralipomènes.

℣ 34. Josué, 77. Paral. *Et familiis filiorum Merari, levitarum reliquorum*, ou simplement *Filiis Merari reliquis.* En comparant ces deux textes avec ceux des ℣ 27, Josué, 71. Paralip., il y a lieu de présumer qu'il y a transposition dans le ℣ 34., et omission dans le ℣ 77.; qu'au ℣ 34. on lisoit : *Et filiis Merari de familiis levitarum reliquis;* et au ℣ 77., *Filiis Merari, levitis reliquis.* — *Jecnam* et *Cartha* sont omis dans les Paralipomènes.

℣ 35. Josué, 77. Paralip. *Damna* paroît être le même lieu que *Remmono*, nommé *Remmon-Amthar*, ou *Remona-Methar* dans Josué, XIX. 13. Le *daleth* se confond aisément avec le *resch.* Le *mem* peut se doubler dans la prononciation, quoiqu'il n'y en ait qu'un d'écrit. *L'ouah* est le premier jambage du *hé*, qui se prononce A. — *Naalol* paroît être le même que *Thabor;* ces deux noms en hébreu sont composés de quatre lettres. Le *noun* a pu se confondre avec le *tahu;* le *hé*, que l'on prononce A, aura été pris pour le *beth;* le premier *lamed* pour *ouav*, et le second pour *rhèsh.* Au reste, on trouve ces deux noms dans les villes de Zabulon au chapitre XIX. de Josué, ℣ 12. et 15., en sorte qu'on ne peut décider laquelle de ces deux villes fut donnée aux lévites.

℣ 36. Josué, 78. Paralip. *Et de trans Jordanem Jericho ad orientem Jordanis;* omis dans Josué, au chap. XXI; mais on le trouve au chap. XX. 8., avec cette différence qu'on y lit : *Et de trans Jordanem Jericho ad orientem*, où la Vulgate suppose qu'il faudroit lire *ad orientem Jericho;* ce qui seroit peut-être bien aussi la leçon des Paralip. *Et de trans Jordanem ad orientem Jericho.* Il a été facile en hébreu de confondre *Jordanis* avec *Jericho.* — La Vulgate ajoute dans Josué, XXI. 36. *civitates refugii*, pour *civitatem refugii interfectoris*, comme on l'a vu pour les quatre autres; car celle-ci est la cinquième : ces mots manquent ici dans l'hébreu. — *Bosor*, le texte des Paralip., ajoute *in deserto* ou *in solitudine*, comme l'exprime la Vulgate, qui le lit également dans Josué, en y ajoutant

Misor ; et en effet, au chap. xx. ℣ 8., l'hébreu dit aussi *in deserto* (ou *in solitudine*), *in Misor*, ce que la Vulgate exprime par *in campestri solitudine*, ou *in solitudine campestri*. — *Jassa ;* la Vulgate, dans Josué, la nomme *Jaser ;* mais c'est une faute de copiste ; la méprise vient de ce qu'on l'a confondue avec *Jazer* de la tribu de Gad, nommée au ℣ 39. On les trouve l'une et l'autre dans Josué. xiii. 18. et 25.

℣ 37. Josué, 79. Paralip. *Et Cademoth.* La conjonction est omise dans Josué, où la Vulgate met *Jethson.* Ce nom, qui ne se trouve point ailleurs, paroît venir de la version des Septante où ce nom a été altéré par les copistes en diverses manières ; on y lit *Kedmoth, Kedson, Gedson*, d'où *Jethson.*

℣ 38. Josué, 80. Paralip. *Civitatem refugii interfectoris*, omis dans les Paralipomènes. — *Mahanaim*, nommée dans la Vulgate *Manaim ;* les copistes en omettant l'aspiration, ont écrit *Maanaim*, d'où *Manaim.* On trouve dans la Vulgate même *Mahanaim*, au livre de la Genèse, xxxii. 2.

℣ 39. Josué, 81. Paralip. *Jazer.* La Vulgate la nomme *Jaser* dans Josué, 13. 25. et xxi. 39. *Jezer* dans les Paralip., et *Jazer* dans le livre des Nombres, xxxii. 1. 3.— *Omnes civitates quatuor ;* omis dans les Paralipomènes, ainsi que les versets suivans où le texte de Josué résume le nombre des villes de la branche de Merari, ainsi que celui de toutes les villes lévitiques. On en compte quarante-huit qui se trouvent en effet dans le texte de Josué, mais dont plusieurs, comme on l'a vu, manquent dans les Paralipomènes.

§ XII. TEXTES PARALLÈLES.

I. *Rois*, xxxi.	I. *Paralipomènes*, x.
1. Philisthiim autem *pugnantes* cum Israel, *et fugerunt homines* Israel a facie Philisthiim, et ceciderunt vulnerati in monte *Gelboe.*	1. Philisthiim autem *pugnabant* cum Israel, *et fugit vir* Israel a facie Philisthiim, et ceciderunt vulnerati in monte *Gelboe.*
2. Et persecuti sunt Philisthiim *ad* Saul et ad filios ejus, et percusserunt Philisthiim Jonathan, et Abinadab, et Melchisua, filios Saul.	2. Et persecuti sunt Philisthiim *post* Saul et *post* filios ejus, et percusserunt Philisthiim Jonathan, et Abinadab, et Melchisua, filios Saul.

I. *Rois*, XXXI.	I. *Paralipomènes*, X.
3. Et aggravatum est prælium *ad* Saul, *et invenerunt eum* jaculatores *homines* arcu, *et vulneratus est valde a jaculatoribus.*	3. Et aggravatum est prælium *super* Saul, *et invenerunt eum* jaculatores arcu, *et vulneratus est a jaculantibus.*
4. Et dixit Saul *armigero suo :* Evagina gladium tuum, et perfode me illo, ne *veniant* incircumcisi isti, *et perfodiant me*, et illudant mihi. Et noluit armiger ejus, quia timebat valde. Et tulit Saul *gladium*, et irruit super eum.	4. Et dixit Saul *ad armigerum suum :* Evagina gladium tuum, et perfode me illo, ne *veniant* incircumcisi isti, et illudant mihi. Et noluit armiger ejus, quia timebat valde. Et tulit Saul *gladium*, et irruit super eum.
5. Et vidit armiger ejus, quod mortuus esset Saul, et irruit etiam ipse super gladium *suum*, et mortuus est *cum eo.*	5. Et vidit armiger ejus, quod mortuus esset Saul, et irruit etiam ipse super gladium, et mortuus est.
6. *Et mortuus est* Saul et tres filii ejus, *et armiger ejus, etiam omnes homines ejus in die illa* pariter.	6. *Et mortuus est* Saul et tres filii ejus, *et omnis domus ejus* pariter *mortui sunt.*
7. Et viderunt *homines* Israel qui erant *in transitu vallis, et qui erant in transitu Jordanis*, quod fugissent *homines Israel*, et quod mortui essent Saul et filii ejus : et reliquerunt *civitates*, et fugerunt, et venerunt Philisthiim, et habitaverunt *in eis.*	7. Et viderunt *omnis vir* Israel qui erat *in valle*, quod fugissent, et quod mortui essent Saul et filii ejus : et reliquerunt *civitates suas*, et fugerunt, et venerunt Philisthiim, et habitaverunt *in eis.*
8. Et fuit e crastino, ut venirent Philisthiim, ad spoliandum vulneratos, et invenerunt Saul et tres filios ejus jacentes in monte *Gelboe.*	8. Et fuit e crastino, ut venirent Philisthiim ad spoliandum vulneratos, et invenerunt Saul et filios ejus jacentes in monte *Gelboe.*
9. *Et absciderunt caput ejus*, et spoliaverunt *arma ejus*, et miserunt in terram Philisthiim per circuitum ad annuntiandum *in domo idolorum suorum* et apud populum.	9. Et spoliaverunt *eum, et tulerunt caput ejus* et arma ejus, et miserunt in terram Philisthiim per circuitum, ad annuntiandum *apud idola sua*, et apud populum.
10. Et posuerunt arma ejus in domo *Astharoth, et corpus*	10. Et posuerunt arma ejus in domo *dei sui, et calvarium*

I. *Rois*, XXXI.

ejus fixerunt *in muro Bethsan.*

11. Et audierunt *de eo habitatores Jabes* Galaad, quæ fecerunt Philisthiim Sauli.

12. Et surrexerunt omnis vir fortis, *et ambulaverunt tota nocte, et ceperunt corpus* Saul, *et corpora* filiorum ejus *de muro Bethsan, et venerunt in Jabes, et combusserunt ea ibi.*

13. *Et ceperunt ossa eorum,* et sepelierunt *sub ulmo in Jabes*, et jejunaverunt septem diebus.

I. *Paralipomènes*, X.

ejus fixerunt *in domo Dagon.*

11. Et audierunt *omnis Jabes* Galaad, *omnia* quæ fecerunt Philisthiim Sauli.

12. Et surrexerunt omnis vir fortis, *et tulerunt cadaver* Saul, *et cadavera* filiorum ejus, *et induxerunt ea in Jabes*, et sepelierunt *ossa eorum sub quercu in Jabes*, et jejunaverunt septem diebus.

13. *Et mortuus est Saul propter prævaricationem suam, qua prævaricatus est in Dominum super verbo Domini quod non custodivit, et etiam quia interrogavit per pythonem ad quærendum.*

14. *Et non quæsivit per Dominum, et interfecit eum, et convertit regnum ad David filium Isai.*

REMARQUES.

Ici commence le parallèle des livres des Paralipomènes avec les livres des Rois ; et dès ce premier chapitre, on aperçoit une très-grande ressemblance entre ces deux textes : je vais seulement observer les différences.

✠ 1. Rois, Paralip. On lit dans les Rois נלחמים, *pugnantes*, pour נלחמו, *pugnaverunt*, qu'on trouve dans les Paralipomènes : le sens est le même ; la seconde leçon est plus naturelle. — Dans les Rois, וינסו אנשי, *et fugerunt homines* ; dans les Paralipomènes וינס איש, *et fugit vir* : le sens est le même ; la première leçon paroît plus naturelle. — Dans les Rois, *Gelboe* est précédé d'un article qu'il n'a pas dans les Paralipomènes, mais dont il est susceptible dans le style des Hébreux.

✠ 2. Dans les Rois, on lit la préposition את, qui peut s'exprimer par *ad* ; mais dans les Paralipomènes on trouve אחר, *post*, qui paroît plus naturel.

✠ 3. Dans les Rois, la préposition אל, par *aleph*, *ad* ; dans les Paralipomènes על par *aïn*, *super* ; le dernier pa-

roît plus naturel. — De part et d'autre וימצאהו, *et invenit eum* visiblement faute de copiste, pour וימצאוהו, *et invenerunt eum*. — Dans les Rois, *jaculatores homines arcu*, visiblement pour *homines jaculatores arcu:* le mot *homines* est omis dans les Paralipomènes. — De part et d'autre, ויחל, *et doluit*, aulieu de ויחלל, *et vulneratus est*, comme l'exprime la Vulgate. — Le mot *valde* qui se trouve dans les Rois, est omis dans les Paralipomènes. — Dans les Rois, מהמורים, *a jaculatoribus;* dans les Paralipomènes, מן־היורים, *a jaculantibus:* le sens est le même; ce sont deux participes de deux conjugaisons différentes, pris l'un et l'autre au sens de *jaculatores:* le premier paroît préférable, comme semblable à celui qui précède dans *jaculatores arcu.*

℣ 4. Dans les Rois régulièrement יבואו, *veniant*; dans les Paralipomènes, irrégulièrement יבאו, au même sens. — *Et perfodiant me*, ces mots sont omis dans les Paralipomènes; et on lit irrégulièrement dans les Rois, *et perfodiat me*, au lieu de *et perfodiant me.* — De part et d'autre *gladium*, vraisemblablement pour *gladium suum*, comme on le verra dans les Rois au ℣ suivant.

℣ 5. Dans les Rois, *gladium suum*; le pronom est omis dans les Paralipomènes. — *Cum eo*, omis dans les Paralipomènes.

℣ 6. De part et d'autre, *et mortuus est*, peut-être pour *et mortui sunt*, de même qu'au ℣ suivant on trouve מתו, *mortui essent*, dans la même construction. — *Et armiger ejus*, omis dans les Paralipomènes. — Dans les Rois, *etiam omnes homines ejus;* dans les Paralipomènes, *et omnis domus ejus:* c'est le même sens mais plus clair dans le premier. — *In die illa*, omis dans les Paralipomènes. — *Mortui sunt*, omis dans les Rois; car cette répétition n'est point inutile.

℣ 7. Dans les Rois, *homines Israel;* dans les Paralipomènes, *omnis vir Israel;* le sens est le même; le mot *omnis* manque peut-être dans les Rois, *omnes homines Israel.* — Dans les Rois, *qui erant in transitu vallis*, dans les Paralipomènes *in valle;* ce n'est que l'omission du mot *transitu.* Cette expression, *au passage de la vallée*, peut également signifier *au delà* et *en-de-çà:* la Vulgate l'exprime par *trans*, au delà, cependant la suite donne lieu de présumer que c'est plutôt *en-de-çà.* Voyez la note suivante. — *Et qui erant in transitu Jordanis*, omis dans les Parali-

pomènes. La Vulgate l'exprime dans les Rois par *transJordane m ;* mais ceux qui étoient au delà du Jourdain avoient moins sujet de fuir, que ceux qui étoient en-de-çà ; et les Philistins étoient aussi plus à portée de venir en-de-çà que de passer au delà; comme l'expression de l'hébreu peut également signifier *en-de-ça* et *au delà,* il paroît plus vraisemblable qu'ici c'est *en de-çà.* — *Homines Israel*, omis dans les Paralip. — Dans les Parap. עריהם, *civitates suas,* avec le pronom sans l'article ; dans les Rois הערים, *civitates*, avec l'article sans le pronom : le sens paroît néanmoins exiger également l'un et l'autre : העריהם, *civitates suas*, leurs villes. — Dans les Paralip. בהם, *in eis*, irrégulièrement au masculin, au lieu de בהנ, *in eis*, au féminin, comme il est dans les Rois. Le עיר, au pluriel, ערים, quoique avec la forme masculine, est réputé féminin.

℣ 8. *Tres*, omis dans les Paralip. ce qui précède le prouve. — Dans les Rois *Gelboe* a ici comme au ℣ 1. l'article omis dans les Paralipomènes,

℣ 9. *Et absciderunt caput ejus*, omis dans les Paralip., la suite le suppose. — Dans les Rois, *et spoliaverunt arma ejus*, moins naturel que ce qu'on lit dans les Paralipom. *et spoliaverunt eum, et tulerunt caput ejus et arma ejus.* Les copistes ont réuni le commencement et la fin, en omettant le milieu. Mais dans les Paralipomènes il paroît encore qu'ils ont omis, *et corpus ejus ;* c'est-à-dire, que vraisemblablement on a dû lire : *caput ejus, et corpus ejus, et arma ejus.* — Dans les Rois, *in domo idolorum suorum ;* dans les Paralipomènes, *apud idola sua ;* la différence ne vient que d'avoir lu את, *apud*, au lieu de בית, *in domo*, beaucoup plus naturel.

℣ 10. Dans les Rois, *Astharoth ;* dans les Paralipomènes *dei sui ;* c'est le même sens : le premier semble néanmoins plus naturel, pour les distinguer de *Dagon*, qui va suivre. — Dans les Rois, *et corpus ejus fixerunt in muro Bethsan:* dans les Paralipomènes, *et calvarium ejus fixerunt in domo Dagon.* Ce sont deux circonstances différentes qui vraisemblablement doivent se réunir ; car on vient de voir qu'ils emportèrent la tête, et la suite prouve qu'ils emportèrent aussi le corps : ils attachèrent donc le corps au mur de Bethsan, à l'extrémité des villes conquises près le Jourdain ; et ils attachèrent la tête chez eux au temple de Dagon.

℣ 11. Dans les Rois, *de eo habitatores Jabes Galaad.* Dans les Paralipomènes on ne lit point *de eo habitatores*,

mais au lieu de cela, *omnis Jabes Galaad;* expression peu régulière, qui tient de la précédente.—Dans les Rois יבישׁ, *Jabes;* dans les Paralipomènes יבשׁ, *Jabes.* Voyez au ℣ 13. le contraire. — *Omnia*, omis dans les Rois.

℣ 12. *Et ambulaverunt tota nocte;* circonstance omise dans les Paralipomènes. — Dans les Rois, ויקחו, *et ceperunt;* dans les Paralipomènes, וישאו, *et tulerunt:* le sens est le même; le second semble plus propre au sujet; non-seulement *on prit* les corps, mais *on les emporta.* — Dans les Rois, גוית, au singulier et au pluriel; *corpus et corpora* dans les Paralipomènes גופת, au singulier et au pluriel, *cadaver et cadavera;* la ressemblance est assez grande pour qu'on ait pu les confondre; d'ailleurs comme c'étoient véritablement des *cadavres*, on a pu croire la seconde expression plus propre; mais c'étoient des cadavres sans tête, et conséquemment de simples *corps;* ce qui justifie la première expression, et semble même la rendre préférable. —*De muro Bethsan*, circonstance omise dans les Paralipomènes, et cependant nécessaire; car d'où prirent-ils ces corps? Mais comme les copistes avoient omis de dire au ℣ 10. que ces corps avoient été attachés *au mur de Bethsan*, on a effacé au ℣ 12. la circonstance de *de muro Bethsan.* — Dans les Rois, *et venerunt*, ויבאו, dans les Paralipomènes *et induxerunt ea*, ויביאום, avec le pronom en hébreu au masculin, quoique les noms qui précèdent soient féminins, soit que l'on considère plus les personnes que les cadavres, soit que l'on ait pris le pronom masculin ם pour le pronom féminin הנ.—Dans les Rois, יבשה, *in Jabes;* dans les Paralipomènes, יבישה, *in Jabes*, avec un *iod* au milieu. On a vu le même *iod* dans les Rois au ℣ précédent. Cette lettre paroît superflue. — *Et combusserunt ea ibi;* circonstance omise dans les Paralipomènes. Cependant la suite la suppose, puisque la sépulture va se réduire à leurs os. On voit encore ici dans l'hébreu le pronom masculin ם comme dans la phrase précédente.

℣ 13. Le ℣ 13. du livre des Rois se trouve réuni au ℣ 12. des Paralip. — Dans les Rois, *et ceperunt ossa eorum, et sepelierunt*, sans ajouter *ea :* dans les Paralipomènes, *et sepelierunt ossa eorum.* Ce n'est que la seule omission du mot ויקחו, *et tulerunt*, qui a pu se confondre avec ויקברו, *et sepelierunt.* — Dans les Rois, *sub ulmo*, האשל; dans les Paralipomènes, *sub quercu*, האלה : on a pu les confondre; et d'ailleurs on connoît peu la signification précise de ces

mots ; il en résulte seulement que ce fut sous un arbre, sans qu'on puisse en déterminer le genre. — Dans les Paralipomènes, ביבש, *in Jabes ;* dans les Rois, ביבשה, *in Jabos*, avec le ה local, qui ne s'emploie que pour marquer le mouvement vers un lieu : ici il est visible qu'il n'y a point de mouvement, et qu'ainsi ce n'est qu'une faute de copiste.

✱ 13 et 14. Paralip. C'est un supplément à ce qui est dit dans les Rois. On y lit לשאול, *propter interrogasse*, vraisemblablement au lieu de *propter interrogasse eum ;* c'est-à-dire, *eo quod interrogaverit.*

SECONDE PARTIE.

Textes du 1er livre des Paralipomènes, parallèles à ceux du IIe livre des Rois, et à quelques psaumes.

Cette seconde partie qui achève le premier livre des Paralipomènes, et embrasse tout le second livre des Rois, contient tout ce qui concerne le règne de David.

§ I. TEXTES PARALLÈLES.

II. *Rois*, v.

1. *Venerunt* autem *omnes tribus Israel* ad David in Hebron : *et locuti sunt* dicentes : Ecce *nos* os tuum et caro tua sumus nos.

2. Etiam heri, etiam nudiustertius, cum esset Saul rex *super nos*, tu fuisti educens et inducens Israel : et dixit Dominus tibi : Tu pasces populum meum Israel : et tu eris *in ducem* super Israel.

3. Et venerunt omnes senes Israel ad regem in Hebron, et percussit cum eis *rex* David fœdus in Hebron ante faciem Domini, et unxerunt David in regem super Israel.

4. *Filius triginta annorum*

I. *Paralipomènes*, XI.

4. *Congregati sunt* autem *omnes Israel* ad David in Hebron, dicentes : Ecce os tuum et caro tua sumus nos.

2. Etiam heri, etiam nudiustertius, *etiam* cum esset Saul rex, tu fuisti educens et inducens Israel, et dixit Dominus *Deus tuus* tibi : Tu pasces populum meum Israel, et tu eris *dux* super *populum meum* Israel.

3. Et venerunt omnes senes Israel ad regem in Hebron, et percussit cum eis David fœdus in Hebron, ante faciem Domini, et unxerunt David in regem super Israel *juxta verbum Domini per manum Samuel.*

II. *Rois*, v.

erat David, cum regnavit : quadraginta annis regnavit.

5. *In Hebron regnavit super Juda septem annis et sex mensibus : et in Jerusalem regnavit tribus et triginta annis super omnem Israel et Juda.*

6. Et abiit *Rex, et homines ejus* in Jerusalem, *ad Jebusæum habitatorem terræ : et locutus est* (*Jebusæus*) ad David *dicens :* Non ingredieris huc, *nisi removendo cæcos et claudos, dicens : Non ingredietur David huc.*

7. Et cepit David arcem Sion, ipsa est civitas David.

8. Et dixit David *in die illa :* Omnis qui percusserit Jebusæum, *et tetigerit canaliculum et* (*removerit*) *cæcos et claudos qui oderunt animam David.... Idcirco dicunt : cæcus et claudus : non ingredietur in domum.*

9. Et habitavit David *in arce, et vocavit eam* civitatem David, et ædificavit David (*in*) circuitu a Mello *et intrinsecus.*

10. Et ivit David eundo et crescendo, et Dominus *Deus* exercituum erat cum eo.

I. *Paralipomènes*, xi.

4. Et abiit *David et omnis Israel* in Jerusalem *quæ est Jebus : et ibi Jebusæus habitatores terræ.*

5. Et *dixerunt habitatores Jebus* ad David : Non ingredieris huc. Et cepit David arcem Sion, ipsa est civitas David.

6. Et dixit David : Omnis qui percusserit Jebusæum *primus, erit in caput et in princeps. Et ascendit primus Joab filius Sarviæ, et factus est in caput.*

7. Et habitavit David *in arce : idcirco vocaverunt eam* civitatem David.

8. Et ædificavit David *a* circuitu a Mello *usque ad circuitum, et Joab vivificavit reliquum civitatis.*

9. Et ivit David eundo et crescendo : et Dominus exercituum erat cum eo.

REMARQUES.

✠ 1. Dans les Rois ויבאו, *venerunt autem ;* dans les Paralipomènes, ויקבצו, *congregati sunt autem.* On pourroit réunir les deux, *congregati sunt et venerunt.* — Dans les Rois, *omnis tribus Israel ;* dans les Paralipomènes, *omnis Israel :* le mot *tribus* y manque : c'est la seule différence. — Dans les Rois, *et locuti sunt*, ou à la lettre *et dixerunt dicentes :*

ce pléonasme n'est point dans les Paralip. qui mettent seulement *dicentes*. — Dans les Rois, הננו, *ecce nos*. Dans les Paralipomènes, הנה, *ecce* ; le *nos* n'est sans doute qu'une faute de copiste, puisqu'il est répété à la fin également dans les deux textes.

℣ 2. Le troisième *etiam* ajouté dans les Paralip. paroît être une faute de copiste. — Le *super nos* des Rois n'est point superflu, ni le *Deus tuus* des Paralip. — Dans les Rois, לנגיד, *in ducem;* dans les Paralip., נגיד, *dux*. La préposition est du style des Hébreux. — Le *populum meum* des Paralip. pourroit être une répétition de copiste.

℣ 3. Le *rex* des Rois n'est point inutile, non plus que l'expression des Paralip. *juxta verbum Domini per manum Samuel*.

℣ 4. et 5. des Rois. Ces deux versets n'ont point de parallèle dans les Paralip.

℣ 6. Rois, 4. Par. Dans les Rois. *rex et homines ejus ;* dans les Paralip., *David et omnis Israel ;* on pourroit réunir les deux expressions, *David rex et homines ejus, et omnis Israel :* ce sont d'une part les deux extrémités de la phrase, et de l'autre le milieu. — Le *quæ est Jebus* des Paralip. est omis dans les Rois. — Dans les Rois, *ad Jebusæum habitatorem terræ ;* dans les Paralip., *et ibi Jebusæus habitatores terræ ;* la différence se réduit à ce qu'au lieu de ושם, et *ibi*, on a écrit אל, *ad;* du reste le même mot היבוסי ou היבוסי, signifie également *Jebusæus* ou *Jebusæum ;* et au lieu de יושב, *habitatorem* ou *habitator*, on écrit peut-être mal à propos ישבי, *habitatores*. — La suite du ℣ 6. des Rois fait partie du ℣ 5. des Paralip. — Dans les Rois, *et locutus est*, ou à la lettre, *et dixit... dicens :* voilà encore un pléonasme qui n'est pas dans les Paralip. L'expression *habitatores Jebus* manque dans les Rois, où l'on a écrit ויאמר, *et dixit*, au lieu de ויאמרו, *et dixerunt*. Le *dicens* n'est pas dans les Paralip. Il y seroit inutile. — La suite du ℣ 6. *nisi removendo*, etc. pourroit bien n'avoir été omise dans les Paral. que par la méprise des copistes trompés par la ressemblance de ces deux expressions : *Non ingredieris huc... Non ingredietur David huc*. Ces deux *huc* ont pu facilement tromper l'œil des copistes.

℣ 7. Rois, 5. Par. Entière ressemblance dans les deux textes, si l'on excepte le seul nom de David écrit דוד, dans les Rois, et דויד, dans les Paralip.

℣ 8. Rois, 6. Par. L'expression *in die illa* des Rois n'est

point inutile. — L'expression *Omnis qui percusserit Jebusæum*, est conforme dans les deux ; mais elle demeure visiblement suspendue dans les Rois, et la phrase n'est achevée que dans les Paralip. D'un autre côté, tout ce que les Rois ajoutent à cela manque dans les Paralip. C'est en grande partie la suite de l'omission du ℣ 6. Cette fin du ℣ 6. étant omise, on ne voyoit plus à quoi pouvoit tenir tout ce discours du ℣ 8. Il n'est donc pas étonnant que dans les Paralipomènes on l'ait supprimé. Ainsi ce qui est ici dans les Rois manque dans les Paralipomènes ; et ce qui est dans les Paralipomènes manque dans les Rois. On pourroit donc réunir ces deux textes, en y ajoutant de cette manière le mot *abstulerit* qui y manque : *Omnis qui percusserit Jebusæum, et tetigerit canaliculum, et* (*abstulerit*) *claudos et cæcos qui oderunt animam David, primus, erit in caput et in princeps. Et ascendit primus Joab, filius Sarviæ, et factus est in caput.* — Ces mots *Idcirco dicunt*, etc. paroîtroient beaucoup mieux à la suite du ℣ 6. des Rois ; et ce n'est peut-être qu'une transposition de la part des copistes.

℣ 9. Rois, 7. Parralip. Dans les Paralipomènes on lit au masculin במצד, *in arce*, pour le féminin במצדה, qui se trouve dans les Rois. — Au lieu de la conjonction עַל־כֵּן, *idcirco*, on lit dans les Rois la seule conjonction ו, *et*. On y lit ויקרא, *et vocavit*, au lieu de קראו, *vocaverunt*. On y lit au féminin לה, *eam*, au lieu du masculin לו, qu'on lit dans les Paralip.—La suite de ce ℣ 9. des Rois forme le ℣ 8. des Paralip. où l'on trouve מסביב, *a circuitu*, vraisemblablement faute de copiste, pour סביב, (*in*) *circuitu*, comme on le lit dans les Rois. Il est d'usage dans l'hébreu d'y sous-entendre la préposition, et si l'on vouloit l'exprimer ce seroit בסביב. — De même l'expression des Rois ובֵּיתָה, *et intrinsecus*, semble beaucoup plus naturelle que celle des Paralip. ועד־המסביב, *usque ad circuitum*. Peut-être que ce mot המסביב auroit été dans l'origine le nom d'un lieu opposé à Mello. Alors on pourroit réunir les deux leçons, en disant : *a Mello intrinsecus usque ad Sabib*, ou autre nom semblable. — Les Paralipomènes ajoutent : *et Joab vivificavit reliquum civitatis ;* on voudroit que cela pût signifier *restauravit ;* mais ce n'est peut-être qu'une faute de copiste, qui aura mis יחיה, *vivificavit*, pour יקח, *cepit* : Joab prit le reste de la ville dont David avoit pris la forteresse.

℣ 10. Rois, 9. Par. Le *Deus* n'est pas inutile. La suite

du chap. XI des Paralip. se trouvera en parallèle avec le chap. XXIII des Rois, ℣ 8. et suivans.

§ II. TEXTES PARALLÈLES.

II. *Rois*, V.	I. *Paralipomènes*, XIV.
11. Misit autem *Hiram* rex Tyri nuntios ad David, et ligna cedrina, *et fabros lignorum et fabros lapidum muri, et ædificaverunt domum David.*	1. Misit autem *Hiram* rex Tyri nuntios ad David, et ligna cedrina, *et fabros* (*lapidum*) *muri et fabros lignorum, ad ædificandum ei domum.*
12. Et cognovit David, quod confirmasset eum Dominus in regem super Israel, et quod elevasset regnum ejus propter populum suum Israel.	2. Et cognovit David, quod confirmasset eum Dominus in regem super Israel, (*et*) quod elevasset *in excelsum*, regnum ejus propter populum suum Israel.
13. Et cepit David adhuc *concubinas et uxores de* Jerusalem, *postquam venerat de Hebron, et nati sunt adhuc David filii et filiæ.*	3. Et cepit David adhuc uxores *in* Jerusalem, *et genuit David adhuc filios et filias.*
14. Et hæc nomina natorum ei in Jerusalem : Samua, et Sobab, et Nathan, et Salomon,	4. Et hæc nomina natorum *qui facti sunt* ei in Jerusalem : Samua, et Sobab, (*et*) Nathan et Salomon,
15. Et Jebahar, et Elisua, et Nepheg, et Zaphia,	5. Et Jebahar, et Elisua, *et Eliphalet,*
16. Et Elisama, *et Elioda*, et Eliphalet.	6. *Et Noga*, et Nepheg, et Japhia,
17. Audierunt autem Philisthiim, quod *unxissent* David in regem super Israel, et ascenderunt omnes Philisthiim ad quærendum David : et audivit David, *et descendit in arcem.*	7. Et Elisama, *et Baaliada*, et Eliphalet.
18. Et Philisthiim venerunt, *et diffusi sunt* in valle Raphaim.	8. Audierunt autem Philisthiim quod *unctus esset* David in regem super *omnem* Israel : et ascenderunt omnes Philisthiim ad quærendum David, et audivit David, *et egressus est ante eos.*
19. Et consuluit David *Dominum* dicens : An ascendam *ad* Philisthiim ? *an dabis eos* in manum meam ? Et dixit Dominus *ad David* : Ascende, *quia dans dabo Philisthiim* in manum tuam.	9. Et Philisthiim venerunt *et exuerunt se* in valle Raphaim.
	10. Et consuluit David *Deum*, dicens : An ascendam *adversus* Philisthiim ? *et dabis eos* in manum meam ? Et dixit *ei* Dominus : Ascende, *et dabo eos* in manum tuam.

II. *Rois*, v.

20. *Et venit David* in Baal-Pharasim, et percussit eos ibi David, et dixit : Disrupit *Dominus* inimicos meos *ante faciem meam*, sicut disrumpuntur aquæ : idcirco *vocavit* nomen loci illius Baal-Pharasim.

21. Et reliquerunt ibi *idola sua, et abstulit ea David et homines ejus.*

22. Et adjecerunt adhuc Philisthiim *ut ascenderent, et diffusi sunt* in valle *Raphaim.*

23. Et consuluit David *Dominum*, et dixit : Non ascendes : gyra *post eos*, et venies ad eos ex adverso mororum.

24. Et erit cum audieris vocem incessus in capitibus mororum, tunc concides, quia *tunc* egredietur *Dominus* ante faciem tuam ad percutiendum castra Philisthiim.

25. Et fecit David *sic* juxta quod præceperat ei *Dominus : et percussit Philisthiim a Gabaa*, usque *dum venias ad Gazer.*

I. *Paralipomènes*, xiv.

11. *Et ascenderunt* in Baal-Pharasim, et percussit eos ibi David, et dixit *David* : Disrupit *Deus* inimicos meos *per manum meam* sicut disrumpuntur aquæ : idcirco *vocaverunt* nomen loci illius Baal-Pharasim.

12. Et reliquerunt ibi *deos suos : et dixit David, et combusti sunt igne.*

13. Et adjecerunt adhuc Philisthiim, *et exuerunt se* in valle.

14. Et consuluit *adhuc* David *Deum*, et dixit *ei Deus :* Non ascendes *post eos :* gyra *desuper eos* et venies ad eos ex adverso mororum.

15. Et erit cum audieris vocem incessus in capitibus mororum, tunc *egredieris ad prælium*, quia egredietur *Deus* ante faciem tuam ad percutiendum castra Philisthiim.

16. Et fecit David juxta quod præceperat ei *Deus; et percusserunt castra Philisthiim a Gabaon usque ad Gazer.*

17. *Et egressum est nomen David in omnes terras, et Dominus dedit pavorem ejus super omnes gentes.*

REMARQUES,

✱ 11. Rois, xiv. 1 Par. Dans les Paralipomènes au lieu de *Hiram* les rabbins voudroient qu'on lût *Huram;* mais dans les Rois on lit *Hiram.* — L'expression *fabros lignorum* est dans les deux, mais transposée, mieux cependant la première à cause de *ligna cedrina* qui précède. — L'expression des Rois *fabros lapidum muri*, montre ce qui manque dans celle des Paralipomènes, *fabros muri.* — L'expression des Rois *et ædificaverunt domum David*, est totalement différente de celle des Paralipomènes *ad ædificandum ei do-*

nam ; mais au fond le sens est le même, et l'une pourroit avoir donné naissance à l'autre.

12. Rois, 2. Par. La conjonction *et* exprimée dans les Rois, manque visiblement dans les Paralipomènes. — L'expression *in excelsum* des Paralipomènes n'est point superflue.

13. Rois, 3. Par. Les *concubines* dont il est parlé dans les Rois, étoient des femmes du second rang ; et il est certain que David en avoit : il en est parlé dans l'histoire de la révolte de son fils Absalom. — Les Paralipomènes ne parlent que des épouses, et disent que David les prit *in Jerusalem ;* dans les Rois il est dit que ce fut *de Jerusalem ;* les copistes peuvent avoir confondu les deux prépositions. — Les Rois ajoutent que ce fut *postquam venerat de Hebron ;* cette circonstance est omise dans les Paralipomènes. — Dans les Rois on lit, *et nati sunt adhuc David filii et filiæ ;* dans les Paralipomènes : *et genuit David filios et filias.* La principale différence consiste dans וילדו, *et nati sunt*, et וילד, *et genuit.* Le mot *adhuc* est omis dans les Paralipomènes, ainsi que la marque du datif au mot *David ;* mais celle-ci est dépendante du verbe selon qu'il est mis au pluriel passif ou au singulier actif : ainsi de ces deux variétés la première attire la seconde. Du reste les mots *filii et filiæ* n'ont la marque de l'accusatif ni d'un côté ni de l'autre ; d'où il suivroit que ce sont de simples nominatifs, et que la vraie leçon est celle des Rois, *nati sunt adhuc David filii et filiæ.*

✱ 14. Rois, 4. Paralip. L'expression concise des Rois, *natorum ei ;* se trouve pleine dans les Paralip. *natórum qui facti sunt ei ;* on déguiseroit cette différence si l'on vouloit traduire moins littéralement. — La conjonction *et* avant *Nathan*, est évidemment omise dans les Paralipomènes.

✱ 15. et 16. Rois, 5. 6. 7. Paralip. Après *Elisua*, les Paralip. ajoutent *Eliphalet et Noga* qui manquent dans les Rois, où l'on trouve bien néanmoins un *Eliphalet ;* mais c'est qu'il y en a deux dans les Paralipomènes. — Au lieu de אלידע, *Elioda*, nommé dans les Rois, on lit dans les Paralip. בעלידע, *Baaliada ;* et encore avec cette différence que dans le premier c'est אל, par *aleph*, qui signifie *Deus*, et dans le second c'est בעל, par *ain*, qui peut signifier le maître, *dominus.* Le même nom est aussi celui qui désigne

le faux dieu *Baal ;* mais il n'est guère croyable que ce mot soit pris en ce sens dans le nom d'un des fils de David : le mot עדי signifie *novit.*

℣ 17. Rois, 8. Paralip. Dans les Rois, משחו, *unxissent;* dans les Paralipomènes, נמשח, *unctus esset ;* et en conséquence le nom de *David* a la marque de l'accusatif dans l'un, et non dans l'autre : la différence peut venir des copistes. — Le mot *omnem* des Paralip. n'est pas inutile. — L'expression des Rois, *et descendit in arcem*, est omise dans les Paral. ; au lieu de cela on y trouve *et egressus est ante eos ;* mais ceci s'accorde peu avec la suite, où David demande s'il marchera ; ce qui prouve qu'il n'avoit pas encore marché. Ensuite Dieu lui ordonne de marcher ; et c'est là que viendroit bien *et egressus est ante eos*, c'est-à-dire, à la fin du ℣ 10. Paralip. 19. Rois, ou même ℣ 11. Paralipomènes, 20. Rois.

℣ 18. Rois, 9. Paralip. Dans les Rois ויכשו, *et diffusi sunt;* c'est l'expression propre. Dans les Paralip. ויפשטו, *et exuerunt se ;* expression qui est assez évidemment une faute de copiste, puisqu'elle ne convient nullement ici, et que sa ressemblance avec l'autre montre combien il a été facile aux yeux de les confondre.

℣ 19. Rois, 10. Paralip. Dans les Rois, יהוה, *Dominum;* dans les Paralip. אלהים, *Deum.* Cette différence va revenir plusieurs fois. Ce n'est pas que l'auteur des Paralip. s'abstienne du nom JEHOVA, car il va l'employer dans ce ℣ même; mais les copistes ont pu mettre quelquefois l'un pour l'autre. — Dans les Rois, אל, par *aleph*, au sens de *ad ;* dans les Paralip. על, par *aïn*, au sens de *adversus ;* il convient mieux ici ; la ressemblance donne lieu de les confondre. — Dans les Rois, התתנם, *an dabis eos ;* dans les Paralipomènes, ונתתם, *et dabis eos ;* le sens est le même ; les expressions sont faciles à confondre ; la dernière est plus naturelle ; la conjonction *et* manque dans l'autre. — *ad David* ou *ei ;* même sens ; l'omission de l'un a pu faire naître l'autre. — *Quia dans dabo Philisthæos*, hébraïsme qui marque la certitude de la promesse exprimée plus simplement par ces trois mots, *et dabo eos.* Il est probable que la même main qui a simplifié en écrivant *ei*, a simplifié de même en écrivant *et dabo eos.*

℣ 20. Rois, 11. Paralip. *Et venit David*, d'un côté ; de l'autre, *Et ascenderunt*, en sous-entendant *Philisthiim ;*

mais comme ils n'y sont pas exprimés, il est plus vraisemblable qu'il faudroit lire, *Et ascendit*, en le rapportant à *David ;* car c'est de quoi il s'agissoit. David avoit demandé, *An ascendam ?* Dieu lui avoit répondu : *Ascende.* La conséquence est donc que David monta : *Et ascendit David.* Ce seroit là que pourroit être, *et egressus est ante eos ;* après quoi l'on pourroit encore conserver, *et venit in Baal-pharasim.* — Le nom de *David* qui manquoit au commencement de ce verset, en y supposant *Et ascendit*, se trouve répété sans nécessité après *et dixit ;* ce qui prouve encore qu'on a dû lire, *et ascendit David.* — *Dominus* ou *Deus*, comme on l'a déjà vu. — D'un côté לפני, *ante faciem meam*, de l'autre בידי, *per manum meam.* On a pu les confondre : le premier paroît plus probable. — D'un côté קרא, *vocavit ;* de l'autre קראו, *vocaverunt :* le premier est plus vraisemblable, parce que ce nom *Baal-pharasim* fait allusion à ce que David venoit de dire : *Disrupit Dominus inimicos meos ante faciem meam sicut disrumpuntur aquæ ;* car *pharasim* signifie *disruptiones ;* c'est un nom dérivé du verbe פרץ, *disrupit*, que David vient d'employer deux fois, et l'on voit ici qu'il employoit volontiers dans la composition d'un nom le mot בעל, ce qui confirme la leçon du nom *Baaliada* que nous avons vu plus haut : il a pu dire *Baal-iada* (*dominus novit*, le maître connoît), comme il a pu dire *Baal-pharasim, dominus divisionum*, le maître des divisions.

℣ 21. Rois, 12. Paralip. Dans l'un *idola sua*, et dans l'autre *deos suos :* l'un explique l'autre, et le premier est le plus probable, parce qu'il est le plus convenable. — *Et abstulit ea David, et homines ejus ;* circonstance omise dans les Paralip. où on lit, *et dixit David, combusti sunt igne ;* autres circonstances omises dans les Rois : toutes également vraisemblables, il n'y a qu'à les réunir dans le même ordre où nous venons de les présenter.

℣ 22. Rois, 13. Paralip. L'expression *ut ascenderent* est omise dans les Paralip. — D'un côté, וינטשו, *et diffusi sunt ;* de l'autre, ויפשטו, *et exuerunt se ;* c'est précisément la même faute qu'au ℣ 18. Rois, 9. Paralipomènes. — Le mot *Raphaim* n'est point inutile.

℣ 23. Rois, 14. Paralip. Le mot *adhuc* n'est point inutile, puisque c'est en effet la seconde fois ; il convient autant dans ce ℣. que dans le précédent. — *Dominum* ou

Deum, comme on l'a déjà vu. — La Vulgate ajoute ce qui manque également dans l'hébreu des Rois et des Paralipomènes : *Si ascendam contra Philisthæos, et tradas eos in manus meas ?* Ce n'est peut-être qu'une imitation de ce qu'on a déjà lu au ✠ 19. Si cependant cela a dû être répété ici, il semble qu'il devroit être précédé de *dicens*, comme au ✠ 19. — *Ei Deus*, omis dans les Rois ; ou plutôt dans les Rois, ce devroit être apparemment *ei Dominus*, comme on l'a vu dans les textes mêmes au ✠ 19. Rois, 10. Paralip. *Post eos*, exprimé dans les deux, et apparemment transposé dans les Paralip. ; car il n'est guère vraisemblable que le sens soit : *Non ascendas post eos ;* mais bien plutôt *gyra post eos :* au lieu de cela les Paral. disent *desuper eos ;* il ne sont point incompatibles, et il faudroit peut-être les joindre.

✠ 24. Rois, 15. Paralip. תחרץ, *concides ;* au lieu de cela on lit de l'autre côté : *egredieris ad prælium ;* on pourroit les réunir, *irrumpes et egredieris ad prælium.* — Le mot *tunc* n'est point inutilement répété. — *Dominus* pour *Deus*, comme ci-devant.

✠ 25. Rois, 16. Paral. Le *sic* paroît être ajouté par les copistes ; car la suite suffit, *juxta quod*, etc.—*Dominus* ou *Deus* toujours la même différence ; et il est remarquable que c'est toujours dans les Rois *Dominus*, et toujours dans les Paralip. *Deus.* — ויכ ou ויכה, *et percussit*, mieux que ויכו, *et percusserunt ;* puisque David seul en est le nominatif. — Le mot *castra* est omis dans les Rois. Dieu avoit dit à David : Vous frapperez *castra Philisthiim ;* l'historien dit que David frappa *castra Philisthiim.* — גבע, *Gabaa*, ou גבעון, *Gabaon.* On confondoit ces deux noms. — Le *dum venias* est un hébraïsme qui n'est pas nécessaire, mais qu'on n'eût pas ajouté si on ne l'y eût trouvé. — D'un côté *Gazer* et de l'autre à la lettre *Gazera ;* mais cet *a* vient du ה local qui termine les noms de lieu quand il y a mouvement comme ici : *in Gazer.* Ainsi c'est bien *Gazer* simplement ; mais ce ה local manque ici dans les Rois.

§ III. TEXTES PARALLÈLES.

II. *Rois*, VI.	I. *Paralipomènes*, XIII.
1. *Adjecit* autem *adhuc* David *omnem electum in Israel triginta millia.*	5. *Collegit* autem David *omnem Israel a Sihor Ægypti, usque dum ingrediaris Emath*

II *Rois*, VI.

2. *Et surrexit et abiit David et omnis populus qui erat cum eo de Bahale Juda*, ut ascendere faceret inde arcam Dei, *super quam invocatum est nomen Domini exercituum, qui sedet super cherubim.*

3. Et insidere fecerunt arcam Dei *super* plaustrum novum, *et abstulerunt eam* de domo Abinadab *quæ erat in Gabaa*: et Oza et frater ejus *filii Abinadab* ducebant plaustrum *novum*.

4. *Et abstulerunt eam de domo Abinadab quæ erat in Gabaa* (*et Oza erat*), *juxta arcam Dei, et frater ejus ibat ante faciem arcæ.*

5. Et David et omnis *domus* Israel ludebant ante faciem *Domini in omnibus lignis abiegnis*, et in citharis, et in nablis, et in tympanis, *et in sistris*, et in cymbalis.

6. Et venerunt usque ad aream *Nachon*, et misit Oza (*manum suam*) *ad arcam Dei, et tenuit eam*, quia declinabant boves.

7. Et exarsit ira Domini in Ozam, et percussit eum *ibi Deus propter temeritatem*, et mortuus est ibi *juxta arcam Dei.*

8. Et exarsit Davidi, *propterea quod* percussisset Dominus percussione in Ozam, et vocatus est locus hic, Percussio Ozæ, usque ad diem hanc.

9. Et timuit David *Dominum* in die illa, *et dixit: Quo-*

I. *Paralipomènes*, XIII.

ad adducendum arcam Dei de Cariathiarim.

6. *Et ascendit David et omnis Israel in Bahala, ad Cariathiarim quæ est in Juda*, ut ascendere faceret inde arcam Dei *Domini qui sedet super cherubim* (*super*), *quam invocatum est nomen.*

7. Et insidere fecerunt arcam Dei *super* plaustrum novum *et abstulerunt eam* de domo Abinadab : et Oza et frater ejus ducebant plaustrum.

8. Et David et omnis Israel ludebant ante faciem *Dei in omni virtute, et in canticis*, et in citharis, et in nablis, et in tympanis, et in cymbalis, *et in tubis.*

9. Et venerunt usque ad aream *Chidon*, et misit Oza *manum suam ad tenendam arcam*, quia declinabant boves.

10. Et exarsit ira Domini in Ozam, et percussit eum *propterea quod misisset manum suam super arcam*, et mortuus est ibi *ante faciem Dei.*

11. Et exarsit Davidi, *quia* percussisset Dominus percussione in Ozam, et vocatus est locus hic, Percussio Osæ, usque ad diem hanc.

12. Et timuit David *Deum* in die illa, *dicens: Quomo-*

II. *Rois*, VI.	I. *Paralipomènes*, XIII.
modo veniet ad me arca *Domini?*	*do adducam* ad me arcam Dei?
10. *Et noluit David divertere ad se arcam Domini*, in civitatem David, et declinavit eam David (*ad*) domum Obededom Gethæi.	13. *Et non divertit David arcam ad se* in civitatem David, et declinavit eam ad domum Obededom Gethæi.
11. Et sedit arca *Domini* (*apud*) domum Ohededom *Gethæi* tribus mensibus, et benedixit Dominus *Obededom et omni domui ejus.*	14. Et sedit arca *Dei* apud domum Obededom *in domo ejus* tribus mensibus, et benedixit Dominus *domui Obededom et omnibus quæ ei erant.*

REMARQUES.

✻ 1. Rois, 5. Paralip. *Adjecit autem adhuc*, ויסף, faute de copiste assez visible pour ויאסף, *Congregavit autem*, sans ajouter עוד, *adhuc*, qui est une suite d'*adjecit*, mais qui n'est pas nécessaire avec *Congregavit*. Au lieu de cela on lit dans les Paralip. *Collegit autem*, ויקהל, c'est le même sens ; et comme du reste ces deux versets, quoique relatifs au même événement sont assez différens, on peut croire qu'en effet ils sont de deux mains différentes.

✻ 2. Rois, 6. Paralip. D'un côté *de Bahale Juda;* de l'autre *in Bahala....quæ est in Juda.* Ces mots quoique séparés, paroissent devoir être joints pour répondre à la première expression. On voit dans Josué, xv. 9. que Baala étoit la même que Cariathiarim dont il s'agit ici : d'où il suit qu'au lieu de מבעלי, *de Bahale*, il faudroit lire בבעלה, *in Bahala.* — L'expression *ad Cariathiarim* est mise ici par opposition, *id est ad Cariathiarim*, puisque c'est le même lieu sous deux noms. — Autre transposition assez sensible dans ces mots *arcam Dei Domini qui sedet super cherubim, super quam invocatum est nomen.* En comparant ce texte avec celui des Rois, on aperçoit que la leçon primitive a dû être, *arcam Dei super quam invocatum est nomen Domini qui sedet super cherubim.* Le mot *super* exprimé dans les Rois, manque assez visiblement dans les Paralip. — Le texte des Rois ajoute aussi *exercituum* qui n'est pas superflu. — Mais on y trouve le mot שם, *nomen* répété ; ce qui a fait une équivoque ; car comme il n'étoit pas vraisemblable qu'on eût dit שם, שם, *nomen*,

nomen, on a supposé que le premier étoit l'adverbe שם, *ibi*, construit avec la particule אשר, qui précède en ce sens, *quæ ibi;* hébraïsme pour *super quam*, alors le mot עליו, *super eam*, qui est à la fin du ℣., a paru superflu; mais il ne l'est point, parce que la construction ordinaire des Hébreux en pareille phrase est אשר...עליו, *quæ...super illam*, pour *super quam*, au lieu que la phrase אשר...שם, *quæ....ibi*, ne se dit que d'un lieu, et ne peut convenir à l'arche. C'est donc ce שם qui est superflu, et non pas עליו.

℣ 3. Rois, 7. Paralip. On lit dans les Rois אל par *aleph*, qui signifie proprement *ad*, au lieu de על, par *aïn*, qui signifie *super*, et qui en effet se trouve dans les Paralip. — Ces mots *et abstulerunt eam*, manquent visiblement dans les Paralip. — *Quæ erat in Gabaa;* ces mots sont omis dans les Paralip. — La Vulgate dans les Rois, dit *Oza et Ahio*, et encore au ℣ suivant, *Ahio*, où il a fallu l'exprimer ainsi parce que le nom d'Oza ayant disparu, le nom d'*Ahio* ne pouvoit plus s'exprimer par *frater ejus* qui est sa signification propre, conservée dans la Vulgate même au texte des Paralip. — Ces mots *filii Abinadab* ne sont point inutiles; ils manquent dans les Paralip. — La répétition du mot *novum* n'est pas dans les Paralipomènes et elle n'y est pas nécessaire.

℣ 4. Rois. Ce ℣. qui n'a point de parallèle, commence par une répétition qui est une suite de celle qui précède car le mot עגלה, *plaustrum*, étant répété deux fois, le copiste a répété deux fois la ligne qui le suivoit: *novum, et abstulerunt eam de domo Abinadab quæ erat in Gabaa.* La suite ajoute deux circonstances qui n'ont point été exprimées, mais dont la première a visiblement souffert de la main des copistes; car ces mots *juxta arcam Dei* ne peuvent se joindre à ce qui précède, et sont assez visiblement parallèles à ces mots *ante faciem arcæ.* Voilà deux positions distinguées l'une *à côté de l'arche*, et l'autre *devant l'arche;* il est dit positivement que la dernière étoit celle de son frère: quelle étoit donc la première sinon celle *d'Oza?* Le ℣ 7. confirme cette conjecture en marquant qu'il mourut à côté de l'arche: *juxta arcam Dei;* c'étoit là qu'il étoit, et ce fut là qu'il mourut; et cette expression même, *son frère*, suppose qu'il a été nommé. Il est donc vraisemblable qu'on

lisoit: *Et Oza erat juxta arcam Dei, et frater ejus ibat ante faciem arcæ.*

✱ 5. Rois, 8. Paralip. Le mot *domus* n'est peut-être qu'une faute de copiste ; car il ne s'agit pas ici de la maison d'Israël opposée à la maison de Juda, qui n'est point ici distinguée ; mais il s'agit de tout Israël, *omnis Israel.* — *Domini* pour *Dei*, comme on l'a vu dans l'article précédent. — *In omnibus lignis abiegnis*, בכל עצי ברושים, expression singulière, qui est assez visiblement une faute de copiste, au lieu de בכל עז בשירים, *in omni virtute, in canticis*, ou ובשירים, *et in canticis*, comme on le lit dans les Paralipomènes ; mais la conjonction *et* n'y est pas nécessaire. — *Et in sistris* manque dans les Paralip. *et in tubis* manque dans les Rois. — בצלצלים, *in cymbalis*, se confond avec במצלתים, au même sens.

✱ 6. Rois, 9. Paralip. *Nachon*, נכון, a été confondu avec כידן, *Chidon.* — Le mot את ידו, *manum suam*, est omis dans les Rois. — *Ad arcam Dei, et tenuit eam*, ou *ad tenendam arcam*, présentent à peu près le même sens; mais cependant le premier paroît mieux, en ce qu'il affirme, *et tenuit eam*, ce que l'autre n'affirme pas.

✱ 7. Rois, 10. Paralip. Ces mots *ibi Deus*, ne sont pas inutiles. — *Propter temeritatem.* On explique ainsi ces deux mots, על־השל, qui sont assez visiblement le vestige de la leçon des Paralip., על אשר שלח ידו על־ח ארון, *propterea quod misisset manum suam super arcam.* De part et d'autre on voit la préposition על, *propter* ou *propterea ;* et dans השל, que l'on explique par *temeritatem*, le vestige de שלח, *misisset.* — עם ארון, *juxta arcam*, et לפני, *ante faciem*, ont peut-être trop peu de ressemblance pour avoir été confondus ; cependant comme du reste ces deux récits ont beaucoup de conformité, il pourroit encore être que לפני, *ante faciem*, eût pris la place de עם ארון, *juxta arcam.*

✱ 8. Rois, 11. Paralip. כי, *quia*, pour על־אשר, *propterea quod.* — Dans l'hébreu l'expression ויקרא, peut également signifier *et vocavit* ou *vocatum est*, et avec le datif *loco huic*, le sens sera *et vocavit locum hunc*, ou *et vocatus est locus hic ;* la suite exige le dernier sens puisqu'on y trouve *usque ad præsentem diem.*

✱ 9. Rois, 12. Paralip. *Dominum* ou *Deum*, comme on

l'a déjà vu plusieurs fois.—ויאמר, *Et dixit*, paroît ici mieux convenir que לאמר, *dicens*. — On lit dans les Paral. irrégulièrement היך pour איך, *quomodo*. — Le mot אביא, *adducam*, paroît plus propre au sentiment de David que יבוא, *veniet*. — *Domini* ou *Dei*, comme ci-dessus.

℣ 10. Rois, 13. Paralip. *Et noluit David divertere ad se arcam Domini*, expression abrégée dans ces mots, *Et non divertit David arcam ad se*. Le sens est au fond le même, un copiste peut avoir voulu abréger. — La préposition *ad* est visiblement omise dans les Rois.

℣ 11. Rois, 14. Paral. *Domini* ou *Dei;* toujours la même différence. — La préposition עם, *apud*, est encore assez visiblement omise dans les Rois. — Au lieu de בביתו, *in domo ejus*, qui forme une répétition inutile, on lit הגתי, *Gethæi*, dans les Rois.— Dans les Rois, *Obededom et omni domui ejus;* dans les Paralip. *domui Obededom et omnibus quæ ei erant*. Peut-être faudroit-il réunir ces trois expressions: *Obededom et domui ejus, et omnibus quæ ei erant:* cela est d'autant plus vraisemblable, que dans les Rois mêmes on va lire au ℣ 12.: *Et nuntiatum est regi David dicendo; Benedixit Dominus domui Obededom et omnibus quæ ei erant propter arcam Dei;* ce qui suppose, ce semble, qu'on avoit précédemment lu au ℣ 11. *domui Obededom, et omnibus quæ ei erant.*

§ IV. TEXTES PARALLÈLES.

II. *Rois*, VI.	I. *Paralipomènes.*
12. *Et nuntiatum est regi David dicendo : Benedixit Dominus domui Obededom, et omnibus quæ ei sunt propter arcam Dei: et abiit David, et ascendere fecit* arcam Dei de domo Obededom (*in*) *civitatem David* in lætitia.	℣ 25. *Et factum est ut David, et seniores Israel, et principes millium irent* ad ascendere faciendum arcam *fœderis* Domini de domo Obededom in lætitia.
13. Et factum est *cum incessissent* portantes arcam Domini, *sex passus*, tunc sacrificabant *bovem et bubulum.*	℣ 26. Et factum est, *cum adjuvisset Deus levitas* portantes arcam *fœderis* Domini, tunc sacrificabant *septem boves et septem arietes.*
14. *Et David saltabat in omni virtute ante faciem Do-*	℣ 27. *Et David amictus erat pallio byssino, et omnes*

II. *Rois*, VI.

mini, et David *accinctus erat ephod lineo.*

15. *Et David* et omnis *domus* Israel ascendere faciebant arcam Domini in vociferatione et in sono buccinæ.

16. Et factum est dum arca Domini venit (*ad*) civitatem David, tunc Michol filia Saul prospexit per fenestram, et vidit regem David *gestientem et saltantem ante faciem Domini*, et despexit eum in corde suo.

I. *Paralipomènes*, XV.

levitæ portantes arcam, et cantores, et Chonenias princeps oneris cantantium, et super David erat ephod lineus.

℣ 28. Et omnis Israel ascendere faciebant arcam *fœderis* Domini in vociferatione et in sono buccinæ, *et in tubis et in cymbalis resonantibus, in nablis et cytharis.*

℣ 29. Et factum est dum arca *fœderis* Domini venit *ad* civitatem David, tunc Michol filia Saul prospexit per fenestram, et vidit regem David *salientem et ludentem*, et despexit eum in corde suo.

REMARQUES.

Ces deux récits sont assez différens pour être sortis de deux mains différentes ; et il est remarquable que dans celui des Rois, l'arche continue d'être appelée simplement *arca Dei* ou *arca Domini*, et dans l'autre elle est toujours nommée *arca fœderis Domini*, au lieu que dans le texte précédent, elle se trouve simplement appelée *arca Dei*. Du reste malgré les différences on peut encore tirer avantage des ressemblances.

℣ 12. Rois, 25. Par. D'abord on voit que *David* ne marcha pas seul, mais qu'il fut accompagné des *anciens d'Israël*, et des chefs de mille, et que son but en faisant sortir l'arche *de la maison d'Obededom*, fut de l'amener *dans* la ville appelée de son nom *la ville de David.* — A la fin de ce ℣. la Vulgate ajoute : *et erant cum David septem chori, et victima vituli.* On lit dans les Septante : *et erant cum David portantes arcam, septem chori, et victima vitulus et agni* ou *agnus.* Mais dans les Septante cela tient lieu du ℣. qui va suivre. Il y a lieu de présumer que leurs copistes confondant *ce vitulus* avec le *bovem* du ℣ suivant, ont passé de l'un à l'autre ; et au lieu de *et arietem*, ont mis *et agnum*, comme on le lit en effet dans quelques exemplaires grecs. Ainsi les copistes grecs ont omis le ℣ 13. de

l'hébreu, et les copistes hébreux vraisemblablement ont omis le ℣ 13. des Grecs, qui fait la fin du ℣ 12. de la Vulgate. Les noms des victimes qui terminent ces deux versets ont pu donner lieu à cette méprise.

℣ 13. Rois, 26. Par. *Levitas*. Il sembleroit que ce furent des *lévites* qui portèrent l'arche ; mais cette fonction appartenoit aux prêtres qui sont eux-mêmes désignés sous ce nom comme enfans de Lévi. Quand on vit que Dieu les aidoit, on commença par sacrifier sept jeunes bœufs et sept beliers ; ensuite de six pas en six pas, on continua d'immoler un bœuf bien nourri et un belier bien engraissé ; car c'est la différence que l'on peut entrevoir entre ces mots, שור ומריא, *bovem et pinguem* (scilicet *arietem*) et פרים ואילים, *juvencos et arietes*.

℣ 14. Rois, 27. Par. David sautoit ou dansoit devant l'arche ; cette circonstance sera répétée plus loin dans les Rois ; les Paralipomènes ne l'exprimeront qu'au second endroit. — David sous son *éphod de lin* avoit une robe de byssus ou *fin lin*. Les prêtres qui portoient l'arche et les chantres avoient une robe semblable. — Chonénias étoit *princeps oneris cantantium*, on connoît peu le sens de cette expression. Peut-être seroit-ce chef de la charge ou office des chantres.

℣ 15. Rois, 28. Par. Le mot *domus* n'est point dans les Paralipomènes, et n'est peut-être dans les Rois, qu'une faute de copiste ; car il ne s'agit pas ici de la seule maison d'Israël distinguée de la maison de Juda, mais de tout Israël. On a déjà vu la même chose au ℣ 5. Rois. — On voit ici que le son du cor étoit accompagné de divers autres instrumens.

℣ 16. Rois, 29. Par. La préposition *ad* sous-entendue dans les Rois, est exprimée dans les Paralipomènes. — D'un côté מפזז ומכרכר, *gestientem et saltantem;* de l'autre מרקד ומשחק, *salientem et ludentem;* ce sont des espèces de synonymes qui expriment ce qui a d'abord été marqué par le seul mot מכרכר, *saltabat*, au ℣ 14. Rois.

§ V. TEXTES PARALLÈLES.

II. *Rois*, VI.	I. *Paralipomènes*, XVI.
17. Et induxerunt arcam *Domini*, et collocaverunt eam *in loco suo*, in medio taberna-	1. Et induxerunt arcam Dei, et collocaverunt eam in medio tabernaculi quod tetenderat ei

II. *Rois*, VI.	I. *Paralipomènes*, XVI.
culi quod tetenderat ei David : *et obtulit David* holocausta *ante faciem Domini*, et pacifica.	David, *et obtulerunt* holocausta *et pacifica ante faciem Dei.*
18. Et consummavit David offerre holocausta et pacifica, et benedixit populo in nomine Domini *exercituum.*	2. Et consummavit David offerre holocausta et pacifica, et benedixit populo in nomine Domini.
19. Et partitus est *omni populo, omni multitudini Israel* a viro usque ad mulierem, unicuique, *placentam* panis *unam*, et assaturam *unam* et lagenam *unam.*	3. Et partitus est *omni viro Israel* a viro usque ad mulierem, uniculque *tortam* panis, et assaturam, et lagenam.

REMARQUES.

Ces deux textes sont beaucoup plus ressemblans que les deux qui précèdent; on y retrouve d'un côté *arcam Domini*, et de l'autre simplement *arcam Dei.*

℣ 17. Rois, 1. Par. D'un côté ויעל, *et ascendere fecit*, au sens de *obtulit:* de l'autre, ויקריבו, *et obtulerunt.* Mais dans le ℣ suivant les deux textes emploient le même mot עלות, *offerre*, et le rapportent à David; ce qui rend préférable la leçon des Rois. — Ce mot *et pacifica*, est visiblement transposé dans les Rois.

℣ 18. Rois, 2. Par. Le mot *exercituum* n'est point superflu; mais le ℣ suivant prouve que l'auteur des Paralipomènes tendoit à simplifier.

℣ 19. Rois, 3. Par. *Omni populo, omni multitudini Israel,* expression qui donne l'idée d'une grande multitude; mais qui est réduite aux plus simples termes par ces mots: *omni viro Israel,* — חלת, *placentam*, ככר, *tortam*, deux synonymes pour exprimer apparemment une sorte de gâteau.

§ VI. TEXTES PARALLÈLES.

Psaume CIV.	I. *Paralipomènes*, XVI.
	7. *In die illa tunc dedit David in caput ad confitendum Domino per manum Asaph et fratrum ejus.*

Psaume CIV.

1. Confitemini Domino, invocate nomen ejus, nota facite in populis opera ejus.

2. Cantate ei, psallite ei : meditamini in omnia mirabilia ejus.

3. Gloriamini in nomine sancto ejus : lætetur cor quærentium Dominum.

4. Quærite Dominum et fortitudinem ejus : quærite faciem ejus semper.

5. Mementote mirabilium ejus quæ fecit : signorum ejus, et judiciorum *oris ejus.*

6. Semen *Abraham* servi ejus : filii Jacob, *electi ejus.*

7. Ipse Dominus Deus noster, in universa terra judicia ejus.

8. *Memor fuit* in seculum testamenti *sui*, verbi *quod* mandavit, in mille generationes :

9. Quod pepigit cum Abraham, et juramenti sui ad *Isaac.*

10. Et statuit illud Jacob in præceptum, Israel testamentum æternum :

11. Dicens : Tibi dabo *terram* Chanaan, funiculum hereditatis vestræ :

12. Cum *essent* homines numeri, quasi pauci, et peregrini in ea.

13. Et transmigraverunt se de gente ad gentem, de regno ad populum alterum.

14. Non permisit *hominem* nocere eis, et corripuit propter eos reges.

15. Ne tangatis in christos meos : et *prophetis meis*, ne malefaciatis.

I. *Paralipomènes*, XVI.

8. Confitemini Domino, invocate nomen ejus, nota facite in populis opera ejus.

9. Cantate ei, psallite ei : meditamini in omnia mirabilia ejus.

10. Gloriamini in nomine sancto ejus : lætetur cor quærentium Dominum.

11. Quærite Dominum et fortitudinem ejus : quærite faciem ejus semper.

12. Mementote mirabilium ejus quæ fecit, signorum ejus, et judiciorum *oris ejus.*

13. Semen *Israel* servi ejus : filii Jacob, *electi ejus.*

14. Ipse Dominus Deus noster, in universa terra judicia ejus.

15. *Memores estote* in seculum testamenti *ejus* verbi, *quod* mandavit, in mille generationes :

16. Quod pepigit cum Abraham, et juramenti sui ad *Isaac.*

17. Et statuit illud Jacob in præceptum, Israel in testamentum æternum ;

18. Dicens : Tibi dabo *terram* Chanaan, funiculum hereditatis vestræ :

19. Cum essetis homines numeri, quasi pauci, et peregrini in ea.

20. Et transmigraverunt se de gente ad gentem, *et* de regno ad populum alterum.

21. Non permisit *viro* nocere eis, et corripuit propter eos reges.

22. Ne tangatis in christos meos, et *in prophetas meos*, ne malefaciatis.

REMARQUES.

℣ 7. Par. *Tunc..... in caput.* Ce *tunc* semble être un pléonasme après *in die illa;* et l'on ne sait à quoi vient ici *in caput ;* peut-être que ces deux mots ont souffert de la part des copistes. C'est l'annonce du cantique qui va suivre et qui est visiblement le commencement du psaume CIV.

℣ 5. Psaume, 12. Par. Dans le psaume on lit פִּיו ; dans les Paralipomènes פִּיהוּ ; l'un et l'autre se disent et signifient *oris ejus;* on y néglige quelquefois le caractère de l'aspiration.

℣ 6. Psaume 13. Par. Dans le psaume, *semen Abraham;* dans les Paralipomènes *semen Israel ;* l'un et l'autre est vrai. Le premier paroît ici plus naturel, parce que le Psalmiste va remonter à l'alliance faite avec Abraham. On a peut-être mis *semen Israel,* comme parallèle à *filii Jacob* qui va suivre. — *Electi ejus ;* équivoque du latin. Est-il génitif singulier ou nominatif pluriel ? Dans l'hébreu, בחיריו est nominatif pluriel. La version des Septante l'exprime de même ; mais elle met aussi au pluriel le *servi ejus* qui précède, au lieu que l'hébreu le met au singulier. Comme *servi ejus* convient à Abraham, *electi ejus* convient à Jacob. On auroit donc pu lire au singulier *electi ejus.* On peut même remarquer que quoique le corps de la nation fût un peuple choisi de Dieu, cependant tous les sujets de cette nation n'étoient donc pas des hommes choisis de Dieu comme Jacob leur père. Ce caractère convient donc beaucoup mieux à Jacob.

℣ 8. Ps. 15. Par. Dans le psaume, זכר, *memor fuit;* dans les Paralipomènes, זכרו, *memores estote;* cette leçon paroît plus naturelle, parce que dès qu'il s'agit de la succession future des siècles, *in seculum,* et de la suite des générations, *in mille generationes,* l'impératif qui a rapport au futur y convient beaucoup mieux que le prétérit. — *Testamenti sui* ou *ejus;* la différence n'est que dans la version relativement au verbe qui exige l'un ou l'autre. Les deux dans l'hébreu n'en forment qu'un. — *Verbi quod mandavit ;* l'hébreu n'exprime point le pronom ; c'est un hébraïsme remarquable, parce qu'il est chez les Hébreux aussi fréquent qu'il est rare dans les autres langues ; *verbi mandavit* pour *verbi quod mandavit.* — *In mille gene-*

rationes, c'est le parallèle de *in seculum*, et conséquemment cela ne se rapporte pas à *mandavit*, mais au verbe précédent, *Memores estote in seculum... in mille generationes*. Ces deux expressions sont également indéfinies, pour *in omne seculum; et in universas generationes*.

✠ 9. Ps. 16. Par. *Ad Isaac*. Dans l'hébreu des psaumes la lettre *s* est exprimée par un ש; dans les Paralipomènes, par un ץ. Cette dernière leçon est conforme à celle qui se trouve dans la Genèse; ainsi l'autre n'est qu'une faute de copiste.

✠ 11. Ps. 18. Par. *Terram*. L'hébreu du psaume y exprime la particule qui marque l'accusatif; elle est omise dans les Paralipomènes. La ressemblance de cette particule את avec le verbe אתן, *dabo*, qui précède, a pu donner lieu à cette omission.

✠ 12. P. 19. Par. Dans le psaume בחיותם, *cum essent;* dans les Paralipomènes, בחיותכם, *cum essetis;* il a été facile de les confondre. Cependant comme la suite est en tierce personne, la première leçon paroît ici préférable; la seconde vient probablement du pronom de la seconde personne qui précède : *hereditatis vestræ*. — *Homines numeri*, hébraïsme; des hommes nombrables, c'est-à-dire, non pas innombrables, c'est-à-dire, faciles à nombrer.

✠ 13. Ps. 20. Par. *Et de regno*, conjonction omise dans l'hébreu des Psaumes; elle se trouve dans la version des Septante et dans la Vulgate.

✠ 14. Ps. 21. Par. *Non permisit hominem*, אדם ou *viro*, לאיש, c'est-à-dire, *cuilibet;* cette construction paroît plus naturelle; mais au fond le sens est le même; car *hominem* aussi *quemlibet*.

✠ 15. Ps. 22. Par. *Prophetis meis*, לנביאי, ou *in prophetas meos*, בנביאי; il a été facile de les confondre; la première leçon paroît plus naturelle; la seconde aura pu être attirée par l'expression qui précède *in christos meos, et in prophetas meos*. Mais les deux autres verbes sont susceptibles de deux régimes différens.

Le texte des Paralipomènes ne continue pas le psaume dont ces versets ne sont que la première partie; soit que dans la cérémonie on n'ait chanté que cette partie, soit que les copistes aient omis la suite.

§ VII. TEXTES PATALLÈLES.

Psaume XCVI.	I. *Paralipomènes*, XVI.
1. *Cantate Domino canticum novum :* cantate Domino, omnis terra,	
2. *Cantate Domino, benedicite nomini ejus :* annuntiate de die *in diem* salutare ejus.	23. Cantate Domino, omnis terra .... annuntiate de die *ad diem* salutare ejus.
3. Narrate inter gentes *gloriam ejus*, inter omnes populos mirabilia ejus.	24. Narrate inter gentes *gloriam ejus*, inter omnes populos mirabilia ejus.
4. Quia magnus Dominus, et laudabilis valde, terribilis est super omnes deos.	25. Quia magnus Dominus, et laudabilis valde, *et* terribilis est super omnes deos.
5. Quoniam omnes dii populorum, idola : Dominus autem cœlos fecit.	26. Quoniam omnes dii populorum, idola : Dominus autem cœlos fecit.
6. Deus et pulchritudo in conspectu ejus : fortitudo *et magnificentia in sanctuario ejus.*	27. Deus et pulchritudo in conspectu ejus : fortitudo *et lætitia in loco ejus.*
7. Afferte Domino, familiæ populorum : afferte Domino gloriam et fortitudinem.	28. Afferte Domino, familiæ populorum : afferte Domino gloriam et fortitudinem.
8. Afferte Domino, gloriam nominis ejus : tollite manus, et introite *in atria ejus.*	29. Afferte Domino gloriam nominis ejus : tollite manus, et introite *in conspectu ejus :* adorate Dominum *in decore* sancto.
9. Adorate Dominum *in decore* sancto : contremiscite *a facie ejus*, omnis terra.	30. Contremiscite *a facie ejus*, omnis terra.
10. *Dicite in gentibus : Dominus regnavit :* etiam firmabitur orbis, nequaquam movebitur : *judicabit populos in æquitate.*	..... etiam firmabitur orbis : nequaquam movebitur.
11. Lætentur cœli, et exultet terra : *tonet* mare et plenitudo ejus.	31. Lætentur cœli, et exultet terra ; *et dicant in gentibus: Dominus regnavit.*
12. Gaudeat *campus* et omnia quæ in in eo sunt : tunc exultabunt *omnia* ligna *sylvæ*,	32. *Tonet* mare et plenitudo ejus : gaudeat *campus* et omnia quæ in eo sunt.
13. A facie Domini, *quia venit*, quia venit ad judican-	33. Tunc exultabunt ligna *sylvæ* a facie Domini, quia

Psaume XCVI.	I. *Paralipomènes*, XVI.
dum terram : *judicabit orbem in justitia, et populos in veritate sua.*	venit ad judicandum terram.

REMARQUES.

✱ 1. Ps. 23. Par. *Cantate Domino canticum novum.* Ces premiers mots sont omis dans les Paralipomènes; la répétition de ces mots *Cantate Domino* a pu occasioner l'omission.

✱ 2. Ps. 23. Par. *Cantate Domino, benedicite nomini ejus*, également omis dans les Paralipomènes, sans qu'on puisse apercevoir ce qui a pu donner lieu à l'omission.—*In diem,* ליום ou עד־יום, *ad diem.* La première leçon paroît plus naturelle.

✱ 3. Ps. 24. Par. *Gloriam ejus.* La marque de l'accusatif את est ajoutée dans les Paralipomènes, mais elle n'y est pas nécessaire, et en effet dans les Paralipomènes mêmes elle ne précède pas *mirabilia ejus* qui suit.

✱ 4. Ps. 25. Par. *et terribilis est*, conjonction ajoutée dans les Paralipomènes; elle ne paroît pas nécessaire.

✱ 6. Ps. 27. Par. *et magnificentia in sanctuario ejus*, ou *et lætitia in loco ejus.* On a pu confondre en hébreu תפארת ou irrégulièrement תפרת, *magnificentia*, avec חדוה, *lætitia;* et encore plus facilement מקדשו, *sanctuario ejus*, avec מקומו, d'où irrégulièrement מקמו, *loco ejus.* La première leçon paroît préférable.

✱ 8. Ps. 29. Par. *In atria ejus*, לחצרותיו, ou לפניו, *in conspectu ejus.* C'est au fond le même sens, et comme on dit quelquefois l'un pour l'autre, on a pu les confondre.

✱ 9. Ps. 29. Par. *In decore sancto;* on le lit aussi dans les deux textes; mais on a pu facilement confondre הדרת, *decore*, avec חצרת, *atrio*; et il sembleroit plus naturel de lire *in atrio sancto.* Les Septante ont lu au pluriel, *in atriis sanctis ejus*, avec le pronom qui manque dans l'hébreu. —*A facie ejus;* dans les Psaumes, מפניו; dans les Paralipomènes, מלפניו, c'est le même sens. La dernière leçon paroît mieux convenir.

✱ 10. Ps. 30. Par. *Dicite in gentibus: Dominus regnavit.* Le texte des Paralipomènes porte cela plus loin en disant: *et dicant in gentibus: Dominus regnavit.* Mais cela coupe

assez évidemment le texte dans les Paralipomènes, en sorte que cela paroît mieux placé dans les Psaumes. Il a été facile de confondre אמרו, *dicite*, avec ויאמרו, *et dicant*. Le premier paroît convenir mieux.—C'étoit là que les anciens lisoient dans les Psaumes, *regnavit a ligno;* c'est le sujet d'une Dissertation qui se trouvera à la tête des Psaumes.—*Judicabit populos in æquitate*, omis dans les Paralipomènes.

✠ 11. Ps. 32. Par. *Tonet* dans les deux textes; mais il a été facile de confondre ירעם, *tonet*, avec ירעצ, *commoveatur*, comme l'exprime la Vulgate dans les Psaumes, où les Septante paroissent avoir lu ainsi.

✠ 12. Ps. 32. Par. *Campus* irrégulièrement dans les Psaumes, שדי, pour שדה ou השדה, comme on le lit dans les Paralipomènes; le ה est l'article.—*Omnia*, omis dans les Paralipomènes.—*Sylvæ*, dans les Psaumes, יער; dans les Paralipomènes, היער; c'est l'article ajouté comme dans le membre précédent.

✠ 13. Ps. 33. Par. *Quia venit.* La répétition est omise dans les Paralipomènes.—*Judicabit orbem in justitia, et populos in veritate sua;* cela est également omis dans les Paralipomènes, et pourroit être venu du psaume XCVII où se trouvent à peu près les mêmes idées.

§ VIII. TEXTES PARALLÈLES.

Psaume CVI.	I. *Paralipomènes*, XVI.
1. Confitemini Domino, quoniam bonus, quoniam in æternum misericordia ejus.	34. Confitemini Domino, quoniam bonus, quoniam in æternum misericordia ejus.
47. Salva nos, *Domine Deus noster*, et congrega nos de gentibus, ut confiteamur nomini sancto tuo, ut gloriemur in laude tua.	35. *Et dicite:* Salva nos, *Deus salutaris noster*, et congrega nos *et erue nos* de gentibus, ut confiteamur nomini sancto tuo, ut gloriemur in laude tua.
48. Benedictus Dominus Deus Israel ab æterno et usque in æternum: *et dixit* omnis populus, Amen, *Alleluia*.	36. Benedictus Dominus Deus Israel ab æterno et usque in æternum: *et dicant* omnis populus, Amen, *et lauda Dominum.*

REMARQUES.

On reconnoît à ces traits le commencement et la fin du

psaume cv ; peut-être devroit-il être rapporté en entier comme le précédent.

℣ 47. Ps. 35. Par. *Et dicite*, omis dans les Psaumes, ou ajouté dans les Paralipomènes. Cela ressemble assez à l'expression qui va suivre, *et dicat* ou *dicant omnis populus.* Alors cette expression *et dicite* s'adresseroit aux prêtres et aux lévites, par opposition à l'autre invitation qui s'adresse à tout le peuple.—*Domine Deus noster* ou *Deus salutaris noster ;* peut-être faudroit-il réunir les deux leçons : *Domine Deus salutaris noster.*—*Et erue nos*, omis dans les Rois, ou ajouté dans les Paralipomènes. S'il appartient au texte, il est peut-être transposé ; car il sembleroit qu'on auroit pu lire : *Salva nos, Domine Deus salutaris noster, et erue nos de gentibus, et congrega nos.*

℣ 48. Ps. 36. Par. *Et dixit*, ואמר ou ויאמרו, *et dicant.* L'un et l'autre peuvent convenir avec *omnis populus* qui renferme une idée collective équivalente au pluriel. Le mot *Alleluia* signifie aussi *Laudate Dominum ;* la différence consiste donc d'abord en ce que le texte des Paralipomènes ajoute la conjonction *et*, ensuite on y lit הלל, *lauda*, pour הללו, *laudate*; et enfin יהוה au lieu de יה qui en est l'abrégé. La leçon du livre des Psaumes paroît plus naturelle.

§ IX. TEXTES PARALLÈLES.

II. *Rois*, VI.	I. *Paralipomènes*, XVI.
19..... *Et abiit* universus populus unusquisque in domum suam.	43. *Et abierunt* universus populus, unusquisque in domum suam, *et reversus est* David ad benedicendum domui suæ.
20. *Et reversus est* David ad benedicendum domui suæ.	

REMARQUES.

℣ 19. Rois, 43. Par. *Et abiit*, וילך, ou וילכו, *et abierunt* : on peut dire l'un et l'autre. Le premier paroît cependant plus naturel.

℣ 20. Rois, 43. Par. *Et reversus est ;* וישב, dans les Rois par *sin*, et dans les Paralipomènes ויסב par *samech* au même sens. Ces deux mots se confondent souvent ; cependant il paroît que la première leçon est plus naturelle.

§ X. TEXTES PARALLÈLES.

II. *Rois*, VII.

1. Et factum est *cum* sedisset *rex* in domo sua, *et Dominus requiescere fecisset eum per omnem circuitum ab omnibus inimicis suis :*

2. Tunc dixit *rex* ad Nathan prophetam : *Vide, quæso :* ego sedeo in domo cedrina, et arca *Dei sedet in medio cortinæ.*

3. Et dixit Nathan ad *regem:* Omne quod est in corde tuo, *vade*, fac : quia *Dominus* tecum est.

4. Et factum est in nocte illa, ut fieret verbum *Domini* ad Nathan, dicens ;

5. Vade et dic *ad servum meum David :* Sic dicit Dominus : *An* tu ædificabis mihi domum ad habitandum *mei?*

6. Non enim habitavi in domo a die qua ascendere feci *filios Israel de Ægypto, et* usque ad diem hanc : sed fui *ambulans in tentorio et in tabernaculo.*

7. In omni (loco) per quem ambulavi inter *omnes filios Israel,* an verbum locutus sum *ad unam de tribubus* Israel, quibus præcepi ut pasceret populum meum *Israel*, dicens : Quare non ædificastis mihi domum cedrinam ?

8. Nunc autem sic dices servo meo David : Sic dicit Dominus exercituum : Ego tuli te de tugurio, euntem post oves, ut esses dux super populum meum, *super* Israel.

9. Et fui tecum in omni (*loco*) per quem ambulasti,

I. *Paralipomènes*, XVII.

1. Et factum est, *postquam* sedisset *David* in domo sua ; tunc dixit *David* ad Nathan prophetam : *Ecce* ego sedeo in domo cedrina, et arca *fœderis Domini sub cortinis.*

2. Et dixit Nathan ad *David :* Omne quod est in corde tuo fac, quia *Deus* tecum est.

3. Et factum est in nocte illa, ut fieret verbum *Dei* ad Nathan, dicens :

4. Vade et dic *ad David servum meum:* Sic dicit Dominus: *Non* tu ædificabis mihi domum ad habitandum.

5. Non enim habitavi in domo a die qua ascendere feci *Israel* usque ad diem hanc, sed fui *de tentorio ad tentorium et de tabernaculo.*

6. In omni (loco) per quem ambulavi inter *omnem Israel :* an verbum locutus sum *ad unum de judicibus* Israel, quibus præcepi ut pascerent populum meum, dicens : Quare non ædificastis mihi domum cedrinam ?

7. Nunc autem sic dices servo meo David : Sic dicit Dominus exercituum : Ego tuli te de tugurio, euntem post oves, ut esses dux super populum meum Israel.

8. Et fui tecum in omni (*loco*) per quem ambulasti,

II. *Rois*, VII.

et exscidi omnes inimicos tuos a facie tua, et faciam tibi nomen *magnum* secundum nomen magnorum qui in terra sunt.

10. Et ponam locum populo meo Israel, et plantabo eum, et habitabit in loco suo, et non movebitur amplius, et non addent filii iniquitatis *ut affligant eum* secundum quod fuit in principio,

11. Et *a die qua præcepi* judices super populum meum Israël : *et requiescere faciam te ab omnibus inimicis tuis : et annuntiabit tibi Dominus, quod* domum *faciet tibi Dominus.*

12. Cum impleti fuerint dies tui, *et decubueris cum patribus tuis,* tunc suscitabo semen tuum post te, quod *egredietur de visceribus tuis*, et firmabo regnum ejus.

13. Iste ædificabit domum *nomini meo,* et firmabo solium *regno* ejus usque in seculum.

14. Ego ero ei in patrem, et ipse erit mihi in filium : *qui, cum inique gesserit, corripiam eum in virga virorum, et in plagis filiorum hominum.*

15. *Et misericordia mea non recedet* ab eo, quemadmodum recedere feci *a Saul quem recedere feci a facie tua.*

16. *Et firma erit domus tua et regnum tuum* usque in seculum *ante faciem tuam :* (*et*) thronus *tuus* erit firmus usque in seculum.

17. Secundum omnia verba hæc, et secundum omnem vi-

I. *Paralipomènes*, XVII.

et exscidi omnes inimicos tuos a facie tua, et faciam tibi nomen secundum nomen magnorum qui in terra sunt.

9. Et ponam locum populo meo Israel, et plantabo eum, et habitabit in loco suo, et non movebitur amplius, et non addent filii iniquitatis ut atterant eum secundum quod fuit in principio,

10. Et *a diebus quibus præcepi* judices super populum meum Israel : *et humiliabo omnes inimicos tuos, et annuntiavi tibi :* et domum *ædificabit* tibi *Dominus.*

11. *Et erit* cum impleti fuerint dies tui, *ut eas cum patribus tuis*, tunc suscitabo semen tuum post te, quod *erit de filiis tuis,* et firmabo regnum ejus.

12. Iste ædificabit *mihi* domum, et firmabo solium ejus in seculum.

13. Ego ero ei in patrem, et ipse erit mihi in filium : *et misericordiam meam non recedere faciam* ab eo, quemadmodum recedere feci *ab eo qui fuit ante faciem tuam.*

14. *Et statuam eum in domo mea et in regno meo* usque in seculum : et thronus *ejus* firmus usque in seculum.

15. Secundum omnia verba hæc, et secundum omnem vi-

II. *Rois*, VII.

sionem hanc, sic locutus est Nathan ad *David.*

18. Et ingressus est rex David, et sedit ante faciem Domini, et dixit : Quis sum *ego, Domine Deus*, et quæ est domus mea, quia adduxisti me usque huc ?

19. Et minoratum est *adhuc* istud in oculis tuis, *Domine* Deus, et locutus es *etiam ad* domum servi tui in longinquum : *et hæc* (*est*) *conditio hominis*, Domine Deus.

20. *Et* quid addet David *adhuc ad loquendum* ad te ? *et tu nosti servum tuum, Domine Deus.*

21. Propter *verbum* tuum, et secundum cor tuum, fecisti omnem magnitudinem hanc, *ut ostenderes servo tuo.*

22. *Ideo magnificatus es, Domine Deus : quia* nullus est sicut tu, et nullus est Deus præter te secundum omnia quæ audivimus auribus nostris.

23. Et quæ est sicut populus tuus, *sicut* Israel, gens una in terra, propter quam *ierunt Dii* ad redimendum sibi *in* populum, et ad ponendum *sibi* nomen, *ad faciendum vobis magnitudinem* et terribilia (*sicut fecisti*) *terræ tuæ* a facie populi tui quem redemisti *tibi* ex Ægypto, gentem *et deos ejus ?*

24. *Et firmasti tibi* populum tuum Israel, tibi in populum usque in seculum, et tu, Domine, fuisti eis in Deum.

25. Et nunc, Domine *Deus*, verbum quod locutus es super

I. *Paralipomènes*, XVII.

sionem hanc, sic locutus est Nathan ad *David.*

16. Et ingressus est rex David, et sedit ante faciem Domini, et dixit : Quis sum *ego, Domine Deus*, et quæ est domus mea, quia adduxisti me usque huc ?

17. Et minoratum est istud in oculis tuis, Deus, et locutus es super domum servi tui in longinquum : *et vidisti me secundum conditionem hominis excelsi*, Domine Deus.

18. Quid addet *adhuc* David ad te *ad glorificandum servum tuum ? et tu servum tuum nosti,*

19. *Domine,* propter *servum* tuum, et secundum cor tuum, fecisti omnem magnitudinem hanc, *ut ostenderes omnia magnalia.*

20. *Domine*, nullus est sicut tu, et nullus est Deus præter te, secundum omnia quæ audivimus auribus nostris.

21. Et quæ est sicut populus tuus Israel, gens una in terra, propter quam *ivit Deus* ad redimendum sibi populum, ad ponendum *tibi* nomen (*et ad faciendum*), *magnalia* et terribilia (*sicut fecisti*) *ad expellendum* a facie populi tui quem redemisti de Ægypto, gentes (*et deos earum*) ?

22. *Et dedisti* populum tuum Israel tibi in populum usque in seculum, et tu, Domine, fuisti eis in Deum.

23. Et nunc, Domine, verbum quod locutus es super

II. *Rois*, VII.

servum tuum et super domum ejus, *suscita* usque in seculum, et fac secundum quod locutus es.

26. Et magnificetur nomen tuum usque in seculum, dicendo : Dominus exercituum Deus *super* Israel : et domus *servi tui David* firma erit ante faciem tuam.

27. Quia tu, *Domine exercituum, Deus Israel,* revelasti aurem servi tui, *dicens : Domum ædificabo tibi.* Ideo invenit servus tuus *cor suum* ad supplicandum *tibi supplicationem hanc.*

28. Et nunc, Domine *Deus,* tu es Deus, *et verba tua erunt veritas,* et locutus es *ad* servum tuum, bonum hoc.

29. Et nunc *incipe et benedic* domui servi tui ut sit in seculum ante faciem tuam : quia tu, Domine *Deus, locutus es, et de benedictione tua benedicetur domus servi tui* in seculum.

I. *Paralipomènes*, XVII.

servum tuum, et super domum ejus, *firmetur* usque in seculum, et fac secundum quod locutus es.

24. *Et firmetur* et magnificetur nomen tuum usque in seculum, dicendo : Dominus exercituum, *Deus Israel, Deus Israeli,* et domus *David servi tui* firma erit ante faciem tuam.

25. Quia tu, *Deus meus,* revelasti aurem servi tui *ut ædificares ei domum.* Ideo invenit servus tuus ad supplicandum *ante faciem tuam.*

26. Et nunc, Domine : tu es Deus, et locutus es *super* servum tuum bonum hoc.

27. Et nunc *voluisti ut benedicas* domui servi tui, ut sit in seculum ante faciem tuam, quia tu, Domine, *benedixisti et benedicta erit* in seculum.

REMARQUES.

Les ressemblances sont ici assez grandes pour que la plupart des différences aient pu venir de la main des copistes : il y en a néanmoins quelques-unes qui ne sont que des différences de style.

✱. 1. Rois, 1. Paralip. כי, *cum*, ou כאשר, *postquam*, ont le même sens, et le premier peut venir du second. — *Rex* ou *David* sont des différences de style.

✱ 2. Rois, 1. Paralip. La même différence revient ici, *rex* ou *David*. — ראה נא, *Vide, quæso*, ou הנה, *Ecce*, ont encore le même sens, et ne sont que des différences de style. — *Arca Dei* ou *Arca fœderis Domini ;* on a déjà vu cette différence. — *In medio cortinæ*, ou *sub cortinis,*

présentent le même sens, mais cependant mieux rendu dans la seconde expression.

℣ 3. Rois, 2. Paralip. *Regem* ou *David*, comme ci-devant. — *Vade*, hébraïsme; mais il n'est pas nécessaire. — *Dominus* ou *Deus*, différence de style.

℣ 4. Rois, 3. Paralip. Même différence, *Domini* ou *Dei*.

℣ 5. Rois, 4. Paralip. *Ad servum meum ad David*, plus simplement peut-être pour abréger, *ad David servum meum*. — *An* ou *Non* : c'est le même sens, mais plus positif dans la seconde leçon, qui paroît en cela préférable. — Le pronom *mei* est assez visiblement superflu.

℣ 6. Rois, 5. Paralip. *Filios Israel de Ægypto*, mieux que le seul mot *Israel*. — La conjonction *et* est superflue. — Il est assez visible qu'on a confondu מתהלך, *ambulans*, avec מאהל, *de tentorio* ; d'où est venu אל־אהל, *ad tentorium*, au lieu de באהל, *in tentorio*. — וממשכן, *et de tabernaculo*, est assez visiblement une faute pour ובמשכן, *et in tabernaculo*.

℣ 7. Rois, 6. Paralip. *Omnes filios Israel* ou *omnem Israel*. Ce n'est qu'une abréviation ; mais la première expression paroît plus exacte. — *Ad unam de tribubus*, ou *ad unum de judicibus*. La différence ne vient que de ce qu'on a mis שבטי, *tribubus*, au lieu de שפטי, *judicibus* ; la suite décide pour ce dernier mot. — Le mot *Israel* est ainsi communément ajouté ; on va le trouver dans le ℣ suivant.

℣ 8. Rois, 7. Paralip. *Super populum meum, super Israel*; ce second *super* est emphatique, mais il n'est pas nécessaire.

℣ 9. Rois, 8. Paralip. Le mot *magnum* est de même emphatique sans être nécessaire.

℣ 10. Rois, 9. Par. On a assez visiblement confondu לענותו, *ut affligant eum*, avec לבלתו ou לבלותו, *ut atterant eum* ; le premier est plus naturel.

℣ 11. Rois, 10 Par. De même on a confondu ולמן־היום ; *et a die*, avec ולמימים, *et a diebus*. Celui-ci paroît mieux convenir, parce qu'il s'agit de plusieurs juges établis en différens temps. — Cette première phrase appartient au ℣ précédent, et non à ce qui va suivre ; et il semble que le ℣ eût été mieux coupé après *Israël*. — On a encore assez visiblement confondu והניחתילך, *et requiescere faciam te*, ou *requiem dabo tibi*, avec והכנעתי, *et humiliabo*. Cette seconde leçon est plus conforme aux événemens qui suivirent ; car Dieu ne donna pas à David un repos entier de la part de tous ses ennemis ; mais il humilia tous ses ennemis ; le repos étoit ré-

servé pour le règne de Salomon. — L'un attire après soi *omnes inimicos tuos* avec le signe de l'accusatif את ; l'autre exige *ab omnibus inimicis tuis* avec la préposition מ, *ab*.— On a encore ici confondu והגיד, *et annuntiabit*, avec ואגיד ou ואגד, *et annuntiavi*, qui paroît mieux convenir, puisque c'est Dieu qui parle. Alors le mot *Dominus* devient inutile.—On peut avoir confondu ו, *et*, avec כי, *quod* ; celui-ci paroît mieux convenir. — יעשה, *faciet*, est l'expression propre ; on a pu la confondre avec יבנה, *ædificabit*, par ce qu'il s'agit d'une maison. Au lieu de ואגד־לך, *et annuntiabit tibi*, les Septante ont lu en un seul mot, ואגדלך, *et exaltabo te*, ou plutôt *et exaltavi te*, qui paroît mieux convenir.

℣ 12. Rois, 11. Par. Ces mots *et erit* sont du style des Hébreux, et manquent assez visiblement dans les Rois.— *Et decubueris cum patribus tuis*, est un hébraïsme rendu plus simplement par *ut eas cum patribus tuis*. Il pourroit être que l'expression propre *et decubueris*, ayant été effacée, un copiste y eût substitué *ut eas*. La suite le confirme.—Car de même, *quod egredietur de visceribus tuis* est l'expression propre, au lieu que *quod erit de filiis tuis* paroît convenir beaucoup moins, et n'avoir été mis là que par un copiste qui ne pouvoit pas lire l'autre expression.

℣ 13. Rois, 12 Par. De même *nomini meo* convient parfaitement ; *mihi* est plus simple et semble venir d'une main qui abrège, ainsi que l'expression suivante.—*Solium regni ejus* est très-bien ; *solium ejus* en est l'abréviation. Cela paroît venir de la main d'un copiste qui se voyant obligé de serrer son écriture, parce que le parchemin lui manque, abrège même l'expression, se contentant de conserver le sens.

℣ 14. Rois, 13. Par. *Qui cum inique gesserit*, etc. Voilà une phrase entière omise dans les Paralipomènes.

℣ 15. Rois, 13. Par. *Et misericordia mea non recedet*, ou *et misericordiam meam non recedere faciam* ; la différence ne vient que de ce qu'on a confondu יסור, *recedet*, avec אסיר, *recedere faciam* qui s'accorde mieux avec la suite *quemadmodum recedere feci*, dans les deux.—*A Saul quem recedere feci a facie tua* paroît être encore l'expression propre abrégée dans celle-ci *ab eo qui fuit ante faciem tuam*, ou *ante te*. Tout cela caractérise la main d'un copiste qui veut abréger, et qui en effet abrège si bien, que de deux versets il n'en fait qu'un.

✠ 16. Rois, 14. Par. Ici le copiste n'abrège pas; mais vraisemblablement il lit mal, en changeant les secondes personnes en première et en troisième, et en omettant un mot. Le mot והעמדתיהו, *et statuam eum*, n'a guère pu se confondre avec ונאמן, *et firma erit;* l'un paroît omis dans les Rois, l'autre dans les Paralipomènes. L'omission du second est cause que le copiste change le sens et l'expression des mots suivans. Au lieu de ביתך, *domus tua*, il écrit בביתי, *in domo mea;* et au lieu de וממלכתך, *et regnum tuum*, il pose ובמלכתי, *et in regno meo.*—Ces mots *ante faciem tuam* sont omis dans les Paralipomènes. Les Septante ont lu *ante faciem meam*, ce qui paroît mieux convenir, c'est-à-dire, לפני, *ante faciem meam*, au lieu de לפניך, *ante faciem tuam*. La conjonction *et* manque assez visiblement dans les Rois; mais au lieu de כסאך, *thronus tuus*, le copiste des Paralipomènes écrit כסאו, *thronus ejus;* le sens est le même dans cette seconde partie; mais il étoit fort différent dans la première.

✠ 17. Rois, 15. Par. La seule différence de ces deux versets, n'est sensible que dans l'hébreu où l'on a mis dans les Rois דוד, pour דויד, *David*.

✠ 18. Rois, 16. Par. De même ici la différence consiste en deux points qui ne sont sensibles que dans l'hébreu: 1° en ce qu'on a mis dans les Paralipomènes אני pour אנכי, *ego;* on dit l'un et l'autre; 2° on lit dans les Rois אדני יהוה, *Adonai Jehova* que l'on prononce Adonaï Ælohim. Dans les Paralipomènes יהוה אלהים, *Jehova Ælohim*, que l'on prononce *Adonai Ælohim*. Ainsi dans les deux on prononce *Adonai Ælohim*, quoique le grand nom Jehova soit le premier dans l'un et le dernier dans l'autre. C'est que pour éviter de prononcer ce grand nom *Jehova*, on y substitue l'un de ces deux autres noms; en sorte que quand il est joint avec *Adonai*, on le prononce *Ælohim*, et quand il est joint à *Ælohim*, on le prononce *Adonai;* et ces deux mots *Adonai-Ælohim* signifient *Dominus Deus*.

✠ 19. Rois, 17. Par. *Adhuc, Domine, etiam;* voilà trois mots supprimés dans les Paralipomènes.—On y lit על par *aïn, super*, au lieu de אל, par *aleph, ad;* et en effet il peut mieux convenir.—Le copiste ou l'auteur n'a sûrement pas abrégé en écrivant ces mots: — וראיתני כתור האדם המעלה; à la lettre, *et vidisti me secundum dispositionem hominis excelsi*. On reconnoît les vestiges de cette leçon dans celle des Rois, וזאת תורת האדם, *et hæc lex*

hominis. On y voit, 1° le mot entier האדם, *hominis.* 2° Dans תורת, *conditio*, on reconnoît כתור, *secundum conditionem;* peut-être lisoit-on originairement dans l'un et dans l'autre, כתורת, *secundum conditionem*, que l'on a ensuite confondu avec תורה ou תורת, *lex.* 3° Dans וזאת, *et hæc*, on reconnoît le vestige de וראיתני, *et vidisti me.* Le préjugé est ici pour la leçon des Paralipomènes, où l'on n'a certainement pas eu intention d'allonger cette phrase, puisqu'on y abrège les autres et jusque dans ce verset; il est donc à présumer que le copiste n'y a mis que ce qu'il y trouvoit, au lieu que le copiste des Rois ayant apparemment un exemplaire peu lisible en cet endroit, n'y a mis que ce qu'il a cru y apercevoir, et a réduit ces quatre mots à trois qui forment un sens tout différent; il a entièrement omis le quatrième, המעלה, *excelsi*, qui achève de déterminer le sens de cette phrase: Vous m'avez considéré comme un homme, mais comme un homme élevé: je n'occupois aucun rang distingué dans ma tribu; et vous m'avez traité comme un prince, non-seulement en m'élevant sur le trône, mais en y fixant pour toujours ma maison.

℣ 20. Rois, 18. Par. La conjonction *et* manque assez visiblement dans les Paralipomènes; car elle est du style des Hébreux.—Le mot *adhuc* est transposé dans l'un des deux textes; peut-être dans les Paralipomènes.—L'expression *ad loquendum* paroît omise dans les Paralipomènes, et au contraire l'expression *ad glorificandum servum tuum*, paroît l'être dans les Rois; car le sens paroît les réunir. Que pourroit encore ajouter David en vous parlant pour la gloire de votre serviteur? que pourroit-il vous demander de plus glorieux?—Le *servum tuum* est transposé dans l'un des deux, peut-être dans les Rois; car le contraste immédiat *tu servum tuum* est plus humble.—Le *Domine* est transposé par les copistes, ou même par les imprimeurs, qui l'ont joint d'un côté à ce qui précède, et de l'autre à ce qui suit. Il paroît bien convenir à ce qui précède.—Le mot *Deus* est omis dans les Paralipomènes, c'est-à-dire, qu'on y exprime le seul nom de *Jehova* exprimé par *Domine.*

℣ 21. Rois, 19. Par. On a confondu דברך, *verbum tuum* avec עבדך, *servum tuum;* le premier paroît mieux convenir.—Le *servo tuo* paroît omis dans les Paralipomènes, et au contraire, l'expression *omnia magnalia* paroît l'être dans les Rois; car le sens les réunit, *ut ostenderes omnia*

magnalia servo tuo. On trouve même dans les deux les vestiges de cette leçon, parce qu'on trouve dans les deux la particule את, marque de l'accusatif qui se rapporte plus particulièrement à l'acusatif *magnalia* qui manque dans les Rois, et le texte des Paralipomènes demeure ainsi destitué de son datif *servo tuo* qui se trouve dans les Rois.

℣ 22. Rois, 20. Par. Ces mots *Ideo magnificatus es* paroissent omis dans les Paralipomènes. On aura pu les confondre avec *omnia magnalia;* et de-là il sera arrivé qu'on aura mis l'un d'un côté et l'autre de l'autre, si l'on n'aime mieux dire que l'on a mis l'un pour l'autre; mais les deux expressions paroissent trop différentes, pour que l'une ait pu prendre la place de l'autre.—Le *Deus* est omis dans les Paralipomènes, ainsi que *quia.*

℣ 23. Rois, 21. Par. Le *sicut* répété dans les Rois est emphatique; il est omis dans les Paralipomènes, mais il n'y est pas nécessaire.—*Ierunt Dii* ou *ivit Deus;* l'équivoque vient du mot אלהים qui est un pluriel signifiant également *Deus* ou *Dii*, mais *Deus* principalement du vrai Dieu, et au contraire *dii* des faux dieux; la suite paroît prouver qu'il s'agit ici des faux dieux: ainsi le pluriel paroît préférable; du reste la différence consiste en ce qu'on lit dans les Rois הלכו אלהים, *ierunt dii*, le verbe au pluriel et le nom sans article, *des dieux ont marché;* et dans les Paralipomènes הלך האלהים, le verbe au singulier et le nom avec l'article, le vrai *Dieu a marché.*—La préposition *in* et la conjonction *et* sont omises dans les Paralipomènes.—לו, *sibi*, paroît beaucoup mieux convenir que לך, *tibi:* c'est pour sa gloire que Dieu a délivré son peuple. Isaïe le dit expressément, *ut faceret sibi nomen sempiternum.* LXIII. 12.—Ces mots *et ad faciendum nobis* sont omis dans les Paralipomènes. Peut-être qu'au lieu de לכם, *vobis*, il faudroit lire להם, *eis;* la Vulgate le suppose ainsi. On ne voit point qu'il soit ici parlé d'une assemblée, à qui David put adresser la parole, si ce n'est que l'on suppose seulement ceuxqui se trouvèrent présens.—On a confondu הגדולה, *magnitudinem*, avec גדלות, *magnalia*, mieux assorti avec ונראות, *et terribilia.*—Il paroît qu'on a de même confondu לארצך, *terræ tuæ*, avec לגרש, *ad expellendum*, qui convient beaucoup mieux; car on ne sait à quoi tient *terræ tuæ*, au lieu que *ad expellendum* se lie parfaitement avec *a facie populi tui;* la suite va le confirmer.—Le mot *tibi* est omis dans les Paralipomènes.—On

ne sait à quoi tient *gentes* dans les Rois, où on lit *terræ tuæ;* mais dans les Paralipomènes où on lit *ad expellendum*, cela est clair : *ad expellendum gentes.* Les mots *et Deos ejus* sont omis dans les Paralipomènes; peut-être qu'au lieu de אלהיו, *Deos ejus,* il faudroit lire אלהיהם, *deos earum* (*gentium*). — Il semble aussi qu'au milieu de ce verset dans les Rois et dans les Paralipomènes manquent ces mots כאשר עשית, *sicut fecisti*, pour lier le commencement avec la fin, c'est-à-dire, la première partie qui regarde les faux dieux, avec la dernière qui regarde le vrai Dieu.

℣ 24. Rois, 22. Par. On a confondu ותכונן, *et firmasti*, avec ותתן, *et dedisti;* le premier paroît préférable pour le sens. Il y a là un *tibi* qui ne peut être qu'une faute de copiste, puisqu'il va être répété.

℣ 25. Rois, 23. Par. Le mot *Deus* est omis dans les Paralipomènes.—On a confondu חקם, *suscita* avec יאמן, *firmetur* qui paroît préférable. Ou plutôt ce mot חקם, conviendroit plus haut, en sorte qu'on auroit pu lire l'un et l'autre, *suscita verbum quod locutus es... et firmetur usque in seculum.* La suite va confirmer cela.

℣ 26. Rois, 24. Par. Les mots *et firmetur* ne sont vraisemblablement qu'une variante du *firmetur,* ou plutôt c'est vraisemblablement la leçon primitive appartenante au ℣ précédent, *suscita... et firmetur*, en perdant *suscita*, on ne savoit plus à quoi tenoit *et firmetur;* on a donc mis *firmetur,* et par forme de variante *et firmetur.*—*Deus Israel*, omis dans les Rois.—*Deus super Israel*, ou *Deus Israeli.* On a pu confondre עלישראל, *super Israel*, avec לישראל, *Israeli :* et au fond le sens est le même.—Le *servi tui* est transposé dans l'un ou dans l'autre; peut-être dans les Paralipomènes.

℣ 27. Rois, 25. Par. *Domine exercituum*, omis dans les Paralip. *Deus Israel* ou *Deus meus;* la différence dans l'hébreu ne consiste que dans la seule omission du mot *Israel*; le mot אלהי qui reste, signifie seul *Deus meus*, et il signifie simplement *Deus* quand il est suivi d'un autre mot tel qu'*Israel.* — *Dicens : domum ædificabo tibi*, ou *ut ædificares ei domum;* c'est la même pensée en style plus concis. —Les mots *cor suum* sont assez visiblement omis dans les Paralipomènes. — On a pu confondre עליך, *tibi*, avec לפניך, *ante faciem tuam* qui paroît mieux convenir. — Les mots *supplicationem hanc* sont omis : ce n'est pas cependant un pléonasme ; nous dirions : Pour vous adresser cette prière.

℣ 28. Rois, 26. Par. Le mot *Deus* est omis dans les Paralipomènes. — Les mots *et verba tua erunt veritas*, y sont de même omis. On a pu confondre אל, par *aleph*, *ad*, avec על, par *aïn*, *super*, qui paroît mieux convenir; car ce n'est pas seulement que cette parole lui soit adressée, mais c'est qu'il en est l'objet.

℣ 29. Rois, 27. Par. *Incipe et benedic*, ou *voluisti ut benedicas;* la différence vient de ce que le même mot se prend pour *voluit* ou *incepit;* et ici la construction en détermine le sens. On lit donc ici dans les Rois הואל וברך, *incipe et benedic;* dans les Paralip. הואלת לברך, *voluisti ad benedicendum* ou *ut benedicas* : ce dernier sens paroît ici mieux convenir; car il s'agit moins ici de demander des bénédictions que de rendre grâces de celles qu'on a reçues. — *Deus*, est omis dans les Paralip. — On a pu confondre דברת, *locutus es*, avec ברכת, *benedixisti*. — Ces mots *et de benedictione tua benedicetur*, sont réduits à ce seul mot *et benedicta*, on sous-entend *erit*. — Ces mots *domus servi tui* sont omis comme suffisamment sous-entendus. Ainsi l'on voit que jusqu'à la fin de ce chapitre la main qui nous a donné les Paralipomènes a resserré et simplifié les expressions.

§ XI. TEXTES PARALLÈLES.

II. *Rois*, VIII.	I. *Paralipomènes*, XVIII.
1. Et fuit post hæc ut percuteret David Philisthiim, et humiliavit eos : et cepit David *Metheg-amma* de manu Philisthiim.	1. Et fuit post hæc ut percuteret David Philisthiim, et humiliavit eos : et cepit David *Geth et filias ejus*, de manu Philisthiim.
2. Et percussit Moab, *et mensus est eos in funiculo decumbere faciens eos in terram, et mensus est duos funiculos ad mortificandum, et plenitudinem funiculi ad vivificandum : et fuit* Moab *Davidi in servos* portantes munus.	2. Et percussit Moab : *et fuerunt* Moab *servi Davidi* portantes munus.
3. Et percussit David, *Adadezer filium Rohob* regem Soba, cum iret *ad restituendum* manum suam in flumen *Euphraten*.	3. Et percussit David *Adarezer* regem Soba *versus Emath*, cum iret *ad statuendum* manum suam in flumen *Euphraten*.

II. *Rois*, VIII.

4. Et cepit David ex eo *mille et septies centum equitum* et viginti millia virorum peditum, et dissolvit David omnes currus, et reservavit ex eis centum currus.

5. *Et venit* Syria Damasci ad auxiliandum Adadezer regi Soba, et percussit David in Syria viginti et duo millia virorum.

6. Et posuit David *præsides* in Syria Damasci, et fuit Syria Davidi in servos portantes munus. Et salvavit Dominus David in omni (*re*) *ad quam ivit.*

7. Et cepit David *scuta* aurea quæ fuerunt super servos Adadezer, et induxit ea in Jerusalem.

8. Et de *Bete* et de *Berothai*, civitatibus Adadezer, tulit rex David æs multum valde.

9. Et audivit *Thoi* rex Emath quod percussisset David omnem virtutem Adadezer,

10. Et misit *Thoi Joram* filium suum ad regem David ad postulandum ei de pace, et ad benedicendum ei super eo quod pugnasset cum Adadezer, et percussisset eum, quia vir præliorum *Thoi* erat (*in*) Adadezer : *et in manu ejus erant vasa argentea et vasa aurea et vasa ærea.*

11. Etiam ea sanctificavit rex David Domino cum argento et auro quod *sanctificavit* in omnibus gentibus *quas subegerat.*

I. *Paralipomènes*, XVIII.

4. Et cepit David ex eo *mille currus, et septem millia equitum*, et viginti millia virorum peditum, et dissolvit David omnes currus, et reservavit ex eis centum currus.

5. *Et venit* Syria Damasci ad auxiliandum Adarezer regi Soba, et percussit David in Syria viginti et duo millia virorum.

6. Et posuit David (*præsides*) in Syria Damasci, et fuit Syria Davidi (*in*) servos portantes munus. Et salvavit Dominus David in omni (*re*) ad quam ivit.

7. Et cepit David *scuta* aurea quæ fuerunt super servos Adarezer, et induxit ea in Jerusalem.

8. Et de *Tebath*, et de *Chun* civitatibus Adarezer, tulit David æs multum valde : *ex ipso fecit Salomon mare æneum, et columnas et vasa ænea.*

9. Et audivit *Thou* rex Emath quod percussisset David omnem virtutem Adarezer *regis Soba.*

10. Et misit *Adoram* filium suum ad regem David ad postulandum ei de pace, et ad benedicendum ei super eo quod pugnasset cum Adarezer, et percussisset eum, quia vir præliorum *Thou* erat (*in*) Adarezer, *et omnia vasa aurea et argentea et ænea.*

11. Etiam ea sanctificavit rex David Domino, cum argento et auro quod *tulit* ex omnibus gentibus, *de Edom*, et de Moab, et de filiis Ammon,

II. *Rois*, VIII.	I. *Paralipomènes*, XVIII.
	et de Philisthiim, et de Amalec.
12. *De Syria*, et de Moab, et de filiis Ammon, et de Philisthiim, et de Amelec, *et de spoliis Adadezer filii Rohob regis Saba.*	
13. *Et fecit David* (*sibi*) *nomen cum reverteretur a percutiendo Syriam* in valle salis, octo et decem millia (*virorum.*)	12. *Et Abisai filius Sarviæ percussit Edom* in valle salis octo et decem millia (*virorum*).
14. Et posuit in Edom præsides : *in omni Idumæa posuit præsides, et fuit omnis Edom* (*in*) servos Davidi. Et salvavit Dominus David in omni (*re*) ad quam ivit.	13. Et posuit in Edom præsides, et *fuerunt* omnis Edom (*in*) servis Davidi. Et salvavit Dominus David in omni (*re*) ad quam ivit.
15. Et regnavit David super omnem Israel, et fuit *David* faciens judicium et justitiam omni populo suo.	14. Et regnavit David super omnem Israel, et fuit faciens judicium et justitiam omni populo suo.
16. Et Joab filius Sarviæ erat super exercitum : et Josaphat filius Ahilud memorator.	15. Et Joab filius Sarviæ erat super exercitum : et Josaphat filius Ahilud memorator.
17. Et Sadoc, filius Achitob, et *Achimelec*, filius Abiathar sacerdotis, et *Saraias* scriba.	16. Et Sadoc filius Achitob, et *Abimelec* filius Abiathar sacerdotis, *et Susa* scriba.
18. Et Banaias filius Joiadæ (*super*), et Cerethi et Phelethi, et filii David *ministri.*	17. Et Banaias filius Joiadæ super Cerethi et Phelethi, et filii David *primi ad manum regis.*

REMARQUES.

℣ 1. Rois, Paralip. *Metheg-amma.* La Vulgate l'exprime par *frænum tributi* peut-être pour *tribus*, ou *nationis*; mais on présume que c'est le nom d'un lieu qui servoit de limites ; ce sera, si l'on veut, le *Geth* des Paralipomènes, qui aura pu avoir deux noms, et on aura omis dans les Rois *et filias ejus*, ou plutôt on n'a rien omis ; mais les copistes ont confondu מתג האמה, *Metheg-amma*, avec את ובנתיה, *Geth et filias ejus.* On trouve *Geth* dans *Metheg*, et *filias ejus* finit par le *hé* comme *Amma.*

℣ 2. Rois, Paralip. Il y a là dans les Rois un fragment qui ne se trouve pas dans les Paralipomènes ; mais il suffisoit qu'il fût dans l'un des deux. Le ℣ 8. offrira dans les Paralipomènes un fragment qui n'est pas dans les Rois. — ותהי, *et fuit*, le verbe au féminin, au lieu de ויהי, *et fuit*, au masculin, d'où au pluriel ויהיו, *et fuerunt ;* le singulier masculin paroît mieux convenir. On le trouve au ℣ 6. dans une phrase semblable. — *In servos* ou *servi*, la différence ne consiste que dans la préposition ל, *in*, qui convient et est même indispensable avec *et fuit*. — *Davidi* est transposé dans l'un ou dans l'autre, peut-être dans les Paralipomènes, qui paroissent avoir plus souffert, et qui vont répéter cette phrase ainsi construite.

℣ 3. Rois, Paralip. *Adadezer* ou *Adarezer*, ces deux lettres ד et ר se confondent fort aisément dans l'hébreu. La Vulgate met dans les deux *Adarezer*. — *Filium Rohot*, omis dans les Paralipomènes ; *versus Emath*, n'est pas dans les Rois. Il est souvent parlé de *l'entrée d'Emath* qui étoit le *chemin* par où l'on passoit pour aller à Emath et jusqu'à l'Euphrate. — להשיב, par *shin*, *ad restituendum*, ou להציב, par *tsade*, *ad statuendum ;* l'équivoque est sensible au moins dans la prononciation ; mais dans le sens, la dernière leçon paroît préférable parce qu'il ne paroît pas que la puissance des Israélites se fût étendue jusqu'à l'Euphrate avant David ; ce fut lui qui l'étendit jusque-là : ainsi ce ne fut pas pour rétablir jusque-là la puissance des Israélites, mais pour l'y établir : *ad statuendum*. — Le nom de *l'Euphrate* manque dans les Rois ; mais les rabbins conviennent qu'il doit y être lu, quoiqu'il n'y soit pas écrit.

℣ 4. Rois, Paralip. Le mot *currus* manque assez évidemment dans les Rois, puisque le sens du ℣ le suppose : l'omission de ce mot a réuni sur la seule cavalerie le nombre des chariots et des cavaliers. Il en résultoit donc *mille et septem millia*, selon les Paralipomènes ; mais ces deux nombres étant incompatibles, on a mis dans les Rois *mille et septies centum ;* ainsi une première faute de copiste en a attiré une seconde. Il paroît donc que pour avoir la vraie leçon, il faut revenir aux Paralipomènes : *mille currus, et septem millia equitum*.

℣ 5. Rois, Paralip. ותבא, *et venit*, au féminin, pour ויבא, *et venit*, au masculin. En latin *Syria* est féminin ; mais en hébreu, *Aram* qui signifie plutôt le peuple que la province, est masculin : *Syrus*.

℣ 6. Rois, Paralip. Le mot *præsides* est assez évidemment omis dans les Paralipomènes. — ותהי, *et fuit*, au féminin, pour ויהי, au masculin, comme au ℣ 2, le masculin paroît préférable par la raison qu'on vient de dire. — La préposition *in* est assez visiblement omise dans les Paralip. — *Re* omis ou plutôt sous-entendu dans les deux ; c'est un hébraïsme.

℣ 7. Rois, Paralip. *Scuta*. La signification du mot hébreu est peu connue. La Vulgate, dans les Rois, le rend indéfiniment par *arma ;* dans les Paralipomènes, par *phareras ;* les modernes hébraïsans supposent que c'est une sorte de boucliers, *scuta*, différens du bouclier ordinaire, qui se nomme *clypeus*.

℣ 8. Rois, Paralip. Les noms ont ici visiblement souffert de la main des copistes. On reconnoît encore assez bien בטח, *Bete*, dans טבחת, *Tebath ;* mais il seroit difficile de reconnoître ברתי, *Berothai*, dans כון, *Choan*. — Le mot *rex* est négligé dans les Paralipomènes, mais il ne seroit pas même nécessaire dans les Rois. — Il y a ici dans les Paralipomènes un fragment qui n'est pas dans les Rois, comme au ℣ 2. On en a vu dans les Rois un qui n'est pas dans les Paralipomènes ; ainsi l'un des deux textes supplée réciproquement à l'autre.

℣ 9. Rois, Paralip. תעי, *Thou*, תעו, *Thou*. La Vulgate met dans les deux *Thou*. — *Regis Soba*, omis dans les Rois; il n'y étoit pas nécessaire,

℣ 10. Rois, Par. *Thou* négligé dans les Paralipomènes ; il n'y est pas nécessaire. — יורם, *Joram*, הדורם, *Adoram :* on reconnoît l'un dans l'autre ; le plus long est apparemment le mieux conservé. — *Thoi* ou *Thou*, comme ci-devant. — *In* également omis ou sous-entendu dans les deux. Les Septante l'ont exprimé par le datif. — ובידו היו, *Et in manu ejus erant*, réduit à וכל, *et omnia ;* c'est visiblement une expression altérée qui ne tient à rien ; on auroit pu lire originairement ובידו, *et in manu ejus ;* ce seul mot suffiroit en sous-entendant *erant*. — Le mot *vasa* est répété trois fois d'un côté, une seule fois de l'autre, ce qui pourroit suffire.

℣ 11. Rois, Paralip. הקדיש, *sanctificavit*, assez visiblement répété au lieu de נשא, *tulit*, qu'on trouve dans les Paralip. — *Quas subegerat*, omis dans les Paralip.

℣ 12. Rois, 11. Paral. *De Syria*, en hébreu, *de Aram*, מארם, confondu avec מאדום, *de Edom*. Le premier paroît

préférable parce qu'il est relatif à la victoire qui précède sur la Syrie de Damas, au lieu que la victoire sur Edom va venir au ℣ suivant. — *Et de spoliis Adadezer*, etc., mots omis dans les Paralipomènes.

℣ 13. Rois, 12. Par. *Et fecit David* (*sibi*) *nomen cum reverteretur a percutiendo Syriam*, omis dans les Paralipomènes, dont le texte prouve que ceci doit être entièrement détaché de la suite, car la vallée des Salines n'étoit pas dans la Syrie, mais dans l'Idumée. Le mot *sibi* est visiblement omis. — *Et Abisai filius Sarviæ percussit Edom.* Cela manque assez visiblement dans les Rois, puisque c'est à cela que tient la suite, *in valle salis octo et decem millia*, où manque encore le mot *virorum* dans les deux textes.

℣ 14. Rois, 13. Paralip. *In omni Idumæa posuit præsides*, omis dans les Paralipomènes. La répétition du mot *præsides* a pu donner lieu à l'omission. — ויהיו, *et fuerunt* pour ויהי, *et fuit*, comme on l'a déjà vu au ℣ 2. — *In*, omis dans les deux; on l'a déjà vu omis dans les Paralip. et exprimé dans les Rois aux ℣ 2. et 6. — *Re* sous-entendu dans les deux comme au ℣ 6.

℣ 15. Rois, 14. Par. *David*, omis dans les Paralip., il n'y est pas nécessaire.

℣ 16. Rois, 15. Par. Entièrement semblables. On ne sait trop ce que signifie le mot מזכיר; mais à la lettre c'est *memorator*.

℣ 17. Rois, 16. Par. *Achimelech*, *Abimelech*, on confond ces deux noms. La Vulgate dans les Paralipomènes *Ahimelech*, qui seroit le même que *Achimelech*, si ce n'est que peut-être on ait voulu mettre *Abimelech*. Il y a lieu de présumer qu'il faudroit lire *Abiathar*, *fils d'Achimelech*; car dans le Ier livre des Rois, on voit que tel étoit son nom. D'autres prétendent qu'il ne s'agit pas ici de lui, mais de son fils qu'ils supposent nommé *Achimelech* comme son aïeul. Mais au chap. xv des Rois on verra reparoître *Sadoc et Abiathar*, avec Achimaas et Jonathas leurs fils, sans aucune mention d'Achimelech. — שריה, *Saraias*, שושא, *Susa*; noms assez différens, qui néanmoins vraisemblablement viennent l'un de l'autre, et désignent le même homme.

℣ 18. Rois, 17. Par. Le *super* est visiblement omis dans les Rois. — Le *ministri* des Rois, qui se confond avec *sacerdotes*, est expliqué par le *primi ad manum regis* des Paralipomènes. Il est visible que l'on n'a pas pu confondre

les deux leçons, mais qu'on a prétendu expliquer l'une par l'autre.

§ XII. TEXTES PARALLÈLES.

II. *Rois*, x.	I. *Paralipomènes*, xix.
1. Et fuit post hæc ut moreretur rex filiorum Ammon, et regnavit *Hanon* filius ejus pro eo.	1. Et fuit post hæc, ut moreretur *Naas* rex filiorum Ammon, et regnavit filius ejus pro eo.
2. Et dixit David : Faciam misericordiam cum Hanon filio Naas, *prout* fecit pater ejus mecum misericordiam, et misit David ad consolandum eum *per manum servorum suorum de* patre ejus, et venerunt servi David *ad* terram filiorum Ammon.	2. Et dixit David : Faciam misericordiam cum Hanon filio Naas, *quia* fecit pater ejus mecum misericordiam, et misit David *nuntios* ad consolandum eum *super* patre ejus, et venerunt servi David *ad* terram filiorum Ammon *ad Hanon ad consolandum eum.*
3. Et dixerunt principes filiorum Ammon ad Hanon *dominum suum :* An honorat David patrem tuum in oculis tuis quia misit tibi consolatores ? nonne propterea ut investigent *civitatem, et explorent eam, et evertant eam, misit David servos suos* ad te ?	3. Et dixerunt principes filiorum Ammon ad Hanon : An honorat David patrem tuum in oculis tuis, quia misit tibi consolatores ? nonne propterea ut investigent et *evertant et explorent terram venerunt servi ejus* ad te ?
4. Et tulit Hanon servos David, et rasit *dimidium barbæ eorum*, et præscidit vestes eorum per medium usque ad *nates eorum*, et dimisit eos.	4. Et tulit Hanon servos David, et rasit *eos*, et præscidit vestes eorum per medium, usque ad *coxendicem*, et dimisit eos.
5. Et nuntiaverunt Davidi, et misit in occursum eorum, quia fuerunt viri confusi valde : et dixit rex : Sedete in Jericho usque *dum* germinet barba vestra, et revertemini.	5. *Et abierunt*, et nuntiaverunt Davidi *super viros*, et misit in occursum eorum, quia fuerunt viri confusi valde : et dixit rex : Sedete in Jericho, usque *dum* germinet barba vestra, et revertemini.
6. Et viderunt filii Ammon, quod *fœtidi facti essent* apud David : *et miserunt filii Ammon, et mercede conduxerunt Syrum domus Rohob et Syrum Soba, viginti millia peditum,*	6. Et viderunt filii Ammon, quod *fœtidos se fecissent* apud David, et *misit Hanon et filii Ammon mille talenta argenti, ad mercede conducendum sibi de Syro fluviorum, et de Syro*

II. *Rois*, x.	I. *Paralipomènes*, xix.
et regem Maacha mille viros, et Is-Tob duodecim millia virorum.	*Maacha et de Soba, currus et equites.*
	7. *Et mercede conduxerunt sibi duo et triginta millia curruum, et regem Maacha et populum ejus, et venerunt et castrametati sunt ante Medaba, et filii Ammon congregati sunt de civitatibus suis, et venerunt ad bellum.*
7. Et audivit David, et misit Joab et omnem exercitum fortium.	8. Et audivit David, et misit Joab et omnem exercitum fortium.
8. Et egressi sunt filii Ammon et disposuerunt bellum *ad* ostium *portæ: et Syrus Soba, et Rohob et Is-Tob, et Maacha* seorsum in agro.	9. Et egressi sunt filii Ammon, et disposuerunt bellum *ad* ostium *civitatis et reges qui venerant* seorsum in agro.
9. Et vidit Joab quod esset *ad eum* facies belli, *ab ante et retro*, et elegit ex *omnibus electis* in Israel, et ordinavit in occursum Syri.	10. Et vidit Joab quod esset facies belli *ad eum* ante et retro, et elegit ex *omni electo* in Israel, et ordinavit in occursum Syri.
10. Et residuum populi dedit in manu Abisai fratris sui, *et ordinavit* in occursum filiorum Ammon.	11. Et residuum populi dedit in manu Abisai fratris sui, *et ordinaverunt* in occursum filiorum Ammon.
11. Et dixit: Si invaluerit *Syrus* præ me tunc eris mihi in salutem: et si filii Ammon invaluerint præ te, *tunc ibo ad salvandum te.*	12. Et dixit: Si invaluerit præ me *Syrus*, tunc eris mihi in salutem: et si filii Ammon invaluerint præ te, *tunc salvabo te.*
12. Confortare et esto robustus propter populum nostrum, et propter civitates Dei nostri: et Dominus *faciet* quod bonum erit in oculis suis.	13. Confortare et esto robustus propter populum nostrum, et propter civitates Dei nostri, et Dominus quod bonum erit in oculis suis *faciet.*
13. Et appropinquavit Joab, et populus qui erat cum eo ad prælium *in Syrum*, et fugerunt a facie ejus.	14. Et appropinquavit Joab et populus qui erat cum eo *ante faciem Syri* ad prælium, et fugerunt a facie ejus.
14. Et filii Ammon viderunt quod fugisset Syrus, et fugerunt a facie Abisai, et venerunt in civitatem *et reversus*	15. Et filii Ammon viderunt quod fugisset Syrus, et fugerunt *etiam ipsi* a facie Abisai *fratris ejus*, et venerunt in

II. *Rois*, x.	I. *Paralipomènes*, xix.
est Joab a filiis Ammon, et venit in Jerusalem.	civitatem et venit *Joab* in Jerusalem.
15. Et vidit Syrus, quod *percussus fuisset* ante faciem Israel, *et congregati sunt simul.*	16. Et vidit Syrus quod *percussi fuissent* ante faciem Israel, *et miserunt nuntios, et exire fecerunt* Syrum qui erat trans fluvium, *et Sophac* princeps exercitus Adarezer, erat ante eos.
16. *Et misit Adarezer, et exire fecit* Syrum qui erat trans fluvium, *et venerunt in Helam, et Sobac* princeps exercitus Adarezer erat ante eos.	
17. Et nuntiatum est Davidi, et congregavit omnem Israel et transivit Jordanem et venit *in Helam et ordinaverunt Syrus in occursum David*, et pugnaverunt cum eo.	17. Et nuntiatum est Davidi, et congregavit omnem Israel, et transivit Jordanem, et venit *ad eos, et ordinavit ad eos, et ordinavit David in occursum Syri, prælium*, et pugnaverunt cum eo.
18. Et fugit Syrus a facie Israel, et interfecit David de Syro *septingentos currus*, et quadraginta millia *equitum*, *et Sobac* principem exercitus *ejus percussit, et mortuus est ibi.*	18. Et fugit Syrus a facie Israel, et interfecit David de Syro *septem millia curruum* et quadraginta millia *virorum peditum, et Sophac* principem exercitus *mortuum fecit.*
19. Et viderunt *omnes reges* servi Adarezer, quod percussi fuissent ante faciem Israel, et pacem fecerunt *cum Israel*, et servierunt *eis et timuerunt* Syrus salutem dare ultra filiis Ammon.	19. Et viderunt servi Adarezer quod percussi fuissent ante faciem Israel, et pacem fecerunt *cum David* et servierunt *ei, et noluit* Syrus salutem dare filiis Ammon *ultra.*

REMARQUES.

✠ 1. Rois, Par. Le nom de *Naas* est omis dans les Rois, et le nom de *Hanon* dans les Paralipomènes ; mais de part et d'autre le ✠ suivant présente ces deux noms et les suppose déjà nommés dans le premier.

✠ 2. Rois, Par. De כאשר, *prout*, a pu venir כי, *quia*, par l'omission de אשר ; au fond c'est le même sens.—*Nuntios* omis dans les Rois est compensé par l'expression *per manum servorum suorum.* — Le mot אל, par *aleph*, *ad* ou *de*, est assez visiblement une faute pour על, par *aïn*, *super.* — *Ad*, omis dans les Rois ; on l'a confondu avec ce-

lui qui précède. — Ces derniers mots *ad Hanon ad consolandum eum*, sont omis dans les Rois ; mais ils n'y étoient pas nécessaires.

℣ 3. Rois, Par. De même *dominum suum*, omis dans les Paralipomènes, a pu n'y pas être. — *Civitatem* étant omis, on a pu y substituer *terram*. — *Evertant* est visiblement transposé dans les Paralipomènes. — Le même mot עבדיו peut également signifier *servos suos* ou *servi ejus* relativement au verbe qui précède ; mais dans l'un il est précédé de la particule qui marque l'accusatif, et elle ne se trouve pas dans l'autre. — L'un dit donc שלח, *misit*, et l'autre באו, *venerunt ;* le mot *misit* attire le nominatif *David*. On diroit volontiers que ce sont deux historiens, si du reste les expressions de ce chapitre n'avoient beaucoup de ressemblance.

℣ 4. Rois, Par. L'expression *dimidium barbæ eorum* est compensée et simplifiée par le pronom *eos ;* on reconnoît ici la main qui abrège. — שתותיהם, *nates eorum*, המפשעה, *coxendicem ;* c'est la même partie en terme plus honnête ; cette différence pourroit venir des copistes.

℣ 5. Rois, Par. *Et abierunt*, omis dans les Rois, il n'y est pas nécessaire. — *Super viros*, omis dans les Rois ; mais celui-ci change le sens ; car dans les Rois le mot *nuntiaverunt* se rapportoit naturellement à eux-mêmes qui avoient envoyé donner avis de cela à David, au lieu que dans les Paralipomènes, il se prend impersonnellement, *on annonça*, puisqu'il n'a point de nominatif auquel on puisse le rapporter, ce qui au fond forme une construction moins naturelle. — עד, *usque*, עד אשר, *usque dum ;* c'est bien le même sens, et l'expression plus complète.

℣ 6. Rois, Par. נבאשו, *fœtidi facti essent*, ils étoient devenus de mauvaise odeur ; התבאשו, *fœtidos se fecissent*, ils s'étoient mis en mauvaise odeur ; on a pu confondre l'un avec l'autre ; le dernier paroît plus convenable. — La suite de ce ℣ et le ℣ 7. des Paral. répondent au seul reste du ℣ 6. des Rois et forment une leçon assez différente où l'on aperçoit cependant encore certains rapports. — D'un côté, *miserunt filii Ammon ;* de l'autre, *misit Hanon et filii Ammon*. On peut avoir omis *Hanon*. — *Mille talenta argenti*, entièrement omis dans les Rois. — D'un côté, *ad mercede conducendum sibi ;* de l'autre, *et mercede conduxerunt sibi ;* on lit l'un et l'autre dans les Par. Le texte des Rois

n'exprime que le second, en omettant *sibi* nécessairement sous-entendu. — *Apud Syrum domus Rohob*, paroît être le même que *de Syro fluviorum*. L'Ecriture parle ailleurs de *Rohoboth fluvii*. Gen. xxxvi. 37. et 1. Par. 1. 48. C'est peut-être le même lieu situé sur le bord de l'Euphrate près la jonction d'un autre fleuve. — *Et Syrum Soba;* de l'autre côté, *Et de Syro Maacha et de Soba*. Peut-être faudroit-il lire : *Et de Syro Soba et de Maacha*. — *Currus* et *equites*, omis dans les Rois. Le dénombrement qui suit dans les Rois ne parle ni de *chariots* ni de *cavaliers*, mais seulement de *gens de pied*. Au contraire au ℣ 18. il ne sera point parlé de *gens de pied*, mais uniquement de *chariots* et de *cavaliers;* il y a donc quelque lieu de soupçonner qu'en effet il n'y avoit que des chariots et des cavaliers. — *Viginti millia peditum.... duodecim millia virorum*. Ces deux nombres réunis forment précisément *trente-deux mille*, et c'est vraisemblablement ce qui a donné lieu à la leçon des Paralipomènes, *duo et triginta millia curruum;* ce nombre de chariots est assez visiblement exorbitant, c'est vraisemblablement une faute de copiste. Dans la seconde expédition marquée au ℣ 18. dans les Paralip. il ne sera parlé que de *sept mille chariots*, et dans les Rois ce nombre est même encore réduit à *sept cents*. Il y a donc lieu de présumer que la vraie leçon seroit *duo et triginta millia virorum*, ou *peditum*, ou même *equitum*, *et septingentos currus*. — *Et regem Maacha mille viros;* de l'autre côté, *Et regem Maacha et populum ejus*. On peut croire que le nombre d'hommes ayant échappé d'un côté, on y a substitué, *et populum ejus*.—*Et Is-Tob*, entièrement omis dans les Paralipomènes où il a pu être nommé plus haut au lieu de *Maacha*, puisque les hommes de Maacha n'ont pas dû être compris dans les trente-deux mille, au lieu que les douze mille d'Is-Tob y sont assez évidemment compris. — On a déjà vu dans le livre des Juges, xi. 3. 5. *la terre de Tob* où se retira Jephthé ; ce pourroit bien être celle qui étoit habitée par *l'homme de Tob*, car c'est ce que signifie *Is-Tob*. — *Et venerunt, etc.* Le reste du verset entièrement omis dans les Rois.

℣. 7. Rois, 8. Par. Presque tout semblable ; il n'y a de différence qu'en deux points peu importans : דוד, pour דויד, *David ;* צבא, *exercitus*, sans article, et הצבא, *exercitus*, avec l'article, ce qui paroît être mieux.

℣ 8. Rois, 9. Par. *Ad ostium portæ*, השער, ou *ad ostium*

civitatis, העיר; on peut les avoir confondus; le dernier paroît mieux.— *Et Syrus Soba, et Rohob et Istob et Maacha*, tout cela est réduit à ces mots, *et reges qui venerant;* peut-être pour abréger.

℣ 9. Rois, 10. Par. *Ad eam*, transposé d'un côté ou de l'autre; mais cela est indifférent.—*Ab ante et a retro*, ou *ante et retro*, plus simple, mais en sous-entendant les prépositions exprimées dans l'autre.—*Ex omnibus electis*, ou *ex omni electo*; la différence en hébreu ne consiste que dans le dernier בחור, *electo;* בחורי, *electis.* Ce dernier est irrégulièrement construit; les rabbins prétendent réformer cela en lisant ישראל, *Israel*, au lieu de בישראל, *in Israel.* Il faudroit peut être plutôt dire que la vraie leçon seroit בחור, *electo*, dans les deux.

℣ 10. Rois, 11. Par. *Et ordinavit*, ויערך, ou ויערכו, *et ordinaverunt;* celui-ci paroît moins naturel, parce qu'il n'a pas de nominatif exprimé. D'ailleurs on vient de lire dans les deux au ℣ précédent: *et ordinavit;* peut être cependant pourroit-on dire que dans le ℣ précédent, c'étoit Joab, et qu'ici ce sont les deux frères Joab et Abisaï.

℣ 11. Rois, 12. Par. *Syrus* est transposé dans l'un ou dans l'autre, peut-être dans le second.—*Tunc ibo ad salvandum te*, ou *Tunc salvabo te.* Celui-ci est plus court, mais le premier paroît plus naturel.

℣ 12. Rois, 13. Par. *Faciet*, transposé dans l'un ou dans l'autre, peut-être dans les Paralip.

℣ 13. Rois, 14. Par. בארם, *in Syrum*, et לפני ארם, *ante faciem Syri;* on a pu confondre les deux, et en même temps on a transposé l'un ou l'autre, peut-être encore dans les Paralip. où cette expression est moins liée avec celle qui suit et qui néanmoins en dépend.

℣ 14. Rois, 15. Par. *Etiam ipsi*, omis dans les Rois; il n'est pas inutile. — *Fratris ejus*, de même omis dans les Rois sans être néanmoins superflu. — *Et reversus est Joab a filiis Ammon*, omis dans les Paralipomènes où cela est au moins sous-entendu; cette omission a obligé de nommer *Joab* après *et venit.*

℣ 15. Rois, 16. Par. נגף, *percussus fuisset*, ou נגפו, *percussi fuissent.* Le dernier s'accorde mieux avec le pluriel qui va suivre. — *Et congregati sunt simul*, omis dans les Paralip.

℣ 16. Rois, 16. Par. *Et misit Adarezer*, ou, *Et mise*

runt nuntios. D'un côté l'omission d'*Adarezer* a pu donner occasion de changer וישלח, *Et misit*, en וישלחו, *Et miserunt;* de l'autre on a omis *nuntios*, nécessairement sous-entendu. — *Et exire fecit* ou *fecerunt*, est une suite nécessaire de *misit* ou *miserunt*. — *Et venerunt in Helam*, חילם, omis dans les Paralipomènes ; la suite néanmoins va le supposer. La Vulgate traduit *et adduxit eorum exercitum ;* c'est qu'en effet חילם peut signifier *exercitum eorum ;* et au lieu de ויבאו, *et venerunt*, saint Jérôme a lu ou supposé ויביא, *et adduxit*. La Vulgate va néanmoins admettre *Helam.* — שובך, *Sobac*, ou שופך, *Sophac*. Il a été facile de les confondre.

℣ 17. Rois, Par. *In Helam*, הלאמה ; les rabbins prétendent qu'on doit lire הלמה, dans le même sens. On lit donc au lieu de cela dans les Paralipomènes אלהם, que l'on prend pour אליהם, *ad eos*. On peut avoir confondu אלהם, *ad eos* avec חלמה, *in Helam*, qui se trouvant déjà au ℣ précédent paroît être véritablement un nom de lieu, quoique inconnu d'ailleurs.—*Et ordinaverunt Syrus in occursum David*, ou *Et ordinavit David in occursum Syri ;* cela peut avoir été occasioné par le seul changement de ויערך, *Et ordinavit*, en ויערכו, *Et ordinaverunt ;* car alors il a fallu avoir un nominatif qui pût convenir à ce pluriel ; et on y a mis *Syrus*. — *In prælium*, omis dans les Rois ; ce qui insinue que c'est véritablement le texte des Rois qui a ici souffert.

℣ 18. Rois, Par. *Septingentos currus*, ou *Septem millia curruum*. La première leçon paroît beaucoup plus vraisemblable ; la différence vient uniquement de שבע מאות, *Septies centum*, changé en שבעת אלפים, *septem millia ;* ou plus simplement encore de *millia* pour *centum* ; car cette seule différence attire nécessairement le changement relatif du mot précédent. — *Et quadraginta millia equitum*, ou *virorum peditum ;* nous avons vu que comme ils avoient soudoyé *currus* et *equites*, il y a lieu de présumer que la vraie leçon est ici *equitum*. Mais en supposant qu'il y ait eu des hommes de pied, il faudroit peut-être lire, *Septingentos currus, septem millia equitum* et *quadraginta millia peditum*. — *Sobac* ou *Sophac* comme ci-dessus. —*Ejus*, omis dans les Paralipomènes. —*Percussit et mortuus est ibi*, réduit à *mortuum fecit*, c'est-à-dire qu'au lieu

de וימת, *et mortuus est*, on a mis המית, *mortuum fecit* ou *interfecit*.

✠ 19. Rois, Par. *Omnes reges*, omis dans les Rois, et néanmoins important pour ôter l'équivoque de *servi* beaucoup plus étendu. — *Cum Israel* ou *cum David ;* le dernier paroît préférable, si ce n'est que l'on voulût réunir les deux, *cum David et Israel.*—*Eis* pour *ei*, c'est une suite de ce qui précède, et c'est peut-être ce qui a donné lieu à la différence ; car en lisant *eis* pour *ei*, il a fallu un nom pluriel ou collectif tel que *Israel.*—*Ante faciem Israel ;* on lit dans la Vulgate *expaverunt et fugerunt quinquaginta et octo millia coram Israel.* Il est visible que la répétition d'*Israel* a donné lieu à l'omission de ces mots. — ויראו, *et timuerunt*, et ולא־אבה, *et noluit*, on peut réunir les deux *Et timuit Syrus et noluit*, ou *Et timuerunt Syrus et noluerunt.* — *Ultra*, transposé dans l'un des deux, mais très-bien à la fin.

§ XIII. TEXTES PARALLÈLES.

II. *Rois*, XI.	I. *Paralipomènes*, XX.
1. Et fuit *in reversione anni* tempore quo egrediuntur *reges, tunc misit David Joab et servos suos cum eo, et omnem Israel, et vastaverunt filios Ammon, et obsederunt Rabba*, et David sedebat in Jerusalem.	1. Et fuit *tempore reversionis anni*, tempore quo egrediuntur *reges, tunc duxit Joab copiam exercitus, et vastavit terram filiorum Ammon, et venit et obsedit Rabba*, et David sedebat in Jerusalem.

REMARQUES.

✠ 1. Rois, Par. Le *tempore* paroît être inutilement répété par les copistes dans les Paralipomènes.—*Reges.* On lit dans le texte hébreu, המלאכים, *nuntii*, pour המלכים, *reges.* L'interprète syrien paroît avoir lu ensuite dans le texte des Rois, למלחמה, *ad bellum ;* et le sens l'exige dans les deux textes ; peut-être même que c'est de là qu'est venu le mot המלכים, *reges*, moins nécessaire. — *Misit David Joab et servos suos cum eo et omnem Israel.* De l'autre côté : *Duxit Joab copiam exercitus ;* c'est le même fait exprimé d'une manière plus concise, comme on l'a déjà vu en plusieurs autres textes. — *Et vastaverunt filios Ammon*, ou *Et vastavit terram filiorum Ammon.* Le pluriel ou le singu-

lier sont une dépendance de l'expression précédente. Le pluriel convenoit à l'une, le singulier étoit nécessaire avec l'autre. Le mot *terram* paroît omis dans les Rois; il y convient. — *Et obsederunt* où *obsedit;* c'est encore une suite de ce qui précède.

§ XIV. TEXTES PARALLÈLES.

II. *Rois*, XII.	I. *Paralipomènes*, XX.
	1..... *Et percussit Joab Rabba, et destruxit eam.*
30. Et tulit coronam regis eorum desuper caput ejus, *et pondus ejus talentum auri: et lapis pretiosus*, et fuit super caput David, et prædam urbis eduxit multam valde.	2. Et tulit *David* coronam regis eorum desuper caput ejus, *et invenit eam ponderis talenti auri, et in ea lapis pretiosus*, et fuit super caput David, et prædam urbis eduxit multam valde.
31. Et populum qui erat in ea, eduxit, *et posuit* sub serra et sub trahis ferreis, et sub *securibus ferreis, et transire fecit eos per fornacem*: et sic *fecit* omnibus civitatibus filiorum Ammon, et reversus est David et omnis populus in Jerusalem.	3. Et populum qui erat in ea eduxit, *et serravit* sub serra et sub trahis ferreis, et sub *securibus*: et sic *fecit* David omnibus civitatibus filiorum Ammon, et reversus est David et omnis populus in Jerusalem.

REMARQUES.

℣ 1. Par. *Et percussit Joab Rabba.* C'est ce qui est plus amplement décrit au II^e^ livre des Rois. — *Et destruxit eam;* cette circonstance n'est pas exprimée dans les Rois.

℣ 30. Rois, 2. Par. *David*, nécessairement ajouté dans les Paralipomènes. — *Et invenit eam*, omis dans les Rois; d'où il arrive qu'au lieu *de ponderis talenti auri*, on a mis *et pondus ejus talentum auri;* la différence au reste dans l'hébreu ne consiste que dans le seul pronom *ejus* ajouté. — *Et lapis pretiosus;* on a omis *in ea* exprimé dans les Paralipomènes.

℣ 31. Rois, 3. Par. וישם, *Et posuit*, וישר, *Et serravit.* On a pu les confondre; et si le dernier convient avec le mot qui va suivre, le premier convient également à tous. — במגזרות, ou במגרות, *sub securibus;* l'un et l'autre sont pris au même sens; mais le premier paroît être la vraie le-

çon; le second ne seroit que le pluriel du singulier qui précède, במגרה, *sub serra*. Il n'est pas croyable qu'on ait voulu mettre *sub serra et sub serris*. — *Ferreis*, omis, et non nécessaire. יעשה, *faciet*, dans les Paralipomènes, pour עשה, *fecit*.

§ XV. TEXTES PARALLÈLES.

II. *Rois*, XXI.	I. *Paralipomènes*, XX.
15. *Et fuit adhuc bellum Philisthiim cum Israel, et descendit David et servi ejus cum eo, et pugnaverunt cum Philisthiim, et fatigatus est David.*	
16. *Et Jesbibenob qui fuit de filiis Arapha, et pondus hastæ ejus trecentorum ponderis æris, et ipse erat accinctus* (*ense*) *novo, et dixit ut percuteret David.*	
17. *Et auxiliatus est ei Abisai filius Sarviæ, et percussit Philisthæum, et mortuum fecit eum. Tunc juraverunt filii David ei dicentes : Non egredieris adhuc nobiscum ad bellum, et non extingues lucernam Israel.*	
18. Et fuit post hæc *ut esset adhuc* bellum in *Gob* cum Philisthiim : tunc percussit Sobochai Husathites, *Saph qui erat in filiis Arapha.*	4. Et fuit post hæc *ut staret* bellum in *Gazer* cum Philisthiim : tunc percussit Sobochai Husathites *Saphai de natis Arapha, et humiliati sunt.*
19. Et fuit adhuc bellum *in Gob* cum Philisthiim, et percussit Elchanan filius *Jare-Oregim Bethlehemites Goliath Gethæum*, et lignum hastæ ejus tanquam liciatorium texentium.	5. Et fuit adhuc bellum cum Philisthiim, et percussit Elchanan filius *Jair Ethlehemites fratrem Goliath Gethæi*, et lignum hastæ ejus tanquam liciatorium texentium.
20. Et fuit adhuc bellum in Geth, et fuit vir mensuræ, *et digiti manuum ejus et digiti pedum ejus*, sex et sex, viginti et quatuor numero, et etiam ipse *natus fuit* Arapha.	6. Et fuit adhuc bellum in Geth, et fuit vir *mensuræ*, et *digiti ejus* sex et sex viginti et quatuor, et etiam ipse *natus* Arapha.
21. Et improperavit Israeli,	7. Et improperavit Israeli,

II. *Rois*, XXI.	I. *Paralipomènes*, XX.
et percussit eum Jonathan filius *Samaa* fratris David.	et percussit eum Jonathan filius *Samaa* fratris David.
22. *Quatuor* isti nati sunt Arapha in Geth, et ceciderunt per manum Davidis, et per manum servorum ejus.	8. Isti nati sunt Arapha in Geth, et ceciderunt per manum Davidis, et per manum servorum ejus.

REMARQUES.

℣ 15. 16. 17. Rois. Ces trois versets font partie du récit qui va suivre ; c'est pourquoi je les présente ici ; mais ils ne se trouvent point dans les Paralipomènes.

℣ 18. Rois, 4. Par. *Ut esset*, ou *Ut staret* ; c'est au fond le même sens ; mais la première expression est plus conforme à celle des versets suivans. — *Adhuc* dans les Rois, est relatif à une première guerre dont les versets précédens ont fait mention ; les Paral. n'en parlant point, il a fallu y supprimer *adhuc*. — גב ou גוב, *Gob*, a pu se confondre avec גזר, *Gazer*. — סף, *Sapha*, ou ספי, *Saphai*, ont encore pu aisément se confondre. — *Qui*, omis dans les Paralip. mais non nécessaire ; en l'exprimant, on y sous-entend *erat*. — *In filiis* ou *de filiis* ; en hébreu, ב, *in*, et מ, *de*, se confondent aisément ; le dernier paroît préférable. — *Arapha* ou *Rapha* ; car cet א n'est que l'expression de l'article qui quelquefois précède les noms, et se joint à eux, comme nous dirions en français *le Rapha*. Ce nom dans les Rois est terminé par un ה, et dans les Paralipomènes par un א ; mais l'un et l'autre se prononce *a*.

℣ 19. Rois, 5. Par. *In Gob* ne se trouve pas dans les Paralipomènes. Il est peut-être simplement répété du ℣ précédent. — יערי, *Jare*, ou יעיר, *Jair*, faciles à confondre. On lit dans l'hébreu, יעור ; mais les rabbins conviennent qu'il faut lire יעיר. — *Oregim* surnom omis dans les Paralipomènes. — *Ethelemites* est assez visiblement une faute pour *Bethlehemites*. On a prétendu que ce pouvoit être *Lehemi*, précédé de la marque de l'accusatif, et joint à *fratrem Goliath* ; mais la comparaison des deux textes rend préférable *Bethlehemites*. — *Goliath Gethæum*, ou *fratrem Goliath Gethæi* ; le seul mot את *fratrem*, en fait la différence. Il est bien certain que ce ne fut pas le fameux Goliath tué par David ; il est donc assez vraisemblable que

ce fut son frère. On a pu confondre אחי, *fratrem*, avec את, marque de l'accusatif.

¥ 20. Rois, 6. Par. *Mensuræ*, diversement exprimé, מדין ou מדוך dans les Rois, מדה dans les Paralipomènes. Cette dernière leçon paroît préférable. — *Digiti manuum ejus, et digiti pedum ejus;* expression simplifiée dans celle-ci *digiti ejus;* la suite prouve que c'est au fond le même, et que toujours la main qui nous donne les Paralipomènes abrège les expressions. — ילד, *Natus fuit*, ou נולד, *natus;* on a pu les confondre.

¥ 21. Rois, 7. Par. On lit dans les Rois שמעי; mais les rabbins conviennent qu'il faut lire שַׁמָּא, *Samaa*, comme dans les Paralipomènes.

¥ 22. Rois, 8. Par. *Quatuor*, omis dans les Paralipomènes où il n'y en a que trois qui dans les Rois sont précédés d'un autre; ce qui fait quatre. — אלה ילדו ou אל נולדו, ce sont deux expressions différentes pour signifier également *isti nati sunt*. On a pu les confondre.

§ XVI. TEXTES PARALLÈLES.

II. *Rois*, XXIII.	I. *Paralipomènes*, XI.
	10. *Et hæc sunt capita fortium qui erant David, qui confortabant se cum eo in regno ejus cum omni Israel, ut regem constituerent eum juxta verbum Domini super Israel.*
8. *Hæc sunt nomina* fortium qui erant David : *Joseb-Bassebet Thachamonites caput trium,* ipse *Adino Esnites,* super *octingentos* (quos) interfecit vice una.	11. *Et hic est numerus* fortium qui erant David : *Jesbaam filius Hachamoni* caput triginta : ipse *excitavit hastam suam* super *trecentos* (quos) interfecit vice una.
9. Et post eum Eleazar filius Dodo *filius Ahohi*, inter tres fortes cum David, *cum probris affecerunt in Philisthæos* (*qui*) *congregati fuerant ibi ad prælium, et ascenderunt viri Israel.*	12. Et post eum Eleazar filius Dodo *Ahohites ipse* inter tres fortes.
10. *Ipse surrexit, et percussit Philisthæos, donec fatigaretur manus ejus, et ad-*	13. *Ipse erat* cum David *in Phesdomim, et Philistæi congregati sunt ibi ad prælium,* et fuit portio agri plena *hordeorum* et populus *fugerunt* a facie Philisthæorum.

II. *Rois*, XXIII.

hæreret manus ejus gladio : et fecit Dominus salutem magnam in die illa : et populus reversi sunt post se duntaxat ad spoliandum.

11. *Et post eum Samma filius Age Ararites, et congregati sunt Philisthæi in Lechi :* et fuit *ibi* portio agri plena *lentium :* et populus *fugit* a facie Philisthæorum.

12. *Et stetit* in medio hujus portionis, *et liberavit* eam, *et percussit* Philisthæos : *et fecit* Dominus *salutem magnam.*

13. Et descenderunt tres de triginta principibus, *et venerunt circa messes* ad David ad speluncam Odollam : *et caterva* Philisthæorum *castrametata erat* in valle Rephaim.

14. Et David tunc erat in præsidio, *et statio* Philisthæorum tunc erat in Bethlehem.

15. Et desideravit David, et dixit : Quis propinabit mihi aquas *de cisterna* Bethlehem, quæ est in porta ?

16. Et irruperunt tres *fortes* in castra Philisthæorum, et hauserunt aquas *de cisterna* Bethlehem, quæ est in porta, *et portaverunt,* et attulerunt ad David, et noluit bibere eas, et libavit eas Domino.

17. Et dixit : Absit mihi, *Domine,* ut faciam hoc : num sanguinem virorum *qui ierunt periculo animarum suarum?* Et noluit bibere eas. Hæc fecerunt tres fortes.

I. *Paralipomènes*, XI

14. *Et steterunt* in medio hujus portionis, *et liberaverunt* eam, *et percusserunt* Philisthæos, *et salvavit* Dominus *salute magna.*

15. Et descenderunt tres de triginta principibus *ad rupem* ad David, ad speluncam Odollam : et *castra* Philisthæorum castrametata erant in valle Rephaim.

16. Et David tunc erat in præsidio : et *præfectus* Philisthæorum tunc erat in Bethlehem.

17. Et desideravit David, et dixit : Quis propinabit mihi aquas *de cisterna* Bethlehem, quæ est in porta ?

18. Et irruperunt tres in castra Philisthæorum, et hauserunt aquas *de cisterna* Bethlehem, quæ est in porta, et portaverunt et attulerunt ad David, et noluit David bibere eas, et libavit eas Domino.

19. Et dixit : Absit mihi *a Deo meo,* ut faciam hoc : num sanguinem virorum *istorum bibam pretio animarum eorum, quia periculo animarum suarum attulerunt eas ?* Et noluit bibere eas. Hæc fecerunt tres fortes.

II. *Rois*, XXIII.

18. Et Abisai frater Joab, *filius Sarviæ*, ipse caput *trium*, et ipse excitavit hastam suam super trecentos (quos) interfecit: *et ipsi* nomen (erat) inter tres (fortes).

19. Inter tres *numquid* gloriosus, et fuit eis in princeps, et usque ad tres (primos) non pervenit.

20. Et Banaias filius Joiada, filius viri *fortis*, magnus operibus, de Cabseel: ipse percussit duos Ariel Moab, et ipse descendit, et percussit *leonem* in medio *cisternæ* in die nivis.

21. Et ipse percussit virum Ægyptium, virum *aspectus*, et in manu Ægyptii erat hasta, et descendit ad eum in virga, et rapuit hastam de manu Ægyptii, et interfecit eum hasta ejus.

22. Hæc fecit Banaias filius Joiada, et ipsi nomen erat inter tres fortes.

23. *Inter triginta gloriosus*, et ad tres non pervenit: et posuit eum David *ad auditum suum*.

24. Asael frater Joab *inter triginta*: Elchanan filius Dodo *de* Bethlehem.

25. *Semma Harodites, Elica Harodites.*

26. *Heles Phalites*, Hira filius Acces Thecuites.

27. Abiezer Anathothites, *Mobonnai* Husathites.

28. *Selmon* Ahohites, Maharai Netophathites.

29. *Heleb* filius Baana Ne-

I. *Paralipomènes*, XI.

20. Et Abisai frater Joab: ipse erat caput *trium*, et ipse excitavit hastam suam super trecentos (quos) interfecit, et *ipsi* nomen (erat) inter tres (fortes).

21. Inter tres *in secundis* gloriosus, et fuit eis in princeps, et usque ad tres (primos) non pervenit.

22. Banaias filius Joiada, filius viri *fortis*, magnus operibus, de Cabseel: ipse percussit duos Ariel Moab, et ipse descendit, et percussit *leonem* in medio *cisternæ* in die nivis.

23. Et ipse percussit virum Ægyptium, virum *mensuræ quinque cubitorum* et in manu Ægyptii erat hasta *sicut liciatorium texentium*, et descendit ad eum in virga, et rapuit hastam de manu Ægyptii, et interfecit eum hasta ejus.

24. Hæc fecit Banaias filius Joiada, et ipsi nomen eratinter tres fortes.

25. *Inter triginta ecce iste* gloriosus *ipse*, et ad tres non pervenit, et posuit eum David *ad auditum suum*.

26. *Et potentes virtutibus*: Asael frater Joab, Elchanan filius Dodo de Bethlehem.

27. *Sammoth Harorites*, Heles *Phalonites*.

28. *Hira* filius Acces Thecuites, Abiezer Anathotites.

29. *Sobbochai* Husathites, *Hilai* Ahohites.

30. Maharai Netophatites, *Heled* filius Baana Netophatites.

31. *Ethai* filius Ribai de

II. *Rois*, XXIII.	I. *Paralipomènes*, XI.
tophathites, *Ithai* filius Ribai de Gabaah filiorum Benjamin.	Gabaah filiorum Benjamin, Banaïas Pharathonites.
30. Bànaias Pharathonites, *Heddai* de torrentibus Gaas.	32. *Hurai* de torrentibus Gaas, *Abiel* Arbathites.
31. *Abi-albon* Arbathites, *Azmaveth Beromites.*	33. *Azmoth Baaromites*, Eliaba Saalbonites.
32. Eliaba Saalbonites, filii *Jassen*, Jonathan.	34. Filii *Assem Gezonites*, Jonathan, *filius Sage Ararìtes.*
33. *Semma Ararites*, Ahiam filius *Sarar Ararites.*	35. Ahiam filius *Sachar Ararites, Eliphal filius Ur.*
34. *Eliphelet filius Ahasbai, filius Maacathi, Eliam filius Achitophel Gelonites.*	36. *Hepher Macherathites, Ahia Phelonites.*
35. *Hesrai* Carmelites, *Phaarai Arbites.*	37. *Hesro* Carmelites, *Naarai filius Asbai.*
36. *Igœal filius* Nathan, *de Soba, Bonni Gadites.*	38. *Joel frater* Nathan, *Mibahar filius Agarai.*
37. Selec Ammonites, Naharai Berothites *armiger Joab filiis Sarviæ.*	39. Selec Ammonites, Naharai Berothites.
38. Hira Jethrites, Gareb Jethrites.	40. Hira Jethrites, Gareb Jethrites.
39. Urias Hethæus. *Omnes triginta et septem.*	41. Urias Hethæus, *Zabab filius Oholi.*
	42. *Adina filius Siza, Rubenites, princeps Rubenitarum, et cum eo triginta.*
	43. *Hanan filius Maacha, et Josapha Mathanites.*
	44. *Ozia Astharothites, Sama et Jehiel filii Hotham Arorites.*
	45. *Jedihel filius Samri, et Joha frater ejus Thosaites.*
	46. *Eliel Mahumites, et Jeribai, et Josaia, filii Elnaem, et Jethma Moabites.*
	47. *Eliel et Obed et Jahasiel Mesobaia.*

REMARQUES.

℣ 8. Rois. *Hæc sunt nomina fortium qui erant David.* 10. Par. *Et hæc sunt capita fortium qui erant David.....*

11. *Et hic est numerus fortium qui erant David.* La ressemblance de ces versets 10. et 11. des Paralipomènes est encore plus grande dans l'hébreu où le premier mot des deux est ואלה, qui signifie également *Et hæc* et *Et hic*, selon le substantif auquel il se rapporte, ou plutôt ce mot אלה ne se joint communément qu'à des noms pluriels. Le même mot אלה commence le ℣ 8. des Rois où il signifie *Hæc* relativement au substantif qui suit. La ressemblance de ces trois versets a pu être cause que les deux des Paralipomènes sont réduits à un seul dans les Rois. Peut-être qu'au lieu de מספר, *numerus*, il faudroit lire שמות, *nomina*, comme dans les Rois.

℣ 8. Rois, 11. Par. ישב בשבת תחכמני, *Joseb-BassebethThachamonites*, est le même que ישבעם בן חכמוני, *Jesbaam filius Hachamoni*, ou *filius.... Hachamonitis*, c'est-à-dire, que ce mot *Hachamoni* pourroit être le nom de la patrie d'un homme dont le nom auroit été omis dans les deux par les copistes. — השלשי, pour השלשה; *tres*, d'où השלושים, *triginta*, faute de copiste qui sera répétée au ℣ 18. Rois. — עדינו העצנו, ou, comme lisent les rabbins, העצני, *Adino Asnites* ou *Esnites;* assez visiblement pour עורר את חניתו, *excitavit hastam suam.* — שמנה, *octo*, vraisemblablement pour שלש, *tres;* un seul homme peut en avoir tué *trois cents* plus aisément que *huit cents.* On retrouve un fait semblable dans le ℣ 18. Rois, 20. Par.

℣ 9. Rois, 12. Par. *Filius Ahohi*, ou *Ahohites;* la différence en hébreu ne consiste que dans le mot *filius*, qui vraisemblablement est une faute de copiste; car le mot *Ahohi* signifie proprement *Ahohites;* on le voit reparoître en ce sens dans la suite de ce chap. — *Ipse*, omis dans les Rois. — 13. Par. *Ipse erat*, omis dans les Rois, et néanmoins encore plus nécessaire que le précédent. — בחרפם, *cum probris affecerunt;* on ne sait à qui rapporter cela; mais il paroît que c'est une faute de copiste, au lieu de בהר פס, *in monte Phes*, qui est apparemment le même lieu nommé dans les Paralipomènes *in Phes dommim;* ce *dommim* manque dans les Rois, et *Har*, *monte*, manque dans les Paralipomènes. On trouve aussi au 1er livre des Rois, XVII. 1. *in finibus Dominim*, ou, selon l'hébreu, *in Ephes dommim;* il paroît que c'est le même lieu. — בפלשתים, *in Philisthæos*, pour והפלשתים, *et Philisthæi.* — *Congregati sunt*

ou *fuerant;* la différence n'est que dans la traduction relativement à la construction; le *qui* qui attire *fuerant* n'est exprimé, ni dans l'un, ni dans l'autre; la construction seule oblige de le sous-entendre dans le premier; mais cette construction ne doit vraisemblablement son origine qu'aux fautes de copistes qu'on vient de voir. — *Et ascenderunt viri Israel*, omis dans les Paralipomènes ainsi que tout le ℣ 10. des Rois. La suite semble supposer *Et fugerunt;* car on voit qu'ils revinrent.

℣ 11. Rois, 13. Par. *Et post eum Samma*, etc.; omis dans les Paralipomènes et néanmoins très-essentiel, puisque ce personnage est tout différent de celui qui précède; de sorte qu'il est visible que c'est une faute de copiste, qui change tout-à-fait le sens de ce qui suit, en rapportant à Jesbaam, ce qui appartient à Samma. Il paroît que ce qui a pu donner lieu à cette omission, c'est la répétition de ces mots: *Philisthæi congregati sunt.... congregati sunt Philisthæi.* — *Ibi*, omis dans les Paralipomènes. — עדשים, *lentium* ou שעורים, *hordeorum;* vraisemblablement faute de copiste sans qu'on puisse discerner la vraie leçon. — נס, *fugit* ou נסו, *fugerunt;* le mot *populus* s'accorde avec les deux, mais cependant mieux avec le premier.

℣ 12. Rois, 14. Par. ויתיצב, *Et stetit*, ויצל, *et liberavit*, ויך, *et percussit*, beaucoup mieux que ויתיצבו, *et steterunt* ויצילו, *et liberaverunt*, ויכו, *et percusserunt.* C'est une suite de la faute qui précède. Le pluriel du ℣ précéd. a entraîné ceux-ci. Il est assez visible que cela ne se rapporte point à ce peuple fugitif, mais uniquement à ce guerrier qui fit cela pendant que le peuple fuyoit. — ויעש, *et fecit*, mieux que ויעש, *et salvavit. Salutem magnam* ou *Salute magna*, ne diffère que dans la traduction relativement au verbe précédent. On a déjà vu une expression semblable dans le ℣ 10. des Rois.

℣ 13. Rois, 15. Par. שלשים, *triginta*, pour שלשה, *tres;* les rabbins en conviennent. — *Et venerunt*, omis dans les Paralip. — אל קציר, *circa messem*, ou על הצר, *ad ripem;* ce dernier sembleroit préférable; dans l'un אל est par *aleph*, et dans l'autre par ע, peut-être mieux. — ומחנה, peut-être pour וחיל, *et caterva*, au lieu de מחנה, *castra;* celui-ci est relatif au verbe suivant חנה, *castrametata erant* ou *castrametata erat*, selon la différente traduction du nominatif,

mais c'est cela même qui donne la préférence à חיל, *caterva*, comme plus naturel.

℣ 14. Rois, 16. Par. ונציב, *Et præfectus*, pour ומצב, *Et statio*, qui paroît beaucoup mieux convenir.

℣ 15. Rois, 17. Par. מבאר, *de puteo*, pour מבאר, *de cisterna;* les rabbins en conviennent.

℣ 16. Rois, 18. Par. *Fortes*, omis dans les Paralip. — מבאר, *de puteo*, encore une fois pour מבור, *de cisterna;* les rabbins en font la remarque.

℣ 17. Rois, 19. Par. יהוה, *Domine*, ou מאלהי, *a Deo meo;* celui-ci paroît mieux ; car il n'y a rien ici qui suppose l'apostrophe. — ההלכים, *qui ierunt*, le texte ajoute *in animas suas*, c'est-à-dire, *periculo animarum suarum;* et la phrase demeure suspendue dans les Rois ; elle est entière dans les Paral. où on lit : האלה אשתה, *istorum bibam;* le mot אשתה, *bibam*, est de toute nécessité exprimé, ou sous-entendu ; on a confondu האלה, *istorum*, avec ההלכים, *qui ierunt*. La même phrase, *in animas suas*, peut également signifier *periculo* ou *pretio animarum suarum* selon le verbe auquel elle se rapporte. — *Quia periculo animarum suarum attulerunt eas*, entièrement omis dans les Rois ; la répétition des mêmes termes a pu y donner lieu.

℣ 18. Rois, 20. Par. *Filius Sarviæ*, omis dans les Par. — השלשי, pour השלשה, *trium;* les rabbins en conviennent. — ולא, *et non*, pour ולו, *et ei;* les rabbins en font aussi la remarque. — *Inter tres;* on sous-entend *fortes* exprimé au ℣ 22. Rois, 24. Par.

℣ 19. Rois, 21. Par. הכי, *numquid*, pour בשנים, *in secundis*, c'est-à-dire au second rang. — *Usque ad tres* ; on sous-entend ראשנים, *primos*, par opposition à *in secundis ;* et vraisemblablement ce mot étoit exprimé.

℣ 20. Rois, 22. Par. *Et*, conjonction omise dans les Paralipomènes. — חי pour חיל, *fortitudinis*, c'est-à-dire *fortis*. Les rabbins avertissent de cette faute. — האריה pour הארי, *leonem;* les rabbins le remarquent. — הבאר, *putei*, pour חכור, *cisternæ;* les rabbins en conviennent encore.

℣ 21. Rois, 23. Par. אשר, *qui*, pour איש, *virum ;* c'est encore une remarque des rabbins. — מראה, *aspectus*, pour מדה, *mensuræ*, on sous-entend *magnæ* comme la suite le montre. — *Quinque cubitorum*, omis dans les Rois. — *Sicut liciatorium texentium*, également omis; c'est une suite de la première omission ; comme on ne parloit point de sa

taille gigantesque, on a négligé la mesure énorme de sa lance. — בחניתו, *hasta ejus* ou *sua ;* mais il est évident que c'est *ejus*, la lance qu'il venoit d'enlever à cet homme.

℣ 23. Rois, 25. Par. מן השלשים, *Inter triginta*. En comparant ce ℣. avec le ℣ 19. Rois, 21. Par. il paroît qu'il faudroit lire מן השלשה, *Inter tres*. — הנו, *Ecce iste;* en suivant la même comparaison, il semble que ce pourroit être pour בשנים, *in secundis;* ce mot est omis dans les Rois. — הוא, *Ipse*, omis dans les Rois; il est également omis au ℣ 19. Rois, 21. Par. — אל, *ad*, peut-être pour עד, *usque ad*, comme au ℣ cité. — *Tres*, il est à présumer que cela laisse à sous-entendre *primos* comme au ℣ cité. — אל משמעתו, *ad auditum suum*, peut-être pour על משמרתו, *ad custodiam suam;* il l'établit chef de ses gardes. On voit en effet que ce fut l'office de Banaias. 2. *Reg.* VIII. 18. et 1. *Par.* XVIII. 17.

℣ 24. Rois, 26. Par. *Et potentes virtutibus*, omis dans les Rois. Il y a lieu de soupçonner avant ces mots une omission plus considérable dans les deux textes, car au ℣ 18. Rois, 20. Par. lorsqu'il est dit qu'Abisaï étoit chef des trois, la suite montre que ce sont de trois différens des trois premiers, de trois du second rang, dont il étoit le premier; Banaias paroît ici le second ; il n'est rien dit du troisième, ou du second ; en un mot le texte en annonce trois, et ne parle que de deux. Les copistes en ont peut-être omis un ; peut-être aussi seroit-ce celui qui va être nommé. — *Asael frater Joab, inter triginta.* Ces mots ne sont pas dans les Paralipomènes, c'est peut-être le vestige d'une leçon qui lui donneroit le troisième rang non pas *inter tringinta*, mais *inter tres*, entre les trois du second rang. — *De Bethlehem;* la préposition מ, *de*, est omise dans les Rois.

℣ 25. Rois, 27. Par. *Semma Harodites*, le même que *Semmoth Harorites.* — *Elica Harodites*, omis ; la répétition du même nom a pu y donner lieu.

℣ 26. Rois, 27. Par. *Heles Phaltites*, ou *Phalonites.* La Vulgate y met une autre différence, en le nommant *Helles*, dans les Paral. — De même *Hira* ou *Ira*, c'est une différence dans la Vulgate, mais non dans l'hébreu.

℣ 27. Rois, 29. Par. *Mobonnai*, le même que *Sobbochai Husathites ;* מבני ou סבכי.

℣ 28. Rois, 29. Par. *Selmon* le même que *Hilai Ahohites ;* צלמון ou עילי.

℣ 29. Rois, 30. Par. *Heleb* de même que *Heled.* La Vul-

gate dit *Heled* dans les deux. — 31. Par. *Ihai* ou *Ethai*, אית׳ ou אתי.

✠ 30. Rois, 32. Par. *Heddai* ou *Hurai;* l'un par *hé*, l'autre par *heth* ou *kheth*, חדי ou חורי.

✠ 31. Rois, 32. Par. *Abi-alban*, le même que *Abiel Arbathites*. — *Azmaveth* ou *Azmoth*, 33. Par. ne diffèrent que dans la Vulgate. — *Beromites* ou *Baaromites*, diffèrent par la transposition du *heth* ou *kheth*, ברחמי ou בחרמי.

✠ 32. Rois, 34. Par. *Jassen*, le même que *Assem*, ישן ou חשם. — *Gezonites*, omis dans les Rois. — *Filius Sage*, omis dans les Rois. Il paroît appartenir à Jonathan.

✠ 33. Rois, 34. Par *Semma*, omis dans les Paralipomènes; d'où il résulte que les Paralipomènes rapportent à *filius Sage*, l'épithète *Ararites* de *Semma*. — La Vulgate dit *de Orori* et *Ararites;* mais dans l'hébreu, c'est le même nom. — *Sarar* le même que *Sachar*. 35. Par. c'est שרר ou שכר. — *Arorites* ou *Ararites* dans la Vulgate; dans l'hébreu l'un commence par *aleph*, l'autre par *hé*, et la voyelle d'entre les deux *r* n'est pas exprimée.

✠ 34. Rois, 35. Par. *Elipheleth filius Ahasbai* ou *Ahasbi*, est assez visiblement le même que *Eliphal filius Ur*, et peut-être faudroit-il réunir les deux leçons en lisant *filius Ur Ahasbites*. — *Filius Maccathi* paroît être le même que *Epher Mecherathites*, c'est-à-dire, המעכתי ou המכרתי; peut-être que בן, *filius*, a pris la place de חפר, *Heptur*, et *Maachati* celle de *Mecherathi*. — *Eliam filius Achitophel Gelonites*, paroît être le même que *Ahia Phelonites;* dans *Ahia* ou, selon l'hébreu, *Achia*, on aperçoit le vestige d'*Achitophel* et encore mieux dans *Phelonites* celui de *Gelonites;* le reste a disparu.

✠ 35. Rois, 37. Par. *Hesrai* est le même que *Hesro;* il n'y a même de différence dans l'hébreu que celle que les rabbins y mettent en voulant qu'on lise dans les Rois, *Hesrai* au lieu de *Hesro*. — *Phaarai-Arbites* est le même que *Naarai filius Azbai;* le mot *filius* a été omis ou ajouté; s'il n'y étoit pas, on traduiroit *Naarai Azbites*, encore plus ressemblant.

✠ 36. Rois, 38. Par. *Igaal* est le même que *Joel;* la différence est beaucoup moindre en hébreu, יגאל ou יואל. — *Filius*, בן, ou *frater*, אחי; ils ne se ressemblent guère; il faut pourtant opter, et on ne le peut pas. — *De Soba*, en hébreu, מצבה, est le même que מבחר, *Mibahar*. —

Bonni, en hébreu, בני, vient évidemment de בן, *filius*. — *Gadites*, en hébreu, הגדי, est le même nom que הגרי, *Agarai*; cette leçon paroît plus naturelle, *Mibahar filius Agarai*.

℣ 37. Rois, 39. Par. *Armiger Joab filii Sarviæ*, omis dans les Paral.

℣ 38. Rois, 40. Par. *Hira*. La Vulgate le nomme *Ira*; il commence par ע, qui vaut une forte aspiration.

℣ 39. Rois. *Omnes triginta et septem*, omis dans les Paralipomènes. Ce nombre renferme les trois principaux du premier rang; les trois du second rang en y comprenant Asaël, et les trente-un suivans en comptant le ℣ 34. pour trois comme nous l'avons expliqué. — ℣ 41. Par. *Zabad filius Oholi*, etc. Tout le reste de ce chapitre est entièrement omis dans les Rois.

§ XVII. TEXTES PARALLÈLES.

II. *Rois*, XXIV.

1. *Et addidit ira Domini inflammari adversus Israel*, et commovit David *in eos, ut diceret: Vade, numera Israel et Judam.*

2. Et dixit *rex* ad Joab *principem cohortis quæ erat cum eo: Discurre per omnes tribus Israel a Dan et usque Bersabee, et recensete populum, ut sciam numerum populi.*

3. Et dixit Joab *ad regem*: Et adjiciat Dominus *Deus tuus* ad populum *quantus* quantus est centies, *et oculi domini mei regis videant, et dominus meus rex quare vult verbum istud?*

4. *Et prevaluit verbum regis super Joab et super principes cohortis*, et exiit Joab *et principes cohortis ante faciem regis, ad recensendum populum Israel.*

5. *Et transierunt Jordanem,*

I. *Paralipomènes*, XXI.

1. *Et stetit Satan adversus Israel*, et commovit David *ad numerandum Israel.*

2. Et dixit *David* ad Joab *et ad principes populi: Ite, dinumerate Israel a Bersabee et usque Dan, et afferte ad me, et cognoscam numerum eorum.*

3. Et dixit Joab: Adjiciat Dominus ad populum *suum*, quantus est centies, *nonne, Domine mi rex, omnes sunt domino meo in servos? quare quæret hoc dominus meus? quare erit* (*hoc*) *in delictum* (*in*) *Israel.*

4. *Et verbum regis prævaluit super Joab*, et exiit Joab. . . . . .

II. *Rois*, XXIV.	I. *Paralipomènes*, XXI.
et castrametati sunt in Aroer, ad dexteram urbis quæ est in medio vallis Gad, et juxta Jazer.	
6. *Et venerunt in Galaad et ad terram infimam Hodsi: et venerunt in Dan (ad) fontem, et in circuitu juxta Sidonem.*	
7. *Et venerunt ad munitionem Tyri, et omnes urbes Hevæorum et Chananæorum, et egressi sunt ad meridiem Juda (in) Bersabee.*	
8. *Et discurrerunt per omnem terram, et venerunt a fine novem mensium, et viginti dierum in Jerusalem.*	. . . . *Et deambulavit per omnem Israel, et venit Jerusalem.*
9. Et dedit Joab numerum recensionis populi *ad regem*, et fuit Israel *octingenta millia* virorum *fortium* educentium gladium, et *viri* Juda, *quingenta millia* virorum.	5. Et dedit Joab numerum recensionis populi *ad David*, et fuit *omnis* Israel *mille millia, et centum millia* virorum educentium gladium, et Juda *quadringenta et septuaginta millia* virorum *educentium gladium.*
	6. *Et Levi et Benjamin non recensuit in medio eorum, quia abominabile fuit verbum regis apud Joab.*
	7. *Et displicuit in oculis Dei verbum istud, et percussit Israel.*
10. *Et percussit cor David eum, postquam numeravit populum*, et dixit David *ad Dominum*: Peccavi valde, (*in eo*) *quod* feci: nunc, *Domine*, transfer iniquitatem servi tui, quia stulte egi valde.	8. Et dixit David *ad Deum*: Peccavi valde, *quod* feci *verbum istud*: et nunc transfer iniquitatem servi tui, quia stulte egi valde.
11. *Et surrexit David mane, et verbum Domini fuit* ad Gad *prophetam*, Videntem David, dicens:	9. *Et locutus est Dominus* ad Gad Videntem David, dicens:

II. *Rois*, XXIV.

12. Vade et loquere ad David : Sic dicit Dominus : Tria ego *levo* super te : elige tibi unum ex his, et faciam tibi.

13. Et venit Gad ad David, *et nuntiavit ei* et dixit ei : *An veniet tibi septem annis fames in terra tua?* et si tribus mensibus *fugias ante faciem hostium tuorum, et ipse persequetur te, et si fiat tribus diebus pestis in terra tua* : nunc *cognosce* et vide, quid referam verbi (ad) eum qui misit me.

14. Et dixit David ad Gad : Coarctor valde : *incidamus* in manum Domini, quia multæ sunt miserationes ejus, et in manum hominum non *incidam.*

15. Et dedit Dominus pestem in Israel *a mane et usque ad tempus constitutum, et mortui sunt de populo a Dan et usque Bersabee* septuaginta millia vivorum.

16. *Et misit manum suam angelus in Jerusalem*, ad disperdendam eam, et pœnituit *Dominum* mali hujus : et dixit ad angelum disperdentem *populum* : Sufficit : nunc remitte manum tuam. Et angelus Domini *erat* juxta aream *Areuna* Jebusæi.

I. *Paralipomènes*, XXI.

10. Vade et loquere ad David, *dicens* : Sic dicit Dominus : Tria ego extendo super te : elige tibi unum ex his, et faciam tibi.

11. Et venit Gad ad David, et dixit ei : *Sic dicit Dominus : Recipe tibi.*

12. *Si tribus annis fames, et si* tribus mensibus *deficias a facie hostium tuorum, et gladius inimicorum tuorum ut attingat, et* si tribus diebus *gladius Domini, et pestis in terra, et angelus Domini disperdens in omni termino Israel.* Et nunc vide quid referam verbi ad eum qui misit me.

13. Et dixit David ad Gad : Coarctor valde : *incidam* in manum Domini, quia multæ sunt miserationes ejus *valde*, et in manum hominum non *incidam.*

14. Et dedit Dominus pestem in Israel, *et cecidit de Israel* septuaginta millia virorum.

15. *Et misit Deus angelum in Jerusalem*, ad disperdendam eam : *et cum disperderet, vidit Dominus*, et pœnituit *eum* mali hujus, et dixit ad angelum disperdentem : Sufficit : nunc remitte manum tuam. Et angelus Domini *stetit* juxta aream *Ornan* Jebusæi.

16. *Et levavit David oculos suos, et vidit angelum Domini stantem inter terram et cœlum, et gladius ejus evaginatus in manu ejus extensus erat super Jerusalem, et cecidit David*

II. *Rois*, XXIV.

17. *Et dixit David ad Dominum, cum videret angelum percutientem populum, et dixit: Ecce ego peccavi, et ego inique egi,* et istæ oves quid fecerunt? sit manus tua in me et in domum patris mei.

18. *Et venit Gad ad David in die illa, et dixit ei: Ascende, erige Domino altare in area Areuna Jebusæi.*

19. Et ascendit David *juxta verbum Gad, secundum quod præceperat Dominus.*

20. *Et respexit Areuna, et vidit regem et servos ejus transeuntes ad se, et exiit Areuna,* et prostravit se ante *regem in faciem suam* super terram.

21. *Et dixit Areuna: Quare venit dominus meus rex ad servum suum?* et dixit David : *ad acquirendum a te aream ad ædificandum* altare Dómino, et restringatur plaga a populo.

22. Et dixit *Areuna* ad David : *Accipiat et offerat* dominus meus rex quod bonum est in oculis suis : vide boves *ad holocaustum, et tribulas et instrumenta boum* pro lignis.

23. *Omnia dedit Areuna rex regi : et dixit Areuna ad regem : Dominus Deus tuus complaceat in te.*

I. *Paralipomènes*, XXI.

et senes operti saccis super facies suas.

17. *Et dixit David ad Deum : Nonne ego dixi ad numerandum populum? et ego sum qui peccavi, et male faciendo male feci :* et istæ oves quid fecerunt? *Domine Deus*, sit manus tua in me et in domum patris mei, *et in populum tuum, non sit ad plagam.*

18. *Et angelus Domini dixit ad Gad ut diceret ad David, quod ascenderet David ad erigendum altare Domino in area Ornan Jebusæi.*

19. Et ascendit David *in verbo Gad, quod locutus est in nomine Domini.*

20. *Et conversus est Ornan, et vidit angelum, et quatuor filii ejus cum eo occultabant se, et Ornan triturabat triticum.*

21. *Et venit David ad Ornan, et aspexit Ornan, et vidit David, et exiit de area,* et prostravit se ante *David in faciem* super terram.

22. Et dixit David *ad Ornan : Da mihi locum areæ, et ædificabo in eo* altare Domino : *in argento pleno da eum mihi,* et restringatur plaga a populo.

23. Et dixit *Ornan* ad David : *Accipe tibi, et faciat* dominus meus rex, quod bonum est in oculis suis : vide, *dedi* boves *ad holocausta, et tribulas* pro lignis, *et frumentum ad oblationem : hæc omnia dedi.*

II. *Rois*, XXIV.

24. Et dixit rex *ad Areuna*: Non, sed acquirendo acquiram *a te in pretio, et non offeram Domino Deo meo holocausta* gratis. *Et acquisivit aream et boves argento siclis quinquaginta.*

. . . . . .

25. Et ædificavit ibi David altare Domino, et obtulit holocausta et pacifica, *et propitiatus est Dominus terræ, et restricta est plaga ab Israel.*

I. *Paralipomènes*, XXI.

24. Et dixit rex *David ad Ornan*: Non, sed acquirendo acquiram *in argento pleno, quia non tollam quod est tibi Domino, et offeram holocaustum* gratis.

25. *Et dedit David ad Ornan pro loco siclos aureos pondere sexcentos.*

26. Et ædificavit ibi David altare Domino, et obtulit holocausta et pacifica, *et clamavit ad Dominum, et exaudivit eum in igne de cœlo, super altare holocausti.*

27. *Et dixit Dominus ad angelum, et convertit gladium suum ad vaginam suam.*

28. *In tempore illo, cum vidit David quod exaudivisset eum Dominus in area Ornan Jebusæi, tunc sacrificavit ibi.*

29. *Et tabernaculum Domini quod fecit Moyses in deserto, et altare holocausti, in tempore illo erat in loco excelso in Gabaon.*

30. *Et non posuit David ire ante faciem ejus ut requireret Deum, quia territus erat a facie gladii angeli Domini.*

REMARQUES.

℣ 1. Rois, Paralipomènes. *Et addidit ira Domini inflammari, adversus Israël, et commovit David.* C'est ce qu'on lit dans les Rois. Dans les Paralipomènes on trouve : *Et stetit Satan adversus Israel, et commovit David.* Voilà une assez grande différence ; et il y en aura beaucoup dans tout ce récit, en sorte qu'il est assez visible que ce n'est plus, comme il a paru dans les textes précédens, deux copies d'un même récit, avec des différences qui peuvent venir de la main des copistes ; ce sont visible-

ment ici deux récits différens qui s'accordent seulement dans les points essentiels. Ici donc dans l'un et dans l'autre, David est excité à faire ce dénombrement ; mais dans l'un, c'est Dieu qui l'y excite par un effet de sa colère contre Israël ; dans l'autre, c'est le démon qui l'y excite pour nuire à Israël ; c'est-à-dire, que le démon étant en tout temps ennemi d'Israël, Dieu dans ce moment lui permet d'exciter David à faire ce dénombrement. Ce dénombrement n'étoit point par lui-même un mal ; ainsi il n'est point étonnant que Dieu y excite David. Si cette action déplut ensuite au Seigneur, ce fut par les mauvaises dispositions que David y apporta ; mais Dieu ne participoit ni à la malice du démon qui donnoit ce conseil à David, ni aux mauvaises dispositions que David joignit à cette action. Ainsi l'on ne doit point être étonné que ce *commovit David* soit attribué tout à la fois à Dieu et au démon, et que l'effet qui suivit ait déplu à Dieu. On a cru pouvoir encore concilier cela en supposant que les copistes ont omis dans les Rois cette phrase essentielle des Paralipomènes, en sorte que la leçon primitive des Rois auroit pu être : *Et addidit ira Domini inflammari adversus Israel : et stetit Satan adversus Israel, et commovit David in eos ut diceret, etc.* La répétition de ces mots *adversus Israel* auroit pu donner lieu à cette omission. Mais cette ressource purement conjecturale n'est point nécessaire pour justifier le texte des Rois, puisque ce dénombrement en lui-même n'étoit point un mal. Dieu qui l'avoit autrefois ordonné à Moïse, a pu l'ordonner de même à David, sans participer au mal qui en a été la suite.

℣ 2. Rois, Paralip. *Et dixit Rex ad Joab principem cohortis.* On lit dans les Paralip. *et ad principes populi.* Le ℣ 4. donne lieu de présumer que dans les Rois il faudroit lire, *et ad principes cohortis.* Du reste l'ordre est au fond le même quoiqu'en différens termes ; c'est d'aller *faire le dénombrement* d'Israël *depuis Dan jusqu'à Bersabée*, ou *depuis Bersabée jusqu'à Dan*, afin que David sache le nombre de son peuple. Il faut observer qu'après l'impératif singulier שוט, *discurre*, on lit au pluriel ופקדו, *et recensete ;* ce qui confirme que l'ordre est vraiment donné à plusieurs et qu'il faudroit lire שוטו, *discurrite.*

℣ 3. Rois, Paralip. *Et dixit Joab.* La réponse de Joab est aussi au fond la même, quoiqu'en différens termes. Il souhaite que Dieu multiplie le peuple d'Israël au centuple ;

mais cet ordre lui déplaît, et il ose demander à David pourquoi il a conçu un pareil dessein capable d'attirer la colère de Dieu sur Israël. Il aperçoit que Dieu n'a permis cela que dans sa colère contre son peuple.

℣ 4. Rois, Paral. *Et prævaluit verbum regis*, ou *Et verbum regis prævaluit.* Ce sont les mêmes mots ; la seule construction est différente.—*Super Joab ;* le texte des Rois ajoute *et super principes cohortis* ; et voilà ce qui donne lieu de penser qu'au ℣ 2. on a pu lire *ad Joab et ad principes cohortis.* — *Et exiit Joab ;* le texte des Rois ajoute *et principes cohortis ;* ce qui prouve encore que l'ordre exprimé au ℣ 2. leur étoit donné comme à Joab. — לפני, *ante faciem regis ;* la Vulgate suppose מלפני, *a facie.*

℣ 5. 6. 7. 8. Rois, *Et transierunt Jordanem*, etc. jusqu'à ces mots, *in Jerusalem ;* ce détail ne se trouve point dans les Paralip. qui se réduisent à ces deux phrases du ℣ 4., *Et deambulavit per omnem Israel, et venit Jerusalem.* — ℣ 5. העיר, *urbis*, peut-être pour חיער, *sylvæ;* car si c'étoit une ville, il semble qu'elle auroit été nommée comme les autres. — ℣ 6. יען, *Jahun*, peut-être pour עין, *fontem.* — וסביב, *et in circuitu*, les Septante ont lu וסבבו, *et circuierunt.*

℣ 9. Rois, 5. Par. *Et dedit Joab numerum recensionis populi ad regem*, ou *ad David ;* à cela près ce sont les mêmes termes ; mais les nombres qui vont suivre sont fort différens. Dans Israël, d'un côté *huit cent mille*, et de l'autre *onze cent mille ;* dans Juda, d'un côté *cinq cent mille*, de l'autre *quatre cent soixante-dix mille.* En vain s'efforceroit-on de concilier ou de justifier ces différences ; il est plus vraisemblable qu'elles viennent de quelques méprises de copistes. On peut remarquer qu'elles consistent en deux points : 1° trois cent mille hommes de plus ou de moins dans Israël ; 2° trente mille hommes de plus ou de moins dans Juda. Sur quoi l'on peut observer, 3° qu'il y a un rapport assez sensible entre *trente* et *trois cents ;* ce sont *trois dizaines* ou *trois centaines ;* 4° que dans les Rois où manquent les *trois centaines*, on y trouve les *trois dizaines ;* qu'au contraire dans les Paralipomènes où se trouvent les *trois centaines*, manquent les *trois dizaines.* Cela donne lieu de présumer que les copistes ont confondu les *trois dizaines* avec les *trois centaines*, et les ont portées à contre-sens, et voici comment : Supposez que la vraie leçon soit *huit cent trente mille d'Israël*, et *quatre cent*

soixante-dix mille de Juda ; bientôt cette leçon va produire les deux autres ; car 1° dans les Rois, si je déplace ces *trente mille* et que maladroitement je les joigne aux *quatre cent soixante-dix mille*, il en résultera *cinq cent mille.* Le copiste qui sait qu'on n'a pas coutume de diviser des nombres semblables, réunit les 70 avec les 30, et écrit *cinq cent mille.* 2° Si au lieu de *trente mille* j'écris par méprise *trois cent mille*, en les laissant joints aux *huit cents*, ces deux nombres réunis feront *onze cents.* Le copiste qui sait qu'on n'a pas contume de couper des nombres semblables, réunit donc ceux-ci, et écrit *onze cent mille ;* les *quarante-sept mille* demeurent intacts, parce qu'il n'y a point eu ici de transposition.

℣ 6. Paralip. *Et Levi et Benjamin*, etc. Circonstance omise dans les Rois, 7.

℣ 7. *Et displicuit*, etc., *et percussit Israel.* Circonstances omises dans les Rois, et néanmoins intimement liées avec la suite, car il paroît que c'est ce premier coup de la main de Dieu sur Israël qui excita le repentir de David.

℣ 10. Rois. *Et percussit cor David eum*, etc. Circonstance omise dans les Paralipomènes, mais qui amène ce qui suit dans les deux textes. — *Et dixit David, ad Dominum*, ou *ad Deum ;* différence peu importante : *Peccavi valde, quod feci;* le texte des Paralip. ajoute *verbum istud ;* et il est assez visible que cela manque dans les Rois ; l'omission de ces mots oblige de traduire dans les Rois *in eo quod feci.* — *Domine*, omis dans les Paralipomènes. Du reste toute la prière est semblable dans les deux textes.

℣ 11. Rois. *Et surrexit David mane.* Circonstance omise dans les Paral. — *Et verbum Domini fuit ad Gad*, ou 9. Paralip. *Et locutus est Dominus ad Gad.* C'est bien au fond la même chose.—*Prophetam*, omis dans les Paralip. *Videntem* est pris dans le même sens.

℣ 12. Rois, 10. Paralip. *Vade et loquere ad David.* Le texte des Paralipomènes ajoute *dicens*, peu important. — *Sic dicit Dominus : Tria ego levo super te*, ou *extendo super te.* Il est visible qu'on a confondu נטה ou נוטה, *extendens*, avec נוטל, *levans ;* le premier semble mieux convenir. — *Elige tibi*, etc., tout semblable.

℣ 13. Rois, 11. Paralip. *Et venit Gad ad David.* Le texte des Rois ajoute, *et nuntiavit ei*, peu important.—*Et dixit ei;* le texte des Paralipomènes ajoute : *Sic dicit Dominus : Recipe tibi.* — *An veniet tibi septem annis fames in terra*

tua? D'une manière plus concise dans les Paralip. ℣ 12., *Si tribus annis fames.* On y voit *tribus* au lieu de *septem;* et cela paroît beaucoup mieux assorti aux deux autres propositions, où l'on voit la répétition de ce *tribus.* On a confondu שלוש, *tribus*, avec שבע, *septem.*—*Et si tribus mensibus fugias ante faciem hostium tuorum, et ipse persequetur te;* vraisemblablement au lieu de צריך, *hostium tuorum*, il faudroit lire צרך, *hostis tui.* Le texte des Paralip. dans le même sens: *Et si tribus mensibus deficias a facie hostium tuorum, et gladius inimicorum tuorum attingat te.* Les expressions sont différentes; mais l'essentiel s'y trouve, et au fond c'est le même sens. — *Et si fiat tribus diebus pestis in terra tua*, plus étendu dans les Paralip. *et si tribus diebus gladius Domini, et pestis in terra, et Angelus Domini disperdens in omni termino Israel.* Il y a lieu de présumer qu'on a dû lire également dans les deux, *in terra tua.* — *Nunc cognosce et vide*, simplement. *Et nunc vide.* Le *cognosce* n'est pas inutile.—*Quid referam verbis*, etc., bien semblable.

℣ 14. Rois, 13. Paralip. *Et dixit David ad Gad;* la suite a peu de différence. — נפלה, *incidamus* pour אפלה, *incidam* qui est d'autant plus convenable que le voilà répété à la fin, avec cette seule différence qu'il est entier dans אפלה, et mutilé dans אפל. — רחמו, *miseratio ejus*, pour רחמיו, *miserationes ejus;* les rabbins en conviennent.—*Valde*, omis dans les Rois. — אפל pour אפלה, *incidam*, comme ci-dessus.

℣ 15. Rois, 14. Paralip. *Et dedit Dominus pestem in Israel.* Le texte des Rois ajoute, *a mane usque ad tempus constitutum.* — *Et mortui sunt de populo a Dan, usque Bersabee;* plus simplement: *Et cecidit de Israel.* Du reste le nombre est le même : *septuaginta millia virorum.*

℣ 16. Rois, 15. Paralip. *Et misit Deus angelum in Jerusalem;* et d'autre part : *Et misit manum suam angelus in Jerusalem.* Cela s'accorde parfaitement; l'un suit l'autre; et ils se réunissent en disant *ad disperdendam eam*, mais cependant de deux manières différentes; להשחיתה, et לשחתה; l'un dans la première conjugaison, l'autre dans la troisième mais au fond dans le même sens. — Le texte des Paralipomènes ajoute : *Et cum disperderet, vidit Dominus.* Ils se réunissent sur *Et pœnituit;* mais celui ci dit simplement

eum, au lieu que l'autre qui n'a point nommé le Seigneur, le nomme *Dominum*. — *Et dixit ad angelum disperdentem;* le texte des Rois ajoute *populum*, tout au moins sous-entendu. — *Sufficit*, etc., semblable. — *Et angelus Domini erat*, היה ou עמד, *stetit* ; au fond le même sens. — *Juxta aream Areuna* ou *Ornan Jebusæi;* la différence est beaucoup moindre dans l'hébreu אורנה, *Aurna;* les rabbins veulent qu'on lise ארונה, *Areuna*. Dans les Paralipomènes ארנן, *Ornan* ou *Aurnan*, de sorte que la principale différence est dans le *hé* confondu avec le *noun* qui cependant ne lui ressemble guère.

℣ 16. Par. *Et levavit David oculos suos*, etc. ; circonstance omise dans les Rois.

℣ 17. Rois, Par. *Et dixit David ad Dominum* ou *ad Deum ;* foible différence. — *Cum videret angelum percutientem populum.* Cela tient lieu de ce qui est dit au ℣ précédent dans les Paralipomènes. — *Et dixit : Ecce ego peccavi et ego inique egi.* Plus étendu : *Nonne ego dixi ad numerandum populum? et ego sum qui peccavi, et male faciendo male feci.* — *Et istæ oves quid fecerunt*, semblable. — *Domine Deus ;* omis dans les Rois. — *Sit manus tua in me et in domum patris mei ;* le texte des Paralipomènes ajoute, *et in populum tuum non sit ad plagam.*

℣ 18. Par. *Et angelus Domini dixit ad Gad*, etc. Circonstances omises dans les Paralip., mais intimement liées avec le ℣ 18 des Rois *et venit Gad ad David*, etc. L'un marque l'ordre donné, l'autre en montre l'exécution.

℣ 19. Rois, Par. *Et ascendit David juxta verbum Gad*, ou *in verbo Gad ;* la différence ne consiste que dans la préposition כ, *juxta*, ou ב, *in ;* on les confond aisément ; la première paroît mieux convenir. — *Secundum quod præceperat Dominus*, ou *quod locutus est* (*Gad*) *in nomine Domini.* Ce sont deux manières différentes de dire la même chose.

℣ 20. Paralip. *Et conversus est Ornan, et vidit angelum*, etc. jusqu'à ces mots du ℣ suivant *et venit David ad Ornan.* Circonstances omises dans les Rois ; la dernière y devenoit inutile sans les autres. Au lieu de המלאך, *angelum*, **les Septante ont lu** המלך, *regem ;* **mais la suite donne lieu de présumer que c'étoit une faute dans leur exemplaire.**

℣ 20. Rois, 21. Par. *Et respexit Areuna, et vidit regem ;* ou *Et aspexit Ornan et vidit David ;* c'est le même sens en

d'autres paroles. — *Et servos ejus transeuntes ad se.* Circonstance omise dans les Paralipomènes. — *Et exiit*, le texte des Rois ajoute *Areuna*, et celui des Paral. *de area.* — *E prostravit se ante regem*, ou *ante David.* — *In faciem*, ou *in faciem suam ;* l'un et l'autre *super terram.*

℣ 21. Rois, *Et dixit Areuna*, etc. Circonstance omise dans les Par., mais qui amène celle qui suit dans les deux. — *Et dixit David : ad acquirendum a te aream, ad ædificandum altare Domino.* Autrement, 22. Paralip. : *Da mihi locum areæ, et ædificabo in eo altare Domino : in argento pleno da eum mihi.* C'est au fond le même sens. L'expression *Da mihi* n'auroit pas suffi, s'il n'eût ajouté *in argento pleno* (c'est-à-dire, *justo pretio*), *da eum mihi.* — *Et restringatur plaga a populo.* Même phrase dans les deux.

℣ 22. Rois, 23. Par. *Et dixit Areuna* (ou *Ornan*) *ad David : Accipiat et offerat Dominus meus rex quod bonum est in oculis suis.* Mieux dans les Paralip. *Accipe tibi, et faciat dominus meus rex*, etc. On a pu confondre ויעל, *et offerat*, avec ויעש, *et faciat.* — *Vide boves ad holocaustum ;* mieux : *Vide, dedi boves ad holocausta.* — *Et tribulas ;* le texte des Rois ajoute *et instrumenta boum ;* l'un et l'autre disent *pro lignis.* — Le texte des Paralip. ajoute : *et frumentum ad oblationem : hæc omnia dedi.*

℣ 23. Rois. *Omnia dedit Areuna rex regi.* Cela n'est pas dans les Paralip. ; mais il est évident que ce *rex* ne peut être qu'une faute de copiste qui a rapporté à Areuna le מלך, *rex*, qui n'appartient qu'à David. — *Et dixit Areuna ad regem.* Circonstance omise dans les Paralipomènes.

℣ 24. Rois, Paralip. *Et dixit rex* (les Paralip. ajoutent *David*) *ad Areuna* ou *ad Ornan : Non, sed acquirendo acquiram a te ;* les mots *a te*, omis dans les Paralip. — *In pretio* ou *in argento pleno ;* l'un explique l'autre. — *Et non offeram Domino Deo meo holocausta gratis.* Autrement : *quia non tollam quod est tibi Domino, et offerre* (ou *offeram*) *holocaustum gratis.* On lit dans l'hébreu des Par. והעלות, *et offerre*, assez visiblement pour והעלתי, *et offeram.* — *Et acquisivit David aream et boves argento siclis quinquaginta.* Ceci à la première vue paroît fort différent du texte des Paralip. où on lit ℣ 25. : *Et dedit David ad Ornan pro loco siclos aureos pondere sexcentos.* Mais, comme celui-ci ne parle point des bœufs, il est assez évident que ces six cents sicles d'or sont, comme il le dit, le prix de la seule

place, lequel est omis dans le texte des Rois, tandis que les cinquante sicles d'argent sont le prix des seuls bœufs, lequel est omis dans les Paralipomènes.

℣ 25. Rois, 26. Par. *Et ædificavit ibi David*, etc., semblable dans les deux. — *Et clamavit ad Dominum*, etc. Circonstances omises dans les Rois. — *Et propitiatus est Dominus terræ.* C'est la suite de ce qui précède. — ℣ 27. *Et dixit Dominus ad angelum, et convertit gladium suum ad vaginam suam.* Circonstances omises dans les Rois. — *Et restricta est plaga ab Israel ;* c'est la suite de ce qui précède, et cela en tient lieu.

℣ 28. Paralip. *In tempore illo*, etc. Le reste de ce chapitre n'a plus rien de commun avec les Rois.

TROISIÈME PARTIE.

Textes du IIe livre des Paralipomènes, parallèles à ceux du IIIe livre des Rois.

Cette troisième partie qui a rapport au troisième livre des Rois, embrasse les vingt premiers chapitres du IIe livre des Paralipomènes; ce qui contient tout ce qui regarde le règne de Salomon et des Rois de Juda, ses successeurs, jusqu'à la mort de Josaphat.

§ Ier. TEXTES PARALLÈLES.

III. *Rois*, III.	II. *Paralipomènes*, I.
1. *Et affinitatem iniit Salomon cum Pharaone rege Ægyptiorum, et accepit filiam Pharaonis, et adduxit eam ad civitatem David donec consummaret ut ædificaret domum suam et domum Dei et murum Jerusalem per circuitum.*	1. *Et roboravit se Salomon filius David super regno suo, et Dominus Deus ejus erat cum eo, et magnificavit eum in excelsum.*
2. *Attamen populus immolabat in excelsis, quia non ædificata erat domus nomini Domini usque ad dies illos.*	2. *Et dixit Salomon omni Israel, principibus millium, et centenorum, et omni principi super omnem Israel, et capitibus patrum.*

III. *Rois*, III.

3. *Et dilexit Salomon Dominum ambulando in præceptis David patris sui : tantum in excelsis ipse sacrificabat et adolebat.*

4. *Et ivit rex in Gabaon ad sacrificandum ibi, quia ipsum erat excelsum magnum : mille holocausta obtulit Salomon super altare illud.*

5. *In Gabaon visus est Dominus Salomoni per somnium, nocte, et dixit Deus :* Pete quid dabo tibi.

6. Et dixit Salomon : Tu fecisti cum *servo tuo* David patre meo misericordiam magnam, *juxta quod ambulavit ante faciem tuam in veritate et in justitia* et *in rectitudine cordis tecum, et custodisti ei misericordiam magnam hanc, et dedisti ei filium sedentem super thronum ejus secundum diem hanc.*

7. *Et* nunc, Domine Deus *meus, tu regnare fecisti servum tuum pro David patre meo, et ego puer parvulus nesciam egredi* et *ingredi.*

8. *Et servus tuus in medio populi tui quem elegisti, populi multi qui non numerabitur nec supputabitur præ multitudine.*

9. *Et dabis servo tuo cor audiens, ad judicandum populum tuum, ad discendum inter bonum* et *malum : nam quis*

II. *Paralipomènes*, I.

3. *Et ierunt Salomon et omnis cœtus cum eo ad excelsum quod erat in Gabaon, quia ibi erat tabernaculum testimonii Dei quod fecit Moyses servus Domini in deserto....*

6. *Et ascendit Salomon illuc ad altare æneum ante faciem Dei, quod erat in tabernaculo testimonii, et obtulit super illud holocausta mille.*

7. *In nocte illa visus est Deus Salomoni, et dixit ei :* Pete quid dabo tibi.

8. Et dixit Salomon *Deo :* Tu fecisti cum David patre meo misericordiam magnam, *et fecisti me regnare pro eo.*

9. Nunc, Domine Deus, *firmetur verbum tuum cum David patre meo, quia tu fecisti me regnare super populum multum sicut pulverem terræ.*

10. *Nunc sapientiam et scientiam da mihi, et egrediar ante faciem populi hujus, et ingrediar : nam quis*

III. *Rois*, III.

prævalebit ad judicandum populum tuum gravem istum ?

10. *Et placuit verbum in oculis Domini, quia petiit Salomon verbum istud.*

11. Et dixit Deus *ad eum :* Propterea quod *petiisti verbum istud*, et non petiisti *tibi dies multos, et non petiisti tibi divitias, et non petiisti animam inimicorum tuorum*, et petiisti tibi *intelligentiam ad audiendum judicium.*

12. *Ecce feci juxta verbum tuum : ecce dedi tibi cor sapiens et intelligens, ut similis tui non fuerit ante te, et post te non surget similis tui.*

13. *Et etiam quod non petiisti, dedi tibi etiam divitias, etiam gloriam, ut non sit similis tui vir inter reges omnibus diebus tuis.*

14. *Et si ambulaveris in viis meis, ad custodiendum decreta mea et præcepta mea, prout ambulavit David pater tuus, tunc prolongabo dies tuos.*

15. *Et evigilavit Salomon, et ecce somnium, et venit (in) Jerusalem, et stetit ante faciem arcæ fœderis Domini, et obtulit holocausta, et fecit pacifica, et fecit convivium omnibus servis suis.*

II. *Paralipomènes*, I.

judicabit populum tuum hunc magnum ?

11. Et dixit Deus *Salomoni :* Propterea quod *fuit hoc in corde tuo*, et non petiisti *divitias, et substantias, et gloriam, et animam odientium te, et etiam dies multos non petiisti*, et petiisti tibi *sapientiam et scientiam, ut judices populum meum, super quem feci te regnare :*

12. *Sapientia et scientia data sunt tibi : et divitias, et substantias et gloriam dabo tibi, ut non fuerit sic apud reges qui fuerunt ante te, et post te non erit sic.*

13. *Et venit Salomon ad excelsum qui erat in Gabaon, (in) Jerusalem ab ante tabernaculum testimonii, et regnavit super Israel.*

REMARQUES.

Les deux récits sont visiblement assez différens. La ressemblance consiste principalement dans les paroles que disent Dieu et Salomon. Ainsi dans les deux textes on voit, mais sous différentes expressions, que Salomon va à Ga-

baon, qu'il y offre mille holocaustes, et que dans la nuit Dieu lui apparoît et lui dit : *Pete quid dabo tibi ;* parole également rapportée dans les deux textes, ℣ 5. Rois, 7. Par. C'est là que commence la ressemblance.

Dans les deux textes on trouve que Salomon dit à Dieu : *Tu fecisti cum David patre meo misericordiam magnam ;* mais l'auteur des Paralipomènes abrège en ajoutant, *et fecisti me regnare pro eo.* Ce ℣, fort court dans les Paralipomènes, est beaucoup plus étendu dans les Rois, ℣ 6. *Rois,* 8. *Par.*

On reconnoît encore dans les deux textes : *Nunc Domine Deus* ou *Deus meus.* La différence vient d'une lettre de moins, אלהי, *Deus meus,* pour אלהים, *Deus.* L'expression des Paralip., *firmetur verbum tuum cum David patre meo,* ne se trouve pas dans les Rois. Mais ensuite ces mots, *quia tu fecisti me regnare super populum multum sicut pulverem terræ,* sont le précis de ce qui est exprimé plus au long dans les Rois. ℣ 7. et 8. Rois, 9, Paralipomènes.

La suite, *nunc sapientiam et scientiam da mihi,* etc., est de même un précis de ce qui est dit plus amplement dans les Rois, où l'expression correspondante est, *cor audiens ad judicandum... ad discernendum...* l'expression des Paralipomènes, *et egrediar... et ingrediar,* est un hébraïsme relatif à celui qui a précédé dans les Rois : *Nesciam egredi et ingredi :* Je ne sais moi-même comment je dois agir à la tête de ce peuple ; mais donnez-moi la sagesse, et j'agirai. L'expression *nam quis judicabit,* etc., se reconnoît dans celle des Rois, *nam quis prævalebit ad judicandum,* etc. ℣ 9. Rois, 10. Paralipomènes.

Le ℣ 10. des Rois ne se trouve point dans les Par. Le ℣ 11. des Rois répond au ℣ 11. des Paralip. De part et d'autre on trouve *propterea quod ;* mais ce qui suit est diversement exprimé. Le *non petiisti* s'y trouve ; on y trouve *dies multos,* mais transposé. On y voit *divitias,* mais le texte des Paralip. ajoute *substantias et gloriam.* L'un dit *animas inimicorum,* et l'autre *animas odientium te.* On trouve dans les Rois ושאלת, *et petiisti,* qui dans le génie de l'hébreu devroit signifier *et petes ;* au contraire dans les Paralip. on lit ותשאל, *et petes,* qui dans le génie de l'hébreu signifie *et petiisti ;* ce qui donne lieu de présumer que c'est la vraie leçon. L'expression des Rois *intelligentiam ad audiendum judicium,* est expliquée par celle des Paralip. *sapien-*

tiam et scientiam ut judices ; l'expression *ad audiendum judicium* pourroit signifier *ad famam judicii.*

Le ℣ 12 des Paralip. répond aux ℣ 12. et 13. des Rois ; il en est le précis. Le *cor sapiens et intelligens* est rendu par *sapientia et scientia.* Les mots *divitias et gloriam* se trouvent dans les deux; les Paralip. y ajoutent *et substantias.* On y lit נתון , *datum* pour *data sunt*, ou plutôt pour נתתי , *dedi.*

Le ℣ 14. des Rois n'a rien de parallèle dans les Paralip. ; mais le ℣ 15. de l'un répond au ℣ 13. de l'autre. On y trouve des deux côtés, *et venit in Jerusalem.* Mais il y a visiblement faute dans ces mots des Paralip. *ad excelsum qui erat in Gabaon ;* il est évident qu'au lieu de לבמה, *ad excelsum*, on a dû lire מבמה , *ab excelso.* Du reste les deux textes contiennent diverses circonstances faciles à concilier ; l'un supplée à ce que l'autre ne dit pas.

La suite du chap. 1^er^ des Paralip. sera en parallèle avec la fin du chap. x des Rois.

§ II. TEXTES PARALLÈLES.

III. *Rois*, v.

1. *Et misit Hiram rex Tyri servos suos ad Salomonem, quia audierat quod ipsum unxissent in regem pro patre suo : quia amicus fuerat Hiram Davidi omnibus diebus.*

2. Et misit Salomon ad Hiram dicens :

3. *Tu nosti David patrem meum, quia non prævaluit ut ædificaret domum nomini Domini Dei sui a facie belli quæ circumdederunt eum : donec daret Dominus eos sub plantis pedum ejus.*

4. *Et nunc requiem dedit Dominus Deus meus ei a circuitu ; nullus adversarius, et nullus occursus malus.*

II. *Paralipomènes*, II.

1. *Et cogitavit Salomon ut ædificaret domum nomini Domini, et domum regno suo.*

2. *Et numeravit Salomon septuaginta millia virorum oneris, et octoginta virorum cædentium in monte, et præpositos super eos tria millia et sexcentos.*

3. Et misit Salomon ad Hiram *regem* Tyri dicens : *Juxta quod fecisti cum David patre meo, et misisti ei cedros ad ædificandum sibi domum ut sederet in ea :*

III. *Rois*, v.

5. *Et ecce ego cogito ut ædificem domum nomini Domini Dei mei juxta quod locutus est Dominus ad David patrem meum, dicens : Filius tuus quem dabo pro te super thronum tuum, ipse ædificabit domum nomini meo.*

6. *Et nunc præcipe, et succidant mihi cedros de Libano, et servi mei erunt cum servis tuis, et mercedem servorum tuorum dabo tibi secundum omne quod dixeris, quia tu nosti quod nullus sit inter nos vir sciens cædere ligna ut Sidonii.*

II. *Paralipomènes*, ii.

4. (*Ecce ego ædifico domum nomini Domini mei, ad consecrandum ibi,* (*et*) *ad adolendum ante faciem ejus suffimentum aromatum, et dispositionem jugem, et holocausta matutina et vespertina per sabbata, et per menses, et per festa Domini Dei nostri :* (*et*) *in æternum hoc* (*erit*) *super Israel :*

5. *Et domus quam ego ædifico, magna* (*erit*), *quia magnus Deus noster præ omnibus Diis :*

6. *Et quis contrahet viros ad ædificandum ei domum, quia cœli et cœli cœlorum non capiunt eum ? et quis ego sum ut ædificem ei domum, sed ad adolendum ante faciem ejus ?*)

7. *Et nunc mitte mihi virum sapientem ut faciat in auro, et in argento, et in ære, et in ferro, et in purpura, et coccino, et hyacintho, et scientem cælare cælaturas, cum sapientibus qui mecum sunt in Juda et in Jerusalem, quos præparavit David pater meus.*

8. *Et mitte mihi ligna cedrina* (*et*) *abiegna, et algummim de Libano, quia ego novi quod servi tui sciunt cædere ligna Libani : et ecce servi mei cum servis tuis,*

9. *Et ad parandum mihi ligna in multitudinem, quia domus quam ego ædifico magna* (*erit*) *et mirabilis.*

10. *Et ecce cæsoribus scindentibus ligna dabo tritica percussa servis tuis coros viginti*

III. *Rois*, v.

7. *Et fuit cum audisset Hiram verba Salomonis, tunc lætatus est valde, et dixit: Benedictus Dominus hodie, qui dedit Davidi filium sapientem super populum multum istum.*

8. *Et misit Hiram ad Salomonem dicens: Audivi quæ misisti ad me: ego faciam omnem voluntatem tuam in lignis cedrinis, et in lignis abiegnis.*

9. *Servi mei demittent (ea) de Libano ad mare, et ego ponam ea in ratibus in mare usque ad locum quem miseris ad me, et dissolvam ea ibi: et tu tolles, et tu facies voluntatem meam dando panem domus meæ.*

10. *Et fuit Hiram dans Salomoni ligna cedrina et ligna abiegna (juxta) omnem voluntatem ejus.*

11. *Et Salomon dedit Hiram viginti millia coros triticorum alimentum domui ejus, et viginti (millia) coros olei contusi: sic dedit Salomon Hiramo ab anno in annum.*

12. *Et Dominus dedit sapientiam Salomoni juxta quod locutus est ei: et fuit pax inter Hiram et Salomonem, et percusserunt fœdus ambo.*

13. *Et ascendere fecit rex Salomon tributum ex omni Israel: et fuit tributum triginta millia virorum.*

14. *Et misit eos in Libanum decem millia per mensem vi-*

II. *Paralipomènes*, ii.

millia, et hordea coros viginti millia, et vinum bathos viginti millia, et oleum bathos viginti millia.

11. *Et dixit Hiram rex Tyri per scriptum, quod misit ad Salomonem: Propter amorem Domini erga populum ejus dedit te super eos regem.*

12. *Et dixit Hiram: Benedictus Dominus Deus Israel, qui fecit cœlos et terram, qui dedit Davidi regi filium sapientem, qui novit intellectum et intelligentiam, qui ædificabit domum Domino, et domum regno suo.*

13. *Et nunc misi virum sapientem qui novit intelligentiam, Hiram-Abi,*

14. *Filium mulieris de filiabus Dan, et pater ejus vir Tyrius, qui novit facere in auro et in argento, in ære, in ferro, in lapidibus et in lignis, in purpura, in hyacintho, et in bysso, et in coccino, et cælare omnem cælaturam, et cogitare omnem cogitationem quæ dabitur ei, cum sapientibus tuis, et sapientibus Domini mei David patris tui.*

15. *Et nunc tritica et hordea, oleum et vinum, quæ dixit dominus meus mittet servis suis.*

16. *Et nos cædemus ligna de Libano, juxta omnem necessitatem tuam, et adducemus ea tibi (per) rates supra mare in Joppe, et tu ascendere facies ea in Jerusalem.*

III. *Rois*, v.

cibus, mense erant in Libano, (et) duobus mensibus (unusquisque) in domo sua : et Adoniram erat super tributum.

15. *Et fuit Salomoni septuaginta millia portantium onus, et octoginta millia cædentium in monte :*

16. *Præter principes constitutos a Salomone, qui erant super opus tria millia, et trecenti qui imperabant populo eorum qui faciebant opus.*

17. *Et præcepit rex, et proficisci fecerunt lapides magnos, lapides pretiosos, ad fundandam domum, lapides dolatos.*

18. *Et dolaverunt ædificantes Salomonis et ædificantes Hiram, et Giblii, et præparaverunt ligna et lapides ad ædificandam domum.*

II. *Paralipomènes*, II.

17. *Et numeravit Salomon omnes viros peregrinos qui erant in Israel post dinumerationem qua dinumeravit eos David pater ejus, et inventi sunt centum et quinquaginta millia, et tria millia et sexcenti.*

18. *Et fecit ex eis septuaginta millia oneris, et octoginta millia cædentium in monte, et tria millia, et sexcenti præfecti ad faciendum operari populum.*

REMARQUES.

Ces deux récits ont rapport au même fait; mais ils sont évidemment fort différens. L'un supplée à ce que l'autre ne dit pas ; et malgré ces différences, l'un contribue à éclaircir l'autre. Dans l'un et dans l'autre, on voit Salomon qui envoie vers Hiram lui demander le secours dont il a besoin pour bâtir un temple au Seigneur ; et l'on voit qu'Hiram lui accorde sa demande ; mais dans les Rois, Salomon semble ne demander que du bois, et des ouvriers pour le couper. Dans les Paralipomènes, on voit qu'en même temps il demande un ouvrier habile, non-seulement en bois, mais en métaux ; et qu'Hiram lui en envoie un.

Au ℣ 3. des Rois, le mot *belli* est assez visiblement une faute de copiste ; ce mot ne peut être l'objet du pronom *eos*. L'interprète chaldéen semble avoir lu *facientium bellum*, c'est-à-dire, un seul mot de plus, עשי, *facientium*, et c'est à ce mot que se rapportera le pronom *eos*.

Au ℣ 9. le pronom *ea* manque dans l'hébreu où on lit

ירדו, *descendent*, pour יורידום, *descendere facient*, ou *demittent ea.*

Au ℣ 11. manque assez visiblement le mot *millia*, et on le trouve en effet dans les Paral. au ℣ 10. Dans les Paral. Salomon promet de donner ce qu'il donne dans les Rois. Le mot *coros* joint à l'huile comme au froment, est encore assez probablement une faute; et en effet, dans les Paralip., c'est *bathos;* il a été facile de confondre כר, *corus*, avec בת, *bathus.*

Au ℣ 13 on voit que le mot hébreu מס, *tributum*, se prend pour *tributarios;* la corvée pour les hommes qui en étoient chargés.

Au ℣ 14. manque la conjonction *et*, ainsi que le mot איש, *vir*, ou *unusquisque* relatif au pronom masculin qui suit dans *in domo sua.*

Au ℣ 16. on lit *trecenti* au lieu de *sexcenti* qui est répété trois fois dans les Paralipomènes aux ℣ 2. 17. 18. Les Septante ont aussi lu *sexcenti;* la différence n'est que d'une lettre, שלש, *tres*, pour שש, *sex.* Le ℣ 17. des Paralipomènes contenant la somme totale divisée dans les ℣ 2. et 18. prouve que ce doit être *six cents* dans les trois.

Au ℣ 3. des Paralipomènes, l'expression *juxta quod fecisti, et misisti*, demeure suspendue par une parenthèse qui embrasse les ℣ 4. 5. 6.; en sorte que le second membre du parallèle est au ℣ 7. *et nunc mitte mihi*, etc., c'est-à-dire, comme vous avez envoyé des cèdres à mon père..... envoyez-moi maintenant un ouvrier habile, etc.

℣ 4. Le style des Hébreux exige qu'on supplée dans ce verset deux, *et*, qui y manquent, vraisemblablement par la négligence des copistes.

℣ 10. Au lieu de מכות, *percussæ*, féminin pluriel qui ne peut convenir avec חטים, *frumenta*, qui en hébreu est masculin; on lit dans le texte parallèle des Rois, מכלת, pour מאכלת, *alimentum.*

℣ 13. *Hiram Abi* pourroit signifier *Hiram patrem meum;* mais il est assez visible que c'est le nom de cet ouvrier qui au chap. IV. ℣ 16. est nommé *Hiram Abiu.* Il est vrai qu'ici ce nom est précédé de la lettre ל, qui en hébreu désigne le datif; mais les Septante ni la Vulgate ne reconnoissent point ici cette lettre, qui n'y convient nullement.

§ III. TEXTES PARALLÈLES.

III. *Rois*, VI.

1. *Et fuit octogesimo anno et quadringentesimo anno ab exitu filiorum Israel de terra Ægypti, in anno quarto in mense Zio (ipse est mensis secundus) regni Salomonis super Israel, tunc ædificavit domum Domino.*

2. *Et domus quam ædificavit rex Salomon Domino, sexaginta cubitorum longitudo ejus, et viginti latitudo ejus, et triginta cubitorum altitudo ejus.*

3. *Et vestibulum ante faciem templi domus viginti cubitorum longitudo ejus ante latitudinem domus, decem cubitorum latitudo ejus ante domum.*

4. *Et fecit domui fenestras prospectuum clausas.*

5. *Et ædificavit juxta parietem domus tabulatum per circuitum ad parietes domus per circuitum templi et oraculi: et fecit latera per circuitum.*

6. *Tabulatum inferius, quinque cubitorum latitudo ejus, et medium, sex cubitorum latitudo ejus, et tertium septem cubitorum latitudo ejus: quia contractiones posuit domui per circuitum forinsecus, ne caperent in muris domus.*

7. *Et domus cum ædificaretur, lapide perfecto allato ædificata est: et mallei, et securis, omne instrumentum ferreum non fuit auditum in domo cum ædificaretur.*

II. *Paralipomènes*, III.

1. *Et cæpit Salomon ædificare domum Domini in Jerusalem, in monte Moria qui ostensus fuerat David patri suo, quem paravit in loco David in area Ornan Jebusæi.*

2. *Et cæpit ædificare in mense secundo, in secundo (die) in anno quarto regni ejus.*

3. *Et hæc fundavit Salomon ad ædificandum domum Dei: longitudo cubitorum in mensura prima, cubitorum sexaginta, et latitudo cubitorum viginti.*

4. *Et vestibulum quod erat ante faciem (domus) longitudo ante latitudinem domus cubitorum viginti, et altitudo centum et viginti, et operuit illud intrinsecus auro puro.*

III. *Rois*, VI.

8. *Ostium lateris medii ad alam domus dextram, et per cochleas ascendebant ad medium, et de medio ad tertium.*

9. *Et ædificavit domum, et perfecit eam, et texit domum trabibus et ordinibus cedrinis.*

10. *Et ædificavit tabulatum super omnem domum, quinque cubitorum altitudo ejus, et apprehendit domum, in lignis cedrinis.*

11. *Et fuit verbum Domini ad Salomonem, dicens :*

12. *Domus ista quam tu ædificas, si ambulaveris in decretis meis, et judicia mea feceris, et custodieris omnia præcepta mea ut ambules in eis, tunc suscitabo verbum meum tecum, quod locutus sum ad David patrem tuum,*

13. *Et habitabo (ibi) in medio filiorum Israel, et non derelinquam populum meum Israel.*

14. *Et ædificavit Salomon domum, et perfecit eam.*

15. *Et ædificavit muros domus, intrinsecus in lateribus cedrinis a pavimento domus ad muros tegminis operuit ligno intrinsecus, et operuit pavimentum domus in lateribus abiegnis.*

16. *Et ædificavit viginti cubitos a lateribus domus in lateribus cedrinis a pavimento ad muros (tegminis) et ædificavit sibi ab interiore oraculi in Sanctum sanctorum.*

17. *Et quadraginta cubitorum erat domus : ipsa est templum ante faciem meam.*

18. *Et cedrus ad domum*

II. *Paralipomènes*, III.

5. *Et domum magnam texit lignis abiegnis, et texit eam auro bono, et ascendere fecit super eam palmas et catenas.*

6. *Et operuit domum lapide pretioso ad ornamentum, et aurum erat aurum Pharvaim.*

7. *Et texit domum, trabes, et postes, et muros ejus, et ostia ejus auro, et cælavit cherubim super muros.*

8. *Et fecit domum Sancti sanctorum, longitudo ejus ante latitudinem domus cubitorum viginti, et latitudo ejus cubitorum viginti, et operuit eam auro bono, ad talenta sexcenta.*

9. *Et pondus clavorum ad siclos quinquaginta auri, et excelsa texit auro.*

III. *Rois*, VI.

interius cælatura colocynthorum, et aperturæ florum, omnia cedrus, nullus lapis videbatur.

19. *Et oraculum in medio domus parare fecit, ut poneret ibi arcam fœderis Domini.*

20. *Et ante (latitudinem domus) oraculum viginti cubitorum longitudo, et viginti cubitorum latitudo, et viginti cubitorum altitudo ejus: et operuit illud auro clauso, et operuit altare cedri.*

21. *Et texit Salomon domum intrinsecus, auro clauso: et transvexit (velum) in catenis auri ante faciem oraculi, et operuit illud auro.*

22. *Et totam domum operuit auro, donec perficeretur tota domus: totum altare quod est ad oraculum operuit auro.*

23. *Et fecit in oraculo duos cherubim lignis olei: (unusquisque) decem cubitorum altitudo ejus.*

24. *Et quinque cubitorum ala cherub una et quinque cubitorum ala cherub altera: decem cubiti a summitatibus alarum ejus usque ad summitates alarum ejus.*

25. *Et decem cubitorum cherub alter: mensura una et incisio una duobus cherubim.*

26. *Altitudo cherub unius decem cubitorum: et sic cherub alter.*

27. *Et posuit cherubim in medio domus interioris, et extendebant alas cherubim: et tangebat ala una parietem, et ala cherub secundi tangebat parietem secundum: et alæ eorum*

II. *Paralipomènes*, III.

10. *Et fecit in domo Sancti sanctorum cherubim duo opere mobilium, et texerunt eos auro.*

11. *Et alæ cherubim, longitudo earum cubitorum viginti: ala (cherub) unius cubitorum quinque tangebat parietem domus, et ala altera cubitorum quinque tangebat alam cherub alterius.*

12. *Et ala cherub alterius cubitorum quinque tangebat parietem domus, et ala altera cubitorum quinque adhærebat alæ cherub alterius.*

13. *Alæ cherubim istorum expansæ cubitorum viginti: et ipsi stabant super pedes suos, et facies eorum versus domum.*

14. *Et fecit velum hyacintho et purpura et cocco et bysso,*

III. *Rois*, VI.

in medio domus tangebant ala alam.

28. *Et operuit cherubim auro.*

29. *Et in omnibus parietibus per circuitum cælavit cælaturas sculpturarum cherubim, et palmas, et aperturas florum, intrinsecus et extrinsecus.*

30. *Et pavimentum domus operuit auro, intrinsecus et extrinsecus.*

31. *Et ad ostium oraculi fecit fores lignis olei : super liminare et postes quinque laterum.*

32. *Et duæ fores lignis olei: et cælavit super eas cælaturas cherubim et aperturas florum, et operuit auro, et induxit super cherubim, et super palmas aurum.*

33. *Et sic fecit ad ostium templi postes lignorum olei ex quarta parte.*

34. *Et duæ fores ligni abiegni, duo latera ostii unius volubilia, et duæ sculpturæ ostii alterius volubilis.*

35. *Et cælavit cherubim et palmas et aperturas florum, et operuit auro directo super insculptum.*

36. *Et ædificavit atrium interius tribus ordinibus lapidum dolatorum, et ordine trabium cedrinarum.*

37. *In anno quarto fundata est domus Domini, in luna Zio.*

38. *Et in anno undecimo, in luna Bul, (ipse est mensis octavus) completa est domus ab omnibus rebus suis et ab omnibus pertinentiis suis, et ædificavit eam septem annis.*

II. *Paralipomènes*, III.

et induxit super illud cherubim.

REMARQUES.

Au ✠ 3. des Rois on lit : *Et vestibulum ante faciem templi domus;* ce n'est peut-être qu'une transposition pour, *Et vestibulum templi ante faciem domus.*

Au ✠ 8. *Ostium lateris medii.* Le mot חתיכנה, *medium*, répété deux fois dans ce verset, est assez visiblement une faute de copiste pour חתחתנה, *inferioris;* et en effet les Septante lisoient ainsi.

Au ✠ 9 et 10. le R. P. Houbigant soupçonne une transposition de copiste, qui auroit fait passer ces versets, l'un devant l'autre ; le ✠ 10. étant mieux lié avec ce qui précède, et le ✠ 9 étant la conclusion du récit.

Au ✠ 12. cette parole *domus ista* demeure suspendue sans qu'il survienne ensuite rien qui puisse s'y rapporter. Peut-être qu'au ✠ 13. après *et habitabo,* il faudroit lire שם, *ibi;* et alors ce *domus ista* seroit l'hébraïsme du nominatif absolu très-fréquent chez les Hébreux qui le placent ainsi à la tête de la phrase, et le rappellent ensuite à son régime propre par un pronom ou un adverbe, comme nous pourrions même le faire en français : Cette maison..... j'y habiterai.

✠ 16. *Ad muros,* il semble qu'il faudroit lire comme au ✠ précédent *ad muros regni,* jusqu'au mur du toit, c'est-à-dire, comme l'exprime la Vulgate, *ad summitatem parietum,* jusqu'au haut du mur.

✠ 17. *Ante faciem meam,* en hébreu, לפני, peut-être pour לפניו, *ante faciem ejus,* en le rapportant à *oraculi* qui précède. La Vulgate l'exprime en ce sens.

✠ 20. *Ante oraculum,* la Vulgate néglige *ante* qui en effet ne paroît pas convenir avec *oraculum* dans cette phrase; mais le texte parallèle des Paralipomènes ✠ 8. donne lieu de présumer qu'on a lu originairement ici comme là : *Ante latitudinem domus oraculum,* etc. — *Auro clauso.* La Vulgate dit *purissimo.* On prétend que parce qu'à cause de son excellence il étoit soigneusement enfermé, on l'appeloit de-là, *or enfermé.*

✠ 21. *Et transvexit in catenis aureis;* il manque assez visiblement là quelque mot, tel que pourroit être *velum,* c'est-à-dire, ce qui devoit fermer le Saint des saints, et à l'usage de quoi furent destinées ces chaînes d'or.

℣ 23. Le pronom singulier *altitudo ejus*, suppose visiblement le mot שיא *unusquisque*, qui manque.

℣ 33. En comparant ce ℣ avec le ℣ 31. on découvre quel pourroit être le sens et la leçon primitive de celui-ci. On voit que מזוזות, *postes*, y a pris la place de דלתות, *fores*, et qu'au lieu de מאת, *ex*, dont l'application est ici assez obscure, on y lit האיל מזוזות, c'est-à-dire, *superliminare*, (*et*) *postes;* alors comme חמשית, se prend au sens de *quinque laterum*, de même צלעים signifieroit *quatuor laterum;* le sens seroit donc : *et sic fecit ad ostium templi fores lignorum olei, superliminare et postes quatuor laterum :* le linteau et les jambages de la porte de l'oracle étoient à cinq angles; ceux de la porte du temple étoient à quatre angles; c'est le sens de la Vulgate.

℣ 34. *Sculpturæ*, קלעים, visiblement faute de copiste pour צלעים, *latera*, comme dans le membre précédent.

Au ℣ 1. des Paralipomènes, *quem paravit in loco*, est visiblement une transposition pour *in loco quem paravit.*

℣ 2. *In secundo.* Il faudroit apparemment sous-entendre *die;* mais alors les Hébreux disent communément *in secundo mensis.* Le texte parallèle des Rois ne marque point le jour; la Vulgate même ne le marque point ici; et il y a lieu de soupçonner qu'après השני, *secundo*, on a confondu בשנת, *in anno*, avec בשני, *in secundo*, ce qui aura donné lieu de les mettre l'un et l'autre.

℣ 4. *Ante faciem.* Il est bien visible que ce n'est pas *longitudinis*, mais *ante faciem domus, longitudo*, etc. Le mot *domus* est omis; on le trouve dans le texte parallèle des Rois, ℣ 3. — *Et altitudo centum et viginti.* Cette hauteur seroit assez étonnante relativement aux autres proportions. Il semble plus croyable qu'on a confondu מאה, *centum*, avec אמה, *cubitus;* au lieu de cette hauteur de cent vingt coudées, le texte parallèle des Rois, ℣ 3. met la largeur de dix coudées. Il a été facile de confondre עשר, *dix*, avec עשרים, *vingt*, et גבה, *altitudo*, paroît occuper la place de רחב, *latitudo.*

℣ 6. *Et operuit*, ויצף, vraisemblablement pour וירצף, *Et stravit*, comme la Vulgate l'exprime. Le R. P. Houbigant reproche ici à D. Calmet d'avoir prétendu que pardessus ces pierres on mit des ais de bois que l'on couvrit ensuite de lames d'or. N'oublie-t-il point qu'au III^e^ livre

des Rois, VI. ℣ 15. lui-même a reconnu que Salomon couvrit le pavé du temple avec des ais de sapin : *solumque trabibus abiegnis contexit?* Le marbre fut-il mis sur les planches, ou les planches sur le marbre? Du reste le même interprète pense avec assez de vraisemblance que ces mots, *Et aurum erat aurum Pharvaim*, sont ici déplacés, et appartiennent plutôt au milieu du ℣ suivant où il est parlé d'or, au lieu qu'il n'en est aucune mention au ℣ 6.

℣ 10. *Et texerunt*, ויצפו, est assez visiblement une faute de copiste pour ויצף, *Et texit.*

§ IV. TEXTES PARALLÈLES.

III. *Rois*, VII.

15. *Et formavit duas columnas æreas : octo et decem cubitorum altitudo columnæ unius, et filum duodecim cubitorum circumdabat columnam secundam.*

16. *Et duo capitella fecit ut poneret super capita columnarum fusa ex ære : quinque cubitorum altitudo capitelli unius, et quinque cubitorum altitudo capitelli secundi.*

17. *Et fecit retiacula opere retiaculi, fascias opere catenarum, capitellis quæ erant super caput columnarum, septem erant capitello uni, et septem capitello secundo.*

18. *Et fecit columnas et duos ordines per circuitum super retiaculum unum, ut tegerent capitella quæ erant super caput malogranatorum, et sic fecit capitello secundo.*

19. *Et capitella quæ erant super caput columnarum, opus lilii in porticu, quatuor cubitorum.*

20. *Et capitella super duas columnas, etiam desuper e regione ventris qui erat trans*

II. *Paralipomènes*, III.

15. *Et fecit ante domum columnas duas cubitorum triginta et quinque in longitudine : et capitellum quod erat super caput ejus cubitorum quinque.*

16. *Et fecit catenas (sicut catenas quæ erant oraculo) et posuit super caput columnarum : et fecit malogranata (quater) centum, et posuit in catenis.*

III. *Rois*, VII.

retiaculum : et malogranatorum ducentorum duo ordines in circuitu super capitellum secundum.

21. *Et statuit columnas in porticu templi : et statuit columnam dexteram, et vocavit nomen ejus Jachin : et statuit columnam sinistram, et vocavit nomen ejus Booz.*

22. *Et super caput columnarum opus lilii, et perfectum est opus columnarum.*

II. *Paralipomènes*, III.

17. *Et statuit columnas ante templum, unam a dextera et alteram a sinistra : et vocavit nomen dexteræ Jachin, et nomen sinistræ Booz.*

REMARQUES.

Au ℣ 15. du texte des Rois, ces mots *columnæ unius*, et *columnam secundam*, sont assez visiblement en opposition ; mais comme c'est cependant relativement à deux objets fort différens, il y a lieu de présumer que les copistes ont omis entre ces deux membres opposés, les deux membres qui y répondoient ; c'est-à-dire, que vraisemblablement la leçon primitive étoit : *Octo et decem cubitorum altitudo columnæ unius, et octo et decem cubitorum altitudo : columnæ secundæ et filum duodecim cubitorum circumdabat columnam unam et filum duodecim cubitorum circumdabat columnam secundam.*

℣ 17. Au commencement de ce verset manque apparemment le mot *et fecit* que l'on trouve dans la version des Septante. On ne sait à quoi pourroit se rapporter שבעה, *septem ;* on a pu le confondre avec שכבה, *retiaculum ;* en sorte qu'on auroit pu lire : *retiaculum capitello uni et retiaculum capitello secundo.*

℣ 18. Il est assez probable qu'au lieu de *super caput malogranatorum*, on lisoit originairement *super caput columnarum ;* et qu'au contraire au commencement du ℣ au lieu de *Et fecit columnas*, on aura lu, *Et fecit malogranata.* Comme les Hébreux n'ont point de distinction de génitif ni d'accusatif, ce n'est que la seule transposition des mots העמודים, *columnæ*, et הרמנים, *malogranata*, mis l'un pour l'autre.

℣ 19. Ces mots *opus lilii, in porticu*, ont assez de liaison pour donner lieu de présumer que quelque méprise de

copiste les a déplacés; et comme les ℣ 19. et 20. commencent à peu près de même, il y a lieu de conjecturer que les mots *in porticu* appartiennent bien à celui-ci, mais que les autres *opus lilii* appartiennent au ℣ suivant, c'est-à-dire, au ℣ 19. *Et capitella quæ erant super caput columnarum in porticu, quatuor cubitorum*, ℣ 20. *et capitella super duas columnas, opus lilii.*

℣ 20. Le ℣ 42. prouvera qu'il y avoit deux rangs de deux cents grenades, et le mot *duo* qui manque ici se trouve dans la version syriaque. Le mot *secundum* marque assez que les copistes ont encore ici omis le membre qui devoit être parallèle à celui-là, c'est-à-dire, que vraisemblablement on lisoit : *Et malogranatorum ducentorum duo ordines in circuitu super capitellum unum, et duo ordines in circuitu super capitellum secundum.*

Au ℣ 15. des textes des Paralipomènes, la longueur de ces colonnes couchées, se prend sans doute pour la hauteur des mêmes colonnes dressées. Mais dans les Rois leur hauteur n'est que de *dix-huit* coudées, au lieu qu'ici leur longueur est de *trente-cinq* coudées. On a essayé de concilier cela, en disant que les deux ensemble ne formoient que trente-cinq coudées; en sorte que séparément elles n'avoient que dix-sept coudées et demie prises pour dix-huit.

℣ 16. Comme il ne s'agit pas ici de ce que Salomon fit pour le temple, il y a lieu de présumer qu'au lieu de *Et fecit catenas in oraculo*, on lisoit : *Et fecit catenas sicut catenas in oraculo*, hébraïsme pour *sicut catenas quæ erant in oraculo.* — *Malogranata centum.* Nous venons de remarquer qu'il y avoit deux rangs de deux cents grenades; ce qui faisoit *quatre cents*, en latin *quadringenta*; mais comme les Hébreux expriment ainsi que nous ce nombre en deux mots, il est à présumer qu'au lieu de מאה, *centum*, on a lu originairement ארבע מאות, *quater centum.* Ce même nombre se trouve dans les Paralipomènes mêmes au chap. suiv. ℣ 13.

§ V. TEXTES PARALLÈLES.

III. *Rois*, VII.	II. *Paralipomènes*, VII.
	1. *Et fecit altare æreum viginti cubitorum longitudo ejus, et viginti cubitorum lati-*

III. *Rois*, VII.

23. Et fecit mare fusum decem cubitorum a labio ejus usque ad labium ejus, rotundum in circuitu, et quinque cubitorum altitudo ejus, et linea triginta cubitorum cingebat illud per circuitum.

24. *Et spherulæ subter labium ejus per circuitum circumdabant illud*, decem in cubito, ambiebant mare per circuitum : duo ordines erant *sphærularum* fusi in fusione ejus.

25. (*Et*) stabat super duodecim boves : tres respiciebant ad aquilonem, et tres respiciebant ad mare, et tres respiciebant ad meridiem, et tres respiciebant ad orientem : et mare super eos desuper, et omnia posteriora eorum intrinsecus.

26. Et densitas ejus palmus, et labium ejus secundum opus labii calycis, *vel* floris lilii : *duo millia* bathos continebat.

27. *Et fecit bases decem æreas : quatuor cubitorum longitudo basis unius, et quatuor cubitorum latitudo ejus, et trium cubitorum altitudo ejus.*

28. *Et hoc opus basis : clausuræ erant ipsis, et clausuræ inter gradus.*

29. *Et super clausuras quæ inter gradus, leones, boves et cherubim, et super gradus basis desuper, et subter leones et boves junctura opere pendente.*

II. *Paralipomènes*, IV.

tudo ejus, et decem cubitorum altitudo ejus.

2. Et fecit mare fusum decem cubitorum a labio ejus usque ad labium ejus, rotundum in circuitu, et quinque cubitorum altitudo ejus, et linea triginta cubitorum cingebat illud per circuitum.

3. *Et similitudo uvarum subter illud per circuitum omnem, circumdantium illud*, decem in cubito, ambiebant mare per circuitum : duo ordines erant uvarum fusi in fusione ejus.

4. (*Et*) stabat super duodecim boves : tres respiciebant ad aquilonem, et tres respiciebant ad mare, et tres respiciebant ad meridiem, et tres respiciebant ad orientem : et mare super eos desuper, et omnia posteriora eorum intrinsecus.

5. Et densitas ejus palmus, et labium ejus secundum opus labii calycis, *vel* floris lilii, *comprehendebat* bathos *tria millia continebat.*

III. *Rois*, VI.	II. *Paralipomènes*, IV.
30. *Et quatuor rotæ æreæ basi singulæ, et tabulæ æreæ, et quatuor angulis ejus humeri eis : subter concham humeri fusi ex transverso cujuslibet junctureæ.*	
31. *Et os ejus intra capitellum, et desuper in cubito : et os ejus rotundum opere basis, cubitus et dimidium cubiti : et etiam super os ejus cælaturæ, et clausuræ earum quadratæ, non rotundæ.*	
32. *Et quatuor rotæ subter clausuras, et manus rotarum in base et altitudo rotæ unius cubitus et dimidium cubiti.*	
33. *Et opus rotarum sicut opus rotæ currus, et manus earum, et radii earum, et canthi earum, et ligamina earum, omnia fusa.*	
34. *Et quatuor humeri ad quatuor angulos basis unius ; ex base humeri ejus.*	
35. *Et in capite basis, dimidium cubiti altitudo, rotunditas per circuitum, et super caput basis manus ejus, et clausuræ ejus ex ea.*	
36. *Et cælavit super tabulis manuum ejus, et super clausuris ejus cherubim, leones et palmas, secundum nuditatem uniuscujusque et juncturæ per circuitum.*	
37. *Secundum hoc fecit decem bases, fusura una, mensura una, incisio una cunctis ipsis.*	
38. Et fecit *decem* conchas *æreas : quadraginta bathos continebat concha una : quatuor cubitorum concha una :*	6. Et fecit conchas *decem, et dedit quinque a dextra et quinque a sinistra, ad lavandum in eis : opus holocausti ab-*

III. *Rois*, VII.

concha una super basem unam, decem basibus.

39. *Et dedit bases quinque ad latus domus a dextera, et bases quinque ad latus domus a sinistra ejus :* et mare dedit a latere domus dextero ad orientem, contra meridiem.

40. Et fecit Hiram *conchas,* et scutras, et pelves, et complevit Hiram facere *omne* opus quod fecit regi Salomoni (*in*) domum Domini :

41. Columnas duas, et rotunda *capitellorum quæ* super caput columnarum duarum, et retiacula duo ad operiendum duo rotunda capitellorum, quæ super caput columnarum :

42. Et malogranata quadringenta duobus retiaculis : duo ordines malogranatorum *retiaculo uni* ad operiendum duo rotunda capitellorum, quæ super *faciem* columnarum.

43. Et bases *decem,* et conchas *decem* super bases,

44. Et mare unum, et boves duodecim sub mare :

45. Et lebetes, et scutras et *pelves,* et omnia vasa *hæc quæ*

II. *Paralipomènes*, IV.

luebant in eis : et mare ut lavarent se sacerdotes in eo.

7. *Et fecit candelabra aurea decem secundum normam eorum, et dedit in templo quinque a dextra, et quinque a sinistra.*

8. *Et fecit mensas decem, et reposuit in templo quinque a dextra et quinque a sinistra, et fecit crateras aureas centum.*

9. *Et fecit atrium sacerdotum, et adjutorium magnum, et ostia adjutorii, et ostia eorum texit ære.*

10. Et mare dedit a latere dextro ad orientem, contra meridiem.

11. Et fecit Hiram *lebetes,* et scutras et pelves, et complevit Hiram facere opus quod fecit regi Salomoni in domum Dei :

12. Columnas duas, et rotunda *et capitella* super caput columnarum duarum, et retiacula duo ad operiendum duo rotunda capitellorum quæ super caput columnarum :

13. Et malogranata quadringenta duobus retiaculis : duo ordines malogranatorum *retiaculo uni* ad operiendum duo rotunda capitellorum quæ super *faciem* columnarum.

14. Et bases *fecit,* et conchas *fecit* super bases.

15. (*Et*) mare unum, et boves duodecim sub *eo :*

16. Et lebetes, et scutras et *tridentes,* et omnia vasa *eorum*

III. *Rois*, VII.

fecit Hiram regi Salomoni(*in*) domum Domini ære *limato*.

46. In planitie Jordanis fudit ea rex in densitate terræ inter Sochoth et *Sarthan*.

47. Et *reposuit* Salomon omnia vasa : *præ* multitudine valde *valde* : non exploratum est pondus æris.

48. Et fecit Salomon omnia vasa quæ(*in*) domum *Domini*, altare aureum, et *mensam super quam* panes facierum, *auream* :

49. Et candelabra *quinque a dextra et quinque a sinistra* ante oraculum, ex auro clauso, et flores, et lucernas, et forcipes ex auro :

50. *Et hydrias*, et fuscinulas, et pelves, et cochlearia, et acerras, ex auro clauso, et *cardines ostiorum domus interioris* Sancti sanctorum, *et ostiorum* domus templi ex auro.

51. Et perfectum est omne opus quod fecit *rex* Salomon (*ad*) domum Domini : et intulit Salomon sanctificata David patris sui, argentum et aurum, et vasa dedit in thesauris domus *Domini*.

II. *Paralipomènes*, IV.

fecit Hiram *Abiu* regi Salomoni *ad* domum Domini, ære *terso*.

17. In planitie Jordanis fudit ea rex in densitate terræ inter Sochoth et *Saredatha*.

18. Et *fecit* Salomon omnia vasa hæc ad multitudinem valde : non *enim* exploratum est pondus æris.

19. Et fecit Salomon omnia vasa quæ (*in*) domum *Dei*, et altare aureum, et *mensas*, *et super eas* panes facierum :

20. Et candelabra *et lucernas earum, ut arderent juxta ordinem* ante oraculum ex auro clauso :

21. Et flores, et lucernas, et forcipes ex auro : (*et aurum*) *istum perfectio auri* :

22. (*Et hydrias*), et fuscinulas, et pelves et cochlearia, et acerras, ex auro clauso : *et aditus domus*, *ostia ejus interiora* Sancti sanctorum, *et ostia* domus templi ex auro.

II. *Paralipomènes*, V.

1. Et perfectum est omne opus quod fecit Salomon *ad* domum Domini : et intulit Salomon sanctificata David patris sui, et argentum et aurum, et *omnia* vasa dedit in thesauris domus *Dei*.

REMARQUES.

Au ✠ 25. des Rois, la conjonction *et* qui manque dans l'hébreu, se trouve dans les Septante et dans la Vulgate.

✠ 26. *Duo millia*. On lit dans les Paralipomènes *tria*

millia ; la différence ne vient que de la seule omission du mot *tria ;* car alors le pluriel *millia* se prend dans l'hébreu au sens du duel ; de là vient qu'en latin où il n'y a point de duel, on l'exprime en deux mots par *duo millia.*

℣ 27. *Et fecit bases, etc.*, jusqu'à ces mots du ℣ 38. *Et fecit conchas, etc.* Cette description des socles n'a point de parallèle dans les Paralipomènes ; peut-être que la répétition de ce mot *et fecit,* a été cause que les copistes auront omis ce fragment.

℣ 36. *Et super clausuris.* Ce dernier mot dans l'hébreu est précédé de la conjonction ו, *et,* qui est ici une pure faute de copiste reconnue par les rabbins. Elle peut venir de ce que le même mot est précédé de cette conjonction dans le ℣ précédent.—*Secundum nuditatem uniuscujusque et junctura.* L'obscurité de ces paroles donne lieu de soupçonner qu'il y a là quelque faute de copiste. Au lieu de כמער, *secundum nuditatem*, les Septante en disant *secundum faciem,* semblent avoir lu כתאר, *secundum formam,* par *aleph*, au lieu de *aïn.* La conjonction *et* est assez visiblement une faute de copiste.

℣ 40. *Conchas.* L'hébreu répète ainsi dans ce ℣ le mot כירות, *conchas*, qu'on a déjà vu au ℣ 38. Le texte parallèle des Paralipomènes ℣ 11., dit, סירות, *lebetes.* Il a été facile de prendre l'un pour l'autre.

℣ 42. *Super faciem.* Il semble que ce seroit plutôt *super caput* comme au ℣ précédent. On trouve cependant l'un et l'autre de même dans les Paralipomènes, ℣ 12. et 13., comme si en comparant les Rois et les Paralipomènes, on eût voulu corriger l'un des textes par l'autre.

℣ 47. *Et reposuit Salomon omnia vasa : præ multitudine valde valde, non exploratum est pondus æris.* Le texte parallèle des Paralipomènes ℣ 18. offre une leçon beaucoup plus naturelle : *Et fecit Salomon omnia vasa hæc ad multitudinem valde : non enim exploratum est pondus æris.* C'est-à-dire qu'au lieu de ויניח, *Et reposuit,* on lit ויעש, *Et fecit.* Le *reposuit* semble exiger deux régimes, c'est-à-dire, celui de la chose qu'il déposoit, et celui du lieu où il la déposoit ; et ce second régime manque. Au contraire, *Et fecit* n'exige qu'un régime, celui de la chose qu'il fit ; et alors rien ne manque dans le texte. Il en est de même des autres différences que l'on remarque entre les deux textes : toutes les difficultés de celui des Rois disparoissent dans celui des Paralipomènes.

℣ 48. *Et mensam.* Dans le texte parallèle des Paralipomènes ℣ 19. on lit : *Et mensas ;* et en effet au ℣ 8. du même texte, on voit qu'il y en avoit dix, c'est-à-dire, cinq d'un côté et cinq de l'autre.

Le ℣ 1. des Paralipomènes n'a point de parallèle dans les Rois, tandis que néanmoins les ℣ suivans ont une grande ressemblance dans les deux textes. C'est peut-être une omission de copiste, occasionée par la répétition du mot *Et fecit* au commencement de ces deux ℣.

℣ 3. *Et similitudo uvarum.* Le mot hébreu בקרים, signifie communément des bœufs, *boum;* mais par la langue arabe, on voit que le même mot pourroit aussi signifier des grains de raisin, *uvarum;* ce qui s'accorderoit mieux avec l'expression des Rois, פקעים, que l'on traduit par *sphærularum.* Peut-être aussi a-t-on confondu ces deux mots, en mettant l'un pour l'autre.—*Subter illud*, ou plutôt comme dans le texte des Rois, *subter labium ejus.* C'est-à-dire, qu'au lieu de לשפתו, *labium ejus*, on a mis ici לו, *illud.*

℣ 5. *Comprehendebat.* Ce mot מחזיק ou מחזק, ne se trouve point ailleurs en ce sens, qui paroît assez devenir ici peu convenable avec יכיל, *continebat,* qui suit, et qui se trouve seul dans le texte parallèle. Il y a lieu de soupçonner qu'il faudroit lire מחוג, *curvi* ou *recurvi,* en le rapportant au mot *lilii* qui précède ; c'est aussi ce que la Vulgate exprime par *repandi lilii.*

℣ 9. *Adjutorium... adjutorii.* Il est assez probable que les copistes ont ici confondu עזרה, *adjutorium,* avec חצרה, *atrium.* C'est assez visiblement ici le grand parvis du peuple, *atrium magnum*, par opposition au parvis des prêtres, *atrium sacerdotum,* qui vient d'être nommé.

℣ 12. *Et rotunda et capitella.* Dans le texte parallèle des Rois, on lit *Et rotunda capitellorum.* Il semble que ce pourroit être ce que nous appelons *les volutes des chapiteaux.* La même expression est répétée dans ce ℣ même.

℣ 13. *Retiaculo uni.* Cette expression sembleroit supposer qu'on auroit lu ensuite : *Et duo ordines malogranatorum retiaculo alteri.* La même omission pourroit être aussi dans le texte parallèle des Rois, ℣ 42., qui est tout semblable, et où se trouve comme ici *super faciem,* vraisemblablement pour *super caput.*

℣ 14. *Et bases fecit, et conchas fecit.* Au lieu de עשה, *fecit,*

dans le texte parallèle des Rois, ℣ 43., on lit עשר et עשרה, l'un et l'autre signifiant *decem*, qui paroît mieux convenir.

℣ 16. *Et tridentes.* Dans l'hébreu, המזלגות. Dans le texte parallèle des Rois, ℣ 45., on lit, המזרקות, *pelves.* La Vulgate exprime celui-ci par *phialas*, et l'autre par *hamulas.* Mais dans les deux textes, elle suppose que c'est le même mot qu'on a vu plus haut au ℣ 40. des Rois, et 11 des Paralipomènes, où l'hébreu dit dans les deux textes, המזרקות, *pelves.* Il a été facile de le confondre avec המזלגות, *tridentes.* Au reste la signification de ces mots est très-incertaine; de là vient que la Vulgate exprime le même mot par *phialas* et par *hamulas.* — *Et omnia vasa eorum.* Dans le texte parallèle des Rois, ℣ 45., on lit : *Et omnia vasa hæc.* Au lieu de הכלים, *vasa*, on a écrit כליהם, *vasa eorum.* — *Abiu*, ce surnom que la Vulgate exprime par *pater ejus*, n'est pas dans le texte parallèle des Rois; mais on l'a déjà vu au ℣ 13. du chap. 11. des Paralipomènes, ou du moins on y a vu *Hiram-Abi*, qui est le vestige d'*Airam-Abiu.* — *Ære terso*, en hébreu, מריק, dans le texte des Rois, ℣ 45., ממרט, *limato.* Ce sont des termes peu connus; de là vient que la Vulgate exprime l'un dans les Rois par *Aurichalco*, et l'autre dans les Paralipomènes par *ære mundissimo.*

℣ 17. *Et Saredatha*, en hébreu צרדתה; dans les Rois, צרתן, *Sarthan.* On les a sans doute confondus, sans que l'on puisse aujourd'hui discerner la vraie leçon.

℣ 19. *Et mensas, et super eas panes facierum.* C'est un hébraïsme pour *super quas panes facierum*; on sous-entend *erant.* Dans le texte parallèle du livre des Rois, ℣ 48., cela est ainsi exprimé, mais au singulier : *Et mensam super quam panes facierum.* On a vu qu'il y en avoit dix. Cette expression *panes facierum* est encore un hébraïsme pour *panes expositi ante faciem Dei*, les pains qu'on exposoit devant Dieu.

℣ 21. *Ex auro : istum.* Dans le style des Hébreux, il semble qu'on auroit pu lire *Ex auro : et aurum istum, etc.*

℣ 22. *Et hydrias.* Ce mot emprunté du texte parallèle des Rois, ℣ 50., ne se trouve point dans le texte des Paralipomènes. — *Et aditus domus ostia ejus interiora.* Le texte parallèle des Rois offre une leçon beaucoup plus naturelle : *Et cardines ostiorum domus interioris.* C'est donc qu'au lieu de ופתח, *Et aditus*, on y lit והפתות, *Et cardines*; ensuite le mot *domus* se trouve transposé. D'où il est arrivé

qu'au lieu de הפנימי, *interioris*, on a lu הפנימיות, *interiora*; et דלתותיו, *ostia ejus*, pour לדלתות, *ostiorum*.

Le ℣ 1. du chap. VI des Paralipomènes répond au dernier du chapitre VII des Rois; on y voit exprimée la préposition *ad*, qui est sous-entendue dans le texte des Rois. L'expression *et argentum et aurum* semble distinguer ces deux choses d'avec celles qui avoient été consacrées; mais le texte des Rois ne les distingue point; et il est à présumer que si elles en étoient distinguées, elles seroient exprimées d'une manière moins vague. La conjonction *et* avant *argentum* paroît être une faute de copiste. On y voit aussi un *omnia* qui n'est pas dans le texte des Rois. Enfin on y voit *Dei* pour *Domini*, comme on l'a déjà vu plusieurs fois.

§ VI. TEXTES PARALLÈLES.

III. *Rois*, VIII.	II. *Paralipomènes*, V.
1. Tunc congregavit Salomon senes Israel, et omnes primores tribuum, principes patrum filiorum Israel *ad regem Salomonem in Jerusalem*, ut ascendere facerent arcam fœderis Domini de civitate David, quæ est Sion.	2. Tunc congregavit Salomon senes Israel, et omnes primores tribuum, principes patrum filiorum Israel *ad Jerusalem*, ut ascendere facerent arcam fœderis Domini de civitate David quæ est Sion.
2. Et congregati sunt ad regem *Salomonem* omnes viri Israel, in luna Ethanim, *in solemnitate* : hæc est mensis septimus.	3. Et congregati sunt ad regem omnes viri Israel, in solemnitate (*in luna Ethanim*) quæ est mensis septimus.
3. Et venerunt omnes senes Israel, et tulerunt *sacerdotes* arcam.	4. Et venerunt omnes senes Israel, et tulerunt *levitæ* arcam.
4. Et ascendere fecerunt arcam *Domini*, et tabernaculum conventus, et omnia vasa sancta quæ in tabernaculo, et ascendere fecerunt ea sacerdotes et levitæ.	5. Et ascendere fecerunt arcam et tabernaculum conventus et omnia vasa sancta quæ in tabernaculo, (*et*) ascendere fecerunt ea sacerdotes (*et*) levitæ.
5. Et rex Salomon, et omnis congregatio Israel, qui convenerunt ad eum cum eo (*erant*) ante arcam, immolantes oves et boves qui non	6. Et rex Salomon, et omnis congregatio Israel, qui convenerant ad eum (*erant*) ante arcam, immolantes oves et boves qui non numeraban-

III. *Rois*, VIII.

numerabantur nec supputabantur præ multitudine.

6. Et intulerunt sacerdotes arcam fœderis Domini ad locum suum, ad adytum domus, ad Sanctum sanctorum, subter alas cherubim.

7. *Nam* cherubim (*erant*) expandentes alas ad locum arcæ, et operiebant cherubim arcam et vectes ejus desuper.

8. Et prolongaverunt vectes, et apparuerunt capita vectium *e sanctuario* ante faciem adyti, et non apparuerunt extrinsecus : *et fuerunt* ibi usque ad diem hanc.

9. Nihil erat in arca nisi duæ tabulæ *lapideæ quas deposuit ibi* Moyses in Horeb, quando pepigit Dominus cum filiis Israel, cum egressi sunt *de terra Ægypti.*

10. Et fuit cum exirent sacerdotes *e sanctuario*,

II. *Paralipomènes*, V.

tur nec supputabantur præ multitudine.

7. Et intulerunt sacerdotes arcam fœderis Domini ad locum suum, ad adytum domus, ad Sanctum sanctorum, subter alas cherubim.

8. *Et erant* cherubim expandentes alas ad locum arcæ, et operiebant cherubim arcam et vectes ejus desuper.

9. Et prolongaverunt vectes, et apparuerunt capita vectium *ex arca* ante faciem adyti, et non apparuerunt extrinsecus : *et fuit* ibi usque ad diem hanc.

10. Nihil erat in arca nisi duæ tabulæ *quas dedit* Moyses in Horeb, quando pepigit Dominus cum filiis Israel, cum egressi sunt *de Ægypto.*

11. Et fuit cum exirent sacerdotes *e sanctuario* : (*nam omnes sacerdotes qui inventi sunt sanctificaverunt se*) *nullus erat* (*tunc locus*) *ad observandum distributiones.*

12. *Et levitæ cantores, quoad omnes, Asaph, Eman, Idithum, et filios eorum et fratres eorum, induti erant bysso, in cymbalis, et in nablis et* (*in*) *cytharis stantes ad orientem altaris, et cum eis sacerdotes ad centum et viginti clangentes tubis.*

13. *Et fuit quasi unus, quoad clangentes, et ad cantantes, ut audire facerent vocem unam ad laudandum et confitendum Domino, et cum elevarent vocem cum tubis, et cum cymba-*

III. *Rois*, VIII.	II. *Paralipomènes*, V.
	lis et cum vasis cantici, et cum laudarent Dominum, quoniam bonus, quoniam in seculum misericordia ejus:) tunc *domum* implevit nubes domum Domini.
..... tunc nubes implevit domum Domini.	
11. Et non poterant sacerdotes stare ad ministrandum a facie nubis, quia implebat gloria Domini domum *Domini.*	14. Et non poterant sacerdotes stare ad ministrandum a facie nubis, quia implebat gloria Domini domum *Dei.*

REMARQUES.

Au ℣ 1. des Rois : *Tunc congregavit Salomon... ad regem Salomonem in Jerusalem.* Cette expression *ad regem Salomonem* est assez visiblement une faute de copiste. On lit simplement dans le texte parallèle des Paralipomènes *ad Jerusalem.*

℣ 2. L'expression *in solemnitate* sépare ici deux expressions intimement liées, *in luna Ethanim, hæc est mensis septimus;* peut-être étoit-elle originairement avant. Dans le texte des Paralipomènes, elle tient en effet à ce qui précède; mais les copistes ont omis *in luna Ethanim* qui y manque visiblement.

℣ 3. *Et tulerunt sacerdotes arcam.* Le texte parallèle dit *levitæ;* mais c'est vraisemblablement une faute de copiste; car c'étoit bien aux prêtres à porter l'arche; et plus loin on voit qu'en effet ce furent eux qui l'apportèrent où elle devoit être.

℣ 5. *Cum eo.* Il est omis dans le texte parallèle, mais il n'y est pas nécessaire.

℣ 7. *Nam cherubim.* Dans le texte parallèle *Et erant cherubim*, c'est-à dire, qu'on y lit ויהיו, *et erant*; au lieu de כיהיו, *nam erant.* Ce dernier mot seul est omis dans le texte des Rois.

℣ 8. *E sanctuario.* Le texte parallèle dit *ex arca;* et cette leçon paroît préférable; puisqu'il est ajouté que ces bâtons ne paroissoient point au dehors; ils sortoient de l'arche, mais ne s'avançoient pas hors du sanctuaire.—*Et fuerunt* scilicet *vectes;* le texte parallèle dit : *et fuit* scilicet *arca;* et cette leçon paroît préférable, se rapportant à la partie

principale qui est l'arche; les bâtons ne sont que l'accessoire.

℣ 9. *Tabulæ lapideæ, quas deposuit ibi.* Le texte parallèle dit *Tabulæ quas dedit Moyses.* La première leçon mieux circonstanciée paroît préférable; on a pu confondre הניח, *deposuit*, avec נתן, *dedit.*—*De terra Ægypti*, ou *de Ægypto;* cela est égal; mais le premier est mieux dans le style des Hébreux, et il est plus facile d'omettre que d'ajouter.

℣ 10. *E sanctuario.* Le texte des Paralipomènes place là une parenthèse qui laisse la phrase suspendue depuis le ℣ 11. de ce texte jusqu'au ℣ 13. où se retrouve le parallèle du texte des Rois avec cette différence, qu'on y trouve le pléonasme d'un *domum* répété, qui n'est exprimé qu'une fois dans le texte des Rois.

℣ 11. *Domini* ou *Dei;* le sens est le même; on a vu plusieurs fois cette variété d'expressions.

Au ℣ 12. des Paralipomènes, les exemplaires varient sur cette préposition *in* omise devant *citharis.* — On y lit מחצררים, irrégulièrement pour מחצרים, *clangentes,* qui se trouve au ℣ suivant où les rabbins prétendent sans fondement qu'on devroit lire מחצרים. Voyez au chap. VII. ℣ 6.

℣ 13. *Et cum elevarent vocem... et cum laudarent Dominum.* Ces deux expressions parallèles sembleroient devoir être rendu de même; mais dans la première on lit dans l'hébreu כ pour ב, qui se trouve dans quelques manuscrits, l'un et l'autre au même sens.

§ VII. TEXTES PARALLÈLES.

III. *Rois,* VIII.	II. *Paralipomènes,* VI.
12. Tunc dixit Salomon: *Dominus dixit se habitaturum* in caligine.	1. Tunc dixit Salomon: *Dominus dixit se habitaturum* in caligine:
13. *Ædificando* ædificavi domum habitaculi tibi *sedem* ut habitares (*in*) secula.	2. *Et ego* ædificavi domum habitaculi tibi, *et sedem* ut habitares (*in*) secula.
14. Et vertit rex faciem suam, et benedixit omni congregationi Israel, et omnis congregatio Israel stabat.	3. Et vertit rex faciem suam, et benedixit omni congregationi Israel, et omnis congregatio Israel stabat.
15. Et dixit: Benedictus Dominus Deus Israël, qui lo-	4. Et dixit: Benedictus Dominus Deus Israel, qui locu-

III. *Rois*, VIII.	II. *Paralipomènes*, VI.
cutus est ore suo ad David patrem meum, et manu sua implevit, dicens :	tus est ore suo ad David patrem meum, et manu sua implevit, dicens :
16. A die qua eduxi populum meum *Israel ex Ægypto*, non elegi civitatem ex universis tribubus Israel ad ædificandum domum ut esset nomen meum ibi : *et elegi* David ut esset super populum meum Israel.	5. A die qua eduxi populum meum *de terra Ægypti*, non elegi civitatem ex universis tribubus Israel, ad ædificandum domum ut esset nomen meum ibi, *et non elegi virum ut esset dux super populum meum Israel.* 6. *Sed elegi Jerusalem, ut esset nomen meum ibi, et elegi* David ut esset super populum meum Israel.
17. Et fuit apud cor David patris mei ut ædificaret domum nomini Domini Dei Israel.	7. Et fuit apud cor David patris mei ut ædificaret domum nomini Domini Dei Israel.
18. Et dixit Dominus ad David patrem meum : Propterea quod fuit apud cor tuum ut ædificares domum nomini meo, bene fecisti, quia fuit *hoc* apud cor tuum.	8. Et dixit Dominus ad David patrem meum : Propterea quod fuit apud cor tuum ut ædificares domum nomini meo, bene fecisti, quia fuit *hoc* apud cor tuum.
19. Duntaxat tu non ædificabis domum, sed filius tuus qui egredietur de lumbis tuis, ipse ædificabit domum nomini meo.	9. Duntaxat tu non ædificabis domum, sed filius tuus qui egredietur de lumbis tuis, ipse ædificabit domum nomini meo.
20. Et suscitavit Dominus verbum suum quod locutus est : et surrexi pro David patre meo et sedi super thronum Israel, juxta quod locutus est Dominus, et ædificavi domum nomini Domini Dei Israel.	10. Et suscitavit Dominus verbum suum quod locutus est : et surrexi pro David patre meo, et sedi super thronum Israel, juxta quod locutus est Dominus, et ædificavi domum nomini Domini Dei Israel.
21. Et posui ibi *locum arcæ*, in qua est fœdus Domini quod pepigit *cum patribus nostris, cum eduxisset eos de terra Ægypti.*	11. Et posui ibi *arcam*, in qua est fœdus Domini quod pepigit *cum filiis Israel.*
22. Et stetit *Salomon* ante altare Domini, in conspectu	12. Et stetit ante altare Domini, in conspectu omnis con-

III. *Rois*, VIII.

omnis congregationis Israel, *et expandit palmas suas in cœlos.*

23. Et dixit : Domine Deus Israel, nullus est similis tui, Deus, *in cœlis desuper, nec super terram deorsum*, custodiens pactum et misericordiam servis tuis qui ambulant coram te in toto corde suo :

24. Qui custodisti servo tuo David patri meo, quod locutus es ei ; et locutus es ore tuo, et manu tua implevisti juxta diem hanc.

25. Et nunc Domine, Deus Israel, custodi servo tuo David patri meo, quod locutus es ei dicens : Non exscindetur tibi vir a facie mea sedens super thronum Israel : duntaxat si custodierint filii tui viam suam, ut ambulent *coram me*, sicut ambulasti coram me.

26. Et nunc, Deus Israel, firmetur, *quæso, verbum tuum*, quod locutus es servo tuo David *patri meo.*

27. Sed an vere sedebit Deus super terram ? Ecce cœli et cœli cœlorum non continent te, etiam quod, domus hæc quam ædificavi ?

II. *Paralipomènes*, VI.

gregationis Israel, *et expandit palmas suas.*

13. *Quia fecit Salomon concham æneam, et dedit eam in medio adjutorii : quinque cubitorum longitudo ejus, et quinque cubitorum latitudo ejus, et cubitorum trium altitudo ejus : et stetit super eam, et genuflexit super genua sua in conspectu omnis congregationis Israel, et expandit palmas suas in cœlos.*

14. Et dixit : Domine Deus Israel, nullus est similis tui, Deus, *in cœlis et in terra*, custodiens pactum et misericordiam servis tuis qui ambulant coram te in toto corde suo :

15. Qui custodisti servo tuo David patri meo, quod locutus es ei, et locutus es ore tuo, et manu tua implevisti juxta diem hanc.

16. Et nunc, Domine Deus Israel, custodi servo tuo David patri meo, quod locutus es ei dicens : Non exscindetur tibi vir a facie mea sedens super thronum Israel, duntaxat si custodierint filii tui viam suam, ut ambulent *in lege mea* sicut ambulasti coram me.

17. Et nunc, *Domine* Deus Israel, firmetur *verbum tuum*, quod locutus es servo tuo David.

18. Sed an vere sedebit Deus *cum homine* super terram ? Ecce cœli et cœli cœlorum non continent te : etiam quod domus hæc quam ædificavi ?

III. *Rois*, VIII.

28. Et respicias ad orationem servi tui, et ad deprecationem ejus, Domine Deus meus, ut audias clamorem et orationem qua servus tuus orat coram te *hodie*:

29. Ut sint oculi tui aperti super domum hanc, *nocte et die*, super locum de quo dixisti : *Erit nomen meum ibi* : ut audias orationem quâ orat servus tuus *ad locum istum* :

30. Et audias deprecationem servi tui et populi tui Israel, qui orabunt ad locum istum : et tu audies *in* loco habitationis tuæ, *in* cœlis, et audies, et parces,

31. *Cum peccaverit vir* adversus proximum suum, et tulerit in eum adjurationem ut adjuret, et venerit adjuratio ante altare tuum in domo hac :

32. *Et* tu audies (*de*) cœlis, et facies, et judicabis servos tuos, *ut condemnes impium*, ut des viam ejus in caput ejus, et ut justifices justum, ut des ei secundum justitiam ejus.

33. *Cum percussus fuerit* populus tuus Israel ante faciem inimici, eo quod peccaverint tibi, et reversi fuerint *ad te*, et confessi fuerint nomen tuum, et oraverint et deprecati fuerint apud te in domo hac :

34. Et tu audies (*de*) cœlis, et parces peccato populi tui Israel, et reduces eos in terram, quam dedisti *patribus eorum*.

35. Cum clausi fuerint cœli, et non fuerit pluvia, eo

II. *Paralipomènes*, VI.

19. Et respicias ad orationem servi tui, et ad deprecationem ejus, Domine Deus meus, ut audias clamorem et orationem, qua servus tuus orat coram te :

20. Ut sint oculi tui aperti super domum hanc, *die et nocte*, super locum de quo dixisti *ut poneres nomen tuum ibi*, ut audias orationem qua orat servus tuus ad locum istum :

21. Et audias deprecationem servi tui et populi tui Israel, qui orabunt ad locum istum : et tu audies *de* loco habitationis tuæ, *de* cœlis, et audies, et parces.

22. *Si peccaverit vir* adversus proximum suum, et tulerit in eum adjurationem ut adjuret, et venerit adjuratio ante altare tuum in domo hac.

23. Et tu audies *de* cœlis, et facies, et judicabis servos tuos, *ut reddas impio*, ut des viam ejus in caput ejus, et ut justifices justum, ut des ei secundum justitiam ejus.

24. *Et si percussus fuerit* populus tuus Israel ante faciem inimici, eo quod peccaverint tibi, et reversi fuerint, et confessi fuerint nomen tuum, et oraverint, et deprecati fuerint apud te in domo hac :

25. Et tu audies *de* cœlis, et parces peccato populi tui Israel, et reduces eos in terram quam dedisti *eis et patribus eorum*.

26. Cum clausi fuerint cœli, et non fuerit pluvia, eo quod

III. *Rois*, VIII.

quod peccaverint tibi, et oraverint in loco isto, et confessi fuerint nomen tuum, *et* a peccato suo reversi fuerint, quia afflixeris eos :

36. Et tu audies (*de*) cœlis, et parces peccato servorum tuorum et populi tui Israel, quia docebis eos viam bonam per quam ambulent, et dabis pluviam super terram tuam quam dedisti populo tuo in hereditatem.

37. Fames cum fuerit in terra, pestis cum fuerit, ariditas (*et*) ærugo, locusta (*et*) bruchus, cum fuerit, cum obsederit eum inimicus ejus in terra portarum suarum, omnis plaga (*et*) omnis infirmitas :

38. Omnis oratio, omnis deprecatio, quæ fuerit omni homini, omni populo tuo Israel, eo quod cognoverint unusquisque *plagam cordis sui,* et expanderit palmas suas ad domum hanc :

39. Et tu audies (*de*) cœlis, sede habitationis tuæ, et parces, *et facies*, et dabis unicuique secundum omnes vias suas, eo quod cognoveris cor ejus, quia *tu nosti solus* cor *omnium* filiorum hominis :

40. Ut timeant te omnibus diebus, quibus ipsi viventes erunt super faciem terræ quam dedisti patribus nostris.

41. Et etiam erga alienigenam qui non est de populo tuo Israel, et venit de terra longinqua *propter nomen tuum :*

42. *Quia audierint nomen*

II. *Paralipomènes*, VI.

peccaverint tibi, et oraverint in loco isto, et confessi fuerint nomen tuum, (*et*) a peccato suo reversi fuerint, quia afflixeris eos,

27. Et tu audies (*de*) cœlis, et parces peccato servorum tuorum et populi tui Israel, quia docebis eos viam bonam per quam ambulent, et dabis pluviam super terram tuam quam dedisti populo tuo in hereditatem.

28. Fames cum fuerit in terra, pestis cum fuerit, ariditas *et* ærugo, locusta *et* bruchus, cum fuerit, cum obsederit eum inimicus ejus in terra portarum suarum, omnis plaga, *et* omnis infirmitas :

29. Omnis oratio, omnis deprecatio, quæ fuerit omni homini, et omni populo tuo Israel, eo quod cognoverint unusquisque *plagam suam et dolorem suum*, et expanderit palmas suas ad domum hanc :

30. Et tu audies *de* cœlis, sede habitationis tuæ, et parces, et dabis unicuique secundum omnes vias suas, eo quod cognoveris cor ejus : quia *tu solus nosti* cor filiorum hominis :

31. Ut timeant te, *ut ambulent in viis tuis*, omnibus diebus, quibus ipsi viventes erunt super faciem terræ quam dedisti patribus nostris.

32. Et etiam erga alienigenam qui non est de populo tuo Israel, et venit de terra longinqua *propter nomen tuum magnum*, et manum tuam for-

III. *Rois*, VIII.

tuum magnum, et manum tuam fortem, et brachium tuum extentum, *et veniet et orabit* ad domum hanc :

43. Tu audies (*de*) *cœlis*, *sede* habitationis tuæ, et facies juxta omne de quo invocaverit te alienigena : ut sciant omnes populi terræ nomen tuum, ut timeant te sicut populus tuus Israel, et ut sciant quia nomen tuum invocatum est super domum hanc quam ædificavi.

44. Cum egressus fuerit populus tuus ad bellum adversus inimicum suum per viam per quam miseris eos, et oraverint *ad Dominum*, in via civitatis quam elegisti, et domus quam ædificavi nomini tuo :

45. Et audies (*de*) cœlis orationem eorum et deprecationem eorum, et facies judicium.

46. Cum peccaverint tibi (quia nullus est homo qui non peccet), et iratus fueris contra eos, et dederis eos ante faciem inimici, et captivos duxerint eos, captivantes eos, in terram *inimici* longinquam vel propinquam :

47. Et reversi fuerint ad cor suum, in terra in qua captivi ducti fuerint, et reversi fuerint, et deprecati fuerint apud te in terra *captivantium eos*, dicendo : Peccavimus, et iniquitatem fecimus, (*et*) impie egimus :

48. Et reversi fuerint ad te in omni corde suo, et in omni anima sua, in terra *inimicorum suorum qui captivaverint*

II. *Paralipomènes*, VI.

tem, et brachium tuum extentum, et venient et orabunt ad domum hanc :

33. *Et* tu audies *de cœlis*, *de sede* habitationis tuæ, et facies juxta omne de quo invocaverit te alienigena : ut sciant omnes populi terræ nomen tuum, *et* ut timeant te sicut populus tuus Israel, et ut sciant quia nomen tuum invocatum est super domum hanc quam ædificavi.

34. Cum egressus fuerit populus tuus ad bellum adversus inimicum suum per viam per quam miseris eos, et oraverint *ad te* in via civitatis *hujus* quam elegisti, et domus quam ædificavi nomini tuo :

35. Et audies *de* cœlis orationem eorum, et deprecationem eorum, et faciesjudicium.

36. Cum peccaverint tibi (quia nullus est homo qui non peccet), et iratus fueris contra eos, et dederis eos ante faciem inimici, et captivos duxerint eos, captivantes eos, in terram longinquam vel propinquam :

37. Et reversi fuerint ad cor suum in terra in qua captivi ducti fuerint, et reversi fuerint et deprecati fuerint apud te in terra *captivitatis eorum*, dicendo : Peccavimus, (*et*) iniquitatem fecimus, *et* impie egimus :

38. Et reversi fuerint ad te in omni corde suo, et in omni anima sua, in terra *captivitatis eorum, qui captivaverint*

III. *Rois*, VIII.

eos, et deprecati fuerint *apud te* in via terræ eorum, quam dedisti patribus eorum, civitatis quam elegisti, *et domus* quam *ædificavi* nomini tuo :

49. Et audies (*de*) *cœlis, sede* habitationis tuæ, orationem eorum et deprecationem eorum, et facies judicium :

50. Et parces populo tuo qui peccaverint tibi, *et omnibus prævaricationibus eorum quibus prævaricati sunt in te, et dabis eos in misericordias ante facies eorum qui captivaverint eos, et miserebuntur eorum.*

51. *Quia populus tuus et hereditas tua ipsi sunt, quos eduxisti de Ægypto de medio fornacis ferreæ :*

52. *Ut sint oculi tui aperti super deprecationem servi tui, et super deprecationem populi tui Israel : ut audias eos in omni invocatione eorum ad te.*

53. *Quia tu segregasti eos tibi in hereditatem ex cunctis populis terræ, juxta quod locutus es in manu Moysi servi tui, cum eduxisses patres nostros de Ægypto, Domine Deus.*

II. *Paralipomènes*, VI.

eos, et deprecati fuerint in via terræ eorum, quam dedisti patribus eorum, *et* civitatis quam elegisti, *et ad domum* quam *ædificavi* nomini tuo :

39. Et audies *de cœlis, de sede* habitationis tuæ, orationem eorum et deprecationem eorum, et facies judicium : et parces populo tuo qui peccaverint tibi.

40. *Nunc, Deus meus, sint, quæso, oculi tui aperti, et aures tuæ intentæ ad orationem loci hujus.*

41. *Et nunc surge, Domine Deus, in requiem tuam, tu et arca fortitudinis tuæ. Sacerdotes tui, Domine Deus, induantur salutem, et misericordes tui lætentur in bono.*

42. *Domine Deus, ne averteris faciem Christi tui : memento misericordiarum David servi tui.*

REMARQUES.

Au ✠ 12. Rois, 1. Paralip. *Dominus dixit.* Les interprètes syrien et arabe lisoient *Domine, tu dixisti.* La différence consiste principalement dans l'omission du pronom, אתה, *tu.* Le mot אמר pourroit signifier *dixit*, ou *dicens; et tu dicens* pourroit signifier *tu dicis;* mais il paroît que l'in-

terprète syrien lisoit אמרת, *dixisti*. L'expression לשכן, *ad habitandum*, signifiera également *se habitaturum* ou *te habitaturum*. Le *tibi* du ℣ suivant achève de prouver qu'on a dû lire dans celui-ci, *Domine*.

℣ 13. Rois, 2. Par. L'expression *et ego*, ואני, des Paralip. est relative à celle qui précède : *Tu... et ego*. Ainsi il paroît que ce mot בנה, *ædificando*, des Rois, est une faute de copiste, pour ואני, *et ego*. On pourroit cependant réunir les deux, *et ego ædificando ædificavi ;* mais ce qui fait douter qu'ils doivent se réunir, c'est qu'ils sont séparés de manière que l'un tient la place de l'autre.—La conjonction *et* qui manque dans l'un des textes se trouve dans l'autre. — *Et sedem*. On suppose que מכון signifie *sedes ;* il faudroit peut-être lire מקום, *locum*, comme on le verra au ℣ 30. Rois, 21. Par.—La préposition *in*, est également sous-entendue dans les deux.

℣ 16. Rois, 5. Par. *Populum meum Israel ex Ægypto*, ou *populum meum de terra Ægypti*. La différence consiste en ce qu'on lit d'un côté את־ישראל מ, *Israel ex*, et de l'autre, מארץ, *de terra*. Comme il y a ici peu de ressemblance, on pourroit soupçonner que les deux étoient réunis, *Populum meum Israel de terra Ægypti*.—*Et elegi*. Le texte parallèle des Paralip. ℣ 5. et 6. prouve qu'il y a ici deux phrases omises ; et en effet il est assez sensible qu'il n'y a nul accord entre ces deux membres : *Non elegi civitatem... et elegi David*. Le sens est donc comme dans les Paralipomènes : *Non elegi civitatem et non elegi virum... Sed elegi Jerusalem.... et elegi David*.

℣ 18. Rois, 8. Par. *Hoc* est également sous-entendu dans les deux.

℣ 21. Rois, 11. Par. *Locum arcæ* ou *Arcam*. Le mot *locum* pourroit avoir été omis ; et voilà à la fin du même verset une omission bien plus considérable. Ces mots *cum patribus nostris cum eduxisset eos de terra Ægypti*, se trouvent réduits à ceux-ci *cum filiis Israel*. C'est le même sens. Il y a lieu de présumer que le texte ayant souffert là quelque lacune, on y a suppléé selon le sens qu'exigeoit la phrase.

℣ 22. Rois, 12. Par. *Et stetit Salomon*. Le mot *Salomon* est encore omis dans les Paralip. —*Et expandit palmas suas*. Ces mots répétés à la fin du ℣ 12. et à la fin du ℣ 13. des Paralip. où on les trouve joints dans les mots *in*

cælum, comme dans les Rois, ont pu donner lieu d'omettre dans les Rois le ℣ 13. des Paralip. — 13. Par. *Adjutorii*, עזרה, est assez visiblement une faute de copiste pour חצרה, *atrii*. — *In cælos*, השמים, mieux dans les Par. השמימה; cette lettre ה à la fin exprime le sens de la préposition *In*, lequel demeure sous-entendu dans l'autre texte.

℣ 23. Rois, 14. Par. *In cælis desuper, nec super terram deorsum.* Cela est réduit à ces mots dans les Paralipomènes : *In cælis et in terra.* Le sens n'y perd rien ; mais seulement la beauté de l'expression plus ornée dans l'un que dans l'autre.

℣ 25. Rois, 16. Par. *Coram me* ou *in lege mea.* Au fond le sens est le même, et on pourroit réunir les deux *coram me in lege mea.* Mais cette expression *coram me* paroît anticipée de la fin du verset où elle se trouve dans les deux textes.

℣ 26. Rois, 17. Par. *Domine*, omis dans l'un, et *quæso*, dans l'autre. — *Verbum tuum*, דברך, bien dans les Paralipomènes ; dans les Rois, דבריך, *verba tua.* Les rabbins conviennent qu'il seroit mieux de lire *verbum tuum.* — *Patri meo*, omis dans les Paralipomènes, il n'y est pas nécessaire.

℣ 27. Rois, 18. Par. *An vere*, האמנם. Ce n'est point l'expression d'un doute, mais de l'étonnement et de l'admiration ; la Vulgate l'exprime par une périphrase : *Ergone putandum est quod vere*, dans les Rois ; *Ergone credibile est*, dans les Paralip. — *Cum homine*, omis dans les Rois ; il entre bien dans la pensée que le texte exprime.

℣ 28. Rois, 19. Par. *Hodie*, omis dans les Paralip.

℣ 29. Rois, 20. Par. *Nocte et die*, ou *Die et nocte* ; celui-ci est plus ordinaire. — *Erit nomen meum ibi*, ou *ut poneres nomen tuum ibi* ; c'est au fond le même sens, la différence n'est que dans l'expression. — *Ad locum istum*, c'est-à-dire, les regards tournés vers ce temple.

℣ 30. Rois, 21. Par. *In loco habitationis tuæ, in cælis*, ou même אל, *ad* ; beaucoup mieux dans les Parlip. מן, *de*, c'est-à-dire, *De loco habitationis tuæ, de cælis.*

℣ 31. Rois, 22. Par. *Cum peccaverit vir*, ou *si peccaverit vir.* On ne sait que faire de l'expression את אשר, que l'on est obligé de rendre par *cum.* Il est assez visible qu'on a confondu אם, *si*, avec cette particule את ; et pour lui donner un sens on y a ajouté אשר, afin que les deux ensemble, את אשר, formassent le sens de *cum.*

℣ 32. Rois, 23. Par. *De cælis*, la préposition *de*, omise

dans les Rois, est exprimée dans les Paralipomènes. — *Ut condemnes impium*, ou *Ut reddas impio*. On a pu confondre לְהַרְשִׁיעַ, *ut condemnes*, avec לְהָשִׁיב, *ut reddas;* il semble que *ut condemnes* convienne mieux avec *ut justifices* qui va suivre.

✠ 33. Rois, 24. Par. *Cum percussus fuerit*, ou *Etsi percussus fuerit*. Cette dernière leçon est la suite naturelle de celle du ✠ 22. : *Si peccaverit vir... Etsi percussus fuerit populus tuus*. L'omission de וְאִם, *Etsi*, aura pu donner lieu de changer יִנָּגֵף, *percussus fuerit;* d'où sera venu בְּהִנָּגֵף, *cum percussus fuerit*. — *Ad te*, omis dans les Paralip.

✠ 34. Rois, 25. Par. *De cœlis*. Voilà encore la préposition omise dans les Rois, exprimée dans les Paral. — *Patribus eorum*, ou *eis et patribus eorum;* on peut avoir omis *eis*.

✠ 35. Rois, 26. Par. *Et a peccato suo*. Conjonction omise d'un côté, exprimée de l'autre. On la trouve dans quelques exemplaires.

✠ 36. Rois, 27. Par. *De cœlis*, la préposition est ici également omise dans les deux.

✠ 37. Rois, 28. Par. *Ariditas et ærugo, locusta et bruchus*. Ces conjonctions omises dans les Rois se trouvent dans les Paralip. — *Omnis plaga et omnis infirmitas*. De même, conjonction omise d'un côté, exprimée de l'autre.

✠ 38. Rois, 29. Par. *Plagam cordis sui*, ou *plagam suam et dolorem suum*, peut-être auroit-on lu originairement les deux *plagam, et dolorem cordis sui*.

✠ 39. Rois, 30. Par. *De cœlis*, la préposition omise dans les Paralipomènes. — *Sede*, on sous-entend *de*, et on suppose que מכון peut signifier *sedes*, ou *locus;* mais ce dernier sens donne lieu de présumer que la vraie leçon pourroit être מקום qui est le mot propre pour exprimer *locus;* on l'a vu au ✠ 30. Rois, 21. Par. — *Et facies*, omis dans les Par. — *Tu nosti solus*, ou *tu solus nosti;* cette dernière expression paroît plus naturelle et plus conforme à l'usage des Hébreux. — *Omnium*, omis dans les Paralip.

✠ 40. Rois, 31. Par. *Ut ambulent in viis tuis*, omis dans les Rois ; cela est bien sous-entendu ; mais il est très-probable que le texte l'exprimoit dans l'un comme dans l'autre.

✠ 42. Rois, 32. Par. *Quia audierint nomen tuum*, omis dans les Par. La répétition de ces mots *nomen tuum* a sans doute donné lieu à l'omission. — *Et veniet et orabit*, beaucoup mieux dans les Paralipomènes : *Et venient et orabunt*.

℣ 43. Rois, 33. Par. *Et tu audies.* Conjonction omise dans les Rois, exprimée dans les Paralip. — *De cœlis, de sede.* La préposition omise devant les deux dans les Rois, est jointe aux deux dans les Paral. *De cœlis, de sede.* Mais il reste à savoir si מכון, *sede*, n'est point encore ici pour מקום, *loco.* — *Et ut timeant*, conjonction omise dans les Rois.

℣ 44. Rois, 34. Par. *Ad Dominum;* assez visiblement faute de copiste pour *ad te* que l'on trouve dans les Paral. —*Hujus*, omis dans les Rois.

℣ 45. Rois, 35. Par. *De cœlis.* Encore la préposition omise dans l'un et exprimée dans l'autre.

℣ 46. Rois, 36. Par. *Inimici*, omis dans les Paralip., mais il n'est pas nécessaire.

℣ 47. Rois, 57. Par. *Captivantium eos*, שביחם, ou שבים, *captivitatis eorum.* On a pu facilement les confondre; la suite donne lieu de présumer en faveur du premier, comme on va le voir au ℣ suivant. — *Peccavimus, et iniquitatem fecimus, impie egimus;* dans les Rois. Au contraire dans les Paralip., *peccavimus, iniquitatem fecimus et impie egimus.* Ainsi la conjonction est dans les deux textes, mais diversement placée; il y a assez lieu de présumer que si elle est jointe au second verbe, elle doit accompagner aussi le troisième.

℣ 48. Rois, 38. Par. *Inimicorum suorum qui captivaverint eos*, beaucoup mieux que *captivitatis eorum, qui captivaverint eos;* ce *qui* prouve qu'on a confondu שבים, *captivitatis eorum*, avec שביחם, *captivantium eos*, et mieux encore איביחם, *inimicorum suorum.* —*Apud te*, omis dans les Paralipomènes. —*Et civitatis*, conjonction omise dans les Rois. —*Et domus*, beaucoup mieux que *et ad domum;* on a confondu וחבית, *et domus*, avec ולבית, *et ad domum.* —*Ædificavi*, בנית, irrégulier dans les Rois; les rabbins conviennent qu'il faut lire בניתי, comme dans les Paralip.

℣ 49. Rois, 39. Par. *De cœlis, de sede.* Les deux prépositions omises dans les Rois sont exprimées dans les Par., et peut-être encore מכון, *sede*, pour מקום, *loco.*

℣ 50. Rois, 39. Par. *Et parces populo tuo qui peccaverint tibi.* Ici finit le parallèle des deux textes. Les ℣ 50. et 51. sont assez bien liés avec ce qui précède.

℣ 52. Rois, *Ut sint oculi tui aperti:* il est assez visible que cela ne tient pas à ce qui précède. Mais si après le ℣ 51. on place les ℣ 40. 41. 42. des Paralipomènes, le ℣ 42. se

joindra parfaitement avec le ℣ 52. *Domine Deus, ne averteris faciem Christi tui: memento misericordiarum David servi tui, ut sint oculi tui aperti super deprecationem servi tui*, etc.

℣ 40. Par. *Nunc, Deus meus.* Ce ℣. étant entièrement indépendant de ce qui précède, vient se placer fort naturellement après le ℣ 51. des Rois, et facilite ainsi la jonction du ℣ 42. avec le ℣ 52.

§ VIII. TEXTES PARALLÈLES.

III. *Rois*, VIII.

54. *Et fuit cum complesset Salomon ut oraret ad Dominum omnem orationem et deprecationem hanc, (et) surrexit a facie altaris Domini, ab incurvando super genua sua et palmæ suæ expansæ erant in cœlum.*

55. *Et stetit, et benedixit omnem congregationem Israel voce magna, dicens:*

56. *Benedictus Dominus, qui dedit requiem populo suo Israel, juxta omne quod locutus est: non cecidit verbum unum ex omni verbo ejus bono quod locutus est per manum Moysis servi ejus.*

57. *Sit Dominus Deus noster nobiscum, juxta quod fuit cum patribus nostris: ne derelinquat nos, neque deserat nos:*

58. *Ut inclinet cor nostrum ad se ad ambulandum in omnibus viis ejus, et ad custodiendum præcepta ejus, et statuta ejus, et judicia ejus quæ mandavit patribus nostris.*

59. *Et sint verba mea hæc quibus deprecatus sum ante faciem Domini, propinqua ad Dominum Deum nostrum die ac nocte ut faciat judicium ser-*

II. *Paralipomènes*, VII.

1. *Et cum complesset Salomon ut oraret, et ignis descendit de cœlis, et comedit holocaustum et sacrificia, et gloria Domini implevit domum.*

2. *Et non potuerunt sacerdotes ingredi domum Domini, quia impleverat gloria Domini domum Domini.*

3. *Et omnes filii Israel videbant descendere ignem et gloriam Domini super domum: et incurvati sunt facie in terram super pavimentum, et adoraverunt, confitendo Domino, quoniam bonus, quoniam in seculum misericordia ejus.*

III. *Rois*, VIII.

vi sui et judicium populi sui Israel per singulos dies:

60. *Ut sciant omnes populi terræ quia Dominus est Deus, (et) nullus ultra.*

61. *Et sit cor nostrum perfectum cum Domino Deo nostro ad ambulandum in statutis ejus, et ad custodiendum præcepta ejus, juxta diem hanc.*

62. Et rex, *et omnis Israel cum eo*, sacrificabant sacrificium ante faciem Domino.

63. Et sacrificavit Salomon, *sacrificium pacificorum: (et sacrificium pacificorum) quod sacrificavit Domino*, boves viginti et duo millia, et oves centum et viginti millia: et dedicaverunt domum *Domini* rex *et omnes filii Israel.*

64. *In die illa* sanctificavit *rex* medium atrii, quod erat ante faciem domus Domini, quia fecit ibi *holocaustum et oblationem*, et adipes pacificorum, quia altare æreum *quod erat ante faciem Domini minus erat quam ut contineret* holocaustum et oblationem et adipes *pacificorum.*

65. Et fecit Salomon *in tempore illo*, solemnitatem (*septem diebus*), et omnis Is-

II. *Paralipomènes*, VII.

4. Et rex *et omnis populus* sacrificabant sacrificium ante faciem Domini.

5. Et sacrificavit *rex* Salomon sacrificium, boves viginti et duo millia et oves centum et viginti millia: et dedicaverunt domum *Dei* rex *et omnis populus.*

6. *Et sacerdotes super custodias suas stabant, et levitæ in vasis canticis Domini quæ fecit David rex ad confitendum Domino, quoniam in seculum misericordia ejus, cum laudant David per manum eorum: et sacerdotes clangebant ante eos, et omnis Israel stabant.*

7. *Et* sanctificavit *Salomon* medium atrii quod erat ante faciem domus Domini, quia fecit ibi *holocausta*, et adipes pacificorum, quia altare æreum *quod fecerat Salomon, non poterat continere* holocaustum et oblationem et adipes.

8. Et fecit Salomon solemnitatem *in tempore illo, septem diebus*, et omnis Israel

III. *Rois*, VIII.	II. *Paralipomènes*, VII.
rael cum eo, congregatio magna ab introitu Emath usque ad torrentem Ægypti ante faciem Domini *Dei nostri septem diebus, et septem diebus, quatuordecim diebus.*	cum eo, congregatio magna *valde*, ab introitu Emath usque ad torrentem Ægypti.
66. *In die octava*, dimisit populum, *et benedixerunt regi et abierunt ad* tentoria sua *lætantes et boni corde* super *omni bono* quod fecerat Dominus David *servo suo*, et Israel populo suo.	9. *Et fecerunt in die octava collectam, nam dedicationem altaris fecerunt septem diebus et solemnitatem (tabernaculorum) septem diebus.* 10. *Et in die vigesima et tertia mensis septimi* dimisit populum ad tentoria sua *lætantes et bono corde* super *bono* quod fecerat Dominus David *et Salomoni* et Israel populo suo.

REMARQUES.

℣ 54. Rois, 1. Par. *Et fuit.* Le mot *fuit* est omis dans les Paralip. — *Cum complesset Salomon ut oraret.* La suite est totalement différente dans les deux textes jusqu'au ℣ 62. Rois, 4. Paralip.; mais de manière que le texte des Rois est très-bien lié, au lieu que celui des Paralip. est visiblement interrompu. *Et cum complesset Salomon ut oraret, et ignis descendit de cœlis*, etc. Il est visible que ce second *et* seroit inutile si la construction devoit être telle. Si cependant on eût lu comme dans les Rois, *Et fuit cum complesset*, etc., le style des Hébreux demanderoit *et ignis descendit.* Mais comme le texte des Rois est encore plus intimement lié, il y a lieu de présumer qu'il faut le suivre jusqu'à la fin du ℣ 61. Alors on pourroit reprendre, *Et fuit cum complesset Salomon ut loqueretur, et ignis descendit de cœlis.* La ressemblance de ces deux phrases, *Et fuit cum complesset Salomon*, a pu donner lieu aux copistes de passer de l'une à l'autre. — *Et surrexit.* Le style des Hébreux demande cette conjonction qui manque dans le texte.

℣ 60. *Et nullus ultra.* Voilà encore une conjonction qui manque dans le texte. Elle est dans la Vulgate.

℣ 3. Paralip. *Confitendo.* On lit dans l'hébreu, והודות, *et confiteri*, pour לחודות, *confitendo.*

℣ 62. Rois, 4. Paral. *Et omnis populus*, ou *Et omnis Israel;* c'est le même sens. — *Cum eo*, omis dans les Par.

℣ 63. Rois, 5. Paralip. *Rex*, omis dans les Rois. —*Et sacrificium pacificorum quod sacrificavit Domino;* phrase omise dans les Paralip. où on lit simplement *sacrificium.* La répétition de ces mots, *et sacrificium pacificorum*, est omise dans les Rois; cependant il est assez visible qu'ils y manquent pour séparer cette phrase d'avec la première. — *Domini* ou *Dei*, cela est égal.—*Omnes filii Israel*, ou *omnis populus*, cela est encore égal.

℣ 6. Par. Ce texte n'a point de parallèle dans les Rois. On y retrouve le mot מחצרים, que l'on a déjà vu au chapitre v, et que les rabbins voudroient réduire à מחצרים; mais il n'y a rien à y changer, parce qu'on redouble le *samek* dans חצצרות, *tubæ.*

℣ 64. Rois, 7. Paralip. *In die illa*, omis dans les Par. — *Rex* ou *Salomon*, cela est égal, et on peut même réunir les deux.—*Holocaustum et oblationem*, ou simplement *Holocausta.* Les oblations accompagnoient les holocaustes, et peuvent être ainsi comprises sous le seul pluriel *Holocausta*, si l'on n'aime mieux dire que les copistes ont omis *oblationem;* ce qui seroit même d'autant plus vraisemblable qu'à la fin du même verset on trouve *holocaustum, et oblationem.* — *Quod erat ante faciem Domini minus erat quam ut contineret;* ou *quod fecerat Salomon, non poterat continere;* c'est le même sens en moins de paroles. On lit dans l'hébreu irrégulièrement, יכול pour יכל, *poterat.* — *Pacificorum*, omis dans les Paralipomènes.

℣ 65. Rois, 8. Paralip. *In tempore illo*, transposé dans l'un des deux textes. — *Septem diebus*, omis dans les Rois, vraisemblablement par les copistes; car cette circonstance est essentielle pour la suite. —*Valde*, omis dans les Rois. — *Ante faciem Domini Dei nostri*, omis dans les Paralipomènes. — *Septem diebus et septem diebus.* Le texte parallèle des Paralip., ℣ 9. explique cela par quelques circonstances omises dans les Rois : *Et fecerunt in die octava collectam : nam dedicationem altaris fecerunt septem diebus, et solemnitatem* (*tabernaculorum*) *septem diebus;* voilà ce qui forme les quatorze jours marqués dans les Rois, *quatuordecim diebus;* et ces quatorze jours ajoutés aux huit premiers, sont ces vingt-deux qui vont nous conduire au vingt-troisième. Le mot *tabernaculorum* n'est pas exprimé, mais le sens l'exige.

¥ 66. Rois, 10. Paralip. *In die octava*, ou *Et in die vigesima et tertia mensis septimi.* C'étoit le huitième relativement aux sept derniers, et le vingt-troisième relativement aux vingt-deux premiers; de manière que ces deux expressions, loin d'être contraires, pourroient même se réunir : *Et in die octava, vigesima et tertia mensis septimi, dimisit populum.* — *Et benedixerunt regi et abierunt*, omis dans les Paralip., d'où il arrive que les mots suivans qui sont au nominatif dans l'un, *lætantes et boni corde*, sont réputés à l'accusatif dans l'autre, *lætantes et bonos corde;* l'hébreu n'y met point de différence. — *Omni*, omis dans les Paralip. — *David servo suo*, ou *David et Salomoni;* il faudroit peut-être réunir les deux en lisant : *David et Salomoni servis suis.*

§ IX. TEXTES PARALLÈLES.

III. *Rois*, IX.

1. *Et fuit cum consummasset* Salomon *ut ædificaret* domum Domini et domum regis, *et omne desiderium Salomonis quod voluit facere.....*

2. Et apparuit Dominus Salomoni *secundo juxta quod apparuerat ad eum in Gabaon.*

3. Et dixit *Dominus ad eum:* Audivi orationem tuam *et deprecationem tuam qua deprecatus es ante faciem meam:*

II. *Paralipomènes*, VII.

11. *Et consummavit* Salomon domum Domini et domum regis, *et omne quod venit super cor Salomonis ut faceret in domo Domini et in domo sua, prospere fecit.*

12. Et apparuit Dominus Salomoni *in nocte*, et dixit *ei:* Audivi orationem tuam, *et elegi locum istum mihi in domum sacrificii.*

13. *Ecce claudam cœlos, et non erit pluvia : et ecce mandabo locustæ ut comedat terram, et si mittam pestem in populum meum:*

14. *Et incurvaverint se populus meus super quos invocatum est nomen meum, et oraverint et exquisierint faciem meam, et conversi fuerint a viis suis malis: et ego audiam de cœlis, et parcam peccato eorum, et sanabo terram eorum.*

15. *Nunc oculi mei erunt*

III. *Rois*, IX.

.....sanctificavi domum hanc *quam ædificasti*, *ut ponerem* nomen meum ibi usque in seculum : et erunt oculi mei et cor meum ibi cunctis diebus.

4. Et tu si ambulaveris ante faciem meam juxta quod ambulavit David pater tuus, *in simplicitate cordis et in rectitudine*, ut facias juxta omne quod mandavi tibi, (*et*) statuta mea et judicia mea custodias :

5. Et stare faciam solium regni tui *super Israel in seculum* juxta quod *locutus sum super David patrem tuum*, dicens: Non exscindetur tibi vir *a throno Israel.*

6. Si *avertendo aversi fueritis vos et filii vestri a me, et non custodieritis præcepta mea* (*et*) *statuta mea* quæ dedi ante facies vestras, et abieritis et servieritis diis alienis, et adoraveritis eos :

7. *Et exscindam Israel a facie terræ* quam dedi eis, et domum quam sanctificavi nomini meo dimittam a facie mea : *et erit Israel* in parabolam et in dicterium in omnibus populis :

8. Et domus hæc (*quæ*) fuerit excelsa, *omnis transiens* juxta eam, obstupescet, *et sibilabit, et dicent : Propter quid* fecit Dominus juxta sic terræ huic et domui huic ?

9. Et dicent : Propterea quod dereliquerunt Dominum *Deum suum, qui eduxit patres eorum* de terra Ægypti et adhæserunt diis alienis, et

II. *Paralipomènes*, VII.

aperti et aures meæ intentæ ad orationes loci hujus.

16. *Et nunc elegi et* sanctificavi domum hanc, *ut sit* nomen meum ibi usque in seculum : et erunt oculi mei et cor meum ibi cunctis diebus.

17. Et tu si ambulaveris ante faciem meam juxta quod ambulavit David pater tuus et ut facias juxta omne quod mandavi tibi, et statuta mea et judicia mea custodias :

18. Et stare faciam solium regni tui juxta quod *pepigi David patri tuo* dicens : Non exscindetur tibi vir *dominans in Israel.*

19. *Et si aversi fueritis vos, et dereliqueritis statuta mea et præcepta mea* quæ dedi ante facies vestras, et abieritis, et servieritis diis alienis et adoraveritis eos :

20. *Et evellam eos de terra* quam dedi eis, et domum *hanc* quam sanctificavi nomini meo dimittam a facie mea : *et dabo eam* in parabolam et in dicterium in omnibus populis :

21. Et domus hæc *quæ* fuerit excelsa, *omni transeunti* juxta eam, obstupescet *et dicet: In quo* fecit Dominus juxta sic terræ huic et domui huic ?

22. Et dicent : Propterea quod dereliquerunt Dominum *Deum patrum suorum, qui eduxit eos* de terra Ægypti, et adhæserunt diis alienis, et ado-

III. *Rois*, IX.	II. *Paralipomènes*, VII.
adoraverunt eos, et servierunt eis : propterea adduxit *Dominus* super eos omne malum hoc.	raverunt eos, et servierunt eis : propterea adduxit super eos omne malum hoc.

REMARQUES:

℣ 1. Rois, 11. Paralip. *Et fuit cum consummasset*, ou *Et consummavit;* c'est le même sens.—*Ut ædificaret*, omis dans les Rois ; le mot *consummavit* le renferme. — *Et domum regis.* Peut-être a-t-on omis *ædificavit.* Après avoir achevé le temple, il bâtit son palais ; car il paroît que ce ne fut pas après qu'il eut bâti son palais qu'il eut la vision suivante, mais immédiatement après la prière qu'il fit dans la dédicace du temple. — *Et omne desiderium Salomonis quod voluit facere*, ou bien, *Et omne quod venit super cor Salomonis ut faceret ;* c'est la même pensée exprimée en deux manières. — *In domo Domini et in domo sua*, omis dans les Rois. — *Prospere fecit*, également omis, mais beaucoup plus nécessaire ; car le membre qui précède ne peut naturellement se lier avec la première partie du verset, au lieu qu'il se lie très-naturellement avec ce dernier mot.

℣ 2. Rois, 12. Par. *Secundo et in nocte ;* on peut joindre les deux, *in nocte secundo.* — *Juxta quod apparuerat ad eum in Gabaon*, omis dans les Paralip. C'est la suite naturelle de *secundo.*

℣ 3. Rois, 12. Paralip. *Et dixit Dominus ad eum*, ou *Et dixit ei.* C'est le même sens.—*Audivi orationem tuam*, de part et d'autre ; mais la suite est fort différente ; cependant ensuite la ressemblance revient de manière que l'on peut encore assez facilement soutenir le parallèle, et concilier les deux textes. — *Et deprecationem tuam qua deprecatus es ante faciem meam.* Cela tient immédiatement à ce qui précède ; mais cela manque dans les Paralip. La suite est parallèle au ℣ 16. des Paralip. Il en résulte que dans cet intervalle il faut placer la suite des ℣ 12. 13. 14. et 15. des Paralip. avec ces mots du ℣ 16. : *Et nunc elegi.* Après quoi on trouve ces mots communs aux deux textes : *et sanctificavi domum hanc.* — *Quam ædificasti*, omis dans les Paralip. — *Ut ponerem* ou *Ut sit nomen meum ibi ;* l'ex-

pression est différente, mais le sens est le même; et la suite est commune aux deux textes.

✱ 13. Paralip. *Terram*, en hébreu, הארץ, par *aleph*; les Septante ont lu העץ, par *aïn*, c'est-à-dire, *lignum*.

✱ 4. Rois, 17. Paralip. *In simplicitate cordis et in rectitudine*, omis dans les Paralip. — *Et ut statuta mea.* La conjonction est omise dans les Rois.

✱ 5. Rois, 18. Paralip. *Super Israel in seculum*, omis dans les Paralip. — *Juxta quod locutus sum super David*, ou *juxta quod pepigi, David.* On peut avoir confondu דברתי, *locutus sum*, avec כרתי, *pepigi*, et על, *super*, par *aïn*, avec אל, *ad*, par *aleph*. — *A throno Israel*, ou *dominum in Israel.* C'est le même sens exprimé en deux manières.

✱ 6. Rois, 19. Paralip. *Si avertendo aversi fueritis vos et filii vestri a me;* ou simplement : *Et si aversi fueritis vos.* C'est le même sens exprimé d'une manière plus concise. — *Et non custodieritis*, ou *Et dereliqueritis;* ce sont encore deux manières différentes d'exprimer la même pensée. — *Præcepta mea et statuta mea*, ou *statuta mea et præcepta mea;* il n'y a de différence que dans l'ordre des expressions.

✱ 7. Rois, 20. Paral. *Et exscindam Israel a facie terræ*, etc. ou *Et evellam eos de terra*, etc. Ici il paroît qu'il faudroit réunir les deux expressions; car dans les Paralip. on ne sait à qui se rapporte ce pronom *eos.* Au lieu que si l'on disoit *Et exscindam Israel, et evellam eos de terra*, etc., alors cet *eos* se rapporteroit à *Israel.* Les Septante ont lu *vos;* mais ensuite ils ont lu *eis*, comme on le trouve dans l'hébreu. La Vulgate dit *vos* et *vobis.* Cette dernière leçon paroît mieux liée en n'admettant point *Israel.* — *Et domum;* le texte des Paralip. ajoute *hanc.* — *Et erit Israel*, ou *Et dabo eam.* L'un des deux textes rapporte ainsi à *Israel* ce que l'autre semble dire du temple; mais comme il est parlé du temple au verset suivant, il semble qu'ici, au lieu de נו, *eam*, on auroit pu lire ם, *eos*, ce qui se rapporteroit encore à *Israel;* et alors les deux textes se concilieroient.

✱ 8. Rois, 21. Par. *Et domus hæc quæ fuerit excelsa.* Le pronom *quæ* est omis dans les Rois, et vraisemblablement par méprise de copiste, puisque le sens l'exige, et qu'on le trouve dans les Paralip.; on y a aussi mis יהיה, *erit*, pour היה, *fuerit.* Le chaldéen ajoute dans les Rois, *erit deserta.* — *Omnis transiens*, beaucoup mieux que *Omni trdnseunti*,

c'est-à-dire, כל, *omnis*, au lieu de לכל, *omni*. — *Et sibilabit*, omis dans les Paralip. *Et dicent;* beaucoup mieux: *Et dicet*. — *Propter quid*, ou *In quo*. C'est le même sens sous deux expressions.

℣ 9. Rois, 22. Paralip. *Deum suum qui eduxit patres eorum*, ou *Deum patrum suorum qui eduxit eos*. Cela peut venir de la transposition de *patres eorum;* la première construction paroît plus naturelle. — *Dominus*, omis dans les Paralipomènes.

§ X. TEXTES PARALLÈLES.

III. *Rois*, IX.

10. Et fuit a fine viginti annorum, quibus ædificavit Salomon *duas domos* domum Domini et domum *regis :*

11. *Hiram rex Tyri donis affecerat Salomonem in lignis cedrinis et in lignis abiegnis et in auro ad omnem voluntatem ejus : tunc dedit rex Salomon Hiram viginti civitates in terra Galileæ.*

12. *Et exivit Hiram de Tyro ut videret civitates quas dedit ei Salomon, et non placuerunt oculis ejus.*

13. *Et dixit: Quid sunt urbes istæ quas dedit mihi frater meus? et vocatum est eas terra Chabul usque ad diem hanc.*

14. *Et misit Hiram regi centum et viginti talenta auri.*

15. *Et hæc est ratio tributi quod exegit rex Salomon ad ædificandum domum Domini et domum suam, et Mello, et murum Jerusalem, et Heser et Mageddo et Gazer.*

16. *Pharao rex Ægypti abiit, et cepit Gazer, et combussit eam igne, et Chananæum qui habitabat in civitate interfecit, et dedit eam pro muneribus filiæ suæ uxori Salomonis.*

II. *Paralipomènes*, VIII.

1. Et fuit a fine viginti annorum quibus ædificavit Salomon domum Domini et domum *suam.*

2. *Et civitates quas dedit Hiram Salomoni ædificavit Salomon eas, et habitare fecit ibi filios Israel.*

3. *Et abiit Salomon in Hemath Soba, et obtinuit eam.*

III. *Rois*, IX.

17. Et ædificavit *Salomon Gazer, et Beth-horon inferiorem*,

18. *Et Baalath, et Palmiram, in deserto in terra* (*Soba*):

19. Et omnes civitates thesaurorum quæ fuerunt Salomoni, et civitates curruum, et civitates equitum, et desiderium Salomonis quod desideravit ad ædificandum in Jerusalem, et in Libano, et in omni terra dominationis suæ.

20. Omnis populus reliquus *de Amorrhæis, Hethæis*, Pherezæis, Hevæis, et Jebusæis, qui non erant *de filiis Israel.*

21. *Filii eorum* qui relicti fuerant post eos in terra eo quod *non potuerint filii Israel anathematizare eos*, et ascendere fecit eos Salomon ad tributum *servientis* usque ad diem hanc.

22. Et de filiis Israel non dedit Salomon *servum*, sed erant viri bellatores, *et servi ejus, et principes ejus et duces ejus*, et principes curruum ejus et equitum ejus.

23. Isti erant *principes præfectorum*, qui erant *super opus Salomonis*, quinquaginta et *quingenti*, qui præerant populo *eorum qui faciebant opus.*

24. *At filia Pharaonis ascendit* de civitate David ad domum *suam* quam ædificaverat ei: *nunc ædificavit Mello.*

II. *Paralipomènes*, VIII.

4. *Et ædificavit Palmiram in deserto, et omnes civitates thesaurorum quas ædificavit in Hemath.*

5. *Et ædificavit Beth-horon superiorem et Beth-horon inferiorem : civitates munitas muris, portis et vectibus :*

6. *Et Baalath* et omnes civitates thesaurorum quæ fuerunt Salomoni, et *omnes* civitates curruum, et civitates equitum, *et omne* desiderium Salomonis quod desideravit ad ædificandum in Jerusalem, et in Libano, et in omni terra dominationis suæ.

7. Omnis populus reliquus *de Hethæis, et Amorrhæis*, et Pherezæis, et Hevæis, et Jebusæis, qui non erant *de Israel :*

8. *De filiis eorum*, qui relicti fuerant post eos in terra, eo quod *non consumpserint eos filii Israel*, et ascendere fecit eos Salomon ad tributum usque ad diem hanc.

9. Et de filiis Israel *quos* non dedit Salomon *in servos ad opus suum*, sed erant viri bellatores, *et principes ducum ejus*, et principes curruum ejus, et equitum ejus.

10. *Et* isti erant *principes præfectorum* qui erant *regi Salomoni* quinquaginta et *ducenti* qui præerant populo.

11. *Et filiam Pharaonis ascendere fecit Salomon* de civitate David ad domum quam ædificaverat ei, *quia dixit : Non habitabit uxor mea in do-*

III. *Rois*, IX.

25. *Et obtulit Salomon tribus vicibus in anno holocausta et pacifica super altare quod ædificavit Domino, et adolevit ei (super altare) quod erat ante faciem Domini, et perfecit domum.*

26. *Et navem fecit rex Salomon in Asiongaber quæ est juxta Ailath* super labium maris *Rubri* in terra Edom.

27. Et misit Hiram *in navi servos suos viros navium* gnaros maris, *cum servis Salomonis.*

28. Et ierunt in Ophir : et tulerunt inde *aurum* quadrin-

II. *Paralipomènes*, VIII.

mo David regis Israel, quia sancta sunt ea (loca) ad quæ ingressa est arca Domini.

12. *Tunc obtulit Salomon holocausta Domino super altare Domini, quod ædificavit ante vestibulum :*

13. *Et per singulos dies ut offerrent juxta præceptum Moysis, in sabbatis, et in mensibus, et in solemnitatibus tribus vicibus in anno, in festivitate azymorum, et in festivitate hebdomadarum, et in festivitate tabernaculorum.*

14. *Et statuit juxta ordinem David patris sui divisiones sacerdotum in ministerio suo, et levitas in custodiis suis, ad laudandum et ad ministrandum coram sacerdotibus per singulos dies : et janitores in divisionibus suis ad singulas portas : quia sic erat præceptum David viri Dei.*

15. *Et non declinaverunt a præcepto regis super sacerdotibus et levitis ad omne verbum et ad thesauros.*

16. *Et præparatum est omne opus Salomonis usque ad diem qua fundata est domus Domini et usque ad consummationem ejus : perfecit domum Domini.*

17. *Tunc abiit Salomon in Asiongaber, et ad Ailath* super labium maris in terra Edom.

18. Et misit *ei* Hiram *per manum servorum suorum naves et servos* gnaros maris, et ierunt *cum servis Salomonis* in Ophir, et tulerunt inde quadringenta et *quinquaginta*

III. *Rois*, IX.	II. *Paralipomènes*, VIII.
genta et *viginti* talenta, et adduxerunt ad regem Salomonem.	talenta *auri*, et adduxerunt ad regem Salomonem.

REMARQUES.

℣ 10. Rois, 1. Paralip. *Duas domos*, omis dans les Paralipomènes. — *Domum regis* ou *domum suam;* c'est le même sens. Ce premier verset est du reste conforme dans les deux textes; mais les versets suivans sont fort différens. Les versets 11. et suivans jusqu'au ℣ 16. des Rois n'ont rien de commun avec les Paralip., et les ℣ 2. et 3. des Paralip. n'ont rien de commun avec le texte des Rois. Ils pourroient trouver leur place après le ℣ 16. des Rois. Hiram ayant méprisé les villes que Salomon lui avoit offertes, les lui laissa, et Salomon y fit bâtir pour y établir les enfans d'Israël.

℣ 13. Rois. *Chabul.* L'étymologie de ce mot ne se trouve point dans l'hébreu; l'historien Josèphe prétend que dans le phénicien, ce mot signifie un objet qui ne plaît point.

℣ 17. Rois, 4. Paralip. *Et ædificavit.* Ici le parallèle reprend; ce mot est commun aux deux textes; mais il y a des varietés dans ce qui suit. On trouve dans les deux *Palmiram et Beth-horon inferiorem;* mais *Beth-horon superiorem* est omis dans les Rois, et au contraire *Gazer* est omis dans les Paralip. On lit dans les Rois תמר, pour תדמר, exprimé par *Palmiram;* la lettre ד a disparu.

℣ 18. Rois. *In terra.* Vraisemblablement les copistes ont omis ici le mot *Soba* qu'on lit dans les Paralipomènes, ℣ 5.

℣ 19. Rois, 6. Paralip. *Omnes.... omne;* omis dans les Rois; le reste du ℣. est conforme. — *In Libano*, non pas sur le mont Liban, qui appartenoit aux Tyriens, mais dans le palais qui fut appelé *le Liban*, ou *la forêt du Liban.* Il en sera parlé au chap. suiv. ℣ 16. et 20.

℣ 20. Rois, 7. Paral. *De Amorrhæis, Hethæis*, ou *De Hethæis et Amorrhæis.* Ce n'est qu'une transposition dans l'un des deux textes, et la conjonction omise dans les Rois. — *De filiis Israel*, ou *De Israel;* c'est le même sens.

℣ 21. Rois, 8. 9. Par. *Filii eorum*, beaucoup mieux que *De filiis eorum* qui est vraisemblablement une faute de copiste. — *Eo quod non potuerint filii Israel anathema-*

tizare eos; d'une manière plus concise, *eo quod non consumpserint eos.* — *Ad tributum servientis*, plus simplement, *ad tributum.* Le mot *servientis* détermine la caractère de ce tribut qui est une corvée.

℣ 22. Rois, 9. Paralip. *Et de filiis Israel quos.* Ce *quos* qui paroît ici étranger, est vraisemblablement une faute de copiste, puisqu'il n'est pas dans les Rois.—*Servum*, mieux dans les Paral. *in servos ad opus suum.* — *Servi ejus*, omis dans les Paralip. — *Et principes ejus et duces ejus*, ou *Et principes ducum ejus;* cette dernière leçon paroît être une faute de copiste ; on a omis deux ו dont l'un termine le premier mot, et signifie *ejus*, tandis que l'autre commence le second, et signifie *et.*

℣ 23. Rois, 10. Paralip. *Principes præfectorum.* Il semble que ce seroit plutôt *Principes præfecti.* La différence ne consisteroit que dans la seule lettre מ, omise à la fin du premier mot. —*Super opus Salomonis*, ou *regi Salomoni;* on a pu confondre על־המלאכה, *super opus*, avec למלך, *regi;* la première leçon paroît préférable. — *Quingenti*, ou *ducenti;* la différence peut venir de la seule omission du mot *quinque;* car alors le mot *centum* au pluriel a été converti en duel, *ducenti.* Peut-être aussi auroit-on confondu en lettres numérales le *resch* ר, qui vaut 200, avec le *caph* final ך, qui vaut 500. — *Eorum qui faciebant opus*, mots omis dans les Paralipomènes ; ils déterminent le sens vague de *populo.*

℣ 24. Rois, 11. Paralip. *At filia Pharaonis ascendit*, ou *Et filiam Pharaonis ascendere fecit Salomon*, l'un est la suite de l'autre ; elle monta parce que Salomon la fit monter.—*Ad domum suam*, le pronom n'est pas dans l'autre ; ce seroit *ejus;* le même pronom hébreu pourroit signifier les deux ; mais il n'est pas nécessaire.—*Quia dixit.* Cela est intimement lié à ce qui précède ; mais il n'y a rien de cela dans les Rois. Au contraire ce qu'on lit ici dans les Rois, *Tunc ædificavit Mello*, n'est point dans les Paralip. — *Ingressa est*, באה, irrégulièrement au féminin ; car dans l'hébreu le nom de l'arche est masculin ; peut être faudroit-il lire הבא pour הובא, *introducta est*, ou simplement בא, *ingressa est.* — Le mot *loca* paroît sous-entendu.

℣ 25. Rois, 12. Paralip. *Et obtulit Salomon*, ou *Tunc obtulit Salomon.* Ce *Tunc* convient dans les Paralipomènes ; il ne conviendroit pas de même dans les Rois où le

texte ne parle pas de ce que Salomon fit alors, mais de ce qu'il fit dans la suite chaque année. — *Tribus vicibus in anno*, on le trouve au ℣ 14. des Paral. — *Holocausta*, on le trouve au ℣ 13. — *Et pacifica*, omis dans les Paralip. — *Domino*, omis dans les Rois. — *Super altare quod ædificavit Domino*, ou *super altare Domini quod ædificavit.* C'est peut-être une transposition du mot *Domini*. — *Ante vestibulum*, omis dans les Rois; et cependant en opposition avec ce qu'on y lit ensuite: *Et adolevit ei* (*super altare*) *quod erat ante faciem Domini;* circonstance qui manque dans les Paralipomènes, et qui est néanmoins relative à l'expression *ante vestibulum;* car c'est qu'il y avoit, comme on le sait d'ailleurs, deux autels, l'autel des holocaustes devant le vestibule, c'est-à-dire, dans le parvis; et l'autel des parfums devant le Seigneur, c'est-à-dire, dans le vestibule même. On lit dans l'hébreu אתו, *eum*, peut-être pour לו, *ei*. L'expression *super altare* est omise; mais le sens l'exige. — *Et perfecit domum*. Ceci ne se trouve qu'à la fin du ℣ 16. des Par., c'est-à-dire, à la suite des ℣ 13. 14. 15. 16. qui conséquemment trouvent ici leur place.

℣ 13. Paralip. *Et per singulos dies;* ces mots, qui interrompent la liaison du ℣ précédent avec celui-ci, paroissent transposés; en sorte que la construction pourroit être: *Ut offerrent juxta præceptum Moysis per singulos dies, et in sabbatis*, etc.

℣ 15. Paralip. *A præcepto.* La préposition manque dans l'hébreu.

℣ 26. Rois, 17. Par. *Et navem fecit rex Salomon in Asiongaber*, ou *Tunc abiit Salomon ad Asiongaber.* On a pu confondre אני עשה, *navem fecit*, avec אז הלך, *Tunc abiit.* — *Quæ est juxta Ailath*, ou *et ad Ailath.* La différence peut venir de l'omission du mot אשר, *quæ;* car le mot *est* n'est pas exprimé dans l'hébreu, on le sous-entend. — *Rubri*, omis dans les Paralipomènes.

℣ 27. Rois, 18. Par. *Et misit Hiram in navi servos suos viros navium*, ou *Et misit ei Hiram per manum servorum suorum naves et servos.* Il y a lieu de présumer que cette phrase peu naturelle vient des copistes, qui ont ajouté d'abord לו, *ei*, ont ensuite méconnu באני, *in navi*, suivi de la particule את, qui marque l'accusatif, et y ont substitué ביד, *per manum*, d'où il est arrivé que עבדיו, *servos suos*, a été pris pour *servorum suorum;* ensuite trans-

posant les deux mots אנשי אניות, *viros navium*, ils en auront fait *naves et viros*, et de là *naves et servos*. On voit immédiatement après l'exemple d'une transposition semblable, puisqu'on lit d'un côté, *cum servis Salomonis. Et ierunt;* et de l'autre, *Et ierunt cum servis Salomonis.* Et plus loin encore le mot *aurum* également transposé dans l'un des deux textes.

¥ 28. Rois, 18. Paralip. *Viginti* ou *Quinquaginta*. Peut-être auroit-on confondu עשרים, *viginti*, avec חמשים, *quinquaginta*, mais beaucoup plus facilement encore en lettres numérales et le *caph* qui vaut vingt, avec le *noun* qui vaut cinquante.

§ XI. TEXTES PARALLÈLES.

III. *Rois*, x.

1. Et regina Saba audivit famam Salomonis *in nomine Domini*, et venit ut tentaret *eum* in ænigmatibus.

2. *Et intravit* in Jerusalem cum comitatu gravi valde, camelis portantibus aromata et aurum *multum valde*, et lapidem pretiosum, et venit ad Salomonem, et locuta est *ad eum* omne quod erat apud cor suum.

3. Et indicavit ei Salomon omnia verba ejus: non (*fuit*) *verbum absconditum a rege* quod non indicaret ei.

4. Et vidit regina Saba *omnem* sapientiam Salomonis et domum quam ædificavit:

5. Et cibum mensæ ejus, et habitaculum servorum ejus, et assistentiam ministrorum ejus, et vestimenta eorum, et pincernas ejus *et holocaustum ejus quod offerebat in domo Domini*, et non erat *in ea adhuc* spiritus.

6. Et dixit ad regem: Veritas fuit verbum quod audivi

II. *Paralipomènes*, ix.

1. Et regina Saba audivit famam Salomonis, et venit ut tentaret *Salomonem* in ænigmatibus, in Jerusalem cum comitatu gravi valde, *et* camelis portantibus aromata et aurum in multitudine, et lapidem pretiosum, et venit ad Salomonem, et locuta est *cum eo* omne quod erat apud cor suum.

2. Et indicavit ei Salomon omnia verba ejus, *et non absconditum fuit verbum a Salomone*, quod non indicaret ei.

3. Et vidit regina Saba sapientiam Salomonis, et domum quam ædificavit:

4. Et cibum mensæ ejus, et habitaculum servorum ejus, et assistentiam ministrorum ejus, et vestimenta eorum, et pincernas ejus *et vestimenta eorum, et ascensum ejus quo ascendebat in domum Domini*, et non erat *adhuc in ea* spiritus.

5. Et dixit ad regem: Veritas fuit verbum quod audivi in

III. *Rois*, x.

in terra mea super rebus tuis et super sapientia tua.

7. Et non credidi *verbis*, donec veni, et viderunt oculi mei ; et ecce non nuntiatum est mihi dimidium : *addidisti sapientiam et bonum* ad famam quam audivi.

8. Beati viri tui, et beati servi tui illi qui stant coram te semper, qui audiunt sapientiam tuam.

9. Sit Dominus Deus tuus benedictus, qui complacuit in te ut daret te super thronum *Israel*, eo quod dilexerit *Dominus* Israel in seculum, *et posuerit te* in regem ad faciendum judicium et justitiam.

10. Et dedit regi centum et viginti talenta auri, et aromata *multum* valde et lapidem pretiosum : *non venit* sicut aroma illud *adhuc in multitudine*, quod dedit regina Saba regi Salomoni.

11. (Et etiam *navis Hiram quæ portabat* aurum ex Ophir, *afferebat ex Ophir* ligna thyina *multum valde* et lapidem pretiosum.

12. Et fecit rex ex lignis thyinis *fulcrum* domus Domini et domus regis, et cytharas et nablia cantoribus : *non venit sic ligna thyina, nec visum est usque ad diem hanc.*)

13. Et rex Salomon dedit reginæ Saba omnem voluntatem ejus, quam petierat, *præter id quod datum est ei per*

II. *Paralipomènes*, ix.

terra mea super rebus tuis et super sapientia tua.

6. Et non credidi *verbis eorum*, donec veni, et viderunt oculi mei : et ecce non nuntiatum est mihi dimidium *multitudinis sapientiæ tuæ : addidisti* ad famam quam audivi.

7. Beati viri tui, et beati servi tui illi qui stant coram te semper, *et* qui audiunt sapientiam tuam.

8. Sit Dominus Deus tuus benedictus, qui complacuit in te ut daret te super thronum *suum in regem Domino Deo tuo*, eo quod dilexerit *Deus tuus* Israel *ut firmaret eum* in seculum *et dederit te super eos* in regem ad faciendum judicium et justitiam.

9. Et dedit regi centum et viginti talenta auri, et aromata *in multitudine* valde, et lapidem pretiosum : *et non fuit* sicut aroma illud quod dedit regina Saba regi Salomoni.

10. (Et etiam *servi Hiram et servi Salomonis qui afferebant* aurum ex Ophir, *afferebant* ligna thyina et lapidem pretiosum.

11. Et fecit rex ex lignis thyinis *ascensus* domus Domini et domus regis, et cytharas et nablia cantoribus : *nec visa fuerunt similia eis antea in terra Juda.*)

12. Et rex Salomon dedit reginæ Saba omnem voluntatem ejus, quam petierat, *præter id quod attulerat ad regem:*

13.

III. *Rois*, x.

manum regis Salomonis : et vertit se et abiit in terram suam, ipsa et servi ejus.

14. Et fuit pondus auri quod venit Salomoni per annum singulum, sexcenta et sexaginta et sex talenta auri :

15. Præter *viros mercatores et negotiationem institorum :* et omnes reges Arabiæ et duces terræ.

16. Et fecit rex Salomon ducenta scuta auri *tracti;* sexcenta auri protulit pro scuto singulo :

17. Et trecentos clypeos auri tracti : *tres minas* auri protulit pro clypeo singulo : et posuit eos rex in domo saltus Libani.

18. Et fecit rex thronum eburneum magnum, et operuit eum auro *obrizo.*

19. Sex gradus *throno, et summitas rotunda throno a posterioribus ejus*, et manus hinc et inde ad locum sessionis, et duo leones stantes prope manus.

20. Et duodecim leones stantes ibi super sex gradus hinc et inde : non factum est sic *in omnibus regnis.*

21. Et omnia vasa potus regis Salomonis aurum, et omnia vasa domus saltus Libani aurum clausum : nullum erat argentum, *non* reputabatur in diebus Salomonis quicquam.

22. Quia *navis Tharsis regi per mare cum navi Hiram :* semel in tribus annis *veniebat*

II. *Paralipomènes*, ix.

et vertit se et abiit in terram suam, ipsa et servi ejus.

13. Et fuit pondus auri quod venit Salomoni per annum singulum sexcenta et sexaginta et sex talenta auri :

14. Præter *viros mercatores, et negotiatores adducentes*, et omnes reges Arabiæ, et duces terræ *adducentes aurum et argentum Salomoni.*

15. Et fecit rex Salomon ducenta scuta auri *tracti :* sexcenta auri *tracti* protulit pro scuto singulo :

16. Et trecentos clypeos auri tracti : *trecenta* auri protulit pro clypeo singulo : et posuit eos rex in domo saltus Libani.

17. Et fecit rex thronum eburneum magnum, et operuit eum auro *puro.*

18. *Et* sex gradus *throno, et scabellum auri throno tenentes*, et manus hinc et inde ad locum sessionis, et duo leones stantes prope manus.

19. Et duodecim leones stantes ibi super sex gradus hinc et inde : non factum est sic *in omni regno.*

20. Et omnia vasa potus regis Salomonis aurum, et omnia vasa domus saltus Libani aurum clausum : nullum erat argentum : (*non*) reputabatur in diebus Salomonis quicquam.

21. Quia *naves regi abeuntes Tharsim cum servis Hiram :* semel in tribus annis *veniebant*

III. *Rois*, x.

navis Tharsis portans aurum et argentum, dentes elephantum et simias et pavos.

23. Et magnificatus est rex Salomon præ omnibus navibus terræ in divitiis et *in* sapientia.

24. Et *omnis terra* quærebant faciem Salomonis, ut audirent sapientiam ejus, quam dederat Deus in corde ejus.

25. Et ipsi afferentes unusquisque munus suum, vasa argenti et vasa auri, et vestimenta et arma, et aromata, equos et mulos per singulos annos.

II. *Paralipomènes*, ix.

naves Tharsis portantes aurum et argentum, dentes elephantum, et simias, et pavos.

22. Et magnificatus est rex Salomon præ omnibus regibus terræ in divitiis et sapientia.

23. Et *omnes reges terræ* quærebant faciem Salomonis, ut audirent sapientiam ejus, quam dederat Deus in corde ejus.

24. Et ipsi afferentes unusquisque munus suum, vasa argenti et vasa auri, et vestimenta, arma et aromata, equos et mulos per singulos annos.

25. *Et fuit Salomoni quatuor millia præsepia equorum et curruum, et duodecim millia equitum : et dimisit eos in urbibus curruum, et cum rege in Jerusalem.*

26. *Et fuit dominans in omnes reges a fluvio usque ad terram Philisthinorum, et usque ad terminum Ægypti.*

27. *Et dedit rex argentum in Jerusalem sicut lapides, et cedros dedit sicut sycomoros, quæ in planitie in multitudine.*

28. *Et educebant equos ex Ægypto ad Salomonem et ex omnibus terris.*

REMARQUES.

✠ 1. Rois, Paralip. *In nomine Domini ;* cette expression ne se trouve point dans les Paralip. ; elle peut signifier *in nomine celeberrimo.* Les Septante ont lu *nomen Salomonis et nomen Domini.* — *Eum* ou *Salomonem ;* c'est le même sens, et peut-être mieux.

✠ 2. Rois. *Et intravit*, omis dans les Paralip. — *Et*

camelis, conjonction omise dans les Rois.—*Multum valde*, ou *in multitudine ;* c'est l'omission du mot מאד, *valde*, et לרב, *in multitudine*, pour רב, *multum*. — *Ad eum* ou *cum eo;* c'est le même sens, le premier peut-être mieux.

℣ 3. Rois, 2. Par. *Et non*, conjonction omise dans les Rois. — *Fuit verbum absconditum*, ou *absconditum fuit verbum*. Le verbe *fuit* est exprimé séparément dans le premier, renfermé dans le sens du second. — *A rege* ou *A Salomone*, le nom pour le pronom comme au ℣ précédent.

℣ 4. Rois, 3. Paralip. *Omnem*, omis dans les Paralipomènes.

℣ 5. Rois, 4. Paralip. *Et vestimenta eorum*, répété deux fois dans les Paralip. — *Et holocaustum ejus*. On lit dans l'hébreu des Rois, עלתו, *holocaustum ejus*, et dans celui des Paralipom., עליתו, *ascensum ejus;* ces deux leçons ont déterminé les mots suivans à deux sens différens dont l'un est *holocaustum ejus quod offerebat in domo Domini ;* et l'autre, *ascensum ejus quo ascendebat in domum Domini*. Il y a lieu de présumer que la vraie leçon seroit עלתיו, *holocausta ejus quæ offerebat in domo Domini*. Il offroit plus d'un holocauste ; et ces holocaustes étoient plus admirables que ne pouvoit être un escalier.—*In ea adhuc* ou *adhuc in ea*; c'est le même sens.

℣ 7. Rois, 6. Par. *Verbis* ou *verbis eorum ;* une seule lettre en fait la différence : לדברים, *verbis*, et לדבריהם, *verbis eorum ;* mais ce pronom n'a rien à quoi il puisse se rapporter. — *Addidisti*, transposé dans l'un ou dans l'autre.—*Multitudinis sapientiæ tuæ*, omis dans les Rois; au contraire, *sapientiam et bonum*, omis dans les Paralipomènes ; l'un a peut-être pris la place de l'autre par transposition.

℣ 8. Rois, 7. Paralip. *Et qui audiunt;* conjonction omise dans les Rois.

℣ 9. Rois, 8 Paralip. *Thronum Israel* ou *suum ;* la différence peut venir de l'omission du mot *Israel* auquel on auroit substitué la lettre ו qui exprime le pronom *suum* ; au reste ce pronom convient parfaitement avec l'expression suivante ; le trône d'Israël étoit le trône de Dieu même ; les Rois d'Israël régnoient en son nom ; de là vient l'expression suivante, *in regem Domino Deo suo*, qui est omise dans les Rois. — *Dominus* ou *Deus tuus*. Il faudroit peut-

être les réunir. — *Ut firmaret eum*, omis dans les Rois. — *Et posuerit te*, ou *et dederit te;* c'est le même sens.— *Super eos*, omis dans les Rois.

℣ 10. Rois, 9. Paralip. *Multum*, הרבה, ou *In multitudine*, לרב; on a pu les confondre.—*Non venit*, ou *Et non fuit;* conjonction omise dans les Rois; du reste le sens est le même. — *Adhuc in multitudine*, omis dans les Paralipomènes

℣ 11. Rois, 10. Paralip. *Navis Hiram* ou *Servi Hiram.* Si l'on n'a pas confondu l'un avec l'autre, on pourroit les réunir, *Navis et servi;* ou plutôt le texte des Paralipomènes ajoute, *et servi Salomonis;* et alors il faudroit peut-être lire : *Et navis in qua erant et servi Salomonis et servi Hiram;* en réunissant les deux extrémités, on aura *Et navis Hiram*, qui est la leçon présente. Celle que je viens de proposer, s'accorderoit avec le texte des Rois au chap. précédent où l'on ne voit qu'un vaisseau appartenant à Salomon, mais où étoient ensemble les gens d'Hiram et les gens de Salomon. — *Quæ portabat* ou *qui afferebant*, c'est le même sens. — *Afferebat* ou *afferebant.* C'est une suite de la diversité des leçons.—*Multum valde*, omis dans les Paralipomènes.

℣ 12. Rois, 11. Paral. *Fulcrum*, מסעד, ou *ascensus*, מסלות; il faudroit peut-être les réunir; les escaliers et leur rampe, ou simplement, la rampe des escaliers. — *Non venit sic ligna thyina*, omis dans les Paralip. — *Nec visa fuerunt similia eis antea in terra Juda*, omis dans les Rois. — *Nec visum est usque ad diem hanc*, omis dans les Paralip. Ainsi ces trois phrases s'accordent parfaitement. L'une n'exclut point l'autre.

℣ 13. Rois, 12. Par. *Præter id quod datum est ei per manum regis Salomonis*, c'est ce qu'on lit dans les Rois; *Præter id quod attulerat ad regem*, c'est ce qu'on lit dans les Paralip., et il faudroit peut-être réunir les deux leçons en ce sens : Outre les dons qui lui furent faits par Salomon, lesquels surpassoient ceux qu'elle lui avoit apportés; la répétition des deux *præter* a pu donner lieu à l'omission de l'une de ces deux phrases, si l'on n'aime mieux dire que l'une a pris la place de l'autre; ce qui seroit cependant moins vraisemblable. — *Et vertit se;* l'hébreu exprime cela en deux manières, ותפן et ותהפך; on a pu les confondre.

℣ 15. Rois, 14. Paralip. *Præter viros mercatores;* ou

plutôt il y a lieu de présumer qu'au lieu de מאנשי, *præter viros*, il faudroit lire מנשאי, *præter allata*, c'est-à-dire, *præter ea quæ afferebant mercatores.* — *Et negotiationem institorum*, ou *Et negotiatores adducentes.* Peut-être faudroit-il lire *et negotiatores et institores*, en sorte que ce mot *et institores* seroit omis dans les Paralipomènes, et que le mot *adducentes* qui se trouve répété à la fin du verset, auroit été ici anticipé par une méprise de copiste.— *Adducentes aurum et argentum Salomoni*, omis dans les Rois.

✠ 16. Rois, 15. Paralip. *Tracti.* On présume que le mot hébreu שחוט peut se prendre en ce sens. Le texte des Paralipomènes le répète.

✠ 17. Rois, 16. Paralip. *Tres minas* ou *Trecenta*, c'est-à-dire, à la lettre, *Tres centum.* Il est assez visible que les copistes ont confondu מנים, *minas*, avec מאות, *centum.*

✠ 18. Rois. 17. Paralip. *Obrizo*, מופז, ou *Puro*, טהור, l'un explique l'autre; ou peut-être qu'on les a confondus.

✠ 19. Rois, 18. Paralip. *Et sex*, conjonction omise dans les Rois. — *Throno*, לכסה, irrégulièrement dans les Rois, au lieu de לכסא, qu'on trouve dans les Paralip. — *Et summitas rotunda throno a posterioribus ejus*; ou *Et scabellum auri throno tenentes.* Il est assez visible que ce mot *tenentes*, מאחזים, ne tient à rien; il paroît qu'on l'a confondu avec מאחריו, *a posterioribus ejus.* On a pu confondre aussi וראש, *Et summitas*, avec וכבש, que l'on suppose signifier *Et scabellum*; il resteroit donc que l'on eût aussi confondu עגול, *rotunda*, avec בזהב, à la lettre *in auro.* Peut-être faudroit-il réunir les deux leçons en ce sens: *Et scabellum auri throno, et summitas rotunda throno a posterioribus ejus.*

✠ 20. Rois, 19. Paralip. *In omnibus regnis*, ou *In omni regno*; c'est le même sens.

✠ 21. Rois, 20. Paralip. *Non*, visiblement omis dans les Paralipomènes.

✠ 22. Rois, 21. Paralip. *Navis Tharsis regi per mare*, ou *Naves regi abeuntes in Tharsim*; la différence peut venir de transposition et d'omission; et les deux phrases pourroient se réunir en ce sens: *Navis Tharsis regi abiens per mare*, ou *Naves Tharsis regi abeuntes per mare.* On a déjà vu que le texte ne parloit que d'un seul vaisseau,

Navis, lequel appartenoit à Salomon, *regi*; et ce vaisseau s'appeloit, comme on va le voir, un vaisseau de Tharses, *Navis Tharsis*, c'est-à-dire, de long cours. — *Cum Navi Hiram*, ou *Cum servis Hiram*; on a déjà vu l'un mis pour l'autre; les gens d'Hiram accompagnoient les gens de Salomon dans le vaisseau de Salomon. — *Veniebat navis Tharsis portans*, ou *Veniebant naves Tharsis portantes;* les textes précédens semblent donner la préférence au singulier.

℣ 23. Rois, 22. Paralip. *Et in*, la préposition n'est pas répétée dans les Paralipomènes.

℣ 24. Rois, 23. Paralip. *Omnis terra quærebant*, ou *Omnes reges terræ quærebant;* la différence vient visiblement de l'omission du mot *reges*.

℣ 25. Rois, 24. Paralip. *Et arma*, conjonction omise dans les Paralip.; elle n'y est pas nécessaire.

Les quatre versets suivans des Paralip. ont quelque rapport avec ceux des Rois qui vont suivre; mais ceux des Rois ressemblent encore davantage à ceux des Paralipom. que nous allons rappeler. On peut seulement ici remarquer qu'au ℣ 25. au lieu de *et curruum*, ומרכבות, vraisemblablement il faudroit lire למרכבות, *curruum;* c'est-à-dire qu'il s'agit là, non *des chevaux et des chariots*, mais des chevaux destinés pour les chariots, *des chevaux des chariots*.

§ XII. TEXTES PARALLÈLES.

III. *Rois*, x.	II. *Paralipomènes*, i.
26. Et congregavit Salomon currus et equites : et fuit ei *mille et quadringenti currus* et duodecim millia equitum : et deposuit eos in civitatibus curruum, et apud regem in Jerusalem.	14. Et congregavit Salomon currus et equites : et fuit ei *mille et quadringenti currus* et duodecim millia equitum, et deposuit eos in civitatibus curruum, et apud regem in Jerusalem.
27. Et dedit rex argentum in Jerusalem sicut lapides, et cedros dedit sicut sycomoros qui in planitie in multitudine.	15. Et dedit rex argentum *et aurum* in Jerusalem sicut lapides, et cedros dedit sicut sycomoros qui in planitie in multitudine.
28. Et exitus equorum qui Salomoni, ex Ægypto et ex	16. Et exitus equorum qui Salomoni ex Ægypto et ex

III. *Rois*, x.	II. *Paralipomènes*, i.
Coa : negotiatores regis *sumebant ex Coa* in pretio.	Coa : negotiatores regis *ex Coa sumebant* in pretio.
29. *Et ascendebat, et egrediebatur quadriga de Ægypto* pro sexcentis argenti, et equus pro quinquaginta et centum, et sic omnibus regibus Hethæorum, et regibus Syriæ per manum eorum educebant.	17. *Et ascendebant et egrediebantur de Ægypto quadriga* pro sexcentis argenti, et equus pro quinquaginta et centum : et sic omnibus regibus Hethæorum, et regibus Syriæ per manum eorum educebant.

REMARQUES.

℣ 26. Rois, 14. Paralip. *Mille et quadringenti currus*, Ce nombre est considérable pour des chariots de guerre, surtout si on le compare avec le nombre des cavaliers qui n'étoit que douze mille. Peut-être faudroit-il lire, comme dans le texte précédent au ℣ 25. des Paralipomènes, *equi curruum ;* il est vrai que là on lit quatre mille écuries pour les chevaux des chariots, mais on y lit comme ici douze mille cavaliers ; et il est remarquable que de *mille quatre cents*, si on omet le mot *cents*, restera *mille quatre*, d'où pourroit bien être venu *quatre mille ;* en sorte que *mille quatre cents* pourroit être dans ces trois textes le nombre des chevaux pour les chariots qui pouvoient être attelés de deux chevaux ou même de quatre : ce qui réduiroit les chariots à sept cents ou même trois cent cinquante, nombre qui semble beaucoup mieux proportionné à celui de douze mille cavaliers. Au lieu d'*écuries* les Septante ont pris l'hébreu au sens de *jumens*, ce qui pourroit encore mieux convenir ; *mille quatre cents femelles de cheval* ou jumens *pour les chariots.*

℣ 27. Rois, 15. Paralip. *Et aurum*, omis dans les Rois et dans le texte précédent des Paralipomènes, ℣ 27.

℣ 28. Rois, 16. Paralip. *Ex Ægypto et ex Coa..... sumebant ex Coa*, ou *ex Coa sumebant*, c'est le même sens. Mais on ne sait quel est ce lieu nommé *Coa ;* on a soupçonné que ce pouvoit être une faute de copiste, et qu'aux deux endroits où se trouve ce mot מקוה ou מקוא, *ex Coa* ou *de Coa*, il faudroit lire מרכבה, *currus* ou *quadriga*. Mais la construction conforme dans les deux textes s'oppose à cette conjecture qui changeroit l'ordre des expressions ; le sens paroît être que Coa étoit un lieu où l'on trafiquoit des chevaux dans l'Égypte.

℣ 29. Rois, 17. Paralip. *Et ascendebat et egrediebatur*, ou *Et ascendebant et egrediebantur*. Le pluriel y convient, parce que cela se rapporte aux deux nominatifs *quadriga et equus* qui vont suivre. Il y a lieu de présumer que ce mot *quadriga* se prend ici pour l'attelage des quatre chevaux qui conduisoient chaque chariot, puisque le prix de ces chariots est quadruple du prix des chevaux de main. — *Omnibus regibus Hethæorum et regibus Syriæ.* Le texte des Rois répète au second *regibus* la marque du datif attachée à *omnibus;* mais *omnibus* dominant également sur les deux *regibus*, cette répétition ne paroît pas nécessaire.

§ XIII. TEXTES PARALLÈLES.

III. *Rois*, XI.	II. *Paralipomènes.* IX.
41. *Et reliquum* rerum Salomonis, *et omnia quæ fecit et sapientia ejus*, nonne ipsa scripta sunt *in libro rerum Salomonis?*	29. *Et residuum* rerum Salomonis *priorum et posteriorum*, nonne ipsa scripta sunt *in verbis Nathan prophetæ, et in prophetia Ahiæ Silonitis, et in visionibus Jaddo Videntis super Jeroboam filio Nabat?*
42. Et *dies quibus* regnavit Salomon in Jerusalem super omnem Israel *quadraginta anni.*	30. Et regnavit Salomon in Jerusalem super omnem Israel *quadraginta annis.*
43. Et recubuit Salomon cum patribus suis, et sepultus est in civitate David patris ejus : et regnavit Roboam filius ejus pro eo.	31. Et recubuit Salomon cum patribus suis, et sepultus est in civitate David patris ejus : et regnavit Roboam filius ejus pro eo.

REMARQUES.

℣ 41. Rois, 29. Paralip. *et reliquum*, ויתר, ou *et residuum*, ושאר; c'est le même sens; la suite du ℣. prouve que l'un n'est pas copié sur l'autre. — On voit dans les deux textes la même expression, *nonne ipsa scripta sunt;* manière d'affirmer par interrogation; du reste tout est différent; on pourroit cependant réunir les deux en cette manière : *In libro rerum Salomonis in verbis Nathan prophetæ.* Les deux autres se rapportent assez visiblement à ces mots *super Jeroboam filio Nabat.* Ces deux derniers avoient écrit ce qui concernoit Jéroboam; il est probable

que c'étoit Nathan qui avoit écrit ce qui concernoit Salomon. Celui que l'hébreu nomme *Jaddo*, la Vulgate le nomme *Addo*.

¥. 42. Rois, 30. Paralip. *Dies quibus*, négligé dans l'expression des Paralipomènes. — *Quadraginta anni* ou *annis*; c'est une suite de la construction qui précède; mais cette différence n'est que dans la version.

§ XIV. TEXTES PARALLÈLES.

III. *Rois*, XII.	II. *Paralipomènes*, X.
1. Et abiit Roboam in Sichem, quia in Sichem *venit* omnis Israel ad constituendum eum regem.	1. Et abiit Roboam in Sichem, quia in Sichem *venerunt* omnis Israel ad constituendum eum regem.
2. Et fuit cum audisset Jeroboam filius Nabat (et ipse *adhuc erat* in Ægypto, eo quod fugerat a facie Salomonis regis, *et sederat Jeroboam in Ægypto.*	2. Et fuit cum audisset Jeroboam filius Nabat (et ipse in Ægypto eo quod fugerat a facie Salomonis regis): *et reversus est Jeroboam ab Ægypto.*
3. Et miserunt et vocaverunt eum): et *venerunt* Jeroboam et omnis *cœtus* Israel, et locuti sunt ad Roboam dicentes :	3. Et miserunt et vocaverunt eum, *et venit* Jeroboam et omnis Israel, et locuti sunt ad Roboam dicentes :
4. Pater tuus durum fecit jugum nostrum, et *tu* nunc alleva de servitute patris tui dura, et de jugo gravi quod dedit super nos, et serviemus tibi.	4. Pater tuus durum fecit jugum nostrum, et nunc alleva de servitute patris tui dura, et de jugo gravi quod dedit super nos, et serviemus tibi.
5. Et dixit ad eos : *Abite usque ad tres dies*, et revertimini ad me : *et abierunt* populus.	5. Et dixit ad eos : *Adhuc tres dies*, et revertimini ad me : *et abiit* populus.
6. Et consilium iniit rex Roboam cum senibus, qui fuerunt stantes *apud faciem* Salomonis patris ejus, dum esset vivus, dicens : Quomodo vos consulitis, ut reddam populo huic verbum ?	6. Et consilium iniit rex Roboam cum senibus, qui fuerunt stantes *ante faciem* Salomonis patris ejus, dum esset vivus, dicens : Quomodo vos consulitis, ut reddam populo huic verbum ?
7. *Et locuti sunt* ad eum dicentes : Si *hodie* fueris *servus* populo huic, *et servieris*	7. *Et locuti sunt* ad eum dicentes : Si fueris *in bonum* populo huic, *et placueris eis*,

III. *Rois*, XII.

eis, et responderis eis, et locutus fueris ad eos verba bona, et erunt tibi servi cunctis diebus.

8. Et reliquit consilium senum, qui consuluerunt ei, et consilium iniit cum juvenibus qui creverant cum eo, qui stabant ante faciem ejus.

9. Et dixit ad eos : Quid vos consulitis, et reddemus verbum populo huic qui locuti sunt ad me, dicentes : Alleva de jugo quod dedit pater tuus super nos ?

10. Et locuti sunt ad eum juvenes qui creverant cum eo, dicentes : Sic dices populo *huic* qui locuti sunt ad te dicentes : Pater tuus aggravavit jugum nostrum, et tu alleva desuper nos : Sic *loqueris* ad eos : *Minus meum* densius est lumbis patris mei.

11. Et nunc pater meus oneravit super vos jugum grave, et ego addam super jugum vestrum : pater meus castigavit vos flagellis, et ego *castigabo vos* scorpionibus.

12. *Et venit* Jeroboam et omnis populus ad Roboam in die tertio juxta quod locutus fuerat rex dicens : Revertimini ad me in die tertio.

13. Et respondit rex *populo* durum, et reliquit consilium senum *quo consuluerunt ei.*

14. Et locutus est ad eos secundum consilium juvenum, dicens : Pater meus aggravavit jugum vestrum, et ego addam *super jugum ves-*

II. *Paralipomènes*, X.

et locutus fueris ad eos verba bona, et erunt tibi servi cunctis diebus.

8. Et reliquit consilium senum, qui consuluerunt ei, et consilium iniit cum juvenibus qui creverant cum eo, qui stabant ante faciem ejus.

9. Et dixit ad eos : Quid vos consulitis, et reddemus verbum populo huic qui locuti sunt ad me, dicentes : Alleva de jugo quod dedit pater tuus super nos ?

10. Et locuti sunt ad eum juvenes qui creverant cum eo, dicentes : Sic dices populo qui locuti sunt ad te dicentes : Pater tuus aggravavit jugum nostrum, et tu alleva desuper nos : Sic *dices* ad eos : *Minus meum* densius est lumbis patris mei.

11. Et nunc pater meus oneravit super vos jugum grave, et ego addam super jugum vestrum : pater meus castigavit vos flagellis, et ego scorpionibus.

12. *Et venit* Jeroboam et omnis populus ad Roboam in die tertio juxta quod locutus fuerat rex dicens : Revertimini ad me in die tertio.

13. Et respondit *eis* rex durum, et reliquit *rex Roboam* consilium senum.

14. Et locutus est ad eos secundum consilium juvenum, dicens : Pater meus aggravavit jugum vestrum, et ego addam *super eum* : pater

III. *Rois*, XII.	II. *Paralipomènes*, X.
trum : pater meus castigavit vos flagellis, et ego *castigabo vos* scorpionibus.	meus castigavit vos flagellis, et ego scorpionibus.
15. Et non audiens fuit rex erga populum : quia fuit aversio *a Domino*, ut suscitaret verbum suum quod locutus fuerat *Dominus* per manum Ahiæ Silonitis ad Jeroboam filium Nabat.	15. Et non audiens fuit rex erga populum : quia fuit aversio *a Deo*, ut suscitaret *Dominus* verbum suum quod locutus fuerat per manum Ahiæ Silonitis ad Jeroboam filium Nabat.
16. Et *vidit* omnis Israel quia non audiens fuerat rex *erga eos*, et reddiderunt populus regi verbum, dicentes : Quæ nobis pars in David? *et non* hereditas in filio Isai. (*Vade*) ad tabernacula tua, Israel. Nunc *vide* domum tuam David. Et abiit Israel ad tabernacula sua.	16. Et omnis Israel *viderunt* quia non audiens fuerat rex *eis*, et reddiderunt populus regi, dicentes : Quæ nobis pars in David? *et non* hereditas in filio Isai. *Unusquisque* ad tabernacula tua, Israel. Nunc *vide* domum tuam, David. Et abiit *omnis* Israel ad tabernacula sua.
17. Et filii Israel qui sedebant in civitatibus Juda, et regnavit super eos Roboam.	17. Et filii Israel qui sedebant in civitatibus Juda, et regnavit super eos Roboam.
18. Et misit rex Roboam Aduram, qui super tributum, et obruerunt *omnis Israel eum* lapide, et mortuus est : et rex Roboam confortavit se ut ascenderet in currum, ad fugiendum in Jerusalem.	18. Et misit rex Roboam Aduram, qui super tributum, et obruerunt *eum filii Israel* lapide, et mortuus est : et rex Roboam confortavit se ut ascenderet in currum ad fugiendum in Jerusalem.
19. Et prævaricati sunt Israel in domum David usque ad diem hanc.	19. Et prævaricati sunt Israel in domum David usque ad diem hanc.

REMARQUES.

℣ 1. Rois, Paralip. *Venit* ou *Venerunt*. Les Hébreux disent l'un et l'autre même avec le nominatif singulier, lorsque ce nominatif porte l'idée d'une multitude.

℣ 2. Rois, Paralip. *Adhuc erat*, omis dans les Paralipomènes. — *Et sederat Jeroboam in Ægypto*, ou *et reversus est Jeroboam ab Ægypto*. Le même mot וישב peut également signifier *et sederat* ou *et reversus est ;* la

différence consiste donc dans la seule préposition qui suit : במצרים, *in Ægypto*, ou ממצרים, *ex Ægypto*. Les Septante et la Vulgate supposent *reversus est ex Ægypto* dans les deux. Alors la parenthèse ouverte sur *et ipse in Ægypto*, doit être fermée avant *et reversus est ;* car alors le sens est *cum audisset : et reversus est ;* c'est-à-dire, *tunc reversus est.*

℣ 3. Rois, Paralip. *Et venerunt*, ou *et venit ;* les rabbins préfèrent de lire *et venit* dans les deux. — *Cœtus*, omis dans les Paralipomènes.

℣ 4. Rois, Paralip. *Tu nunc*. Le pronom *tu* est omis dans les Paralipomènes. Il est facile de confondre אתה et עתה, dont l'un, écrit par *aleph*, signifie *tu*, et l'autre, écrit par *aïn*, signifie *nunc.*

℣ 5. Rois, Paralip. *Abite usque ad tres dies*, ou *Adhuc tres dies.* La différence vient de l'omission du mot לכו, *Abite*, car alors au lieu de עד, *usque ad*, on a mis עוד, *Adhuc. — Et abierunt* ou *et abiit ;* l'un et l'autre convient avec le mot *populus.*

℣ 6. Rois, Paralip. *Apud faciem*, את־פני ou לפני, *ante faciem.* On verra la seconde leçon dans les deux textes, au ℣ 8.

℣ 7. Rois, Paralip. Dans le texte des Rois, l'hébreu porte וידבר, *et locutus est*, pour וידברו, *et locuti sunt :* les rabbins en conviennent. *Hodie*, omis dans les Paralipomènes. — *Servus*, עבד ou לטוב, *in bonum*, c'est-à-dire *benignus.* On a peut-être voulu adoucir ce que la première expression semble avoir de dur ; cependant elle est bien assortie aux circonstances, et la suite paroît y répondre. — *Et servieritis eis*, omis dans les Paralipomènes, peut-être par la même raison ; mais cependant cela répond à la suite de la phrase : *Si servieris eis... et erunt tibi servi.* — *Et responderis eis*, ועניתם ou ורציתם, *et placueris eis ;* on a pu les confondre ; le dernier paroît mieux convenir, parce que *responderis* ressemble beaucoup à *locutus fueris* qui va suivre.

℣ 10. Rois, Paralip. *Huic*, omis dans les Paralipomènes ; il est dans les deux textes au ℣ précédent. — *Loqueris*, תדבר ou תאמר, *dices ;* on a pu les confondre. On a déjà vu *dices* dans le même verset ; *loqueris* paroîtroit mieux convenir ici. — *Minus meum ;* on l'entend du petit doigt ; le sens est donc, *Minor meus digitus*, comme

l'exprime la Vulgate. Peut-être que le mot *digitus* y étoit originairement exprimé.

℣ 11. Rois, Paralip. *Castigabo eos*, omis dans les Paralipomènes, mais bien sous-entendu.

℣ 12. Rois, Paralip. Dans le texte des Rois on lit ויבו, irrégulièrement pour ויבא, *et venit*.

℣ 13. Rois, Paralip. *Populo* ou *eis;* c'est le même sens. — *Rex Roboam*, omis dans les Rois; il n'y est pas nécessaire. — *Quo consuluerunt ei*, omis dans les Paralipomènes, il pouvoit y être.

℣ 14. Rois, Paralip. *Super jugum vestrum*, ou *super eum*. C'est bien le même sens; mais on a vu au ℣ 11. *super jugum vestrum* dans les deux textes. — *Castigabo vos*, encore omis dans les Paralipomènes; il n'est cependant pas inutile, à cause du changement de personnes; *castigavit.... castigabo*.

℣ 15. Rois, Paralip. *A Domino* ou *A Deó;* cela est égal. — *Dominus* transposé dans l'un des deux, vraisemblablement dans les Rois; car ce mot paroît mieux convenir après le premier verbe.

℣ 16. Rois, Paralip. *Vidit* ou *Viderunt;* l'un et l'autre conviennent avec *omnis Israël;* il y a encore transposition dans l'un des deux textes, peut-être dans le second. — *Erga eos*, אלהם ou להם, *eis;* c'est l'omission d'une lettre, car on a vu *erga populum* dans les deux textes, au ℣ précédent. Régulièrement ce seroit אליהם, comme portent les meilleurs exemplaires. — *Verbum*, omis dans les Paralipomènes. — *Et non*, ולא, vraisemblablement pour ומה, *et quæ hereditas;* le sens paroît l'exiger. — *Vade*, omis dans les deux textes; *unusquisque* omis dans les Rois. Le mot *abiit* qui suit suppose *Vade*. — *Vide domum tuam*. Au lieu de ראה, *vide*, écrit par *aleph*, les Septante ont lu dans le texte des Rois, רעה, *pasce*, écrit par *aïn*, qui paroît mieux convenir. *Pasce* signifie *Rege*. La Vulgate met aussi dans les Paralipomènes *Pasce*. — *Omnis*, omis dans les Rois.

℣ 18. Rois, Paralip. *Eum* transposé dans l'un des deux textes. — *Omnis Israel* ou *Filii Israel;* on a pu confondre כל, *omnis*, avec בני, *filii;* il paroît que ce ne furent pas tous, puisque le texte vient de séparer ceux qui demeuroient dans les villes de Juda; ceux-ci restèrent soumis, les autres se soulevèrent.

§ XV. TEXTES PARALLÈLES.

III. *Rois*, XII.	II. *Paralipomènes*, XI.
20. *Et fuit cum audisset omnis Israel, quia reversus fuerat Jeroboam, et miserunt et vocaverunt eum ad congregationem, et constituerunt eum regem super omnem Israel, non fuit post domum David, nisi tribus Juda sola.*	
21. *Et venit* Roboam in Jerusalem, et congregavit *omnem* domum Juda, et *tribum* Benjamin, centum et octoginta millia electorum facientium bellum, ad pugnandum cum *domo* Israel ad reducendum regnum ad Roboam *filium Salomonis.*	1. *Et venit* Roboam in Jerusalem, et congregavit domum Juda et Benjamin, centum et octoginta millia electorum facientium bellum, ad pugnandum cum Israel, ad reducendum regnum ad Roboam.
22. Et fuit verbum *Dei* ad Semeiam virum Dei, dicens:	2. Et fuit verbum *Domini* ad Semeiam virum Dei, dicens:
23. Dic ad Roboam filium Salomonis, regem Juda, et ad omnem *domum Juda* et Benjamin *et reliquum populi*, dicens:	3. Dic ad Roboam filium Salomonis regem Juda, et ad omnem *Israel in Juda* et Benjamin dicens:
24. Sic dicit Dominus: Non ascendatis et non pugnetis cum fratribus vestris *filiis Israel:* revertimini unusquisque ad domum suam, quia a me factum est verbum hoc. Et audierunt *verbum* Domini, et reversi sunt *ut irent juxta verbum Domini.*	3. Sic dicit Dominus: Non ascendatis et non pugnetis cum fratribus vestris: revertimini unusquisque ad domum suam, quia a me factum est verbum hoc. Et audierunt *verba* Domini, et reversi sunt *ne irent ad Jeroboam.*

REMARQUES.

✱ 20. Rois, ce verset n'a point de parallèle dans les Paralipomènes. *Non fuit post domum David, nisi tribus Juda sola.* La suite donne lieu de présumer qu'originairement on lisoit: *Non fuit post domum Juda nisi tribus Benjamin sola.*

✱ 21. Rois, 1. Paralip. Dans le texte des Rois, l'hé-

breu porte ויבאו, *et venerunt*, au lieu de ויבא, *et venit;* les rabbins en conviennent. — *Omnem domum Juda et tribum Benjamin.* Cette expression confirme la conjecture que nous venons de proposer. *Omnem* et *tribum* manquent dans les Paralipomènes. — *Domo..., Filium Salomonis,* omis encore dans les Paralipomènes.

℣ 22. Rois, 2. Paralip. *Dei* ou *Domini ;* on a pu confondre ces mots à cause de *Dei* répété dans le même verset.

℣ 23. Rois, 3. Paralip. *Domum Juda,* ou *Israel in Juda;* c'est assez visiblement une faute de copiste ; car la parole devoit être annoncée à ceux qui étoient assemblés, et l'on vient de voir que c'étoient Juda et Benjamin. — *Et Benjamin ;* peut-être faudroit-il lire comme au ℣ précédent : *Et tribum Benjamin.* — *Et reliquum populi,* omis dans les Paralipomènes. Ceci peut comprendre les Israélites répandus dans les deux tribus ; et c'est peut-être pour cela même qu'on ne le trouve point dans les Paralipomènes où se trouve nommé *Israel in Juda et Benjamin.*

℣ 24. Rois, 4. Paralip. *Filiis Israel,* omis dans les Paralipomènes. — *Verbum* ou *verba;* le premier paroît plus naturel. — *Ut irent juxta verbum Domini,* ou *ne irent ad Jeroboam.* On pourroit réunir les deux : *Ne irent ad Jeroboam, sed ut irent juxta verbum Domini.*

§ XVI. TEXTES PARALLÈLES.

III. *Rois*, XIV.	II. *Paralipomènes*, XII.
21. *Et Roboam filius Salomonis regnavit in Juda : filius quadraginta et unius annorum* Roboam cum regnavit,* et septemdecim annis regnavit in Jerusalem, civitate quam elegit Dominus ut poneret nomen suum ibi, ex omnibus tribubus Israel, et nomen matris ejus Naama Ammonitis.	* Le parallèle de ce verset est ci-après au ℣ 13. des Paralipomènes.
22. *Et fecit Juda malum in oculis Domini, et ad æmulationem provocaverunt eum præ omnibus quæ fecerunt patres*	1. *Et fuit cum confirmasset regnum Roboam, et cum roborasset illud, dereliquit legem Domini, et omnis Israel cum eo.*

III. *Rois*, XIV.

eorum in peccatis suis quibus peccaverunt.

23. *Et ædificaverunt etiam ipsi sibi excelsa et statuas et lucos super omnem collem excelsum et subter omne lignum virens.*

24. *Et etiam scortator fuit in terra: (et) fecerunt juxta omnes abominationes gentium, quas ejecit Dominus a facie filiorum Israel.*

25. Et fuit in anno quinto regis Roboam, ascendit Sesac rex Ægypti adversus Jerusalem.

II. *Paralipomènes*, XII.

2. Et fuit in anno quinto regis Roboam, ascendit Sesac rex Ægypti adversus Jerusalem, (*quia prævaricati sunt in Dominum*).

3. *In mille et ducentis curribus, et in sexaginta millibus equitum, et nullus erat numerus populi qui venerunt cum eo ex Ægypto, Lybii, et Succii, et Chusitæ.*

4. *Et cepit civitates munitas quæ erant Judæ, et venit usque ad Jerusalem.*

5. *Et Semeias propheta venit ad Roboam et principes Juda qui congregati sunt ad Jerusalem a facie Sesac, et dixit eis: Sic dicit Dominus: Vos dereliquistis me, et etiam ego dereliqui vos in manu Sesac.*

6. *Et humiliaverunt se principes Israel et rex, et dixerunt: Justus Dominus.*

7. *Et cum vidisset Dominus quod humiliassent se, fuit verbum Domini ad Semeiam, dicens: Humiliati sunt, non disperdam eos, et dabo eis brevi liberationem, et non stillabit furor meus in Jerusalem per manum Sesac.*

III. *Rois*, XIV.

26. Et cepit thesauros domus Domini et thesauros domus regis, *et* omnia cepit, et cepit *omnia* scuta auri quæ fecerat Salomon.

27. Et fecit rex Roboam pro eis scuta æris, et constituit (*ea*) super manum principum cursorum, qui custodiebant ostium domus regis.

28. Et fuit ab ingressu regis in domum Domini, *portabant ea cursores*, et reportabant ea ad thalamum cursorum.

29. *Et reliquum rerum Roboam, et omne quod fecit, nonne ipsa scripta sunt super libro verborum dierum regum Juda?*

30. *Et bellum fuit inter Ro-*

II. *Paralipomènes*, XII.

8. *Sed erunt ei servi, et cognoscent servitutem meam, et servitutem regnorum terrarum.*

9. *Et ascendit Sesac rex Ægypti adversus Jerusalem*, et cepit thesauros domus Domini et thesauros domus regis: omnia cepit, et cepit scuta auri quæ fecerat Salomon.

10. Et fecit rex Roboam pro eis scuta æris, et constituit (*ea*) super manum principum cursorum, qui custodiebant ostium domus regis.

11. Et fuit ab ingressu regis in domum Domini, *veniebant cursores et portabant ea*, et reportabant ea ad thalamum cursorum.

12. *Et quia humiliavit se, aversa est ab eo ira Domini, et non fuit ad disperdendum ad consummationem, et etiam in Juda fuit verba bona.*

13. *Et confortavit se rex Roboam in Jerusalem, et regnavit, quia filius quadraginta et unius annorum* Roboam cum regnavit,* et septemdecim annis regnavit in Jerusalem, civitate quam elegit Dominus ut poneret nomen suum ibi, ex omnibus tribubus Israel, et nomen matris ejus Naama Ammonitis.

14. *Et fecit malum, quia non præparavit cor suum ut quæreret Dominum.*

15. *Et rex Roboam priores et posteriores nonne ipsæ scriptæ sunt in verbis Semeiæ prophetæ et Addo videntis, dum recenset? et bella Roboam et Jeroboam* omnibus diebus.

* Le parallèle de ce verset est ci-devant au ℣ 21. du texte des Rois.

III. *Rois*, XIV.	II. *Paralipomènes*, XII.
boam et inter Jeroboam omnibus diebus.	
31. Et recubuit Roboam cum patribus suis, et sepultus fuit *cum patribus suis* in civitate David : *et nomen matris ejus Naama Ammonitis.* Et regnavit *Abiam* filius ejus pro eo.	16. Et recubuit Roboam cum patribus suis, et sepultus fuit in civitate David : et regnavit *Abia* filius ejus pro eo.

REMARQUES.

℣ 21. Rois, 13. Par. Il y a dans ces deux textes, et beaucoup de ressemblances et beaucoup de différences. Le texte des Rois met au commencement ce ℣ que le texte des Paralipomènes met vers la fin. Le commencement est différent jusqu'à ce mot, *quia*, des Paralipomènes, qui paroît étranger à ce texte ; le reste du verset est tout conforme. — *Filius quadraginta et unius annorum.* Les deux textes s'y accordent ; cependant il y a lieu de présumer que c'est une faute de copiste ; car Salomon n'ayant régné que quarante ans, il faudroit qu'il eût épousé cette Ammonite, mère de Roboam, sous le règne même de son père ; ce qui est peu vraisemblable ; il y a lieu de présumer que la vraie leçon seroit *quatuor et decem*, ou comme le portent quelques exemplaires des Septante au IIIe livre des Rois, *sex et decem.*

℣ 1. Par., *Et omnis Israel cum eo.* Il semble qu'il faudroit lire *omnis Juda.* Ces mots répondent au ℣ 22. 23. et 24. des Rois, qui en sont le développement. — ℣ 24. *Et fecerunt*, conjonction omise.

℣ 25. Rois, 2. Par. Ces deux ℣ se ressemblent, mais le texte des Paralipomènes ajoute : *quia prævaricati sunt in Dominum*, et toute la suite jusqu'au commencement du ℣ 9. où se trouvent répétés ces mots : *Et ascendit Sesac rex Ægypti adversus Jerusalem.*

℣. 26. Rois, 9. Par. *Et omnia*, conjonction omise dans les Paralipomènes. — *Omnia*, omis encore dans les Paralipomènes.

℣ 27. Rois, 10. Par. *Ea*, omis ou sous-entendu dans les deux textes.

℣ 28. Rois 11. Par. *Portabant ea cursores*, ou *Venie-*

bant cursores, et portabant ea; c'est l'omission de *Veniebant* dans les Rois; mais ce mot n'y est pas nécessaire.

℣ 29. Rois, 15. Par. Ces deux ℣. ont le même objet, mais considéré diversement.

℣ 30. Rois, 15. Par. *Et bellum fuit inter Roboam et inter Jeroboam*, ou simplement *et bella Roboam et Jeroboam;* on sous-entend *fuerunt;* du reste c'est le même sens.

℣ 31. Rois, 16. Par. *Cum patribus suis*, omis dans les Paralipomènes ou répété dans les Rois. Car en parlant de Salomon, XI. 43. Rois, IX. 31. Par. les deux textes ne l'ont point répété. — *Et nomen matris ejus Naama Ammonitis;* de même encore ce n'est point une omission dans les Paralipomènes, mais une répétition dans les Rois; car cela est déjà dit au ℣ 21. Rois, 13. Par. — *Abiam* ou *Abia* ou *Abiah*. La différence vient de ce qu'on a confondu la dernière lettre ה avec ם. La même différence va se trouver dans le paragraphe suivant.

§ XVII. TEXTES PARALLÈLES.

III. *Rois*, XV.	II. *Paralipomènes*, XIII.
1. *Et* in anno octavo decimo regis Jeroboam *filii Nabat*, regnavit *Abiam* super Judam.	1. In anno octavo decimo regis Jeroboam, *et* regnavit *Abia* super Judam.
2. Tribus annis regnavit in Jerusalem, et nomen matris ejus *Maacha filia Abessalom.*	2. Tribus annis regnavit in Jerusalem, et nomen matris ejus *Michaia filia Uriel de Gabaa....*
3. *Et ambulavit in omnibus peccatis patris sui, quæ fecerat ante eum, et non fuit cor ejus perfectum cum Domino Deo suo juxta cor David patris sui.*	
4. *Sed propter David dedit Dominus Deus ejus ei lucernam in Jerusalem, ut suscitaret filium ejus post eum, et stare faceret Jerusalem:*	
5. *Eo quod fecit David rectum in oculis Domini, et non declinavit ab omnibus quæ præcepit ei omnibus diebus vitæ ejus, nisi in re Uriæ Hethæi.*	
6. Et bellum fuit inter *Roboam* et inter Jeroboam *omnibus diebus vitæ ejus.*	.... Et bellum fuit inter *Abia*, et inter Jeroboam.

III. *Rois*, XV.	II. *Paralipomènes*, XIII.
7. Et reliquum rerum *Abiam, et omnia quæ fecit, nonne ipsa scripta sunt super libro verborum dierum regum Juda? et bellum fuit inter Abiam et inter Jeroboam.*	22. Et reliquum rerum *Abia, et viæ ejus et verba ejus, (ipsa) scripta sunt in inquisitione prophetæ Addo.*
8. Et recubuit *Abiam* cum patribus suis, et sepelierunt eum in civitate David, et regnavit Asa filius ejus pro eo.	23. Et recubuit *Abia* cum patribus suis, et sepelierunt eum in civitate David, et regnavit Asa filius ejus pro eo : *in diebus ejus requievit terra decem annis.*

REMARQUES.

℣ 1. Rois, Par. *Et in anno.* La conjonction qui manque ici dans les Paralipomènes est portée avant *regnavit*, où elle convient beaucoup moins ; c'est une transposition. — *Filii Nabat*, omis dans les Paralipomènes. — *Abiam* ou *Abia* comme on l'a vu au ℣ précédent. Au ℣ 21. dans l'hébreu on lit, *Abiahu*, qui, conformément aux autres noms de semblable terminaison, s'exprimeroit en latin par *Abias.*

℣ 2. Rois, Par. *Maacha filia Abessalom*, ou *Michaia filia Uriel de Gabaa.* La différence est grande ; cependant dans le même livre des Paralipomènes, XI., trois fois elle est nommée Maacha, et deux fois il est dit qu'elle étoit fille d'Abessalom, qu'il ne faut pas confondre ave Absalom, fils de David. Il y a donc lieu de présumer que les copistes ont confondu Maacha avec Michaia ; et que du reste les deux leçons se concilient en disant : *Maacha filia Abessalom filii Uriel de Gabaa.*

℣ 6. Rois, 2 Par. *Inter Roboam.* Il est assez visible que c'est une faute pour *Inter Abiam* ou *Abia*, comme on le lit dans les Paralipomènes. Les versets suivans des Paralipomènes n'ont point de parallèle dans les Rois ; mais la position de ce verset commun aux deux textes, montre comment se concilie le surplus qui précède dans les Rois avec le surplus qui suit dans les Paralipomènes.

℣ 7. Rois, 22. Par. Les premiers mots se ressemblent ; la suite est assez différente. — *Ipsa scripta sunt.* Le pronom est omis dans les Paralipomènes. — *Et bellum fait, etc.* C'est une répétition dans les Rois ; ou plutôt c'est la va-

riante du ℣ 6. où nous avons vu *Roboam* au lieu d'*Abiam* qu'on lit ici.

℣ 8. Rois, 23. Par. *In diebus ejus*, omis dans les Rois.

§ XVIII. TEXTES PARALLÈLES.

III. *Rois*, XV.	II. *Paralipomènes*, XIV.
9. *Et in anno vigesimo Jeroboam regis Israel, regnavit Asa super Judam.*	
10. *Et quadraginta et uno annis regnavit in Jerusalem, et nomen matris ejus Maacha, filia Abessalom.*	
11. Et fecit Asa rectum in oculis Domini *sicut David pater suus.*	1. Et fecit Asa *bonum et* rectum in oculis Domini *Dei sui.*
12. *Et transire fecit scortatores de terra, et abstulit universa idola quæ fecerant patres ejus.*	2. *Et amovit altaria alieni et excelsa, et contrivit statuas, et succidit lucos.*
	II. *Paralipomènes* V. XV.
13. Et etiam Maacha matrem *ejus*, *et* amovit eam a principatu, eo quod fecerat *idolum turpe in luco*, et exscidit Asa idolum turpe ejus, et combussit in torrente Cedron.	16. Et etiam Maacha matrem *Asa regis*, amovit eam a principatu, eo quod fecerat *in luco idolum turpe* et exscidit Asa idolum turpe ejus, *et comminuit*, et combussit in torrente Cedron.
14. Et excelsa non abstulerunt, sed cor Asa fuit perfectum *cum Domino* omnibus diebus ejus.	17. Et excelsa non abstulerunt *de Israel*, sed cor Asa fuit perfectum omnibus diebus ejus.
15. Et intulit sanctificata patris sui *et sanctificatum suum* (*in*) domum *Domini*, argentum et aurum et vasa.	18. Et intulit sanctificata patris sui *et sanctificata sua* (*in*) domum *Dei*, argentum et aurum et vasa.
16. *Et bellum fuit inter Asa et inter Baasa rex Israel omnibus diebus eorum.*	19. *Et bellum non fuit usque ad annum trigesimum et quintum regni Asæ.*

REMARQUES.

℣ 9. Rois. *Et in anno.* Ce texte n'a point de parallèle dans les Paralipomènes qui négligent l'époque des règnes.

℣ 10. Rois. *Et quadraginta et uno.* La durée du règne d'Asa se trouvera marquée dans les Paralipomènes à la fin de son histoire. — *Maacha filia Abessalom.* Il est peut-être assez douteux que *la mère d'Asa* eût le même nom que la *mère d'Abia*, et qu'elles fussent de même l'une et l'autre filles d'un père nommé *Abessalom;* il y a lieu de soupçonner là quelque faute de copiste. Les Septante la nomment *Ana.* Ce texte n'a point de parallèle dans le livre des Paralipomènes.

℣ 11. Rois, 1. Par. *Bonum et*, ajouté dans les Paralipomènes ou omis dans les Rois où est aussi omis *Dei sui*, au lieu de quoi on lit *sicut David pater suus*, qui ne se trouve pas dans les Paralipomènes.

℣ 12. Rois, 2. Par. Ces deux textes ont le même objet, mais sont néanmoins assez différens ; l'un est le développement de l'autre.

℣ 13. Rois 16. Par. *Matrem ejus*, ou *Matrem Asa regis.* La liaison de ce verset avec les précédens exigeoit cette différence ; il y a même lieu de présumer que dans les Paralipomènes après *Asa regis*, il faudroit encore *Asa rex ;* et comme ce seroit en hébreu précisément la même expression répétée, il y a lieu de conjecturer que les copistes ont omis cette répétition. — *Et amovit eam*, conjonction redondante dans les Rois, elle n'est pas dans les Paralipomènes. — *Idolum turpe in luco*, ou *in luco idolum turpe*, transposition dans l'un ou dans l'autre. — *Et comminuit*, ajouté dans les Paralipomènes, ou omis dans les Rois.

℣ 14. Rois, 17. Par. *De Israel*, omis dans les Rois ; il s'entend sans doute de Juda même, qui étoit Israël par son origine commune avec ses frères. — *Cum Domino*, omis dans les Paralipomènes.

℣ 15. Rois, 18. Par. On lit dans les Rois, *et sanctificatum suum*, וקדשו ; les rabbins voudroient qu'on lût וקדשי, en le joignant au mot suivant en ce sens, *et sanctificata domus Domini.* Mais on lit beaucoup mieux dans les Paralipomènes וקדשיו, *et sanctificata sua* (*in*) *domum Dei;* la préposition n'est pas exprimée ; mais elle est sous-entendue, et le régime *domum Dei* se rapporte au verbe *intulit* qui sans cela manqueroit de régime. — *Dei* où *Domini ;* c'est une variante fréquente.

℣ 16. Rois, 19. Par. *Et bellum fuit.* Cela est répété dens les Rois au ℣ 32. dans l'histoire du règne de Baasa. Ici au contraire dans les Paralipomènes, *et bellum non*

fuit. Il y a lieu de présumer que le mot *bellum* est ici pris en deux sens différens. Il y eut guerre ou dissension entre ces deux princes tant qu'ils vécurent ; mais il n'y eut de guerre ouverte que vers la fin du règne de Basa. — *Trigesimum et quintum.* C'est assez visiblement une faute de copiste ; car Baasa ne parvint que jusqu'à la vingt-sixième année d'Asa ; ce qui donne lieu de présumer qu'il faudroit lire ici tout au plus *vigesimum et quintum.* On peut avoir confondu en lettres numérales le *lamed* qui vaut *trente*, avec le *caph* qui vaut *vingt.* Cette méprise va en attirer une seconde dans le verset suivant.

§ XIX. TEXTES PARALLÈLES.

III. *Rois*, XV.

17. Et ascendit Baasa rex Israel adversus Judam, et ædificavit Rama ut non daret egressum et ingressum Asa regi Juda.

18. *Et cepit* Asa *omne* argentum et aurum *quæ remanserant in thesauris* domus Domini, et *thesauros* domus regis, *et dedit ea in manu servorum suorum*, et misit *ea rex Asa* ad Benadad *filium Jabremon filii Hezion*, regem Syriæ, qui sedebat in Damasco, dicens :

19. Fœdus inter me et inter te, inter patrem meum et inter patrem tuum : ecce misi tibi *munus* argentum et aurum: irrita fœdus tuum cum Baasa rege Israel, et ascendat desuper me.

20. Et audiens fuit Benadad erga regem Asa, et misit principes copiarum quæ ei, *super* civitates Israel, *et percussit* Aion et Dan, et *Abelbeth-Maacha*, *et universam Cenneroth*, *cum omni terra Nephthali.*

21. Et fuit cum audisset

II. *Paralipomènes*, XVI.

1. *In anno trigesimo et sexto regni Asa*, ascendit Baasa rex Israel adversus Judam, et ædificavit Rama ut non daret egressum et ingressum Asa regi Juda.

2. *Et eduxit* Asa argentum et aurum *de thesauris* domus Domini et domus regis, et misit ad Benadad regem Syriæ, qui sedebat in Damasco, dicens :

3. Fœdus inter me et inter te, *et* inter patrem meum et inter patrem tuum : ecce misi tibi argentum et aurum : *vade*, irrita fœdus tuum cum Baasa rege Israel, et ascendat desuper me.

4. Et audiens fuit Benadad erga regem Asa, et misit principes copiarum quæ ei, *ad* civitates Israel, *et percusserunt* Aion et Dan *et Abelmaim*, *et omnia penuaria urbium Nephthali.*

5. Et fuit cum audisset Baa-

III. *Rois*, XV.

Baasa, et desiit ab ædificando Rama, *et sedit in Thersa.*

22. Et rex Asa *auditum fecit apud omnem Judam : Nullus innocens.* Et tulerunt lapides Rama, et ligna ejus, quibus ædificaverat Baasa, et ædificavit ex eis *rex Asa* Gabaa *Benjamin* et Maspha.

23. *Et reliquum omnium rerum Asa, et omnis potestas ejus, et omnia quæ fecit, et civitates quas ædificavit, nonne ipsa scripta sunt super libro verborum dierum regum Juda? sed tempore senectutis suæ ægrotavit pedibus suis.*

24. Et recubuit Asa cum patribus suis, *et sepultus est cum patribus suis in civitate David patris sui :* et regnavit Josaphat filius ejus pro eo.

II. *Paralipomènes*, XVI.

sa, et desiit ab ædificando Rama, *et cessare fecit opus suum.*

6. Et Asa rex *sumpsit omnem Judam*, et tulerunt lapides Rama, et ligna ejus, quibus ædificaverat Baasa, et ædificavit ex eis Gabaa et Maspha.

11. *Et ecce rex Asa priores et posteriores, ecce ipsæ scriptæ sunt super libro regum Juda et Israel.*

12. *Et ægrotavit Asa in anno trigesimo et nono regni sui pedibus suis, (et) usque ad summum ægrotatio ejus : et etiam in ægrotatione sua non quæsivit Dominum, sed in medicis.*

13. Et recubuit Asa cum patribus suis, *et mortuus est in anno quadragesimo et primo regni sui.*

14. *Et sepelierunt eum in sepulchris suis quæ foderat sibi in civitate David, et recumbere fecerunt eum in lecto quem impleverat aromatibus, et diversis speciebus pigmentorum in pigmento factionis, et combusserunt ei combustionem magnam usque ad excessum.*

II. *Paralipomènes*, XVII.

1. Et regnávit Josaphat filius ejus pro eo.

REMARQUES.

℣ 17. Rois, 1. Par. *In anno trigesimo et sexto.* C'est vraisemblablement une faute de copiste, qui est la suite de celle que nous venons d'observer ; après avoir posé *trente-cinq*, il a fallu poser *trente-six*. Il paroît que ce ne peut être tout au plus que *vingt-cinq* d'un côté, et *vingt-six* de

l'autre. — *Et ascendit*, conjonction omise dans les Paralipom. Elle auroit pu être au commencement du verset.

℣ 18. Rois, 2. Par. *Et cepit*, ou *et eduxit* : c'est au fond le même sens. — *Omne... quæ remanserant*, omis dans les Paralipomènes. — *In thesauris*, ou *de thesauris : domus Domini* : c'est une suite de la différence de construction. — *Et thesauros*, vraisemblablement pour *et thesauri* ; le texte des Paralipomènes ne le répète pas. — *Et dedit ea in manu servorum suorum* : circonstance omise dans les Paralipomènes. — *Et misit ea rex Asa*, ou simplement *et misit* ; le reste est facilement sous-entendu. — *Filium Jabremon filii Hezion*, omis dans les Paralip.

℣ 19. Rois, 3. *Et inter patrem meum*, conjonction omise dans les Rois ; elle se prend au sens de *sicut*. — *Munus*, omis dans les Paralip. — *Vade*, omis dans les Rois.

℣ 20. Rois, 4. Par. *Super*, עַל par *aïn*, confondu avec *ad*, אֶל par *aleph*. — *Et percussit*, mieux *Et percusserunt*, dans les Paralip. — *Abel-beth-Maacha* ou *Abel maim* ; le même lieu pouvoit avoir les deux noms ; ou ce sont deux lieux qu'il faudroit peut-être réunir ; l'un pourroit avoir fait oublier l'autre. — *Et universam Cenneroth*, omis dans les Paral. — *Cum omni terra Nephthali*, ou *et omnia penuaria urbium Nephthali*, l'un est renfermé dans l'autre.

℣ 21. Rois, 5. Par. *Et cessare fecit opus suum*, omis dans les Rois ; c'est une suite de *desiit ab ædificando*. — *Et sedit in Thersa*, omis dans les Paralipomènes.

℣. 22. Rois, 6. Par. *Et rex Asa* ou *et Asa rex* : transposition dans l'un des deux. — *Auditum fecit apud omnem Judam : Nullus innocens*. On sous-entend *nisi venerit* ; et c'est ce que le texte des Paralipomènes exprime par ces seuls mots : *sumpsit omnem Judam*. — *Rex Asa*, omis dans les Paralipomènes. — *Benjamin*, omis dans les Paralipomènes.

℣ 23. Rois, 11. et 12. Par. Ces trois versets ont le même objet : mais ce sont deux récits différens, dont le second est plus développé. — *Et usque*, conjonction omise. — *In medicis*, בִּרְפָאִים ; les Septante ont lu הָרְפָאִים, *medicos*, qui paroît mieux convenir.

℣ 24. Rois, 13. et 14. Par. Ce sont encore ici deux récits d'un même fait, avec cette différence néanmoins que les premiers mots du ℣ 24. se trouvent au commencement du ℣ 13, et les derniers à la suite du ℣ 14, c'est-à-dire au commencement du chapitre XVII des Paralipomènes. Le

milieu est plus développé dans le texte des Paralipomènes qui ajoute ici la durée du règne d'Asa marquée dans les Rois au commencement du tableau de son règne.

§ XX. TEXTES PARALLÈLES.

III. *Rois*, XXII.	II. *Paralipomènes*, XVIII.
1. *Et sederunt tres anni: nullum bellum inter Syrum et inter Israel.*	1. *Et fuit Josaphat divitiæ et gloria in multitudine, et affinitate junctus est cum Achab.*
2. *Et fuit in anno tertio, et descendit Josaphat rex Juda ad regem Israel.*	2. *Et descendit in fine annorum ad Achab in Someron, et mactavit ei Achab oves et boves in multitudine, et populo qui cum eo, et suasit ei ut ascenderet ad Ramoth-Galaad.*
3. *Et dixit rex Israel ad servos suos: An nostis quod nobis Ramoth-Galaad? et nos silemus a sumendo eam de manu regis Syriæ.*	
4. Et dixit ad Josaphat: An ibis mecum *ad bellum* Ramoth-Galaad? Et dixit *Josaphat ad regem Israel:* Sic ego, sic tu: sic populus meus, sic populus tuus: *sic equi mei, sic equi tui.*	3. Et dixit *Achab rex Israel* ad Josaphat *regem Juda:* An ibis mecum in Ramoth-Galaad? Et dixit *ei:* Sic ego, sic tu: *et* sic populus tuus, populus meus: *et tecum in bellum* (*ibo*).
5. Et dixit Josaphat ad regem Israel: Quære, obsecro, *juxta diem*, verbum Domini.	4. Et dixit Josaphat ad regem Israel: Quære, obsecro, *juxta diem*, verbum Domini.
6. Et congregavit rex Israel prophetas *quasi* quadringentos viros, et dixit ad eos: *An ibo adversus* Ramoth-Galaad ad prælium, aut quiescam? Et dixerunt: Ascende, et dabit *Dominus* in manu regis.	5. Et congregavit rex Israel prophetas quadringentos viros, et dixit ad eos: *An ibimus ad* Ramoth-Galaad ad prælium, aut quiescam? Et dixerunt: Ascende, et dabit *Deus* in manu regis.
7. Et dixit Josaphat: An nullus hic propheta Domini ultra? et quæremus ab eo.	6. Et dixit Josaphat: An nullus hic propheta Domini ultra? et quæremus ab eo.
8. Et dixit rex Israel ad Josaphat: Adhuc vir unus ad quærendum Dominum ab eo: ego autem odi eum quod non prophetet super me bonum, sed malum: Michæas filius Jemla. Et dixit Josaphat: Ne dicat rex sic.	7. Et dixit rex Israel ad Josaphat: Adhuc vir unus ad quærendum Dominum ab eo: ego autem odi eum quod non prophetet super me *in* bonum, sed *omnibus diebus suis in* malum: *ipse* Michæas filius Jemla. Et dixit Josaphat: Ne dicat rex sic.

III. *Rois*, XXII.

9. Et vocavit rex Israel eunuchum unum: et dixit: *Festinanter* Michæam filium Jemla.

10. Et rex Israel et Josaphat rex Juda sedebant unusquisque super thronum suum induti *vestibus* in area ad ostium portæ Someron, et omnes prophetæ prophetantes ante eos.

11. Et fecit sibi Sedecias filius Chanaana cornua ferri, et dixit: Sic dixit Dominus: In his feries Syrum donec deficiant.

12. Et omnes prophetæ prophetantes sic, dicentes: Ascende in Ramoth-Galaad, et prosperare, et dabit Dominus in manu regis.

13. Et nuntius qui ierat ad vocandum Michæam, locutus est ad eum, dicens: Ecce, *quæso*, verba prophetarum ore uno bonum ad regem: sit, quæso, *verba tua* sicut *verbum* unius ex eis, et loquaris bonum.

14. Et dixit Michæas: Vivit Dominus, quia quodcumque dixerit *Dominus ad me*, hoc loquar.

15. Et venit ad regem, et dixit rex ad eum: Michæa, an ibimus *ad* Ramoth Galaad ad prælium? aut *quiescemus?* et dixit *ad eum: Ascende et prosperare, et det Dominus in manu regis.*

16. Et dixit ad eum rex: Usque ad quot vices ego adjuro te ut non loquaris ad me nisi veritatem in nomine Domini?

17. Et dixit: Vidi omnem Israel dispersos *ad* montes quasi oves quibus nullus est pastor. Et dixit Dominus: Non

II. *Paralipomènes*, XVIII.

8. Et vocavit rex Israel eunuchum unum: et dixit: *Festinanter* Michæam filium Jemla.

9. Et rex Israel et Josaphat rex Juda sedebant unusquisque super thronum suum induti *vestibus*, *et sedebant* in area ad ostium portæ Someron, et omnes prophetæ prophetantes ante eos.

10. Et fecit sibi Sedecias filius Chanaana cornua ferri, et dixit: Sic dixit Dominus: In his feries Syrum donec deficiant.

11. Et omnes prophetæ prophetantes sic, dicentes: Ascende *in* Ramoth-Galaad, et prosperare, et dabit Dominus in manu regis.

12. Et nuntius qui ierat ad vocandum Michæam, locutus est ad eum, dicens: Ecce verba prophetarum ore uno bonum ad regem, *et* sit, quæso, *verbum tuum* sicut unius ex eis, et loquaris bonum.

13. Et dixit Michæas: Vivit Dominus, quia quodcumque dixerit *Deus meus*, hoc loquar.

14. Et venit ad regem, et dixit rex ad eum: Michæa, an ibimus *ad* Ramoth-Galaad ad prælium? aut *quiescam?* Et dixit: *Ascendite, et prosperamini, et dentur in manu vestra.*

15. Et dixit ad eum rex: Usque ad quot vices ego adjuro te ut non loquaris ad me nisi veritatem in nomine Domini?

16. Et dixit: Vidi omnem Israel dispersos *super* montes quasi oves quibus nullus est pastor: et dixit Dominus:

III. *Rois*, XXII.

sunt domini istis : revertantur unusquisque ad domum suam in pace.

18. Et dixit rex Israel ad Josaphat : Annon dixi ad te : Non prophetabit super me bonum sed malum ?

19. Et dixit : Propterea *audi* verbum Domini : Vidi Dominum sedentem super solium suum, et omnis exercitus cœlorum *stans juxta eum a dextera ejus et a sinistra ejus.*

20. Et dixit Dominus : Quis seducet Achab ? et ascendet et cadet in Ramoth-Galaad ? et dixit hic ita, et ille dicens ita.

21. Et exivit spiritus, et stetit ante faciem Domini, et dixit : Ego seducam eum. Et dixit Dominus ad eum : Quomodo ?

22. Et dixit : Egrediar, et ero *spiritus* mendacii in ore omnium prophetarum ejus. Et dixit : Seduces, et etiam prævalebis : egredere, et fac sic.

23. Et nunc ecce dedit Dominus spiritum mendacii in ore *omnium* prophetarum tuorum istorum, et Dominus locutus est super te malum.

24. Et accessit Sedecias filius Chanaana, et percussit Michæam super maxillam. Et dixit : *Qua* transivit spiritus Domini a me ad loquendum apud te ?

25. Et dixit Michæas : Ecce tu videns in die illa qua ingredieris cubiculum in cubiculo ut abscondaris.

26. Et dixit rex Israel : *Tolle*

II. *Paralipomènes*, XVIII.

Non sunt domini istis : revertantur unusquisque ad domum suam in pace.

17. Et dixit rex Israel ad Josaphat : Annon dixi ad te : Non prophetabit super me bonum sed *in* malum ?

18. Et dixit : Propterea *audite* verbum Domini : Vidi Dominum sedentem super solium suum, et omnis exercitus cœlorum *stantes juxta dexteram ejus et sinistram ejus.*

19. Et dixit Dominus : Quis seducet Achab *regem Israel ?* et ascendet et cadet in Ramoth-Galaad ? Et dixit hic *dicens* ita, et ille dicens ita.

20. Et exivit spiritus, et stetit ante faciem Domini, et dixit : Ego seducam eum. Et dixit Dominus ad eum : Quomodo ?

21. Et dixit : Egrediar, et ero *in spiritum* mendacii in ore omnium prophetarum ejus. Et dixit : Seduces, et etiam prævalebis : egredere, et fac sic.

22. Et nunc ecce dedit Dominus spiritum mendacii in ore prophetarum tuorum istorum, et Dominus locutus est super te malum.

23. Et accessit Sedecias filius Chanaana, et percussit Michæam super maxillam. Et dixit : *Qua via* transivit spiritus Domini a me ad loquendum apud te ?

24. Et dixit Michæas : Ecce tu videns in die illa qua ingredieris cubiculum in cubiculo ut abscondaris.

25. Et dixit rex Israel : *Tol-*

III. *Rois*, XXII.

Michæam, *et redire fac eum* ad Amon principem civitatis, et ad Joas filium *Amelech*.

27. *Et dices* : Sic dixit rex : Ponite hunc in domo carceris, et comedere facite eum panem angustiæ et aquas angustiæ donec *veniam* in pace.

28. Et dixit Michæas : Si revertendo revertaris in pace, non locutus est Dominus ad me. Et dixit : *Audite*, populi omnes.

29. Et ascendit rex Israel et Josaphat rex Juda (*ad*) Ramoth-Galaad.

30. Et dixit rex Israel ad Josaphat : (*Ecce ego*) *mutans me et ingrediens* in prælium : tu autem induere vestibus tuis. Et mutavit se rex Israel, *et ingressus est* in prælium.

31. Et rex Syriæ præceperat principibus curruum qui ei, *triginta et duobus*, dicens : Non pugnabitis cum parvo aut cum magno, sed cum rege Israel solo.

32. Et fuit cum vidissent principes curruum Josaphat, et ipsi dixerunt : *Utique* rex Israel est, *et declinaverunt* super eum ad pugnandum : et exclamavit Josaphat.

33. Et fuit cum vidissent principes curruum quod non rex Israel *ipse*, et reversi sunt ab eo.

34. Et vir traxit in rete in simplicitate sua, et percussit regem Israel inter commissuras et inter loricam. Et dixit

II. *Paralipomènes*, XVIII.

lite Michæam, *et redire facite eum* ad Amon principem civitatis, et ad Joas filium *Amelech*.

26. *Et dicetis* : Sic dixit rex : Ponite hunc in domo carceris, et comedere facite eum panem angustiæ et aquas angustiæ donec *revertar* in pace.

27. Et dixit Michæas : Si revertendo revertaris in pace, non locutus est Dominus ad me. Et dixit : *Audite*, populi omnes.

28. Et ascendit rex Israel et Josaphat rex Juda *ad* Ramoth-Galaad.

29. Et dixit rex Israel ad Josaphat : (*Ecce ego*) *mutans me et ingrediens* in prælium : tu autem induere vestibus tuis. Et mutavit se rex Israel, *et ingressi sunt* in prælium.

30. Et rex Syriæ præceperat principibus curruum qui ei, dicens : Non pugnabitis cum parvo aut cum magno, sed cum rege Israel solo.

31. Et fuit cum vidissent principes curruum Josaphat, et ipsi dixerunt : Rex Israel est : *et conversi sunt* super eum ad pugnandum, et exclamavit Josaphat, *et Dominus adjuvit eum, et amovit eos Deus ab eo*.

32. Et fuit cum vidissent principes curruum quod non *esset* rex Israel, et reversi sunt ab eo.

33. Et vir traxit in rete in simplicitate sua, et percussit regem Israel inter commissuras et inter loricam. Et dixit

III. *Rois*, XXII.	II. *Paralipomènes*, XVIII.
aurigæ *suo* : Verte *manus tuas, et educ me* de castris, quia vulneratus sum.	aurigæ : Verte *manus tuas, et educes me* de castris, quia vulneratus sum.'
35. Et ascendit prælium in die illa, et rex fuit stans in curru coram Syro, et mortuus est *in vesperi, et effusus est sanguis plagæ in sinu currus.*	34. Et ascendit prælium in die illa, et rex *Israel* fuit stans in curru coram Syro *usque ad vesperam*, et mortuus est *in tempore occasus solis.*

REMARQUES.

℣ 1. Rois, Paralip. Ce premier verset est totalement différent dans les deux textes ; mais il amène en différentes manières le récit qui va suivre.—*Et sederunt* ou *Et rediérunt*, וישבו ; ce mot peut signifier l'un et l'autre.

℣ 2. Rois, Paralip. Ce second verset n'a de commun que ces paroles : *Et descendit ad Achab* ou *ad regem Israel in Someron*, c'est-à-dire, sur le mont Someron où fut bâtie Samarie. La suite du ℣ 2. dans les Paralipomènes, n'a rien de parallèle dans les Rois ; et le ℣ 3 des Rois n'a rien de parallèle dans les Paralipomènes.

℣ 4. Rois, 3. Paralip. *Et dixit ad Josaphat.* C'est ici que commence la ressemblance. Il y a néanmoins encore cette différence, que le texte des Paralip. dit : *Et dixit Achab rex Israel ad Josaphat regem Juda.*—*Ad bellum*, omis dans les Paralip.—*Et dixit ei*, mieux dans les Rois, *Josaphat ad regem Israel.*—*Et sic*, conjonction ajoutée dans les Paralip. où le parallèle triple dans les Rois se trouve réduit à deux parties qui donnent lieu à cette conjonction. —*Sic populus meus, sic populus tuus ;* le second *sic* est omis dans les Paralip. et les deux expressions sont transposées : *Sic populus tuus, populus meus.* Cela nous paroîtroit plus naturel ; cependant les trois phrases des Rois mettent la première personne avant la seconde.—*Sic equi mei, sic equi tui*, omis dans les Paralip.—*Et tecum in bellum*, omis dans les Rois ; le verbe manque ; il paroît que ce pouvoit être *ibo* pour répondre plus directement à la question *An ibis mecum?*

℣ 5. Rois, 4. Paralip. *Juxta diem*, כיום, peut-être pour חיום, *hodie.*

℣ 6. Rois, 5 Paralip. *Quasi*, omis dans les Paralip.—

An ibo, האלך, ou הנלך, *an ibimus*. La réponse *Ascende* décide pour le singulier *ibo*. *Adversus*, על, par *aïn*, ou *ad*, אל par *aleph*; le premier convient mieux. — *Quiescam*, ce mot commun aux deux textes confirme encore *An ibo*. — *Et dabit*, ויתן, peut-être pour ויתנה, *Et dabit eam*; de là peut venir le *hé* qui dans les Paralipomènes se trouve joint au mot האלהים qui suit. — *Dominus* ou *Deus*, c'est le même sens. On lit dans l'hébreu, אדני, pour יהוה. Cela vient sans doute de l'usage des rabbins, qui prononcent l'un pour l'autre. Les exemplaires varient. On verra יהוה au ✠ 12. où ceci est répété.

✠ 8. Rois, 7. Paralip. *Bonum.... malum*, ou *In bonum... in malum*; la préposition est sous-entendue dans les Rois. — *Omnibus diebus suis*, omis dans les Rois. — *Ipse*, omis dans les Rois. Au lieu de cet *ipse*, l'interprète syrien ajoute dans les Rois *nomen ejus*; c'est qu'en effet ce nom *Michæas* paroît devoir être ici indépendant de la phrase précédente, et appartenir à une seconde phrase.

✠ 9. Rois, 8. Paralip. *Festinanter*, מהרה ou מהר; on l'exprime aussi par *Festina*; mais il paroît mieux ici au sens de l'adverbe; on sous-entend *adhuc*.

✠ 10. Rois, 9. Paralip. *Vestibus*, on sous-entend *suis*, et peut-être qu'au lieu de בגדים, *vestibus*, il faudroit lire בגדיהם, *vestibus suis*. — *Et sedebant*, répétition omise dans les Rois.

✠ 12. Rois, 11. Paralip. *In Ramoth*, la préposition est sous-entendue dans les deux textes.

✠ 13. Rois, 12. Paralip. *Quæso*, omis dans les Paralip. ou plutôt anticipé dans les Rois; car il ne convient proprement qu'à la phrase suivante où en effet il se trouve dans les deux textes. — *Prophetarum ore uno*; il semble qu'il faudroit lire : *prophetarum prophetantium ore uno*. — *Et sit*, conjonction omise dans les Rois; elle n'y est pas nécessaire. — *Verba tua*, דבריך; les rabbins conviennent qu'il faut lire דברך, *Verbum tuum*, comme dans les Paralipomènes. — *Sicut verbum*; le mot *verbum* n'est pas répété dans les Paralipomènes.

✠ 14. Rois, 13. Paralip. *Dominus*, omis dans les Paralipomènes où on a confondu אלי, *ad me*, avec אלהי, *Deus meus*.

✠ 15. Rois, 14. Paralip. *Ad Ramoth*, אל par *aleph*. — *Aut quiescemus*, נחדל, mieux que *Aut quiescam*, אחדל; à cause de *ibimus* qui précède, et parce qu'ici Achab

consulte au nom de Josaphat ainsi qu'en son propre nom. —*Ad eum*, omis dans les Paralip. —*Ascende et prosperare, et det Dominus in manu regis.* Mieux dans les Paralipomènes : *Ascendite et prosperamini, et dentur in manu vestra;* car la réponse ici est au pluriel comme la question. L'autre leçon paroît copiée sur celle du ℣ 6. où Achab ayant consulté en son seul nom, la réponse ne s'adressoit qu'à lui.

℣ 17. Rois, 16. Paralip. *Ad montes*, אל, par *aleph;* mieux dans les Paralip. *Super montes*, על, par *aïn.*

℣ 18. Rois, 17. Paralip. *Bonum, sed in malum;* il semble qu'il faudroit lire comme au ℣ 7. Paralip. *in bonum, sed in malum;* la préposition est également sous-entendue de part et d'autre dans le texte des Rois.

℣ 19. Rois, 18. Paralip. *Audi*, שמע, ou שמעו, *Audite.* Cet *Audite* répété au ℣ 28. Rois, 27. Paralip. paroît mieux convenir. Ceci s'adresse à tous ceux qui étoient présens.—*Stans* ou *stantes;* le pluriel peut convenir avec un nom collectif.—*Juxta eum a dextera ejus et a sinistra ejus;* ou *Juxta dexteram ejus et sinistram ejus;* cela peut venir de l'omission du pronom *eum.*

℣ 20. Rois, 19. Paralip. *Regem Israel*, omis dans les Rois.—*Dicens*, omis dans les Rois.

℣ 22. Rois, 21. Paralip. *Spiritus*, רוח, ou לרוח, *in Spiritum*; le sens est le même, la préposition est sous-entendue dans le premier.

℣ 23. Rois, 22 Paralip. *Omnium*, omis dans les Paralip.; il est dans les deux textes au ℣ précédent.

℣ 24. Rois, 23. Paralip. *Qua* ou *Qua via;* c'est l'omission du mot *via* sous-entendu dans les Rois.

℣ 26. Rois, 25. Paralip. *Tolle*, קח, ou קחו, *Tollite.* Comme le roi ne nomme pas celui à qui il donne cet ordre, il est assez vraisemblable qu'il adresse cet ordre à ceux qui sont présens. —*Et redire fac* (ou *facite*) *eum.* L'hébreu n'y met de différence, que dans la prononciation; mais le pluriel qui précède détermine celui-ci qui va être confirmé par un troisième.

℣ 27. Rois, 26. Paralip. *Et dices*, ואמרת, ou ואמרתם, *Et dicetis;* c'est une suite des deux précédentes variantes. —*Veniam*, באי, ou שובי, *revertar;* celui-ci est mieux assorti au sujet; et c'est sur quoi Michée réplique : *Si revertendo revertaris.*

℣ 28. Rois, 27. Paralip. *Audite.* En hébreu שמעו, peut-être pour ישמעו, *Audiant*, qui s'accorde mieux avec l'expression de l'hébreu כלם, *omnes*, avec un pronom de la troisième personne.

℣ 29. Rois, 28. Paralip. *Ad Ramoth.* La préposition est sous-entendue dans les Rois.

℣ 30. Rois, 29. Paralip. On lit dans l'hébreu : *Mutare et ingredere*, התחפש ובא; ou ובוא, dans le même sens. Mais la suite prouve qu'on a dû lire originairement : *Ecce ego mutans me et ingrediens;* la différence ne consiste que dans l'omission d'*Ecce ego*, הנני, et le changement d'une lettre, מתחפש, *mutans me;* car alors ובוא sera pour ובא, qui signifiera *Et ingrediens.* Deux preuves appuient cette leçon, premièrement l'opposition de la seconde phrase : *Tu autem induere vestibus tuis;* secondement l'exécution marquée dans ces mots : *Et mutavit se rex Israel, et ingressus est in prælium.*—On lit dans les Paralip. *Et ingressi sunt*, peut-être mieux, puisqu'en effet ils y entrèrent tous deux.

℣ 31. Rois, 30. Paralip. *Triginta et duobus*, omis dans les Paralipomènes.

℣ 32. Rois, 31. Paralip. *Utique*, omis dans les Paralipomènes. — *Et declinaverunt*, ויסרו, ou ויסבו, *Et conversi sunt;* le premier pourroit être mieux.—*Et Dominus adjuvit eum, et amovit eos Deus ab eo*, omis dans les Rois.

℣ 33. Rois, 32. Paralip. *Ipse*, הוא, ou היה, *esset*, c'est le même sens; l'un tient lieu de l'autre, et le premier est mieux assorti au génie de la langue; l'un ou l'autre est transposé, vraisemblablement le second.

℣ 34. Rois, 33. Paralip. *Suo*, omis dans les Paralip.— *Manus tuas*, ידיך; les rabbins conviennent qu'il seroit mieux de lire ידך, *manum tuam.*—*Et educ me*, והוציאני, ou והוצאתני, *Et educes me;* c'est le même sens; la seconde expression est mieux assortie au génie de la langue qui met ordinairement ainsi le futur après l'impératif.

℣ 35. Rois, 34. Paralip. *Israel*, omis dans les Rois. — *Usque ad vesperam*, omis dans les Rois. — *In vesperi* ou *in tempore occasus solis;* c'est le même sens, mais peut-être encore mieux déterminé. — *Et effusus est sanguis plagæ in sinu currus;* circonstance omise dans les Paralipomènes, mais nécessaire dans les Rois, à cause du récit

qui va suivre dans le texte de ce livre, et qui n'est pas dans les Paralipomènes, parce que les Paralipomènes ne donnent que l'histoire des Rois de Juda.

§ XXI. TEXTES PARALLÈLES.

III. *Rois*, XXII.	II. *Paralipomènes*, XX.
41. Et *Josaphat filius Asa* regnavit super Judam *in anno quarto Achab regis Israel.*	31. Et regnavit *Josaphat* super Judam filius triginta et quinque annorum cum regnaret, et viginti et quinque annis regnavit in Jerusalem, et nomen matris ejus Azuba filia Salai.
42. *Josaphat* filius triginta et quinque annorum cum regnaret, et viginti et quinque annis regnavit in Jerusalem, et nomen matris ejus Azuba filia Salai.	
43. Et ambulavit in *omni* via Asa *patris sui:* non recessit ab ea, faciendo rectum in oculis Domini.	32. Et ambulavit in via *patris sui* Asa, et non recessit ab ea, faciendo rectum in oculis Domini.
44. Verumtamen excelsa non amoverunt: adhuc populus *sacrificantes et adolentes in excelsis.*	33. Verumtamen excelsa non amoverunt et adhuc populus *non firmaverant cor suum cum Deo patrum suorum.*
45. *Et pacem fecit Josaphat cum rege Israel.*	
46. Et residuum rerum Josaphat, *et potestas ejus qua egit et qua pugnavit, nonne ipsa scripta sunt super libro verborum dierum regum Juda?*	34. Et residuum rerum Josaphat *priorum et posteriorum, ecce ipsæ scriptæ sunt in verbis Jehu filii Hanani, quæ intulit super libro regum Israel.*
47. *Et residuum scortatoris quod remanserat in diebus Asa patris sui consumpsit de terra.*	
48. *Et rex nullus in Edom, (sed) præfectus regis.*	
49. *Josaphat fecit naves Tharsis ut irent in Ophir ad aurum, et non ivit quia contriti sunt naves in Asiongaber.*	35. *Et postea junxit se Josaphat rex Juda cum Ochozia rege Israel: ipse impie fecit in agendo.*
	36. *Et junxit illum secum ad faciendum naves ut irent in Tharsis, et fecerunt naves in Asiongaber.*
50. *Tunc dixit Ochozias filius Achab ad Josaphat: Ibunt servi mei cum servis tuis in navibus, et noluit Josaphat.*	37. *Et prophetavit Eliezer filius Dodau de Marepha adversus Josaphat dicens: Eo quod junxeris te cum Ozochia, percussit Dominus opera tua, et contriti sunt naves, et non valuerunt ire in Tharsis.*

III. *Rois*, XXII.	II. *Paralipomènes*, XXI.
51. Et recubuit Josaphat cum patribus suis, et sepultus fuit cum patribus suis in civitate David *patris sui:* et regnavit Joram filius ejus pro eo.	1. Et recubuit Josaphat cum patribus suis, et sepultus fuit cum patribus suis in civitate David, et regnavit Joram filius ejus pro eo.

REMARQUES.

✠ 41. Rois, 31. Paralip. *Josaphat* transposé dans l'un ou dans l'autre. — *Rex Juda*, omis dans les Paralipomènes. — *In anno quarto Achab regis Israel*, omis dans les Paralip. où les époques du règne ne sont point marquées.

✠ 42. Rois, 31. Paralip. *Josaphat*, omis dans les Paralipomènes, il y manque.

✠ 43. Rois, 32. Paralip. *Omni*, omis dans les Paralip. — *Patris sui*, transposé dans l'un ou dans l'autre. — *Et non*, conjonction omise dans les Rois.

✠ 44. Rois, 33. Paralip. *Et adhuc*, conjonction omise dans les Paralipomènes. — *Sacrificantes et adolentes in excelsis*, exprimé dans les Paralipomènes par ces mots : *non firmaverunt cor suum cum Deo patrum suorum;* on pourroit réunir ces deux phrases.

✠ 45. Rois, *Et pacem fecit Josaphat cum rege Israel.* Cela répond au ✠ 35. des Paralip. *Et postea junxit se Josaphat.* Ce *postea* sembleroit mieux convenir au ✠ 36. où se trouve répété, *Et junxit illum secum.*

✠ 46. Rois, 34. Par. *Et residuum rerum Josaphat.* Ces premiers mots sont semblables; le reste des deux versets est tout différent.

✠ 47. et 48. Rois. Ces deux versets n'ont rien de parallèle dans les Par. — *Sed*, omis; le sens l'exige.

✠ 49. Rois, 36. Par. *Josaphat fecit.* On lit dans l'hébreu des Rois, עשר, *decem*, pour עשה, *fecit.* Le texte des Par. dit : *Et junxit illum secum ad faciendum;* circonstance omise dans les Rois. — *Naves Tharsis ut irent in Ophir*, ou *Naves ut irent in Tharsis;* la différence ne vient peut-être que de la transposition du mot *Tharsis* mis à la place d'*Ophir*. — *Ad aurum*, omis dans les Paralip. — *Et fecerunt naves in Asiongaber;* circonstance omise dans les Rois, mais la suite le suppose. — *Et non ivit quia contriti sunt naves in Asiongaber;* circonstance omise dans les

Paralip., mais la suite la suppose : la répétition du nom d'*Asiongaber* a pu donner lieu à cette double omission. — On lit dans l'hébreu : *Et non ivit quia contrita est ;* ce qui supposeroit אנית, *navis ;* mais parce qu'on lit אניות, *naves*, les rabbins veulent qu'on lise *contriti sunt ;* il faudroit donc lire aussi *iverunt.* On a vu que Salomon et Hiram n'avoient ensemble qu'un vaisseau destiné à ce voyage ; ce qui donne lieu de soupçonner que le singulier seroit ici préférable.

℣ 37. Par. *Et prophetavit*, etc. ; circonstance omise dans les Rois, elle peut tenir au ℣ 49. Ce ℣. rappelle la prophétie qui avoit précédé le naufrage, et répète l'expression du naufrage après la prophétie. — *Et non valuerunt ire in Tharsis ;* peut-être *in Ophir ;* c'est une suite de la précédente variante.

℣ 50. Rois. *Tunc dixit Ochozias*, etc. ; circonstance omise dans les Par., elle est la suite naturelle du ℣ 37.

℣ 51. Rois. C'est le premier ℣, du chap. XXI. des Paralip. — *Patris sui*, omis dans les Par.

QUATRIÈME PARTIE.

Textes du IIe livre des Paralipomènes, parallèles à ceux du IVe livre des Rois, et à quelques textes d'Isaïe, de Jérémie et d'Esdras.

Cette quatrième partie qui achève le parallèle des livres des Rois et des Paralipomènes, contient tout ce qui concerne l'histoire de la maison de Juda, depuis la mort de Josaphat jusqu'au règne de Cyrus qui rendit la liberté aux Juifs captifs à Babylone.

§ Ier. TEXTES PARALLÈLES.

IV. *Rois*, VIII.	II. *Paralipomènes*, XXI.
16. *Et in anno quinto Joram filii Achab regis Israel et Josaphat regis Juda, regnavit Joram filius Josaphat regis Juda.*	

IV. *Rois*, VIII.

17. Filius triginta et duorum annorum *erat* cum regnavit, et octo *annis* regnavit in Jerusalem.

18. Et ambulavit in via regum Israel sicut fecerunt domus Achab, quia filia Achab facta fuerat ei in uxorem, et fecit malum in oculis Domini.

19. Et noluit Dominus disperdere *Judam propter David servum suum*, sicut dixerat *ei*, ut daret ei lucernam (*et*) filiis ejus cunctis diebus.

20. In diebus ejus defecit Edom de sub manu Judæ, et regnare fecerunt super se regem.

21. Et transivit Joram *in Seir*, et omnes currus cum eo. Et factum est, *ipse* surrexit nocte, et percussit Edom, qui circumdederat eum, et principes curruum, *et fugit populus ad tabernacula sua.*

22. Et defecit Edom de sub manu Judæ usque ad diem hanc : *tunc* defecit Lobna in tempore eodem.

23. *Et residuum rerum Joram, et omnia quæ fecit, nonne hæc scripta sunt super libro verborum dierum regum Juda ?*

24. *Et recubuit Joram cum patribus suis, et sepultus est cum patribus suis in civitate David : et regnavit Ochozias filius ejus pro eo.*

II. *Paralipomènes*, XXI.

5. Filius triginta et duorum annorum *Joram* cum regnavit, et octo *annis* regnavit in Jerusalem.

6. Et ambulavit in via regum Israel sicut fecerunt domus Achab, quia filia Achab facta fuerat ei in uxorem, et fecit malum in oculis Domini.

7. Et noluit Dominus disperdere *domum David propter fœdus quod pepigerat cum David, et* sicut dixerat ut daret ei lucernam et filiis ejus cunctis diebus.

8. In diebus ejus defecit Edom de sub manu Judæ, et regnare fecerunt super se regem.

9. Et transivit Joram *cum principibus suis* et omnes currus cum eo. Et factum est, surrexit nocte et percussit Edom, qui circumdederat eum, et principes curruum.

10. Et defecit Edom de sub manu Judæ usque ad diem hanc : *tunc* defecit Lobna in tempore eodem *de sub manu ejus, quia dereliquit Dominum Deum patrum suorum.*

19. *Et mortuus est in infirmitatibus malis, et non fecerunt ei populus ejus combustionem secundum combustionem patrum suorum.*

20. . . . . *Et sepelierunt eum in civitate David, et non in sepulchris regum.*

XXII. 1. *Et regnare fecerunt habitatores Jerusalem Ochoziam filium ejus minorem pro eo.*

REMARQUES.

La suite du parallèle s'est trouvée interrompue par une portion considérable de l'histoire des rois d'Israel; car, comme nous l'avons observé, le texte des Paralipomènes ne concerne que les rois de Juda. Le parallèle ne recommence donc qu'au chapitre VIII des Rois. Le ℣ 16. n'a point de parallèle ; il faut seulement y observer que ces mots *et Josaphat regis Juda*, ne peuvent être qu'une pure faute de copiste, et qu'en effet dans les versions grecque et latine plusieurs exemplaires ne les ont point.

℣ 17. Rois, 5. Par. *Erat* et *Joram* sont réciproquement sous-entendus l'un d'un côté et l'autre de l'autre. — *Annis;* on lit dans le texte des Rois שנה, *anno*, pour שנים, *annis*, qu'on trouve dans les Paralipomènes; et les rabbins conviennent que c'est une faute dans le texte des Rois.

℣ 19. Rois, 7. Paralip. *Judam propter David servum suum*, ou *domum David propter fœdus quod pepigerat cum David.* Il y a lieu de présumer que dans ce dernier texte on a lu originairement *domum Juda propter fœdus quod pepigerat cum David ;* alors le nom de David n'est point répété, et les deux textes se ressemblent davantage. — *Et sicut dixerat ei*, conjonction ajoutée et pronom omis dans les Paralipomènes. — *Et filiis ejus*, conjonction omise dans les Rois; elle y est nécessaire.

℣ 21. Rois, 9. Paralip. *In Seir*, צעירה, ou עם שריו, *cum principibus suis*; ou l'on a confondu l'un avec l'autre, ou il faudroit les réunir, *cum principibus suis in Seir.* — *Ipse*, omis dans les Paralip. — *Et fugit populus ad tabernacula sua*, omis dans les Paralipomènes.

℣ 22. Rois, 10. Paralip. *Tunc.... in tempore eodem.* Quoique les deux textes soient ici d'accord, cependant comme le mot *tunc* ne fait qu'exprimer ce que répète ensuite *in tempore eodem*, il y a lieu de soupçonner qu'au lieu de אז, *tunc*, on auroit pu lire originairement אף, *etiam*. — *De sub manu ejus, quia dereliquit Dominum Deum patrum suorum*, omis dans les Rois. Toute la suite du texte des Paralip. est fort différente du texte des Rois. Le *residuum rerum* ne s'y trouve point; le *recubuit et sepultus est* s'y trouve exprimé en d'autres termes, et avec beaucoup de circonstances dont le texte des Rois ne parle point. Enfin *Et regnavit Ochozias* s'y trouve aussi exprimé d'une

autre manière, surtout avec l'épithète *minorem* qui ne se trouve point dans les Rois, et dont le texte des Paralipomènes explique les raisons, au commencement du chapitre suivant.

§ II. TEXTES PARALLÈLES.

IV. *Rois*, VIII.	II. *Paralipomènes*, XXII.
25. *In revolutione duodecimi anni Joram filii Achab regis Israel* regnavit Ochozias filius Joram regis Juda.	1. . . . . *Quia omnes priores interfecerat turma quæ venit cum Arabibus ad castra*, et regnavit Ochozias filius Joram regis Juda.
26. Filius *viginti* et duorum annorum Ochozias cum regnavit, et anno uno regnavit in Jerusalem, et nomen matris ejus Athalia *filia Amri regis Israel.*	2. Filius *quadraginta* et duorum annorum Ochozias cum regnavit, et anno uno regnavit in Jerusalem, et nomen matris ejus Athalia *filia Amri.*
27. *Et* ambulavit *in via* domus Achab, et fecit malum in oculis Domini sicut domus Achab, *quia gener domus Achab erat.*	3. *Etiam ipse* ambulavit *in viis* domus Achab, *quia mater ejus consiliaria ejus fuit ad impie agendum.* 4. Et fecit malum in oculis Domini sicut domus Achab, *quia ipsi fuerunt ei consiliarii post mortem patris sui ad perditionem ei.*
28. Et ivit cum Joram filio Achab ad prælium *cum* Hazael regem Syriæ in Ramoth-Galaad, et percusserunt *Syri* Joram.	5. *Etiam in consilio eorum ambulavit*, et ivit cum Joram filio Achab *rege Israel* ad prælium *adversus* Hazael rege Syriæ in Ramoth-Galaad, et percusserunt *jaculatores* Joram.
29. Et reversus est *Joram rex* ut sanaret se in Jezrahel, *a plagis* quibus percusserant eum *Syri* in Rama, dum pugnaret contra Hazael regem Syriæ, et *Ochozias* filius Joram rex Juda descendit ut videret Joram filium Achab in Jezrahel, quia ægrotans erat.	6. Et reversus est ut sanaret se in Jezrahel, *quia plagæ* quibus percusserant eum in Rama dum pugnaret contra Hazael regem Syriæ: et *Azarias* filius Joram rex Juda descendit ut videret Joram filium Achab in Jezrahel, quia ægrotans erat.

REMARQUES.

✱ 25. Rois, 1. Paralip. On voit dans les Paralip. pour-

quoi la couronne échut à Ochozias, quoiqu'il fût le plus jeune ; c'est que les aînés avoient été tués. — *Cum Arabibus*, בערבים, ou plutôt מערבים, *ex Arabibus*, comme Théodoret le lisoit dans le grec des Septante. — Dans les Rois, on lit *duodecimi*, et néanmoins au ℣ 29. du chap. suivant on trouvera *undecimi;* il y a lieu de présumer que c'est la vraie leçon, comme nous l'avons montré dans la *Dissertation sur le* IV^e^ *âge*, à la tête des deux premiers livres des Rois, tom. v.

℣ 26. Rois, 2. Paralip. *Viginti* ou *quadraginta*. La différence vient vraisemblablement de ce qu'on a confondu le *caph* qui vaut *vingt*, avec le *mem* qui vaut *quarante*. Comme Ochozias étoit le plus jeune, il est probable que le *viginti* est la vraie leçon. — *Filia Amri*. Dans le fragment précédent, 18. Rois, 6 Paralip. les deux textes l'ont nommée *Filia Achab*. Or Achab étoit fils d'Amri; il y a donc lieu de présumer qu'ici la vraie leçon seroit, *Filia Achab, filii Amri*. — *Regis Israel*, omis dans les Paralipomènes.

℣ 27. Rois, 3. Par. *Et* ou *Etiam ipse;* celui-ci a beaucoup plus de force. — *In via*, בדרך, ou בדרכי, *in viis;* on a pu aisément les confondre. — *Quia mater ejus*, etc., omis dans les Rois. — *Quia genus domus Achab erat*. Cela est plus développé dans le ℣ 4. des Paralip. *quia ipsi fuerunt ei consiliarii*, etc. ; *ipsi* se rapporte au mot *domus*, parce que présentant une idée collective, il s'accorde avec le pluriel, quoiqu'il soit au singulier.

℣ 28. Rois, 5. Paralip. *Etiam in consilio eorum ambulavit;* c'est une suite du développement qui précède dans les Paralip. — *Rege Israel*, omis dans les Rois. — *Cum* ou *adversus Hazael*. Il a été facile de confondre עם, *cum*, avec על, *adversus*. — *Syri*, ארמים, ou הרמים, *jaculatores;* on voit combien ils se ressemblent ; le premier paroît préférable.

℣ 29. Rois, 6. Paralip. *Joram rex*, omis dans les Paral. — *A plagis*, מן חמכים, ou כי חמכים, *quia plagæ;* la différence n'est pas grande, mais elle obscurcit la phrase de manière qu'il est visible que la première leçon est la vraie. — *Syri*, omis dans les Paralipomènes où il avoit été obscurci au ℣ précédent par *jaculatores*. — *Ochozias*, אחזיהו, ou עזריהו, *Azarias;* il est encore visible que c'est une faute de copiste ; il ne s'agit point ici d'*Azarias*, mais d'*Ochozias*.

§ III. TEXTES PARALLÈLES.

IV. *Rois*, XI.	II. *Paralipomènes*, XXII.
1. Et Athalia mater Ochoziæ, et vidit quod mortuus esset filius suus, et surrexit, *et perdidit* omne semen regni.	10. Et Athalia mater Ochoziæ, vidit quod mortuus esset filius suus, et surrexit, *et locuta est* omne semen regni *domus Juda*
2. Et tulit *Josaba* filia regis *Joram*, *soror Ochoziæ*, Joas filium Ochoziæ, et furata est eum de medio filiorum regis qui interficiebantur, (*et posuit*) eum et nutricem ejus in cubiculo lectorum, *et absconderunt eum* a facie *Athaliæ*, *et non est interfectus.*	11. Et tulit *Josabeth* filia regis, Joas filium Ochoziæ; et furata est eum de medio filiorum regis qui interficiebantur, *et posuit* eum et nutricem ejus in cubiculo lectorum, *et abscondit eum Josabeth filia regis Joram, uxor Joiadæ pontificis,* (*quia ipsa erat soror Ochoziæ*) a facie *Athaliæ*, *et non interfecit eum.*
3. Et fuit *cum ea* (*in*) domo *Domini* absconsus sex annis, et Athalia regnabat super terram.	12. Et fuit *cum eis in* domo *Dei* absconsus sex annis, et Athalia regnabat super terram.

REMARQUES.

✱ 1. Rois, 10. Paral. *Et vidit.* Les rabbins conviennent que c'est une faute de copiste, et qu'il faut lire, *vidit*, comme dans les Paralipomènes. — *Et perdidit*, ותאבד; ou ותדבר, *et locuta est;* il est visible qu'on a confondu l'un avec l'autre, et que le second est une faute de copiste. — *Domus Juda*, omis dans les Rois.

✱ 2. Rois, 11. Paralip. *Josaba* ou *Josabeth* que l'on pourroit aussi prononcer *Josabath;* car la différence n'est que de la dernière lettre ת omise dans les Rois. - *Joram, soror Ochoziæ*, omis dans les Paralip. ou du moins réservé pour la fin du verset. — *Et posuit*, mot essentiel omis dans les Rois. — *Et absconderunt eum;* ou *Et abscondit eum*; on a pu confondre l'un avec l'autre; la seconde leçon paroît préférable; d'ailleurs elle est appuyée sur ce qui va suivre. *Josabeth filia regis Joram* omis dans les Rois où cela est dit au commencement du ✱. — *Uxor Joiadæ pontificis*, entièrement omis dans les Rois. — *Quia ipsa erat soror Ochoziæ,* omis dans les Rois où cette circonstance est déjà marquée au commencement du ✱. — *Athaliæ*, dans les deux

textes; on lit עתליהו pour עתליה, *Athalia.* — *Et non est interfectus*, ou *Et non interfecit eum.* C'est le même sens, mais sans aucune équivoque dans la première leçon.

✱ 3. *Cum ea*, אתה, ou אתם, *cum eis;* la première leçon est mieux liée, et nécessaire dans les Rois où Joiada n'est pas nommé. — *In domo;* la préposition sous-entendue dans les Rois est exprimée dans les Paralip. — *Domini* ou *Dei ;* on a déjà vu plusieurs fois cette variété.

§ IV. TEXTES PARALLÈLES.

IV. *Rois*, XI.	II. *Paralipomènes*, XXIII.
4. Et in anno septimo *misit* Joiada, et tulit centuriones, *cum ducibus et cum cursoribus, et adduxit eos ad se in domum Domini, et percussit cum eis fœdus, et jurare fecit eos in domo Domini, et ostendit eis filium regis.*	1. Et in anno septimo *confortavit se* Joiada, et tulit centuriones, *cum Azaria filio Jeroham, et cum Ismahel filio Johanan, et cum Azaria filio Obed, et Maasiam filium Adaiæ, et Elisaphat filium Zechri secum in fœdere.* 2. *Et circuierunt per Judam, et congregaverunt levitas ex omnibus civitatibus Juda, et principes familiarum Israel, et venerunt in Jerusalem.* 3. *Et percussit omnis cœtus fœdus in domo Dei cum rege: et dixit eis : Ecce filius regis regnabit sicut locutus est Dominus super filios David.*
5. *Et præcepit eis dicens :* Hæc est res quam facietis : Tertia pars ex vobis ingredientes sabbatum, *et custodientes custodiam domus regis.*	4. Hæc est res quam facietis : Tertia pars ex vobis ingredientes sabbatum *ex sacerdotibus, et ex levitis,* (*et*) *ex janitoribus liminum.*
6. Et tertia pars in porta *Sur, et tertia pars in porta post cursores, et custodietis custodiam domus Messa.*	5. *Et tertia pars in domum regis,* et tertia pars in porta *fundamenti et omnis populus in atriis domus Domini.*
7. *Et duæ manus ex vobis omnes qui egrediuntur de sabbato, et custodiant* custodiam *domus* Domini *ad regem.*	6. *Et ne ingrediatur domum Domini nisi sacerdotes et ministrantes de levitis : ipsi ingrediantur, quia sanctitas sunt, et omnis populus* custodiant custodiam Domini.
8. *Et circumdabitis* regem undique, unusquisque et vasa	7. *Et circumdabant levitæ* regem undique, unusquisque

IV. *Rois*, XI.

ejus in manu ejus, et qui ingressus fuerit *intra septa*, interficiatur, et estote cum rege, *in egressu ejus et in ingressu ejus.*

9. Et fecerunt *centuriones*, juxta omnia quæ præceperat Joiada sacerdos, et tulerunt unusquisque homines suos ingredientes *sabbatum cum egredientibus* sabbato, *et venerunt ad Joiadam sacerdotem.*

10. Et dedit sacerdos centurionibus lanceas et scuta quæ fuerant regi David, quæ erant in domo *Donini.*

11. *Et steterunt cursores, unusquisque et vasa sua* (*habebat*) in manu sua, a latere domus dextro usque ad latus domus sinistrum, ad altare et ad domum juxta regem per circuitum.

12. Et eduxit filium regis, *et posuit* super eum diadema *et testimonium*, et constituerunt eum regem, et unxerunt eum, *et plauserunt manu*, et dixerunt : Vivat rex.

13. Et audivit Athalia vocem *concursus populi*, et venit ad populum in domum Domini.

14. Et vidit, et ecce rex stans super stationem *juxta consuetudinem*, et principes et tubæ juxta regem, et omnis populus terræ lætabatur et clangebat tubis, et scidit Athalia vestimenta sua, *et clamavit* : Conjuratio, conjuratio.

II. *Paralipomènes*, XXIII.

et vasa ejus in manu ejus : et qui ingressus fuerit *intra domum*, interficiatur : et estote cum rege *in ingressu ejus et in egressu ejus.*

8. Et fecerunt *levitæ et omnis Juda* juxta omnia quæ præceperat Joiada sacerdos : et tulerunt unusquisque homines suos ingredientes sabbatum cum egredientibus sabbato, *quia non dimiserat Joiada sacerdos divisiones.*

9. Et dedit *Joiada* sacerdos centurionibus lanceas *et clypeos* et scuta quæ fuerant regi David, quæ erant in domo *Dei.*

10. *Et constituit omnem populum, et unusquisque gladium suum* (*habebat*) in manu sua, a latere domus dextro usque ad latus domus sinistrum, ad altare et ad domum juxta regem per circuitum.

11. Et eduxit filium regis, *et posuerunt* super eum diadema *et testimonium*, et constituerunt eum regem, et unxerunt eum *Joiada et filii ejus*, et dixerunt : Vivat rex.

12. Et audivit Athalia vocem *populi currentium et laudantium regem*, et venit ad populum in domum Domini.

13. Et vidit, et ecce rex stans super stationem *suam in introitu*, et principes et tubæ juxta regem, et omnis populus terræ lætabatur et clangebat tubis, *et cantores cum vasis cantici, et scientes laudare* : et scidit Athalia vestimenta sua, *et dixit* : Conjuratio, conjuratio.

IV. *Rois*, XI.	II. *Paralipomènes*, XXIII.
15. *Et præcepit* Joiada sacerdos *centurionibus, præpositis* exercitus, et dixit ad eos : Educite eam ad extra interiora septi, et qui ierit post eam, interfice gladio, quia dixerat sacerdos : *Ne interficiatur* in domo Domini.	14. *Et eduxit* Joiada sacerdos *centuriones, præpositos* exercitus, et dixit ad eos : Educite eam ad extra interiora septi, et qui ierit post eam, *interficiatur* gladio : quia dixerat sacerdos : *Non interficietis eam* in domo Domini.
16. Et posuerunt ei spatia, et ingressa est *viam introitus* equorum in domum regis, *et interfecta est* ibi.	15. Et posuerunt ei spatia, et ingressa est *introitum portæ* equorum in domum regis, *et interfecerunt eam* ibi.
17. Et percussit Joiada fœdus *inter Dominum et inter regem et inter populum*, ut esset in populum Domino, *et inter regem et inter populum.*	16. Et percussit Joiada fœdus *inter eum et inter omnem populum et inter regem* ut essent in populum Domino.
18. Et venerunt omnis populus terræ ad domum Baal, et diruerunt eam (*et*) aras ejus et imagines ejus combusserunt *bene*, et Mathan sacerdotem Baal occiderunt ante aras. Et posuit *sacerdos* stationem *juxta* domum Domini.	17. Et venerunt omnis populus ad domum Baal, et diruerunt eam, et aras ejus et imagines ejus combusserunt, et Mathan sacerdotem Baal occiderunt ante aras. 18. Et posuit *Joiada* stationem (*juxta*) domum Domini *in manu sacerdotum* (*et*) *levitarum quos distribuit David super domum Domini ut offerrent holocausta Domini juxta scriptum in lege Moysi, in lætitia et in cantico juxta manus David.* 19. *Et constituit janitores super portas domus Domini, et non ingrediebatur immundus ab omni re.*
19. Et tulit centuriones, *et duces et cursores*, et omnem populum terræ, *et descendere fecerunt* regem de domo Domini, et venerunt *per viam portæ cursorum* in domum regis, *et sedit* super thronum *regum.*	20. Et tulit centuriones *et magnates et dominantes in populo*, et omnem populum terræ, *et descendere fecit* regem de domo Domini, et venerunt *per medium portæ superioris* in domum regis, *et sedere fecerunt regem* super thronum *regni.*

IV. *Rois*, XI.	II. *Paralipomènes*, XXIII.
20. *Et lætatus est* omnis populus terræ, et civitas tranquilla facta est, et Athaliam interfecerunt gladio *in domo regis.*	21. *Et lætati sunt* omnis populus terræ, et civitas tranquilla facta est, et Athaliam interfecerunt gladio.

REMARQUES.

℣ 4. Rois, 1 Paralip. *Misit* ou *confortavit se;* on peut les réunir, *confortavit se et misit* ; c'est ici le commencement des différences assez nombreuses dans ce fragment, quoique d'ailleurs les deux textes aient encore ici même beaucoup de ressemblance. — *Cum ducibus.* On ignore la signification précise de l'hébreu כרי, en supposant qu'il signifie *duces.* Ces chefs sont apparemment ceux qui sont nommés dans les Paralipom. *cum Azaria*, etc. — *Et cum cursoribus,* omis dans les Paralip. au contraire *in fœdere,* omis dans les Rois.

℣ 4. Rois, 2. Paralip. *Et adduxit eos ad se in domum Domini;* c'est ce que le texte des Paralipom. développe : *Et circuierunt.... Et congregaverunt.... et venerunt in Jerusalem.*

℣ 4. Rois, 3. Paralip. *Et percussit cum eis fœdus, et jurare fecit eos in domo Domini;* c'est ce que dit le texte des Paralip. en d'autres termes : *Et percussit omnis cœtus fœdus in domo Dei cum rege. — Et ostendit eis filium regis*, c'est ce que disent autrement les Paralip. *Et dixit eis : Ecce filius regis,* etc.

℣ 5. Rois, 4. Paralip. *Et præcepit eis dicens,* omis dans les Paralip. — *Hæc est res;* ici reprend la ressemblance, mais cependant encore avec quelques différences. — *Ex sacerdotibus*, etc., omis dans les Rois; c'est le détail de ceux qui doivent composer cette troisième partie. — *Et custodientes custodiam domus regis,* omis dans les Paralipomènes ; cela paroît cependant essentiel pour marquer le poste de ce détachement. Au lieu de ושמרי, *et custodientes,* il semble qu'il faudroit lire, ישמרו, *custodiant.*

℣ 6. Rois, 5. Paralip. *Et tertia pars in porta Sur ;* il paroît que ce tiers est celui qui est marqué dans les Paral. par ces mots : *Et tertia pars in porta fundamenti.* On a confondu, סור, *Sur*, avec היסוד, *fundamenti* qui paroît

être la vraie leçon, parce qu'il est plus facile que l'autre soit venue de celle-ci. — *Et tertia pars in porta post cursores ;* il semble que ce tiers soit celui dont les Paralip. disent *et tertia pars in domum regis.* — *Et custodietis custodiam domus Messa ;* apparemment que c'est une dépendance du poste donné à ce tiers. On ignore ce que signifie *Messa ;* mais il est assez visible que le texte de ces trois versets met en parallèle trois maisons. 5. *domus regis.* 6. *domus Messa.* 7. *domus Domini.* Il semble que *domus Messa* pourroit désigner le palais de la reine. — *Et omnis populus*, etc., omis dans les Rois, ou du moins cela se borne à la troupe de ceux qui sortoient de service, et dont le texte des Rois va parler.

℣ 7. Rois, 6. Paralip. *Et ne ingrediatur*, omis dans les Rois. — *Et omnis populus custodiant custodiam Domini.* Ces derniers mots qui ressemblent aux derniers du ℣ des Rois donnent lieu de présumer que cet *omnis populus* doit s'entendre de la troupe de ceux qui sortoient de service, et qui sont ainsi désignés dans les Rois : *Et duæ manus ex vobis omnes qui egrediuntur sabbato.* Ceux-là devoient se partager en deux troupes dans les parvis de la maison du Seigneur pour y faire garde. — *Et custodiant*, ושמרו, pour ישמרו, *Custodiant.* — *Domus ad regem*, omis dans les Paralipomènes.

℣ 8 Rois, 7. Paralip. *Et circumdabitis*, ou *Et circumdabunt levitæ ;* c'est le même sens ; mais ce dernier est mieux lié ; car le *circumdabitis* ne peut se rapporter à tous ceux qui précèdent, mais seulement au premier tiers dont il est parlé au ℣ 5., en sorte qu'alors ce ℣ 8. sembleroit transposé. Mais en lisant *Circumdabunt levitæ*, il n'y a ni équivoque, ni transposition. Cela se rapporte toujours aux seuls lévites commis à la garde du roi, mais suffisamment désigné par *levitæ.* — *Intra septa*, ou *intra domum ;* c'est encore le même sens. — *In egressu ejus et in ingressu ejus*, ou *in ingressu ejus et in egressu ejus ;* ce n'est qu'une transposition dans l'un ou dans l'autre, et vraisemblablement dans les Paralip. puisque le roi étant dans le temple devoit en sortir avant d'y entrer.

℣ 9. Rois, 8 Par. *Centuriones*, ou *levitæ et omnis Juda ;* cela revient au même sens, pourvu cependant que sous le nom de *levitæ* on entende ceux de la tribu de Lévi en général prêtres ou lévites. — *Quia non dimiserat*, etc.,

omis dans les Rois ; au contraire, *et venerunt*, etc., omis dans les Paralipomènes ; on peut les réunir.

℣ 10. Rois, 9. Paralip. *Joiada*, omis dans les Rois. — *Et clypeos*, omis dans les Rois; et comme il est beaucoup plus commun que *scuta*, il est assez vraisemblable qu'il devoit y être. — *Domini* ou *Dei*, variante fréquente.

℣ 11. Rois, 10 Par. *Et steterunt cursores*, ou *Et constituit omnem populum;* il est vraisemblable qu'en effet ce peuple n'est autre que la troupe des coureurs. — *Unusquisque et vasa sua in manu sua*, ou *Et unusquisque gladium suum in manu sua;* c'est bien encore le même sens ; la conjonction *et* est visiblement transposée dans les Rois. Le *vasa sua* est expliqué par *gladium suum;* on sous-entend *habebat*.

℣ 12. Rois, 11. Paralip. *Et posuit* ou *Et posuerunt*. Comme c'est une action qui a dû être faite par un seul, le singulier paroît préférable. — *Et testimonium*. Les deux textes le disent; on ignore ce que c'étoit; peut-être le livre de la loi, qui est souvent désignée sous le nom de *témoignage*. — *Joiada et filii ejus*, omis dans les Rois ; il paroît y convenir ; c'est encore une action qui dut être faite par Joïada assisté de ses enfans. — *Et plauserunt manu*, circonstance omise dans les Paralipomènes.

℣ 13. Rois, 12. Paralip. *Concursus populi* ou *populi concurrentium ;* c'est une transposition du mot הרצים, *concurrentium*, dont on a fait הרצין, qu'il faut supposer signifier *concursus ;* car il n'est pas usité ; ce qui achève de montrer que c'est une faute. — *Et laudantium regem*, omis dans les Rois.

℣ 14. Rois, 13. Par. *Suam*, omis dans les Rois. — *Juxta consuetudinem*, כמשפט, ou במבוא, *in introitu ;* on a pu les confondre ; peut-être aussi faudroit-il les réunir : *Juxta consuetudinem in introitu*. — *Et cantores cum vasis cantici, et scientes laudare*, omis dans les Rois. — *Et clamavit* ou *Et dixit ;* c'est le même sens ; le premier néanmoins est plus caractérisé et assez vraisemblable.

℣ 15. Rois, 14. Par. *Et præcepit*, ויצו, ou ויוצא, *Et eduxit*. Le premier est plus vraisemblable, et il a été facile de les confondre, surtout si au lieu de l'irrégulier ויצו, on lit régulièrement ויצוה. Quant au régime *centuriones* ou *centurionibus*, la différence n'est que dans la version qui exige l'un plutôt que l'autre ; dans l'hébreu il est le même

pour les deux; c'est *centuriones*.—*Interfice*, המת, ou יומת, *Interficiatur;* on a pu les confondre; ce dernier est mieux lié.—*Ne interficiatur*, אל תומת, ou לא תמיתוה, *Non interficietis eam;* on a pu les confondre; le premier paroît être mieux.

℣ 16. Rois, 15. Par. *Viam introitus* ou *Introitum portæ;* c'est l'omission réciproque de deux mots; on peut réunir les deux leçons en disant, *viam introitus portæ.* —*Et interfecta est*, ותומת, ou וימיתוה, *Et interfecerunt eam;* on a encore pu les confondre; et c'est une suite des précédentes différences.

℣ 17. Rois, 17. Par. *Inter Dominum* ou *Inter eum*, le premier est beaucoup mieux; et vraisemblablement בינו, *inter eum*, vient de ביני, par abréviation pour בין יהוה, *inter Dominum.* —*Et inter regem et inter populum*, ou *Et inter omnem populum et inter regem;* c'est une transposition dans l'un ou dans l'autre, mais plutôt dans les Par.; *omnem* est omis dans les Rois. —*Et inter regem, et inter populum*, omis dans les Paralipomènes.

℣ 18. Rois, 17. Par. *Et aras ejus;* la conjonction est visiblement omise dans les Rois. —*Bene*, omis dans les Par.

℣ 18. Rois, 18. Par. *Sacerdos* ou *Joiada;* on peut les réunir, *Joiada sacerdos* comme au ℣ 15. Rois, 14. Paral. —*Juxta*, omis dans les Par.—*In manu sacerdotum*, etc., omis dans les Rois ainsi que dans le ℣ suivant. —*Et levitarum.* Les anciens lisoient ainsi; la conjonction omise est nécessaire, la suite le suppose. Les prêtres offroient les holocaustes, et les lévites chantoient.

℣ 19. Rois, 20. Par. *Et duces et cursores*, ou *Et magnates, et dominantes in populo;* peut-être faudroit-il les réunir. — *Et descendere fecerunt* ou *fecit;* le pluriel paroît mieux convenir avec la suite.—*Per viam portæ cursorum*, ou *Per medium portæ superioris.* On peut avoir confondu דרך, *Per viam*, avec בתוך, *Per medium;* et la même porte pouvoit être appelée supérieure ou des coureurs.—*Et sedit*, ou *Et sedere fecerunt regem;* l'un est l'effet de l'autre. —*Regum*, המלכים, ou ממלכה, *regni;* on peut les avoir confondus; c'est le même sens.

℣ 20. Rois, 21. Par. *Et lætatus est*, ou *Et lætati sunt;* l'un et l'autre conviennent. —*In domo regis*, omis dans les Paral. On lit dans l'hébreu בית מלך, pour בית המלך,

In domo regis; c'est-à-dire que l'article est omis ; les rabbins le remarquent.

§ V. TEXTES PARALLÈLES.

IV. *Rois*, XII.	II. *Paralipomènes*, XXIV.
1. Filius septem annorum erat Joas cum regnavit.	1. Filius septem annorum erat Joas cum regnavit, et quadraginta annis regnavit in Jerusalem, et nomen matris ejus Sebia de Bersabee.
2. *In anno septimo Jehu, regnavit Johas*, et quadraginta annis regnavit in Jerusalem, et nomen matris ejus Sebia de Bersabee.	
3. Et fecit Joas rectum in oculis Domini omnibus *diebus ejus, quibus docuit eum Joiada sacerdos.*	2. Et fecit Joas rectum in oculis Domini omnibus *diebus Joiada sacerdotis.*
4. *Verumtamen excelsa non amoverunt : adhuc populus sacrificabant et adolebant in excelsis.*	3. *Et accepit ei Joiada uxores duas, et genuit filios et filias.*
5. *Et dixit Joas ad sacerdotes : Omne argentum sanctificatorum, quæ introducetur in domum Domini, argentum transeuntis uniuscujusque, argentum animarum (juxta) æstimationem ejus, omne argentum quod ascenderit super cor viri ut inferat in domum Domini :*	4. *Et fuit post hæc, fuit in corde Joas ut innovaret domum Domini.*
	5. *Et congregavit sacerdotes et levitas, et dixit eis : Egredimini ad civitates Juda, et colligite ex omni Israel argentum ad firmandam domum Dei vestri ab anno in annum, et vos festinabitis ad rem. Et non festinaverunt levitæ.*
6. *Tollent sibi sacerdotes, unusquisque a contribuli suo, et ipsi fortificabunt fissuram domus, ad omnem quæ invenietur ibi rimam.*	
7. *Et fuit in revolutione viginti et trium annorum, regis Joas, non fortificaverant sacerdotes fissuram domus.*	
8. Et vocavit rex *Joas* Joiadam *sacerdotem, et sacerdotes*, et dixit *ad eos : Quare nulli vestrum fortificaverunt fissuram domus ? Et nunc ne accipiatis argentum a contri-*	6. Et vocavit rex Joiadam (*sacerdotem*) *principem*, et dixit *ei : Quare non quæsisti a levitis ut afferrent de Juda et de Jerusalem tributum Moysis servi Domini, et congregatio-*

IV. *Rois*, XII.

bulibus vestris, sed ad fissuram domus date illud.

9. *Et acquieverunt sacerdotes ut non caperent* argentum *a populo, et ut firmarent fissuram domus.*

10. *Et tulit Joiada sacerdos* arcam unam, *et perforavit foramen in ostio ejus, et posuit eam prope altare in dextera in introitu uniuscujusque in domum Domini, et posuerunt ibi sacerdotes custodes liminis omne argentum quod inferebatur in domum Domini.*

11. Et erat cum viderent quod multum argentum in arca, tunc *ascendebat* scriba regis *et sacerdos magnus: et ligabant et numerabant argentum inventum in domo Domini.*

12. *Et dabant argentum appensum super manus facientium opus qui præerant in domo Domini, et educebant illud ad fabros ligni, et ad ædificantes qui operabantur in domo Domini:*

13. *Et ad cæmentarios, et ad cæsores lapidum, et ad emendum ligna et lapides excisionis ad firmandam scissuram domus Domini, et ad omne quod egrediebatur super domum ad firmandam eam.*

14. *Verumtamen non fiebant in domo Domini crateræ argenti, psalteria, pelves, tubæ, omne vas auri, et vas argenti, ex argento quod inferebatur in domum Domini.*

II. *Paralipomènes*, XXIV.

nis Israel in tabernaculum testimonii.

7. *Quia Athalia impia (et) filii ejus ruperunt domum Dei, et etiam omnia sanctificata domus Domini obtulerunt Baalim.*

8. *Et dixit rex: Et fecerunt* arcam unam, *et posuerunt eam in porta domus Domini foras.*

9. *Et dederunt vocem in Juda et in Jerusalem, ut afferrent Domino tributum Moysis servi Dei super Israel in deserto.*

10. *Et lætati sunt omnes principes et omnis populus, et attulerunt et projecerunt in arcam donec impleretur.*

11. *Et erat in tempore afferendi arcam ad præpositum regis per manum levitarum: et* cum viderent quod multum argentum, tunc *veniebat* scriba regis, *et præpositus sacerdotis primi, et evacuabant arcam et portabant eam, et restituebant eam ad locum suum. Sic faciebant a die in diem, et congregaverunt argentum in multitudine.*

12. *Et dedit illud rex et Joiada ad facientem opus servitii domus Domini, et fuerunt conducentes cæsores et fabros ad innovandam domum Domini, et etiam ad fabros ferri et æris ad firmandam domum Domini.*

13. *Et fecerunt facientes opus, et obducta est cicatrix operis per manum eorum: et stare fecerunt domum Dei in dispositione sua, et roboraverunt eam.*

IV. *Rois*, XII.

15. *Quia facientibus opus dabant illud, et firmabant ex eo domum Domini,*

16. *Et non exigebant rationem ab hominibus quorum manibus dabant argentum ad dandum facientibus opus : quoniam in fidelitate ipsi faciebant.*

17. *Argentum delicti et argentum peccati non inferebatur in domum Domini: sacerdotum erant.*

II. *Paralipomènes*; XXIV.

14. *Et cum consummassent, attulerunt coram rege et Joiada reliquum argenti, et fecerunt ex eo vasa ad domum Domini, vasa ministerii, (ad) holocausta, et cochlearia et vasa auri et argenti, et fuerunt offerentes holocausta in domo Domini, semper omnibus diebus Joiada.*

15. *Et senuit Joiada, et saturatus est diebus, et mortuus test : filius centum et triginta annorum, cum mortuus est.*

16. *Et sepelierunt eum in civitate David cum regibus, quia fecit bonum in Israel et cum Deo et domo ejus.*

17. *Et post mortem Joiada, venerunt principes Juda, et adoraverunt regem : tunc audiens fuit rex erga eos.*

18. *Et dereliquerunt domum Domini Dei patrum suorum, et servierunt lucis et idolis, et fuit indignatio super Judam et Jerusalem propter delictum eorum hoc.*

19. *Et misit ad eos prophetas ut convertèrent eos ad Dominum, et testificati sunt eis, et non audierunt.*

20. *Et spiritus Dei induit Zachariam filium Joiada sacerdotis, et stetit super populum, et dixit eis : Sic dicit Deus : Quare vos transgredientes præcepta Domini? et non prosperabimini : quia dereliquistis Dominum, et derelinquet vos.*

21. *Et conjuraverunt adversus eum, et obruerunt eum lapide, ex præcepto regis in atrio domus Domini.*

IV. *Rois*, XII.

18. *Tunc ascendit Hazael rex Syriæ, et pugnavit contra Geth et cepit eam : et posuit Hazael faciem suam ut ascenderet contra Jerusalem.*

19. *Et tulit Joas rex Juda omnia sanctificata quæ sanctificaverant Josaphat et Joram et Ochozias patres ejus reges Juda, et sanctificata sua, et omne aurum inventum in thesauris domus Domini et domus regis, et misit ad Hazael regem Syriæ, et ascendit ab adversus Jerusalem.*

20. *Et reliquum rerum Joas, et omne quod fecit, nonne ipsa scripta sunt super libro verborum dierum regum Juda ?*

21. *Et insurrexerunt servi ejus, et conjuraverunt conjurationem et percusserunt Joas in domo Mello quæ descendit in Sella.*

22. *Et Jozachar filius Semaath, et Jozabad filius Somer servi ejus percusserunt eum,* et mortuus est, et sepelierunt eum *cum patribus suis* in civitate David, et regnavit Amasias filius ejus pro eo.

II. *Paralipomènes*, XXIV.

22. *Et non recordatus est Joas rex misericordiæ quam fecit Joiada pater ejus cum eo, et occidit filium ejus, et cum moreretur, dixit : Videat Dominus, et requirat.*

23. *Et fuit in revolutione anni, ascendit adversus eum exercitus Syriæ, et venerunt ad Judam et Jerusalem, et disperdiderunt omnes principes populi e populo, et omnia spolia eorum miserunt ad regem Damasci.*

24. *Quia in paucitate hominum venerunt exercitus Syriæ, et Dominus dedit in manu eorum exercitum in multitudine vehementi, quia dereliquerunt Dominum Deum patrum suorum : et super Joas fecerunt judicia.*

25. *Et cum abirent ab eo, quoniam reliquerunt eum in infirmitatibus multis, conjuraverunt se contra eum servi ejus propter sanguinem filiorum Joiada sacerdotis, et occiderunt eum, super lecto suo,* et mortuus est, et sepelierunt eum in civitate David, *et non sepelierunt eum in sepulcris regum.*

26. *Et isti sunt qui conjuraverunt se contra eum, Zabad filius Semmaath Ammonitidis, et Jozabad filius Semarith Moabitidis.*

27. *Et filii ejus, et tributi magnitudo super eo, et fundamentum domus Dei : ecce ipsa scripta sunt super requisitione libri regum :* et regnavit Amasias filius ejus pro eo

REMARQUES.

Ces deux textes présentent deux récits presque entièrement différens qui commencent et finissent de même; mais tout le reste est si différent que l'on ne peut ici descendre dans aucun détail; il suffira d'observer en général que l'un des récits supplée à ce qui manque à l'autre. Dans l'un et dans l'autre on voit le soin que Joas prend de faire travailler aux réparations du temple; dans l'un et dans l'autre on voit la circonstance du coffre posé pour recevoir les offrandes, et ce que l'on faisoit de cet argent. Mais le texte des Paralipomènes ajoute la mort de Joïada et de son fils Zacharie. On voit ensuite, dans les deux, l'expédition de l'armée de Syrie, la conjuration formée contre Joas, sa mort et le commencement du règne de son fils. Il reste seulement quelques difficultés à éclaircir dans les deux textes, indépendamment du parallèle.

℣ 5. Rois, *Argentum transeuntis uniuscujusque, argentum animarum* (*juxta*) *æstimationem ejus.* Il paroît qu'il faut tout au moins sous-entendre ce *juxta* qui n'est pas exprimé; mais le reste demeure encore assez obscur, et le mot *uniuscujusque* est assez visiblement transposé, parce que dans la construction ordinaire de l'hébreu, il ne peut se joindre, ni à *transeuntis* qu'il devroit précéder, ni à *argentum* qu'il devroit suivre; d'un autre côté, *animarum* est inséparable de *argentum*, et ne peut se joindre avec *æstimatio ejus* ou *juxta æstimationem ejus;* enfin il ne seroit peut-être pas facile de définir ce que peut signifier *argentum transeuntis.* Dans le texte parallèle ℣ 6. et 9. on voit que cet argent est appélé l'*oblation de Moïse*, c'est-à-dire l'oblation que Moïse avoit ordonné être payée par chacun selon l'estimation déterminée, et dont il est parlé ici, *juxta æstimationem ejus;* cet argent est donc l'argent de l'estimation, et vraisemblablement on a confondu ici ערך, *æstimatio*, avec עובר, *transeuntis.* Il y a lieu de présumer que la leçon primitive étoit *argentum æstimationis, argentum animarum uniuscujusque juxta æstimationem suam.*

℣ 10. Rois. *In dextera*, בימין; les rabbins préfèrent avec raison de lire מימין, *a dextera.*

℣ 11. Rois. *Et ligabant, et numerabant.* Il semble peu naturel de lier avant de compter. La Vulgate dit *effunde-*

bant et numerabant. Dans le texte parallèle, il est dit qu'on vidoit l'arche, ויערו, *Et evacuabant.* Ces deux mots se ressemblent; mais dans ce dernier sens le mot *arcam* auroit été omis dans les Rois.

✠ 14. Rois, *Non fiebant.* Cela n'est point contraire au mot *fecerunt* du texte parallèle ✠ 14., parce que dans ce texte parallèle, il est expressément dit que ceci ne fut fait qu'après que le reste eut été achevé : *Et cum consummassent..... fecerunt.* Ainsi cela *ne fut point fait* devant, mais cela *fut fait* après; et les deux textes s'accordent. On lit dans les deux textes le singulier pour le pluriel, *fiebat* pour *fiebant*, et *fecit* pour *fecerunt.*

✠ 6. Paralip. *Joiadam principem.* Le mot *sacerdotem* est assez visiblement omis; on le trouve dans le texte parallèle des Rois, ✠ 8. sans *principem;* et plus loin dans les Paral. ✠ 11. on trouve *Sacerdotis principis*, où le texte parallèle ✠ 11. met *Sacerdos magnus.* Ainsi *princeps* se prend ici pour *magnus* et suppose *Sacerdos.* — *Tributum Moysis et congregationis Israel*, והקהל לישראל. Au ✠ 9. on lit : *tributum Moysis super Israel;* l'un explique l'autre; c'est donc *tributum a Moyse filiis Israel impositum.*

✠ 7. Paralip. *Et ceperunt.* La conjonction omise est exigée par le sens et la construction de la phrase.

✠ 11. Paralip. *Afferendi.* On lit dans l'hébreu, יביא, *afferet*, en sous-entendant *quo.*

✠ 14. Paralip. *Ad holocausta.* On lit dans l'hébreu ו, *et*, pour ל, *ad.* La Vulgate réunit les deux *et ad holocausta.*

✠ 25. Paralip. *Filiorum*, בני, peut-être pour בן, *filii*, au singulier; l'histoire ne parle que d'un seul.

✠ 27. Paralip. *Et filii ejus*, ובניו, peut-être pour ובנויו, *et ædificata ejus.* — *Super eo, et fundamentum*, עליו ויסוד, peut-être pour עלי היסוד, *super fundamento.* Le sens paroîtroit plus naturel.

§ VI. TEXTES PARALLÈLES.

IV. *Rois*, XIV.	II. *Paralipomènes*, XXV.
1. *In anno secundo Joas filii Joachaz regis Israel, regnavit Amasias filius Joas regis Juda.*	
2. Filius viginti et quinque annorum *erat, cum regnavit,*	1. Filius viginti et quinque annorum, *regnavit Ama-*

IV. *Rois*, XIV.	II. *Paralipomènes*, XXV.
et viginti et novem annis regnavit in Jerusalem : et nomen matris ejus *Joadin* de Jerusalem.	*sias*, et viginti et novem annis regnavit in Jerusalem, et nomen matris ejus *Joadan* de Jerusalem.
3. Et fecit rectum in oculis Domini, verumtamen *non sicut David pater ejus : juxta omne quod fecit Joas pater ejus, fecit.*	2. Et fecit rectum in oculis Domini, verumtamen *non in corde perfecto.*
4. *Verumtamen excelsa non amoverunt : adhuc populus sacrificantes et adolentes in excelsis.*	
5. Et fuit postquam firmatum fuisset regnum *in manu ejus*, tunc *percussit* servos suos qui percusserant regem patrem suum.	3. Et fuit postquam firmatum fuisset regnum *super eo, tunc occidit* servos suos qui percusserant regem patrem suum.
6. Et filios *percussorum* non interfecit, sicut scriptum est *in libro legis* Moysis, in quo præcepit Dominus dicens : Non *interficientur* patres cum filiis, et filii non *interficientur* cum patribus, sed unusquisque pro peccato suo *interficietur.*	4. Et filios *eorum* non interfecit, *sed* sicut scriptum est *in lege in libro* Moysis, in quo præcepit Dominus dicens : Non *morientur* patres cum filiis, et filii non *morientur* cum patribus, sed unusquisque pro peccato suo *morientur.*
7. *Ipse percussit Edom in valle Salis decem millia : et cepit Petram in bello, et vocavit nomen ejus Jectehel usque in diem hanc.*	5. *Et congregavit Amasias Judam et constituit eos per domos familiarum, per millenarios et per centuriones, per omnem Juda et Benjamin, et recensuit eos a filio viginti annorum et supra, et invenit eos trecenta millia electorum egredientium ad exercitum, tenentium hastam et scutum.*
	6. *Et conduxit de Israel centum millia fortium robore, centum talentis argenti.*
	7. *Et vir Dei venit ad eum dicens : Rex, ne veniat tecum exercitus Israel, quia non est Dominus cum Israel : (cum) omnibus filiis Ephraim.*

IV. *Rois*, XIV.

II. *Paralipomènes*, XXV.

8. *Sed si veniat, (et) tu agas viriliter ad prælium: tunc cadere faciet te Deus ante faciem inimici, quia est virtus in Deo ad auxiliandum et cadere faciendum.*

9. *Et dixit Amasias viro Dei: Et quid faciendum est de centum talentis quæ dedi turmæ Israe? Et dixit vir Dei: Est Domini dare tibi multum præ hoc.*

10. *Et distribuit ea Amasias turmæ quæ venerat ad eum ab Ephraim, ut iret ad locum suum: et exarsit ira eorum valde in Juda et reversi sunt in locum suum in ardore iræ.*

11. *Et Amasias confortavit se, et duxit populum suum, et abiit in vallem Salis, et percussit filios Seir decem millia.*

12. *Et decem millia viros captivos duxerunt filii Juda, et adduxerunt eos ad caput petræ et dimiserunt eos a capite petræ, et omnes hi crepuerunt.*

13. *Et filii turmæ quam reverti fecit Amasias ne iret cum eo ad prælium tunc diffusi sunt in civitates Juda a Samaria et usque ad Bethoron, et percusserunt ex eis tria millia, et diripuerunt prædam multam.*

14. *Et fuit postquam venit Amasias a percutiendo Idumæos, et adduxit deos filiorum Seir, et statuit eos sibi in deos, et coram eis adolevit.*

15. *Et exarsit ira Domini in Amasiam, et misit ad eum*

IV. *Rois*, XIV.

8. *Tunc* misit *Amasias legatos* ad Joas filium Joachaz filii Jehu, regem Israel, dicens : Veni, videamus nos faciebus.

9. Et misit Joas rex Israel ad Amasiam, regem Juda, dicens : Carduus qui est in Libano, misit ad cedrum qui est in Libano, dicens : Da filiam tuam filio meo in uxorem. Et transivit bestia agri quæ est in Libano, et conculcavit carduum.

10. *Percutiendo* percussisti Edom, et extulit te cor tuum : *gloriare et sede* in domo tua : *et* quare immiscebis te in malum? et cades tu, et Juda tecum.

11. Et non audivit Amasias, et ascendit Joas rex Israel, et viderunt se faciebus, ipse et Amasias rex Juda, in Bethsames quæ est de Juda.

12. Et cæsus est Juda ante faciem Israel, et fugerunt unusquisque *in tabernaculum suum.*

II. *Paralipomènes*, XXV.

prophetam, et dixit ad eum : Quare requisivisti deos populi (hujus), qui non eruerunt populum suum de manu tua?

16. *Et fuit cum loqueretur ad eum, et dixit ei : Numquid in consiliarium regis dederunt te : cessa tibi : quare percutient te? Et cessavit propheta, et dixit : Novi quia consilium cepit Deus disperdere te, quia fecisti hoc, et non audivisti consilio meo.*

17. *Et consilium iniit Amasias rex Juda,* et misit ad Joas filium Joachaz filii Jehu, regem Israel, dicens : Veni, videamus nos faciebus.

18. Et misit Joas rex Israel ad Amasiam regem Juda, dicens : Carduus qui est in Libano, misit ad cedrum qui est in Libano, dicens : Da filiam tuam filio meo in uxorem. Et transivit bestia agri quæ est in Libano, et conculcavit carduum.

19. *Dixisti : Ecce percussisti* Edom et extulit te cor tuum *gloriando : nunc sede* in domo tua : quare immiscebis te in malum? et cades tu, et Juda tecum.

20. Et non audivit Amasias, *quia a Deo erat hoc, ut daret eos in manum (ejus) quia requisierunt deos Edom.*

21. Et ascendit Joas rex Israel, et viderunt se faciebus ipse et Amasias rex Juda, in Bethsames quæ est de Juda.

22. Et cæsus est Juda ante faciem Israel, et fugerunt unusquisque *in tabernacula sua.*

IV. *Rois*, XIV.	II. *Paralipomènes*, XXV.
13. Et Amasiam regem Juda filium Joas filii *Ochaziæ*, cepit Joas rex Israel, in Bethsames, *et venerunt* in Jerusalem, et rupturam fecit in Jerusalem *in* porta Ephraim ad portam *anguli*, quadringentis cubitis.	23. Et Amasiam regem Juda filium Joas filii *Joachaz* cepit Joas rex Israel in Bethsames, *et adduxit eum* in Jerusalem, *et rupturam fecit in muro Jerusalem, a* porta Ephraim usque ad portam *anguli* quadringentis cubitis.
14. *Et tulit* omne aurum et argentum, et omnia vasa inventa in domo *Domini, et in thesauris* domus regis, et filios pignorum, et reversus est in Samariam.	24. Et (*tulit*) omne aurum et argentum et omnia vasa inventa in domo *Dei apud Obededom et thesauros* domus regis, et filios pignorum, et reversus est in Samariam.
15. *Et reliquum rerum Joas quæ fecit, et fortitudo ejus, et quod pugnavit cum Amasia rege Juda: nonne ipsa scripta sunt super libro verborum dierum regum Israel?*	
16. *Et recubuit Joas cum patribus suis, et sepultus est in Samaria cum Israel, et regnavit Jeroboam filius ejus pro eo.*	
17. Et vixit Amasias filius Joas rex Juda, postquam mortuus est Joas filius Joachaz rex Israel, quindecim annis.	25. Et vixit Amasias filius Joas rex Juda, postquam mortuus est Joas filius Joachaz rex Israel, quindecim annis.
18. Et reliquum rerum Amasiæ, nonne *ipsa* scripta sunt super libro *verborum dierum* regum Juda?	26. Et reliquum rerum Amasiæ *priorum et posteriorum*, nonne *ecce* ipsa scripta sunt super libro regum Juda *et Israel?*
19. Et conjuraverunt contra eum conjurationem in Jerusalem, et fugit in Lachis, et miserunt post eum in Lachis, et interfecerunt eum ibi.	27. *Et a tempore quo recessit Amasias a Domino*, et conjuraverunt contra eum conjurationem in Jerusalem, et fugit in Lachis, et miserunt post eum in Lachis et interfecerunt eum ibi.
20. Et tulerunt eum super equis, *et sepultus est in Jeru-*	28. Et tulerunt eum super equis, *et sepelierunt eum*

IV. *Rois*, XIV.	II. *Paralipomènes*, XXV.
salem, cum patribus suis in civitate *David*.	cum patribus suis in civitate *Juda*.
21. Et tulerunt omnis populus Juda, *Azariam*, et ipse filius sexdecim annorum, et regnare fecerunt eum pro patre suo Amasia.	XXVI. 1. Et tulerunt omnis populus Juda *Oziam*: et ipse filius sexdecim annorum, et regnare fecerunt eum pro patre suo Amasia.
22. Ipse ædificavit Ælath, et restituit eam ad Juda, postquam recubuisset rex cum patribus suis.	2. Ipse ædificavit Ælath, et restituit eam Judæ postquam recubuisset rex cum patribus suis.

REMARQUES.

℣ 1. Rois. Ce ℣ n'appartient qu'au livre des Rois, parce qu'il est relatif à l'histoire des Rois d'Israël. Le parallèle ne commence donc ici qu'au ℣ suivant.

℣ 2. Rois, 1. Paralip. *Erat cum regnavit*, ou simplement *regnavit;* cela est égal.—*Amasias*, ce nom nécessaire dans les Paralipomènes n'a pas dû être dans le texte des Rois.—*Joadin* ou *Joadan*. Cela vient de l'omission de l'*i;* car alors on supplée la voyelle. Les rabbins préfèrent *Joadan*, et la Vulgate le met ainsi.

℣ 3. Rois, 2. Paralip. *Non sicut David pater ejus*, ou *non in corde perfecto;* on pourroit les réunir en ajoutant à celui-ci *sicut David pater ejus*. — *Juxta omne*, etc., omis dans les Paralipomènes ainsi que le ℣ suivant.

℣ 5. Rois, 3. Paralip. *In manu ejus*, בידו ou עליו, *super eo;* on peut les avoir confondus, c'est le même sens. — *Tunc percussit*, ויך ou ויהרג, *Tunc occidit*. Il est difficile qu'on ait pu les confondre, mais au fond c'est le même sens.

℣ 6. Rois, 4. Paralip. *Et filios percussorum*, ou *Et filios eorum;* c'est encore le même sens. —*Sed*, omis dans les Rois; il a pu échapper par la triple répétition de la même lettre כי ככתוב, *sed sicut scriptum est*, ou mieux encore selon l'interprète syrien כיכן כתוב, *quia sic scriptum est*. —*In libro legis*, ou *In lege in libro;* ce pourroit être l'effet d'une transposition.—*Non interficientur*, יומתו, deux fois, ou *non morientur*, ימותו, deux fois. La transposition d'une lettre en fait la différence; et comme il s'agit ici de mort violente, la première leçon paroît mieux convenir; d'ailleurs c'est la leçon du texte de la loi, Deut. XXIV. 16.

— *Interficietur.* On lit dans l'hébreu des Rois, ימות, *morietur;* les rabbins veulent qu'on lise וומת, *interficietur.* Dans les Paralip. ימותו, *morientur*, par la raison précédente ; *interficietur* paroît préférable.

℣ 7. Paralip. *Cum omnibus filiis Ephraim.* Ce *cum* est omis ou sous-entendu, ce seroit en hébreu עם ; peut-être que כל, *omnibus*, en a pris la place. On auroit pu dire par opposition, *cum Israel*, *cum filiis Ephraim.*

℣ 8. Paralip. *Sed si veniat, et tu agas viriliter ad prælium.* L'hébreu est obscur ; la conjonction *et* y manque, mais il y a une opposition sensible entre les expressions du ℣ précédent et celles-ci : *Ne veniat tecum exercitus Israel..... Sed si veniat.*

℣ 7. Rois. *Ipse percussit Edom*, etc. C'est le précis de l'expédition exprimée dans le texte parallèle ℣ 11. et 12. où cela est précédé et suivi d'un développement dont il n'est rien dit dans les Rois.

℣ 8. Rois, 17. Par. *Tunc misit,* ou *Et misit.* Je recommence le parallèle.—*Legatos*, omis dans les Paralipomènes.

℣ 10. Rois, 19. Paralip. *Dixisti*, omis dans les Rois. Il paroît très-convenable et très-assorti à ce qui va suivre.—*Percutiendo percussisti*, ou *Ecce percussisti*, ou *percutiendo percussi.* Il a été très-facile de confondre הכה, *Percutiendo*, avec הנה, *Ecce ;* et de même de prendre חכתי, *percussi*, pour, הכת, *percussisti.* Le mot *Dixisti* suppose visiblement *percussi : Dixisti : Percutiendo percussi.* —*Gloriare*, הכבד, ou *gloriando*, להכביד ; celui-ci paroît plus naturel ; et il est aussi plus facile que quatre lettres soient venues de six, que six de quatre. —*Et sede*, ou *Nunc sede ;* c'est l'omission de עתה, *Nunc*, remplacé par la conjonction ו, *Et.*

℣ 20. Paralip. *Quia a Deo*, etc., omis dans les Rois.—*Ejus*, visiblement omis.

℣ 12. Rois, 22. Paralip. *In tabernaculum suum*, לאהלו, ou לאהליו, *In tabernacula sua*, mieux selon le style des Hébreux.

℣ 13. Rois, 23. Paralip. *Ochoziæ*, אחזיהו, ou *Joachaz*, יהואחז ; il est visible que ce n'est qu'une transposition de lettres dans l'hébreu et que la vraie leçon est *Ochoziæ.*—*Et venerunt*, ויבאו ; les rabbins veulent qu'on lise ויבא, *Et venit ;* mais le texte des Paralip. dit ויביאהו, *Et adduxit eum :* Ayant pris Amasias, il l'amena à Jérusalem ;

cela est fort naturel, et le mot plus long a fait naître un mot plus court que les rabbins voudroient rendre plus court encore. — *In porta*, בשער, pour משער, *A porta*, qui se trouve dans les Paralip. — *Anguli*, חפנח ou הפונה, l'un et l'autre dans le même sens ; cela est égal ; mais la première leçon paroît meilleure.

℣ 14. Rois, 24. Par. *Et tulit*, on a omis dans les Paral. non-seulement *tulit*, mais encore la particule את, qui caractérise l'accusatif qui va suivre. *Domini* ou *Dei*, variété fréquente. — *Apud Obededom*, omis dans les Rois. — *Et in thesauris*, ou *Et thesauros*. On voit ici reparoître dans les Par. la particule את, qui manque au commencement du ℣ au lieu de quoi on trouve dans les Rois la préposition ב, *in*, peut-être ici moins naturelle.

℣ 15. et 16. Rois, omis dans les Par., parce qu'ils concernent l'histoire des rois d'Israël.

℣ 18. Rois, 26. Par. *Priorum et posteriorum*, ajouté dans les Par. — *Ipsa*, הם, ou חנם, *ecce ipsa*, cela est égal. — *Verborum dierum ;* cela est du style du texte des Rois. — *Et Israel*, ajouté dans les Paralip., et ne convient qu'à eux. — *Libro regum Juda et Israel ;* cela peut caractériser les livres mêmes que nous avons sous le nom de livres des Rois, puisqu'en effet c'est ce qui les distingue des livres des Par.

℣ 19. Rois, 27. Par. *Et a tempore quo recessit Amasias a Domino*, ajouté dans les Paralipomènes.

℣ 20. Rois, 28. Par. *Et sepultus est*, ויקבר, ou ויקברו אתו, *Et sepelierunt eum.* — *In Jerusalem*, omis dans les Par. — *In civitate Juda*, peut-être pour *David*, comme on le lit dans les Rois, et ici même dans quelques exemplaires hébreux.

℣ 21. Rois, 1. Par. *Azariam*, עזריה, ou עזיהו, *Oziam*. On a pu confondre ces deux noms qui désignent le même prince.

§ VII. TEXTES PARALLÈLES.

IV. *Rois*, XV.	II. *Paralipomènes*, XXVI.
1. *In revolutione vigesimi et septimi anni Jeroboam regis Israel regnavit Azarias filius Amasiæ regis Juda.*	
2. Filius sexdecim annorum *erat* cum regnavit, et quin-	3. Filius sexdecim annorum *Ozias* cum regnavit, et quin-

IV. *Rois*, XV.

quaginta et duobus annis regnavit in Jerusalem, et nomen matris ejus *Jechelia* de Jerusalem.

3. Et fecit rectum in oculis Domini juxta omne quod fecerat Amasias pater ejus.

4. *Verumtamen excelsa non amoverunt : adhuc populus sacrificantes et adolentes in excelsis.*

II. *Paralipomènes*, XXVI.

quaginta et duobus annis regnavit in Jerusalem, et nomen matris ejus *Jechilia* de Jerusalem.

4. Et fecit rectum in oculis Domini juxta omne quod fecerat Amasias pater ejus.

5. *Et fuit ad quærendum Deum in diebus Zachariæ intelligentis per visionem Dei, et in diebus quibus quæsivit Dominum, prosperare fecit eum Deus.*

16. *Et cum corroboratus fuisset, elevatum est cor ejus ad corrumpendum, et prævaricatus est contra Dominum Deum suum : et ingressus est templum Domini ad adolendum super altare thymiamatis.*

17. *Et ingressus est post eum Azarias sacerdos, et cum eo sacerdotes Domini octoginta filii fortitudinis.*

18. *Et steterunt adversus Oziam regem, et dixerunt ei : Non est tibi, Ozia, adolere Domino, sed sacerdotibus filiis Aaron qui sanctificati sunt ad adolendum : egredere de sanctuario, quia prævaricatus es, et non tibi erit ad gloriam a Domino Deo.*

19. *Et indignatus est Ozias, et in manu ejus thuribulum erat ut adoleret : et cum indignaretur adversus sacerdotes, tunc lepra orta est in fronte ejus coram sacerdotibus in domo Domini desuper altare thymiamatis.*

20. *Et respexit ad eum Azarias sacerdos primus et omnes sacerdotes : et ecce ipse*

IV. *Rois*, XV.	II. *Paralipomènes*, XXVI.
	leprosus in fronte sua, et festinare fecerunt eum inde : et etiam ipse compulsus est egredi quia percusserat eum Dominus.
5. *Et percussit Dominus regem*, et fuit leprosus usque ad diem mortis suæ, et sedit in domo *separata* : et Joatham filius *regis* super domum, judicans populum terræ.	21. Et fuit *Ozias rex* leprosus usque ad diem mortis suæ, et sedit in domo *separata leprosus, quia excisus fuerat a domo Dei* : et Joatham filius *ejus* super domum *regis*, judicans populum terræ.
6. Et reliquum rerum *Azariæ, et omne quod fecit, nonne ipsa scripta sunt super libro verborum dierum regum Juda?*	22. Et reliquum rerum *Oziæ, priorum et posteriorum, scripsit Isaias filius Amos propheta.*
7. Et recubuit *Azarias* cum patribus suis, et sepelierunt eum cum patribus suis *in civitate David*, et regnavit Joatham filius ejus pro eo.	23. Et recubuit *Ozias* cum patribus suis, et sepelierunt eum cum patribus suis *in agro sepulcri qui erat regibus, quia dixerunt : Leprosus ipse est* : et regnavit Joatham filius ejus pro eo.

REMARQUES.

℣ 1. Rois. Ce ℣ n'appartient qu'au texte des Rois, parce qu'il tient à l'histoire des rois d'Israël.

℣ 2. Rois, 3. Paralip. *Erat* ou *Ozias;* il a dû être ainsi nommé dans l'un et non dans l'autre où il l'a déjà été ; mais dans celui-ci il est nommé *Azarias;* on a déjà vu cette différence dans le fragment précédent.—*Jechelia* ou *Jechilia;* la différence vient encore ici de l'omission de l'*i*. La Vulgate met *Jechelia*, dans les deux textes ; et les rabbins prétendent aussi que cet *i* ne doit pas y être.

℣ 4. Rois. *Verumtamen*, etc., omis dans les Paral.

℣ 5. Par. *Et fuit*, etc., omis dans les Rois, et toute la suite jusqu'au ℣ 16. où commence le détail du fait dont le texte des Rois ne dit qu'un mot au ℣ 5. Au lieu de *intelligentis per visionem Dei*, המבין בראות, les Septante et l'interprète syrien paroissent avoir lu המבינו ביראת, *erudientis illum in timore Dei.*

℣ 5. Rois. *Et percussit Dominum regem :* c'est ce que les Paralip. détaillent aux ℣ 16.-20.

℣ 5. Rois, 21. Par. *Separata.* On lit dans les Paralip. החפשות, pour החפשית, qu'on lit dans les Rois. Les rabbins en conviennent. — *Leprosus, quia excisus erat a domo Dei,* omis dans les Rois.—*Filius regis super domum*, ou *filius ejus super domum regis;* cette dernière leçon paroît bien plus naturelle ; la transposition du mot *regis* a pu produire la première.

℣ 6. Rois, 22. Paralip. *Et reliquum rerum.* Ces deux mots sont semblables, et le reste entièrement différent.

℣ 7. Rois, 23. Par. *In civitate David;* ou, *in agro sepulchri, qui erat regibus quia dixerunt : Leprosus ipse est;* c'est un supplément au texte des Rois.

§ VIII. TEXTES PARALLÈLES.

IV. *Rois*, XV.	II. *Paralipomènes*, XXVII.
32. *In anno secundo Phacee filii Romeliæ regis Israel regnavit Joatham filius Oziæ regis Juda.*	
33. Filius viginti et quinque annorum *erat* cum regnavit, et sexdecim annis regnavit in Jerusalem : et nomen matris ejus Jerusa filia Sadoc.	1. Filius viginti et quinque annorum *Joatham* cum regnavit, et sexdecim annis regnavit in Jerusalem : et nomen matris ejus Jerusa filia Sadoc.
34. Et fecit rectum in oculis Domini : juxta omne quod fecerat Ozias pater ejus, *fecit.*	2. Et fecit rectum in oculis Domini juxta omne quod fecerat Ozias pater ejus : *verumtamen non ingressus est in templum Domini, et adhuc populus corrupte agentes.*
35. *Verumtamen excelsa non amoverunt : adhuc populus sacrificantes et adolentes in excelsis :* ipse ædificavit portam domus Domini superiorem.	3. Ipse ædificavit portam domus Domini superiorem : *et in muro Ophel ædificavit multum.*
	4. *Et civitates ædificavit in monte Juda, et in saltibus ædificavit palatia et turres.*
	5. *Et ipse pugnavit cum rege filiorum Ammon, et roboratus est super eos, et dederunt ei filii Ammon in anno ipso centum talenta argenti, et decem millia coros tritici, et hordei decem millia : hoc*

IV. *Rois*, XV.

36. Et reliquum rerum Joatham, *et omne quod fecit, nonne ipsa scripta sunt super libro verborum dierum regum Juda?*

37. *In diebus illis cœpit Dominus mittere in Judam Rasin regem Syriæ et Phacee filium Romeliæ.*

38. Et recubuit Joatham cum patribus suis, *et sepultus est cum patribus suis* in civitate David patris sui : et regnavit Achaz filius ejus pro eo.

II. *Paralipomènes*, XXVII.

reddiderunt ei filii Ammon et in anno secundo et tertio.

6. *Et confortavit se Joatham, quia præparavit vias suas ante faciem Domini Dei sui.*

7. Et reliquum rerum Joatham, *et omnia bella ejus, et viæ ejus : ecce ipsa scripta sunt super libro regum Israel et Juda.*

8. *Filius viginti et quinque annorum erat cum regnavit, et sexdecim annis regnavit in Jerusalem.*

9. Et recubuit Joatham, cum patribus suis, *et sepelierunt eum* in civitate David, et regnavit Achaz filius ejus pro eo.

REMARQUES.

℣ 32. Rois. *In anno secundo*, etc. Cela n'appartient qu'au texte des Rois, parce que cela tient à l'histoire des rois d'Israël.

℣ 33. Rois, 1. Par. *Erat* ou *Joatham*. Différence nécessaire ; mais on peut remarquer que le nom tient lieu du verbe, et que le verbe s'exprime quand le nom n'y est pas.

℣ 34. Rois, 2. Par. *Fecit*, omis dans les Paralipomènes : il n'y est pas nécessaire.

℣ 35. Rois, 2. Par. *Verumtamen* dans l'un et dans l'autre, mais sous deux rapports différens ; d'un côté, *excelsa non amoverunt ;* de l'autre *non ingressus est in templum Domini.* — *Et adhuc populus*, conjonction omise dans les Rois ; la suite a de même deux aspects ; *sacrificantes et adolentes in excelsis*, d'un côté ; de l'autre, *corrupte agentes ;* pris sans doute dans le même sens ; l'un explique l'autre.

℣ 3. Par. *Et in muro Ophel*, etc. Rien de tout cela n'est dans les Rois.

℣ 36. Rois, 7. Par. *Et reliquum rerum Joatham ;* c'est encore le même commencement avec une suite différente.

D'un côté, *et omne quod fecit;* de l'autre, *et omnia bella ejus, et viæ ejus;* c'est le développement du premier. D'un côté, *nonne ipsa scripta sunt super libro verborum dierum regum Juda?* de l'autre, *ecce ipsa scripta sunt super libro regum Israel et Juda.* Ce doivent être deux livres différens. Le premier porte le caractère des Paralipomènes mêmes qui sont l'histoire des seuls rois de Juda; le second porte l'histoire des livres des Rois, qui contiennent l'histoire des rois d'Israël et de Juda.

℣ 37. Rois. *In diebus illis*, etc., omis dans les Paralip.

℣ 8. Par. *Filius viginti et quinque*, etc. C'est une répétition du ℣ 1., vraisemblablement par méprise de copiste.

℣ 38. Rois, 9. Par. *Et sepultus est*, ויקבר, ou ויקברו אתו, *Et sepelierunt eum;* le sens est le même. — *Cum patribus suis*, omis dans les Paralipomènes.

§ IX. TEXTES PARALLÈLES.

IV. *Rois*, XVI.

1. *In revolutione septimi decimi anni Phacee filii Romeliæ, regnavit Achaz filius Joatham regis Juda.*

2. Filius *viginti* annorum Achaz cum regnavit, et sexdecim annis regnavit in Jerusalem, et non fecit rectum in oculis Domini *Dei sui* sicut David pater suus.

3. Et abiit *in via* regum Israel, *et etiam filium suum transire fecit per ignem* juxta abominationes gentium quas expulit Dominus a facie filiorum Israel.

4. Et sacrificavit et adolevit in excelsis, et super colles, et sub omni ligno frondoso.

5. *Tunc ascendit Rasin rex Syriæ et Phacee filius Romeliæ rex Israel in Jerusalem ad prælium, et obsederunt super*

II. *Paralipomènes*, XXVIII.

1. Filius *viginti* annorum Achaz cum regnavit, et sexdecim annis regnavit in Jerusalem, et non fecit rectum in oculis Domini sicut David pater suus.

2. Et abiit *in viis* regum Israel, *et etiam conflatilia fecit ad Baalim.*

3. *Et ipse adolevit in valle filii Ennom, et combussit filios suos in igne* juxta abominationes gentium quas expulit Dominus a facie filiorum Israel.

4. Et sacrificavit et adolevit in excelsis, et super colles et sub omni ligno frondoso.

5. *Et dedit eum Dominus Deus ejus in manu regis Syriæ, et percusserunt eum, et*

IV. *Rois*, XVI.

Achaz, et non potuerunt expugnare.

6. *In tempore illo restituit Rasin rex Syriæ Ælath Syriæ, et ejecit Judæos de Ælath, et Syri venerunt in Ælath, et sederunt ibi usque in diem hanc.*

7. *Et misit Achaz legatos ad Theglath-phalasar regem Assur, dicens : Servus tuus et filius tuus ego : ascende et salva me de manu regis Syriæ, et de manu regis Israel qui insurgunt adversum me.*

8. *Et tulit Achaz argentum et aurum quod inventum est in domo Domini, et in thesauris domus regis, et misit ad regem Assyriæ munus.*

9. *Et audiens fuit ad eum rex Assyriæ, et ascendit rex Assyriæ in Damascum; et cepit eam, et revelavit murum ejus, et Rasin interfecit.*

10. *Et abiit rex Achaz in occursum Theglath-phalasar regis Assyriæ in Damascum, et vidit altare quod erat in Damasco : et misit rex Achaz ad Uriam sacerdotem similitudinem altaris, et figuram ejus cum omni opere ejus.*

11. *Et ædificavit Urias sacerdos altare juxta omne quod miserat rex Achaz de Damasco, sic fecit Urias sacerdos donec veniret rex Achaz e Damasco.*

12. *Et venit rex e Damasco, et vidit rex altare, et appropinquavit rex ad altare, et ascendit ad eum.*

13. *Et adolevit holocaus-*

II. *Paralipomènes*, XXVIII.

captivam duxerunt ab eo captivitatem magnam, et induxerunt in Damascum, et etiam in manu regis Israel datus est, et percussit eum percussione magna.

6. *Et occidit Phacee filius Romeliæ in Juda centum et viginti millia in die una, omnes filios fortitudinis, propterea quod dereliquissent Dominum Deum patrum suorum.*

7. *Et occidit Zechri potens Ephraim Maasiam filium regis, et Ezricam ducem domus, et Elcana secundum a rege.*

8. *Et captivos fecerunt filii Israel de fratribus suis ducenta millia, mulieres, filios et filias, et etiam spolia multa diripuerunt ab eis, et induxerunt spolia in Samariam.*

9. *Et ibi erat propheta Domini, Oded nomen ejus : et egressus est ante faciem exercitus qui veniebat in Samariam, et dixit eis : Ecce in furore Domini Dei patrum vestrorum super Juda, dedit eos in manum vestram, et interfecistis in eis in indignatione (quæ) usque ad cœlos pervenit.*

10. *Et nunc filios Juda et Jerusalem, vos cogitatis subjicere in servos et in ancillas vobis : nonne vero vos (habetis) apud vos delicta Domino Deo vestro ?*

11. *Et nunc audite me, et reddire facite captivitatem quam captivam duxistis a fratribus vestris : quia ardor iræ Domini super vos.*

IV. *Rois*, XVI.

tum suum et oblationem suam, et libavit libationem suam, et aspersit sanguinem pacificorum quæ erant ei super altare.

14. *Et altare æreum quod erat ante faciem Domini, et appropinquare fecit a facie domus, ab inter altare et ab inter domum Domini, et dedit illud super latus altaris ad aquilonem.*

15. *Et præcepit rex Achaz Uriæ sacerdoti, dicens : Super altare magnum adole holocaustum matutini et oblationem vesperæ, et holocaustum regis et oblationem ejus, et holocaustum omnis populi terræ, et oblationem eorum, et libamina eorum, et omnem sanguinem holocausti, et omnem sanguinem sacrificii super illud sparges : et altare æreum erit mihi ad quærendum.*

16. *Et fecit Urias sacerdos juxta omne quod præceperat rex Achaz.*

17. *Et abscidit rex Achaz clausuras basium, et removit desuper eis concham : et mare deponi fecit desuper bobus æneis qui sub ipsa erant, et dedit illud super pavimentum lapidum.*

18. *Et Musach sabbati quod ædificaverant in domo, et introitum regis extrinsecum convertit in domum Domini a facie regis Assyriæ.*

II. *Paralipomènes*, XVIII.

12. *Et surrexèrunt viri de principibus filiorum Ephraim, Azarias filius Johanan, Barachias filius Mosollamoth, et Ezechias filius Sellum, et Amasa filius Adali, contra eos qui venerant de exercitu.*

13. *Et dixerunt eis : Non inducetis captivitatem hanc, quia in pœnam delicti a Domino super nos vos cogitatis addere super peccata nostra et super delicta nostra, quia magnum delictum est nobis et ardor iræ super Israel.*

14. *Et reliquit armatus captivitatem et prædam ante faciem principum et omnis congregationis.*

15. *Et surrexerunt homines qui notati sunt per nomina, et apprehenderunt captivitatem, et omnes nudos eorum vestierunt de spoliis, et vestire fecerunt eos, et calceare fecerunt eos, et comedere fecerunt eos, et bibere fecerunt eos, et duxerunt eos in asinis pro omni infirmo, et adduxerunt eos Jericho civitatem palmarum juxta fratres eorum, et reversi sunt in Samariam.*

16. *In tempore illo misit rex Achaz ad reges Assyriæ, ut adjuvarent eum.*

17. *Et adhuc Idumæi venerunt, et percusserunt Judam, et captivam duxerunt captivitatem.*

18. *Et Philistæi diffusi sunt in civitates planitiei et meridiei in Juda, et ceperunt Bethsames, et Aialon, et Gaderoth, et Socho, et filias ejus, et*

IV. *Rois*, XVI.

19. Et reliquum rerum *Achaz quas fecit : nonne ipsa scripta sunt super libro verborum dierum regum Juda ?*

II. *Paralipomènes*, XXVIII.

Thamna, et filias ejus, et Gamzo, et filias ejus, et sederunt ibi.

19. *Quia humiliavit Dominus Juda propter Achaz regem Israel, quia nudaverat Juda, et prævaricatus erat prævaricatione in Dominum.*

20. *Et venit super eum Theglath-phalasar rex Assyriæ, et hostis factus est ei, et non roboravit eum.*

21. *Sed divisit Achaz domum Domini et domum regis et principum, et dedit regi Assyriæ, et non ad auxilium sibi.*

22. *Et in tempore quo erat angustia affectus, et adjecit ut prævaricaretur in Dominum ipse rex Achaz.*

23. *Et sacrificavit diis Damasci, qui percusserunt eum, et dixit : Quia dii regum Syriæ ipsi adjuvant eos, ipsis sacrificabo et adjuvabunt me. Et ipsi fuerunt ei ad faciendum ruere eum et omnem Israel.*

24. *Et congregavit Achaz vasa domus Dei, et confregit vasa domus Dei, et clausit ostia domus Domini, et fecit sibi altaria in omni angulo in Jerusalem.*

25. *Et in omni civitate et civitate in Juda fecit excelsa ad adolendum diis alienis et ad iracundiam provocavit Dominum Deum patrum suorum.*

26. Et reliquum rerum *ejus, et omnes viæ ejus priores et posteriores : ecce ipsa scripta sunt super libro regum Juda et Israel.*

IV. *Rois*, XVI.

20. Et recubuit Achaz cum patribus suis, *et sepultus est cum patribus suis* in civitate *David*, et regnavit Ezechias filius ejus pro eo.

II. *Paralipomènes*, XXVIII.

27. Et recubuit Achaz cum patribus suis, *et sepelierunt eum* in civitate *in Jerusalem: sed non induxerunt eum in sepulchris regum Israel*, et regnavit Ezechias filius ejus pro eo.

REMARQUES.

Ces deux chapitres parallèles ont beaucoup de différences; mais cependant on y aperçoit les mêmes faits avec plus ou moins de circonstances.

℣ 1. Rois. *In revolutione*, etc. Cela n'est pas dans les Paralipomènes, parce que cela tient à l'histoire des rois d'Israël.

℣ 2. Rois, 1. Par. *Viginti annorum.* Les Septante et les interprètes syrien et arabe ont lu *viginti quinque;* et c'est sans doute la vraie leçon; car Achaz n'ayant régné que seize ans, s'il n'avoit eu que vingt ans en montant sur le trône, il seroit mort à trente-six ans; or on verra qu'à sa mort son fils Ezéchias avoit déjà vingt-cinq ans; Achaz seroit-il devenu père dès l'âge de onze ans? Mais en ajoutant cinq années, il sera devenu père à seize ans. —*Dei sui*, omis dans les Paralipomènes.

℣ 3. Rois, 2. Par. *In via* ou *In viis;* c'est le même sens. —*Et etiam conflatilia*, etc., ajouté dans les Paral. ainsi que le ℣ 3. *et ipse adolevit*, etc. — *Et etiam filium suum transire fecit per ignem*, ou *et combussit filios suos in igne.* On peut avoir confondu והעביר, *transire fecit*, avec והבעיר, *combussit*, et le premier est plus vraisemblable, parce qu'il est moins cruel. En effet tous les anciens interprètes ont lu ויעבר, *et transire fecit.*

℣ 5. Rois, Par. *Tunc ascendit Rasin rex Syriæ et Phacee filius Romeliæ rex Israel*, etc. C'est assez visiblement les mêmes expéditions que celles qui sont exposées plus au long dans les Paralipomènes, ℣ 5.-15.

℣ 6. Rois, *Restituit Rasin rex Syriæ Ælath Syriæ.* C'est une suite de l'expédition précédente; mais il n'en est rien dit dans les Paralipomènes. Au lieu de *Syriæ,* ארם, il y a lieu de présumer qu'il faut lire אדם, *Idumææ;* car Ælath étoit de l'Idumée et n'avoit jamais été de la dépendance des Syriens dont elle étoit éloignée. Les rabbins mêmes

conviennent qu'ensuite au lieu de ארומים, *Syri*, il faut lire אדימים, *Idumæi*.

℣ 9. Rois, *Et revelavit murum ejus.* On pourroit aussi traduire *et transmigrare fecit eam in Kir;* ce que l'on prétend même confirmer par le texte d'Amos, 1.-6. où on lit dans l'hébreu, *et transmigrabitur populus Syriæ in Kir.* Mais il est douteux que ces deux phrases aient le même sens; car on transporte bien un peuple, mais non une ville. Le nom de *Kir* signifie *muraille;* et l'on découvre une muraille en lui ôtant ses remparts et son avant-mur. Il semble que ce soit ici le sens du texte : *Et revelavit murum ejus.*

℣ 10. Rois, *Theglath-phalasar.* On lit au ℣ 7. פלסר, ici פלאסר, et dans les Paralipomènes פלנאסר, *phalnasar.* Ces différences viennent sans doute des copistes qui varient de même sur le nom de Damas, au ℣ 9. דמשק, *Dameseq*, au ℣ 10. דומשק, *Doumeseq*, et dans les Paralipomènes דרמשק, *Darmeseq.* Il y a grande apparence que cette dernière leçon est une pure faute pour דומשק.

℣ 15. Rois, *Et præcepit.* On lit dans l'hébreu, ויצוהו, *et præcepit ei*, pour ויצוה, *et præcepit.* Les rabbins en conviennent. Le pronom est inutile, parce que le nom même va suivre.

℣ 17. Rois, *Concham.* De même ici l'hébreu porte inutilement la conjonction ו, *et;* les rabbins la suppriment.

℣ 18. Rois, *Musach sabbati.* On ignore ce que ce pouvoit être; c'est sans doute pourquoi la Vulgate conserve ce nom hébreu. On lit מיסך; mais les rabbins veulent qu'on lise מוסך. Ce seroit peut-être le même lieu que cette maison de *Messa*, ou *Musak*, que l'on a vue au chap. xi des Rois, ℣ 6., en hébreu מסח.

℣ 5. Par. *Datus est*, נתן, vraisemblablement pour *Dedit eum*, par la seule omission du pronom; car נתן signifie aussi *Dedit* qui s'accorde mieux avec l'expression suivante, *et percussit eum.*

℣ 13. Par. *In pœnam delicti a Domino.* Hébr. litt. *In delictum Domini.* Le péché se prend quelquefois pour la peine du péché, qui seule peut partir de la main du Seigneur.

℣ 16. Par. *Ad reges*, מלכי, assez visiblement pour מלך, *regem*, comme tous les anciens interprètes ont lu, et comme le dit le texte parallèle, ℣ 7.

℣ 19. Par. *Achaz regem Israel.* Il est assez visible qu'il faut

lire *Juda*, comme tous les anciens interprètes le lisoient. Ces versets 17. 18. 19. n'ont rien de parallèle dans les Rois.

℣ 20. Par. *Et venit super eum Theglathphalasar.* Ce fut sans doute la suite de l'expédition de Theglathphalasar sur Damas, et vraisemblablement après qu'Achaz fut allé l'y trouver, et eut fait bâtir un autel impie sur le modèle de celui qu'il y avoit vu; en sorte que ceci paroît devoir passer après le récit terminé au ℣ 18. des Rois.

℣ 19. Rois, 26. Par. *Et reliquum rerum.* Le commencement est le même; la suite varie comme on l'a déjà vu relativement au caractère propre de chacun des deux textes.

℣ 20. Rois, 27. Par. *Et sepultus est*, ויקבר, ou ויקברהו, *et sepelierunt eum;* on a déjà vu cette variété.—*In civitate David*; le nom de *David* est omis dans les Paralipomènes, mais il est compensé par *in Jerusalem*, à quoi ce texte ajoute : *Sed non induxerunt eum in sepulchris regum Israel*, peut-être pour *Juda*, quoique Juda puisse aussi être compris ici sous le nom générique d'*Israel*, parce qu'en effet cette sépulture des Rois de Juda étoit antérieure à la séparation des dix tribus.

§ X. TEXTES PARALLÈLES.

IV. *Rois*, XVIII.	II. *Paralipomènes*, XXIX.
1. *Et fuit in anno tertio Osee filii Ela regis Israel regnavit Ezechias filius Achaz regis Juda.*	
2. Filius viginti et quinque annorum *erat, cum regnavit*, et viginti et novem annis regnavit in Jerusalem, et nomen matris ejus *Abi filia Zachariæ.*	1. *Ezechias regnavit* filius viginti et quinque annorum, et viginti et novem annis regnavit in Jerusalem, et nomen matris ejus *Abia filia Zachariæ.*
3. Et fecit rectum in oculis Domini, juxta omne quod fecerat David pater ejus.	2. Et fecit rectum in oculis Domini, juxta omne quod fecerat David pater ejus.
4. *Ipse removit excelsa, et contrivit statuas, et succidit lucum, et confregit serpentem æneum quod fecerat Moyses, quia usquè ad dies hos fae-*	3. *Ipse in anno primo regni sui, in mense primo aperuit valvas domus Domini, et roboravit eas.*
	4. *Et adduxit sacerdotes et*

IV. *Rois*, XVIII.

rant filii Israel adolentes ei, et vocatus fuerat Nohesthan.

5. *In Domino Deo Israel confisus est, et post eum non fuit similis ei in omnibus regibus Juda, et qui fuerunt ante eum.*

6. *Et adhæsit Domino, non recessit ab eo, et custodivit mandata ejus, quæ præceperat Dominus Moysi.*

7. *Et fuit Dominus cum eo: in omnibus ad quæ egrediebatur, prospere agebat: et rebellavit contra regem Assyriæ, et non servivit ei.*

8. *Ipse percussit Philisthæos usque ad Gazam, et terminos ejus a turre custodum usque ad civitatem munitam.*

II. *Paralipomènes*, XXIX.

levitas, et congregavit eos ad plateam orientalem.

5. *Et dixit ad eos: Audite me, levitæ: nunc sanctificate vos et sanctificate domum Domini Dei patrum vestrorum, et educite immunditiam de sanctuario.*

6. *Quia prævaricati sunt patres nostri, et fecerunt malum in oculis Domini Dei nostri, et dereliquerunt eum, et averterunt facies suas a tabernaculo Domini, et dederunt cervicem*, etc., etc., etc.

II. *Paralipomènes*, XXX.

20. *Et fecit bonum et rectum et verum coram Domino Deo suo.*

21. *Et in omni opere quod cœpit in servitio domus Dei, et in lege, et in præcepto ad quærendum Deum suum in omni corde suo, fecit et prosperatus est.*

REMARQUES.

℣ 1. Rois. Cela n'a rien de parallèle, parce que cela tient à l'histoire des Rois d'Israël.

℣ 2. Rois, 1. Par. Le fond de ces deux versets se ressemble parfaitement; il y a seulement quelques légères différences dans les noms *Abi* ou *Abia*. Ce dernier convient mieux à une femme à cause de sa terminaison féminine. De même *Zachariæ*, en hébreu זכריה, *Zacharia*, ou זכריהו, que l'on exprimeroit en latin par *Zacharias*; et ce dernier nom convient encore mieux par la même raison; *Zacharia* est plutôt un nom de femme, et *Zacharias* un nom d'homme. On remarque la même variété dans le nom même d'*Ezechias* qui est ici nommé dans les Rois *Ezechia*, חזקיה; à la fin du chap. XVI., *Ezechias*, חזקיהו; et dans les Paralipomènes יחזקיהו, *Jezechias*; mais l'usage a

prévalu de le nommer *Ezechias* dans les Paralipomènes mêmes ; on le trouve ainsi nommé dans la version des Septante comme dans la Vulgate.

℣ 4. Rois, *Ipse removit*, etc. Le parallèle de cela est le détail de ce qu'Ezéchias fit pour exécuter cette entreprise ; et ce détail va s'étendre non-seulement sur tout le reste du chapitre XXIX des Paralipomènes, mais sur les deux chapitres suivans ; en sorte que les derniers versets du chap. XXXI sont en parallèle avec les ℣ 6. et 7. du chap. XVIII des Rois. — *Lucum*, אשרה, les anciens ont lu אשרים, *lucos*. — *Et vocatus fuerat Nohesthan*, on traduit aussi *et vocavit eum Nohesthan ;* l'hébreu est susceptible des deux sens ; mais il est peu vraisemblable qu'Ezéchias lui ait donné un nom en le détruisant ; il y a tout lieu de présumer que ce nom lui avoit été donné depuis long-temps par les Israélistes ; ce qui est d'autant plus probable que ce nom ne paroît renfermer rien de mystérieux ; c'est le nom naturel de la chose : *Nohesthan* dérive tout simplement de נחשתן, qui signifie *æs-draco*, airain-dragon, c'est-à-dire, serpent d'airain.

§ XI. TEXTES PARALLÈLES.

IV. *Rois*, XVIII.	II. *Paralip.*, XXXII.	*Isaïe*, XXXVI.
13. Et in quarto decimo anno regis Ezechiæ ascendit Sennacherib rex Assyriæ adversus omnes civitates Juda munitas, et cepit eas.	1. *Post verba et veritatem hæc, venit Sennacherib rex Assyriæ, et venit in Juda, et castrametatus est adversus civitates munitas, et dixit ut scinderet eas ad se.*	1. Et *fuit* in quarto decimo regis Ezechiæ ascendit Sennacherib rex Assyriæ adversus omnes civitates Juda, munitas, et cepit eas.
14. *Et misit Ezechias rex Juda ad regem Assyriæ in Lachis dicens: Peccavi, recede desuper me: quod imposueris super me, feram. Et posuit rex Assyriæ super Ezechiam regem Juda, trecenta talenta ar-*	2. *Et vidit Ezechias, quia venit Sennacherib, et facies ejus esset ad bellum adversus Jerusalem.*	
	3. *Et consilium iniit cum principibus suis, et potentibus suis ad obtu-*	

IV. *Rois*, XVIII.	II. *Paralip.*, XXXII.	*Isaïe*, XXXVI.
genti, et triginta talenti aura.	*randum aquas fontium qui erant extra civitatem, et adjuverunt eum.*	
15. *Et dedit Ezechias omne argentum inventum in domo Domini, et in thesauris domus regis.*	4. *Et congregati sunt populus multus, et obturaverunt omnes fontes, et torrentem inundantem in medio terræ, dicendo : Quare venient reges Assyriæ, et invenient aquas multas ?*	
16. *In tempore illo confregit Ezechias valvas templi Domini, et lumina quæ obtexerat Ezechias rex Juda, et dedit ea regi Assyriæ.*	5. *Et confortavit se, et ædificavit omnem murum dirutum, et ascendere fecit super turres, et ad extra murum alterum, et roboravit Mello civitatem David, et fecit missilia in multitudinem, et clypeos.*	
17. Et misit rex Assyriæ *Thartan et Rabsaris et Rabsacen* de Lachis ad regem Ezechiam cum copia gravi *in Jerusalem : et ascenderunt et venerunt in Jerusalem, et ascenderunt et venerunt, et steterunt* in ascensu piscinæ superioris, *qui est* in aggere agri fullonis.	6. *Et dedit principes prœliorum super populum, et congregavit eos ad eum, ad plateam portæ civitatis, et locutus est ad cor eorum dicens :*	2. Et misit rex Assyriæ *Rabsace* de Lachis *in Jerusalem* ad regem Ezechiam cum copia gravi, *et stetit* in ascensu piscinæ superioris, in aggere agri fullonis.
18. *Et vocaverunt regem*, et exivit *ad eos* Eliacim filius Helciæ, qui erat super domum, et Sobna scriba, et Joahe filius Asaph recordator.	7. *Confortamini et roboramini : ne timeatis, nec paveatis a facie regis Assyriæ, et a facie omnis multitudinis quæ est cum eo, quia nobiscum sunt plures quam cum illo.*	3. Et exivit *ad eum* Eliacim filius Helciæ, qui erat super domum et Sobna scriba, et Joahe filius Asaph recordator.
19. Et dixit ad eos : Rabsace : Dicite, quæso, ad Ezechiam : Sic dixit rex magnus, rex Assyriæ : Quæ est	8. *Cum eo brachium carnis, et no-*	4. Et dixit ad eos Rabsace : Dicite, quæso, ad Ezechiam : Sic dixit rex magnus, rex Assyriæ : Quæ est fidu-

IV. *Rois*, XVIII.

fiducia hæc qua confidisti?

20. *Dixisti* duntaxat verbum labiorum : consilium et fortitudó ad prælium : nunc super quem confidisti, quod rebellasti in me?

21. Nunc ecce confidisti *tibi* super baculum arundinis confractum istum, super Ægyptum, cui si quis innitatur, tunc ingredietur in manum ejus et perforabit eam : sic Pharao rex Ægypti omnibus qui confidunt in eo.

22. Et quia *dixistis* ad me : In Domino Deo nostro confidimus : nonne ipse est cujus removit Ezechias excelsa et altaria, et dixit ad Judam et ad Jerusalem : Ante altare hoc adorabitis *in Jerusalem?*

23. Et nunc da, quæso, pignus domino meo regi Assyriæ, et dabo tibi duo millia equorum, si potueris dare tibi equitantes super eos.

24. Et quomodo vertere facies faciem ducis unius servorum domini

II. *Paralip.*, XXXII.

biscum Dominus Deus noster ad adjuvandum nos, et ad præliandum prælia nostra, et innixi sunt populus super verba Ezechiæ regis Juda.

9. *Post hoc misit Sennacherib rex Assyriæ servos suos in Jerusalem, et ipse erat contra Lachis, et omnis potestas ejus cum illo, ad Ezechiam regem Juda, et ad omnem Juda qui erat in Jerusalem, dicens :*

10. *Sic dicit Sennacherib rex Assyriæ : Super quem vos confiditis, et sedetis in obsidione in Jerusalem?*

11. *Nonne Ezechias seducit vos ut det vos ad mortem per famem et per sitim, dicens : Dominus Deus noster liberabit nos de manu regis Assyriæ?*

12. *Nonne ipse Ezechias removit excelsa ejus et altaria ejus, et dixit ad Judam et ad Jerusalem : dicens : Ante altare hoc adorabitis, et super eum adolebitis?*

13. *Nonne scitis quid fecerim ego et*

Isaïe, XXXVI.

cia hæc qua confidisti?

5. *Dixisti* duntaxat verbum labiorum : consilium et fortitudo ad prælium : nunc super quem confidisti, quod rebellasti in me?

6. Nunc ecce confidisti super baculum arundinis confractum istum, super Ægyptum, cui si quis innitatur, tunc ingredietur in manum ejus, et perforabit eam : sic Pharao rex Ægypti omnibus qui confidunt in eo.

7. Et quia *dixisti* ad me : In Domino Deo nostro confidimus : nonne ipse est cujus removit Ezechias excelsa et altaria, et dixit ad Judam et ad Jerusalem : Ante altare hoc adorabitis?

8. Et nunc da, quæso, pignus domino meo regi Assyriæ, et dabo tibi duo millia equorum, si potueris dare tibi equitantes super eos.

9. Et quomodo vertere facies faciem ducis unius servorum domini

IV. *Rois*, XVIII.	II. *Paralip.*, XXXII.	*Isaïe*, XXXVI.
mei parvulorum, et confides tibi super Ægyptum propter currus et propter equites?	*patres mei omnibus populis terrarum? numquid potentes potuerunt dii gentium terrarum liberare terram suam de manu mea?*	mei parvulorum, et confides tibi super Ægyptum propter currus et propter equites?
25. Nunc num absque Domino ascendi adversus *locum istum* ad disperdendum eum? Dominus dixit ad me : Ascende adversus terram istam, et disperde eam.	14. *Quis in omnibus diis gentium istarum, quas anathematizaverunt patres mei, qui potuerit liberare populum suum de manu mea, quia poterit Deus vester liberare vos de manu mea?*	10. *Et* nunc num absque Domino ascendi adversus *terram istam*, ad disperdendum *eam?* Dominus dixit ad me : Ascende adversus terram istam, et disperde eam.
26. Et dixit Eliacim *filius Helciæ*, et Sobna et Joahe, ad Rabsace : Loquere, quæsumus, ad servos tuos syriace, quia audientes sumus : et ne loquaris *nobiscum* judaice in auribus populi qui est super murum.	15. *Et nunc ne seducat vos Ezechias, et ne decipiat vos sicut hæc, et ne credatis ei, quia non poterit omnis Deus omnis gentis et regni, liberare populum suum de manu mea et de manu patrum meorum, etiam quod Deus vester non liberabit vos de manu mea.*	11. Et dixit Eliacim, et Sobna et Joahe ad Rabsace : Loquere, quæsumus, ad servos tuos syriace, quia audientes sumus : et ne loquaris *ad nos* judaice in auribus populi qui est super murum.
27. Et dixit *ad eos* Rabsace : Num *ad* dominum tuum, et ad te, misit me dominus meus loqui verba hæc? nonne *ad* viros qui sedent super murum, ad manducandum stercus eorum, et ad bibendum urinam eorum vobiscum?	16. *Et adhuc loquebantur servi ejus adversus Dominum Deum, et adversus Ezechiam servum ejus.*	12. Et dixit Rabsace : Num *ad* dominum tuum et ad te, misit me dominus meus loqui verba hæc? nonne *ad* viros qui sedent super murum, ad manducandum stercus eorum, et ad bibendum urinam eorum vobiscum?
28. Et stetit Rabsace et clamavit voce magna judaice, *et locutus est* et		13. Et stetit Rabsace, et clamavit voce magna judaice, et dixit : Audite

IV. *Rois*, XVIII. II. *Paralip.*, XXXII. *Isaïe*, XXXVI.

dixit : Audite *verbum* regis magni, regis Assyriæ.

29. Sic dixit rex : Ne seducat vos Ezechias, quia non poterit liberare vos *de manu ejus.*

30. Et ne confidere faciat vos Ezechias in Domino, dicens : Eruens eruet nos Dominus, et non dabitur civitas hæc in manu regis Assyriæ.

31. Ne audientes sitis erga Ezechiam, quia sic dixit rex Assyriæ : Facite mecum benedictionem, et egredimini ad me, et manducate unusquisque vineam suam, et unusquisque ficulneam suam, et bibite unusquisque aquas cisternæ suæ :

32. Donec veniam et assumam vos ad terram sicut terram vestram, terram frumenti et vini, terram panis et vinearum, *terram olivæ olei et mellis, et vivite, et non moriemini : et ne audientes sitis erga Ezechiam, quia decepit vos* dicens : Dominus liberabit nos.

verba regis magni, regis Assyriæ.

14. Sic dixit rex : Ne seducat vos Ezechias, quia non poterit liberare vos.

15. Et ne confidere faciat vos Ezechias in Domino, dicens : Eruens eruet nos Dominus, et non dabitur civitas hæc in manu regis Assyriæ.

16. Ne audientes sitis erga Ezechiam : quia sic dixit rex Assyriæ : Facite mecum benedictionem, et egredimini ad me, et manducate unusquisque vineam suam et unusquisque ficulneam suam, et bibite unusquisque aquas cisternæ suæ :

17. Donec veniam et assumam vos ad terram sicut terram vestram, terram frumenti et vini, terram panis et vinearum.

18. *Nequando decipiat vos Ezechias dicens :* Dominus liberabit

IV. *Rois*, XVIII.	II. *Paralip.*, XXXII.	*Isaïe*, XXXVI.
33. Numquid *liberando* liberaverunt dii gentium, unusquisque terram suam de manu regis Assyriæ?		nos. Numquid liberaverunt dii gentium unusquisque terram suam de manu regis Assyriæ?
34. Ubi sunt dii Hemath, et Arphad? ubi sunt dii Sepharvaim, *Ana, et Ava? numquid* liberaverunt Samariam de manu mea?		19. Ubi sunt dii Hemath et Arphad? ubi sunt dii Sepharvaim? *Numquid* liberaverunt Samariam de manu mea?
35. Quis inter omnes deos terrarum, qui liberaverunt terram suam de manu mea? quia liberabit Dominus Jerusalem de manu mea.		20. Quis inter omnes deos terrarum *illarum*, qui liberaverunt terram suam de manu mea? quia liberabit Dominus Jerusalem de manu mea.
36. Et tacuerunt *populus*, et non responderunt ei verbum: quia præceptum regis erat dicens: Non respondebitis.		21. Et tacuerunt, et non responderunt ei verbum: quia præceptum regis erat, dicens: Non respondebitis.
37. Et venit Eliacim filius Helciæ, qui erat super domum, et Sobna scriba, et Joahe filius Asaph recordator, ad Ezechiam scissis vestibus, et nuntiaverunt ei verba Rabsace.		22. Et venit Eliacim filius Helciæ, qui erat super domum, et Sobna scriba, et Joahe filius Asaph recordator, ad Ezechiam scissis vestibus, et nuntiaverunt ei verba Rabsace.

REMARQUES.

Ici nous avons trois textes parallèles. Les deux récits des Rois et des Paralipomènes ont le même objet, mais avec des différences par lesquelles l'un supplée à ce que l'autre

ne dit pas. L'un et l'autre marquent l'entreprise de Sennachérib : *Ascendit Sennacherib*, *Venit Sennacherib*. Mais l'un marque ce qu'Ezéchias a fait pour détourner Sennachérib : *Et misit Ezechias ad regem Assyriæ*; l'autre marque ce qu'il a fait pour se prémunir contre les attaques de ce prince : *Et consilium iniit*, etc. L'un et l'autre marquent la députation que Sennachérib envoya vers Ezéchias : *Et misit rex Assyriæ Tharthan*, etc. *Misit Sennacherib rex Assyriæ servos suos*, etc. Mais dans l'un le discours de ces députés est beaucoup plus étendu; l'autre n'en rapporte que la substance. Dans l'un et dans l'autre on trouve *Super quem confidis*, ou *confiditis?* On trouve : *Nonne ipse est* (*Deus*) *cujus removit Ezechias excelsa*, etc., ou *Nonne ipse Ezechias removit excelsa ejus*, etc. On trouve *Numquid liberando liberaverunt dii gentium*, etc., ou *Numquid potentes potuerunt dii gentium liberare*, etc. Enfin l'un et l'autre se termine à ces mots, *de manu mea*, différemment construits, mais dans le même sens. Le texte d'Isaïe est assez visiblement conforme à celui des Rois.

℣ 20. Rois, *Dixisti duntaxat verbum labiorum*. C'est ce que nous expliquerons en français par ces mots : Vous ne faites que discourir.

℣ 27. *Ad dominum tuum*. On lit dans l'hébreu על, par *aïn*, *adversus*, assez visiblement pour אל, par *aleph*, *ad*, comme on le lit immédiatement après : *et ad te*.

℣ 29. *De manu ejus*. Les Septante et l'interprète syrien semblent avoir lu, *de manu mea*; מידי au lieu de מידו.

℣ 5. Paralip. *Super turres*. Sens obscur; il y a lieu de présumer qu'au lieu de על, *super*, on a dû lire עליו, *super eum*; il éleva sur ce mur des tours.

℣ 1. Isaïe, 13. Rois. *Et fuit*. Ce mot *fuit* est ajouté dans le texte d'Isaïe.

℣ 2. Isaïe, 17. Rois. *Tharthan*, *et Rabsaris*, omis dans le texte d'Isaïe. — *Et Rabsace*. On lit dans la version des Septante, au livre des Rois, *Rapsaces*; dans Isaïe, *Rabsaces*; la Vulgate le nomme dans les deux textes *Rabsaces*. Selon l'hébreu, c'est *Rabsace*. — *In Jerusalem*, transposé dans l'un ou dans l'autre. — *Et ascenderunt*, etc., omis dans Isaïe. — *Et steterant*, ou *Et stetit*, différence relative à celle qui précède. — *Qui est*. Le mot *est* est également sous-entendu dans les deux textes; *qui* est exprimé dans les Rois.

℣ 3. Isaïe, 18. Rois. *Et vocaverunt regem*, omis dans Isaïe.—*Ad eos*, ou *ad eum;* c'est encore une suite des différences précédentes.

℣ 5. Isaïe, 20. Rois. On lit dans l'hébreu du texte d'Isaïe, *Dixi*, אמרתי, pour אמרת, *Dixisti*, qu'on trouve dans les Rois.

℣ 6. Isaïe, 21. Rois. *Tibi*, pléonasme qui ne se trouve point ici dans Isaïe, mais qui va s'y trouver au ℣ 9.

℣ 7. Isaïe, 22. Rois. *Dixistis*, תאמרון, ou תאמר, *Dixisti;* la suite décide en faveur du premier. Ce n'est plus à Ezéchias que Rabsacé parle, c'est au peuple.—*Adorabitis.* Le texte des Rois ajoute *in Jerusalem*, qui ne paroît pas nécessaire. Celui des Paralipomènes ajoute, *Et super eum adolebitis*, omis dans les deux autres.

℣ 10. Isaïe, 25. Rois. *Et nunc*, conjonction omise dans les Rois.—*Locum istum*, ou *terram istam.* La différence en hébreu n'est que dans הארץ, *terram*, au lieu de המקום, *locum;* on peut les avoir confondus à cause de *terram istam* qui va être répété.

℣ 11. Isaïe, 26. Rois. *Filius Helciæ*, omis dans le texte d'Isaïe.—*Nobiscum*, עמנו, ou אלינו, *ad nos;* ce dernier paroît mieux convenir.

℣ 12. Isaïe, 27. Rois. *Ad eos*, omis dans le texte d'Isaïe.—*Ad dominum tuum.* Le texte d'Isaïe confirme ce que nous avions d'abord conjecturé que ce pouvoit être אל, par *aleph, ad;* mais cependant voici ensuite dans les deux textes *ad viros*, où on lit על, par *aïn*, ce qui est assez évidemment une faute.

℣ 13. Isaïe, 28. Rois. *Et locutus est*, omis dans Isaïe; il n'y est pas nécessaire.—*Verbum*, דבר, ou דברי, *Verba;* le dernier paroît mieux convenir.

℣ 14. Isaïe, 29. Rois. *De manu ejus*, suspect de faute, comme nous l'avons vu, ne se trouve pas dans Isaïe.

℣ 17. Isaïe, 32. Rois. *Terram olivæ*, etc. Paroles omises dans le texte d'Isaïe, qui paroît avoir souffert ici quelque lacune où l'on n'apercevoit que *decepit vos, dicens;* ce que l'on a tâché de renouer en disant : *Nequando decipiat vos Ezechias dicens*, au commencement du ℣ suivant.

℣ 18. Isaïe, 33. Rois. *Liberando*, omis dans le texte d'Isaïe; il n'y est pas nécessaire.

℣ 19. Isaïe, 34. Rois. *Ana et Ava*, omis dans le texte d'Isaïe.—*Numquid;* le sens l'exige. On lit dans les Rois

כי, *quia*, dans Isaïe, וכי, *Et quia*, peut-être pour הכי, *An quid*, ou *Numquid*. — *Liberaverunt*. On ne sait à qui le rapporter; il y a quelque lieu de soupçonner qu'après *Samariam*, on lisoit originairement *dii Samariæ;* car comme les Hébreux n'ont point de cas, l'un et l'autre s'exprime dans l'hébreu par שמרון.

✠ 20. Isaïe, 35. Rois. *Illarum*, omis dans les Rois.

✠ 21. Isaïe, 36. Rois. *Populus*, omis dans le texte d'Isaïe.

§ XII. TEXTES PARALLÈLES.

IV. *Rois*, XIX.	II. *Paralip.*, XXXII.	*Isaïe*, XXXVII.
1. Et fuit cum audisset rex Ezechias, tunc scidit vestimenta sua, et operuit se sacco, et intravit in domum Domini.		1. Et fuit cum audisset rex Ezechias, tunc scidit vestimenta sua, et operuit se sacco, et intravit in domum Domini.
2. Et misit Eliacim qui erat super domum, *et Sobna* scribam, et seniores sacerdotum opertos saccis ad Isaiam prophetam *filium Amos*.		2. Et misit Eliacim qui erat super domum *et Sobna* scribam, et seniores sacerdotum opertos saccis ad Isaiam *filium Amos* prophetam.
3. Et dixerunt ad eum : Sic dixit Ezechias : Dies angustiæ et correptionis et blasphemiæ dies hæc : quia venerunt filii usque ad os matricis, et virtus nulla ad pariendum.		3. Et dixerunt ad eum : Sic dixit Ezechias : Dies angustiæ et correptionis et blasphemiæ dies hæc : quia venerunt filii usque ad os matricis, et virtus nulla ad pariendum.
4. Forte audiet Dominus Deus tuus *omnia* verba Rabsace, quem misit rex Assyriæ, dominus ejus, ut probris afficeret Deum vivum, *et corripiet*		4. Forte audiet Dominus Deus tuus verba Rabsace, quem misit rex Assyriæ dominus ejus, ut probris afficeret Deum vivum, *et corripiet pro verbis*

IV. *Rois*, XIX.	II. *Paralip.*, XXXII.	*Isaïe*, XXXVII.
pro verbis quæ audivit Dominus Deus tuus. Leva ergo orationem pro residuo quod invenitur.		quæ audivit Dominus Deus tuus. Leva ergo orationem pro residuo quod invenitur.
5. Et venerunt servi regis Ezechiæ ad Isaiam.		5. Et venerunt servi regis Ezechiæ ad Isaiam.
6. Et dixit *eis* Isaias : Sic dicetis domino vestro : Sic dixit Dominus : Ne timeas a facie verborum quæ audisti, quibus convitiaverunt servi regis Assyriæ me.		6. Et dixit *ad eos* Isaias : Sic dicetis Domino vestro : Sic dixit Dominus : Ne timeas a facie verborum quæ audisti, quibus convitiaverunt servi regis Assyriæ me.
7. Ecce ego dabo in eo spiritum, et audiet famam, et revertetur *in* terram suam, et cadere faciam eum per gladium in terra sua.		7. Ecce ego dabo in eo spiritum et audiet famam, et revertetur *ad* terram suam, et cadere faciam eum per gladium in terra sua.
8. Et reversus est Rabsace, et invenit regem Assyriæ pugnantem contra Lobnam, quia audiverat quod profectus fuisset de Lachis.		8. Et reversus est Rabsace, et invenit regem Assyriæ pugnantem contra Lobnam, quia audiverat quod profectus fuisset de Lachis.
9. Et audivit de Tharaca rege Chus, dicentes : *Ecce* exivit ad pugnandum tecum. *Et reversus est* et misit nuntios ad Ezechiam dicens :		9. Et audivit de Tharaca rege Chus, dicentes : Exivit ad pugnandum tecum. *Et audivit*, et misit nuntios ad Ezechiam dicens ;
10. Sic dicetis ad Ezechiam regem Juda, dicentes : Ne decipiat te Deus	17. *Et litteras scripsit probris afficiendo Dominum Deum Israel, et di-*	10. Sic dicetis ad Ezechiam regem Juda, dicentes : Ne decipiat te Deus

IV. *Rois*, XIX.

tuus, in quo tu confidis, dicens : Non dabitur Jerusalem in manu regis Assyriæ.

11. Ecce tu audisti quæ fecerunt reges Assyriæ omnibus terris ut subverterent eas, et tu liberaberis ?

12. Numquid liberaverunt eas dii gentium quas disperdiderunt patres mei, Gozan, et Haran, et Reseph, et filios Eden qui erant in Thalassar ?

13. Ubi sunt rex Emath, et rex Arphad, et rex civitatis Sepharvaim, Ana et Ava ?

14. Et tulit Ezechias litteras de manu nuntiorum, et legit *eas*, et ascendit in domum Domini, et expandit *eum* Ezechias coram Domino.

15. Et oravit Ezechias *ante* Dominum, *et dixit* : Domine Deus Israel, qui sedes super cherubim, tu es Deus solus omnium regnorum terræ : tu fecisti cœlos et terram.

16. Inclina, Do-

II. *Paralip.*, XXXII.

cendo contra eum, dicendo : Sicut dii gentium terrarum qui non liberaverunt populum suum de manu mea, sic non liberabit Deus Ezechiæ populum suum de manu mea.

18. *Et clamaverunt voce magna judaice ad populum Jerusalem qui erat super murum, ad terrendum eos et ad turbandum eos, ut caperent civitatem.*

19. *Et locuti sunt contra Deum Jerusalem, sicut contra deos populorum terræ, opus manuum hominum.*

20. *Et oravit Ezechias rex et Isaias filius Amos propheta super hoc, et vociferati sunt in cœlos.*

Isaïe, XXXVII.

tuus, in quo tu confidis, dicens : Non dabitur Jerusalem in manu regis Assyriæ.

11. Ecce tu audisti quæ fecerunt reges Assyriæ omnibus terris ut subverterent eas, et tu liberaberis ?

12. Numquid liberaverunt eas dii gentium quas disperdiderunt patres mei, Gozan, et Haran, et Reseph, et filios Eden qui erant in Thalassar ?

13. Ubi sunt rex Emath, et rex Arphad, et rex civitatis Sepharvaim, Ana et Ava ?

14. Et tulit Ezechias litteras de manu nuntiorum, et legit *eum*, et ascendit in domum domini, et expandit *eum* Ezechias coram Domino.

15. Et oravit Ezechias *ad* Dominum, dicens :

16. Domine *exercituum* Deus Israel, qui sedes super cherubim, tu es Deus solus omnium regnorum terræ : tu fecisti cœlos et terram.

17. Inclina, Do-

IV. *Rois*, XIX.

mine, aurem tuam, et audi: aperi, Domine, oculos tuos, et vide: et audi verba Sennacherib qui misit *eum* ut probris afficeret Deum vivum.

17. Vere, Domine, vastaverunt reges Assyriæ *gentes* et terram earum.

18. *Et dederunt* deos eorum in igne, quia non erant dii, sed opus manuum hominis, lignum et lapis, et perdiderunt eos.

19. Et nunc, Domine Deus noster, salva nos, *quæso*, de manu ejus: et sciant omnia regna terræ, quia tu Dominus *Deus* solus.

20. Et misit Isaias filius Amos ad Ezechiam dicens: Sic dixit Dominus Deus Israel: Quæ oravisti apud me de Sennacherib rege Assyriorum, *audivi*.

21. Hoc est verbum quod locutus est Dominus super eum: Contempsit te, *subsannavit te virgo filia Sion*: post te *caput movit filia Jerusalem*.

22. Quem probris affecisti et con-

II. *Paralip.*, XXXII.

Isaïe, XXXVII.

mine, aurem tuam, et audi: aperi, Domine, oculos tuos, et vide: et audi *omnia* verba Sennacherib qui misit ut probris afficeret Deum vivum.

18. Vere, Domine, vastaverunt reges Assyriæ *omnes terras* et terram earum.

19. *Et dedit* deos eorum in igne, quia non erant dii, sed opus manuum hominis, lignum et lapis et perdiderunt eos.

20. Et nunc, Domine Deus noster, salva nos de manu ejus, et sciant omnia regna terræ, quia tu Dominus solus.

21. Et misit Isaias filius Amos ad Ezechiam, dicens: Sic dixit Dominus Deus Israel; Quæ oravisti apud me de Sennacherib rege Assyriorum. . . . .

22. Hoc est verbum quod locutus est Dominus super eum: Contempsit te, *subsannavit te virgo filia Sion*, post te *caput movit filia Jerusalem*.

23. Quem probris affecisti et con-

IV. *Rois*, XIX.	II. *Paralip.*, XXXII.	*Isaïe*, XXXVII.
vitiatus es ? et super quem exaltasti vocem, et levasti in altum oculos tuos ? *super* sanctum Israel.		vitiatus es ? et super quem exaltasti vocem, et levasti in altum oculos tuos ? *ad* sanctum Israel.
23. Per manum *nuntiorum tuorum* probris affecisti Dominum, et dixisti : *In multitudine* curruum meorum ego ascendi excelsa montium, latera Libani, et excidi altitudinem cedrorum ejus, electionem abietum ejus, et ingressus sum *habitaculum finis ejus*, saltum Carmeli ejus.		24. Per manum *servorum tuorum* probris affecisti Dominum, et dixisti : *In multitudine* curruum meorum ego ascendi excelsa montium, latera Libani, et excidi altitudinem cedrorum ejus, electionem abietum ejus, et ingressus sum *elevationem finis ejus*, saltum Carmeli ejus.
24. Ego fodi, et bibi aquas *alienas*, et siccavi planta pedum meorum omnes rivos *de petra*.		25. Ego fodi, et bibi aquas, et siccavi plantas pedum meorum, omnes rivos *de petra*.
25. Nonne audisti ? a longe hoc feci : a diebus antiquis, et psalmavi illud : nunc adduxi illud, et factum est *æquando* acervos eversos et civitates munitas.		26. Nonne audisti? a longe hoc feci: a diebus antiquis, et psalmavi illud : nunc adduxi illud, et factum est *desolando* in acervos eversos civitates munitas.
26. Et habitatores earum breves manu, contriti sunt et confusi sunt : facti sunt herba agri, et olus graminis, fœnum tectorum *et adustum* ante segetem.		27. Et habitatores earum breves manu, contriti sunt et confusi sunt : facti sunt herba agri et olus graminis, fœnum tectorum, *et arvum* ante segetem.

IV. *Rois*, XIX.	II. *Paralip.*, XXXII.	*Isaïe*, XXXVII.
27. Et sessionem tuam, et egressum tuum, et introitum tuum novi, et commotionem tuam erga me.		28. Et sessionem tuam, et egressum tuum, et ingressum tuum novi, et commotionem tuam erga me.
28. Propterea quod commotio tua erga me et superbia tua ascendit in auribus meis, et ponam hamum meum in naribus tuis, et camum meum in labiis tuis, et redire faciam te per viam qua venisti.		29. Propterea quod commotio tua erga me, et superbia tua ascendit in auribus meis, et ponam hamum meum in naribus tuis et camum meum in labiis tuis, et redire faciam te per viam qua venisti.
29. Et hoc tibi signum : *Comede* hoc anno sponte nata, et in anno secundo sponte germinata : et in anno tertio, seminate et metite, et plantate vineas, *et comedite* fructum earum.		30. Et hoc tibi signum : *Comede* hoc anno sponte nata, et in anno secundo sponte germinata, et in anno tertio seminate et metite, et plantate vineas, *et comedite* fructum earum.
30. Et addet evasio domus Juda, quæ remansit, radicem deorsum, et faciet fructum sursum.		31. Et addet evasio domus Juda quæ remansit, radicem deorsum, et faciet fructum sursum.
31. Quia de Jerusalem, exibit residuum, et evasio de monte Sion : zelus Domini *exercituum* faciet istud.		32. Quia de Jerusalem, exibit residuum, et evasio de monte Sion : zelus Domini *exercituum* faciet istud.
32. Ideo sic dixit Dominus de rege Assyriæ : Non intrabit in civitatem hanc, et non jaciet		33. Ideo sic dixit Dominus de rege Assyriæ : Non intrabit in civitatem hanc, et non jaciet

IV. *Rois*, XIX.	II. *Paralip.*, XXXII.	*Isaïe*, XXXVII.
huc sagittam, et non præoccupabit eam clypeo, et non effundet juxta eam aggerem.		huc sagittam, et non præoccupabit eam clypeo, et non effundet juxta eam aggerem.
33. Per viam per quam venit revertetur, et in civitatem hanc non intrabit, dicit Dominus.		34. Per viam per quam venit revertetur, et in civitatem hanc non intrabit, dicit Dominus.
34. Et protegam ad civitatem hanc ad salvandum eam propter me, et propter David servum meum.		35. Et protegam *supra* civitatem hanc ad salvandum eam propter me et propter David servum meum.
35. *Et fuit in nocte illa*, et egressus est angelus Domini, et percussit in castris Assyriorum centum octoginta et quinque millia : et surrexerunt mane, et ecce omnes isti cadavera mortuorum.	21. *Et misit Dominus angelum, et excidit omnem potentem exercitus et ducem et principem in castris regis Assyriæ, et reversus est cum confusione faciei in terram suam, et intravit in domum dei sui, et egressi e visceribus ejus, ibi cadere fecerunt eum per gladium.*	36. Et egressus est angelus Domini, et percussit in castris Assyriorum centum et octoginta et quinque millia : et surrexerunt mane, et ecce omnes isti cadavera mortuorum.
36. Et profectus est, et abiit, et reversus est Sennacherib rex Assyriæ, et sedit in Ninive.	22. *Et salvavit Dominus Ezechiam et habitatores Jerusalem de manu Sennacherib regis Assyriæ et de manu omnium et abduxit eos a circuitu.*	37. Et profectus est et abiit, et reversus est Sennacherib rex Assyriæ, et sedit in Ninive.
37. Et fuit ipse adorans in domo Nesroch dei sui, et Adramelech et Sarasar *filii ejus* percusserunt eum gladio, et ipsi evaserunt in terram Ararat, et regnavit Asarhaddon filius ejus pro eo.	23. *Et multi afferebant munus Domino in Jerusalem, et pretiosa Ezechiæ*	38. Et fuit ipse adorans in domo Nesroch dei sui, et Adramelech et Sarasar *filii ejus* percusserunt gladio, et ipsi evaserunt in terram Ararat, et regnavit Asarhaddon filius ejus pro eo.

IV. *Rois*, XIX.	II. *Paralip.*, XXXII.	*Isaïe*, XXXVII.
	regi Juda, et exaltatus est in oculis omnium gentium post hæc.	

REMARQUES.

Le récit des Paralipomènes est encore ici assez différent de celui des Rois ; mais il supplée ce qui y manque visiblement. *Et litteras scripsit*, ℣ 17. Paralipomènes. Dans les Rois, ℣ 14., on voit Ezéchias prendre ces lettres de la main des envoyés : *Et tulit Ezechias litteras de manu nuntiorum*, sans qu'il eût été dit que Sennachérib les eût écrites. De même les ℣ 18. et 19. des Paralip. marquent encore des circonstances qui ne sont point exprimées dans le texte des Rois, mais qui supposent celles qui y sont exprimées, car le texte des Par. ne dit point que Sennachérib envoya des officiers, et subitement on y lit que ces officiers crièrent : *Et clamaverunt ;* mais leur mission est marquée dans les Rois : *Et misit nuntios*, ℣ 9. Le ℣ 20. des Paralip. est relatif au ℣ 15. des Rois ; l'un et l'autre disent qu'Ezéchias pria, *et oravit Ezechias ;* mais celui des Paralip. ajoute qu'Isaïe pria aussi, *et Isaias*, etc., et que l'un et l'autre élevèrent leur voix vers le ciel, *et vociferati sunt in cælos.* Le ℣ 21. des Paral. répond aux ℣ 35. 36. et 37. des Rois ; il en renferme le précis, la ruine de l'armée de Sennachérib et la mort de ce prince, mais sans parler de son successeur. Les ℣ 22. et 23. sont encore un supplément au texte des Rois ; mais ce texte des Rois a un rapport frappant et bien soutenu avec le texte d'Isaïe. Ce sont les deux textes que nous allons comparer.

℣ 2. Rois, Isaïe. *Et Sobna.* La particule את, marque de l'accusatif, manque dans le texte des Rois, et se trouve dans celui d'Isaïe. — *Filium Amos*, transposé dans l'un ou dans l'autre, peut-être dans les Rois.

℣ 4. Rois, Isaïe. *Forte audiet.* Il paroît que ce futur est relatif à ce qui termine le verset *leva ergo orationem tuam.* Dieu fera peut-être attention à ces blasphèmes ; élevez donc à cet effet votre prière. — *Omnia*, omis dans les Paralip. On verra le contraire au ℣ 17. ; le même mot sera omis dans les Rois. — *Et corripiet pro verbis.* L'expression de

l'hébreu est ambiguë ; on ne sait si elle se rapporte à Dieu ou à Rabsacé ; mais elle paroît mieux convenir à Dieu.

℣ 6. Rois, Isaïe. *Eis*, לחם, ou אלחם, *ad eos*. Le sens est le même ; on a pu les confondre.

℣ 7. Rois, Isaïe. *In terram suam*, ou *ad terram suam* : c'est encore de même ל pour אל.

℣ 9. Rois, Isaïe. *Ecce*, omis dans Isaïe. — *Et reversus est;* c'est un hébraïsme pour *Et rursus*. Dans Isaïe, on trouve répété, *Et audivit*. C'est assez visiblement une faute de copiste ; on a confondu וישב, *Et reversus est*, avec le mot וישמע, *Et audivit*, qui précède.

℣ 14. Rois, Isaïe. *Eas*, *eum*. Il est visible que ces deux pronoms se rapportent à *litteras*, et qu'ainsi ce doit être *eas* de part et d'autre ; cependant dans les Par. on lit des deux côtés *eum*. Il est assez visible qu'on a confondu le singulier הו avec le pluriel ם.

℣ 15. Rois, Isaïe. *Ante Dominum et dixit*, ou *ad Dominum dicens ;* c'est le même sens ; la dernière leçon semble meilleure.

℣ 15. Rois, 16. Isaïe. *Exercituum*, omis dans les Rois ici et au ℣ 31. où les rabbins en avertissent ; ils n'en avertissent pas ici.

℣ 16. Rois, 17. Isaïe. *Omnia*, omis dans les Rois, comme ci-devant dans les Paralipomènes.

℣ 17. Rois, 18. Isaïe. *Omnes terras*, visiblement pour *omnes gentes ;* on lit *gentes* dans les Rois, mais *omnes* y manque.

℣ 18. Rois, 19. Isaïe. *Et dedit* pour *et dederunt ;* la liaison du discours exige le pluriel.

℣ 19. Rois, 20. Isaïe. *Quæso*, omis dans les Paralipomènes. — *Deus*, de même omis dans les Paralip.

℣ 20. Rois, 21. Isaïe. *Audivi*, omis dans les Paralipomènes, et cependant nécessaire.

℣ 21. Rois, 22. Isaïe. *Subsannavit te virgo filia Sion.* Il est bien essentiel de ne point séparer cela par une virgule ; car dans l'hébreu le verbe est au féminin, et *virgo* en est le nominatif; il en est de même de ce qui suit : *caput movit filia Jerusalem ;* c'est encore un nominatif.

℣ 22. Rois, 23. Isaïe. *Super*, על, par *aïn*, ou אל, par *aleph*, *ad;* on la confond souvent; le premier convient mieux, comme étant la suite de celui qui précède dans les deux textes, *super quem.*

℣ 23. Rois, 24. Isaïe. *Nuntiorum tuorum*, מלאכיך, ou

Servorum tuorum, עבדיך ; ils ne se ressemblent que par le sens ; mais cela même a pu donner lieu de les confondre. —*In multitudine.* Dans les Rois on lit ברכב, *in equitando ;* mais dans Isaïe, on lit ברב, *in multitudine*, et les rabbins conviennent qu'il faut lire de même dans les Rois. —*Habitaculum finis ejus*, ou simplement *finis*, מלון קצה. Les rabbins avertissent de lire קצו, *finis ejus*, comme en effet on le lit dans Isaïe ; mais ils n'observent pas qu'au lieu de מלון, *Habitaculum*, qui ne pouvoit guère convenir ici, on lit dans Isaïe מרום, *elevationem*, qui semble y convenir mieux. Au lieu de קצו, *finis ejus*, qui semble encore ici peu naturel, l'interprète syrien paroît avoir lu עביו, *densitatum ejus ;* ce qui produiroit ce sens *elevationem densitatum ejus*, la plus haute élévation de ses épaisses forêts, ce qui s'accorderoit assez avec ce qui suit, *saltum Carmeli ejus*, la forêt de son Carmel, ou plutôt sa forêt de Carmel, c'est-à-dire, aussi épaisse que celle du Carmel.

✱ 24. Rois, 25. Isaïe. *Alienas*, omis dans les Paralipomènes. —*De petra*, מצור. Il semble que ce soit ici le sens le plus naturel par opposition au premier membre du verbe qui parle des eaux de citerne ; les unes s'élèvent d'en bas, les autres descendent d'en haut.

✱ 25. Rois, 26. Isaïe. *Æquando*, להשות, ou להשאות, *desolando*. Les rabbins préfèrent la dernière leçon ; cependant la première semble former un sens plus naturel, en sous-entendant cependant la conjonction *et* que le texte n'exprime pas ; mais l'autre leçon obligeroit de même à sous-entendre *in*. Il semble que ces deux régimes ne peuvent subsister ensemble sans quelque particule qui les distingue.

✱ 26. Rois, 27. Isaïe. *Et adustum*, ושדפה, ou ושדמה, *et arvum ;* on peut aisément les avoir confondus ; la seconde leçon paroît meilleure.

✱ 29. Rois, 30. Isaïe. *Comede*, אכל, vraisemblablement pour אכלו, *comedite ;* car tous les verbes suivans sont au pluriel ; le même verbe est répété à la fin du ✱ au pluriel dans les Rois, et au singulier dans Isaïe où les rabbins conviennent que le pluriel est préférable.

✱ 31. Rois, 32. Isaïe. *Exercituum*, omis dans les Rois ; les rabbins en avertissent.

✱ 34. Rois, 35. Isaïe. *Ad*, אל par *aleph*, ou על, par *aïn*, *supra ;* celui-ci convient mieux.

℣ 35. Rois, 36. Isaïe. *Et fuit in nocte illa.* Circonstance importante, mais omise dans le texte d'Isaïe. — *Et octoginta,* conjonction omise dans les Rois.

℣ 37. Rois, 38. Isaïe. *Filii ejus,* omis dans les Rois; les rabbins en avertissent.

§ XIII. TEXTES PARALLÈLES.

IV. *Rois,* XX.	II. *Paralip.,* XXXII.	*Isaïe,* XXXVIII.
1. In diebus illis ægrotavit Ezechias ad mortem, et venit ad eum Isaias filius Amos propheta, et dixit ad eum: Sic dixit Dominus: Præcipe domui tuæ, quia morieris tu, et non vives.	24. In diebus illis ægrotavit Ezechias *usque* ad mortem, *et oravit ad Dominum, et dixit ei: et prodigium dedit ei.*	1. In diebus illis ægrotavit Ezechias ad mortem, et venit ad eum Isaias filius Amos propheta, et dixit ad eum: Sic dixit Dominus: Præcipe domui tuæ, quia morieris tu, et non vives.
2. Et convertit faciem suam ad parietem, et oravit ad Dominum, *dicens:*	25. *Et non secundum retributionem sibi factam reddidit Ezechias, quia elevatum est cor ejus: et fuit super eum indignatio, et super Judam et Jerusalem.*	2. Et convertit *Ezechias* faciem suam ad parietem, et oravit ad Dominum.
3. Obsecro, Domine, memor esto, quæso, quod ambulaverim coram te in veritate et in corde perfecto, et bonum in oculis tuis fecerim, et flevit Ezechias fletu magno.	26. *Et incurvavit se Ezechias propter altitudinem cordis sui, ipse et habitatores Jerusalem, et non venit super eos indignatio Domini in diebus Ezechiæ.*	3. *Et dixit:* Obsecro, Domine, memor esto, quæso, quod ambulaverim coram te in veritate et in corde perfecto, et bonum in oculis tuis fecerim, et flevit Ezechias fletu magno.
4. Et fuit: *Isaias non egressus fuerat civitatem mediam, et verbum Domini factum est ad eum, dicens:*	27. *Et fuerunt Ezechiæ divitiæ et gloria multum valde, et thesauros fecit sibi argenti et auri, et lapidis pretiosi et aromatum et clypeorum, et omnium vasorum desiderii.*	4. *Et fuit verbum Domini ad Isaiam dicens:*
5. *Revertere,* et dices ad Ezechiam *ducem populi mei:* Sic dixit Dominus Deus David patris	28. *Et apothecas proventus frumenti et vini et olei, et*	5. *Vade,* et dices ad Ezechiam: Sic dixit Dominus Deus David patris tui: Audivi orationem tuam, vidi lácrymas tuas: ecce ego addam diebus

IV. *Rois*, xx.	II. *Paralip.*, xxxii.	*Isaïe*, xxxviii.
tui : Audivi orationem tuam, vidi lacrymas tuas : ecce ego *sano te* : *in die tertia ascendes in domum Domini.*	*præsepia omnis bestiæ et bestiæ, et greges in stabulis.*	tuis quindecim annos.
6. *Et* addam diebus tuis quindecim annos, et de manu regis Assyriæ liberabo te, et civitatem hanc, et protegam super civitatem hanc, *propter me et propter David servum meum.*	29. *Et civitates fecit sibi et possessionem ovium et boum in multitudine, quia dedit ei Deus substantiam multam valde.*	6. Et de manu regis Assyriæ liberabo te, et civitatem hanc, et protegam super civitatem hanc.
7. Et dixit Isaias : *Sumite* massam ficuum. *Et sumpserunt, et posuerunt* super ulcus, et sanatum est.	30. *Et ipse Ezechias obturavit exitum aquarum Gehon superiorem, et direxit eas subter ad occidentem civitatis David, et prosperatus est Ezechias in omni opere suo.*	
8. Et dixit Ezechias *ad Isaiam* : quod erit signum quod *sanabit Dominus me, et* ascendam *in die tertia* in domum Domini?	31. *Et sic propter legatos principum Babylonis qui missi sunt ad eum ad quærendum de prodigio quod fuerat in terra : dereliquit eum Deus, ut tentaret eum, ut sciret omne cor ejus.*	
9. *Et dixit Isaias* : Hoc erit tibi signum a Domino, quod faciet Dominus verbum quod locutus est. *An vadat umbra decem gradibus : an revertatur decem gradibus?*		7. *Et* hoc erit tibi signum a Domino, quod faciet Dominus verbum *istud* quod locutus est.
10. *Et dixit Ezechias : Facile est umbræ ut declinet decem gradibus : non : sed revertatur*		8. *Ecce ego reducam umbram graduum quibus descendit in gradibus Achaz per solem, retrorsum decem gradibus. Et reversus est sol decem*

IV. *Rois*, XX.

umbra retrorsum decem gradibus.

11. *Et clamavit Isaias propheta ad Dominum : et reduxit umbram per gradus quos descenderat in gradibus Achaz, retrorsum decem gradibus.*

12. In tempore illo misit *Berodad* Baladan filius Baladan, rex Babylonis, litteras et munus ad Ezechiam, *quia* audierat quod ægrotavisset *Ezechias.*

13. *Et audivit* super eos Ezechias, et ostendit eis omnem domum *gazarum suarum* argentum et aurum et aromata, et unguentum bonum, et omnem domum vasorum suorum, et omne quod inventum est in thesauris suis : non fuit res quam non ostenderet eis Ezechias in domo sua et in omni dominio suo.

14. Et venit Isaias propheta ad

II. *Paralip.*, XXXII.

Isaïe, XXXVIII.

gradibus per gradus quos descenderat.

. . . . . .

21. Et dixit Isaias *ut tollerent* massam ficorum *et contuderunt* super ulcus, et sanatum est.

22. Et dixit Ezechias : Quod erit signum quod ascendam in domum Domini?

Isaie, XXXIX.

1. In tempore illo misit *Merodach* Baladan filius Baladan, rex Babylonis, litteras et munus ad Ezechiam : et audierat quod ægrotasset *et convaluisset.*

2. *Et lætatus est* super eos Ezechias, et ostendit eis domum *gazarum suarum*, argentum et aurum et aromata, et unguentum bonum, et omnem domum vasorum suorum, et omne quod inventum est in thesauris suis : non fuit res quam non ostenderet eis Ezechias in domo sua, et in omni dominio suo.

3. Et venit Isaias propheta ad regem

IV. *Rois*, xx.	II *Paralip.*, xxxii.	*Isaïe*, xxxix.
regem Ezechiam, et dixit ad eum : Quid dixerunt viri illi ? et unde venerunt ad te ? Et dixit Ezechias : De terra longinqua venerunt, de Babylone.		Ezechiam, et dixit ad eum : Quid dixerunt viri illi ? et unde venerunt ad te ? Et dixit Ezechias : De terra longinqua venerunt *ad me*, de Babylone.
15. Et dixit : Quid viderunt in domo tua ? Et dixit Ezechias : Omne quod est in domo mea viderunt : non fuit res quam non ostenderim eis in thesauris meis.		4. Et dixit : Quid viderunt in domo tua ? Et dixit Ezechias : Omne quod est in domo mea viderunt : non fuit res quam non ostenderim eis in thesauris meis.
16. Et dixit Isaias ad Ezechiam : Audi verbum Domini.		5. Et dixit Isaias ad Ezechiam : Audi verbum Domini *exercituum*.
17. Ecce dies veniunt, et auferetur omne quod est in domo tua, et quæ thesaurizaverunt patres tui usque ad diem hanc, in Babylonem : non relinquetur res, dixit Dominus.		6. Ecce dies veniunt, et auferetur omne quod est in domo tua, et quæ thesaurizaverunt patres tui usque ad diem hanc, in Babylonem : non relinquetur res, dixit Dominus.
18. Et de filiis tuis qui egredientur ex te, quos genueris, *tollentur* et erunt eunuchi in palatio regis Babylonis.		7. Et de filiis tuis qui egredientur ex te, quos genueris, tollentur et erunt eunuchi in palatio regis Babylonis.
19. Et dixit Ezechias ad Isaiam : Bonum verbi Domini quod locutus es. Et dixit : *Nonne si* pax et veritas *sit* in diebus meis ?		8. Et dixit Ezechias ad Isaiam : Bonum verbum Domini quod locutus es. Et dixit : *Quod sit* pax et veritas in diebus meis.

IV. *Rois*, XX.	II. *Paralip.*, XXXII.	*Isaïe*, XXXIX.
20. Et reliquum rerum Ezechiæ, *et omnis potestas ejus, et quod fecit piscinam et aquæductum et induxit aquas in civitatem: nonne ipsa scripta sunt super libro verborum dierum regum Juda?*	32. Et reliquum rerum Ezechiæ, *et misericordiæ ejus: ecce ipsa scripta sunt in visione Isaiæ filii Amos prophetæ, super libro regum Juda et Israel.*	
21. Et recubuit Ezechias cum patribus suis, et regnavit Manasses filius ejus pro eo.	33. Et recubuit Ezechias cum patribus suis, *et sepelierunt eum in excelso sepulchrorum filiorum David, et gloriam fecerunt ei, cum fuisset mortuus, omnis Juda et habitatores Jerusalem*, et regnavit Manasse filius ejus pro eo.	

REMARQUES.

Les textes parallèles des Rois et des Paralipomènes sont encore ici fort différens. Le texte des Paralipomènes rapporte très-sommairement ce qu'expose le texte des Rois, et y ajoute beaucoup d'autres faits ou circonstances. Mais le parallèle est encore ici bien soutenu entre le texte des Rois et celui d'Isaïe, excepté que celui d'Isaïe rapporte dans le chap. XXXVIII, le cantique d'Ezéchias, dont il n'est point parlé dans le texte des Rois.

℣ 1. Rois, 24. Par. 1. Isaïe. *Ad mortem;* on sous-entend *usque* qui se trouve exprimé dans les Paralipomènes.

℣ 2. Rois, Isaïe. *Ezechias*, omis dans les Rois.—*Dicens*, ou *et dixit;* c'est bien le même sens.

℣ 4. Rois, Isaïe. *Et fuit;* le commencement est le même, mais diversement construit, parce que le texte d'Isaïe est plus court.—*Isaias non egressus fuerat civitatem mediam*, omis dans Isaïe. Au lieu de עיר, *civitatem*, tous les anciens

ont lu חצר, *atrium*, et conséquemment *mediam;* la différence de genre n'est que dans la version. — *Et verbum Domini factum est ad eum;* plus simplement dans Isaïe : *Et fuit verbum Domini ad Isaiam.*

℣ 5. Rois, Isaïe. *Revertere* ou *Vade;* c'est une suite de la différence qui précède. *Egressus fuerat* attire *Revertere.* — *Ducem populi mei,* omis dans Isaïe. — *Sano te : in die tertia ascendes in domum Domini,* omis dans Isaïe ; cependant le ℣ 22 d'Isaïe le suppose, et comme il paroît transposé avec le ℣ 21., il y a lieu de présumer que cet endroit a souffert quelque altération dans le texte d'Isaïe.

℣ 6. Rois, Isaïe. *Propter me et propter David servum meum;* omis dans Isaïe, et les deux ℣ suivans transposés.

℣ 7. Rois, 21. Isaïe. *Et dixit Isaias.* Il est assez visible que c'est le même texte avec quelques différences. — *Sumite,* קחו; ou ישאו, *sumerent;* on sous-entend *ut;* et c'est au fond le même sens. — *Et sumpserunt et posuerunt,* וישימו, ou וימרחו, *et contuderunt;* non-seulement ils les pesèrent, mais ils les écrasèrent sur sa plaie pour en faire un cataplasme.

℣ 8. Rois, 22. Isaïe. *Et dixit Ezechias.* C'est encore assez visiblement le même texte. — *Ad Isaiam,* omis dans Isaïe. — *Sanabit Dominus me,* de même omis dans Isaïe. — *In die tertia,* encore omis dans Isaïe.

℣ 9. Rois, 7. Isaïe. *Et dixit Isaias,* omis dans Isaïe où cela devenoit inutile par la transposition des ℣ 21. et 22. — *An vadat,* etc., omis dans Isaïe. On lit dans les Rois, הלך, *vadat,* pour החלך, *an vadat.*

℣ 10. Rois, *Et dixit Ezechias : Facile est,* etc., c'est une suite de ce qui précède, et cela est également omis dans Isaïe.

℣ 11. Rois, 8. Par. *Et clamavit Isaias,* etc., omis dans Isaïe. — *Et reduxit umbram,* etc. ; Isaïe, sans parler de sa prière, en marque l'effet. *Et reversus est,* etc. — *Per solem,* בשמש. Il y a lieu de présumer qu'il faudroit lire, השמש, *sol,* comme lisent en effet les Septante.

℣ 12. Rois, 1. Isaïe. *Berodach* ou *Merodach;* il a été facile de les confondre ; on croit que c'est le prince nommé dans le canon de Ptolémée *Mardoch-Empad;* ce qui décideroit en faveur de *Merodach* que l'on a pu prononcer *Mardoch.* — *Litteras et munus.* Dans le texte d'Isaïe les Septante ont lu *litteras, legatos et munus.* Le ℣ suivant présente l'expression, *ostendit eis,* qui suppose évidem-

ment dans celui-ci, *legatos;* peut-être faudroit-il lire, *per legatos, litteras et munus.*—*Quia,* כי, ou ו, *Et;* la première leçon paroît préférable.—*Ezechias,* חזקיהו, ou ויחזק, *et convaluisset;* on a pu les confondre ; et la seconde leçon paroît préférable, parce qu'Ezéchias vient d'être nommé.

℣ 13. Rois, 2. Isaïe. *Et audivit,* וישמע ou וישמח, *et lætatus est.* La première leçon est assez visiblement une faute ; tous les anciens, excepté l'interprète chaldéen, ont lu *et lætatus est.*—*Gazarum suarum.* On lit dans l'hébreu irrégulièrement dans les deux textes נכתה, avec le pronom féminin, pour נכתו, avec le pronom masculin ; les rabbins en avertissent sur le texte des Rois ; et ils n'en disent rien sur Isaïe. On ignore la vraie signification de נכת ; on n'en juge que par le dénombrement qui suit. Les uns l'expriment par *aromata*, les autres par *thesauri;* mais il est différent des deux mots qui répondent à ces deux expressions, et qui vont se trouver dans un même verset ; c'est ce qui nous détermine à traduire *domum gazarum suarum,* qui sera précisément ce que les Grecs appeloient *Gazophylacium,* la chambre du trésor ou des choses précieuses.

℣ 14. Rois, 3. Isaïe. *Ad me,* omis dans les Rois.

℣ 16. Rois, 5. Isaïe. *Exercituum,* omis dans les Rois ; il convient parfaitement ici, où Dieu va parler de l'armée qu'il enverra contre Juda.

℣ 18. Rois, 7. Isaïe. *Tollentur.* On lit dans les Rois, ויקח, *tolletur,* pour ויקחו, *tollentur;* les rabbins en avertissent ; on pourroit aussi traduire *tollent;* mais *tollentur* paroît mieux convenir.

℣ 19. Rois, 8. Isaïe. *Nonne si pax et veritas sit,* ou *quod sit pax et veritas,* etc. Ces deux leçons paroissent avoir également souffert. La vérité dans l'Ecriture se prend souvent pour la fidélité. Ezéchias souhaite la paix du côté de Dieu, et la fidélité du côté des hommes dans le service de Dieu.

Au ℣ 24. des Paralipomènes, *Et dixit ei,* est assez évidemment une faute, puisque le texte ne rapporte point ce qui fut dit. Il paroît qu'au lieu de ויאמר, *Et dixit,* les Septante ont lu ויעתר, *et exortatus est.* Il se laissa fléchir, et se rendit à la prière d'Ezéchias.

℣ 27. *Et clypeorum* paroît être encore une faute, parce que les boucliers ne paroissent pas être là à leur place. On peut avoir confondu מגנים, *clypeorum,* avec מגדים, *rerum pretiosarum.*

§ XIV. TEXTES PARALLÈLES.

IV. *Rois*, XXI.	II. *Parâlipomènes*, XXXIII.
1. Filius duodecim annorum erat Manasse, cum regnavit, et quinquaginta et quinque annis regnavit in Jerusalem, *et nomen matris ejus Haphsiba.*	1. Filius duodecim annorum erat Manasse, cum regnavit, et quinquaginta et quinque annis regnavit in Jerusalem.
2. Et fecit malum in oculis Domini secundum abominationes gentium quas expulerat Dominus a facie filiorum Israel.	2. Et fecit malum in oculis Domini secundum abominationes gentium, quas expulerat Dominus a facie filiorum Israel.
3. Et *reversus est*, et ædificavit excelsa quæ *destruxerat* Ezechias pater ejus, et erexit altaria *Baal*, et fecit *lucum sicut fecerat Achab rex Israel*, et adoravit omnem exercitum cœlorum, et servivit eis.	3. Et *reversus est*, et ædificavit excelsa quæ *everterat* Ezechias pater ejus, et erexit altaria *Baalim*, et fecit *lucos*, et adoravit omnem exercitum cœlorum, et servivit eis.
4. Et ædificavit altaria in domo Domini, de qua dixit Dominus: In Jerusalem *ponam* nomen meum.	4. Et ædificavit altaria in domo Domini, de qua dixit Dominus: In Jerusalem *erit* nomen meum *in sæculum.*
5. Et ædificavit altaria omnis exercitus cœlorum in duobus atriis domus Domini.	5. Et ædificavit altaria omnis exercitus cœlorum in duobus atriis domus Domini.
6. Et transire fecit *filium suum* per ignem, et ariolatus est, et auguratus est, et fecit pythonem et magos: multiplicavit ut faceret malum in oculis Domini ad irritandum.	6. Et *ipse* transire fecit *filios suos* per ignem *in valle filii Ennom*, et ariolatus est, et auguratus est, *et præstigiatus est*, et fecit pythonem et magos: multiplicavit ut faceret malum in oculis Domini ad irritandum *eum.*
7. Et posuit sculptile *luci* quod fecerat in domo de qua dixit *Dominus* ad David et ad Salomonem filium ejus: In domo hac et in Jerusalem quam elegi de omnibus tribubus Israel ponam nomen meum in seculum.	7. Et posuit sculptile *simulacri* quod fecerat in domo *Dei* de qua dixit *Deus* ad David et ad Salomonem filium ejus: In domo hac et in Jerusalem quam elegi de omnibus tribubus Israel ponam nomen meum in seculum.
8. Et non addam ut moveri faciam pedem Israel *de terra*	8. Et non addam ut moveri faciam pedem Israel *desuper*

IV. *Rois*, XXI.

quam *dedi* patribus eorum; tamen si observaverint ut faciant *juxta* omne quod præcepi eis, et ad omnem legem *quam præcepit eis servus meus Moyses.*

9. *Et non audierunt*, et errare fecit *eos* Manasse, ut facerent malum præ gentibus quas disperdidit Dominus a facie filiorum Israel.

10. *Et locutus est Dominus per manum servorum suorum prophetarum dicens:*

11. *Propterea quod fecit Manasse rex Juda, abominationes illas faciendo præ omnibus quæ fecerant Amorrhæi qui fuerant ante eum, et peccare fecit etiam Juda in idolis suis:*

12. *Idcirco sic dixit Dominus Deus Israel: Ecce ego adducam malum super Jerusalem et Judam de quo omnes qui audierint illud tinnient ambæ aures ejus.*

13. *Et extendam super Jerusalem lineam Samariæ, et pondus domus Achab, et abstergam Jerusalem sicut abstergit quis scutellam, tergit et evertit super faciem suam.*

14. *Et derelinquam residuos hereditatis meæ et dabo eos in manu inimicorum suorum, et erunt in rapinam et in direptionem omnibus inimicis suis.*

15. *Propterea quod fecerunt malum in oculis meis, et fuerunt provocantes me a die qua exierunt patres eorum de Ægypto, et usque ad diem hanc.*

II. *Paralipomènes*, XXXIII.

terra quam *constitui* patribus eorum, tamen si observaverint ut faciant omne quod præcepi eis, et ad omnem legem, *et statuta et judicia per manum Moysis.*

9. Et errare fecit Manasse *Juda et habitatores Jerusalem*, ut facerent malum præ gentibus quas disperdidit Dominus a facie filiorum Israel.

10. *Et locutus est Dominus ad Manasse et ad populum suum et non attenderunt.*

11. *Et adduxit Dominus super eos principes exercitus qui erat regi Assyriæ et ceperunt Manasse in abditis, et ligaverunt eum in compedibus, et abire fecerunt eum in Babylonem.*

12. *Et cum angustiaretur, deprecatus est faciem Domini Dei sui, et humiliatus est valde ante Deum patrum suorum.*

13. *Et oravit ad eum, et exoratus fuit ei, et audivit deprecationem ejus, et redire fecit eum in Jerusalem ad regnum suum: et cognovit Manasses, quia Dominus ipse esset Deus.*

14. *Et postea ædificavit murum exteriorem civitatis David ad occidentem Gehon in torrente, et ad introitum in porta piscium, et circumdedit Ophel, et exaltavit eum valde, et posuit principes exercitus in omnibus civitatibus munitis in Juda.*

15. *Et amovit deos alienos et simulachrum de domo Domini, et omnia altaria quæ ædificaverat in monte domus*

IV. *Rois*, XXI.	II. *Paralipomènes*, XXXIII.
16. *Et etiam sanguinem innocentem fudit Manasse multum valde, donec impleret Jerusalem ab ore ad oram, præter peccatum suum quo peccare fecit Judam ad faciendum malum in oculis Domini.*	*Domini et in Jerusalem, et emisit extra civitatem.* 16. *Et restituit altare Domini, et sacrificavit super illud sacrificia pacificorum et laudis, et dixit ad Judam ut serviret Domino Deo Israel.* 17. *Verumtamen adhuc populus sacrificantes erant in excelsis, sed Domino Deo suo.*
17. Et reliquum rerum Manasse, *et omne quod fecit, et peccatum ejus quod peccavit, nonne ipsa scripta sunt super libro verborum dierum regum Juda?*	18. Et reliquum rerum Manasse, *et oratio ejus ad Deum suum, et verba Videntium qui loquebantur ad eum in nomine Domini Dei Israel: ecce ipsa super verbis regum Israel.* 19. *Et oratio ejus et exauditio ejus, et omne peccatum ejus, et prævaricatio ejus, et loca in quibus ædificavit excelsa, et statuit lucos et sculptilia antequam humiliaret se, ecce ipsa scripta sunt super verbis Hozai.*
18. Et recubuit Manasse cum patribus suis, *et sepultus est in horto domus suæ, in horto Oza* et regnavit Amon filius ejus pro eo.	20. Et recubuit Manasse cum patribus suis, *et sepelierunt eum in domo sua,* et regnavit Amon filius ejus pro eo.
19. Filius viginti et duorum annorum erat Amon cum regnavit, et duobus annis regnavit in Jerusalem, *et nomen matris ejus Messalemeth filia Harus de Jeteba.*	21. Filius viginti et duorum annorum erat Amon cum regnavit, et duobus annis regnavit in Jerusalem.
20. Et fecit malum in oculis Domini juxta quæ fecerat Manasse pater ejus. 21. *Et ambulavit in omni via qua ambulavit pater ejus, et servivit idolis quibus servivit pater ejus, et adoravit ea.* 22. *Et dereliquit Dominum Deum patrum suum, et non ambulavit in via Domini.*	22. Et fecit malum in oculis Domini juxta quæ fecerat Manasse pater ejus, *et omnibus sculptilibus quæ fecerat Manasse pater ejus sacrificavit Amon, et servivit eis.* 23. *Et non humiliatus est ante Dominum, sicut humiliatus fuerat Manasse pater ejus, sed ipse Amon multiplicavit delictum.*

IV. *Rois*, XXI.

23. Et conjuraverunt *servi Amon* contra eum, et interfecerunt *regem* in domo sua.

24. *Et percussit* populus terræ omnes qui conjuraverant adversus regem Amon, et regnare fecerunt populus terræ Josiam filium ejus pro eo.

25. *Et reliquum rerum Amon quæ fecit, nonne ipsa scripta sunt super libro verborum dierum regum Juda?*

26. *Et sepelivit eum in sepulchro suo in horto Oza: et regnavit Josias filius ejus pro eo.*

II. *Paralipomènes*, XXXIII.

24. Et conjuraverunt contra eum *servi ejus*, et interfecerunt *eum* in domo sua.

25. *Et percusserunt* populus terræ, omnes qui conjuraverant adversus regem Amon. Et regnare fecerunt populus terræ Josiam filium ejus pro eo.

REMARQUES.

On voit ici recommencer les ressemblances et les différences entre les deux textes.

℣ 1. Rois, Par. *Et nomen matris ejus Haphsiba*, omis dans les Paralipomènes où néanmoins on a vu presque toujours cette circonstance à l'égard des autres rois.

℣ 3. Rois, Par. *Et reversus est, et ædificavit*; hébraïsme pour *et rursus ædificavit*. — *Destruxerat*, אבד, ou נתץ *everterat*; ils ne se ressemblent que par le sens.—*Baal* ou *Baalim*; c'est le singulier et le pluriel, de même que *lucum* et *lucos*, sans que l'on puisse dire lequel des deux est préférable.—*Sicut fecerat Achab rex Israel*, omis dans les Paralipomènes.

℣ 4. Rois, Par. *Ponam* ou *erit*; c'est le même sens.—*In seculum*, omis dans les Rois.

℣ 6. Rois, Par. *Ipse*, omis dans les Rois. — *Filium suum*, בנו, ou בניו, *filios suos*; il a été facile de les confondre. —*In valle filii Ennom*, omis dans les Rois.—*Et præstigiatus est*, omis dans les Rois. —*Eum*, omis dans les Rois; tous les anciens l'y ont trouvé.

℣ 7. Rois, Par. *Luci*, האשרה, ou הסמל, *simulachri*. On n'est pas certain que אשרה signifie *luci*. Quelques-uns croient que c'est *Asera*, le nom de la déesse Astarte. Sur quoi on allègue le texte du chap. XXIII des Rois, ℣ 6. où l'on trouve

dans l'hébreu, *et exire fecit Asera de domo Domini;* ce qui paroît mieux convenir à l'idole d'une fausse divinité qu'à un bois qui lui fût consacré. De même הפסל pourroit désigner *Semel* ou *Semele;* mais alors *Semel* et *Asera* seroient deux noms d'une même idole, ou fausse divinité. — *Dei*, omis dans les Rois. — *Dominus* ou *Deus;* on a vu souvent cette différence.

℣. 8. Rois, Par. *De terra* ou *Desuper terra;* c'est le même sens. — *Dedi* ou *constitui;* c'est encore le même sens; *dedi* est plus ordinaire. — *Juxta*, כ, au lieu de quoi on lit dans les Par. את qui est la marque de l'accusatif. — *Quam præcepit eis Moyses*, ou *et statuta et judicia per manum Moysis;* c'est l'omission de *statuta et judicia*, et l'expression *per manum Moysis* diversement rendue.

℣ 9. Rois, Par. *Et non audierunt*, omis dans les Paralipomènes. — *Eos* ou *Juda et habitatores Jerusalem;* c'est l'omission de ces mots remplacée par le pronom.

℣ 10. Rois, Par. *Et locutus est Dominus;* toute la suite de ce qui concerne le règne de Manassé est différente dans les deux textes, de manière que l'un supplée à ce que l'autre ne dit pas.

℣ 12. Rois. *Qui audierint illud*, שמעי, irrégulièrement avec le pronom masculin; les rabbins veulent qu'on lise שמעה, *omnis qui audierit illud;* c'est qu'en effet on va lire au singulier *aures ejus.*

℣ 13. Rois. *Faciem suam*, פניו, peut-être pour פיו, *os suum;* car on ne dit pas la face d'un vase, mais bien sa bouche ou son ouverture.

℣ 15. Par. *Deos alienos et simulachrum;* voilà encore le même mot הפסל qui pourroit désigner *Semele.*

℣ 17. Rois, 18. Par. *Et reliquum rerum Manasse;* la ressemblance reparoît ici, mais disparoît aussitôt.

℣ 19. Par. *Et exauditio ejus*, ou à la lettre *et exauditi ejus*, והעתר, peut-être pour בהעתר, *cum exauditus est.*

℣ 18. Rois, 20. Par. *Et recubuit Manasse.* La ressemblance recommence. — *Et sepultus est*, ויקבר ou ויקברוהו, *Et sepelierunt eum;* c'est le même sens; la seule omission du pronom a pu en faire la différence. — *In horto domus suæ*, ou *in domo sua;* l'un explique l'autre; la préposition *in* est omise dans les Paralipomènes. — *In horto Oza;* c'est encore une circonstance de plus dans les Rois.

✱ 19. Rois, 21. Par. *Et nomen matris ejus*, etc. Voilà encore le nom de la mère omis dans les Paralipomènes.

✱ 21. et 22. Rois, 22. et 23. Par. *Et ambulavit*, etc., *et omnibus*, etc. Ce sont les infidélités d'Amon diversement exprimées.

✱ 23. Rois, 24. Par. *Servi Amon*, ou *servi ejus;* c'est le même sens; de même *regem* ou *eum.*

✱ 24. Rois, 25. Par. *Et percussit*, ויך, ou ויכו, *et percusserunt.* On a pu les confondre; et quoique le nominatif qui suit, soit au singulier, *populus terræ*, cependant comme c'est un terme collectif, il se joint communément au pluriel; ce verset même en fournit la preuve dans les deux textes, puisqu'on y lit sous le même nominatif, *et regnare fecerunt* au pluriel.

✱ 25. et 26. Rois. *Et reliquum rerum Amon*, etc. Ces deux derniers versets sont omis dans les Paralipomènes; la répétition de *Josias filius ejus pro eo*, dans le dernier, a pu être cause de cette omission.

✱ 26. Rois. *Et sepelivit*, ויקבר, assez visiblement pour ויקברו, *et sepelierunt.*

§ XV. TEXTES PARALLÈLES.

IV. *Rois*, XXII.

1. Filius octo annorum erat Josias cum regnavit, et triginta et uno annis regnavit in Jerusalem, *et nomen matris ejus Idida, filia Hadaia de Besecath.*

2. Et fecit rectum in oculis Domini, et ambulavit *in omni via* David patris sui, et non declinavit ad dexteram et sinistram.

II. *Paralipomènes*, XXXIV.

1. Filius octo annorum erat Josias cum regnavit, et triginta et uno annis regnavit in Jerusalem.

2. Et fecit rectum in oculis Domini, et ambulavit *in viis* David patris sui, et non declinavit ad dexteram et sinistram.

3. *Et in octavo anno regni ejus, et ipse adhuc erat puer, cœpit quærere Deum David patris sui, et in duodecimo anno cœpit mundare Judam et Jerusalem ab excelsis et lucis et sculptilibus et conflatilibus.*

4. *Et destruxerunt coram eo altaria Baalim, et ædiculas*

IV. *Rois*, XXII.

3. *Et factum est* in octavo decimo anno *regis Josiæ* misit *rex* Saphan filium Asliæ *filii Messulam scribam in domum Domini dicens:*

4. *Ascende ad Helciam sacerdotem magnum, et perficiat argentum quod illatum est in domum Domini, quod collegerunt custodes liminis a populo.*

5. *Et det illud super manum facientium opus, qui præfecti sunt in domo Domini: et dent illud facientibus opus quod est in domo Domini ad roborandum rimas domus:*

6. *Fabris et ædificatoribus, et cæmentariis et ad emendum ligna et lapides excisionis ad roborandam domum.*

7. *Tantum non supputetur cum eis argentum quod datur super manum eorum, quia in fidelitate ipsi agunt.*

II. *Paralipomènes*, XXXIV.

quæ desuper erant super eis: succidit et lucos, et sculptilia et conflatilia contrivit et comminuit, et sparsit super faciem sepulchrorum eorum qui sacrificaverant eis.

5. *Et ossa sacerdotum combussit super altaria eorum, et mundavit Judam et Jerusalem.*

6. *Et in civitatibus Manasse et Ephraim et Simeon, et usque ad Nephthali elegit domos eorum per circuitum.*

7. *Et destruxit altaria et lucos et sculptilia confregit comminuendo, et omnia simulachra succidit in omni terra Israel: et reversus est in Jerusalem.*

8. *Et* in anno octavo decimo *regni ejus, mundando terram et domum,* misit Saphan filium Asliæ *et Maasiam principem civitatis, et Joha filium Joachas recordatorem, ad roborandam domum Domini Dei sui.*

9. *Et venerunt ad Helciam sacerdotem magnum, et dederunt argentum quod illatum fuerat in domum Dei, quod collegerant levitæ custodes liminis de manu Manasse et Ephraim, et de omnibus reliquiis Israel, et de omni Juda et Benjamin et habitatoribus Jerusalem.*

10. *Et dederunt super manum facientis opus qui præfecti erant in domo Domini, et dederunt illud ad facientes opus qui faciebant in domo Domini, ad rimandum et ad roborandum domum.*

IV. *Rois*, XXII.

8. *Et dixit Helcias sacerdos magnus ad* Saphan scribam : Librum legis inveni in domo Domini. Et dedit Helcias librum ad Saphan, *et legit eum.*

9. *Et venit Saphan scriba* ad regem : et retulit ad regem verbum, *et dixit : Conflaverunt servi tui* argentum quod inventum est in domo, et dederunt illud *super manum facientium opus qui præfecti sunt in domo Domini.*

10. Et nuntiavit Saphan scriba regi, dicens : Librum dedit mihi Helcias sacerdos, et legit *eum* Saphan coram rege.

11. Et factum est cum au-

II. *Paralipomènes*, XXXIV.

11. *Et dederunt fabris, et ædificatoribus ad emendum lapides excisionis et ligna ad commissuras, et ad contignandum domos quas destruxerant reges Juda.*

12. *Et viri agebant in fidelitate in opere, et super eos præpositi Jahath, et Abdias levitæ de filiis Merari, et Zacharia et Mosollam de filiis Caathæorum, ad superandum, et levitæ omnes periti instrumentorum cantici :*

13. *Et super bajulos et præfectos omnibus facientibus opus ad servitium et servitium, et de levitis scribæ et ministri et janitores.*

14. *Et cum educerent argentum quod erat illatum in domum Domini invenit Helcias sacerdos librum legis Domini per manum Moysi.*

15. *Et respondit Helcias, et dixit ad* Saphan scribam : Librum legis inveni in domo Domini. Et dedit Helcias librum ad Saphan.

16. *Et attulit Saphan librum* ad regem, et retulit *adhuc* ad regem verbum, *dicens : Omne quod datum est in manu servorum tuorum ipsi faciunt.*

17. *Et conflaverunt* argentum quod inventum est in domo *Domini*, et dederunt illud *super manum præfectorum et super manum facientium opus.*

18. Et nuntiavit Saphan scriba regi dicens : Librum dedit mihi Helcias sacerdos et legit *in eo* Saphan coram rege.

19. Et factum est, cum au-

IV. *Rois*, XXII.

diret rex verba *libri* legis, tunc scidit vestimenta sua.

12. Et præcepit rex Helciæ *sacerdoti*, et Ahicam filio Saphan, *et Achobor filio Michaia* et Saphan scribæ, et Asaiæ servo regis, dicens :

13. Ite, consulite Dominum pro me *et pro populo et pro omni Juda* super verbis libri *est* qui inventus *hujus*, quia magnus est furor Domini, *qui inflammatus est* in nos, propterea quod non *audierunt* patres nostri *verba libri istius*, ut facerent juxta omne quod scriptum est *super nos*.

14. Et abiit Helcias sacerdos, *et Ahicam et Achobor, et Saphan, et Asaia* ad Holdam propheten uxorem Sellum filii *Thecuæ, filii Araas*, custodis vestium, et ipsa sedebat in Jerusalem, *in secunda*, et locuti sunt ad eam :

15. Et dixit *ad eos* : Sic dixit Dominus Deus Israel : Dicite viro qui misit vos ad me :

16. Sic dixit Dominus : Ecce ego adducam malum *ad* locum istum, et super habitatores ejus, *omnia verba libri quod legit rex Juda* :

17. Pro eo quod dereliquerunt me, et adoleverunt diis alienis ut irritarent me *in omni opere* manuum suarum, *et inflammatus est* furor meus in locum istum, et non extinguetur.

18. Et ad regem Juda qui misit vos ad consulendum Do-

II. *Paralipomènes*, XXXIV.

diret rex verba legis, tunc scidit vestimenta sua.

20. Et præcepit rex Helciæ et Ahicam filio Saphan, *et Abdom filio Micha*, et Saphan scribæ, et Asaiæ servo regis, dicens :

21. Ite, consulite Dominum pro me *et pro reliquiis quæ sunt in Israel et in Juda* super verbis libri qui inventus est, quia magnus est furor Domini *qui stillat* in nos, propterea quod non *custodierunt* patres nostri *verbum Domini* ut facerent juxta omne quod scriptum est *super libro isto*.

22. Et abiit Helcias *et quos rex miserat*, ad Holdam propheten uxorem Sellum filii *Thecuath filii Hasra*, custodis vestium : et ipsa sedebat in Jerusalem *in secunda*, et locuti sunt ad eam *juxta hæc*.

23. Et dixit *eis* : Sic dixit Dominus Deus Israel : Dicite viro qui misit vos ad me.

24. Sic dixit Dominus : Ecce ego adducam malum *super* locum istum et super habitatores ejus, *omnes maledictiones quæ scriptæ sunt super libro quem legerunt coram rege Juda* :

25. Pro eo quod dereliquerunt me, et adoleverunt diis alienis, ut irritarent me *in omnibus operibus* manuum suarum, *et stillabit* furor meus in locum istum, et non extinguetur.

26. Et ad regem Juda qui misit vos ad consulendum Do-

IV. *Rois*, XXII.

minum, sic dicetis ad eum : Sic dixit Dominus Deus Israel : *Verba quæ audisti.*

19. Propterea quod mollitum est cor tuum, et humiliatus es a facie *Domini*, cum audires *quæ locutus sum* super locum istum et super habitatores ejus, *ut sint in desolationem, et in maledictionem,* et scidisti vestimenta tua, et flevisti coram me, et etiam ego audivi, dicit Dominus :

20. *Idcirco* ecce ego colligam te ad patres tuos, et colligeris *ad sepulchra tua* in pace, et non videbunt oculi tui omne malum quod ego adducam super locum istum. Et retulerunt regi verbum.

II. *Paralipomènes*, XXXIV.

minum, sic dicetis ad eum : Sic dixit Dominus Deus Israel: *Verba quæ audisti :*

27. Propterea quod mollitum est cor tuum, et humiliatus es a facie *Dei*, cum audires *verba ejus*, super locum istum et super habitatores ejus, *et humiliatus es coram me*, et scidisti vestimenta tua, et flevisti coram me, et etiam ego audivi, dicit Dominus :

28. Ecce ego colligam te ad patres tuos, et colligeris ad sepulchra tua in pace, et non videbunt oculi tui omne malum quod ego adducam super locum istum *et super habitatores ejus.* Et retulerunt regi verbum.

REMARQUES.

Il y a encore ici beaucoup de ressemblances et de différences. Si le texte des Paralipomènes est plus étendu, c'est qu'en effet il présente plusieurs circonstances qui ne sont point dans les livres des Rois ; mais aussi il en omet d'autres.

✱ 1. Rois, Par. *Et nomen matris ejus*, etc. Voilà encore le nom de la mère omis dans les Paralipomènes.

✱ 2. Rois, Par. *In omni via*, ou *In viis ;* c'est le même sens.

✱. 3.-7. Par. *Et in octavo anno..... et in duodecimo anno*, etc. C'est un supplément au récit du texte des Rois, qui passe immédiatement à la dix-huitième année. — ✱ 4. *Succidit et lucos*, ou plutôt comme lisent les Septante, *et succidit lucos.* — *Elegit domos eorum*, בחר בתיהם. Les rabbins veulent qu'on lise en un seul mot בחרבתיהם, *in desertis eorum;* mais il est plus vraisemblable que c'étoit בער בתיהם, *succendit domos eorum;* il brûla leurs maisons, c'est-à-dire, les temples de leurs faux dieux.

✱ 3. Rois, 8. Par. *Et factum est in octavo decimo anno*

regis Josiæ, ou *et in anno octavo decimo regni ejus;* deux expressions du même sens qui commencent à nous remettre dans le parallèle. *Misit rex Saphan filium Asliæ;* sur cela les deux textes s'accordent; mais l'un caractérise plus particulièrement ce député, l'autre nomme ceux qui furent envoyés avec lui; l'un dit qu'ils furent envoyés à la maison du Seigneur, *in domum Domini*, et va détailler l'ordre qui leur est donné : *Ascende ad Helciam*, etc. ; l'autre dit simplement qu'ils furent envoyés pour les réparations nécessaires à la maison du Seigneur, *ad roborandam domum Domini Dei sui;* et sans développer davantage cet ordre, il va en marquer l'exécution qui ne se trouve pas dans le texte des Rois : *Et venerunt ad Helciam*, etc. On va retrouver ici presque les mêmes expressions; en sorte que quoique les deux textes soient différens, ils ont encore cependant assez de rapport pour s'éclaircir mutuellement.

℣ 4. Rois, 9. Paralip. *Et perficiat*, ויתם, est assez visiblement une faute de copiste; dans l'exécution de cet ordre, le texte des Rois. ℣ 9. dit התיכו, *conflaverunt;* le texte des Paralip. ℣ 17, dit aussi ויתיכו. *Et conflaverunt*, ce qui donne lieu d'abord de soupçonner qu'il faudroit lire ויתך, *et conflet;* mais comme ce mot seroit encore ici peu naturel, il y a lieu de penser qu'il faudroit lire ויתכן, *et ponderet*, et de même au ℣ 17. Par. ויתכנו, *et ponderaverunt*, au ℣ 9. Rois, הן תכנו, *Ecce ponderaverunt.* Dans le texte parallèle des Par. ℣ 10. on lit ויתנו, *et dederunt*, peut-être pour ויתכנו, *et ponderaverunt.* — *Et habitatoribus*, וישבי; les rabbins veulent qu'on lise וישובו, *et reversi sunt Jerusalem;* mais ceux dont il est parlé ici, n'étoient pas sortis de Jérusalem, ainsi ils ne furent pas obligés d'y revenir; la vraie leçon est donc plutôt ויושבי, *et habitatoribus.*

℣ 5. Rois, 10. Par. *Et det illud.* On lit irrégulièrement dans l'hébreu ויתנה; les rabbins veulent qu'on lise ויתנהו, au sens de *et dent illud;* mais le même mot donne ici mieux encore *et det illud.* Dans le texte parallèle ℣ 10. Par. on lit ויתנו, *et dederunt;* le pronom manque.—*Facientium*, עשי, ou עשה, *facientis;* le premier est assez visiblement préférable. —*Facientibus*, ou *ad facientes.* La préposition est omise dans les Paralipomènes. —*Quod est*, ou *qui faciebant.* Le verbe est sous-entendu, il n'est point exprimé; et le pronom אשר signifie également *quod* ou *qui;* le participe *facientes*, עשים, répété, oblige de traduire *qui faciebant;* mais il paroît que c'est une faute de copiste, et que

la vraie leçon est celle des Rois, אשר, *quod*, qui laisse à sous-entendre dans les Rois *est*, et dans les Paralipomènes *erat*. — *Ad roborandum rimas domus*, ou *ad rimandum et ad roborandum domum;* il est assez visible que cela vient de la transposition du mot בדק, *rimas*.

℣ 6. Rois, 11. Par. *Et ad emendum*, conjonction omise dans les Paralipomènes; car au milieu des différences des deux versets, on y aperçoit encore d'assez grands rapports.

℣ 7. Rois, 12. Par. *Quia infidelitate ipsi agunt*, ou *et viri agebant infidelitate*. On aperçoit encore ici la ressemblance. La suite du texte des Par. jusqu'au ℣ 15. n'a rien de parallèle dans les Rois; mais le ℣ 14. est néanmoins intimement lié avec le ℣ 15. parallèle au ℣ 8. des Rois.

℣ 13. Par. *Et super bajulos et præfectos*, ou plutôt *et super bajulos præfecti;* on sous-entend *erant*.-*Et de levitis;* c'est peut-être encore une conjonction ajoutée par les copistes.

℣ 8. Rois, 15. Paralip. *Ad Saphan*. Ici recommence le parallèle, et l'on y voit que על, par *aïn*, dans les Rois est une faute de copiste pour אל, par *aleph*, qu'on trouve dans les Paralip. — *Et legit eum*, omis dans les Paralip.

℣ 9. Rois, 16. Par. *Et venit Saphan scriba ad regem*, ou *et attulit Saphan librum ad regem;* le même mot ויבא peut également signifier *et venit* ou *attulit*. Le même mot הספר peut de même également signifier *scriba* ou *librum;* ce qui fait donc ici la différence, c'est la seule particule את qui est la marque de l'accusatif, laquelle se trouvant ici devant le mot הספר, le met à l'accusatif, et oblige alors de de le prendre au sens de *librum*, et de prendre le verbe au sens de *attulit;* mais comme il ne sera question du livre qu'au ℣ 18., il paroît que la leçon des Rois est ici préférable, et que cette particule את est ici une pure faute de copiste. — De même le mot *adhuc* paroît aussi ajouté dans les Paralip. où il est une suite de la première faute; car en disant qu'il avoit apporté le livre, il a fallu dire qu'il avoit encore, *adhuc*, rendu réponse. — *Et dixit* ou *dicens;* c'est le même sens. — *Omne quod datum est*, etc., omis dans les Rois.

℣ 9. Rois, 17. Par. *Conflaverunt*, התיכו, ou ויתיכו, *et conflaverunt;* nous avons fait observer qu'il faudroit peut-être lire הן תכנו, *Ecce ponderaverunt*, et dans l'autre ויתכנו, *et ponderaverunt;* et peut-être que cette dernière leçon étoit aussi celle des Rois, en supposant les paroles qui pré-

cèdent ce mot dans les Paralip. — *Servi tui ;* le *servorum tuorum* qui précède dans les Paralip. ayant été omis dans les Rois, il a fallu qu'il fût représenté par *servi tui.* — *Domini*, omis dans les Rois. — *Super manum facientium opus qui præfecti sunt in domo Domini.* C'est ce que le texte des Paralipomènes exprime par ces trois mots : *Super manum præfectorum.* Le même texte ajoute : *Et super manum facientium opus.* Il semble qu'il faudroit lire ici comme au ℣ 10., *et dederunt illud ad facientes opus*, conformément à l'ordre qui est donné au ℣ 5. des Rois : *Et dent illud facientibus opus.*

℣ 10. Rois, 18. Par. *Eum*, הו,, ou בו, *in eo ;* il a été bien facile de les confondre ; le second est assez vraisemblable ; et il n'est pas besoin de lire tout pour faire impression sur le roi.

℣ 11. Rois, 19. Par. *Libri*, omis dans les Paralip.

℣ 12. Rois, 20. Par. *Sacerdoti*, omis dans les Paralip. — *Achobor*, עכבור, ou עבדון, *Abdon ;* il a été facile de les confondre ; de même que *Michaia*, מיכיה, et מיכה, *Micha ;* sans qu'on puisse savoir quelle est la vraie leçon.

℣ 13. Rois, 21. Par. *Et pro populo et pro omni Juda ;* ce seroit deux fois la même idée ; il y a lieu de présumer que c'est *et pro populo Israel et pro omni Juda*, conformément à ce qu'on lit dans les Paralip. *et pro reliquiis quæ sunt in Israel et in Juda.* — *Hujus*, ce mot paroît transposé, ou plutôt il est entièrement omis dans les Paralipomènes. — *Qui inflammatus est*, נצתה, ou *qui stillat*, נתכה ; il a été facile de les confondre ; le premier paroît préférable, parce que les coups n'avoient pas encore éclaté. — *Non audierunt*, שמעו, ou *non custodierunt*, שמרו ; encore très-faciles à confondre ; le dernier paroît préférable. — *Verba libri istius*, ou *Verbum Domini ;* c'est le même sens. — *Super nos*, ou *super libra isto ;* il semble que l'omission de *libro isto* auroit pu donner lieu de mettre *nos.* Ou plutôt ce n'est peut-être qu'une transposition de *libro isto*, d'où sera venu *Verba libri istius.... super nos*, au lieu de *Verbum Domini... super libro isto.*

℣ 14. Rois, 22. Par. *Et Ahicam*, etc. Le texte des Paralipomènes les comprend tous sous cette expression, *et quos rex ;* les copistes ont apparemment omis *miserat ;* la Vulgate l'exprime. — *Thecuæ*, תקוה, ou תוקהת, peut-être pour תקוהת, que la Vulgate exprime par *Thecuath ;* de même *filii Araas*, הרחס, ou הסרה, *Hasra ;* on ne peut sa-

voir quelle est la vraie leçon. —*In secunda*, on pourroit aussi traduire *in duplici*; les deux textes s'y accordent sans qu'on puisse savoir ce que c'est; apparemment le nom d'un quartier de la ville. —*Juxta hæc*, omis dans les Rois.

℣ 15. Rois, 23. Par. *Ad eos*, אליהם, ou *eis*, להם; c'est le même sens.

℣ 16. Rois, 24. Par. *Ad*, אל, par *aleph*, visiblement pour *super*, על, par *aïn*, comme on le lit dans les Paralip. — *Omnia verba libri quæ legit rex Juda*, ou *omnes maledictiones quæ scriptæ sunt super libro quem legerunt coram rege Juda*. C'est le même sens plus développé et plus déterminé.

℣ 17. Rois, 25. Par. *In omni opere*, מעשה, ou *in omnibus operibus*, מעשי. C'est le même sens. —*Et inflammatus est*, נצתה, ou ותתך, *et stillabit*. C'est une variante semblable à celle qu'on a déjà vue au ℣ 13. Rois, 21. Par. *Inflammatus est* paroît encore ici mieux convenir avec l'expression qui suit, *et non extinguetur*.

℣ 18. Rois, 26. Par. *Verba quæ audisti*. Il est assez visible que cela ne tient à rien dans les deux textes. Il y a lieu de soupçonner que c'est une transposition, en sorte que, joignant cela aux mots qui suivent, le sens seroit tel qu'on le trouve dans la Vulgate et dans le grec des Septante de l'édition de Complute. *Propterea quod audisti verba mea* (ou, comme dit la Vulgate, *verba voluminis*). *Et molbitum est cor tuum*; ce qui s'accorde parfaitement avec ce qu'on lit à la fin du ℣ suivant, *et ego audivi*.

℣ 19. Rois, 27. Par. *Domini* ou *Dei*, variante fréquente. — *Quæ locutus sum* ou *verba ejus*, c'est le même sens. —*Ut sint in desolationem et in maledictionem*, omis dans les Paralip. Au contraire, *et humiliatus es coram me*, omis dans les Rois. — *Et etiam ego audivi*; les deux textes s'y accordent. Le sens paroît donc être : *Propterea quod audisti.... et etiam ego audivi*. La Vulgate dans les Paralip. ajoute *te*. L'interprète arabe dit : *orationem tuam*. L'un et l'autre conviennent et peuvent avoir été omis.

℣ 20. Rois, 28. Par. *Idcirco*, omis dans les Paralipomènes. —*Ad sepulchra tua*, קברתיך, vraisemblablement pour קברתך, *sepulchrum tuum*.

§ XVI. TEXTES PARALLÈLES.

IV. *Rois*, XXIII.

1. Et misit rex, *et congregati sunt ad eum* omnes senes Juda et Jerusalem.

2. Et ascendit rex in domum Domini, et omnis vir Juda, et *omnes* habitatores Jerusalem *cum eo*, et sacerdotes *et prophetæ*, et omnis populus *a minori ad magnum*, et legit in auribus eorum omnia verba libri fœderis qui inventus fuerat in domo Domini.

3. Et stetit rex super *stationem*, et pepigit fœdus coram Domino ad ambulandum post Dominum, et ad custodiendum præcepta ejus et testimonia ejus et statuta ejus in toto corde et in tota anima, *ad suscitandum* verba fœderis *hujus* quæ scripta erant super libro isto, *et stetit omnis populus in fœdere.*

4. Et *præcepit rex Helciæ sacerdoti magno et sacerdotibus secundi ordinis, et custodibus liminis, ut ejicerent de templo Domini omnia vasa quæ facta fuerant pro Baal et pro Asesa, et pro omni exercitu cœlorum, et combussit ea extra Jerusalem in campestribus Cedron, et tulit pulverem eorum in Bethel.*

5. *Et cessare fecit aruspices quæ posuerant reges Juda ut adolerent in excelsis in civitatibus Juda, et circuitibus Jerusalem, et adolentes Baal et soli et lunæ, et signis, et omni exercitui cœlorum.*

II. *Paralipomènes*, XXXIV.

29. Et misit rex, *et congregavit* omnes senes Juda et Jerusalem.

30. Et ascendit rex in domum Domini, et omnis vir Juda, et habitatores Jerusalem, et sacerdotes *et levitæ* et omnis populus *a magno ad minorem*, et legit in auribus eorum omnia verba libri fœderis, qui inventus fuerat in domo Domini.

31. Et stetit rex super *stationem suam*, et pepigit fœdus coram Domino ad ambulandum post Dominum, et ad custodiendum præcepta ejus et testimonia ejus et statuta ejus in toto corde *suo* et in tota anima *sua*, *ad faciendum* verba fœderis quæ scripta erant super libro isto.

32. *Et stare fecit omnem qui repertus est in Jerusalem et Benjamin, et fecerunt habitatores Jerusalem juxta fœdus Dei, patrum suorum.*

33. *Et removit Josias omnes abominationes de omnibus terris quæ erant filiis Israel, et servire fecit omnem qui repertus est in Israel, ut servirent Dominum Deum suum: omnibus diebus suis non recesserunt a Domino Deo patrum suorum.*

REMARQUES.

℣ 1. Rois, 29. Par. *Et congregati sunt ad eum*, ou simplement *et congregavit* avec la particule את qui met à l'accusatif les noms suivans, et qui a pu se confondre avec אליה, *ad eum*, ou *ad se*.

℣ 2. Rois, 30. Par. *Omnes.... cum eo*, omis dans les Paralipomènes. — *Et prophetæ*, והנביאים, ou והלוים, *et levitæ;* celui-ci paroît venir mieux après *sacerdotes*. — *A minori ad magnum* ou *A magno ad minorem;* c'est l'inverse dans le même sens.

℣ 3. Rois, 31. Par. *Stationem*, העמוד, ou עמדו, *Stationem suam;* celui-ci paroît mieux convenir. — *Suo..... sua*, omis dans les Rois. — *Ad suscitandum*, להקים, ou לעשות, *ad faciendum;* c'est au fond le même sens. — *Hujus*, omis dans les Paralipomènes.

℣ 3. Rois, 32. Par. *Et stetit omnis populus in fœdere.* Il paroît que c'est à quoi se rapporte l'expression des Paralipomènes. *Et stare fecit omnem qui repertus est in Jerusalem et Benjamin.* Il y a lieu de présumer qu'il faudroit lire *in Juda et Benjamin*, et que le mot *in fœdere* est omis. Les habitans de Jérusalem sont ensuite exprimés dans cette autre phrase : *Et fecerunt habitatores Jerusalem juxta fœdus Dei, Dei patrum suorum.* Il est assez vraisemblable qu'il faudroit lire, *juxta fœdus Domini Dei patrum suorum.*

℣ 4. Rois, 33. Par. Le texte des Paralipomènes renferme sommairement dans le seul ℣ 33. ce que Josias fit pour la réforme de son peuple ; le texte des Rois le détaille dans les ℣ 4. et suiv. jusqu'au ℣ 20.

℣ 5. Rois. *Ut adolerent*, on lit dans l'hébreu ויקטר, *et adolevit*, pour לקטר, *ad adolendum*, comme paroissent l'avoir lu l'interprète syriaque, et saint Jérôme, auteur de notre Vulgate.

§ XVII. TEXTES PARALLÈLES.

IV. *Rois*, XXIII.	II. *Paralipomènes*, XXXV.
21. *Et præcepit rex omni populo, dicens : Facite Phase Domino Deo vestro juxta quod scriptum est super libro fœderis isto..*	1. *Et fecit Josias in Jerusalem Phase Domino, et immolaverunt Phase in quarto decimo die mensis primi.*
	2. *Et constituit sacerdotes in*

IV. *Rois*, XXIII.

22. *Quia non factum est sicut Phase hoc a diebus judicum qui judicaverunt Israel, et omnibus diebus regum Israel et regum Juda.*

23. *Sed* in octavo decimo anno *regis* Josiæ factum est Phase hoc *Domino in Jerusalem.*

24. *Et etiam pythones et magos, et simulachra et idola et omnes abominationes quæ videbantur in terra Juda et in Jerusalem, sustulit Josias: ut suscitaret verba legis quæ scripta erant super libro quem invenerat Helcias sacerdos in domo Domini.*

25. *Et sicut ille non fuit ante eum rex qui reversus esset ad Dominum in toto corde suo et in tota anima sua et in totis viribus suis juxta omnem legem Moysis, et post eum non surrexit sicut ille.*

26. *Verumtamen non est reversus Dominus a furore iræ suæ magnæ, quo succensa est ira ejus in Judam super omnibus irritationibus quibus irritavit eum Manasse.*

27. *Et dixit Dominus: Etiam Judam removebo a facie mea, sicut removi Israel, et reprobabo civitatem hanc quam elegi, et domum de qua dixi: Erit nomen meum ibi.*

II. *Paralipomènes*, XXXV.

custodiis suis, et confortavit eos in servitio domus Domini.

3. *Et dixit levitis*, etc.

18. *Et non factum est Phase simile huic in Israel a diebus Samuel prophetæ, et omnes reges Israel non fecerunt sicut Phase quam fecit Josias, et sacerdotes et levitæ et omnis Juda et Israel qui inventus est, et habitatores Jerusalem.*

19. In octavo decimo anno *regni* Josia factum est Phase hoc.

20. *Post totum hoc quo restauravit Josias domum, ascendit Nechao rex Ægypti ut pugnaret in Charcamis juxta Euphraten, et egressus est in occursum ejus Josias.*

21. *Et misit ad eum nuntios dicens: Quid mihi et tibi, rex Juda? Non adversus te venio hodie: sed ad domum (aliam) bellum meum: et Deus dixit ut festinarem: Cessa tibi a Deo, qui mecum est, et ne disperdat te.*

22. *Et non retraxit Josias faciem suam ab eo, sed ad pugnandum cum eo mutavit se, et non audivit ad verba Nechao ex ore Dei, et venit ut pugnaret in campo Mageddo.*

23. *Et jaculaverunt jacula latores in regem Josiam, et dixit rex servis suis: Transferte me quia vulneratus sum valde.*

24. *Et transtulerunt eum servi ejus de curru, et ascendere fecerunt eum super currum secundum qui erat ei, et duxe-*

IV. *Rois*, XXIII.

28. *Et residuum rerum Josiæ, et omnia quæ fecit, nonne ipsa scripta sunt super libro verborum dierum regum Juda?*

29. *In diebus ejus ascendit Pharao Nechao, rex Ægypti, adversus regem Assyriæ juxta flumen Euphraten, et ivit rex Josias in occursum ejus, et occidit eum in Mageddo, cum vidisset eum.*

30. *Et in curru transtulerunt eum servi ejus mortuum de Mageddo, et adduxerunt eum in Jerusalem, et sepelierunt eum in sepulchro suo....*

II. *Paralipomènes*, XXXV.

runt eum in Jerusalem, et mortuus est, et sepultus est in sepulchris patrum suorum, et omnis Juda et Jerusalem lugebant super Josiam.

25. *Et lamentatus est Jeremias super Josiam et dixerunt omnes cantores et cantatrices in lamentationibus suis super Josiam usque hodie, et dederunt ea in statutum super Israel: et ecce ea scripta sunt in lamentationibus.*

26. *Et residuum rerum Josiæ, et pietatum ejus sicut scriptum est in lege Domini.*

27. *Et res ejus primæ et novissimæ: ecce ipsa scripta sunt super libro regum Israel et Juda.*

REMARQUES.

℣ 21. Rois, 1. Par. Le texte des Rois rapporte sommairement en trois versets ce qui regarde la Pâque célébrée par Josias dans la dix-huitième année de son règne. Le texte des Paralip. entre sur cela dans un détail qui embrasse dix-neuf versets.

℣ 23. Rois, 19. Par. *Regis*, למלך, ou *regni*, למלכות; celui-ci paroît mieux convenir. Les cinq versets suivans des Rois n'ont rien de parallèle au texte des Paralip., si ce n'est le ℣ 28. qui répondra aux ℣ 26. et 27., mais auparavant le texte des Paralipomènes passe à l'expédition de Néchao.

℣ 29. Rois, 20. Par. Le texte des Rois est encore très-

concis sur cette expédition où mourut Josias ; cela est dit en deux versets ; mais le texte des Paralipomènes entre sur cela dans un détail qui en contient six.

℣ 21. Par. *Venio.* On lit dans l'hébreu אתה, que les rabbins prennent au sens du pronom personnel *tu;* mais les anciens interprètes l'ont pris au sens du verbe *venio;* c'est le participe *veniens* auquel étoit vraisemblablement joint le pronom *ego*, אני, omis peut-être à l'occasion de la fausse idée des rabbins qui lisoient *ego tu*, pour *ego veniens*, hébraïsme qui signifie *venio.*

℣ 22. Par. *Mutavit se,* התחפש; on suppose que cela signifie qu'il se déguisa; mais la suite prouve qu'il fut néanmoins bien connu, puisque les ennemis s'attachèrent à tirer sur lui. Les Septante semblent avoir lu התחזק, *confortavit se;* il s'affermit dans la résolution d'attaquer Néchao.

℣ 25. Par. *Et dixerunt*, ויאמרו, sans qu'on lise ensuite ce qui fut dit : il y a lieu de présumer qu'il faudroit lire ויזמרו, *et psallerunt;* ils chantèrent dans leurs lamentations.

§ XVIII. TEXTES PARALLÈLES.

IV. *Rois*, XXIII.	II. *Paralipomènes*, XXXVI.
30..... *Et tulit* populus terræ Joachaz filium Josiæ, et *unxerunt eum* et regnare fecerunt eum pro patre ejus.	1. *Et tulerunt* populus terræ Joachaz filium Josiæ, et regnare fecerunt eum pro patre ejus *in Jerusalem.*
31. Filius *viginti et trium* annorum erat Joachaz, cum regnavit, et tribus mensibus regnavit in Jerusalem : *et nomen matris ejus Amutal filia Jeremiæ de Lobna.*	2. Filius *trium et viginti* annorum erat Joachaz, cum regnavit, et tribus mensibus regnavit in Jerusalem.
32. *Et fecit malum in oculis Domini juxta omne quod fecerunt patres ejus.*	
33. *Et ligavit eum Pharao Nechao in Rebla in terra Emath, in regnando in Jerusalem, et dedit mulctam super terram* centum talenta argenti et talentum auri.	3. *Et amovit eum rex Ægypti in Jerusalem, et mulctavit terram,* centum talenta argenti et talentum auri.
34. Et regnare fecit *Pharao Nechao* Eliacim *filium Josiæ pro Josia patre ejus*, et vertit	4. Et regnare fecit rex *Ægypti* Eliacim *fratrem ejus super Judam et Jerusalem*, et

IV. *Rois*, XXIII.

nomen ejus Joakim, et Joachaz tulit, *et venit* in Ægyptum, *et mortuus est ibi.*

35. *Et argentum et aurum dedit Joakim Pharaoni: verumtamen, æstimavit terram ad dandum argentum, juxta os Pharaonis: unusquisque juxta æstimationem suam: exegit argentum et aurum a populo terræ ad dandum Pharaoni Nechao.*

36. Filius viginti et quinque annorum erat Joakim cum regnavit, et undecim annis regnavit in Jerusalem, *et nomen matris ejus Zebida filia Phadaia de Ruma.*

37. Et fecit malum in oculis Domini *juxta omne quod fecerunt patres ejus.*

II. *Paralipomènes*, XXXVI.

vertit nomen ejus Joakim, *et* Joachaz *fratrem ejus* tulit *Nechao, et induxit eum in* Ægyptum.

5. Filius viginti et quinque annorum erat Joakim cum regnavit, et undecim annis regnavit in Jerusalem, et fecit malum in oculis Domini *Dei sui.*

REMARQUES.

℣ 30. Rois, 1. Par. *Et tulit*, ויקח, ou ויקחו, *Et tulerunt :* l'un et l'autre conviennent ; le second est dans le génie de l'hébreu. — *Et unxerunt eum*, omis dans les Paralip. — *In Jerusalem*, ajouté dans les Paralip., il vient peut-être du ℣ suivant.

℣ 31. Rois, 2. Par. *Filius viginti et trium annorum*, ou *trium et viginti annorum*, peut-être pour *trium et decem ;* car il y a lieu de présumer que ce prince n'avoit alors que cet âge, étant le dernier des quatre fils de Josias : et cette dernière construction même le suppose ; car dans l'hébreu les petits nombres s'expriment avant dix, et après vingt ; et l'on sait qu'en hébreu la différence de *dix*, עשר, à *vingt*, עשרים, n'est que du singulier au pluriel. — *Et nomen matris ejus Amutal*, omis dans les Paralipomènes, ainsi que le ℣ suiv. La Vulgate la nomme *Amital*, et elle sera ainsi nommée dans l'hébreu même au chapitre suiv. ℣ 18.

℣ 33. Rois, 3. Par. *Et ligavit eum*, ויאסרהו, ou ויסירהו, *Et amovit eum.* On a pu les confondre : le premier est re-

latif à ce qui est dit ensuite qu'il l'emmena en Egypte ; le second pourroit convenir au texte des Paral., mais ne conviendroit pas à celui des Rois ; au lieu que le premier qui convient au texte des Rois, pourroit aussi convenir à celui des Paralip. en y suppléant ce qui peut-être y manque et qui se trouve dans les Rois. — *In Rebla.* Cette circonstance manque dans les Paralip. et ne peut convenir qu'avec *ligavit eum.* — *In regnando*, במלך ; les rabbins conviennent qu'il faut lire ממלך, *a regnando*, c'est-à-dire, *ne regnaret.* — *In Jerusalem.* On le trouve dans les deux textes, et il convient parfaitement dans celui des Rois, *ne regnaret in Jerusalem.* Mais dans les Paralip. il ne peut convenir avec *amovit eum ;* il faudroit supposer que ce seroit encore *in* pour *ab ;* mais il y a plutôt lieu de supposer qu'il faudroit lire comme dans les Rois, *ne regnaret in Jerusalem*, ce qui s'accordera également avec *amovit* ou *ligavit.* — *Et dedit mulctam*, ou *Et mulctavit.*

℣ 34. Rois, 4. Par. *Pharao Nechao*, ou *Rex Ægypti ;* on pourroit les réunir. — *Fratrem ejus* ou *filium Josiæ ;* on pourroit encore les réunir. — *Pro Josia patre ejus* ou *super Juda et Jerusalem ;* on pourroit de même les réunir. — *Fratrem ejus et Nechao*, omis dans les Rois. — *Et venit*, ויבא, ou ויביאהו, *Et induxit eum ;* on a pu les confondre ; et le premier a pu venir du second. — *Et mortuus est ibi*, omis dans les Paral. ainsi que le ℣ suiv.

℣ 36. Rois, 5 Par. *Et nomen matris ejus*, etc., omis encore dans les Paralip. qui ne considèrent plus les mères de ces derniers rois.

℣ 37. Rois, 5. Paralip. *Dei sui*, omis dans les Rois. — *Juxta omne quod fecerunt patres ejus*, omis dans les Paralip.

§ XIX. TEXTES PARALLÈLES.

IV. *Rois*, XXIV.	II. *Paralipomènes*, XXXVI.
1. *In diebus ejus ascendit Nabuchodonosor rex Babylonis : et fuit ei Joakim servus tribus annis, et reversus est, et rebellavit contra eum.*	6. *Adversus eum ascendit Nabuchodonosor rex Babylonis : et alligavit eum compedibus ut abduceret eum in Babylonem.*
2. *Et misit Dominus in eum turmas Chaldæorum et turmas Syrorum, et turmas Moabitarum, et turmas filiorum Am-*	7. *Et de vasis domus Domini invenit Nubuchodonosor in Babylonem, et posuit ea in palatio suo in Babylone.*

IV. *Rois*, XXIV.

mon, et misit eos in Judam ad perdendum eum, juxta verbum Domini quod locutus fuerat per manum servorum suorum prophetarum.

3. *Utique juxta os Domini factum est in Judam ad amovendum a facie sua pro peccatis Manasse juxta omne quod fecerat.*

4. *Et etiam sanguinem innocentem quem fuderat, et repleverat Jerusalem sanguine innocenti, et noluit Dominus condonare.*

5. *Et reliquum rerum Joakim, et omne quod fecit, nonne ipsa scripta sunt super libro verborum dierum regum Juda?*

6. *Et recubuit Joakim cum patribus suis :* et regnavit Joachin filius ejus pro eo.

7. *Et non adjecit ultra rex Ægypti ut egrederetur e terra sua : quia tulit rex Babylonis a torrente Ægypti usque ad fluvium Euphraten, omne quod fuerat regi Ægypti.*

8. Filius octo *decem* annorum erat Joachin, cum regnavit, et tribus mensibus regnavit in Jerusalem : *et nomen matris ejus Nohesta filia Elnathan de Jerusalem.*

9. Et fecit malum in oculis Domini *juxta omne quod fecerat pater ejus.*

10. *In tempore illo ascendit servi Nabuchodonosor regis Babylonis in Jerusalem, et venit civitas in obsidionem.*

11. *Et venit Nabuchodonosor rex Babylonis adversus civitatem, et servi ejus obsidebant eam.*

II. *Paralipomènes*, XXXVI.

8. *Et reliquum rerum Joakim, et abominationes ejus quas fecit, et quod inventum est super eo, ecce ipsa scripta sunt super libro regum Israel et Juda,* et regnavit Joachin filius ejus pro eo.

9. Filius octo annorum erat Joachin cum regnavit, et tribus mensibus, *et decem diebus,* regnavit in Jerusalem, et fecit malum in oculis Domini.

10. *Et in reversione anni misit rex Nabuchodonosor, et abduxit eum in Babylonem cum vasis desiderii domus Domini : et regnare fecit Sedeciam fratrem ejus super Juda et Jerusalem.*

IV. *Rois*, XXIV. II. *Paralipomènes*, XXXVI.

12. *Et egressus est Joachin rex Juda ad regem Babylonis, ipse et mater ejus, et servi ejus, et principes ejus, et eunuchi ejus : et tulit eum rex Babylonis, in anno octavo regni sui.*

13. *Et eduxit inde omnes thesauros domus Domini et thesauros domus regis et concidit omnia vasa aurea quæ fecerat Salomon rex Israel in templo Domini, juxta quod locutus fuerat Dominus.*

14. *Et transtulit omnem Jerusalem, et omnes principes et omnes fortes exercitus, decem millia in transmigrationem, et omnem fabrum et clusorem non reliquit præter pauperes populi terræ.*

15. *Et transtulit Joachin in Babylonem, et matrem regis, et uxores regis, et eunuchos ejus, et optimates terræ abire fecit in transmigrationem a Jerusalem in Babylonem.*

16. *Et omnes viros exercitus septem millia, et fabrum et clusorem mille, omnes fortes facientes bellum : et adduxit eos rex Babylonis in transmigrationem in Babylonem.*

17. *Et regnare fecit rex Babylonis Mathaniam patruum ejus pro eo, et vertit nomen ejus Sedeciam.*

IV. *Rois*, XXIV. II. *Paral.*, XXXVI. *Jérémie*, LII.

18. Filius viginti et unius annorum erat Sedecias cum regnavit: et undecim annis regnavit

11. Filius viginti et unius annorum erat Sedecias cum regnavit, et undecim annis re-

1. Filius viginti et unius annorum erat Sedecias cum regnavit, et undecim annis regna-

IV. *Rois*, XXIV.	II. *Paral.*, XXXVI.	*Jérémie*, LII.
in Jerusalem, et nomen matris ejus Amital filia Jeremiæ de Lobna.	gnavit in Jerusalem.	vit in Jerusalem, et nomen matris ejus Amital filia Jeremiæ de Lobna.
19. Et fecit malum in oculis Domini juxta omne quod fecerat Joakim.	12. Et fecit malum in oculis Domini *Dei sui : non humiliavit se a facie Jeremiæ prophetæ ex ore Domini.*	2. Et fecit malum in oculis Domini juxta omne quod fecerat Joakim.
20. Sed super ira Domini factum est in Jerusalem et *in* Judam, donec projiceret eos a facie sua : et rebellavit Sedecias adversus regem Babylonis.	13. *Et etiam in regem Nabuchodonosor rebellavit, qui adjuraverat eum per Deum, et induravit cervicem suam, et roboravit cor suum ne reverteretur ad Dominum Deum Israel.*	3. Sed super ira Domini factum est in Jerusalem et Judam, donec projiceret eos a facie sua, et rebellavit Sedecias adversus regem Babylonis.
	14. *Etiam omnes principes sacerdotum et populus multiplicaverunt ut transgrederentur transgressione juxta omnes abominationes gentium, et polluerunt domum Domini quam sanctificaverat in Jerusalem.*	
	15. *Et misit Dominus Deus patrum eorum super eos per manum nuntiorum suorum mane surgendo et mittendo, quia pepercit populo suo et habitaculo suo.*	
	16. *Et facti sunt subsannantes in*	

IV. *Rois*, XXIV. II. *Paral.*, XXXVI. *Jérémie*, LII.

nuntios Dei, et spernentes verba ejus, et errantes in prophetas ejus, donec ascenderet furor Domini in populum suum, ita ut nulla esset curatio.

REMARQUES.

Les textes des Rois et des Paralipomènes ont ici le même objet, mais forment deux récits entièrement différens ; celui des Paralipomènes est plus court, et néanmoins exprime des circonstances qui ne sont pas dans celui des Rois, comme au contraire celui des Rois en donne qui ne sont pas dans celui des Paralipomènes. Le texte de Jérémie vient s'y joindre et se trouve parfaitement conforme à celui des Rois.

℣ 1. Rois. *Et reversus est et rebellavit.* C'est-à-dire, il se retira de sa dépendance, et se révolta contre lui.

℣ 3. Rois. *Utique*, אך; on le traduit souvent par *verumtamen;* il ne peut être pris ici en ce sens, peut-être faudroit-il lire אף, *Etiam.* — *Factum est ;* on sous-entend *hoc*, peut-être omis. — *Ad amovendum ;* on sous entend *eum,* qui paroît également omis.

℣ 4. Rois. *Et etiam sanguinem ;* on y suppose une préposition prise du verset précédent, *pro peccatis et etiam pro sanguine,* ou *juxta omnia quæ fecerat et etiam juxta sanguinem ;* quelques exemplaires lisent *in omnibus;* il a été facile de confondre en hébreu, ב *in*, et כ, *juxta*, mais ce dernier n'est peut-être pas mal.

℣ 8. Rois, 9. Par. *Filius octo decem annorum ;* le mot *decem* est omis dans les Paralip., ou plutôt ce n'est peut-être qu'une transposition ; car on trouve ensuite l'expression *decem diebus* qui n'est pas dans les Rois. Il pourroit être arrivé que *decem* ayant été transposé eût donné lieu d'ajouter *diebus.*

℣ 10. Rois. *Ascendit,* עלה. Les rabbins conviennent qu'il faut lire עלו, *ascenderunt.*

℣ 14. Rois. *Decem millia.* On lit irrégulièrement dans

les Rois עשרה, pour עשרת, *decem;* les rabbins en conviennent.

℣ 15. Rois, *Et optimates*, אולי, irrégulièrement pour אילי ; les rabbins en conviennent encore.

℣ 16. Rois. *Omnes*, הכל, peut-être pour וכל, *Et omnes*, car cela ne se rapporte pas à ce qui précède.

℣ 17. Rois, 10. Par. *Patruum ejus*, דדו, ou אחיו, *fratrem ejus;* il est assez visible que cette dernière leçon est fausse, car Sédécias étoit fils de Josias et frère du père de Joachin. Peut-être faudroit-il lire אחי אביו, *fratrem patris ejus.*

℣ 18. Rois, 11. Par. *Filius viginti et unius annorum.* Les deux textes s'y accordent; cependant il paroît qu'il y a méprise de copiste; car Sédécias étant le troisième fils de Josias devoit être plus âgé que Joachaz qui étoit le quatrième. Celui-ci, onze ans auparavant avoit ou vingt-trois ans ou tout au moins treize ; en ne lui supposant que treize ans alors, il en auroit donc eu vingt-quatre lorsque Sédécias monta sur le trône ; celui-ci devoit donc en avoir tout au moins trente-un pour concilier les diverses leçons. — *Et nomen matris ejus Amital,* omis dans les Paral. Les exemplaires varient; les rabbins préfèrent *Amutal* que l'on a déjà au chap. précéd. ℣ 31. La Vulgate la nomme encore ici *Amital.*

℣ 20. Rois. *Super ira*, על אף, est assez visiblement une faute de copiste ; il y a lieu de présumer qu'il faudroit lire ici comme au ℣ 3. על־פי, *juxta os Domini factum est.* Cette expression convient également dans les deux textes.

℣ 12. Par. *Prophetæ ex ore Domini.* L'interprète syriaque lisoit *Prophetæ prophetantis ex ore Domini;* et la Vulgate dit *loquentis.*

Le texte du chapitre LII de Jérémie qui va se trouver en parallèle avec le chapitre suivant des Rois, commence ce parallèle avec les trois derniers versets de celui-ci ; on y trouve les mêmes expressions, et jusqu'aux fautes mêmes dont on peut soupçonner les copistes, c'est-à-dire au ℣ 1. *Viginti et unius* qui paroît être pour *triginta et unius*, et au ℣ 3. *Super ira*, peut-être pour *juxta os.* On y voit aussi au ℣ 2. *Amital* où les rabbins voudroient qu'on lût *Amutal.* Au ℣ 3. au lieu de *et in Judam*, on lit *et Judam*, la préposition *in* n'est pas répétée.

§ XX. TEXTES PARALLÈLES.

IV. *Rois*, XXV.	II. *Paral.*, XXXVI.	*Jérémie*, LII.
1. Et factum est in anno nono regni ejus, in mense decimo, in decima mensis, venit Nabuchodonosor rex Babylonis, ipse et omnis exercitus ejus contra Jerusalem, et castrametatus est adversus eam, et ædificaverunt adversus eam machinas per circuitum.	17. *Et ascendere fecit super eos regem Chaldæorum, et occidit juvenes eorum gladio in domo sanctuarii eorum, et non pepercit super juvenem et virginem, senem et decrepitum : omnes dedit in manum ejus.*	4. Et factum est in anno nono regni ejus, in mense decimo, in decima mensis venit Nabuchodonosor rex Babylonis, ipse et omnis exercitus ejus contra Jerusalem, et castrametatus est adversus eam, et ædificaverunt adversus eam machinas per circuitum.
2. Et venit civitas in obsidionem, usque ad undecimum annum regis Sedeciæ.		5. Et venit civitas in obsidionem, usque ad undecimum annum regis Sedeciæ.
3. In nona mensis prævaluit fames in civitate, et non erat panis populo terræ.	18. *Et omnia vasa domus Dei magna et parva, et thesauros domus Domini et thesauros regis et principum ejus : omnia invexit in Babylonem.*	6. *In mense quarto* in nona mensis, *et* prævaluit fames in civitate, et non erat panis populo terræ.
4. Et rupta est civitas, et omnes viri bellatores nocte per viam portæ inter duos muros qui erant juxta hortum regis, et Chaldæi juxta civitatem per circuitum, *et abiit* per viam campestriorum.	19. *Et combusserunt domum Dei, et destruxerunt murum Jerusalem, et omnia palatia ejus combusserunt igne, et omnia vasa desiderabilia ejus destruendo.*	7. Et rupta est civitas, et omnes viri bellatores *fugerunt et egressi sunt de civitate* nocte per viam portæ inter duos muros qui erant juxta hortum regis : et Chaldæi juxta civitatem per circuitum, *et abierunt* per viam campestriorum.
5. Et persecuti sunt exercitus	20. *Et transtulit qui residui erant a gladio in Babylonem, et fuerunt ei et filiis ejus in servos donec regnavit regnum Persarum :* 21. *Ad complendum verbum Domini per os Jeremiæ donec complaceret sibi terra in sabbatis suis : omnibus*	8. Et persecuti sunt exercitus

IV. *Rois*, XXV.	II. *Paral.*, XXXVI.	*Jérémie*, LII.
Chaldæorum, post regem, et comprehenderunt *eum* in campestribus Jericho, et omnis exercitus ejus dispersi sunt ab eo.	*diebus desolationis sabbatum egit ut complerentur septuaginta anni.*	Chaldæorum post regem, et comprehenderunt *Sedeciam* in campestribus Jericho, et omnis exercitus ejus dispersi sunt ab eo.
6. Et ceperunt regem, et ascendere fecerunt eum ad regem Babylonis in Rebla, *et locuti sunt* cum eo *judicium.*		9. Et ceperunt regem, et ascendere fecerunt eum ad regem Babylonis in Rebla, *in terra Emath, et locutus est* cum eo *judicia.*
		10 *Et interfecit rex Babylonis filios Sedeciæ* ad oculos ejus, *et etiam omnes principes Juda interfecit in Rebla.*
7. *Et filios Sedeciæ interfecerunt* ad oculos ejus, et oculos Sedeciæ cæcavit, et ligavit eum compedibus, *et adduxit eum* in Babylonem.		11. Et oculos Sedeciæ cæcavit, et ligavit eum compedibus, *et adduxit eum rex Babylonis* in Babylonem, *et dedit eum in domo inspectionum usque ad diem mortis ejus.*
8. Et in mense quinto, in *septima* mensis, ipsa est revolutio noni decimi anni regis Nabuchodonosor regis Babylonis, venit Nabuzardan magister interfectorum, *servus regis Babylonis*, in Jerusalem.		12. Et in mense quinto in *decima* mensis, ipsa est revolutio noni decimi anni regis Nabuchodonosor regis Babylonis, venit Nabuzardan magister interfectorum, *qui stabat coram rege Babylonis* in Jerusalem.
9. Et combussit domum Domini et domum regis, et omnes domos Jerusalem, et omnem domum magnam combussit igne.		13. Et combussit domum Domini et domum regis, et omnes domos Jerusalem, et omnem domum magnam combussit igne.
10. Et muros Jerusalem per		14. Et *omnes* muros Jeru-

IV. *Rois*, XXV.

circuitum destruxerunt omnis exercitus Chaldæorum qui erat *cum* magistro interfectorum.

11. Et residuum populi qui relicti fuerant in civitate, et transfugas qui transfugerant ad regem Babylonis, et residuum *multitudinis* transtulit Nabuzardan magister interfectorum.

12. Et de pauperibus terræ reliquit magister interfectorum in vinitores et in *agricolas*.

13. Et columnas æreas quæ erant domus Domini, et bases, et mare æreum, quæ erant in domo Domini fregerunt Chaldæi, et intulerunt æs eorum in Babylonem.

14. Et ollas, et creagras, et psalteria, et cochlearia, et omnia vasa ærea in quibus ministrabant, tulerunt.

15. Et acerras et pelves, quæ aurea, aurea, et quæ argentea, argentea, tulit magister interfectorum.

16. Columnas duas, mare unum, et bases quas fecerat Salomon ad domum Domini : non fuit pondus æris omnium vasorum istorum.

17. Octo decem cubitorum altitudo columnæ unius, et capitellum super eam æreum, et altitudo capitelli *trium* cu-

Jérémie, LII.

salem per circuitum destruxerunt omnis exercitus Chaldæorum qui erat *cum* magistro interfectorum.

15. *Et de pauperibus populi*, et residuum populi qui relicti fuerant in civitate, et transfugas qui transfugerant ad regem Babylonis, et residuum *multitudinis* transtulit Nabuzardan magister interfectorum.

16. Et de pauperibus terræ reliquit *Nabuzardan* magister interfectorum in vinitores et in *agricolas*.

17. Et columnas æreas quæ erant domus Domini, et bases, et mare æreum, quæ erant in domo Domini, fregerunt Chaldæi, et intulerunt *omne* æs eorum in Babylonem.

18. Et ollas, et creagras, et psalteria, *et pelves*, et cochlearia, et omnia vasa ærea in quibus ministrabant, tulerunt.

19. *Et hydrias*, et acerras et pelves *et ollas, et candelabra et cochlearia, et cyatos*, quæ aurea, aurea, et quæ argentea, argentea, tulit magister interfectorum.

20. Columnas duas, mare unum, *et boves duodecim æreos qui sub eo erant, et* bases quas fecerat *rex* Salomon ad domum Domini : non fuit pondus æris *eorum* omnium vasorum istorum.

21. *Et columnæ*, octo decem cubitorum altitudo columnæ unius, *et filum duodecim cubitorum circumdabat*

IV. *Rois*, XXV.

bitorum, et retiaculum, et malogranata super capitellum per circuitum, omnia ærea : et sicut hæc columnæ secundæ præter retiaculum.

18. Et tulit magister interfectorum Saraiam sacerdotem primum et Sophoniam sacerdotem secundum.

19. Et de civitate tulit eunuchum unum qui erat præfectus super viros bellatores et *quinque* viros ex eis qui videbant faciem regis, qui inventi fuerant in civitate, et scribam principem militiæ qui militare faciebat populum terræ, et sexaginta viros de populo terræ qui inventi fuerant *in civitate.*

20. Et tulit eos Nabuzardan magister interfectorum, *et abduxit* eos ad regem Babylonis in Rebla.

21. Et percussit eos rex Babylonis, et interfecit eos in Rebla in terra Emath, et translatus est Juda de terra sua.

22. *Et populus quia relictus fuerat in terra Juda, quem remanere fecerat Nabuchodonosor rex Babylonis, et præfecit super eos Godoliam filium Ahicam filii Saphan.*

Jérémie, LII.

eam, et densitas ejus quatuor digitorum vacua.

22. Et capitellum super eam æreum, et altitudo capitelli *unius quinque* cubitorum, et retiaculum et malogranata super capitellum per circuitum, omnia ærea : et sunt hæc columnæ secundæ, *et malogranata.*

23. *Et fuerunt malogranata nonaginta et sex ad ventum, omnia malogranata centum super retiaculum per circuitum.*

24. Et tulit magister interfectorum Saraiam sacerdotem primum et Sophoniam sacerdotem secundum, *et tres custodes liminis.*

25. Et de civitate tulit eunuchum unum qui erat præfectus super viros bellatores, *et septem* viros ex iis qui videbant faciem regis, qui inventi fuerant in civitate, et scribam principem militiæ qui militare faciebat populum terræ, et sexaginta viros de populo terræ qui inventi fuerant *in medio civitatis.*

26. Et tulit eos Nabuzardan magister interfectorum, *et abduxit* eos ad regem Babylonis in Rebla.

27. Et percussit eos rex Babylonis, et interfecit eos in Rebla in terra Emath, et translatus est Juda de terra sua.

28. *Iste est populus quem transferre fecit Nabuchodonosor : in anno septimo Judæos tria millia et viginti tres.*

29. *In anno octavo decimo, Nabuchodonosor de Jerusa-*

IV. *Rois*, XXV.

23. *Et audierunt omnes principes exercituum, ipsi et viri, quod præfecisset rex Babylonis Godoliam, et venerunt ad Godoliam in Maspha, et Ismahel filius Nathaniæ et Johanan filius Caree, et Saraia filius Thanehumeth Netophathites, et Jezonias filius Maachathi, ipsi et viri eorum.*

24. *Et juravit eis Godolias et viris eorum, et dixit eis: Ne timeatis a servis Chaldæorum: sedete in terra, et servite regi Babylonis, et bene erit vobis.*

25. *Et factum est in mense septimo venit Ismahel filius Nathaniæ filii Elisama de semine regni, et decem viri cum eo, et percusserunt Godoliam, et mortuus est, et Judæos et Chaldæos, qui erant cum eo in Maspha.*

26. *Et surrexerunt omnis populus a parvo usque ad magnum, et principes exercituum, et venerunt in Ægyptum, quia timuerunt a facie Chaldæorum.*

27. Et factum est in trigesimo et septimo anno transmigrationis Joachin regis Juda, in duodecimo mense, in vigesima *et septima* mensis, levavit Evilmerodach rex Babylonis, in anno quo regnavit, caput Joachin regis Juda de domo carceris.

28. Et locutus est cum eo bona, et dedit thronum ejus super thronum regum qui cum eo erant in Babylone.

29. *Et mutavit* vestes carcerem, *animas octingentas triginta duas.*

30. *In anno tertio et vigesimo Nabuchodonosor, transtulit Nabuzardan, magister interfectorum Judæos animas septingentas quadraginta et quinque. Omnes animæ quatuor millia et sexcentæ.*

Jérémie, LII.

31. Et factum est in trigesimo et septimo anno transmigrationis Joachin regis Juda, in duodecimo mense, in vigesima *et quinta* mensis levavit Evilmerodach rex Babylonis, in anno quo regnavit, caput Joachin regis Juda, *et exire fecit eum* de domo carceris.

32. Et locutus est cum eo bona, et dedit thronum ejus super thronum regum qui cum eo erant in Babylone.

33. *Et mutavit* vestes car-

IV. *Rois*, XXV.	*Jérémie*, LII.
ceris ejus, et comedit panem *semper* in conspectu ejus omnibus diebus *vitæ ejus*.	ceris ejus, et comedit panem in conspectu ejus *semper* omnibus diebus *vitæ ejus*.
30. Et cibarium ejus cibarium juge datum est ei a rege per singulos dies omnibus diebus vitæ ejus.	34. Et cibarium ejus cibarium juge datum est ei a rege *Babylonis* per singulos dies *usque ad diem mortis ejus*, omnibus diebus vitæ ejus.

REMARQUES.

Le texte des Paralip. est tout différent de celui des Rois; mais celui des Rois est presque tout semblable à celui qui se trouve dans Jérémie; ce sont donc principalement ces deux textes que nous comparerons ici.

℣ 3. Rois, 6. Jér. *In mense quarto*, omis dans le texte des Rois; ou plutôt l'interprète syrien a lu dans les Rois : *et in anno undecimo regis Sedeciæ, in mense quarto.* Celui-ci a lu *quinto* au lieu de *quarto;* il a été facile de confondre en lettres numériques le ד qui vaut *quatre*, avec le ה qui vaut *cinq*.

℣ 4. Rois, 7. Jérémie. *Fugerunt et egressi sunt de civitate*, omis dans les Rois où cela manque visiblement. —*Et abiit*, וילך, ou וילכו, *et abierunt;* celui-ci est visiblement préférable.

℣ 5. Rois, 8. Jér. *Eum* ou *Sedeciam;* c'est le même sens; l'omission du nom a pu faire naître le pronom.

℣ 6. Rois, 9. Jér. *In terra Emath*, omis dans les Rois. —*Et locuti sunt;* ou *et locutus est;* le dernier paroît mieux convenir; et la suite le suppose. —*Judicium* ou *Judicia;* le dernier pourroit être préférable; il a deux lettres de plus qu'il a été facile d'omettre, משפט ou משפטים.

℣ 7. Rois, 10. Jér. *Et filios Sedeciæ interfecerunt*, assez visiblement pour *interfecit* qu'on lit en effet dans le texte de Jérémie, *et interfecit rex Babylonis filios Sedeciæ.* La suite suppose cette leçon. —*Et etiam omnes*, etc., omis dans les Rois.

℣ 7. Rois, 11. Jérém. *Et adduxit eum.* Les rabbins veulent qu'on lise dans les Rois *et adduxerunt eum;* mais le texte de Jérémie décide pour le singulier en ajoutant *rex Babylonis.* —*Et dedit eum in domo*, etc., omis dans

les Rois. Les rabbins voudroient effacer la préposition, mais elle est nécessaire.

℣ 8. Rois, 12. Jér. *Septima* ou *decima;* on a pu confondre la tête du ז qui vaut *sept*, avec י qui vaut *dix*. — *Servus regis Babylonis*, ou *qui stabat coram rege Babylonis;* c'est le même sens.

℣ 10. Rois, 14. Jér. *Omnes*, omis dans les Rois. — *Cum*, également omis dans les Rois, quoique essentiel.

℣ 11. Rois, 15. Jér. *Et de pauperibus populi*, ajouté dans Jérémie; il paroît venir du ℣ suiv. auquel il appartient selon les deux textes, au lieu qu'ici il paroît déplacé, et ne se trouve pas dans les Rois. — *Multitudinis*, irrégulièrement אמון, pour חמון qui se trouve dans les Rois.

℣ 12. Rois, 16. Jér. *Nabuzardan*, omis dans les Rois. — *Et in agricolas*, irrégulièrement dans les Rois ולגבים, pour וליגבים qu'on lit dans Jérémie.

℣ 13. Rois, 17. Jér. *Omne*, omis dans les Rois.

℣ 14. Rois, 18. Jér. *Et pelves*, anticipé dans Jérémie du ℣ suivant où il va être répété; la signification propre de ce mot est fort indécise.

℣ 15. Rois, 19. Jér. *Et hydrias*, omis dans les Rois. — *Et ollas*, répété du ℣ précédent. — *Et candelabra*, omis dans les Rois. — *Et cochlearia*, répété du ℣ précédent. — *Et cyathos*, omis dans les Rois.

℣ 16. Rois, 20. Jér. *Et boves duodecim æreos qui sub eo erant*, omis dans les Rois; dans Jérémie même, on a omis le pronom *eo;* le verbe est sous-entendu. — *Et bases*, conjonction omise dans le texte de Jérémie où on lit à la lettre *qui sub basibus*, au lieu de *qui sub eo erant et bases*. — *Rex*, omis dans les Rois. — *Eorum;* il paroît superflu, et n'est pas dans les Rois.

℣ 17. Rois, 21. Jér. *Et columnæ*, omis dans les Rois; il n'y paroît pas nécessaire. — *Et filum duodecim cubitorum*, etc., omis dans les Rois.

℣ 17. Rois, 22. Jér. *Unius*, omis dans les Rois. — *Trium* ou *quinque;* le texte du IIIe livre des Rois, VII. 16. décide pour *quinque;* il y a néanmoins peu de ressemblance entre ces deux nombres, même en lettres numérales; ce qui montre que l'on peut confondre des nombres même qui ne se ressemblent pas. — *Præter retiaculum*, ou *Et malogranata;* il paroît qu'il faudroit les réunir.

℣ 23. Jér. *Et fuerunt malogranata;* etc., omis dans les Rois.

℣ 18. Rois, 24. Jér. *Et tres custodes liminis*, omis dans les Rois.

℣ 19. Rois, 25. Jér. *Quinque* ou *septem;* on ne peut savoir lequel est préférable. — *In civitate*, ou *in medio civitatis;* c'est le même sens; la différence peut venir de l'omission du mot *medio*.

℣ 20. Rois, 26. Jér. *Et abduxit*, irrégulièrement dans les deux textes וילך pour ויולך, ou même ויוליך. Le premier sembleroit signifier *Et abiit*, qui ne peut convenir ici.

℣ 22.-26. Rois. Ces cinq versets expriment sommairement ce qui est exposé plus au long dans Jérémie, chapitres XL.-XLIII.

℣ 23. Rois. *Et viri*, והאנשים, vraisemblablement pour והאנשיהם, *et viri eorum*, comme on le lit à la fin du même verset.

℣ 28.-30. Jér. Ces trois versets n'ont point de parallèle dans les Rois.

℣ 27. Rois, 31. Jér. *Septima* ou *quinta;* on vient de voir les mêmes nombres également confondus. — *Et exire fecit eum*, omis dans les Rois où cela manque assez visiblement.

℣ 29. Rois, 33. Jér. *Et mutavit*. On lit irrégulièrement dans les Rois ושנא, pour ושנה. — *Semper*, transposé dans l'un ou dans l'autre; mais cela est égal — *Vitæ ejus*, irrégulièrement dans Jérémie חיו, pour חייו, comme on le lit à la fin du ℣ suivant.

℣ 30. Rois, 34. Jér. *Babylonis*, omis dans les Rois. — *Usque ad diem mortis ejus*, également omis dans les Rois.

Dans le texte des Paralipomènes, ℣ 17. *Chaldæorum*, irrégulièrement כשדיים, pour כשדים. On vient de voir le contraire, un ı pour deux.

℣ 20. Par. *Donec regnavit regnum*, עד מלך מלכות; le même mot מלך peut également signifier *regnavit*, ou *rex;* et la particule עד peut également signifier *Donec* ou *usque ad*, et il y a lieu de présumer que c'est ici une transposition pour עד מלכות מלך, *usque ad regnum regis Persarum*.

§ XXI. TEXTES PARALLÈLES.

Esdras, I.	II. *Paralipomènes*, XXXVI.
1. Et in anno uno Cyri regis Persarum ad perficiendum verbum Domini *ex* ore Jere-	22. Et in anno uno Cyri regis Persarum ad perficiendum verbum Domini *in* ore Jere-

Esdras, I.	II. *Paralipomènes*, XXXVI.
miæ, suscitavit Dominus spiritum Cyri regis Persarum, et transire fecit vocem per omne regnum suum, et etiam per scripturam, dicendo :	miæ, suscitavit Dominus spiritum Cyri regis Persarum, et transire fecit vocem per omne regnum suum, et etiam per scripturam, dicendo :
2. Sic dixit Cyrus rex Persarum : Omne regnum terræ dedit mihi Dominus Deus cœlorum, et ipse mandavit mihi ut ædificarem ei domum in Jerusalem quæ est in Judæa.	23. Sic dixit Cyrus rex Persarum : Omne regnum terræ dedit mihi Dominus Deus cœlorum, et ipse mandavit mihi ut ædificarem ei domum in Jerusalem quæ est in Judæa : Quis in vobis ex omni populo suo ? *Dominus* Deus ejus cum eo, et ascendat.
3. Quis in vobis ex omni populo suo ? *sit* Deus ejus cum eo, et ascendat *in Jerusalem quæ est in Judæa, et ædificet domum Domini Dei Israel, ipse est Deus qui in Jerusalem.*	
4. *Et omne quod remansit ex omnibus locis ubi peregrinaverunt, sublevabunt eum viri de loco suo, in argento et in auro, et in opibus et in jumentis, cum oblatione voluntaria ad domum Dei quæ est in Jerusalem.*	

REMARQUES.

On voit ici que les deux derniers versets de Paralipomènes sont parallèles aux deux ou trois premiers des livres d'Esdras, et qu'ils contiennent les premiers mots de l'ordre donné par Cyrus pour le rétablissement du temple.

℣ 22. Par. 1. Esdras. *In ore* ou *ex ore ;* celui-ci paroît mieux convenir ; on a pu facilement confondre מ, *ex*, avec ב, *in*.

℣ 23. Par. 3. Esdras, *Dominus*, יהוה, ou יי, ou même יהיה, *sit*. Celui-ci s'accorde mieux avec l'expression suivante, *Et ascendat*. Cette conjonction suppose un premier verbe qu'il a été très-facile de confondre avec le nom de Dieu. *Et ascendat ;* c'est le commencement d'une phrase dont on voit la suite dans le texte d'Esdras.

Ici finissent les livres des Paralipomènes ; et cette Dissertation étant déjà assez longue, nous n'y ajouterons rien de plus.

PARALIPOMÈNES.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Généalogie d'Adam jusqu'à Noé, et depuis Noé jusqu'à Abraham. Enfans d'Abraham. Postérité d'Esaü.

GENÈSE, V.

1 ADAM, Seth, Enos,
2. Cainan, Malaleel, Jared,
3. Henoch, Mathusale, Lamech,
4. Noe, Sem, Cham, et Japheth.

1. ADAM, Seth, Enos,"
2. Caïnan, Malaléel, Jared,
3. Henoch, Mathusalé," Lamech,
4. Noé, *qui eut pour fils*, Sem, Cham et Japheth."

GENÈSE X.

5. Filii Japheth : Gomer, et Magog, et Madai, et Javan, Thubal, Mosoch, Thiras.
6. Porro filii Gomer : Ascenez, et Riphath, et Thogorma.
7. Filii autem Javan : Elisa et Tharsis, Cethim et Dodanim.
8. Filii Cham : Chus, et Mesraim, et Phut, et Chanaan.
9. Filii autem Chus: Saba, et Hevila, Sa-

5. Les fils de Japheth *sont* : Gomer, Magog, Madaï, Javan, Thubal, Mosoch et Thiras.
6. Les fils de Gomer : Ascenez, Riphath " et Thogorma.
7. Les fils de Javan *sont :* Elisa, et Tharsis, Céthim et Dodanim."
8. Les fils de Cham : Chus, Mesraïm, Phut et Chanaan.
9. Les fils de Chus *sont :* Saba, Hévila, Sabatha, Regma et Sabatha-

✝ 1. Adam *fut père de* Seth; *Seth fut père d'*Enos, *et ainsi des autres jusqu'à Noé.*
✝ 3. Ou Mathusala, comme dans la Genèse, v. 21. et suiv.
✝ 4. Voyez au livre de la Genèse, v. 31.
✝ 6. Hébr. Diphath. Mais il est nommé *Riphath* dans la Genèse, x. 3.
✝ 7. Hébr. Rodanim. Mais il est nommé *Dodanim* dans la Genèse, x. 4.

ca. Regma eut aussi pour fils Saba et Dadan.

batha, et Regma, et Sabathaca. Porro filii Regma : Saba, et Dadan.

10. Mais Chus engendra Nemrod; et celui-ci commença d'être puissant sur la terre, *et d'y avoir l'empire sur les autres hommes.*

10. Chus autem genuit Nemrod : iste cœpit esse potens in terra.

11. Mesraïm engendra Ludim, Anamim, Laabim, Nephthuhim,

11. Mesraim vero genuit Ludim, et Anamim, et Laabim, et Nephthuhim,

12. Phetrusim et Casluhim, d'où sont sortis Philisthiim et Caphthorim. "

12. Phetrusim quoque et Casluhim : de quibus egressi sunt Philisthiim, et Caphthorim.

13. Chanaan engendra Sidon son aîné, *et* ensuite l'Héthéen,

13. Chanaan vero genuit Sidonem primogenitum suum, Hethæum quoque,

14. Le Jébuséen, l'Amorrhéen, le Gergéséen,

14. Et Jebusæum, et Amorrhæum, et Gergesæum,

15. L'Hévéen, l'Aracéen, le Sinéen,

15. Hevæumque, et Aracæum, et Sinæum.

16. L'Aradien, le Samaréen et l'Hamathéen.

16. Aradium quoque, et Samaræum, et Hamathæum.

17. Les fils de Sem *sont :* Elam, Assur, Arphaxad, Lud, Aram. *Les fils d'Aram* " *sont :* Hus, Hul, Géther et Mosoch. "

17. Filii Sem : Ælam, et Assur, et Arphaxad, et Lud, et Aram : et Hus, et Hul, et Gether, et Mosoch.

18. Arphaxad engendra Salé, " qui fut père d'Héber.

18. Arphaxad autem genuit Sale, qui et ipse genuit Heber.

℣ 12. Ou plutôt : et Caphthorim, d'où sont sortis les Philistins. Voyez au livre de la Genèse, x. 14. et la *Dissertation sur l'origine des Philistins*, tom v.

℣ 17. Ces mots se trouvent dans la Genèse, x. 23.

Ibid. Il est nommé *Mes*, au livre de la Genèse, x. 23.

℣ 18. Autrement : Arphaxad engendra Caïnan de qui naquit Salé. Voyez *la Dissertation sur les deux premiers âges du monde*, tom. 1er.

19. Porro Heber nati sunt duo filii : nomen uni, Phaleg, quia in diebus ejus divisa est terra, et nomen fratris ejus, Jectan.

19. Héber eut deux fils, " dont l'un fut nommé Phaleg, *c'est-à-dire division*, parce que la terre fut divisée de son temps *en des nations et des langues différentes;* et le nom de son frère *est* Jectan.

20. Jectan autem genuit Elmodad, et Saleph, et Asarmoth, et Jare,

20. Jectan engendra Elmodad, Saleph, Asarmoth et Jaré,

21. Adoramquoque, et Huzal, et Decla,

21. Avec Adoram, Huzal et Décla,

22. Hebal etiam, et Abimael, et Saba necnon,

22. Comme aussi Hébal, " Abimaël et Saba,

23. Et Ophir, et Hevila, et Jobab : omnes isti filii Jectan.

23. Et encore Ophir, Hévila et Jobab. Tous ceux-ci *étoient* fils de Jectan.

GENÈSE, XI. 10-26.

24. Sem, Arphaxad, Sale,

24. Sem *engendra donc* Arphaxad, Salé, "

25. Heber, Phaleg, Ragau,

25. Héber, Phaleg, Ragaü, "

26. Serug, Nachor, Thare,

26. Sérug, Nachor, Tharé,

27. Abram, iste est Abraham.

27. Abram : celui-ci est le même qu'Abraham.

GENÈSE, XXV. 1.-26.

28. Filii autem Abraham, Isaac et Ismahel.

28. Les enfans d'Abraham *sont :* Isaac *né de Sara sa femme*, et Ismaël *né d'Agar sa servante, qu'il avoit épousée à la prière de Sara.*

29. Et hæ generationes eorum. Primogenitus Ismahelis, Na-

29. Et voici leur postérité : Ismaël eut Nabaïoth, l'aîné de tous, Cédar, Adbéel, Mabsam,

✝ 19. On lit dans l'hébreu, ילד, *natum est*, pour ילדו, *nati sunt*. La même faute est dans l'hébreu de la Genèse, x. 25. ; mais elle n'est pas dans le samaritain.

✝ 22. La Vulgate le nomme dans la Genèse, x. 28. *Ebal*. On y lit dans l'hébreu, *Hobal ;* et ici les exemplaires varient ; les uns donnent *Hebal*, et les autres *Hobal*.

✝ 24. Autrement : Arphaxad, Caïnan, Salé, comme au ✝ 18.

✝ 25. Ou Réu. *Gen.* xi. 18. Les Septante, dans la Genèse comme ici, ont écrit, *Ragau*.

baioth, et Cédar, et Adbeel, et Mabsam,

30. Masma, Duma, Massa, Hadad ✝ et Théma,

30. Et Masma, et Duma, Massa, Hadad, et Thema,

31. Jétur, Naphis, Cedma. Ce sont là les fils d'Ismaël.

31. Jetur, Naphis, Cedma : hi sunt filii Ismahelis.

32. Mais les enfans qu'eut Abraham de Cétura sa concubine, *c'est-à-dire, sa femme du second rang, furent :* Zamran, Jecsan, Madan, Madian, Jesboc et Sué. Les fils de Jecsan *furent* Saba et Dadan. Ceux de Dadan, Assurim, Latussim et Laomim. ✝

32. Filii autem Ceturæ concubinæ Abraham, quos genuit : Zamran, Jecsan, Madan, Madian, Jesboc, et Sue. Porro filii Jecsan : Saba, et Dadan. Filii autem Dadan : Assurim, et Latussim, et Laomim.

Gen. xxv. 4. 33. Les enfans de Madian *sont :* Epha, Epher, ✝ Hénoch, Abida, et Eldaa : tous ceux-là étoient descendus de Cétura.

33. Filii autem Madian : Epha, et Epher, et Henoch, et Abida, et Eldaa : omnes hi filii Ceturæ.

Gen. xxv. 19. 34. Abraham engendra Isaac qui eut deux fils, Esaü et Israël.

34. Genuit autem Abraham Isaac : cujus fuerunt filii, Esau et Israel.

GENÈSE, XXXVI.

35. Les fils d'Esaü *sont:* Eliphaz, Rahuël, Jehus, Ihélom et Coré.

35. Filii Esau : Eliphaz, Rahuel, Jehus, Ihelom, et Core.

36. Ceux d'Eliphaz : Théman, Omar, Séphi, Gatham, Cenez, Thamna, Amalec *né de Thamna, femme du second rang d'Eliphaz.* ✝

36. Filii Eliphaz : Theman, Omar, Sephi, Gatham, Cenez, Thamna, Amalec.

37. Ceux de Rahuël : Nahath, Zara, Samma, Méza.

37. Filii Rahuel : Nahath, Zara, Samma, Meza.

38. Ceux de Séir, *prince des Hor-*

38. Filii Seir : Lo-

✝ 30. Ou Hadar. *Gen.* xxv. 15.

✝ 32. *Filii autem Dadan,* etc. Ces mots ne sont pas dans l'hébreu ; ils se trouvent dans la Genèse, xxv. 3.

✝ 33. Ou Opher. *Gen.* xxv. 4.

✝ 36. Dans la Genèse, xxxvi. 11. 12., on voit que *Thamna* n'est point le nom d'un des enfans d'Eliphaz, mais de sa concubine ou femme du second rang. Les copistes ont omis les mots qui doivent exprimer ce sens.

tan, Sobal, Sebeon, Ana, Dison, Eser, Disan.

réens, " *sont:* Lotan, Sobal, Sébéon, Ana, Dison, Eser, Disan.

39. Filii Lotan : Hori, Homam. Soror autem Lotan fuit Thamna.

39. Ceux de Lotan : Hori et Homam. Or la sœur de Lotan étoit Thamna.

40. Filii Sobal : Alian, et Manahath, et Ebal, Sephi, et Onam. Filii Sebeon : Aia et Ana. Filii Ana : Dison.

40. Les enfans de Sobal *étoient:* Alian, " Manahath, Ebal, Séphi et Onam. Ceux de Sébéon : Aia et Ana. Ceux d'Ana : Dison.

41. Filii Dison : Hamran, et Eseban, et Jethran, et Charan.

41. Les fils de Dison *étoient:* Hamran *ou Hamdam,*" Eséban, Jéthran et Charan.

42. Filii Eser : Balaan, et Zavan, et Jacan. Filii Disan : Hus et Aran.

42. Ceux d'Eser : Balaan, Zavan, Jacan *ou Acan.* " Ceux de Disan : Hus et Aran.

43. Isti sunt reges qui imperaverunt in terra Edom, antequam esset rex super filios Israel : Bale filius Beor, et nomen civitatis ejus, Denaba.

43. Voici les rois qui régnèrent au pays d'Edom, avant qu'il y eût un roi établi sur les enfans d'Israël : " Balé, fils de Béor, dont la ville s'appeloit Dénaba.

44. Mortuus est autem Bale, et regnavit pro eo Jobab filius Zare de Bosra.

44. Balé étant mort, Jobab, fils de Zaré de Bosra, régna en sa place.

45. Cumque et Jobab fuisset mortuus, regnavit pro eo Husam de terra Themanorum.

45. Après la mort de Jobab, Husam, qui étoit du pays de Théman, succéda à la couronne.

46. Obiit quoque et Husam, et regnavit pro eo Adad filius Ba-

46. Husam étant mort aussi, Adad, fils de Badad, régna en sa place. Ce fut lui qui défit les Ma-

℣ 38. Voyez au livre de la Genèse, xxxvi. 20.
℣ 40. Ou Alvan. *Gen.* xxxvi. 23.
℣ 41. Il est nommé ainsi dans la Genèse, xxxvi. 26.
℣ 42. Il est nommé ainsi dans la Genèse, xxxvi. 27.
℣ 43. Voyez au livre de la Genèse, xxxvi. 31.

dianites" dans le pays de Moab; et sa ville s'appeloit Avith."

dad, qui percussit Madian in terra Moab, et nomen civitatis ejus Avith.

47. Après la mort d'Adad, Semla, qui étoit de Masréca, lui succéda au royaume.

47. Cumque et Adad fuisset mortuus, regnavit pro eo Semla de Masreca.

48. Semla étant mort aussi, Saül de Rohoboth, *ville* située sur le fleuve *Euphrate*, règna en sa place.

48. Sed et Semla mortuus est, et regnavit pro eo Saul de Rohoboth, quæ juxta amnem sita est.

49. Et après la mort de Saül, Balanan, fils d'Achobor, régna au lieu de lui.

49. Mortuo quoque Saul, regnavit pro eo Balanan filius Achobor.

50. Celui-ci mourut aussi; et Adad" régna en sa place; sa ville s'appeloit Phaü," et sa femme se nommoit Méétabel, fille de Matred, *qui étoit* fille de Mézaab."

50. Sed et hic mortuus est, et regnavit pro eo Adad, cujus urbis nomen fuit Phau, et appellata est uxor ejus Meetabel filia Matred filiæ Mezaab.

51. Après la mort d'Adad, *le pays d'*Edom n'eut plus de rois, mais des gouverneurs, *savoir*, le gouverneur Thamna," le gouverneur Alva," le gouverneur Jetheth,

51. Adad autem mortuo, duces pro regibus in Edom esse cœperunt: dux Thamna, dux Alva, dux Jetheth.

52. Le gouverneur Oolibama, le gouverneur Ela, le gouverneur Phinon,

52. Dux Oolibama, dux Ela, dux Phinon,

53. Le gouverneur Cénez, le gouverneur Théman, le gouverneur Mabsar.

53. Dux Cenez, dux Theman, dux Mabsar,

54. Le gouverneur Magdiel, le gouverneur Hiram. Ce furent là les gouverneurs *du pays* d'Edom.

54. Dux Magdiel, dux Hiram: hi duces Edom.

℣ 46. Autr. ceux de Madian, *ville* du pays de Moab.
Ibid. On lit dans l'hébreu, עירת, pour עוית.
℣ 50. Ou Adar. *Gen.* xxxvi. 39.
Ibid. On lit dans l'hébreu מעי, pour מעך.
Ibid. Hébr. autr. et *petite*-fille de Mézaab. Voyez dans la Genèse, xxxvi. 39.
℣ 51. Ou plutôt, des Thamnaïtes, c'est-à-dire, de la famille de Thamna; et ainsi des autres.
Ibid. On lit dans l'hébreu, עלית, pour עלוה, que l'on prononce *Alva*.

CHAPITRE II.

Enfans de Jacob. Postérité de Juda jusqu'à David. Enfans de Caleb.

1. Filii autem Israel: Ruben, Simeon, Levi, Juda, Issachar, et Zabulon,

2. Dan, Joseph, Benjamin, Nephthali, Gad, et Aser.

3. Filii Juda: Her, Onan, et Sela: hi tres nati sunt ei de filia Sue Chananitide. Fuit autem Her primogenitus Juda, malus coram Domino, et occidit eum.

4. Thamar autem nurus ejus peperit ei Phares et Zara: omnes ergo filii Juda, quinque.

5. Filii autem Phares: Hesron et Hamul.

6. Filii quoque Zaræ: Zamri, et Ethan, et Eman, Chalchal quoque, et Dara, simul quinque.

7. Filii Charmi: Achar, qui turbavit Israel, et peccavit in furto anathematis.

1. Or les fils d'Israël, *nommé aussi Jacob, sont:* Ruben, Siméon, Lévi, Juda, Issachar et Zabulon, *Gen.* XXIX. 32. *et* XXX. 5. *et* XXXV. 23.

2. Dan, Joseph, Benjamin, Nephthali, Gad et Aser.

3. Les fils de Juda *sont:* Her, Onan et Séla. Il eut ces trois *enfans* d'une Chananéenne, fille de Sué. Mais Her qui étoit l'aîné de Juda, fut *très-méchant* aux yeux du Seigneur,* et Dieu le frappa de mort. *Gen.* XXXVIII. 3. *et* XLVI. 12.

4. Thamar, belle fille de Juda, eut aussi de lui Pharès et Zara. Juda n'eut donc en tout que cinq fils. *Infr.* IV. 1. *Matth.* 1. 3.

5. Pharès eut deux fils: Hesron et Hamul.

6. Les fils de Zara *furent* aussi au nombre de cinq, *savoir:* Zamri *ou Zabdi,*† Ethan, Eman, Chalchal et Dara.

7. Charmi, *fils de Zabdi*, n'eut d'enfans qu'*Achan, appelé depuis* Achar, *c'est-à-dire, trouble, parce que ce fut lui* qui troubla Israël *au siége de Haï*, et *qui* pécha par un larcin de l'anathème *de Jéricho.*‡ *Jos.* VII. 1.

* 3. Cette expression, *méchant devant le Seigneur*, peut signifier *très-méchant.*

† 6. Il est nommé ainsi dans le livre de Josué, VII. 1.

‡ 7. Voyez au livre de Josué, chap. VII. 1. et suiv.

8. Ethan n'eut *aussi* d'enfans qu'Azarias.

9. Les fils qu'eut " Hesron *sont :* Jéraméel, Ram *ou Aram,* " et Calubi *ou Caleb.* "

8. Filii Ethan : Azarias.

9. Filii autem Hesron qui nati sunt ei : Jerameel, et Ram, et Calubi.

Ruth. IV. 19. *et seqq.*

10. Ram engendra Aminadab. Aminabad engendra Nahasson, prince des fils de Juda. "

10. Porro Ram genuit Aminadab. Aminadab autem genuit Nahasson, principem filiorum Juda.

11. Nahasson engendra aussi Salma *ou Salmon,* " duquel est venu Booz.

11. Nahasson quoque genuit Salma, de quo ortus est Booz.

12. Or Booz engendra Obed, lequel engendra Isaï.

12. Booz vero genuit Obed, qui et ipse genuit Isai.

1. *Reg.* XVI. 6. 8. 9. *et* XVII. 12.

13 Isaï " eut pour fils aîné Eliab ; le second *fut* Abinadab ; le troisième, Simmaa ; "

13. Isai autem genuit primogenitum Eliab, secundum, Abinadab, tertium, Simmaa,

14. Le quatrième, Nathanaël ; le cinquième, Raddaï ;

14. Quartum, Nathanael, quintum, Raddai,

15. Le sixième, Asom ; le septième ; *Eliu ; et le huitième,* " David.

15. Sextum, Asom, septimum, David.

16. Leurs sœurs étoient Sarvia et Abigaïl. Les fils de Sarvia *furent* trois : Abisaï, Joab et Asaël.

16. Quorum sorores fuerunt, Sarvia, et Abigail. Filii Sarviæ : Abisai, Joab, et Asael, tres.

℣ 9. Ces mots *qui nati sunt ei,* ont été omis par l'interprète arabe. On lit dans l'hébreu, *quod natum est ei ;* et les noms suivans y sont précédés chacun de la préposition qui marque l'accusatif. Tout cela paroît peu naturel, et donne lieu de présumer que ce texte a souffert de la main des copistes.

Ibid. Il est nommé ainsi dans le livre de Ruth, IV. 19. et dans saint Matthieu, I. 3.

Ibid. Voyez ci-après ℣ 18.

℣ 10. Voyez au livre des Nombres, I. 7.

℣ 11. Il est nommé ainsi dans le livre de Ruth, IV. 19. et dans saint Matthieu, I. 4.

℣ 13. On lit dans l'hébreu, אישי, pour ישי, que l'on prononce *Isaï.*

Ibid. On le trouve nommé *Samna* au 1er livre des Rois, XVI. 9.

℣ 15. Le syriaque et l'arabe lisent : le septième Eliu, et le huitième David. Et en effet il est dit ailleurs qu'Isaï avoit huit enfans : 1. *Reg.* XVII. 12., et l'Ecriture nomme dans la suite Eliu. *Infr.* XXVII. 18.

17. Abigail autem genuit Amasa, cujus pater fuit Jether Ismahelites.

17. Abigaïl fut mère d'Amasa dont le père étoit Jéther, Ismaélite. "

18. Caleb vero filius Hesron accepit uxorem nomine Azuba, de qua genuit Jerioth: fueruntque filii ejus Jaser, et Sobab, et Ardon.

18. Or Caleb, fils d'Hesron, épousa une femme qui se nommoit Azuba, dont il eut Jérioth; " et ses fils furent Jaser, Sobab et Ardon.

19. Cumque mortua fuisset Azuba, accepit uxorem Caleb, Ephratha: quæ peperit ei Hur.

19. Mais Caleb, après la mort d'Azuba, épousa Ephratha dont il eut *un fils nommé* Hur.

20. Porro Hur genuit Uri: et Uri genuit Beseleel.

20. Hur engendra Uri; et Uri engendra Béseléel.

21. Post hæc ingressus est Hesron ad filiam Machir patris Galaad, et accepit eam cum esset annorum sexaginta: quæ peperit ei Segub.

21. Ensuite Hesron prit pour femme la fille de Machir, père de Galaad. Il avoit soixante ans quand il l'épousa, et il eut d'elle Ségub.

22. Sed et Segub genuit Jair, et possedit viginti tres civitates in terra Galaad.

22. Ségub eut aussi pour fils Jaïr, lequel fut seigneur de vingt-trois villes dans la terre de Galaad.

23. Cepitque Gessur, et Aram, oppida Jair, et Canath, et viculos ejus sexaginta civitatum: omnes isti,

23. *Et les peuples de* Gessur *et d'*Aram *ou de Syrie* " prirent les villes de Jaïr, " ainsi que Canath, avec les villages de sa dépendance, qui valoient soixante villes. Tous ces

℣ 17. Ou plutôt, Jezraélite. 2. *Reg.* XVII. 25.

℣ 18. Les Septante: Caleb, fils d'Hesron, prit pour femmes Gazuba et Jérioth; et les enfans de celle-là, *c'est-à-dire de Gazuba*, furent Jaser, etc. Il faudroit peut-être lire: Caleb, fils d'Hesron, prit pour femme Asuba, fille de Jérioth, et les enfans qu'il eut d'elle furent Jaser, etc.

℣ 23. *Aram* en hébreu, signifie la Syrie; et peut-être faudroit-il lire ici *Gessur-Aram*; c'est-à-dire, les Gessuriens qui habitoient du côté de la Syrie au nord de Galaad. On pouvoit les appeler ainsi, pour les distinguer des Gessuriens qui habitoient du côté de l'Egypte. 1. *Reg.* XXVII. 8.

Ibid. L'hébreu ajoute *ex eis*, sur eux, sans qu'on aperçoive à qui cela peut se rapporter; ce qui donne lieu de présumer que les copistes ont omis avant ce verset quelques phrases qui faisoient mention de quelques autres fils de Machir. La fin du ℣ confirme ce soupçon.

lieux appartenoient aux enfans de Machir, père de Galaad. "

filii Machir patris Galaad.

24. Après la mort d'Hesron, Caleb *son fils* épousa Ephratha. " Mais Hesron avoit eu encore une femme *nommée* Abia, de laquelle il eut *un fils nommé* Ashur qui fut père de Thécua.

24. Cum autem mortuus esset Hesron, ingressus est Caleb ad Ephratha. Habuit quoque Hesron uxorem Abia, quæ peperit ei Ashur patrem Thecuæ.

25. Mais Jéraméel, premier-né du même Hesron, eut pour fils aîné Ram, et *ensuite* Buna, Aram, " Asom et " Achia.

25. Nati sunt autem filii Jerameel, primogeniti Hesron, Ram primogenitus ejus, et Buna, et Aram, et Asom, et Achia.

26. Et Jéraméel épousa encore une autre femme nommée Atara, qui fut mère d'Onam.

26. Duxit quoque uxorem alteram Jerameel, nomine Atara, quæ fuit mater Onam.

27. Ram, fils aîné de Jéraméel, eut aussi pour fils Moos, Jamin et Achar.

27. Sed et filii Ram primogeniti Jerameel, fuerunt Moos, Jamin et Achar.

28. Onam eut pour fils Séméi et Jada. Les fils de Séméi *sont* Nadab et Abisur.

28. Onam autem habuit filios, Semei, et Jada. Filii autem Semei: Nadab, et Abisur.

29. Abisur épousa une femme nommée Abihaïl, de laquelle il eut *deux enfans*, Ahobban et Molid.

29. Nomen vero uxoris Abisur, Abihail, quæ peperit ei Ahobban, et Molid.

30. Nadab fut père de Saled et

30. Filii autem Na-

℣ 23. C'est le sens qu'exprime la version des Septante. La Vulgate et l'hébreu disent: Tous ceux-ci furent fils de Machir père de Galaad; ce qui supposeroit que le texte parloit de quelques autres fils omis par les copistes.

℣ 24. On lit aujourd'hui dans l'hébreu: Et après cela Hesron mourut à Caleb-Ephratha. Les Septante traduisent dans le même sens que la Vulgate. Au lieu de בכלב, *in Caleb*, les Septante semblent avoir lu בא כלב, *venit Caleb*; de là vient aussi dans la Vulgate *ingressus est Caleb*; mais alors le nom d'*Ephratha* sembleroit être un nom de lieu; car pour que ce fût le nom de l'épouse de Caleb, il faudroit qu'il fût précédé d'une préposition qui n'y est pas. La préposition exprimée par les Septante s'entend aussi d'un lieu, et diffère de celle qui regarde les personnes. Le sens des Septante est donc: *venit Caleb in Ephratham*: Caleb vint à Ephratha.

℣ 25. Hébr. Aran.

Ibid. La conjonction manque dans l'hébreu.

dab fuerunt, Saled, et Apphaim. Mortuus est autem Saled absque liberis.

d'Apphaïm, dont le premier mourut sans enfans.

31. Filius vero Apphaim, Jesi : qui Jesi genuit Sesan. Porro Sesan genuit Oholai.

31. Mais Apphaïm eut un fils nommé Jési, qui fut père de Sésan; et Sésan *eut une fille nommée* Oholaï."

32. Filii autem Jada fratris Semei : Jether, et Jonathan. Sed et Jether mortuus est absque liberis.

32. Les fils de Jada, frère de Séméi, *furent* Jéther et Jonathan. Jéther mourut aussi sans enfans.

33. Porro Jonathan genuit Phaleth, et Ziza. Isti fuerunt filii Jerameel.

33. Mais Jonathan eut Phaleth et Zizà. Voilà quels ont été les fils de Jéraméel.

34. Sesan autem non habuit filios, sed filias : et servum Ægyptium nomine Jeraa.

34. Pour Sésan, il n'eut point de garçons, mais des filles; et *il prit* un esclave Égyptien nommé Jéraa, *qu'il affranchit*,

35. Deditque ei filiam suam uxorem : quæ peperit ei Ethei.

35. Et auquel il donna sa fille *Oholaï* en mariage, laquelle fut mère d'Ethéi.

36. Ethei autem genuit Nathan, et Nathan genuit Zabad.

36. Ethéi fut père de Nathan; et Nathan père de Zabad.

37. Zabad quoque genuit Ophlal, et Ophlal genuit Obed.

37. Zabad eut pour fils Ophlal; et Ophlal engendra Obed.

38. Obed genuit Jehu, Jehu genuit Azariam.

38. Obed engendra Jéhu; et Jéhu, Azarias.

39. Azarias genuit Helles, et Helles genuit Elasa.

39. Azarias engendra Helles; et Helles, Elasa.

40. Elasa genuit Sisamoi, Sisamoi genuit Sellum.

40. Elasa engendra Sisamoï; et Sisamoï engendra Sellum.

41. Sellum genuit Icamiam, Icamia autem genuit Elisama.

41. Sellum engendra Icamia; et Icamia, Elisama.

42. Filii autem Caleb fratris Jerameel :

42. Or les enfans de Caleb, frère de Jéraméel, *furent* Mésa son aîné,

℣ 31. Voyez ci-après, ℣ 34. et 35.

prince de Ziph, " et les descendans de Marésa, " père d'Hébron.

Mesa primogenitus ejus, ipse est pater Ziph : et filii Maresa patris Hebron.

43. Les fils d'Hébron *furent* Coré, Thaphua, Récem et Samma.

43. Porro filii Hebron : Core, et Thaphua, et Recem, et Samma.

44. Samma engendra Raham père" de Jercaam ; et Récem engendra Sammaï.

44. Samma autem genuit Raham, patrem Jercaam, et Recem genuit Sammai.

45. Sammaï eut un fils nommé Maon ; et Maon *fut* père de Bethsur.

45. Filius Sammai, Maon : et Maon pater Bethsur.

46. Or Epha, seconde" femme de Caleb, fut mère de Haran, de Mosa et de Gézez. Et Haran eut un fils *nommé aussi* Gézez.

46. Epha autem concubina Caleb peperit Haran, et Mosa, et Gezez. Porro Haran genuit Gezez.

47. Les enfans de Johaddaï" *furent* Régom, Joathan, " Gésan, Phalet, Epha et Saaph.

47. Filii autem Johaddai: Regom, et Joathan, et Gesan, et Phalet, et Epha, et Saaph.

48. Maacha, concubine " de Caleb, lui donna *aussi* Saber et Tharana.

48. Concubina Caleb Maacha, peperit Saber, et Tharana.

49. Mais Saaph, père " de Madména, engendra Sué, père de Machbéna et de Gabaa. Caleb eut aussi une fille nommée Achsa.

49. Genuit autem Saaph pater Madmena, Sue patrem Machbena, et patrem Gabaa. Filia vero Caleb, fuit Achsa.

50. Ceux-ci furent *encore* de la postérité de Caleb, étant descendus de Hur, fils aîné de *sa femme*

50. Hi erant filii Caleb, filii Hur primogeniti Ephratha :

℣ 42. A la lettre, père de Ziph.

Ibid. Il faudroit peut-être lire : Et le second fut Marésa, père d'Hébron. C'est-à-dire, ושני, *et secundus*, au lieu de ובני, *et filii*.

℣ 44. Autrement : prince de Jercaam.

℣ 46. C'est-à-dire, femme du second rang.

℣ 47. On a lu autrefois *Jahaddai*. On ne sait d'où il vient ici. Peut-être que dans le ℣ précéd. au lieu du second *Gezez*, il faudroit lire *Johaddai*.

Ibid. Hébr. Joatham.

℣ 48. C'est-à-dire, autre femme du second rang.

℣ 49. Autrement : prince de Madména ; et ainsi des autres. Dans l'hébreu on lit au ℣ précéd. ילד, *genuit*, pour ילדה, *peperit* ; et au contraire dans celui-ci תלד, *peperit*, pour ילד, *genuit*.

Sobal pater Cariathiarim,

51. Salma pater Bethlehem, Hariph pater Bethgader.

52. Fuerunt autem filii Sobar patris Cariathiarim, qui videbat dimidium requietionum.

53. Et de cognatione Cariathiarim, Jethrei, et Aphuthei, et Semathei, et Maserei. Ex his egressi sunt Saraitæ, et Esthaolitæ.

54. Filii Salma, Bethlehem, et Netophati, coronæ domus Joab, et dimidium requietionis Sarai.

55. Cognationes quoque scribarum habitantium in Jabes, canentes atque resonantes, et in tabernaculis commorantes. Hi sunt Cinæi, qui venerunt de calore patris domus Rechab.

Ephratha; "*savoir*, Sobal, père de Cariathiarim,

51. Salma, père de Bethléhem, Hariph, père de Bethgader.

52. Or Sobal, père de Cariathiarim, qui jouissoit de la moitié du pays où il demeuroit, " eut des fils.

53. Et des familles qu'ils établirent dans Cariathiarim, sont descendus les Jéthréens, les Aphuthéens, les Sémathéens, les Maséréens, desquels sont aussi venus les Saraïtes et les Esthaolites.

54. Les enfans de Salma *furent* Bethléhem et Nétophati *qui sont* la gloire de la maison de Joab; et la moitié du *pays que l'on nommoit le* lieu du repos, *fut habité par les descendans* de Saraï. "

55. Il y faut joindre les familles des docteurs de la loi qui demeurent à Jabès, et qui se retirent sous des tentes où ils chantent les louanges de Dieu avec la voix et sur les instrumens. " Ce sont eux qu'on nomme Cinéens, qui sont descendus de *Chamath, dont le nom signifie* chaleur, *et qui fut* chef de la maison de Réchab. "

℣ 50. C'est le sens de la version des Septante, qui suppose que le second *filii* est au pluriel comme le premier; dans l'hébreu il est au singulier; ce qui suppose un Caleb, fils de Hur; mais comme Hur étoit fils de Caleb, il y a lieu de soupçonner qu'il faudroit lire, *filii Hur filii Caleb*. Ceux-ci furent fils de Hur qui étoit fils de Caleb, et fils aîné de sa femme Ephratha. Voyez au ℣ 19.

℣ 52. Autrement : du *pays que l'on nommoit le* lieu du repos. *Infr.* ℣ 54.

℣ 54. D. Calmet propose de traduire l'hébreu ainsi : Salma eut des fils qui peuplèrent Bethléhem et Nétophat, et Ataroth où étoit la maison de Joab, et la moitié du canton *que l'on nommoit* Menuchat, *ou le lieu du repos,* du côté de Saraï.

℣ 55. Hébr. autr. Les familles des scribes *ou écrivains* qui demeuroient à Jabès, sont les Tirathéens, les Sémathéens et les Socothéens.

Ibid. Hébr. litt. de Chamath, père de la maison de Réchab.

CHAPITRE III.

Descendans de David et des rois de Juda ses successeurs.

2. *Reg.* III. 2. 1. Voici les enfans de David qui lui sont nés *pendant qu'il demeuroit* à Hébron. L'aîné *fut* Amnon, *fils* d'Achinoam de Jezrahel; le second, *Chéléab* " *ou* Daniel, *fils* d'Abigaïl du Carmel;

1. David vero hos habuit filios, qui ei nati sunt in Hebron: primogenitum, Amnon ex Achinoam Jezrahelitide: secundum, Daniel de Abigaïl Carmelitide:

2. Le troisième, Absalom, " fils de Maacha, fille de Tholmaï, roi de Gessur; le quatrième, Adonias, fils d'Aggith;

2. Tertium, Absalom filium Maacha filiæ Tholmai regis Gessur: quartum, Adoniam filium Aggith:

3. Le cinquième, Saphatias, fils d'Abital; le sixième, Jéthraham, fils d'Egla, ses légitimes épouses.

3. Quintum, Saphatiam ex Abital: sextum, Jethraham de Egla uxore sua.

4. Ainsi David eut six fils *pendant qu'il demeura* à Hébron où il régna sept ans et demi. Mais il régna trente-trois ans à Jérusalem.

4. Sex ergo nati sunt ei in Hebron, ubi regnavit septem annis, et sex mensibus. Triginta autem et tribus annis regnavit in Jerusalem.

2. *Reg.* 14. 5. Et les enfans qu'il eut à Jérusalem furent Simmaa, " Sobab, Nathan et Salomon, *qui étoit l'aîné de ces* quatre fils de Bethsabée, fille d'Ammiel. "

5. Porro in Jerusalem nati sunt ei filii, Simmaa, et Sobab, et Nathan, et Salomon, quatuor de Bethsabee filia Ammiel:

6. Il eut encore Jébaar, et Elisama *ou Elisua*, "

6. Jebaar quoque, et Elisama,

✝ 1. Il est nommé ainsi au II^e^ livre des Rois, III. 5. Les copistes ont pu confondre en hébreu ces deux noms.

✝ 2. Le nom d'*Absalom* dans l'hébreu, se trouve ici précédé d'un *lamed* qui ne paroît être qu'une faute de copiste.

✝ 5. Ou Samua. 2. *Reg.* V. 14. *Infr.* XIV. 4.

Ibid. Ou Eliam. 2. *Reg.* XI. 3. C'est le même nom retourné. *Bethsabée* est ici nommée dans l'hébreu, *Bethsavée*, vraisemblablement par méprise de copiste.

✝ 6. Il est nommé ainsi ci-après, XIV. 5. et au II^e^ livre des Rois, V. 15.

7. Et Eliphaleth, et Noge, et Nepheg, et Japhia,

7. Eliphaleth, Nogé, Népheg et Japhia,

8. Necnon Elisama, et Eliada, et Eliphe-leth, novem.

8. Comme aussi Elisama, Eliada *ou Elioda*, " et Eliphélet, *c'est-à-dire*, neuf *enfans sans compter les quatre qu'il eut de Bethsabée.*

9. Omnes hi, filii David, absque filiis concubinarum : habueruntque sororem Thamar.

9. Ce sont là tous les enfans de David, outre les enfans de ses concubines; et ils eurent une sœur nommée Thamar, *fille de Maacha, mère d'Absalom.*

10. Filius autem Salomonis, Roboam : cujus Abia filius genuit Asa. De hoc quoque natus est Josaphat,

10. Salomon fut père de Roboam, qui eut pour fils Abia, qui engendra Asa, duquel est venu Josaphat,

11. Pater Joram : qui Joram genuit Ochoziam, ex quo ortus est Joas :

11. Père de Joram, qui engendra Ochozias; et de celui-ci naquit Joas.

12. Et hujus Amasias filius genuit Azariam. Porro Azariæ filius Joathan.

12. Joas eut pour fils Amasias, père d'Azarias; et le fils d'Azarias fut Joathan, "

13. Procreavit Achaz patrem Ezechiæ, de quo natus est Manasses.

13. Qui engendra Achaz, père d'Ezéchias qui eut pour fils Manassé.

14. Sed et Manasses genuit Amon patrem Josiæ.

14. Manassé engendra Amon, père de Josias

15. Filii autem Josiæ fuerunt : primogenitus, Johanan, secundus, Joakim, tertius, Sedecias, quartus, Sellum.

15. Dont les fils sont Johanan l'aîné, *mort avant son père;* le second, Joakim *ou Eliacim;* " le troisième, Sédécias *ou Mathanias;* " le quatrième, Sellum *ou Joachaz.*"

16. De Joakim na-

16. De Joakim, sont venus *Matth.* 1. 11.

† 8. Il est nommé ainsi au IIe livre des Rois, v. 16. Plus loin ici au chap. XIV. 7. il est nommé *Baaliada.*

† 12. On lit dans l'hébreu, Joatham.

† 15. Voyez au IVe livre des Rois, XXIII. 34.

Ibid. Voyez au IVe livre des Rois, XXIV. 17. 18.

Ibid. Voyez au IVe livre des Rois, XXIII. 30. 31.

Joachin" ou Jéchonias, et Sédécias. "

17. Les fils de Jéchonias furent Asir, Salathiel."

18. *Les fils de Salathiel" furent* Melchiram, Phadaïa, Sennéser, et Jécémia, Sama et Nadabia.

19. De Phadaïa, sont venus Zorobabel et Séméi. Zorobabel engendra Mosollam et Hanania, avec Salomith leur sœur;

20. Et encore ces cinq *autres*, Hasaba, Ohol, Barachia, Hasadia," et Josabhséed. "

21. Hananias eut pour fils Phaltias, qui fut père de Jéséias, dont le fils nommé Raphaïa fut père d'Arnan, duquel est venu Obdia, qui eut pour fils Séchénias."

22. Le fils de Séchénias fut Séméia, duquel sont sortis Hattus, Jégaal, Baria, Naaria, et Saphat, qui

tus est Jechonias, et Sedecias.

17. Filii Jechoniæ fuerunt, Asir, Salathiel:

18. Melchiram, Phadaia, Senneser, et Jecemia, Sama, et Nadabia.

19. De Phadaia orti sunt Zorobabel et Semei. Zorobabel genuit Mosollam, Hananiam, et Salomith sororem eorum:

20. Hasabam quoque, et Ohol, et Barachiam, et Hasadiam, Josabhesed, quinque.

21. Filius autem Hananiæ, Phaltias pater Jeseiæ, cujus filius Raphaia: hujus quoque filius, Arnan, de quo natus est Obdia, cujus filius fuit Sechenias.

22. Filius Secheniæ, Semeia: cujus filii, Hattus, et Je-

℣ 16. Voyez au IV^e^ livre des Rois, XXIV. 6.
Ibid. Ou, selon l'hébreu, Jéchonia et Sédécia.

℣ 17. Hébr. autr. Jéchonias, prisonnier *à Babylone*, n'eut d'enfans que Salathiel.

℣ 18. On voit au ℣ 19. que Phadaïa engendra Zorobabel; et selon saint Matthieu, I. 12., Zorobabel descendoit de Salathiel, d'où il suit que Salathiel devoit être père de Phadaïa.

℣ 20. On lit dans quelques exemplaires de la Vulgate, *Hasaban... Barachian; et Hasadian;* mais ce sont assez évidemment des fautes. On lit dans l'hébreu, *Hasaba, Barachia, Hasadia.*
Ibid. Selon saint Matthieu, I. 13., l'un des fils ou des descendans de Zorobabel fut nommé *Abiud.* C'est peut-être celui qui est appelé ici *Hanania;* en hébreu on a pu confondre ces deux noms.

℣ 21. Dans l'hébreu de ce ℣ on lit quatre fois בְּנֵי, *filii*, au pluriel, au lieu de בְּנוֹ, *filius ejus;* et ce dernier mot manque à la fin du verset, pour y produire le sens qu'exprime la Vulgate.

gaal, et Baria, et Naaria, et Saphat, sex numero.

23. Filius Naariæ : Elioenai, et Ezechias, et Ezricam, tres.

24. Filii Elioenai : Oduia, et Eliasub, et Pheleia, et Accub, et Johanan, et Dalaia, et Anani septem.

font six, *en comptant Séméias leur père.* "

23. Naaria eut trois fils : Elioénaï, Ezéchias et Ezricam.

24. Elioénaï en eut sept : Oduia, Eliasub, Phéléia, Accub, Johanan, Dalaïa et Anani.

✝ 22. Quelques-uns croient qu'il y a ici omission d'un nom.

CHAPITRE IV.

Descendans de Juda. Enfans de Siméon.

1. Filii Juda : Phares, Hesron, et Charmi, et Hur, et Sobal.

1. Les descendans de Juda, *qui ont été les chefs des familles et les princes des villes de cette tribu, sont* Pharès, *né de Thamar,* Hesron, *fils de Pharès,* Charmi, " *petit-fils de Zara, second fils de Thamar,* Hur et Sobal, *descendans de Hesron.*

Gen. XXXVIII. 3. *et* XLVI. 12. *Sup.* II. 4. *Matth.* I. 3.

2. Raia vero filius Sobal genuit Jahath, de quo nati sunt Ahumai et Laad : hæ cognationes Sarathi.

2. Raïa, fils de Sobal, engendra Jahath, père d'Ahumaï et de Laad, d'où les Sarathites sont sortis.

3. Ista quoque stirps Etam : Jezrahel, et Jesema, et Jedebos. Nomen quoque sororis eorum, Asalelphuni.

3. Voici encore la postérité d'Etam : Jezrahel, Jéséma et Jédébos, qui eurent une sœur nommée Asalelphuni.

4. Phanuel autem pater Gedor, et Ezer

4. Phanuël fut père " de Gédor, et Ezer père d'Hosa ; ce sont là les

✝ 1. Quelques-uns croient qu'il faudroit lire ici *Calubi* qui fut fils d'Hesron, et petit-fils de Pharès, et en même temps père de Hur et aïeul de Sobal. *Sup.* II. 5. 9. 19. 50. Dans Josué, VII. 1., on voit que Charmi étoit fils de Zabdi, fils de Zara.

✝ 4. Autr. prince de Gédor; et ainsi des autres. On croit que Phanuel prince de Gédor, est le même que Hariph, prince de Beth-Gader. *Supr.* II. 51.

descendans d'Hur, fils aîné d'Ephratha " et père de Bethléhem.

5. Assur, " père de Thécua, eut deux femmes, *savoir*, Halaa et Naara.

6. De Naara, il eut Oozam et Hépher, et les Thémaniens, et Ahastariens, qui sont tous descendus de Naára.

7. Les fils de Halaa *sont* Séreth, Isaar et Ethnan.

8. Cos" engendra Anoh et Soboba; et c'est de lui que sont venus tous ceux qui portent le nom d'Aharéhel, fils d'Arum.

9. Mais Jabès" devint plus illustre que ses frères; et ce fut sa mère qui lui donna le nom de Jabès, *ou Jaseb, qui signifie douleur,* " en disant : C'est parce que je l'ai mis au monde avec beaucoup de douleur.

10. Or Jabès invoqua le Dieu d'Israël, en disant : Si vous vouliez bien, Seigneur, répandre sur moi vos bénédictions, et étendre les bornes de mes terres, et si votre bras m'étoit favorable, empêcher que je ne succombe sous la malice *des hommes.*" Et Dieu lui accorda ce qu'il

pater Hosa : isti sunt filii Hur primogeniti Ephratha patris Bethlehem.

5. Assur vero patri Thecuæ erant duæ uxores : Halaa, et Naara.

6. Peperit autem ei Naara, Oozam, et Hepher, et Temani, et Ahasthari : isti sunt filii Naara.

7. Porro filii Halaa : Sereth, Isaar, et Ethnan.

8. Cos autem genuit Anob, et Soboba, et cognationem Aharehel filii Arum.

9. Fuit autem Jabes inclytus præ fratribus suis, et mater ejus vocavit nomen illius Jabes, dicens : Quia peperi eum in dolore.

10. Invocavit vero Jabes Deum Israel, dicens : Si benedicens benedixeris mihi, et dilataveris terminos meos, et fuerit manus tua mecum, et feceris me a malitia non op-

℣ 4. Seconde femme de Caleb. *Supr.* II. 19.

℣ 5. Autre fils d'Hesron. *Supr.* II. 24.

℣ 8. Quelques-uns croient que c'est le même que Cenez. *Infr.* ℣ 15. Peut-être aussi que ce Cos étoit fils de Halaa qui précède, en sorte que son nom auroit été omis par les copistes à la fin du ℣ précédent.

℣ 9. Quelques-uns croient que c'est le même qu'Othoniel, fils de Cenez. *Infr.* ℣ 13. Peut-être aussi étoit-il fils de Cos, en sorte que son nom auroit été omis par les copistes à la fin du ℣ précédent.

Ibid. On lit dans l'hébreu, יעבץ, *Jabès,* peut-être pour יעצב, *Jasch,* qui fait allusion à עצב, *Asab,* douleur.

℣ 10. Hébr. autr. que je ne sois accablé des maux qui m'affligent. On lit dans l'hébreu, *Et facias,* ועשית, *a malo, ut non sim in dolore;* peut-être faudroit-il lire וחשכת, *et subtrahas a malo.*

primi. Et præstitit Deus quæ precatus est.

avoit demandé; *il le remplit de force, et lui donna l'avantage sur ses ennemis.*

11. Caleb autem frater Sua genuit Mahir, qui fuit pater Esthon.

11. Caleb,* frère de Sua, engendra Mahir qui fut père d'Esthon.

12. Porro Esthon genuit Bethrapha, et Phesse, et Tehinna patrem urbis Naas : hi sunt viri Recha.

12. Esthon engendra Béthrapha, Phessé, et Téhinna qui fut le père *des habitans* de la ville de Naas. Ce sont ceux-ci qui ont peuplé la ville de Récha.

13. Filii autem Cenez : Othoniel, et Saraia. Porro filii Othoniel, Hathath, et Maonathi.

13. Cénez eut pour fils thoniel, et Saraïa. Othoniel fut père d'Hathath et de Maonathi.*

14. Maonathi genuit Ophra. Saraia autem genuit Joab patrem Vallis artificum : ibi quippe artifices erant.

14. Maonathi engendra Ophra. Saraïa engendra Joab, le père *des habitans* de la Vallée des ouvriers; car il y avoit là toutes sortes d'ouvriers.

15. Filii vero Caleb filii Jephone : Hir, et Ela, et Naham. Filii quoque Ela : Cenez.

15. Les enfans de Caleb, fils de Jéphoné, *sont* Hir, Ela et Naham. Ela *fut* père de Cénez.*

16. Filii quoque Jaleleel a Ziph, et Zipha, Thiria, et Asrael.

16. Les fils de Jaléléel *furent* Ziph, Zipha, Thiria et Asraël.

17. Et filii Ezra : Jether et Mered, et Epher, et Jalon : genuitque Mariam, et Sammai, et Jesba patrem Esthamo.

17. Ceux d'Ezra *étoient* Jéther, Méred, Epher et Jalon. Il eut encore Marie, Sammaï, et Jesba, père *des habitans* d'Esthamo.*

18. Uxor quoque ejus Judaia, peperit

18. Sa femme *fut* Judaia *qui* enfanta Jared, père de Gédor, et

† 11. Hébr. Chélub. On ignore qui il est.

† 13. Ce nom manque dans l'hébreu. Le † suiv. le suppose.

† 15. On lit dans l'hébreu, עירו ואלת, pour עיר ואלת, *Hir et Ela*; et à la fin, la même conjonction *et* est omise par méprise devant *Cenez*.

* 17.-19. Il semble qu'il faudroit lire dans l'hébreu : Ceux d'Ezra *étoient* Jéther, Méred, Epher et Jalon. Et voici les enfans de Béthia, fille de Pharaon, que Méred épousa; elle enfanta Marie, Sammaï, et Jesba père d'Esthamo. Il eut encore pour femme Judaïa qui enfanta Jared, etc... père de Zanoé. Et les fils de sa femme Odaïa, etc.

Héber, père de Socho, et Icuthiel père de Zanoé. Et tous ceux-là descendent aussi de Béthia, fille de Pharaon, qui épousa Méred.

Jared patrem Gedor, et Heber patrem Socho, et Icuthiel patrem Zanoe : hi autem filii Bethiæ filiæ Pharaonis, quamacce pit Mered.

19. Et les fils de sa femme Odaïa, sœur de Naham, père de Céila, *sont* Garmi, et Esthamo qui étoit de Machati.″

19. Et filii uxoris Odaiæ sororis Naham patris Ceila : Garmi, et Esthamo, qui fuit de Machathi.

20. Les fils de Simon *sont* Amnon et Rinna qu'il eut de Hanan, et Thilon. Et les fils de Jési *sont* Zoheth et Benzoheth.

20. Filii quoque Simon : Amnon et Rinna filius Hanan, et Thilon. Et filii Jesi : Zoheth et Benzoheth.

Gen. XXXVIII. 5. 21. Les fils de Séla, *troisième* fils de Juda, *sont* Her, père de Lécha, et Laada, père de Marésa, et les *chefs des* familles de ceux qui travaillent aux ouvrages de fin lin dans la maison *d'Asbéah, c'est-à-dire, dans la maison* du Jurement ;″

21. Filii Sela, filii Juda : Her pater Lecha, et Laada pater Maresa, et cognationes domus operantium byssum in domo Juramenti.

22. Et *Joakim, dont le nom signifie* celui qui a fait arrêter le soleil,″ et *les habitans de Chozéba, c'est-à-dire*, les hommes de mensonge, et *Joas et Saraph, dont les noms signifient* le Certain et le Brûlant, qui commandèrent dans Moab, et qui *après s'y être mariés*,″ revinrent à Lahem, *autrement Bethléhem.*″ Or c'est ce que nous apprenons de l'ancienne tradition.

22. Et qui stare fecit solem, virique mendacii, et Securus, et Incendens, qui principes fuerunt in Moab, et qui reversi sunt in Lahem : hæc autem verba vetera.

23. Ce sont là les *pères des* potiers qui demeurent à Nétaïm″ et à Gadéra dans les maisons du roi, où ils

23. Hi sunt figuli habitantes in plantationibus, et in sepi-

✝ 19. Peut-être faudroit-il lire dans l'hébreu : Garmi, Esthamo et Machathi.

✝ 21. Dans ce verset et dans le suivant, la paraphrase exprime les noms hébreux dont la Vulgate rend la signification.

✝ 22. L'hébreu ne parle pas du soleil.

Ibid. C'est un second sens pris de l'hébreu, qui peut signifier : qui se marièrent dans Moab, et qui revinrent, etc.

✝ 23. Vulg. litt. *In plantationibus et in sepibus.* C'est la signification des noms hébreux : *in Netaim et in Gadera.* Plusieurs croient que ce sont des lieux voisins de Babylone.

bus, apud regem in operibus ejus, commoratique sunt ibi.

travaillent pour lui, et qui s'y sont établis.

24. Filii Simeon : Namuel et Jamin, Jarib, Zara, Saul.

24. Les fils de Siméon, *sont* Namuël, " Jamin, " Jarib, " Zara et Saül, *Gen.* XLVI. 10.

25. Sellum filius ejus, Mapsam filius ejus, Masma filius ejus.

25. Dont le fils *fut* Sellum, père de Mapsam," lequel eut Masma pour fils.

26. Filii Masma : Hamuel filius ejus, Zachur filius ejus, Semei filius ejus.

26. Le fils de Masma *fut* Hamuël, celui de Hamuël, Zachur, et celui de Zachur, Séméi.

27. Filii Semei sedecim, et filiæ sex : fratres autem ejus non habuerunt filios multos, et universa cognatio non potuit adæquare summam filiorum Juda.

27. Séméi eut seize garçons et six filles ; mais ses frères n'eurent pas beaucoup d'enfans, et toute leur postérité ne put égaler le nombre des enfans de Juda.

28. Habitaverunt autem in Bersabee, et Molada, et Hasarsuhal,

28. Ils s'établirent dans Bersabée, dans Molada, dans Hasarsuhal,

29. Et in Bala, et in Asom, et in Tholad,

29. Dans Bala, dans Asom, dans Tholad, "

30. Et in Bathuel, et in Horma, et in Siceleg,

30. Dans Bathuël," dans Horma, dans Sicéleg,

31. Et in Bethmarchaboth, et in Hasarsusim, et in Bethberai, et in Saarim : hæ civitates eorum usque ad regem David.

31. Dans Bethmarchaboth, dans Hasarsusim, dans Bethbérai " et dans Saarim." Ce sont les villes qu'ils possédèrent *seuls* jusqu'au règne de David *qui en réunit plusieurs à la tribu de Juda.*

32. Villæ quoque

32. Ils eurent encore des bourgs

℣ 24. Ou Jamuel. *Gen.* XLVI. 10. *Exod.* VI. 15.
Ibid. Ou Jachin. *Gen.* XLVI. 10. *Exod.* VI. 15. *Num.* XXVI. 12.
Ibid. Ou Sohar. *Gen.* XLVI. 10. *Exod.* VI. 15.
℣ 25. Quelques éditions de la Vulgate portent *Mapsam* ; mais il paroît que c'est une faute d'impression.
℣ 29. Ou Eltholad. *Jos.* XIX. 4.
℣ 30. Ou Bethul. *Jos.* XIX. 4.
℣ 31. Ou Bethlebaoth. *Jos.* XIX. 6.
Ibid. Ou Sarohen. *Jos.* XIX. 6.

au nombre de cinq, qui peuvent passer pour villes, " *savoir*, Etam, Aën, Remmon, Thochen" et Asan;

eorum : Etam, et Aen, Remmon, et Thochen, et Asan, civitates quinque.

33. Et *avec cela* tous les villages qui sont aux environs de ces villes, jusqu'à Baal. " Voilà le pays que les descendans de Siméon ont habité, et la distribution de leurs demeures.

33. Et universi viculi eorum per circuitum civitatum istarum usque ad Baal : hæc est habitatio eorum, et sedium distributio.

34. Mosobab, Jemlech, et Josa fils d'Amasias,

34. Mosobab quoque et Jemlech, et Josa filius Amasiæ,

35. Joël, et Jéhu, fils de Josabia *qui fut* fils de Saraïa, fils d'Asiel,

35. Et Joel, et Jehu filius Josabiæ filii Saraiæ filii Asiel,

36. Elioénaï, Jacoba, Isuhaïa, Asaïa, Adiel, Ismiel et Banaïa,

36. Et Elioenai, et Jacoba, et Isuhaia, et Asaia, et Adiel, et Ismiel, et Banaia.

37. Ziza fils de de Séphéi, fils d'Allon, fils d'Idaïa, fils de Semri, fils de Samaïa.

37. Ziza quoque filius Sephei, filii Allon, filii Idaia, filii Semri, filii Samaia.

38. Tous ceux-là devinrent les chefs célèbres de plusieurs maisons *de la tribu de Siméon*, et ils se multiplièrent extrêmement dans les familles qui sortirent d'eux.

38. Isti sunt nominati principes in cognationibus suis, et in domo affinitatum suarum multiplicati sunt vehementer.

39. Ils partirent *de leur pays*, pour se rendre maîtres de Gador, " et s'étendre jusqu'à l'orient de la Vallée, afin de chercher des pâturages pour leurs troupeaux.

39. Et profecti sunt ut ingrederentur in Gador usque ad orientem Vallis, et ut quærerent pascua gregibus suis.

40. Ils en trouvèrent de fertiles et d'excellens, et une terre très-spacieuse, paisible et abondante, où

40. Inveneruntque pascuas uberes, et valde bonas, et ter-

℣ 32. Il faudroit peut-être lire dans l'hébreu : Ils eurent aussi Etam, etc. au nombre de cinq villes avec leurs villages. *Jos.* xix. 7.

Ibid. Ou Athar (*Jos.* xix. 7.), nommée *Ethéon* dans la version des Septante de l'édition de Complute en cet endroit.

℣ 33. Ou Baalath-beer-ramath. *Jos.* xix. 8.

℣ 39. Ou Gédor, ville de la tribu de Juda. *Sup.* ℣ 4.

ram latissimam et quietam et fertilem, in qua ante habitaverant de stirpe Cham.

41. Hi ergo venerunt, quos supra descripsimus nominatim, in diebus Ezechiæ regis Juda : et percusserunt tabernacula eorum, et habitatores qui inventi fuerant ibi, et deleverunt eos usque in præsentem diem : habitaveruntque pro eis, quoniam uberrimas pascuas ibidem repererunt.

42. De filiis quoque Simeon abierunt in montem Seir viri quingenti, habentes principes Phaltiam et Naariam et Raphaiam et Oziel filios Jesi :

43. Et percusserunt reliquias, quæ evadere potuerant, Amalecitarum, et habitaverunt ibi pro eis usque ad diem hanc.

quelques gens de la postérité de Cham s'étoient établis auparavant.

41. Ceux-ci que nous avons nommés plus haut, vinrent donc *les attaquer* sous le règne d'Ezéchias, roi de Juda ; ils renversèrent leurs tentes, et tuèrent les habitans qu'ils y trouvèrent," et ils en sont demeurés jusqu'à présent les maîtres, s'y étant établis en leur place, à cause des pâturages très-gras qu'ils y trouvèrent.

42. Quelques autres de la même tribu de Siméon *s'étant assemblés* au nombre de cinq cents, s'en allèrent à la montagne de Séir sous la conduite de Phaltias, de Naarias, de Raphaïas et d'Oziel, enfans de Jési ;

43. Et ayant défait les restes des Amalécites qui avoient pu échapper *jusqu'alors*, ils se rendirent maîtres du pays où ils sont demeurés jusqu'à ce jour.

¥41. Hébr. autr. Et tuèrent les Méhinéens *ou Mahoniens* qu'ils y trouvèrent. Voyez, tom. IV, les *remarques sur la carte géographique de la Terre-Sainte.*

CHAPITRE V.

Descendans de Ruben, de Gad, et de la demi-tribu de Manassé.

1. Filii quoque Ruben primogeniti Israel : (ipse quippe fuit primogenitus ejus :

1. Voici les enfans de Ruben, fils aîné d'Israël, *dont on auroit dû faire la généalogie avant tous les autres* (car c'est lui qui étoit son

Gen. XXXV. 21. *et* XLIX 4.

aîné ; mais parce qu'il déshonora le lit nuptial de son père, *par l'inceste qu'il commit avec Bala, servante de Rachel, que Jacob avoit épousée*, son droit d'aînesse fut donné aux enfans de Joseph qui étoit *aussi* fils d'Israël, et Ruben ne fut plus considéré comme l'aîné."

sed cum violasset thorum patris sui, data sunt primogenita ejus filiis Joseph filii Israel, et non est ille reputatus in primogenitum.

2. Or Juda étoit le plus vaillant de tous ses frères ; et de sa race sont sortis des princes *qui ont régné sur tout Israël. C'est aussi de lui que doit sortir le chef du peuple du Seigneur." Cependant il ne fut point considéré comme l'aîné ;* mais le droit d'aînesse fut conservé à Joseph *qui, en cette qualité, eut une double part en la personne de ses deux enfans.*)

2. Porro Judas, qui erat fortissimus inter fratres suos, de stirpe ejus principes germinati sunt : primogenita autem reputata sunt Joseph.)

Gen. XLVI. 9. *Exod.* VI 14. *Num.* XXVI. 5.

3. Voici donc *quels furent* les fils de Ruben qui étoit l'aîné d'Israël : Enoch, Phallu, Esron et Charmi.

3. Filii ergo Ruben primogeniti Israel : Enoch, et Phallu, Esron, et Charmi.

4. Joël" eut pour fils Samaïa, père de Gog dont le fils *fut* Séméi.

4. Filii Joel : Samaia filius ejus, Gog filius ejus, Semei filius ejus,

5. Micha *fut* fils de Séméi, Réia *fut* fils de Micha, et Baal *fut* fils de Réia.

5. Micha, filius ejus, Reia filius ejus, Baal filius ejus,

6. Béera son fils, l'un des chefs de la tribu de Ruben, fut emmené captif par Thelgathphalnasar," roi des Assyriens.

6. Beera filius ejus, quem captivum duxit Thelgathphalnasar rex Assyriorum, et fuit

ŷ 1. Hébr. litt. *Sed non ad vindicandum sibi ad primogenituram. nam Judas fuit potentior,* etc. Peut-être qu'au lieu de לבברה, *ad primogenituram*, il faudroit lire הגבורה, *potestatem*. Le droit d'aînesse fut donné aux enfans de Joseph, mais non de manière qu'ils pussent s'attribuer la puissance ; car ce fut Judas qui fut le plus puissant entre ses frères ; et c'est de lui que doit sortir le chef *de son peuple ;* mais le droit d'aînesse, *pour ce qui est de la double part dans l'héritage*, fut donné à Joseph.

ŷ 2. C'est un second sens de l'hébreu, que quelques-uns traduisent : Judas étoit le plus vaillant de tous ses frères, et c'est de lui que doit sortir le chef *du peuple du Seigneur, c'est-à-dire, le Messie.*

ŷ 4. Les uns lui donnent pour père Charmi, qui précède ; les autres Enoch, fils aîné de Ruben.

ŷ 6. Ou Théglathphalasar. 4. *Reg.* XV. 29.

princeps in tribu Ruben.

7. Fratres autem ejus, et universa cognatio ejus, quando numerabantur per familias suas, habuerunt principes, Jehiel et Zachariam.

7. Ses frères et toute sa parenté, dans le dénombrement qui en fut fait par familles, se trouvoient avoir pour chefs Jéhiel et Zacharie.

8. Porro Bala filius Azaz, filii Samma, filii Joel, ipse habitavit in Aroer usque ad Nebo et Beelmeon.

8. Bala, fils d'Azaz, qui étoit fils de Samma, fils de Joël, s'établit dans Aroër, " *et s'étendit* jusqu'à Nébo et Béelméon. "

9. Contra orientalem quoque plagam habitavit usque ad introitum eremi, et flumen Euphraten : multum quippe jumentorum numerum possidebant in terra Galaad.

9. Il poussa aussi ses habitations jusqu'au pays oriental, jusqu'à l'entrée du désert et jusqu'au fleuve de l'Euphrate, à cause de la grande quantité de bestiaux qu'ils possédoient dans la terre de Galaad.

10. In diebus autem Saul prœliati sunt contra Agareos, et interfecerunt illos, habitaveruntque pro eis in tabernaculis eorum, in omni plaga quæ respicit ad orientem Galaad.

10. Du temps de Saül, ils combattirent contre les *Ismaélites* descendans d'Agar, et les ayant taillés en pièces, ils demeurèrent dans leurs tentes, et s'établirent dans tout le pays qui est à l'orient de Galaad.

11. Filii vero Gad e regione eorum habitaverunt in terra Basan usque Selcha :

11. Les enfans de Gad s'établirent vis-à-vis d'eux dans le pays de Basan, jusqu'à Selcha. "

12. Joel in capite, et Saphan secundus : Janai autem, et Saphat, in Basan.

12. Joël étoit leur chef, et Saphan " tenoit le second rang. Janaï et Saphat commandoient dans *la ville de* Basan.

13. Fratres vero

13. Leurs frères *étoient* Michel,

℣ 8. *Aroër* étoit sur le torrent d'Arnon.
Ibid. Nébo et *Béelméon* étoient d'autres villes du même pays.

✝ 11. La tribu de Gad étoit au septentrion de Ruben; mais peut-être faudroit-il lire ici, *les enfans de Galaad*; car ce furent eux qui habitèrent dans le pays de Basan. *Jos.* XVI. 1. Selcha paroît être au midi du pays de Basan.

✝ 12. On lit dans l'hébreu, Sapham.

Mosollam, Sébé, Joraï, Jachan, Zié et Héber, lesquels sont sept en tout, et qui eurent chacun leur maison et leur postérité.

eorum secundum domos cognationum suarum, Michael, et Mosollam, et Sebe, et Jorai, et Jachan, et Zie, et Heber, septem.

14. Ceux-ci *furent* fils d'Abihail, *qui étoit* fils d'Huri, fils de Jara, fils de Galaad, fils de Michel, fils de Jésési, fils de Jeddo, fils de Buz.

14. Hi filii Abihail, filii Huri, filii Jara, filii Galaad, filii Michael, filii Jesesi, filii Jeddo, filii Buz.

15 Leurs frères furent encore les fils d'Abdiel, fils de Guni, qui firent *chacun* une maison et une branche. "

15. Fratres quoque filii Abdiel, filii Guni, principes domus in familiis suis.

16. Ils s'établirent dans le pays de Galaad, dans Basan et les bourgades qui en dépendent, et dans tous les villages de Saron, " depuis un bout jusqu'à l'autre.

16. Et habitaverunt in Galaad, et in Basan, et in vicuhs ejus, et in cunctis suburbanis Saron, usque ad terminos.

17. Tous ceux-ci se trouvent dans le dénombrement qui fut fait du temps de Joatham, " roi de Juda, et *dans celui qui avoit été fait* du temps de Jéroboam, roi d'Israël.

17. Omnes hi numerati sunt in diebus Joatham regis Juda, et in diebus Jeroboam regis Israel.

18. Les enfans de Ruben, de Gad et de la demi-tribu de Manassé, furent des gens très-guerriers qui portoient le bouclier et l'épée, savoient se servir de l'arc, et étoient très-expérimentés au métier de la guerre. Quand ils marchoient en bataille, ils étoient au nombre de quarante-quatre mille sept cent soixante.

18. Filii Ruben, et Gad, et dimidiæ tribus Manasse, viri bellatores, scuta portantes et gladios, et tendentes arcum, eruditique ad prælia, quadraginta quatuor millia et septingenti sexaginta, procedentes ad pugnam.

19. Ils eurent la guerre contre les Agaréens, " à qui les Ituréens, "

19. Dimicaverunt contra Agareos : Itu-

✝ 15. Hébr. autr. Achi, fils d'Abdiel, fils de Guni, fut aussi chef d'une de leurs familles. Peut-être qu'au lieu de בן, *filius*, il faudroit lire בנו, *filius ejus*, en ce sens : Voici les enfans d'Abihaïl.... Achi *fut* son fils, Abdiel *fut* son fils, Guni *fut son fils et* chef dans la maison de ses pères.

✝ 16. Canton du même pays.

✝ 17. Ou selon l'hébreu, Joathan.

✝ 19. Voyez au ✝ 10.

Ibid. L'ancienne Iturée étoit au nord-est de la demi-tribu de Manassé.

ræi vero, et Naphis, et Nodab,

avec ceux de Naphis et de Nodab, "

20. Præbuerunt eis auxilium. Traditique sunt in manus eorum Agarei, et universi qui fuerant cum eis, quia Deum invocaverunt cum præliarentur : et exaudivit eos, eo quod credidissent in eum.

20. Donnèrent du secours. " Et Dieu leur livra entre les mains les Agaréens avec tous les gens de leur parti, parce qu'ils eurent soin de l'invoquer dans le combat; ainsi il les exauça, parce qu'ils avoient cru en lui.

21. Ceperuntque omnia quæ possederant, camelorum quinquaginta millia, et ovium ducenta quinquaginta millia, et asinos duo millia, et animas hominum centum millia.

21. Ils se rendirent donc maîtres de tout ce que possédoient ces peuples, *c'est-à-dire*, de cinquante mille chameaux, de deux cent cinquante mille brebis et de deux mille ânes; et ils firent cent mille prisonniers,

22. Vulnerati autem multi corruerunt : fuit enim bellum Domini. Habitaveruntque pro eis usque ad transmigrationem.

22. Sans compter aussi un grand nombre de blessés qui périrent dans le combat, parce que le Seigneur y présidoit *pour les enfans d'Israël.* Ils demeurèrent *donc dans ce pays* à leur place, jusqu'à ce qu'ils en furent transférés *par Thelgathphalnasar qui les emmena en Assyrie.*

23. Filii quoque dimidiæ tribus Manasse, possederunt terram a finibus Basan usque Baal-Hermon, et Sanir, et montem Hermon : ingens quippe numerus erat.

23. La demi-tribu de Manassé occupa aussi toutes les terres qui sont depuis les extrémités de Basan jusqu'à Baal-Hermon et Sanir, " et posséda même la montagne d'Hermon, parce qu'ils étoient en fort grand nombre. "

24. Et hi fuerunt

24. Voici ceux qui furent chefs de

[redacted]ys voisins de l'Iturée.

[redacted]20. Selon les Septante : Ils eurent guerre contre les Agaréens, les [redacted]ens, ceux de Naphis et ceux de Nodab. Ils prévalurent contre eux; et Dieu, etc. On lit dans l'hébreu ויעזרו, *Et adjuverunt* : les Septante semblent avoir lu ויעזזו, *Et confortati sunt*, ou *prævaluerunt.*

℣ 23. Depuis les extrémités de Basan *au midi* jusqu'à Baal-Hermon et Sanir *au septentrion et à l'orient.* On lit aussi dans la Vulgate *Baal-Hermon;* mais vraisemblablement ces deux noms n'en forment qu'un.

Ibid. Hébr. litt. *Ipsi multiplicati sunt.* Au lieu de חמה, *ipsi*, l'interprète syrien semble avoir lu שמה, *Ibi.* Ils se multiplièrent là.

leurs diverses familles : Epher, Jési, Eliel, Ezriel, Jérémie, Odoïa et Jédiel ; tous gens braves et très-forts, qui acquirent beaucoup de réputation parmi ceux de leur maison qu'ils commandoient.

principes domus cognationis eorum : Epher, et Jesi, et Eliel, et Ezriel, et Jeremia, et Odoia, et Jediel, viri fortissimi et potentes, et nominati duces in familiis suis.

25. Cependant ils abandonnèrent le Dieu de leurs pères, et commirent un adultère *spirituel*, en suivant les dieux de ces peuples que Dieu même avoit exterminés en leur présence *et par leurs propres mains*.

25. Reliquerunt autem Deum patrum suorum, et fornicati sunt post deos populorum terræ, quos abstulit Deus coram eis.

26. Mais enfin le Dieu d'Israël fit marcher contre eux Phul, " roi des Assyriens *au temps de Manahem, roi d'Israël*, et Thelgathphalnasar, *aussi* roi d'Assur *au temps de Phacée qui régna après Phacéia, fils de Manahem*, et il fit enlever la tribu de Ruben, celle de Gad, et la demi-tribu de Manassé, et les emmena à Lahela, " à Habor, et à Ara sur le fleuve de Gozan *dans la Médie*, " *où ils sont toujours demeurés* jusqu'à ce jour.

26. Et suscitavit Deus Israel spiritum Phul regis Assyriorum, et spiritum Thelgathphalnasar regis Assur : et transtulit Ruben, et Gad, et dimidiam tribum Manasse, et adduxit eos in Lahela, et in Habor, et Ara, et fluvium Gozan, usque ad diem hanc.

℣ 26. Ou Hala. 4. *Reg.* XVII. 6. XVIII. 10.
Ibid. Voyez, tome VI, la *Dissertation sur le pays où les dix tribus furent transportées.*

CHAPITRE VI.

Postérité de Lévi. Descendans d'Aaron. Fonctions des prêtres et des lévites. Villes qui leur furent assignées pour demeure.

Gen. XLVI. 11. *Infr.* XIII. 6.

1. Les fils de Lévi *furent* Gerson, Caath et Mérari.

1. Filii Le[illegible]erson, Caath, et Merari.

2. Les fils de Caath *sont* Amram, Isaar, Hébron et Oziel.

2. Filii Caath : Amram, Isaar, Hebron, et Oziel.

3. Les fils d'Amram *sont* Aaron, Moïse, et Marie *leur sœur*. Les fils

3 Filii Amram : Aaron, Moyses, et Ma-

ria. Filii Aaron : Nadab et Abiu, Eleazar et Ithamar..

d'Aaron *sont* Nadab et Abiu *qui moururent dans le désert*, Eléazar et Ithamar *qui survécurent à leur père.*

4. Eleazar genuit Phinees, et Phinees genuit Abisue.

4. Eléazar, *qui exerça la sacrificature après la mort de son père*, engendra Phinéès, et Phinéès engendra Abisué.

5. Abisue vero genuit Bocci, et Bocci genuit Ozi.

5. Abisué engendra Bocci, et Bocci engendra Ozi *après lequel le sacerdoce entra dans la famille d'Ithamar, second fils d'Aaron, en la personne du grand-prêtre Héli.*"

6. Ozi genuit Zaraiam, et Zaraias genuit Meraioth.

6. Ozi engendra Zaraïas, et Zaraïas engendra Méraïoth. "

7. Porro Meraioth genuit Amariam, et Amarias genuit Achitob.

7. Méraïoth engendra Amarias, et Amarias engendra Achitob.

8. Achitob genuit Sadoc, et Sadoc genuit Achimaas.

8. Achitob engendra Sadoc, *en la personne duquel le sacerdoce rentra dans la famille d'Eléazar*; et Sadoc engendra Achimaas.

9. Achimaas genuit Azariam, Azarias genuit Johanan.

9. Achimaas engendra Azarias, et Azarias engendra Johanan."

10. Johanan genuit Azariam : ipse est qui sacerdotio functus est in domo quam ædificavit Salomon in Jerusalem.

10. Johanan engendra Azarias. Ce fut lui qui, *en s'opposant à l'entreprise sacrilége du roi Ozias*, exerça *avec une vigueur digne de son caractère* le sacerdoce dans le temple que Salomon avoit fait bâtir dans Jérusalem. "

℣ 5. Voyez, tome VI, la *Dissertation sur l'ordre et la succession des grands-prêtres des Juifs.*

℣ 6. Selon l'historien Josèphe, Zaraïas engendra Joatham, Joatham engendra Méraïoth. Voyez la Dissertation citée.

℣ 9. Selon l'historien Josèphe et la Chronique des Juifs, il paroît qu'il y eut quelques générations entre *Azarias et Johanan*; il paroît qu'Azarias engendra Joachaz qui fut père d'Amarias, de qui naquit Josaphat qui engendra Johanan. Celui-ci paroît être le même que *Joïada.* 2. *Par.* XXII. 11. *et seqq.* Voyez la Dissertation citée.

℣ 10. Il paroît que cet Azarias, fils de Johanan, seroit plutôt le même que *Zacharie, fils de Joïada*, qui exerça sous Joas. 2. *Par.* XXIV. 20. Ce qui est dit ici d'Azarias, paroîtroit mieux convenir à Sadoc qui exerça le premier le sacerdoce dans le temple bâti par Salomon. Voyez ce qui est dit sur cela dans la Dissertation citée.

11. Or Azarias engendra Amarias," et Amarias engendra Achitob.

11. Genuit autem Azarias Amariam, et Amarias genuit Achitob.

12. Achitob engendra Sadoc," et Sadoc engendra Sellum. "

12. Achitob genuit Sadoc, et Sadoc genuit Sellum.

13. Sellum engendra Helcias, et Helcias engendra Azarias.

13. Sellum genuit Helciam, et Helcias genuit Azariam.

14. Azarias engendra Saraïas *qui fut mis à mort par Nabuchodonosor à Reblata*," et Saraïas engendra Josédec.

14. Azarias genuit Saraiam, et Saraias genuit Josedec.

15. Or Josédec sortit *du pays* quand le Seigneur transféra *en Babylone la tribu de* Juda et *le peuple de* Jérusalem par le moyen de Nabuchodonosor.

15. Porro Josedec egressus est, quando transtulit Dominus Judam et Jerusalem per manus Nabuchodonosor.

Exod. VI. 16. 16. Les fils de Lévi *furent* donc Gerson," Caath et Mérari.

16. Filii ergo Levi : Gerson, Caath, et Merari.

17. Les fils de Gerson *furent* Lobni et Séméi.

17. Et hæc nomina filiorum Gerson : Lobni, et Semei.

18. Les fils de Caath *furent* Amram, Isaar, Hébron et Oziel.

18. Filii Caath : Amram, et Isaar, et Hebron, et Oziel.

19. Les fils de Mérari *furent* Moholi et Musi. Mais voici quelle a été la postérité de Lévi *prise* selon ses différentes familles.

19. Filii Merari : Moholi et Musi. Hæ autem cognationes Levi secundum familias eorum.

20. Gersom, *fils aîné de Lévi*,

20. Gersom, Lobni

℣ 11. Amarias pourroit être le même qu'*Azarias* sous le règne d'Ozias. 2. *Par.* XXVI. 17. Mais, selon Josèphe et la Chronique des Juifs, entre Zacharie, fils de Joïada, et Azarias sous Osias, doit se trouver Sédécias, pontife sous Amasias. Voyez la Dissertation citée.

℣ 12. Il faudroit peut-être lire : Achitob engendra (*Méraïoth*, *Méraïoth engendra*) Sadoc. Ce Méraïoth qui est nommé plus bas, ch. IX. ℣ 11., paroît être le même qu'*Urias*, pontife sous Achaz. 4. *Reg.* XVII. 10. *et seqq.* Sadoc paroît être le même qu'*Eliacim* sous Manassé; mais il paroît qu'entre Urias et Eliacim doit se trouver Helcias, pontife sous Ezéchias. Voyez la Dissertation citée.

Ibid. Sellum est appelé *Mosollam*, plus bas, chap. IX. ℣ 11.

℣ 14. Voyez au IV^e^ livre des Rois, chap. XXV. ℣ 18. et suiv.

℣ 16 et 17. Ou, selon l'hébreu, Gersom. La Vulgate le nomme ainsi au ℣ 20. et au ℣ 71.

filius ejus, Jahath filius ejus, Zamma filius ejus,

eut pour fils Lobni; le fils de Lobni *fut* Jahath; " le fils de Jahath *fut* Zamma;

21. Joah filius ejus, Addo filius ejus, Zara filius ejus, Jethrai filius ejus.

21. Le fils de Zamma *fut* Joah; le fils de Joah *fut* Addo; le fils d'Addo *fut* Zara; le fils de Zara *fut* Jethraï.

22. Filii Caath: Aminadab filius ejus, Core filius ejus, Asir filius ejus,

22. Les fils de Caath, *second fils de Lévi, sont ceux-ci:* Aminadab," fils de Caath, Coré, fils d'Aminadab, Asir *ou Aser*, " fils de Coré,

23. Elcana filius ejus, Abiasaph filius ejus, Asir filius ejus,

(23. Elcana, fils d'Asir, Abiasaph, fils d'Elcana, Asir, fils d'Abiasaph,")

24. Thahath filius ejus, Uriel filius ejus, Ozias filius ejus, Saul filius ejus.

24. Thahath, fils d'Asir, Uriel, fils de Thahath, Ozias, fils d'Uriel, Saül, fils d'Ozias.

25. Filii Elcana: Amasai et Achimoth,

25. Les fils d'Elcana, *second fils de Coré, furent* Amasaï, Achimoth et Elcana. "

26. Et Elcana: Filii Elcana: Sophai filius ejus, Nahath filius ejus,

26. Les fils d'Elcana, *second du nom, furent* Sophaï, fils d'Elcana, Nahath, fils de Sophaï,"

27. Eliab filius ejus, Jeroham filius ejus, Elcana filius ejus.

27. Eliab, " fils de Nahath, Jéroham, fils d'Eliab, Elcana, *troisième du nom*, fils de Jéroham *et père de Samuël.*"

28. Filii Samuel, primogenitus Vasseni, et Abia.

28. Les enfans de Samuël *furent Johel ou* Vasseni qui étoit l'aîné, et Abia *qui étoit le second.*"

℣ 20. Il faudroit peut-être lire : Gerson, *fils aîné de Lévi*, eut pour *second* fils Séméi; le fils de Séméi *fut* Jahath. *Infr.* ℣ 42. 43. et XXIII. 7. 10. Voyez la *Dissertation sur les trois tiges lévitiques*, tome VI.

℣ 22. Aminadab est le même qu'Isaar. *Sup.* ℣ 2. *et* 18. *Infr.* ℣ 37. *et* 38. *Exod.* VI. 21.

Ibid. Il est nommé ainsi dans l'Exode, VI. 24.

℣ 23. Ou plutôt : les enfans de Coré *furent* Asir, Elcana et Abiasaph. (Les enfans d'Asir *furent*) Thahath, fils d'Asir, etc. *Exod.* VI. 24. Voyez la *Dissertation sur les trois tiges lévitiques*, tome VI.

℣ 25. Ce troisième nom *Elcana* que l'hébreu renvoie au ℣ suivant paroît appartenir à ce ℣ 25 auquel la Vulgate le rapporte. Voyez la *Dissertation* citée.

℣ 26. Sophaï paroît être le même que Suph; et Nahath le même que Thohu. 1. *Reg.* I. 1.

℣ 27. Eliab paroît être le même qu'Eliu. 1. *Reg.* I. 1.

Ibid. Voyez au 1er livre des Rois, I. 1. et suiv. La version des Septante, dans l'édition de Complute, ajoute ici ces mots : *Samuel filius ejus.*

℣ 28. Ce passage est visiblement altéré dans l'hébreu qui doit se lire

29. Les enfans de Mérari, *troisième fils de Lévi, sont* Moholi, son fils Lobni, Séméï, fils de Lobni, " Oza, fils de Séméi,

30. Sammaa, fils d'Oza, Haggia, fils de Sammaa, Asaïa, fils d'Haggia.

31. Voici ceux à qui David donna l'intendance sur les chantres " de la maison du Seigneur, depuis que l'arche eut été placée *à Jérusalem.*

32. Ils accomplissoient leur ministère, en chantant devant le tabernacle de l'alliance, jusqu'à ce que Salomon eût bâti le temple du Seigneur dans Jérusalem; et ils entroient en office chacun selon l'ordre de leurs familles.

33. Voici les noms de ceux qui servoient avec leurs enfans: Dans la postérité de Caath, Héman faisoit l'office de chantre; " il étoit fils de Johel, fils de Samuël,

34. Fils d'Elcana, fils de Jéroham, fils d'Eliel, " fils de Thohu, "

35. Fils de Suph, " fils d'Elcana, (fils de Mahath, fils d'Amasaï),

29. Filii autem Merari : Moholi, Lobni filius ejus, Semei filius ejus, Oza filius ejus,

30. Sammaa filius ejus, Haggia filius ejus, Asaia, filius ejus.

31. Isti sunt quos constituit David super cantores domus Domini, ex quo collocata est arca :

32. Et ministrabant coram tabernaculo testimonii canentes, donec ædificaret Salomon domum Domini in Jerusalem : stabant autem juxta ordinem suum in ministerio.

33. Hi vero sunt qui assistebant cum filiis suis, de filiis Caath, Heman cantor, filius Johel, filii Samuel,

34. Filii Elcana, filii Jeroham, filii Eliel, filii Thohu,

35. Filii Suph, filii Elcana, filii Mahath, filii Amasai,

ainsi : *Filii Samuel: (Joel) primogenitus: et secundus, Abia.* Le mot *Vasseni* signifie simplement *et secundus.* Le nom de *Joel* se trouve au 1er livre des Rois, VIII. 2., et même ici au ℣ 32., où la Vulgate met *Johel.*

℣ 29. Lobni paroît être le même que Cis qui seul continua la postérité de Moholi, fils de Mérari. *Infr.* XXIII. 21. 22. XXIV. 28. 29. Voyez la *Dissertation sur les trois tiges lévitiques*, tome VI.

℣ 31. Voyez ce qui est dit de ce texte dans la *Dissertation sur les trois tiges lévitiques*, tome VI.

℣ 33. C'est-à-dire, chef de musique.

℣ 34. Ou Eliab. *Sup.* ℣ 27. ou Eliu. 1. *Reg.* I. 1.

Ibid. Ou Nahath. *Supr.* ℣ 26. Il est aussi nommé *Thohu* au 1er livre des Rois, I. 1.

℣ 35.-38. Il semble qu'il faudroit lire fils de Suph *ou Sophaï*, fils d'Elcana *second du nom, qui étoit frère de Mahath ou Aohimoth et d'Amasaï*, *et* fils d'Elcana *premier du nom*, fils de Coré, fils d'Isaar *ou Ami-*

36. Filii Elcana, filii Johel, filii Azariæ, filii Sophoniæ,

36. Fils d'Elcana (fils de Johel, fils d'Azaria, fils de Sophonias, "

37. Filii Thahath, filii Asir, filii Abiasaph, filii Core,

37. Fils de Thahath, fils d'Asir, fils d'Abiasaph), fils de Coré,

38. Filii Isaar, filii Caath, filii Levi, filii Israel.

38. Fils d'Isaar, fils de Caath, fils de Lévi, fils d'Israël. *Les enfans de Caath étoient placés au milieu, devant le tabernacle.*

39. Et frater ejus Asaph, qui stabat a dextris ejus, Asaph filius Barachiæ, filii Samaa,

39. Son frère Asaph étoit à sa droite; il étoit fils de Barachias, fils de Samaa,

40. Filii Michael, filii Basaiæ, filii Melchiæ,

40. Fils de Michel, fils de Basaïa, fils de Melchias,

41. Filii Athanai, filii Zara, filii Adaia,

41. Fils d'Athanaï, " fils de Zara, fils d'Adaïa, "

42. Filii Ethan, filii Zamma, filii Semei,

42. Fils d'Ethan, " fils de Zamma, fils de Séméi,

43. Filii Jeth, filii Gersom, filii Levi.

43. Fils de Jeth, " fils de Gersom, fils de Lévi.

44. Filii autem Merari fratres eorum, ad sinistram, Ethan filius Cusi, filii Abdi, filii Maloch,

44. Les enfans de Mérari leurs frères tenoient la gauche; *savoir*, Ethan, " fils de Cusi, " fils d'Abdi, fils de Maloch,

45. Filii Hasabiæ, filii Amasiæ, filii Helciæ,

45. Fils d'Hasabias, fils d'Amasias, fils d'Helcias,

46. Filii Amasai, filii Boni, filii Somer,

46. Fils d'Amasaï, fils de Boni, fils de Somer,

nadab, fils de Caath, fils de Lévi, fils d'Israël. *Supr.* ℣ 22. 25. 26. Les autres qui sont nommés dans les versets 36. et 37. sont de la branche d'Asir autre fils de Coré. Voyez la *Dissertation sur les trois tiges lévitiques*, tom. VI.

℣. 36. *Johel*, descendant d'Asir par Thahath, paroît être le même que *Saül* (℣ 24.); *Azarias*, le même qu'*Ozias* (*ibid.*); *Sophonias*, le même qu'*Uriel* (*ibid.*). Voyez la Dissertation citée.

℣ 41. Ou Jéthraï. *Supr.* ℣ 21.
Ibid. Ou Addo. *Ibid.*
℣ 42. Ou Joah. *Ibid.*
℣ 43. Ou plutôt : Zamma, fils de Jeth *ou Jahath*, fils de Séméi, *second* fils de Gerson. *Supr.* ℣ 20.
℣ 44. Ou Idithun. *Infr.* XXV. 1. *et alibi.*
Ibid. ou Casaïa. *Infr.* XV. 17.

47. Fils de Moholi, fils de Musi, fils de Mérari, fils de Lévi.

47. Filii Moholi, filii Musi, filii Merari, filii Levi.

48. *Outre ces lévites destinés à chanter les louanges de Dieu, et distribués en trois bandes qui avoient chacune leur chef, savoir, celle de Caath, Héman; celle de Gerson, Asaph; et celle de Mérari, Ethan;* les *autres* lévites leurs frères étoient aussi destinés à tout ce qui étoit du service du tabernacle de la maison du Seigneur.

48. Fratres quoque eorum levitæ, qui ordinati sunt in cunctum ministerium tabernaculi domus Domini.

49. Mais Aaron et ses fils offroient *seuls* tout ce qui se brûloit sur l'autel des holocaustes et sur l'autel des parfums, pour tout ce qui regardoit les fonctions du sanctuaire; et ils prioient pour *la maison d'*Israël, suivant en tout l'ordre que Moïse, serviteur de Dieu, leur avoit prescrit.

49. Aaron vero, et filii ejus adolebant incensum super altare holocausti, et super altare thymiamatis, in omne opus Sancti sanctorum : et ut precarentur pro Israel, juxta omnia quæ præceperat Moyses servus Dei.

50. Or voici quels étoient les fils d'Aaron : Eléazar son fils, Phinées, fils d'Eléazar, Abisué, fils de Phinées,

50. Hi sunt autem filii Aaron : Eleazar filius ejus, Phinees filius ejus, Abisue filius ejus,

51. Bocci, fils d'Abisué, Ozi, fils de Bocci, Zarahia, fils d'Ozi,

51. Bocci filius ejus, Ozi filius ejus, Zarahia filius ejus,

52. Méraïoth, fils de Zarahia, ℣ Amarias, fils de Méraïoth, Achitob, fils d'Amarias,

52. Meraioth filius ejus, Amarias filius ejus, Achitob filius ejus,

53. Sadoc, fils d'Achitob, Achimaas, fils de Sadoc.

53. Sadoc filius ejus, Achimaas filius ejus.

JOSUÉ, XXI.

54. Et voici les lieux où demeuroient *les enfans de Lévi*, ℣ savoir, les bourgades et les environs qui

54. Et hæc habitacula eorum per vicos atque confinia, filio-

℣ 51. et 52. Voyez la note sur le verset 6.

℣ 54. Autrement et selon l'hébreu : Et voici les lieux où demeuroient *les enfans de Lévi*, et les terres qui leur échurent selon leur rang. *Voici les villes de la tribu de Juda et de Siméon qui furent données* aux enfans d'Aaron, descendans de Caath; car le *premier* sort fut pour eux. *Jos.* XXI, 5. 10.

rum scilicet Aaron, juxta cognationes Caathitarum : ipsis enim sorte contigerant.

leur échurent par le sort, en commençant par les enfans d'Aaron qui étoient de la branche de Caath.

55. Dederunt igitur eis Hebron in terra Juda, et suburbana ejus per circuitum :

55. On leur donna donc Hébron dans la tribu de Juda, et tous les faubourgs qui l'environnent;

56. Agros autem civitatis, et villas, Caleb filio Jephone.

56. Mais les terres qui en dépendent, avec les villages, furent données à Caleb, fils de Jéphoné.

57. Porro filiis Aaron dederunt civitates ad confugiendum, Hebron, et Lobna et suburbana ejus,

57. On donna aussi aux enfans d'Aaron, des villes, *savoir* Hébron, ville de refuge, " et Lobna avec ses faubourgs,"

58. Jether quoque et Esthemo cum suburbanis suis, sed et Helon et Dabir cum suburbanis suis,

58. Comme aussi Jéther et Esthémo avec leurs faubourgs, et même Hélon " et Dabir avec leurs faubourgs,

59. Asan quoque et Bethsemes et suburbana earum.

59. Et encore Asan, " *Jéta* et Bethsémès, avec leurs faubourgs.

60. De tribu autem Benjamin, Gabee, et suburbana ejus, et Almath cum suburbanis suis, Anathoth quoque cum suburbanis suis : omnes civitates, tredecim per cognationes suas.

60. *On leur donna* aussi de la tribu de Benjamin, Gabée avec ses faubourgs, Almath " avec ses faubourgs, comme aussi Anathoth avec ses faubourgs *et Gabaon" avec ses faubourgs;* le tout faisant treize" villes partagées entre leurs familles.

61. Filiis autem Caath residuis de cognatione sua, dederunt

61. On donna aussi en partage " aux autres qui restoient de la postérité de Caath dix villes *de la tribu*

℣ 57. Litt. *civitates ad confugiendum.* Mais Hébron étoit la seule ville de refuge dans ce partage. *Jos.* xxi. 13. On a confondu עיר, *civitatem*, avec ערי, *civitates.*

Ibid. Autr. avec leurs faubourgs. *Jos.* xxi. 13.

℣ 58. Ou Holon. *Jos.* xxi. 15.

℣ 59. Peut-être la même qu'Aïn, à laquelle le livre de Josué joint *Jeta. Jos.* xxi. 16.

℣ 60. Ou Almon. *Jos.* xxi. 18.

Ibid. Cette ville est nommée dans Josué, xxi. 17.

Ibid. Ce nombre de *treize* suppose les deux villes précédemment omises.

℣ 61. Hébr. litt. par sort.

de Dan et d'Ephraïm, " *et* de la demi-tribu de Manassé.

62. Les descendans de Gerson divisés en plusieurs branches eurent treize villes" de la tribu d'Issachar, de la tribu d'Aser, de la tribu de Nephthali, et de la tribu de Manassé dans Basan.

63. On donna aux descendans de Mérari, divisés en plusieurs branches, douze villes qui leur échurent par le sort dans la tribu de Ruben, dans la tribu de Gad et dans la tribu de Zabulon.

64. Les enfans d'Israël donnèrent donc aux lévites différentes villes avec leurs faubourgs :

65. Et ces villes *qui viennent d'être nommées,* furent données par le sort *aux enfans d'Aaron* dans la tribu des enfans de Juda, dans la tribu des enfans de Siméon, et dans la tribu des enfans de Benjamin; et ils les nommèrent chacune de leurs noms. "

66. On en donna de même aux lévites qui étoient de la famille de Caath; et il y eut quelques-unes de leurs villes qui étoient de la tribu d'Ephraïm.

67. On leur donna donc pour villes, Sichem, ville de refuge, " avec ses faubourgs dans la montagne

ex dimidia tribu Manasse in possessionem urbes decem.

62. Porro filiis Gerson per cognationes suas, de tribu Issachar, et de tribu Aser, et de tribu Nephthali, et de tribu Manasse in Basan, urbes tredecim.

63. Filiis autem Merari per cognationes suas, de tribu Ruben, et de tribu Gad, et de tribu Zabulon, dederunt sorte civitates duodecim.

64. Dederunt quoque filii Israel levitis civitates, et suburbana earum :

65. Dederuntque per sortem ex tribu filiorum Juda, et ex tribu filiorum Simeon, et ex tribu filiorum Benjamin, urbes has quas vocaverunt nominibus suis.

66. Et his qui erant de cognatione filiorum Caath, fueruntque civitates in terminis eorum de tribu Ephraim.

67. Dederunt ergo eis urbes ad confugiendum, Sichem cum sub-

℣ 61. On lit ainsi dans le livre de Josué, xxi. 5. 30. et suiv.

℣ 62. Le texte de Josué ajoute : qui leur échurent par le sort. *Jos.* xxi. 6.

℣ 65. Selon le texte de Josué, ces cinq versets, 61.-65., ont été ici transposés; leur place étoit au milieu du ℣ 54. Il faut seulement observer qu'alors il en manque un qui devoit être à la tête de ces cinq, en sorte que ces six versets répondent au texte de Josué, xxi. 4-9. Voyez, dans ce volume, la *Dissertation sur les textes parallèles.*

℣ 67. Litt. *urbes ad confugiendum.* Mais Sichem étoit la seule ville de refuge dans ce partage. *Jos.* xxi. 21.

urbanis suis in monte Ephraim, et Gazer cum suburbanis suis,

68. Jecmaam quoque cum suburbanis suis, et Bethoron similiter.

69. Necnon et Helon cum suburbanis suis, et Gethremmon in eumdem modum.

70. Porro ex dimidia tribu Manasse, Aner et suburbana ejus, Baalam et suburbana ejus : his videlicet qui de cognatione filiorum Caath reliqui erant.

71. Filius autem Gersom, de cognatione dimidiæ tribus Manasse, Gaulon in Basan, et suburbana ejus, et Astharoth cum suburbanis suis.

72. De tribu Issachar, Cedes et suburbana ejus, et Dabereth cum suburbanis suis.

73. Ramoth quoque et suburbana ejus, et Anem cum suburbanis suis.

d'Ephraïm, et Gazer avec ses faubourgs,

68. Jecmaam *ou Cibsaïm*," aussi avec ses faubourgs, et de même Béthoron.

69. *On leur donna aussi de la tribu de Dan, Elthéco et Gabathon avec leurs faubourgs*, Hélon, *ou Aïalon*" aussi avec ses faubourgs. et encore Gethremmon " de la même manière.

70. On donna de plus dans la demi-tribu de Manassé, Aner avec ses faubourgs, et Baalam avec ses faubourgs, à ceux de la maison de Caath qui restoient encore à *partager.*"

71. Ceux de la branche de Gersom eurent de même dans la demi-tribu de Manassé, Gaulon " en Basan avec ses faubourgs, et Astharoth, *autrement Bosra*, " avec ses faubourgs.

72. Dans la tribu d'Issachar, *ils eurent* Cédès " avec ses faubourgs, et Dabéreth avec ses faubourgs :

73. Comme aussi Ramoth " avec ses faubourgs, et Anem *ou Enganim*" avec ses faubourgs.

✝ 68. Elle est ainsi nommée au livre de Josué, xxi. 22.

✝ 69. Ces mots se trouvent au livre de Josué, xxi. 24. Les deux villes, Aïalon et Gethremmon nommées dans ce verset, étoient de la tribu de Dan. *Ibid.*

✝ 70. Autrement : On leur donna aussi dans la demi-tribu de Manassé, Aner *ou Thanach*.... et Baalam *ou Gethremmon*.... à ceux qui restoient de la maison de Caath, *c'est-à-dire, à ceux qui n'étoient pas de la famille d'Aaron.* (*Jos.* xxi. 25. 26.) Baalam est la même que Jéblaam dont il est parlé au livre de Josué, xvii. 11.

✝ 71. Gaulon étoit ville de refuge. *Jos.* xxi. 27.

Ibid. Elle est ainsi nommée au livre de Josué, xxi. 27.

✝ 72. Ou Cesion. *Jos.* xxi. 28.

✝ 73. Ou Jaramoth. *Jos.* xxi. 29.

Ibid. Elle est ainsi nommée au livre de Josué, *Ibid.*

74. Dans celle d'Aser, ils eurent Masal avec ses faubourgs, et Abdon de même;

74. De tribu vero Aser, Masal cum suburbanis suis, et Abdon similiter,

75. Hucac *ou Helcath* " aussi avec ses faubourgs, et Rohob *de même* avec ses faubourgs.

75. Hucac quoque et suburbana ejus, et Rohob cum suburbanis suis.

76. Dans la tribu de Nephthali, *ils eurent* Cédès en Galiléc " et ses faubourgs, Hamon *ou Hammothdor* " avec ses faubourgs, Cariathaïm " et ses faubourgs.

76. Porro de tribu Nephthali Cedes in Galilæa et suburbana ejus, Hamon cum suburbanis suis, et Cariathaim et suburbana ejus.

77. Ceux de la branche de Mérari qui restoient *à partager après que les deux autres branches eurent reçu leur partage*, eurent dans la tribu de Zabulon, *Jecnam et Cartha avec leurs faubourgs*, " Remmono *ou Damna* " avec ses faubourgs, et Thabor " avec ses faubourgs.

77. Filiis autem Merari residuis, de tribu Zabulon, Remmono et suburbana ejus, et Thabor cum suburbanis suis.

78. Au delà du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho, à l'orient de ce fleuve, ils eurent dans la tribu de Ruben, Bosor qui est dans le désert, " avec ses faubourgs, et Jassa " avec ses faubourgs;

78. Trans Jordanem quoque ex adverso Jericho contra orientem Jordanis, de tribu Ruben, Bosor in solitudine cum suburbanis suis, et Jassa cum suburbanis suis.

79. Cadémoth aussi avec ses faubourgs, et Méphaat avec ses faubourgs:

79. Cademoth quoque et suburbana ejus, et Mephaat cum suburbanis suis.

80. Comme aussi dans la tribu de Gad, Ramoth de Galaad " et ses fau-

80. Necnon et de tribu Gad, Ramoth in

℣ 75. Elle est ainsi nommée au livre de Josué, xxi. 31.
℣ 76. Cédès étoit ville de refuge. *Jos.* xxi. 32.
Ibid. Elle est ainsi nommée au livre de Josué, xxi. 32.
Ibid. Ou Carthan. *Jos.* xxi. 32.
℣ 77. Ces deux villes se trouvent nommées au livre de Josué, xxi. 34.
Ibid. Elle est ainsi nommée au même endroit, ℣ 35.
Ibid. Ou Naalol. *Jos.* xxi. 35.
℣ 78. Bosor étoit ville de refuge. *Jos.* xxi. 36.
Ibid. Ou Jaser. *Jos.* xxi. 36.
℣ 80. Ramoth étoit ville de refuge. *Jos.* xxi. 37.

Galaad et suburbana ejus, et Manaim cum suburbanis suis,

bourgs, et Manaïm " avec ses faubourgs;

81. Sed et Hesebon cum suburbanis suis, et Jezer cum suburbanis suis.

81. Et de plus Hésébon avec ses faubourgs, et Jézer " avec ses faubourgs.

℣ 80. Hébr. Mahanaïm.
℣ 81. Ou Jaser. *Jos.* xxi. 37.

CHAPITRE VII.

Postérité d'Issachar, de Benjamin, de Nephthali, de Manassé, d'Ephraïm et d'Aser.

1. Porro filii Issachar: Thola, et Phua, Jasub, et Simeron, quatuor.

1. Issachar eut quatre enfans : Thola, Phua, Jasub " et Siméron. " *Gen.* xlvi. 13.

2. Filii Thola : Ozi et Raphaia, et Jeriel, et Jemai, et Jebsem, et Samuel, principes per domos cognationum suarum. De stirpe Thola viri fortissimi numerati sunt in diebus David, viginti duo millia sexcenti.

2. Thola eut pour fils : Ozi, Raphaïa, Jériel, Jémaï, Jebsem et Samuël, *qui furent* tous chefs de diverses branches ou maisons. Et dans le dénombrement qui fut fait sous David," il se trouva vingt-deux mille six cents hommes de la maison de Thola, tous gens braves et très-forts.

3. Filii Ozi : Izrahia, de quo nati sunt Michael, et Obadia et Johel, et Jesia, quinque omnes principes.

3. Ozi eut pour fils Izrahia, duquel sont venus Michaël, Obadia, Johel et Jésia, tous cinq très-illustres. "

4. Cumque eis per familias et populos suos, accincti ad præ-

4. Ils eurent avec eux, à cause de leurs diverses branches et familles, jusqu'à trente-six mille hommes,

℣ 1. Ou Job. *Gen.* xlvi. 13.
Ibid. Ou Semron. *Ibid.*
℣ 2. Il n'est pas certain que ce dénombrement soit celui qui fut fait par Joab à la fin du règne de David, et dont il est parlé au chap. xxi., puisque l'on trouve ici au ℣ 7. 9. 11. le dénombrement de la tribu de Benjamin, qui ne fut point fait dans ce dernier temps. *Infr.* xxi. 6.
℣ 3. Autr. Tous cinq chefs *de différentes branches*. Vraisemblablement il manque ici un nom pour remplir le nombre de cinq.

très-braves et toujours prêts à combattre, parce qu'ils avoient eu *chacun* plusieurs femmes et beaucoup d'enfans;

5. Et les parens de ceux-ci, en y comprenant toute la maison d'Issachar, se trouvèrent monter, dans le dénombrement qui en fut fait, jusqu'à quatre-vingt-sept mille hommes, tous très-forts et propres pour la guerre.

Gen. XLVI. 21. 6. Benjamin eut trois fils " *dont les familles se conservèrent jusqu'au temps de David*," *savoir*, Béla, Béchor," et Jadihel. "

7. Béla eut cinq fils : Esbon, Ozi, Oziel, Jérimoth, et Uraï, *qui furent* chefs d'autant de familles" remplies d'hommes très-forts pour le combat, dont le nombre se trouva monter à vingt-deux mille trente-quatre.

8. Les fils de Béchor *furent* Zamira, Joas, Eliézer, Elioënaï, Amri, Jérimoth, Abia, Anathoth et Almath, tous fils de Béchor.

9. Le dénombrement de ceux-ci, selon leurs diverses branches d'où sont descendues différentes familles,

lium, viri fortissimi, triginta sex millia: multas enim habuerunt uxores, et filios.

5. Fratres quoque eorum per omnem cognationem Issachar, robustissimi ad pugnandum, * octoginta septem millia numerati sunt.

6. Filii Benjamin: Bela, et Bechor, et Jadihel, tres.

7. Filii Bela: Esbon, et Ozi, et Oziel, et Jerimoth, et Urai, quinque principes familiarum, et ad pugnandum robustissimi: numerus autem eorum, viginti duo millia et triginta quatuor.

8. Porro filii Bechor: Zamira, et Joas, et Eliezer, et Elioenai, et Amri, et Jerimoth, et Abia, et Anathoth, et Almath: omnes hi filii Bechor.

9. Numerati sunt autem per familias suas principes cogna-

℣ 6. Le mot *Filii* manque dans l'hébreu : il a été facile d'omettre בְּנֵי, *Filii*, avant בִּנְיָמִן, *Benjamin*.

Ibid. On voit au livre des Nombres, XXVI. 38. 39. cinq familles de Benjamin. Peut-être que deux de ces familles furent éteintes dans la guerre que les autres tribus firent à Benjamin. *Judic.* XX. 46. 47.

Ibid. Béchor est nommé dans la Genèse, XLVI. 21. Mais il ne se trouve pas comme chef de famille au livre des Nombres, XXVI. 38. 39. ni même ci-après, au chap. suiv. ℣ 1. Le nom de *Béchor* seroit peut-être ici pour celui d'*Ahiram*. XXVI. 38. *Infr.* VIII. 1.

Ibid. Peut-être le même qu'Asbel. *Gen.* XLVI. 21. *Num.* XXVI. 38. *Infr.* VIII. 1.

℣ 7. Au livre des Nombres, XXVI. 40., on ne voit que deux familles sorties de Béla; celle de Héred et celle de Noëman. Les cinq familles dont il est parlé ici, pouvoient être subalternes.

tionum suarum, ad bella fortissimi, viginti millia et ducenti.

monta à vingt mille deux cents, tous braves et propres à la guerre.

10. Porro filii Jadihel : Balan. Filii autem Balan : Jehus, et Benjamin, et Aod, et Chanana, et Zethan, et Tharsis, et Ahisahar.

10. Les descendans de Jadihel *sont* Balan qui eut pour fils Jéhus, Benjamin, Aod, Chanana, Zéthan, Tharsis et Ahisahar.

11. Omnes hi filii Jadihel, principes cognationum suarum, viri fortissimi, et decem et septem millia et ducenti ad prælium procedentes.

11. Tous ceux-ci descendent de Jadihel, et sont chefs d'autant de maisons remplies d'hommes très-braves, dont le dénombrement monta à dix-sept mille deux cents lorsqu'ils alloient au combat.

12. Sepham quoqu e et Hapham filii Hir : et Hasim filii Aher.

12. Sépham et Hapham *sont* les fils de Hir, *nommé aussi Uraï,* " et Hasim *ou Husim est* fils d'Aher *ou de Dan.*"

13. Filii autem Nephthali : Jasiel, et Guni, et Jeser, et Sellum filii Bala.

13. Les fils de Nephthali *furent* Jasiel, Guni, Jéser et Sellum," qui venoient de Bala, *servante de Rachel, et mère de Dan et de Nephthali.*" *Gen.* XLVI. 24.

14. Porro filius Manasse, Esriel : concubinaque ejus Syra peperit Machir patrem Galaad.

14. Esriel *fut* fils de Manassé " qui eut encore d'une Syrienne sa concubine, Machir, père de Galaad.

15. Machir autem accepit uxores filiis suis Happhim et Saphan : et habuit sororem nomine Maacha :

15. Machir *eut pour fils Galaad dont un des fils, nommé Hépher, fut père de Salphaad ; mais* ayant pris des femmes pour ses fils Happhim et Saphan, il eut *lui-même*

℣ 12. *Uraï* qui est nommé dans l'hébreu, *Hiri*, et que quelques-uns croient être le même que *Hir*, étoit fils de Béla. *Supr.* ℣ 7.

Ibid. D. Calmet soupçonne qu'il faudroit lire, Husim fut fils de Dan. C'est ce qu'exprime la paraphrase du P. de Carrières. Dan n'eut qu'un fils nommé Husim. Son frère fut Nephthali dont les enfans sont nommés dans le ℣ suiv. Le texte de la Genèse réunit de même les deux familles de Dan et de Nephthali. (*Gen.* XLVI. 23.-25.)

℣ 13. Ou Sallem. *Gen.* XLVI. 24.

Ibid. Autr. Voilà les *familles de Dan et de Nephthali*, fils de Bala, *servante de Rachel. Gen.* XLVI. 25.

℣ 14. Esriel, fils de Manassé, mourut apparemment sans lignée ; car Esriel ou Asriel dont il est parlé au livre des Nombres, XXVI. 31., n'étoit pas fils, mais arrière-petit-fils de Manassé.

pour seconde femme une sœur *des grands du pays*, " nommée Maacha " Salphaad fut *donc* son *arrière*-petit-fils " qui n'eut que des filles.

16. Et Maacha, *seconde* femme de Machir, accoucha d'un fils qu'elle nomma Pharès, qui eut aussi un frère nommé Sarès, père d'Ulam et de Récen.

17. Ulam *fut* père de Badan; et tous ceux-là sont *petits*-fils *de Machir, et ont leur partage parmi les enfans* de Galaad, fils de Machir, fils de Manassé.

18. Sa sœur *qui s'appeloit* Reine," eut un fils *nommé* le Beau," outre Abiézer et Mohola.

19. Sémida " fut père d'Ahin, de Séchem, de Léci et d'Aniam.

20. D'Ephraïm sont sortis Suthala, Bared son fils, Thahath son fils, Elada son fils, Thahath son fils, Zabad son fils, "

21. Suthala, fils de Zabad, Ezer et Elad, fils de Suthala; mais les ha-

nomen autem secundi Salphaad, natæque sunt Salphaad filiæ.

16. Et peperit Maacha uxor Machir filium, vocavitque nomen ejus Phares: porro nomen fratris ejus, Sares: et filii ejus, Ulam et Recem.

17. Filius autem Ulam, Badan: hi sunt filii Galaad, filii Machir, filii Manasse.

18. Soror autem ejus Regina peperit virum Decorum, et Abiezer, et Mohola.

19. Erant autem filii Semida, Ahin, et Sechem, et Leci, et Aniam.

20. Filii autem Ephraim: Suthala, Bared filius ejus, Thahath filius ejus, Elada filius ejus, Thahath filius ejus, hujus filius Zabad.

21. Et hujus filius Suthala, et hujus filius

℣ 15. Voyez au livre des Nombres, xxvi. 29.-33.

Ibid. Le syriaque et l'arabe entendent ainsi le texte : Machir épousa une des sœurs des Huphim et des Suphim, *c'est-à-dire, des grands et des puissans*; et elle s'appeloit Maacha. On voit au verset suivant que Machir eut une femme nommée Maacha.

Ibid. Litt. Son second fils. Il fut son arrière-petit-fils, comme on le voit dans la paraphrase au commencement du verset.

℣ 18. En hébreu, Malket.

Ibid. En hébreu, Isch-hod.

℣ 19. On voit au livre des Nombres, xxvi. 32., Semida l'un des fils de Galaad.

℣ 20. La suite donne lieu de croire qu'ils étoient tous fils immédiats d'Ephraïm, ou ses fils et petits-fils, puisqu'ils étoient tous contemporains, et qu'ils périrent tous ensemble par les mains des habitans de Geth. Le livre des Nombres, xxvi. 35., parle de trois branches sorties d'Ephraïm, celle de *Suthala;* celle de *Bécher*, peut-être le même que Bared; celle de Thelen, peut-être le même que *Thahath*, ou le même que *Thaan*. *Infr.* ℣ 25.

Ezer et Elad : occiderunt autem eos viri Geth indigenæ, quia descenderant, ut invaderent possessiones eorum.

bitans de Geth les tuèrent *tous*, parce qu'ils étoient venus ravager leurs terres."

22. Luxit igitur Ephraim pater eorum multis diebus, et venerunt fratres ejus ut consolarentur eum.

22. C'est pourquoi Ephraïm leur père les pleura durant plusieurs jours, et ses frères vinrent pour le consoler.

23. Ingressusque est aduxorem suam, quæ concepit, et peperit filium, et vocavit nomen ejus Beria, eo quod in malis domus ejus ortus esset :

23. Ensuite il s'approcha de sa femme, et elle conçut, et eut un fils qu'elle nomma Béria, *c'est-à-dire pendant le deuil,"* paree qu'il étoit né dans l'affliction de sa famille.

24. Filia autem ejus fuit Sara, quæ ædificavit Bethoron inferiorem et superiorem et Ozensara.

24. Ephraïm eut aussi une fille " *nommée* Sara, qui *après l'entrée des enfans d'Israël dans la terre de Chanaan*, rebâtit la haute et la basse Béthoron, et Ozensara.

25. Porro filius ejus Rapha, et Reseph, et Thale, de quo natus est Thaan,

25. Il eut encore pour fils Rapha, Réseph et Thalé, duquel est venu Thaan"

26. Qui genuit Laadan : hujus quoque filius Ammiud, qui genuit Elisama.

26. Qui fut père de Laadan, dont le fils fut Ammiud qui engendra Elisama,

27. De quo ortus est Nun, qui habuit filium Josue.

27. Duquel sortit Nun qui fut père de Josué.

28. Possessio autem eorum et habitatio, Bethel cum filiabus suis, et contra orientem Noran, ad occidentalem plagam Gazer et filiæ ejus, Sichem quoque cum filiabus

28. Leurs possessions et leur demeure *furent :* Béthel avec ses dépendances, Noran du côté de l'orient, et Gazer avec ce qui en relève du côté de l'occident, comme aussi Sichem et ses dépendances jusqu'à Aza, et tout ce qui en dépend.

℣ 21. Hébr. autr. pour prendre leurs troupeaux. Cette expédition est apparemment antérieure à la sortie d'Egypte.

℣ 23. Ou pendant l'affliction.

℣ 24. C'est-à-dire, arrière-petite-fille.

℣ 25. Il semble qu'il faudroit lire : Il eut encore pour fils... Thalé et Thaan *ou Theen. Num.* XXVI. 35.

suis, usque ad Aza cum filiabus ejus.

29. *La tribu d'Ephraïm* fut aussi bornée par celle de Manassé, où il y avoit ″ Bethsan et ses dépendances, Thanach et ses dépendances, Mageddo et ses dépendances, Dor et ses dépendances. Ce sont les lieux où demeurèrent les *enfans d'Ephraïm*, fils de Joseph, fils d'Israël.

29. Juxta filios quoque Manasse, Bethsan et filias ejus, Thanach et filias ejus, Mageddo et filias ejus, Dor et filias ejus: in his habitaverunt filii Joseph, filii Israel.

Gen. XLVI. 17. 30. Les enfans d'Aser *furent* Jemna, Jésua, Jessui et Baria, avec Sara *qui étoit* leur sœur.

30. Filii Aser: Jemna, et Jesua, et Jessui, et Baria, et Sara soror eorum.

31. Les fils de Baria *furent* Héber et Melchiel; c'est lui qui est le père de Barsaïth.

31. Filii autem Baria, Heber, et Melchiel: ipse est pater Barsaith.

32. Héber engendra Jéphlat, Somer, et Hotham avec Suaa leur sœur.

32. Heber autem genuit Jephlat, et Somer, et Hotham, et Suaa sororem eorum.

33. Les fils de Jephlat *furent* Phosech, Chamaal et Asoth; ce sont là les fils de Jéphlat.

33. Filii Jephlat: Phosech, et Chamaal, et Asoth: hi filii Jephlat.

34. Les fils de Somer *sont* Ahi, Roaga, ″ Haba et Aram.

34. Porro filii Somer: Ahi, et Roaga, et Haba, et Aram.

35. Ceux d'Hélem ″ son frère *sont* Supha et Jemna, Sellès et Amal.

35. Filii autem Helem fratris ejus: Supha, et Jemna, et Seles, et Amal.

36. Les fils de Supha *sont* Sué, Harnapher, Sual, Béri et Jamra,

36. Filii Supha: Sue, Harnapher, et Sual, et Beri, et Jamra,

37. Bosor, Hod, Samma, Salusa, Jéthran et Béra.

37. Bosor, et Hod, et Samma, et Salusa, et Jethran, et Bera.

38. Les fils de Jéther ″ *sont* Jéphoné, Phaspha et Ara.

38. Filii Jether: Jephone, et Phaspha, et Ara.

✝ 29. Autr. Ils possédèrent aussi du côté de Manassé, Bethsan, etc.
✝ 34. Il faudroit peut-être lire : Les fils de Somer son frère *sont* Roaga, etc.
✝ 35. Ou peut-être *Hotham*, frère de Somer. *Supr.* ✝ 32.
✝ 38. Ou Jéthran. *Supr.* ✝ 37.

39. Filii autem Olla: Aree, et Haniel, et Resia.

39. Les fils d'Olla *sont* Aréé, Haniel et Résia.

40. Omnes hi filii Aser, principes cognationum, electi atque fortissimi duces ducum: numerus autem eorum ætatis quæ apta esset ad bellum, viginti sex millia.

40. Tous ceux-ci sont les descendans d'Aser et chefs d'autant de familles, fort distingués et considérés comme les plus braves d'entre ceux qui commandoient les armées; le nombre de ceux qui étoïent en âge de porter les armes *sous David* montoit à vingt-six mille.

CHAPITRE VIII.

Descendans de Benjamin jusqu'à Saül. Enfans de Saül.

1. BENJAMIN autem genuit Bale primogenitum suum, Asbel secundum, Ahara tertium,

1. BENJAMIN engendra Balé *ou Béla*" son aîné, Asbel *ou Jadiel*" le second, Ahara *ou Ahiram*" le troïsième, *Gen.* XLVI. 21. *Sup.* VII. 6.

2. Nohaa quartum, et Rapha quintum.

2. Nohaa *ou Supham* le quatrième, et Rapha *ou Hupham* le cinquième."

3. Fueruntque filii Bale: Addar, et Gera, et Abiud,

3. Les fils de Balé furent Addar *ou Héred*" Géra et Abiud,

4. Abisue quoque et Naaman, et Ahoe,

4. Abisué, Naaman *ou Noëman*" et Ahoé,

5. Sed et Gera, et Sephuphan, et Huram.

5. Comme aussi Géra, Séphuphan et Huram.

6. Hi sunt filii Ahod, principes cogna-

6. Ceux-ci sont fils d'Ahod, *juge d'Israël*," et chefs *d'autant* de fa-

℣ 1. et 2. Comparez ce texte avec ceux qui se trouvent. *Gen.* XLVI. 21. *Num.* XXVI. 38. 39. *Supr.* VII. 6.

℣ 3. *Hered* est nommé au livre des Nombres, XXVI. 40., comme fils de Béla.

℣ 4. Voyez au livre des Nombres, XXVI. 40.

℣ 6. Ahod, juge d'Israël, étoit un des descendans de Géra. *Jud.* III. 15. Cependant comme cela n'est point dit ici, et que rien n'annonce ici cet *Ahod*, le révérend père Houbigant soupçonne que c'est une méprise de copiste qui a mis *Ahod*, au lieu de cet *Abiud* marqué au ℣ 3. Ou plutôt ce pourroit être le même que cet *Ahoé* du ℣ 4., en sorte que la leçon primitive pourroit être: Les fils d'Ahoé furent Géra, Séphuphan et Huram; ceux-là furent chefs d'autant de familles qui demeurèrent d'abord à Gabaa, et qui furent transportées ensuite à Manahath; ce fut Géra qui les y transporta; et il engendra Oza et Ahiud.

milles qui demeurèrent *d'abord* à Gabaa *dans la tribu de Benjamin*, et qui furent *ensuite* transportées à Manahath *dans la tribu de Juda.*

7. *Il eut donc pour fils* Naaman, Achia et Géra ; et *ce fut* celui-ci qui les emmena *à Manahath. Ce Géra étoit un homme puissant*, et il fut père d'Oza et d'Ahiud.

8. Or Saharaïm" ayant renvoyé ses femmes Husim" et Bara, il eut des enfans *d'une autre femme* dans le pays des Moabites *où il s'étoit retiré.*

9. Il eut donc, de Hodès son épouse, Jobab, Sébia, Mosa, et Molchom,

10. Avec Jéhus, Séchia et Marma qui furent tous ses enfans et chefs d'autant de familles différentes.

11. Méhusim engendra Abitob et Elphaal." ,

12. Les enfans d'Ephaal *sont* Héber, Misaam, et Samad qui bâtit Ono et Lod avec les lieux qui en dépendent.

13. Baria et Sama *furent* chefs" des branches qui s'établirent en Aïalon, *et* ce furent eux qui chassèrent les habitans de Geth.

14. Ahio, Sésac, Jérimoth,

tionum habitantium in Gabaa, qui translati sunt in Manahath.

7. Naaman autem, et Achia, et Gera ipse transtulit eos, et genuit Oza, et Ahiud.

8. Porro Saharaim genuit in regione Moab, postquam dimisit Husim et Bara uxores suas.

9. Genuit autem de Hodes uxore sua Jobab, et Sebia, et Mosa, et Molchom,

10. Jehus quoque, et Sechia, et Marma : hi sunt filii ejus, principes in familiis suis.

11. Mehusim vero genuit Abitob, et Elphaal.

12. Porro filii Elphaal : Heber, et Misaam, et Samad : hic ædificavit Ono, et Lod, et filias ejus.

13. Baria autem et Sama, principes cognationum habitantium in Aialon : hi fugaverunt habitatores Geth.

14. Et Ahio, et Sesac, et Jerimoth,

℣ 8. Saharaïm étoit peut-être fils de Géra ; et peut-être étoit-il originairement nommé à la fin du verset précédent.

Ibid. Avant le nom de *Husim* on lit dans l'hébreu אתם, qui sembleroit signifier *eos ;* mais comme on ne sait à qui pourroit se rapporter ce pronom, il est plus vraisemblable que c'est une faute de copiste pour את, marque de l'accusatif ; la même particule étant répétée ensuite devant Bara. Peut-être aussi qu'alors au lieu de *Husim*, il faudroit lire *Mehusim*, comme au ℣ 11.

℣ 11. Hébr. autr. *Mais Saharaïm avoit* aussi *eu* de Husim *ou Méhusim, l'une de ses femmes* (*Sup.* ℣ 8.), Abitob et Elphaal.

℣ 13. Autr. Baria et Sama *étoient aussi fils d'Elphaad, et ils furent* chefs, etc.

15. Et Zabadia, et Arod, et Heder,

15. Zabadia, Arod, et Héder,

16. Michaelquoque, et Jespha, et Joha filii Baria.

16. Michaël, Jespha et Joha *sont* les enfans de Baria.

17. Et Zabadia, et Mosollam, et Hezeci, et Heber,

17. Zabadia, Mosollam, Hézéci et Héber,

18. Et Jesamari, et Jezlia, et Jobab, filii Elphaal.

18. Jésamari, Jezlia et Jobab *sont encore* les enfans d'Elphaal.

19. Et Jacim, et Zechri, et Zabdi,

19. Jacim, Zéchri, Zabdi,

20. Et Elioenai, et Selethai, et Eliel,

20. Elioënaï, Séléthaï, Eliel,

21. Et Adaia, et Baraia, et Samarath filii Semei.

21. Adaïa, Baraïa et Samarath *sont* les enfans de Séméi."

22. Et Jespham, et Heber, et Eliel,

22. Jespham, Héber, Eliel,

23. Et Abdon, et Zechri, et Hanan,

23. Abdon, Zéchri, Hanan,

24. Et Hanania, et Ælam, et Anathothia,

24. Hanania, Elam, Anathothia,

25. Et Jephdaia, et Phanuel filii Sesac.

25. Jephdaïa et Phanuël *sont* les enfans de Sésac."

26. Et Samsari, et Sohoria, et Otholia,

26. Samsari, Sohoria, Otholia,

27. Et Jersia, et Elia, et Zechri filii Jeroham.

27. Jersia, Elia, Zéchri *sont* les enfans de Jéroham."

28. Hi patriarchæ, et cognationum principes qui habitaverunt in Jerusalem.

28. Ce sont là les premiers pères et les chefs" des familles lesquels s'établirent à Jérusalem *après le retour de la captivité.*

29. In Gabaon autem habitaverunt Abi-

29. Mais *Jéhiel* Abigabaon," *c'est-à-dire, père de Gabaon*, s'établit *Infr.* IX. 35.

℣ 21. Peut-être le même que Sama. *Supr.* ℣ 13.

℣ 25. Apparemment celui qui est nommé au ℣ 14.

℣ 27. Seroit-ce le même que Jérimoth? *Sup.* ℣ 14.

℣ 28. Hébr. *Isti principes familiarum per generationes suas: principes isti habitaverunt in Jerusalem.* Peut-être qu'au lieu de répéter ראשים, *principes*, il faudroit lire ראשנים, *primi* : Ils habitèrent les premiers dans Jérusalem.

℣ 29. *Abigabaon* signifie en hébreu, *père de Gabaon*, selon que la Vulgate même le traduit au chap. suivant, ℣ 35., où se trouve le nom de *Jéhiel* qui est peut-être le même qu'*Abiel*, de qui descendoit Cis, père de Saül. 1. *Reg.* IX. 1. *et* XIV. 51. *Infr.* ℣ 30. 35.

dans Gabaon; sa femme se nommoit Maacha.

gabaon, et nomen uxoris ejus Maacha :

30. Son fils aîné étoit Abdon, et *les autres* Sur, Cis, Baal, *Ner*" et Nadab,

30. Filiusque ejus primogenitus Abdon, et Sur, et Cis, et Baal, et Nadab,

31. Comme aussi Gédor, Ahio, Zacher et Macelloth "

31. Gedor quoque, et Ahio, et Zacher, et Macelloth :

32. Qui engendra Samaa ; et tous ceux-ci s'établirent à Jérusalem " avec ceux de la même branche à l'opposite de leurs frères *qui habitoient à Gabaon vis-à-vis de Jérusalem.*

32. Et Macelloth genuit Samaa : habitaveruntque ex adverso fratrum suorum in Jerusalem cum fratribus suis.

33. Ner engendra Cis, Cis engendra Saül. Saül engendra Jonathas, Melchisua, Abinadab *nommé Jessui*," et Esbaal *ou Isboseth.* "

1. *Reg.* XIV. 51. *Infr.* IX. 39.

33. Ner autem genuit Cis, et Cis genuit Saul. Porro Saul genuit Jonathan, et Melchisua, et Abinadab, et Esbaal.

34. Le fils de Jonathas *fut* Meribbaal *ou Miphiboseth ;*" et Meribbaal fut père de Micha.

34. Filius autem Jonathan, Meribbaal : et Meribbaal genuit Micha.

35. Les fils de Micha *furent* Phithon, Mélech, Tharaa et Ahaz.

35. Filii Micha : Phithon, et Melech, et Tharaa, et Ahaz.

36. Ahaz engendra Joada *ou Jara*" Joada engendra Alamath, Azmoth et Zamri. Zamri engendra Mosa.

36. Et Ahaz genuit Joada : et Joada genuit Alamath, et Azmoth, et Zamri : porro Zamri genuit Mosa.

37. Mosa engendra Banaa, dont le fils fut Rapha *ou Raphaïa*," du-

37. Et Mosa genuit Banaa, cujus filius fuit

℣. 30. Ce nom omis ici, se trouve au chap. suivant, verset 36., et les Septante le placent ici après Nadab.

℣ 31. Le nom de *Macelloth* est omis dans l'hébreu à la fin de ce verset.

℣ 32. Autr. Et ceux-ci s'établirent aussi à Jérusalem avec leurs frères *descendans comme eux de Benjamin*, et à l'opposite de leurs frères *sortis de la même branche qu'eux, et qui habitoient à Gabaon vis-à-vis de Jérusalem.*

℣ 33. Ils sont ainsi nommés dans les livres des Rois., 1. *Reg.* XIV. 49. *et* 2. *Reg.* II. 8. *et alibi.*

℣ 34. Il est nommé ainsi au IIe livre des Rois, IV. 4. et suiv.

℣ 36. Il est nommé ainsi au chap. suiv. verset 42.

℣ 37. Il est nommé ainsi au chap. suiv. verset 43.

Rapha, de quo ortus est Elasa, quî genuit Asel.

quel est venu Elasa qui engendra Asel.

38. Porro Asel sex filii fuerunt his nominibus : Ezricam, Bocru, Ismael, Saria, Obdia, et Hanan : omnes hi filii Asel.

38. Asel eut six fils dont voici les noms : Ezricam, Bocru, " Ismaël, Saria, Obdia et Hanan, tous fils d'Asel.

39. Filii autem Esec fratris ejus : Ulam primogenitus, et Jehus secundus, et Eliphalet tertius.

39. Les enfans d'Esec son frère, *étoient* Ulam l'aîné *de tous*, Jéhus le second, et Eliphalet le troisième.

40. Fueruntque filii Ulam viri robustissimi, et magno robore, tendentes arcum : et multos habentes filios ac nepotes, usque ad centum quinquaginta. Omnes hi filii Benjamin.

40. Les enfans d'Ulam furent des hommes très-robustes, et qui avoient une grande force pour tirer de l'arc. Ils eurent un grand nombre de fils et de petits-fils, jusqu'à cent cinquante ; tous ceux-là sont de la postérité de Benjamin.

✝ 38. L'hébreu se pourroit traduire : Ezricam son aîné ; mais alors il manqueroit un nom pour remplir le nombre de six.

CHAPITRE IX.

Premiers habitans de Jérusalem après le retour de la captivité. Noms des prêtres et des lévites qui revinrent au temple. Généalogie de Saül.

1. Universus ergo Israel dinumeratus est : et summa eorum scripta est in libro regum Israel et Juda : translatique sunt in Babylonem propter delictum suum.

1. Voila donc le dénombrement de tout Israël, *tel qu'on a pu le recueillir des registres publics qui sont restés après sa ruine ;* et le nombre auquel il se montoit a été écrit dans le livre *des annales* des rois d'Israël et de Juda ; " *mais ce nombre diminua beaucoup ; car ils furent exterminés par les Chaldéens,*

✝ 1. Ou plutôt la suite ne pouvant se rapporter qu'aux seuls enfans de Juda, il y a lieu de présumer qu'au lieu de *et Juda*, il faudroit lire, *et filii Juda translati sunt ;* car la conjonction *que* exprimée dans la Vulgate, n'est pas dans l'hébreu, ce qui suppose encore que *translati sunt* se rapporte à *filii Juda.*

et ils furent transportés à Babylone à cause de leurs péchés.

2. Or, *après le retour de cette captivité*, ceux qui s'établirent les premiers dans leurs biens et dans leurs villes, furent *quatre sortes de familles, savoir*, les Israélites, les prêtres, les lévites, et les Nathinéens, *c'est-à-dire, les Gabaonites et autres Chananéens donnés par David aux prêtres et aux lévites pour le service du temple.*"

2. Qui autem habitaverunt primi in possessionibus, et in urbibus suis : Israel, et sacerdotes, et levitæ, et Nathinæi.

3. *A l'égard des Israélites*, il s'en établit à Jérusalem plusieurs de la tribu de Juda, de la tribu de Benjamin, et même des tribus d'Ephraïm et de Manassé.

3. Commorati sunt in Jerusalem de filiis Juda, et de filiis Benjamin, de filiis quoque Ephraim, et Manasse.

4. *Ceux de la tribu de Juda furent* Othéï, fils d'Ammiud, fils d'Amri, fils d'Omraï, fils de Bonni, *l'un* des fils de Pharès, fils de Juda ;

4. Othei filius Ammiud, filii Amri, filii Omrai, filii Bonni, de filiis Phares filii Juda.

5. Asaïa, fils aîné de Siloni,* et ses autres fils ;

5. Et de Siloni, Asaia primogenitus, et filii ejus.

6. Jéhuel, l'un des enfans de Zara, et les autres de la même maison, *montant au nombre de* six cent quatre-vingt-dix.

6. De filiis autem Zara, Jehuel, et fratres eorum, sexcenti nonaginta.

7. De la tribu de Benjamin : Salo, fils de Mosollam, fils d'Oduïa, fils d'Asana ;

7. Porro de filiis Benjamin : Salo filius Mosollam, filii Oduia, filii Asana :

8. Et Jobania, fils de Jéroham, avec Ela, fils d'Ozi, fils de Mochori ; et Mosollam, fils de Saphatias, fils de Rahuel, fils de Jébanias ;

8. Et Jobania filius Jeroham : et Ela filius Ozi, filii Mochori : et Mosollam filius Saphatiæ, filii Rahuel, filii Jebaniæ,

9. Et encore tous les parens de ceux-ci divisés en diverses branches, *jusqu'au nombre de* neuf cent cinquante-six. Tous ceux-ci *furent* chefs de différentes branches dans les maisons dont ils étoient descendus.

9. Et fratres eorum per familias suas, nongentiquinquaginta sex. Omnes hi, principes cognationum per domos patrum suorum.

℣ 2. Voyez au livre de Josué, IX. 27., et au 1er livre d'Esdras, VIII. 20.
℣ 5. Quelques-uns traduisent l'hébreu : Asaïa l'aîné entre les descendans de Séla, *autre fils de Juda.*

10. De sacerdotibus autem : Jedaia, Joiarib, et Jachin :

11. Azarias quoque filius Helciæ, filii Mosollam, filii Sadoc, filii Maraioth, filii Achitob, pontifex domus Dei.

12. Porro Adaias, filius Jeroham, filii Phassur, filii Melchiæ: et Maasai filius Adiel, filii Jezra, filii Mosollam, filii Mosallamith, filii Emmer :

13. Fratres quoque eorum principes per familias suas, mille septingenti sexaginta, fortissimi robore ad faciendum opus ministerii in domo Dei.

14. De levitis autem, Semeia filius Hassub, filii Ezricam, filii Hasebia, de filiis Merari :

15. Bacbacar quoque carpentarius, et Galal, et Mathania filius Micha, filii Zechri, filii Asaph :

16. Et Obdia filius Semeiæ, filii Galal, filii Idithun : et Barachia filius Asa, filii El-

10. De la famille sacerdotale, il y eut Jédaïa, Joïarib" et Jachin *qui s'établirent à Jérusalem ;*

11. Comme aussi Azarias ou *Saraïa,"* fils d'Helcias, fils de Mosollam, *autrement Sellum,"* fils de Sadoc, fils de Maraïoth, fils d'Achitob, pontife *ou chef des prêtres"* de la maison de Dieu ;

12. Adaïa qui étoit fils de Jéroham, *petit*-fils" de Phassur, fils de Melchias ; et Maasaï, qui étoit fils d'Adiel, fils de Jezra, fils de Mosollam, fils de Mosollamith, fils d'Emmer,

13. Avec encore leurs parens qui ont été chefs de plusieurs autres *branches* ou familles *montant au nombre de* mille sept cent soixante, *tous hommes* forts et robustes pour s'acquitter de tout le service qu'ils avoient à faire dans la maison de Dieu.

14. Des lévites, *il y eut* Séméia, fils d'Hassub, fils d'Ezricam, fils d'Hasébia, l'un des fils de Mérari,

15. Bacbacar, charpentier, Galal et Mathania, fils de Micha, fils de Zéchri, fils d'Asaph,

16. Avec Obdia, fils de Séméias, fils de Galal, fils d'Idithun, et Barachia, fils d'Asa, fils d'Eloana, qui avoit choisi sa demeure dans les fau-

† 10. et 11. En comparant ce texte avec celui de Néhémie, xi. 10. 11., il paroît qu'il faudroit lire : Jadaïa, fils de Joïarib, fils de Jachin, fils d'Azarias, fils d'Helcias, etc., *et Jédéïa étoit* chef *ou intendant* de la maison de Dieu. Voyez ce qui a été dit sur cela dans la *Dissertation sur les pontifes juifs*, tome vi.

† 11. Il est nommé ainsi au livre de Néhémie, xi. 11.

Ibid. Il est nommé ainsi au chap. vi., versets 12. et 13.

Ibid. C'est le sens de l'hébreu : chef *ou intendant* de la maison de Dieu.

† 12. Ou plutôt descendant de Phassur ; il étoit petit-fils du petit-fils de Phassur, comme on le voit au livre de Néhémie, xi. 12.

bourgs de Nétophati *dans la tribu de Juda.*

17. Les *chefs des* portiers *étoient:* Sellum, Accub, Telmon, et Ahimam;" et leur frère Sellum étoit le premier *d'entre eux.*

18. Jusqu'à ce temps-là, des enfans de Lévi avoient gardé chacun à leur tour la porte du roi, *c'est-à-dire la porte par laquelle il entroit dans le temple*, et qui étoit à l'orient."

19. Sellum, fils de Coré, fils d'Abiasaph, fils du *vieux* Coré, *étoit là"* avec ses frères et toute la maison de son père, c'est-à-dire, les Corites établis sur les ouvrages qui regardoient le ministère, ayant la garde des portes du tabernacle, chacune de leurs familles gardant tour à tour l'entrée du camp du Seigneur.

20. Or Phinées, fils d'Eléazar, étoit leur chef *dans ce ministère, dont ils s'aquittoient* devant le Seigneur. "

21. Zacharie, fils de Mosollamia, étoit *particulièrement* chargé de la porte du tabernacle du témoignage.

22. Tous ces officiers destinés à la garde des portes du temple *étoient au nombre de* deux cent douze, et inscrits chacun sur le rôle de leur ville. David, et *avant lui*, le pro-

cana, qui habitavit in atriis Netophati.

17. Janitores autem, Sellum, et Accub, et Telmon, et Ahimam, et frater eorum Sellum princeps:

18. Usque ad illud tempus, in porta regis ad orientem, observabant per vices suas de filiis Levi.

19. Sellum vero filius Core, filii Abiasaph, filii Core, cum fratribus suis, et domo patris sui: hi sunt Coritæ super opera ministerii, custodes vestibulorum tabernaculi: et familiæ eorum per vices castrorum Domini custodientes introitum.

20. Phinees autem filius Eleazari, erat dux eorum coram Domino.

21. Porro Zcharias filius Mosollamia, janitor portæ tabernaculi testimonii.

22. Omnes hi electi in ostiarios per portas, ducenti duodecim: et descripti in villis propriis, quos con-

✝ 17. On lit dans l'hébreu, Ahiman.

✝ 18. Hébr. autr. Et Adané étoit à la porte du roi, située à l'orient; ce sont là les portiers distribués par bandes *et choisis* d'entre les enfans de Lévi.

✝ 19. Autr. Or Sellum.... avec ses frères, etc., étoient établis sur les ouvrages, etc.

✝ 20. Hébr. autr. Or Phinées, fils d'Eléazar, avoit été autrefois leur chef. On lit ensuite dans l'hébreu, יהוה עמו, *Dominus cum eo*, peut-être pour והיה עמו, *Et erat cum eo*, en le rapportant au ✝ suivant, *Et erat cum eo Zacharias;* car la conjonction *porro* exprimée dans la Vulgate, n'est pas dans l'hébreu.

stituerunt David, et Samuel videns, in fide sua,

phète Samuël les avoient établis par un effet *de la lumière* de leur foi, "

23. Tam ipsos, quam filios eorum, in ostiis domus Domini, et in tabernaculo, vicibus suis.

23. Tant eux que leurs enfans, afin de garder chacun à leur tour les portes de la maison du Seigneur et celles de son sanctuaire.

24. Per quatuor ventos erant ostiarii : id est, ad orientem, et ad occidentem, et ad aquilonem, et ad austrum.

24. Les portiers *distribués en quatre compagnies* étoient *logés*, selon la situation des quatre vents, c'est-à-dire, à l'orient, à l'occident, au septentrion et au midi.

25. Fratres autem eorum in viculis morabantur, et veniebant in sabbatis suis de tempore usque ad tempus.

25. Et leurs frères, *qui n'étoient pas actuellement de service*, demeuroient dans leurs bourgades; mais ils venoient chacun à leur tour les jours de sabbat, *pour faire leur office* depuis le commencement de la semaine jusqu'à la fin. "

26. His quatuor levitis creditus erat omnis numerus janitorum, et erant super exedras, et thesauros domus Domini.

26. *Quant à* ces quatre lévites, *Sellum, Accub, Telmon et Ahimam qui* avoient l'intendance sur tous les portiers, *ils étoient toujours attachés au service du temple*, et ils étoient *encore* chargés du soin de toutes les chambres du trésor de la maison du Seigneur.

27. Per gyrum quoque templi Domini morabantur in custodiis suis, ut cum tempus fuisset, ipsi mane aperirent fores.

27. *C'est pourquoi* ils demeuroient autour du temple du Seigneur, chacun dans leur département, afin que, quand l'heure étoit venue, ils en ouvrissent eux-mêmes les portes dès le matin.

28. De horum genere erant et super vasa ministerii : ad nume-

28. Il y avoit aussi quelques-uns de leurs frères qui avoient soin de toutes les choses qui servoient au

℣ 22. Hébr. autr. les avoit établis et fixés dans *cet emploi confié à leur* fidélité.

℣ 25. L'hébreu ajoute *cum illis* ; et au ℣ suivant ou lit : *Nam in fidelitate ipsi (erant) quatuor præcipui janitorum, ipsi (erant) levitæ.* Le révérend père Houbigant soupçonne qu'il y a là une transposition, faite par les copistes; que ces mots, *nam in fidelitate ipsi erant*, appartiennent au ℣ 25., *et cum illis* au ℣ 26., en ce sens : Car ils étoient établis dans leurs postes. Avec eux étoient les quatre principaux portiers; et ceux-ci étoient aussi lévites.

ministère *du* temple; car on apportoit toutes ces choses par compte, et on les remportoit de même.

29. C'étoit d'entre ceux qui avoient en garde tout ce qui servoit au sanctuaire, qu'on en prenoit quelques-uns pour avoir soin de la farine, du vin, de l'huile, de l'encens et des aromates.

30. Mais ceux qui étoient de la famille sacerdotale, composoient *seuls* les parfums de plusieurs aromates mêlés ensemble.

31. Le lévite Mathathias, fils aîné de Sellum, descendant de Coré, avoit l'intendance sur tout ce qu'on faisoit frire dans la poêle.

32. Quelques-uns de la branche de Caath leurs frères, avoient la charge des pains qu'on exposoit devant le Seigneur, afin d'en préparer toujours de nouveaux pour tous les jours de sabbat.

33. C'étoient les premiers d'entre les chantres " des familles de lévites qui demeuroient près du temple, " afin de pouvoir plus librement remplir jour et nuit les fonctions de leur ministère. "

34. Les chefs des lévites, " qui étoient *comme* princes dans leurs

rum enim et inferebantur vasa et efferebantur.

29. De ipsis, et qui credita habebant utensilia sanctuarii, præerant similæ, et vino, et oleo, et thuri, et aromatibus.

30. Filii autem sacerdotum unguenta ex aromatibus conficiebant.

31. Et Mathathias levites primogenitus Sellum Coritæ, præfectus erat eorum quæ in sartagine frigebantur.

32. Porro de filiis Caath fratribus eorum, super panes erant propositionis, ut semper novos per singula sabbata præpararent.

33. Hi sunt principes cantorum per familias levitarum, qui in exedris morabantur, ut die ac nocte jugiter suo ministerio deservirent.

34. Capita levitarum, per familias suas

℣ 33. Hébr. litt. Voilà les chantres chefs des familles des lévites, etc. Il faudroit peut-être lire : Voilà les officiers, etc. C'est-à-dire, המשרתים, *ministri*, au lieu de המשררים, *cantores;* l'interprète syrien lisoit ainsi.

Ibid. Hébr. litt. *in exedris dimissi*, פטירים, peut-être pour בתורים, *in vicibus* : qui demeuroient à leur tour dans les chambres du temple.

Ibid. Hébr. litt. *quia die ac nocte super eos in opere*, במלאכה, peut-être pour המלאכה, *opus;* c'est-à-dire, parce que l'office étoit jour et nuit sur eux; ils étoient obligés d'y vaquer jour et nuit.

℣ 34. Hébr. autr. Ce sont là les premiers pères et les chefs des familles de Lévi qui s'établirent à Jérusalem *après le retour de la captivité.* Ce verset est semblable au verset 28. du chap. précédent. Voyez la note sur ce verset.

principes manserunt in Jerusalem.

familles, demeurèrent à Jérusalem.

35. In Gabaon autem commorati sunt, pater Gabaon Jehiel, et nomen uxoris ejus Maacha.

35. Mais Jéhiel *de la tribu de Benjamin*," demeura dans Gabaon, et la peupla;" sa femme se nommoit Maacha. *Sup.* VIII. 29.

36. Filius primogenitus ejus Abdon, et Sur, et Cis, et Baal, et Ner, et Nadab,

36. Abdon son fils aîné, Sur, Cis, Baal, Ner et Nadab,

37. Gedor quoque, et Ahio, et Zacharias et Macelloth.

37. Comme aussi Gédor, Ahio, Zacharie, Macelloth

38. Porro Macelloth genuit Samaan : isti habitaverunt e regione fratrum suorum in Jerusalem, cum fratribus suis.

38. Qui fut père de Samaan : " tous ceux-ci demeurèrent à Jérusalem, eux et ceux de leur maison, vis-à-vis de leurs autres frères *qui demeuroient à Gabaon.*"

39. Ner autem genuit Cis : et Cis genuit Saul : et Saul genuit Jonathan, et Melchisua, et Abinadab, et Esbaal.

39. Ner fut père de Cis, et Cis père de Saül. Saül engendra Jonathas, Melchisua, Abinadab et Esbaal. *Sup.* VIII. 33.

40. Filius autem Jonathan, Meribbaal : et Meribbaal genuit Micha.

40. Jonathas eut pour fils, Méribbaal qui fut père de Micha.

41. Porro filii Micha, Phithon, et Melech, et Tharaa, et Ahaz.

41. Les fils de Micha *furent* Phithon, Mélech, Thara et Ahaz.

42. Ahaz autem genuit Jara, et Jara genuit Alamath, et Azmoth, et Zamri : Zamri autem genuit Mosa.

42. Ahaz engendra Jara, et Jara engendra Alamath, Azmoth et Zamri. Zamri engendra Mosa.

43. Mosa vero genuit Banaa, cujus filius Raphaia, genuit Elasa, de quo ortus est Asel.

43. Mosa engendra Banaa dont le fils *nommé* Raphaïa engendra Elasa duquel est sorti Asel.

℣ 35. Voyez au chap. précédent, ℣ 29. et suiv.

Ibid. Litt. il en fut le père, c'est-à-dire, le père de ceux qui l'habitèrent.

℣ 38. On lit dans l'hébreu, Samaam.

Ibid. Voyez au chap. précédent. ℣ 32.

44. Asel eut six fils dont voici les noms : Ezricam, Bocru, " Ismahel, Saria, Obdia, Hanan. Ce sont là les fils d'Asel.

44. Porro Asel sex filios habuit his nominibus : Ezricam, Bocru, Ismahel, Saria, Obdia, Hanan : hi sunt filii Asel.

℣ 44. Voyez au chap. précédent, ✝ 38.

CHAPITRE X.

Mort de Saül et de ses enfans.

I. Rois, xxxi.

Avant l'ère chr. vulg. 1055.

1. Or *Saül ayant attiré sur lui la colère du Seigneur*, les Philistins " *lui déclarèrent la guerre ;* et *ceux-ci* ayant donné bataille contre Israël, les Israélites furent mis en fuite par les Philistins, et un grand nombre d'Israélites furent tués sur la montagne de Gelboé.

1. Philisthiim autem pugnabant contra Israel, fugeruntque viri Israel Palæsthinos, et ceciderunt vulnerati in monte Gelboe.

2. Les Philistins étant venus fondre sur Saül et sur ses enfans, tuèrent Jonathas, Abinadab et Melchisua, enfans de Saül, *qui étoient plus avancés.*

2. Cumque appropinquassent Philisthæi persequentes Saul, et filios ejus, percusserunt Jonathan, et Abinadab, et Melchisua, filios Saul.

3. Enfin tout le fort du combat tomba sur Saül *même.* Les archers le reconnurent *de loin*, et le percèrent " de leurs flèches.

3. Et aggravatum est prælium contra Saul, inveneruntque eum sagittarii, et vulneraverunt jaculis.

4. Saül dit alors à son écuyer :

4. Et dixit Saul ad

℣ 1. Ici commence le rapport qui se trouve entre les livres des Rois et les livres des Paralipomènes. Dans cette édition nous aurons soin de marquer ce rapport à la tête de chaque chapitre par la citation des textes parallèles. Ainsi la citation mise à la tête de celui-ci signifie qu'il répond au chap. xxxi du 1er livre des Rois. On peut voir sur le rapport de ces textes la *Dissertation sur les textes parallèles*, placée dans ce volume. (*Note de la précédente édition.*)

℣ 3. On lit dans l'hébreu, ויחל, *et doluit*, au lieu de ויחלל, *et vulneratus est.*

armigerum suum : Evagina gladium tuum, et interfice me : ne forte veniant incircumcisi isti, et illudant mihi. Noluit autem armiger ejus hoc facere, timore perterritus : arripuit ergo Saul ensem, et irruit in eum.

Tire ton épée, et tue-moi, de peur que ces incirconcis ne viennent, et ne me déshonorent, *en ajoutant l'insulte à la violence.* Son écuyer épouvanté *d'une telle proposition, et retenu par le respect dû à la majesté royale*, ne voulut point le faire; ainsi Saül prit *lui-même* son" épée, et *tournant la pointe contre son estomac, il* se jeta dessus.

Avant l'ère chr. vulg. 1055.

5. Quod cum vidisset armiger ejus, videlicet mortuum esse Saul, irruit etiam ipse in gladium suum, et mortuus est.

5. Ce que son écuyer ayant vu, et regardant Saül comme mort, il se jeta aussi de même sur sa " propre épée, et se tua.

6. Interiit ergo Saul, et tres filii ejus, et omnis domus illius pariter concidit.

6. Telle fut la mort de Saül et de ses trois fils; et toute sa maison" périt avec lui.

7. Quod cum vidissent viri Israel, qui habitabant in campestribus, fugerunt : et Saul ac filiis ejus mortuis, dereliquerunt urbes suas, et huc illucque dispersi sunt : veneruntque Philisthiim, et habitaverunt in eis.

7. Les Israélites qui habitoient la campagne ayant vu la défaite de l'armée, s'enfuirent; et comme Saül étoit mort aussi-bien que ses enfans, ils abandonnèrent leurs villes, se dispersant de tous côtés;" ainsi les Philistins y vinrent et s'y établirent.

8. Die igitur altero detrahentes Philisthiim spolia cæsorum, invenerunt Saul, et filios ejus jacentes in monte Gelboe.

8. Le lendemain *de la défaite*, les Philistins dépouillant les morts, trouvèrent Saül et ses fils étendus sur la montagne de Gelboé;

9. Cumque spoliassent eum, et amputassent caput, armisque

9. Et l'ayant *aussi* dépouillé lui-même, ils lui coupèrent la tête, prirent ses armes, et les envoyèrent

† 4. Le pronom n'est pas exprimé dans le texte.

† 5. Le pronom n'est pas exprimé ici dans l'hébreu; mais on le trouve au 1er livre des Rois, xxxi. 5.

† 6. On lit au 1er livre des Rois, xxxi. 6., son écuyer et tous ses gens.

† 7. Hébr. autr. Les Israélites qui habitoient *en-de-çà de* la vallée *de Jezraël, et en-de-çà du Jourdain*, ayant appris que l'armée d'Israël avoit été mise en fuite, et que Saül étoit mort avec ses enfans, abandonnèrent leurs villes, et s'enfuirent. 1. *Reg.* xxxi. 7.

Avant l'ère chr. vulg. 1055.

dans leur pays, pour les faire voir de tous côtés, et les exposer à la vue du peuple dans les temples de leurs idoles."

nudassent, miserunt in terram suam, ut circumferretur, et ostenderetur idolorum templis et populis:

10. Ils consacrèrent ses armes dans le temple de leur dieu *Astaroth*. " *Ils pendirent le corps de Saül sur la muraille de Béthsan*," et attachèrent sa tête dans le temple de Dagon.

10. Arma autem ejus consecraverunt in fano dei sui; et caput affixerunt in templo Dagon.

11. Quand les habitans de Jabès de Galaad eurent appris le traitement *si indigne* que les Philistins avoient fait à Saül,

11. Hoc cum audissent viri Jabes-Galaad, omnia scilicet quæ Philisthiim fecerant super Saul,

12. Les plus courageux d'entre eux s'étant assemblés, s'en allèrent et enlevèrent les corps de Saül et de ses enfans, et les apportèrent à Jabès *où ils les brûlèrent*." Ils enterrèrent *ensuite* leurs os sous le chêne" qui étoit à Jabès, et ils jeûnèrent pendant sept jours.

12. Consurrexerunt singuli virorum fortium, et tulerunt cadavera Saul et filiorum ejus: attuleruntque ea in Jabes, et sepelierunt ossa eorum subter quercum, quæ erat in Jabes, et jejunaverunt septem diebus.

13. Ainsi mourut Saül à cause de ses iniquités, parce qu'au lieu de garder le commandement que le Seigneur lui avoit fait *d'exterminer entièrement les Amalécites*, il l'avoit violé; *car il avoit conservé Agag leur roi, avec ce qu'il y avoit de meilleur parmi les brebis et les bœufs;*" et de plus, il avoit consulté une pythonisse, "

Exod. XVII. 14.
1. *Reg.* XV. 3.
1. *Reg.* XXVIII. 8.

13. Mortuus est ergo Saul propter iniquitates suas, eo quod prævaricatus sit mandatum Domini quod præceperat; et non custodierit illud: sed insuper etiam pythonissam consuluerit,

14. Et n'avoit point mis son espé-

14. Nec speraverit

℣ 9. L'hébreu peut aussi se traduire : Et ils envoyèrent par tout le pays des Philistins pour répandre cette nouvelle, *et pour la publier* dans les temples de leurs idoles, et parmi le peuple. 1. *Reg.* XXXI. 9. On lit ici את, *apud*, pour בית, *in domo*.

℣ 10. Ce dieu est ainsi nommé au 1er livre des Rois, XXXI. 10. D. Calmet pense que le dieu Astaroth est le même que Dagon. Voyez la *Dissertation sur les divinités des Philistins*, tome V.

Ibid. Cette circonstance est marquée au 1er livre des Rois, XXXI. 10.

℣ 12. Cette circonstance est marquée au 1er livre des Rois, XXXI. 12.

Ibid. Voyez ce qui a été dit sur cela au 1er livre des Rois, XXXI. 13.

℣ 13. Voyez au 1er livre des Rois, XV.

Ibid. Voyez au 1er livre des Rois, XXVIII.

in Domino : propter quod interfecit eum, et transtulit regnum ejus ad David filium Isai.

rance " au Seigneur ; c'est pour cela que Dieu le fit mourir, et qu'il transféra son royaume à David fils d'Isaï.

Avant l'ère chr. vulg. 1055.

✝ 14. Hébr. Et il n'avoit point recherché le Seigneur.

CHAPITRE XI.

David sacré roi d'Israël. Siége de Jérusalem. Joab général des armées de David. Noms des plus vaillans hommes qui étoient avec David.

II. Rois, v. 1.-10.

1048.

1. Congregatus est igitur omnis Israel ad David in Hebron, dicens : Os tuum sumus, et caro tua.

1. Saul *étant mort, David fut sacré à Hébron pour régner sur la tribu de Juda. Isboseth, fils de Saül, régna en même temps sur les autres tribus, mais il fut tué sept ans après.* " Tout *le peuple* " d'Israël vint donc *alors* trouver David à Hébron, et lui dit : Nous sommes vos os et votre chair.

2. Heri quoque, et nudiustertius, cum adhuc regnaret Saul, tu eras qui educebas et introducebas Israel : tibi enim dixit Dominus Deus tuus : Tu pasces populum meum Israel, et tu eris princeps super eum.

2. Et ci-devant même, lorsque Saül régnoit encore, c'étoit vous qui meniez Israël *au combat* et le rameniez ; car c'est à vous que le Seigneur votre Dieu a dit : " Vous serez le pasteur de mon peuple d'Israël, et vous en serez le prince.

3. Venerunt ergo omnes majores natu Israel, ad regem in Hebron, et iniit David cum eis fœdus coram Domino : unxeruntque eum regem super Israel, juxta sermonem Domini,

3. Tous les anciens d'Israël vinrent donc trouver le roi à Hébron, et le roi fit alliance avec eux devant le Seigneur ; et ils le sacrèrent roi sur *tout* Israël, *comme il l'avoit été sur Juda*, suivant la parole que le Seigneur *même* avoit dite par la bouche de Samuël.

✝ 1. Voyez au IIe livre des Rois, III-IV.
Ibid. On lit au IIe livre des Rois, v. 1, toutes les tribus d'Israël.
✝ 2. Hébr. aut. Et le Seigneur votre Dieu vous a dit.

Avant l'ère chr. vulg. 1048.

4. *Le roi* David accompagné *de ses gens*" *et* de tout Israël, marcha ensuite vers Jérusalem, nommée autrement Jébus, dont étoient maîtres les Jébuséens habitans du pays.

5. Ceux qui demeuroient dans Jébus *croyant cette ville imprenable*, dirent alors à David : Vous n'entrerez point ici. Néanmoins David prit la forteresse de Sion, qui *depuis* fut appelée la cité de David ;

6. Car, *pour encourager les troupes*, il fit publier que quiconque battroit le premier les Jébuséens, seroit fait chef et général *de l'armée*. Ainsi Joab, fils de Sarvia, monta le premier *à l'assaut*, et fut fait général.

7. David prit son logement dans la citadelle ; et c'est ce qui la fit appeler la ville de David.

8. Il fit ensuite bâtir *un mur* tout autour de la ville, depuis Mello, et d'un bout jusqu'à l'autre ;" et Joab fit réparer" le reste de la ville.

9. David faisoit tous les jours de nouveaux progrès, s'avançant et s'affermissant de plus en plus ; et le Seigneur *Dieu*" des armées étoit avec lui.

quem locutus est in manu Samuel.

4. Abiit quoque David, et omnis Israel in Jerusalem : hæc est Jebus, ubi erant Jebusæi habitatores terræ.

5. Dixeruntque qui habitabant in Jebus ad David : Non ingredieris huc. Porro David cepit arcem Sion, quæ est civitas David,

6. Dixitque : Omnis qui percusserit Jebusæum in primis, erit princeps et dux. Ascendit igitur primus Joab filius Sarviæ, et factus est princeps.

7. Habitavit autem David in arce, et idcirco appellata est civitas David.

8. Ædificavitque urbem in circuitu a Mello usque ad gyrum : Joab autem reliqua urbis extruxit.

9. Proficiebatque David vadens et crescens, et Dominus exercituum erat cum eo.

II. Rois, xxiii. 8. *et suiv.*

10. Voici les premiers d'entre les braves de David, qui l'ont aidé à se faire reconnoître roi sur tout Israël,

10. Hi principes virorum fortium David, qui adjuverunt eum

℣ 4. On le trouve ainsi au IIe livre des Rois, v. 6. Le roi et ses gens.

℣ 8. Litt. jusqu'aux environs. Hébr. autr. jusqu'à Sabib, ou autre nom qui pourroit désigner un lieu opposé à Mello. *Sabib* signifie les environs ; c'est ce qui donne lieu à l'équivoque. Sur *Mello*, voyez ce qui a été dit au IIe livre des Rois, v. 9.

Ibid. Hébr. litt. *vivificavit*, וַיְחַיֵּ. Peut-être qu'il faudroit lire וַיָּקֶם, *cepit* : Joab prit le reste de la ville.

℣ 9. Ce mot est exprimé au Ier livre des Rois, v. 10.

ut rex fieret super omnem Israel, juxta verbum Domini, quod locutus est ad Israel.

suivant la déclaration que Dieu en avoit faite lui-même au peuple d'Israël.

Avant l'ère chr. vulg. 1048.

11. Et iste numerus robustorum David : Jesbaam filius Hachamoni princeps inter triginta : iste levavit hastam suam super trecentos vulneratos una vice.

11. Et voici le dénombrement des plus vaillans hommes de David : Jesbaam, fils d'Hachamoni, prince *ou* chef *au-dessus* de trente " *autres.* C'est lui qui ayant pris sa lance *contre les Philistins*, en blessa trois cents en une seule fois.

12. Et post eum Eleazar filius patrui ejus Ahohites, qui erat inter tres potentes.

12. Après lui, Eléazar Ahohites, fils de Dodo, " étoit *le second* entre les trois plus vaillans.

13. Iste fuit cum David in Phesdommim, quando Philisthiim congregati sunt ad locum illum in prælium: et erat ager regionis illius plenus hordeo, fugeratque populus a facie Philisthinorum.

13. C'est lui qui se trouva avec David à Phesdomim, quand les Philistins s'y rassemblèrent pour donner bataille; *et Semma, fils d'Agé d'Arari, fut le troisième.* La campagne étoit en ce lieu toute semée d'orge; et le peuple *effrayé* s'étoit enfui devant les Philistins.

14. Hi steterunt in medio agri; et defenderunt eum : cumque percussissent Philisthæos, dedit Dominus salutem magnam populo suo.

14. Mais ceux-ci, *c'est-à-dire*, *Eléazar et Semma*, firent ferme au milieu du champ, et le défendirent *courageusement;* et après qu'ils eurent battu les Philistins, Dieu donna une grande prospérité à son peuple."

℣ 11. On lit au IIe livre des Rois, XXIII. 8., chef des trois *plus vaillans*. On a confondu שלשה, *tres*, avec שלשים, *triginta*.

℣ 12. C'est le nom hébreu que la Vulgate a traduit par *patrui ejus*.

℣ 13. et 14. Il semble qu'il faudroit lire ici comme au IIe livre des Rois, XXIII. 9.-12. C'est lui qui se trouva à Phesdomim quand les Philistins s'y rassemblèrent pour donner bataille. (*Les Israélites ayant fui, Eléazar fit ferme, et battit les Philistins, jusqu'à ce que sa main se lassât de tuer, et qu'elle demeurât attachée à son épée. Le Seigneur donna en cette journée une grande victoire à Israël; et ceux qui avoient fui retournèrent pour prendre les dépouilles des morts. Le plus vaillant après lui étoit Semma, fils d'Agé d'Arari. Les Philistins se rassemblèrent un jour près de Lechi*), où il y avoit un champ plein d'orge (*ou de lentilles*), et le peuple s'étoit enfui devant les Philistins. Mais *Semma* demeura ferme au milieu du champ, le défendit *courageusement*, et battit les Philistins; et Dieu donna une grande victoire à son peuple. Les copistes ont confondu שעורים, *hordeorum*, avec עדשים, *lenticulorum*, sans que l'on puisse savoir quelle est la vraie leçon.

Avant l'ère chr. vulg. 1048.

15. Ce furent ces trois d'entre les trente principaux, *savoir, Jesbaam, Eléazar et Semma*, qui vinrent trouver David sur cette roche où il étoit, près de la caverne d'Odollam, quand *après la prise de Jérusalem*, les Philistins, *craignant qu'il ne devînt trop puissant*, vinrent camper dans la vallée de Raphaïm, *à dessein de le combattre.*

15. **Descenderunt autem tres de triginta principibus ad petram in qua erat David, ad speluncam Odollam, quando Philisthiim fuerant castrametati in valle Raphaim.**

16. David étant donc ainsi dans son fort, et les Philistins ayant mis des gens" dans Bethléhem,

16. **Porro David erat in præsidio, et statio Philisthinorum in Bethlehem.**

17. Il se trouva pressé de la soif, et il dit: Oh! si quelqu'un pouvoit me donner de l'eau de la citerne de **Bethléhem, qui est près de la porte!**

17. **Desideravit igitur David, et dixit: O si quis daret mihi aquam de cisterna Bethlehem, quæ est in porta!**

18. **A l'heure même, ces trois hommes traversèrent le camp des Philistins, puisèrent de l'eau dans la citerne qui étoit à la porte de Bethléhem, et l'apportèrent à David, afin qu'il en bût; mais il ne voulut jamais *en boire*, et il aima mieux l'offrir au Seigneur,**

18. **Tres ergo isti per media castra Philisthinorum perrexerunt, et hauserunt aquam de cisterna Bethlehem, quæ erat in porta, et attulerunt ad David ut biberet: qui noluit, sed magis libavit illam Domino,**

19. **En disant: A Dieu ne plaise que je fasse cette faute en sa présence, et que je boive le sang de ces hommes qui m'ont apporté cette eau au péril de leur vie. Ainsi cette raison l'empêcha d'en boire. Voilà ce que firent ces trois vaillans hommes.**

19. **Dicens: Absit ut in conspectu Dei mei hoc faciam, et sanguinem istorum virorum bibam: quia in periculo animarum suarum attulerunt mihi aquam. Et ob hanc causam noluit bibere: hæc fecerunt tres robustissimi.**

20. **Abisaï, frère de Joab, étoit le premier des trois *braves du second rang;* ce fut lui qui combattit avec une lance contre trois cents hommes**

20. **Abisai quoque frater Joab, ipse erat princeps trium, et ipse levavit hastam suam**

℣ 16. On lit dans l'hébreu, שָׁלִישׁ, *præfectus*, pour מַצָּב, *statio*, qu'on lit au n^e^ livre des Rois, XXIII, 14.

contra trecentos vulneratos, et ipse erat inter tres nominatissimus,

qu'il tua, et il étoit fort renommé entre les trois.

Avant l'ère chr. vulg. 1048.

21. Et inter tres secundos inclytus, et princeps eorum : verumtamen usque ad tres primos non pervenerat.

21. On le regardoit comme le plus illustre d'entre les trois seconds, et comme *leur chef et* leur prince; néanmoins il n'égaloit pas encore les trois premiers."

22. Banaias filius Joiadæ viri robustissimi qui multa opera perpetrarat, de Cabseel : ipse percussit duos Ariel Moab : et ipse descendit, et interfecit leonem in media cisterna tempore nivis.

22. Banaïas de Cabséel, fils de Joïada, qui fut un homme très-vaillant, se signala par plusieurs grandes actions. Il tua les deux Ariel de Moab, " et étant descendu dans une citerne en un temps de neige, il y tua un lion.

23. Et ipse percussit virum Ægyptium, cujus statura erat quinque cubitorum, et habebat lanceam ut liciatorium texentium : descendit igitur ad eum cum virga, et rapuit hastam quam tenebat manu, et interfecit eum hasta sua.

23. Ce fut lui aussi qui tua un Egyptien haut de cinq coudées," qui portoit une lance *longue* comme ces grands bois de tisserands. Il l'attaqua n'ayant qu'une baguette *à la main;* et lui ayant arraché la lance qu'il avoit en sa main, il le tua avec cette lance même.

24. Hæc fecit Banaias filius Joiadæ, qui erat inter tres robustos nominatissimus.

24. Voilà ce que fit Banaïas, fils de Joïada; il étoit aussi très-illustre entre les trois *seconds*,

25. Inter triginta

25. *Et* le premier entre les trente;"

℣ 21. Le mot *primos* est omis dans l'hébreu.

℣ 22. Autr. les deux lions de Moab. *Ariat* en hébreu signifie *lion de Dieu* ou *lion très-fort;* et c'est en ce sens que la Vulgate le rend au IIe livre des Rois, XXIII. 20. Les uns croient que c'étoient réellement deux lions; d'autres croient que c'étoient deux hommes aussi formidables que des lions; d'autres pensent que ce sont deux forteresses ainsi nommées.

℣ 23. Environ huit pieds.

℣ 25 Il s'acquit de la gloire entre les trente, *ou entre les trois seconds*. Il y a lieu de présumer qu'au lieu de שלשים, *triginta*, il faudroit lire שלשה, *tres;* et qu'au lieu de הנו, *ecce ille*, que la Vulgate

Avant l'ère chr. vulg. 1048.

néanmoins il n'égaloit pas encore les trois *premiers*. David l'admit dans son conseil secret."

primus : verumtamen ad tres usque non pervenerat : posuit autem eum David ad auriculam suam.

26. Mais les plus braves de ceux qui étoient dans *le reste* de l'armée, *étoient* Asahel, frère de Joab, et Elchanan, fils de Dodo," de Bethléhem;

26. Porro fortissimi viri in exercitu, Asahel frater Joab, et Elchanan filius patrui ejus de Bethlehem,

27. Sammoth *ou Semmá*" d'Arori," et Helles de Phaloni;

27. Sammoth Arorites, Helles Phalonites,

28. Ira de Thécua, fils d'Accès, Abiézer d'Anathoth,

28. Ira filius Acces Thecuites, Abiezer Anathothites,

29. Sobbochaï *ou Mahonnaï* d'Husathi, Ilaï *ou Selmon*" d'Ahoh,

29. Sobbochai Husathites, Ilai Ahohites,

30. Maharaï de Nétophath, Héled, fils de Baana, *aussi* de Nétophath,

30. Maharai Netophathites, Heled filius Baana Netophathites,

31. Ethaï *ou Ithaï*," fils de Ribaï de Gabaath, de la tribu de Benjamin, Banaïa de Pharathon,

31. Ethai filius Ribai de Gabaath filiorum Benjamin, Banaia Pharathonites,

32. Huraï *ou Heddaï* du torrent de Gaas, Abiel *ou Abialbon* d'Arbath, Azmoth *ou Azmarteh*" de Baurami, Eliaba de Salaboni;

32. Hurai de torrente Gaas, Abiel Arbathites, Azmoth Bauramites, Eliaba Salabonites:

33. De la maison d'Assem Gézonite, Jonathan, fils de Sagé d'Arari,"

33. Filii Assem Gezonites, Jonathan filius Sage Azarites,

a négligé comme ne faisant ici aucun sens, il faudroit lire בשנים, *in secundis*, comme au ℣ 21.

℣ 25. Hébr. litt. *ad audientiam suam*, על משמעתו, peut-être pour על משמרתו, *ad custodiam suam*, pour être le chef de ses gardes. Ce fut en effet son office, comme on le voit au chapitre xviii. 17.

℣ 26. C'est le nom hébreu que la Vulgate exprime par *patrui ejus*, comme on l'a déjà vu au ℣ 12.

℣ 27. Il est nommé ainsi au ii^e^ livre des Rois, xxiii. 25.

Ibid. Le texte du ii^e^ livre des Rois, xxiii. 25., ajoute ici Elica de Harodi.

℣ 29. Ils sont ainsi nommés au ii^e^ livre des Rois, xxiii. 27 et 28.

℣ 31. Voyez au ii^e^ livre des Rois, xxiii. 29.

℣ 32. Voyez au ii^e^ livre des Rois, xxiii. 30. 31.

℣ 33. En comparant ce texte avec celui du ii^e^ livre des Rois, xxiii.

34. Ahiam filius Sachar Ararites,
35. Eliphal filius Ur,
36. Hepher Mecherathites, Ahia Pheloniteś,
37. Hesro Carmelites, Naarai filius Asbai,
38. Joel frater Nathan, Mibahar filius Agarai,
39. Selec Ammonites, Naharai Berothites armiger Joab filii Sarviæ :
40. Ira Jethræus, Gareb Jethræus,
41. Urias Hethæus, Zabad filius Oholi,
42. Adina filius Siza Rubenites princeps Rubenitarum, et cum eo triginta :
43. Hanan filius Maacha, et Josaphat Mathanites,
44. Ozia Astarothites, Samma et Jehiel filii Hotham Aroritcs,

34. Ahiam, fils de Sachar " *aussi* d'Arari,
35. Eliphal *ou Eliphéleth*, fils d'Ur,
36. Hépher de Méchérath, Ahia de Phéloni,"
37. Hesro " du Carmel, Naaraï *ou Hesraï*, fils d'Asbaï,
38. Joël *ou Igaal*, frère de Nathan," Mibahar, fils d'Agaraï,
39. Sélec d'Ammoni, Naharaï " de Béroth, écuyer de Joab, fils de Sarvia ;
40. Ira de Jéthri, Gared *aussi* de Jéthri,
41. Urie Héthéen, " Zabad, fils d'Oholi,
42. Adina, fils de Siza, de la tribu de Ruben, et chef de cette tribu, lequel en avoit encore trente avec lui ;
43. Hanaan, fils de Maacha, et Josaphat de Mathani,
44. Ozia d'Astaroth, Samma et Jéhiel, fils d'Hotham d'Arori,

Avant l'ère chr. vulg. 1048.

32. 33., on pourroit lire : Jonathan, fils de Jassen *ou Assem* Géxonite ; Semma, fils de Sagé d'Arari.

℣ 34. Ou Sarar. 2. *Reg.* xxiii. 33.

℣ 35. et 36. On lit au 11e livre des Rois, xxiii. 34., Eliphelet, fils d'Aasbaï *qui étoit* fils de Machati, Eliam, fils d'Achitophel de Gélo. Mais il paroît que c'est une faute de copiste, qui a réduit ces trois personnages à deux.

℣ 37. Ils sont ainsi nommés au 11e livre des Rois, xxiii. 36. On lit ici dans l'hébreu Azbaï.

℣ 38. On lit au 11e livre des Rois, xxiii. 36., Igaal, fils de Nathan de Soba, Bonni de Gadi. Mais il paroît que ce sont au fond les mêmes noms altérés par les copistes.

℣ 39. On lit dans quelques exemplaires de la Vulgate, *Naarai*, comme au ℣ 37. ; mais dans l'hébreu ces deux noms diffèrent par une aspiration plus ou moins forte.

℣ 41. Ici finit le dénombrement qui se trouve au 11e livre des Rois, xxiii.

Avant l'ère chr. vulg. 1048.

45. Jedihel, fils de Samri et Joha son frère, qui étoient de Thosa,

46. Eliel de Mahumi, avec Jéribaï et Josaïa enfans d'Elnaëm, et Jethma de Moab, Eliel, et Obed, et Jasiel de Masobia.

45. Jedihel filius Samri, et Joha frater ejus Thosaites,

46. Eliel Mahumimites, et Jeribai, et Josaia filii Elnaem, et Jethma Moabites, Eliel, et Obed, et Josiel de Masobia.

CHAPITRE XII.

Dénombrement de ceux qui se joignirent à David pendant la persécution de Saül, et de ceux qui vinrent lui déférer la royauté à Hébron après la mort de ce prince.

1. Ceux-ci vinrent aussi trouver David à Sicéleg, lorsqu'il étoit encore obligé de fuir" Saül, fils de Cis; c'étoient des hommes très-forts et très-braves dans la guerre,

2. Qui tiroient de l'arc, et qui se servoient également des deux mains pour lancer des pierres avec la fronde, ou pour tirer des flèches. Ils étoient parens de Saül, et de la tribu de Benjamin; *mais le mérite de David l'emporta sur la considération de la parenté.*

3. Le premier *d'entre eux étoit* Ahiézer, et *ensuite* Joas, *tous deux* fils de Samaa de Gabaath, Jaziel et Phallet, fils d'Azmoth, Baracha et Jéhu d'Anathoth,

4. Samaïas de Gabaon, le plus brave d'entre les trente, et celui qui les commandoit; " Jérémie, Jéhéziel, Johanan et Jézabad de Gadéroth,

1. Hi quoque venerunt ad David in Siceleg, cum adhuc fugeret Saul filium Cis, qui erant fortissimi et egregii pugnatores,

2. Tendentes arcum, et utraque manu fundis saxa jacientes, et dirigentes sagittas: de fratribus Saul ex Benjamin.

3. Princeps Ahiezer, et Joas, filii Samaa, Gabaathites, et Jaziel, et Phallet filii Azmoth, et Baracha, et Jehu Anathothites.

4. Samaias quoque Gabaonites fortissimus inter triginta et super triginta: Jeremias, et Jeheziel, et

℣ 1, Hébr. de se tenir renfermé par la crainte de Saül.

℣ 4. Peut-être que dans l'hébreu, au lieu de עַל, *super*, suivi de l'article הַ, il faudroit lire, עִלַּיִן, *cum eo*, et trente hommes avec lui, comme on le lit au chap. précéd. ℣ 42.

Avant l'ère chr. vulg. 1048.

Johanan, et Jezabad Gaderothites,

5. Et Eluzai, et Jerimuth, et Baalia, et Samaria, et Saphatia Haruphites,

6. Elcana, et Jesia, et Azareel, et Joezer, et Jesbaam de Carehim,

7. Joela quoque, et Zabadia, filii Jeroham de Gedor.

8. Sed et de Gaddi transfugerunt ad David cum lateret in deserto, viri robustissimi, et pugnatores optimi, tenentes clypeum et hastam : facies eorum quasi facies leonis, et veloces quasi capreæ in montibus :

9. Ezer princeps, Obdias secundus, Eliab tertius,

10. Masmana quartus, Jeremias quintus,

11. Ethi sextus, Eliel septimus,

12. Johanan octavus, Elzebad nonus,

13. Jeremias decimus, Machbanai undecimus.

14. Hi de filiis Gad principes exercitus : novissimus centum militibus præerat, et maximus mille.

15. Isti sunt qui transierunt Jordanem mense primo, quando inundare consuevit su-

5. Eluzaï, Jérimuth, Baalia, Samaria, et Saphatia d'Haruphi,

6. Elcana, Jésia, Azaréel, Joézer, et Jesbaam de Caréhim,

7. Joéla et Zabadia, fils de Jéroham, qui étoit de Gédor.

8. Il y eut aussi des hommes très-forts et très-braves de la ville de Gaddi, " qui vinrent se retirer près de David, lorsqu'il étoit caché dans le désert. Ils étoient très-vaillans dans le combat, se servant du bouclier et de la lance; ils avoient un visage de lion, et égaloient à la course les chèvres des montagnes.

9. Le premier *d'entre eux étoit* Ezer; le second, Obdias; le troisième, Eliab;

10. Le quatrième, Masmana; le cinquième, Jérémie;

11. Le sixième, Ethi; le septième, Eliel;

12. Le huitième, Johanan; le neuvième, Elzébad;

13. Le dixième, Jérémie; le onzième, Machbanaï.

14. Tous ceux-ci *étoient* de la tribu de Gad; et *lorsque David fut monté sur le trône, ils* étoient officiers dans l'armée. Le moindre commandoit cent soldats, et le plus grand en avoit mille sous ses ordres.

15. Ce furent eux qui passèrent le Jourdain au premier mois, lorsqu'il a coutume *de se déborder et* d'inonder la campagne, et qui mi-

ỳ 8. Ou plutôt, de la tribu de Gad. *Infr.* ỳ 14.

Avant l'ère chr. vulg. 1048.

rent en fuite tous ceux qui demeuroient dans les vallées, tant à l'orient qu'à l'occident.

per ripas suas : et omnes fugaverunt, qui morabantur in vallibus ad orientalem plagam, et occidentalem.

16. Plusieurs aussi de la tribu de Benjamin et de la tribu de Juda, vinrent trouver David dans la forteresse *de Maspha au pays de Moab,"* où il s'étoit retiré.

16. Venerunt autem et de Benjamin, et de Juda, ad præsidium in quo morabatur David.

17. Et lui étant sorti au-devant d'eux, leur dit : Si vous venez avec un esprit de paix pour me secourir, je ne veux avoir qu'un même cœur avec vous; mais si vous venez de la part de mes ennemis pour me surprendre, quoique je n'aie fait aucun mal, que le Dieu de nos pères en soit le témoin et le juge. "

17. Egressusque est David obviam eis, et ait : Si pacifice venistis ad me ut auxiliemini mihi, cor meum jungatur vobis : si autem insidiamini mihi pro adversariis meis, cum ego iniquitatem in manibus non habeam, videat Deus patrum nostrorum, et judicet.

18. Alors Amasaï, qui étoit le premier entre trente *autres*, tout transporté en lui-même, lui répondit : " Nous sommes à vous, ô David, et nous ne nous séparerons jamais de vous, ô fils d'Isaï; que la paix soit avec vous, et qu'elle soit aussi avec ceux qui prennent votre défense; car *il est visible que* votre Dieu vous a pris en sa protection. David les reçut donc *avec joie*, et les établit officiers dans ses troupes.

18. Spiritus vero induit Amasai principem inter triginta, et ait : Tui sumus, o David, et tecum, fili Isai : pax, pax tibi, et pax adjutoribus tuis : te enim adjuvat Deus tuus. Suscepit ergo eos David, et constituit principes turmæ.

19. Il y en eut de même de *la tribu de* Manassé, qui se retirèrent *aussi* vers David, lorsqu'il marchoit avec les Philistins contre Saül, quoiqu'il ne combattît pas avec eux; " parce

19. Porro de Manasse transfugerunt ad David, quando veniebat cum Philisthiim adversus Saul, ut pug-

1. *Reg.* XXIX. 4.

℣ 16. Voyez au 1er livre des Rois, XXII. 3.

℣ 17. Hébr. autr. Le témoin et le vengeur.

℣ 18. Les mots *et ait* sont omis dans l'hébreu. On y lit à la lettre : *Tibi, David, et tecum, fili Isai, pax : pax tibi, et pax adjutori tuo.* Peut-être qu'au lieu de עמך, *tecum*, il faudroit lire לעמך, *populo tuo*. Que la paix soit avec vous et avec ceux qui vous accompagnent; que la paix, dis-je, soit avec vous et avec ceux qui vous donnent du secours.

℣ 19. Hébr. litt. *et non adjuvit eos.* Les rabbins voudroient qu'on lût, *et non adjuverunt eos*; mais le singulier convient très-bien. David mar-

naret : et non dimicavit cum eis, quia inito consilio remiserunt eum principes Philisthinorum, dicentes : Periculo capitis nostri revertetur ad dominum suum Saul.

que les princes des Philistins ayant tenu conseil le renvoyèrent, en disant : *Il fera sa paix* à nos dépens, et s'en retournera vers Saül son maître, *en nous trahissant.*

Avant l'ère chr. vulg. 1048.

20. Quando igitur reversus est in Siceleg, transfugerunt ad eum de Manasse, Ednas, et Jozabad, et Jedihel, et Michael, et Ednas, et Jozabad, et Eliu, et Salathi, principes millium in Manasse.

20. Ce fut donc lorsqu'il revint à Sicéleg, que quelques-uns *de la tribu* de Manassé se retirèrent vers lui, savoir, Ednas, Jozabad, Jédihel, Michaël, Ednas, Jozabad, Eliu et Salathi, qui avoient mille hommes de cette tribu sous leur conduite.

21. Hi præbuerunt auxilium David adversus latrunculos : omnes enim erant viri fortissimi, et facti sunt principes in exercitu.

21. Et ce furent eux qui donnèrent du secours à David pour arrêter les voleurs *amalécites qui avoient pillé Sicéleg en son absence;"* car ils étoient tous des hommes très-braves ; et David les employa comme officiers dans son armée.

22. Sed et per singulos dies veniebant ad David ad auxiliandum ei, usque dum fieret grandis numerus, quasi exercitus Dei.

22. Enfin il venoit tous les jours un si grand nombre de personnes se joindre à ses troupes, que son armée devint très-puissante.

23. Iste quoque est numerus principum exercitus, qui venerunt ad David, cum esset in Hebron, ut transferrent regnum Saul ad eum, juxta verbum Domini.

23. *Les braves dont on vient de parler se joignirent à David avant la mort de Saül, ou pendant le règne d'Isboseth, son fils. Mais* voici *maintenant* le nombre des chefs de l'armée qui vinrent trouver David à Hébron *après la mort d'Isboseth*, pour lui transférer la couronne de Saül, suivant la parole du Seigneur.

24. Filii Juda portantes clypeum et hastam, sex millia octin-

24. Ceux de la tribu de Juda portant le bouclier et la lance, montoient au nombre de six mille huit

choit avec eux, et cependant il ne les aida point, parce qu'ils le renvoyèrent.

℣ 21. Voyez au 1er livre des Rois, xxx.

Avant l'ère chr. vulg. 1048.

cents, tous gens qui ne demandoient qu'à combattre.

25. Ceux de la tribu de Siméon, qui étoient *aussi* très-braves dans le combat, montoient à sept mille cent.

26. De la tribu de Lévi, il y en avoit quatre mille six cents.

27. Joïada, prince *et chef* de la race d'Aaron, *amena* avec lui trois mille sept cents *hommes*.

28. Sadoc, jeune homme d'un naturel excellent, " y vint avec toute la maison de son père, où il y avoit vingt-deux chefs de famille.

29. Il y vint aussi trois mille hommes de la tribu de Benjamin, d'où étoit Saül *même; il en étoit déjà venu plusieurs avant la mort d'Isboseth*, quoique *jusqu'alors* " la plupart des autres suivissent encore la maison de ce prince.

30. De la tribu d'Ephraïm, *il y en eut* vingt mille huit cents, tous gens très-robustes, qui s'étoient acquis beaucoup de réputation dans leur tribu.

31. *Il y en eut* dix-huit mille de la demi-tribu de Manassé *en-de-çà du Jourdain*, qui vinrent en se joignant chacun avec ceux de leur maison, afin d'établir David sur le trône.

32. *Il en vint* aussi de la tribu d'Issachar, qui étoient des hommes sages et expérimentés, capables de discerner et de remarquer tous les temps, afin d'ordonner à Israël ce qu'il devoit faire. " Les principaux de ceux-ci étoient au nombre de

genti expediti ad prælium.

25. De filiis Simeon, virorum fortissimorum ad pugnandum, septem millia centum.

26. De filiis Levi, quatuor millia sexcenti.

27. Joiada quoque princeps de stirpe Aaron, et cum eo tria millia septingenti.

28. Sadoc etiam puer egregiæ indolis, et domus patris ejus, principes viginti duo.

29. De filiis autem Benjamin fratribus Saul, tria millia: magna enim pars eorum adhuc sequebatur domum Saul.

30. Porro de filiis Ephraim viginti millia octingenti, fortissimi robore, viri nominati in cognationibus suis.

31. Et ex dimidia tribu Manasse, decem et octo millia, singuli per nomina sua venerunt ut constituerent regem David.

32. De filiis quoque Issachar viri eruditi, qui noverant singula tempora ad præcipiendum quid facere deberet Israel, principes ducenti: omnis autem

† 28. Hébr. jeune homme très-vaillant.

† 29. C'est le sens de l'hébreu: Jusqu'alors la plupart de ceux de cette tribu étoient restés attachés à la maison de ce prince.

† 32. Hébr. litt. afin de connoître ce qu'Israël devoit faire; c'est-à-dire, de connoître les temps des fêtes qu'Israël devoit observer.

reliqua tribus eorum consilium sequebatur.

deux cents, et tout le reste de cette tribu suivoit leur conseil.

Avant l'ère chr. vulg. 1048.

33. Porro de Zabulon, qui egrediebantur ad prælium, et stabant in acie instructi armis bellicis, quinquaginta millia venerunt in auxilium, non in corde duplici.

33. Ceux de Zabulon, qui étoient gens aguerris, et toujours bien armés et prêts à combattre, vinrent au nombre de cinquante mille offrir leur service" à David, sans aucune duplicité de cœur.

34. Et de Nephthali, principes mille: et cum eis instructi clypeo et hasta, triginta et septem millia.

34. Mille officiers de la tribu de Nephthali, suivis de trente-sept mille hommes armés de lances et de boucliers, *y vinrent de même;*

35. De Dan etiam præparati ad prælium, viginti octo millia sexcenti.

35. Comme aussi vingt-huit mille six cents de la tribu de Dan, tous gens guerriers;

36. Et de Aser egredientes ad pugnam, et in acie provocantes, quadraginta millia.

36. Et quarante mille de celle d'Aser, marchant en bataille, et toujours prêts à aller attaquer l'ennemi.

37. Trans Jordanem autem de filiis Ruben, et de Gad: et dimidia parte tribus Manasse, instructi armis bellicis, centum viginti millia.

37. Il en vint encore cent vingt mille d'au delà du Jourdain, tant des deux tribus de Ruben et de Gad, que de la demi-tribu de Manassé, qui étoient tous bien armés.

38. Omnes isti viri bellatores expediti ad pugnandum, corde perfecto venerunt in Hebron, ut constituerent regem David super universum Israel: sed et omnes reliqui ex Israel, uno corde erant, ut rex fieret David.

38. Tous ces braves guerriers, *qui se montoient à près de quatre cent mille hommes*, et qui ne demandoient qu'à combatre, vinrent avec un cœur parfait trouver David à Hébron, pour l'établir roi sur tout Israël, enfin tout le reste d'Israël conspiroit d'un même cœur à faire déclarer David pour roi.

39. Fueruntque ibi apud David tribus diebus, comedentes et

39. Ils demeurèrent là pendant trois jours près de David, mangeant et buvant ce que leurs frères *qui*

℣ 33. On lit dans l'hébreu irrégulièrement, לעדר, pour לעזר. *ad adjuvandum.*

Avant l'ère chr. vulg. 1048.

étoient déjà avec lui, leur avoient préparé.

40. Mais de plus, tous les peuples des environs jusqu'aux tribus *les plus éloignées, comme celles* d'Issachar, de Zabulon et de Nephthali, apportoient sur des ânes et des chameaux, sur des mulets et des bœufs, des vivres pour les nourrir; ils apportoient de la farine, des figues, des raisins secs, du vin et de l'huile; et ils amenoient aussi des bœufs et des moutons, afin qu'ils eussent toutes choses en abondance; car c'étoit une réjouissance générale en Israël.

bibentes : præparaverant enim eis fratres sui.

40. Sed et qui juxta eos erant, usque ad Issachar, et Zabulon, et Nephthali, afferebant panes in asinis, et camelis, et mulis, et bobus, ad vescendum: farinam, palathas, uvam passam, vinum, oleum, boves, arietes ad omnem copiam: gaudium quippe erat in Israel.

CHAPITRE XIII.

L'arche est amenée de Cariath-iarim. Oza est frappé de mort. L'arche est déposée dans la maison d'Obédédom.

II. Rois, IV. 1.-11.

1. Cependant David *ayant affermi son règne par la prise de Jérusalem, et par deux victoires remportées sur les Philistins,* " tint conseil avec les tribuns, " les centeniers et tous les principaux *de sa cour.*

2. Il parla *ainsi* à toute l'assemblée d'Israël : Si vous êtes de l'avis que je vais vous proposer, " et qu'il vienne du Seigneur notre Dieu, envoyons à nos autres frères dans tout le pays d'Israël, aux prêtres et aux lévites qui demeurent dans les faubourgs des villes, " afin qu'ils s'assemblent près de nous,

1. Iniit autem consilium David cum tribunis, et centurionibus, et universis principibus,

2. Et ait ad omnem cœtum Israel: Si placet vobis, et a Domino Deo nostro egreditur sermo, quem loquor: mittamus ad fratres nostros reliquos in universas regiones Israel, et ad sacerdotes,

℣ 1. Voyez au IIe livre des Rois, v.

Ibid. Hébr. litt. les chefs de mille.

℣ 2. Ces mots *sermo quem loquor*, ne sont pas exprimés dans l'hébreu, qui laisse à sous-entendre *hoc*.

Ibid. Hébr. autr. dans toutes les terres d'Israël où se trouvent des prêtres et des lévites, établis dans leurs villes et dans leurs faubourgs.

Avant l'ère chr. vulg. 1048.

et levitas, qui habitant in suburbanis urbium, ut congregentur ad nos,

3. Et reducamus arcam Dei nostri ad nos: non enim requisivimus eam in diebus Saul.

4. Et respondit universa multitudo ut ita fieret : placuerat enim sermo omni populo.

5. Congregavit ergo David cunctum Israel, a Sihor Ægypti, usque dum ingrediaris Emath, ut adduceret arcam Dei de Cariathiarim.

6. Et ascendit David, et omnis vir Israel ad collem Cariathiarim, qui est in Juda, ut afferret inde arcam Domini Dei sedentis super cherubim, ubi invocatum est nomen ejus.

7. Imposueruntque arcam Dei super plaustrum novum, de do-

3. Et que nous ramenions l'arche de notre Dieu chez nous, parce que nous ne nous sommes point assez mis en peine de l'honorer pendant le règne de Saül.

4. Toute l'assemblée répondit, en témoignant le désir qu'ils en avoient; car cette proposition avoit fort plu à tout le peuple.

5. David fit donc assembler tout Israël, depuis *le fleuve* Sihor d'Egypte, *qui est le bras du Nil le plus proche de la Palestine*, jusqu'à l'entrée d'Emath, *ville située au pied du mont Liban*, afin qu'il ramenât l'arche de Cariathiarim *à Jérusalem*.

6. Et David suivi de tout Israël " prit le chemin de la colline de Cariathiarim, qui est dans *la tribu de* Juda, " pour aller querir l'arche du Seigneur Dieu assis sur les chérubins, où l'on a invoqué son nom."

7. On mit donc l'arche de Dieu sur un chariot neuf, *pour l'amener* " de la maison d'Abinadab. Oza et

℣ 6. On lit ainsi dans l'hébreu : *Et omnis Israel.*

Ibid. Hébr. litt. *in Bahala ad Cariathiarim, quæ est in Juda.* En comparant ce texte avec celui du IIe livre des Rois, VI. 2., il paroît qu'il faudroit lire : *in Bahala quæ est in Juda, ad Cariathiarim* : il marcha vers Bahala, qui est dans la tribu de Juda, *c'est-à-dire*, vers Cariathiarim, *autrement nommée Bahala. Jos.* XV. 9.

Ibid. Hébr. litt. *arcam Dei Domini qui sedet super cherubim, super quam invocantum est nomen.* En comparant ce texte avec celui du IIe livre des Rois, VI. 2., on voit qu'il faudroit lire : *arcam Dei super quam invocatum est nomen Domini qui sedet super cherubin.* Il y manque seulement un mot; c'est-à-dire, qu'au lieu de עליו, suivi de אשר. *quæ.... super eam*, hébraïsme pour *super eam*, on n'y trouve que le premier mot, le second manque.

℣ 7. Ces mots se trouvent exprimés au IIe livre des Rois, VI. 3.

Avant l'ère chr. vulg. 1048.

son frère *fils d'Abinadab*" conduisoient ce chariot. *Oza marchoit à côté de l'arche, et son frère devant l'arche.*"

mo Abinadab : Oza autem, et frater ejus, minabant plaustrum.

8. Or David et tout Israël témoignoient leur joie devant l'arche, en chantant de toute leur force des cantiques, et jouant de la harpe, de la lyre, du tambour, *du fifre*," des cymbales et des trompettes.

8. Porro David, et universus Israel, ludebant coram Deo omni virtute in canticis, et in citharis, et psalteriis, et tympanis, et cymbalis, et tubis.

9. Mais lorsqu'on fut arrivé près de l'aire de Chidon *ou Nachon*," Oza qui vit qu'un des bœufs avoit fait un peu pencher l'arche en regimbant," étendit la main pour la soutenir.

9. Cum autem pervenissent ad aream Chidon, tetendit Oza manum suam ut sustentaret arcam, bos quippe lasciviens paululum inclinaverat eam.

10. Alors le Seigneur irrité contre Oza, le frappa pour avoir touché l'arche, *n'étant ni prêtre, ni lévite de la famille de Caath;*" et il tomba mort devant le Seigneur, *à côté de l'arche.*"

10. Iratus est itaque Dominus contra Ozam, et percussit eum, eo quod tetigisset arcam : et mortuus est ibi coram Domino.

11. David fut affligé de ce que le Seigneur avoit frappé Oza, et il appela ce lieu "la Mort d'Oza, *comme on le nomme* encore aujourd'hui.

11. Contristatusque est David, eo quod divisisset Dominus Ozam : vocavitque locum illum, Divisio Ozæ, usque in præsentem diem.

12. Il eut donc alors une grande crainte du Seigneur, et il dit : Com-

12. Et timuit Deum tunc temporis, dicens :

℣ 7. Le même texte des Rois exprime aussi ces mots.

Ibid. Voyez ce qui a été dit sur cela au IIe livre des Rois, VI. 4.

℣. 8. Cet instrument est nommé au IIe livre des Rois, VI. 5. Voyez la *Dissertation sur les instrumens de musique*, tome IX.

℣ 9. On lit au IIe livre des Rois, VI. 6., *Nachon*.

Ibid. L'expression de l'hébreu est ici la même qu'au IIe livre des Rois, VI. 6. Voyez ce qui a été dit sur cet endroit.

℣ 10. Voyez au IIe livre des Rois, VI. 7.

Ibid. On lit ici dans l'hébreu, *ante faciem Dei* : au IIe livre des Rois, VI. 7., *juxta arcam Dei*.

℣ 11. Hébr. autr. et ce lieu fut appelé le châtiment d'Oza. C'est ainsi que la Vulgate l'exprime au IIe livre des Rois, XI. 8.

Quomodo possum ad me introducere arcam Dei ?

13. Et ob hanc causam non adduxit eam ad se, hoc est, in civitatem David, sed avertit in domum Obededom Gethæi.

14. Mansit ergo arca Dei in domo Obededom tribus mensibus : et benedixit Dominus domui ejus, et omnibus quæ habebat.

ment" pourrai-je faire venir l'arche de Dieu chez moi ?

Avant l'ère chr. vulg. 1048.

13. C'est la raison pour laquelle il ne voulut point la faire venir chez lui, c'est-à-dire, dans la ville de David ; mais il la fit détourner *et conduire* en la maison d'Obédédom de Geth. "

14. L'arche de Dieu demeura donc dans la maison d'Obédédom" pendant trois mois, et le Seigneur bénit *Obédédom" et* sa maison, et tout ce qui lui appartenoit.

℣ 12. On lit dans l'hébreu irrégulièrement הֵיךְ pour אֵיךְ, *quomodo*, qu'on lit au IIe livre des Rois, VI. 9.

℣ 13. Peut-être de Geth-Remmon, ville des lévites dans la tribu de Dan. *Jos.* XXI. 24.

℣ 14. L'hébreu répète *in domo ejus*, בְּבֵיתוֹ ; mais il y a apparence que c'est une faute de copiste pour הַגִּתִּי, *Gethæi*, comme on le lit au IIe livre des Rois, VI. 11.

Ibid. On le lit ainsi au IIe livre des Rois, VI. 11.

CHAPITRE XIV.

Ambassade de Hiram à David. Femmes et enfans de David. Ses victoires contre les Philistins.

II. Rois, V. 11. *et suiv.*

1. Misit quoque Hiram rex Tyri nuntios ad David, et ligna cedrina, et artifices parietum, lignorumque, ut ædificarent ei domum.

2. Cognovitque David quod confirmasset eum Dominus in re-

1. Hiram, roi de Tyr, envoya aussi des ambassadeurs à David, et *de plus*, du bois de cèdre, des maçons" et des charpentiers, pour lui bâtir une maison.

1047.

2. David reconnut donc, *par ces heureux succès*, que Dieu l'avoit confirmé roi sur Israël, et qu'il l'a-

℣ 1. Autr. des tailleurs de pierre pour les murs. C'est ainsi que s'exprime le texte du IIe livre des Rois, V. 11.

Avant l'ère chr. vulg. 1047.

voit élevé en autorité sur son peuple d'Israël ; "

gem super Israel, et sublevatum esset regnum suum super populum ejus Israel.

3. Et il épousa encore à Jérusalem d'autres femmes dont il eut des fils et des filles *qui servirent à affermir sa puissance.*

3. Accepit quoque David alias uxores in Jerusalem, genuitque filios et filias.

4. Voici les noms des enfans qu'il eut à Jérusalem: Samua, Sobad, " Nathan et Salomon,

4. Et hæc nomina eorum qui nati sunt ei in Jerusalem : Samua, et Sobad, Nathan, et Salomon,

5. Jébahar, Elisua, et Eliphalet,

5. Jebahar, et Elisua, et Eliphalet,

6. Noga, Napheg, et Japhia,

6. Noga quoque, et Napheg, et Japhia,

7. Elisama, Baaliada, " et Eliphalet.

7. Elisama, et Baaliada, et Eliphalet.

8. Or *quelque temps auparavant*, les Philistins ayant appris que David avoit été sacré roi sur tout Israël, se rassemblèrent tous pour venir l'attaquer ; ce que David ayant su, il marcha au-devant d'eux *jusqu'à la caverne d'Odollam qui étoit un lieu très-fort, où il se renferma pour voir de quel côté ils tourneroient leurs armes.* "

8. Audientes autem Philisthiim eo quod unctus esset David in regem super universum Israel, ascenderunt omnes ut quærerent eum : quod cum audisset David, egressus est obviam eis.

9. *Cependant* les Philistins s'avançant, se répandirent " dans la vallée de Raphaïm.

9. Porro Philisthiim venientes, diffusi sunt in valle Raphaim.

10. David consulta alors le Seigneur, en lui disant : Irai-je contre les Philistins, et me les livrerez-vous entre les mains? Et le Seigneur lui

10. Consuluitque David Dominum, dicens : Si ascendam ad Philisthæos, et si tra-

✝ 2. Hébr. litt. pour son peuple d'Israël.

✝ 4. On lit dans quelques éditions de la Vulgate, *Sobad.*

✝ 7. Ou Eliada. *Supr.* III. 8. Ou Elioda. 2. *Reg.* v. 16.

✝ 8. Voyez au II^e^ livre des Rois, v. 17. C'est ainsi qu'on explique ce texte, en supposant que ces paroles *egressus est obviam eis*, soient à leur place, et qu'en effet David ait commencé de marcher contre eux avant d'avoir consulté le Seigneur. Mais ce n'est peut-être qu'une transposition de copiste qui aura mis ici ce qui ne devoit être qu'au ✝ 11 ; car il est assez vraisemblable que ce ne fut qu'après avoir consulté le Seigneur qu'il marcha au-devant d'eux.

✝ 9. On lit dans l'hébreu, וַיִּפָּשְׁטוּ, *et exuerunt se*, au lieu de וַיִּנָּטְשׁוּ, *et diffusi sunt*, qui se trouve au II^e^ livre des Rois, v. 17.

des eos in manu mea? Et dixit ei Dominus : Ascende, et tradam eos in manu tua.

dit : Allez, et je les livrerai entre vos mains.

Avant l'ère chr. vulg. 1047.

11. Cumque illi ascendissent in Baalpharasim, percussit eos ibi David, et dixit : Divisit Deus inimicos meos per manum meam, sicut dividuntur aquæ : et idcirco vocatum est nomen illius loci Baalpharasim.

11. Les ennemis étant donc venus" à Baalpharasim, David *les y attaqua et* les défit; et il dit : Le Seigneur s'est servi de moi" pour dissiper mes ennemis, comme les eaux *se répandent et* se dissipent *en un moment.* Et c'est pour cette raison que ce lieu fut appelé" Baalpharasim, *c'est-à-dire, la plaine de division.*"

12. Dereliquerunt-que ibi deos suos, quos David jussit exuri.

12. *En effet*, les Philistins ayant laissé là leurs dieux, David ordonna de les brûler, *selon l'ordonnance de la loi.*"

13. Alia etiam vice Philisthiim irruerunt, et diffusi sunt in valle.

13. Mais les Philistins revinrent encore une autre fois pour l'attaquer, et se répandirent" dans la *même*" vallée.

14. Consuluitque rursum David Deum, et dixit ei Deus : Non ascendas post eos, recede ab eis, et venies contra illos ex adverso pyrorum.

14. David consulta donc Dieu de nouveau; et Dieu lui dit : N'allez pas directement les attaquer; éloignez-vous d'eux plutôt," et vous vous tournerez contre eux, quand vous serez vis-à-vis des poiriers."

15. Cumque audieris sonitum gradientis in

15. Ainsi dès que vous entendrez au haut de ces poiriers comme le

✞ 11. L'hébreu dit ויעלו, *et ascenderunt*, sans exprimer le pronom *illi*. Il faudroit peut-être lire ויעלה, *et ascendit*. David avoit demandé s'il monteroit : Dieu lui dit : Montez; et il monta à Baalpharasim. Ce seroit peut-être là que conviendroient ces mots *Et egressus est obviam eis*, et il marcha au-devant d'eux.

Ibid. Au lieu de ces mots בידי, *per manum meam*, on lit au II^e^ livre des Rois, v. 20., לפני, *ante faciem meam*.

Ibid. Au lieu de קראו, *vocaverunt*, on lit au II^e^ livre des Rois, v. 20, קרא, *vocavit* : il appela ce lieu Baalpharasim.

Ibid. Voyez ce qui a été dit de ce nom au II^e^ livre des Rois, v. 21.

✞ 12. Voyez au Deutéronome, VII. 25.

✞ 13. On lit encore ici, dans l'hébreu, ויפשטו, *et exuerunt se*, au lieu de וינטשו, *et diffusi sunt*, qui se trouve au II^e^ livre des Rois, v. 22.

Ibid. Elle est nommée au II^e^ livre des Rois, v. 22.

✞ 14. Au II^e^ livre des Rois, v. 23., on lit : N'allez pas vers eux; tournez plutôt derrière eux; et vous viendrez contre eux, etc.

Ibid. Ou des mûriers. Voyez au II^e^ livre des Rois, v. 23.

Avant l'ère chr. vulg. 1047.

bruit de quelqu'un qui marche, vous ferez aussitôt avancer vos troupes pour combattre; car *alors* le Seigneur aura commencé de marcher devant vous pour défaire l'armée des Philistins.

16. David fit donc ce que Dieu lui avoit commandé, et il battit " les Philistins depuis Gabaon " jusqu'à Gazéra.

17. Ainsi la réputation de David se répandit parmi tous les peuples; et le Seigneur rendit son nom redoutable à toutes les nations *voisines*.

cacumine pyrorum, tunc egredieris ad bellum. Egressus est enim Deus ante te, ut percutiat castra Philisthiim.

16. Fecit ergo David sicut præceperat ei Deus, et percussit castra Philisthinorum, de Gabaon usque Gazera.

17. Divulgatumque est nomen David in universis regionibus, et Dominus dedit pavorem ejus super omnes gentes.

✝ 16. On lit dans l'hébreu, ויכו, *et percusserunt*, au lieu de ויך ou ויכה, *et percussit*, qu'on lit au IIe livre des Rois, v. 25.

Ibid. Au IIe livre des Rois, v. 25., on lit, depuis Gabaa jusqu'à Géser. *Gaboan* ou *Gabaa* étoit dans la tribu de Benjamin. *Gazer* ou *Gezer* étoit dans la tribu d'Ephraïm, près du pays des Philistins. *Gazera* est un hébraïsme pour *in Gazer*.

CHAPITRE XV.

Transport de l'arche de la maison d'Obédédom. Michol se moque de David.

1046.

1. David *se trouvant en repos après les deux victoires remportées sur les Philistins, ne se contenta pas d'avoir relevé les murs, et augmenté l'enceinte de Jérusalem*, il se bâtit aussi des maisons dans cette ville qui portoit son nom. *Et comme on lui dit que le Seigneur avoit béni la maison d'Obédédom, à cause de l'arche qui étoit dans sa maison, il pensa à la faire venir dans Sion.*" *Il* prépara" *donc* un lieu pour y placer l'arche du Sei-

1. Fecit quoque sibi domos in civitate David : et ædificavit locum arcæ Dei, tetenditque ei tabernaculum.

✝ 1. Voyez au IIe livre des Rois, VI. 12.

Ibid. Vulg. *ædificavit.* Hébr. *præparavit.*

gneur, et lui dressa un *nouveau* tabernacle, *l'ancien qui avoit été dressé par Moïse dans le désert étant resté à Gabaon.* Avant l'ère chr. vulg. 1046.

2. Tunc dixit David: Illicitum est ut a quocunque portetur arca Dei, nisi a levitis quos elegit Dominus ad portandum eam, et ad ministrandum sibi usque in æternum.

2. Alors David *se souvenant de ce qui étoit arrivé à Oza*, dit : Il n'est permis à personne de porter l'arche de Dieu, sinon aux lévites *de la famille de Caath,"* que le Seigneur a choisis pour la porter, et pour les rendre ses ministres à jamais.

3. Congregavitque universum Israel in Jerusalem, ut afferretur arca Dei in locum suum, quem præparaverat ei :

3. Et il assembla tout Israël à Jérusalem, afin de faire apporter l'arche de Dieu au lieu qu'il lui avoit préparé.

4. Nec non et filios Aaron, et levitas.

4. *Il fit* aussi *venir* les enfans d'Aaron et les lévites, *savoir:*

5. De filiis Caath, Uriel princeps fuit, et fratres ejus centum viginti.

5. Uriel, *qui* étoit chef des descendans de Caath, et avoit *sous lui* cent vingt de ses frères ;

6. De filiis Merari, Asaia princeps, et fratres ejus ducenti viginti.

6. Asaïa *qui* étoit chef des descendans de Mérari, et avoit *sous lui* deux cent vingt de ses frères;

7. De filiis Gersom, Joel princeps, et fratres ejus centum triginta.

7. Joël *qui* étoit chef des descendans de Gersom, et avoit *sous lui* cent trente de ses frères ;

8. De filiis Elisaphan, Semeias princeps, et fratres ejus ducenti.

8. Séméias *qui* étoit chef des descendans d'Elisaphan, *petit-fils de Caath,"* et avoit *sous lui* deux cents de ses frères;

9. De filiis Hebron, Eliel princeps, et fratres ejus octoginta.

9. Eliel *qui* étoit chef des descendans d'Hébron, *aussi fils de Caath,"* et avoit *sous lui* quatre-vingts de ses frères ;

10. De filiis Oziel, Aminadab princeps, et

10. Aminadab *qui* étoit chef des descendans d'Oziel, *fils de Caath,"*

✝ 2. Voyez au livre des Nombres, I. 51. et suiv. Dent. Jos. *passim*. Hébr. litt. sinon aux lévites, parce que c'est eux que le Seigneur a choisis pour la porter, etc.

✝ 8. Elisaphan étoit fils d'Oziel, fils de Caath. *Exod.* VI. 18. 22.

✝ 9. Voyez au livre de l'Exode, VI. 18.

✝ 10. Voyez au même endroit. Peut-être faudroit-il lire *Mizaël*, frère d'Elisaphan, et petit-fils de Caath.

Avant l'ère chr. vulg. 1046.

et avoit *sous lui* cent douze de ses frères.

11. David appela donc Sadoc et Abiathar prêtres, ″ avec les lévites Uriel, Asaïa, Joël, Séméïa, Eliel, et Aminadab :

12. Et il leur dit : Vous qui êtes les chefs des familles de Lévi, purifiez-vous avec vos frères, et portez *vous-mêmes* l'arche du Seigneur Dieu d'Israël au lieu ″ qui lui a été préparé,

Sup. XIII. 10.

13 De peur que comme le Seigneur nous frappa d'abord, parce que vous n'étiez pas présens, ″ il ne nous arrive le même malheur, si nous faisons quelque chose de contraire à ses lois.

14. Les prêtres se purifièrent donc avec les lévites, pour porter l'arche du Seigneur Dieu d'Israël.

Num. IV. 15.

15. Et les enfans de Lévi prirent *ensuite* l'arche de Dieu sur leurs épaules avec des bâtons, selon l'ordre que Moïse en avoit donné après l'avoir reçu du Seigneur.

16. David dit aussi aux *mêmes* chefs des lévites d'établir quelques-uns de leurs frères pour *faire la fonction de* chantres, et pour jouer de toutes sortes d'instrumens de musique, comme de la lyre, de la guitare, des cymbales, afin de faire

fratres ejus centum duodecim.

11. Vocavitque David Sadoc et Abiathar sacerdotes, et levitas, Uriel, Asaiam, Joel, Semeiam, Eliel et Aminadab :

12. Et dixit ad eos : Vos qui estis principes familiarum Leviticarum, sanctificamini cum fratribus vestris, et afferte arcam Domini Dei Israel, ad locum qui ei præparatus est :

13. Ne ut a principio, quia non eratis præsentes, percussit nos Dominus, sic et nunc fiat, illicitum quid nobis agentibus.

14. Sanctificati sunt ergo sacerdotes, et levitæ, ut portarent arcam Domini Dei Israel.

15. Et tulerunt filii Levi arcam Dei, sicut præceperat Moyses juxta verbum Domini, humeris suis, in vectibus.

16. Dixitque David principibus levitarum ut constituerent de fratribus suis cantores in organis musicorum, nablis videlicet, et lyris, et cymbalis, ut re-

✝ 11. Ils étoient l'un et l'autre grands-prêtres. Voyez au II^e^ livre des Rois, VIII. 17.

✝ 12. Ces mots *locum qui* sont omis dans l'hébreu. On les trouve au ✝ 3.

✝ 13. Le mot *præsentes* n'est pas exprimé dans l'hébreu où les copistes semblent avoir omis עִמָּנוּ, *nobiscum*.

sonaret in excelsis sonitus lætitiæ.

retentir bien haut le bruit de leur joie.

Avant l'ère chr. vulg. 1045.

17. Constituerunt-que levitas : Heman filium Joel : et de fratribus ejus, Asaph filium Barachiæ : de filiis vero Merari, fratribus eorum, Ethan filium Casaiæ,

17. Ils choisirent donc plusieurs lévites, *savoir,* Héman," fils de Joël, *de la famille de Caath;* et entre ses frères, *de la famille de Gersom,* Asaph, fils de Barachias; et entre les fils de Mérari leurs frères, Ethan, fils de Casaïa,

18. Et cum eis fratres eorum : in secundo ordine Zachariam, et Ben, et Jaziel, et Semiramoth, et Jahiel, et Ani, Eliab, et Banaiam, et Maasiam, et Mathathiam, et Eliphalu, et Maceniam, et Obededom, et Jehiel, janitores.

18. Et leurs frères avec eux; et au second rang, " Zacharie, Ben, " Jaziel, Sémiramoth, Jahiel, Ani, Eliab, Banaia, Maasia, Mathathias, Eliphalu, Macénias, Obédédom et Jéhiel" qui étoient portiers.

19. Porro cantores, Heman, Asaph, et Ethan, in cymbalis æneis concrepantes.

19. Or les chantres Héman, Asaph et Ethan, jouoient des cymbales d'airain.

20. Zacharias autem, et Oziel, et Semiramoth, et Jahiel, et Ani, et Eliab, et Maasias, et Banaias, in nablis arcana cantabant.

20. Mais Zacharie, Oziel," Sémiramoth, Jahiel, Ani, Eliab, Maasias et Banaias chantoient sur un autre instrument des airs *sacrés et* mystérieux. "

21. Porro Mathathias, et Eliphalu, et Macenias, et Obede-

21. Mathathias, Eliphalu, Macénias, Obédédom, Jéhiel et Ozaziu chantoient des chants de victoire

℣ 17. On lit dans quelques éditions de la Vulgate : *Hemam*.

℣ 18. Hébr. autr. Et avec eux leurs frères au second rang, Zacharie, etc.

Ibid. Les mêmes noms sont répétés aux versets 20. et 21. *Ben* ne s'y trouve point. Le grec de l'édition romaine ne le met point ici. *Ben-Jaziel* pourroit signifier *fils de Jaziel*. Le grec de l'édition de Complute l'exprime ainsi.

Ibid. Les Septante ajoutent *Ozias* ou *Ozazias*, que la Vulgate nomme *Ozaziu* au ℣ 21.

℣ 20. Ou Jaziel. *Supr.* ℣ 18.

Ibid. Hébr. autr. jouoient du nable, et présidoient à la bande des jeunes filles. Voyez les *Dissertations sur la musique*, et *sur les instrumens de musique*, tom. IX.

Avant l'ère chr. vulg. 1046.

et d'actions de graces sur des guitares à huit cordes. "

22. Chonénias, chef des lévites, présidoit à *toute* cette musique, " pour commencer le premier " cette *sainte* symphonie, parce qu'il étoit très-sage *et très-habile dans l'art de chanter.*

23. Barachias et Elcana faisoient la fonction d'huissiers " à l'égard de l'arche.

24. Sébénias, Josaphat, Nathanaël, Amasaï, Zacharie, Banaïas et Eliéser, qui étoient prêtres, sonnoient de la trompette devant l'arche de Dieu. Obédédom et Jéhias " faisoient encore la fonction d'huissiers à l'égard de l'arche.

dom, et Jehiel, et Ozaziu, in citharis pro octava canebant epinicion.

22. Chonenias autem princeps levitarum, prophetiæ præerat, ad præcinendam melodiam : erat quippe valde sapiens.

23. Et Barachias, et Elcana, janitores arcæ.

24. Porro Sebenias, et Josaphat, et Nathanael, et Amasai, et Zacharias, et Banaias, et Eliezer, sacerdotes, clangebant tubis coram arca Dei : et Obededom, et Jehias, erant janitores arcæ.

II. Rois, VI. 12.-16.

25. Ainsi David, et tous les anciens d'Israël, et les officiers de l'armée s'en allèrent pour transporter l'arche de l'alliance du Seigneur, de la maison d'Obédédom *à Jérusalem* dans de *saints* transports de joie.

26. Et comme *on vit que* Dieu avoit assisté les enfans de Lévi " qui portoient l'arche de l'alliance du Seigneur, *et qu'il ne leur étoit ar-*

25. Igitur David, et omnes majores natu Israel, et tribuni ierunt ad deportandam arcam fœderis Domini de domo Obededom, cum lætitia.

26. Cumque adjuvisset Deus levitas, qui portabant arcam fœderis Domini, immo-

✝ 21. Hébr. autr. Ils avoient des guitares, et présidoient sur la huitième bande pour le dessus.

✝ 22. Vulg. litt. *prophetiæ*. On lit dans l'hébreu משא, *oneri*, quelquefois *prophetia onerosa*; peut-être ici pour משר, *cantationi*, du moins les Septante l'ont pris en ce sens, et la Vulgate même l'exprime aussitôt ici par *melodiam*; car c'est le même mot répété.

Ibid. Hébr. autr. pour régler cette symphonie.

✝ 23. Litt. de portiers. C'est le même terme qu'au ✝ 18.

✝ 24. Ou Jéhiel. *Supr.* ✝ 18. 21.

✝ 26. Il paroît que *levitæ* ne signifie pas ici les lévites distingués des prêtres; mais les prêtres mêmes enfans de Lévi; car c'étoit aux prêtres qu'il appartenoit de porter l'arche. Il en sera de même au ✝ suivant.

labantur septem tauri, et septem arietes.

rivé aucun mal, on immola *pour eux* sept taureaux et sept beliers *en actions de graces, outre les victimes que le roi offroit, et qu'on immoloit de six pas en six pas.*"

Avant l'ère chr. vulg. 1046.

27. Porro David erat indutus stola byssina, et universi levitæ qui portabant arcam, cantoresque et Chonenias princeps prophetiæ inter cantores : David autem etiam indutus erat ephod lineo.

27. Or David étoit revêtu d'une robe de fin lin," aussi-bien que tous les enfans de Lévi qui portoient l'arche, et les chantres, et Chonénias qui étoit le maître de la musique " et du chœur des chantres; mais David avoit de plus un éphod de lin.

28. Universusque Israel deducebant arcam fœderis Domini in jubilo, et sonitu buccinæ, et tubis, et cymbalis, et nablis, et citharis concrepantes.

28. Tout Israël conduisoit donc l'arche de l'alliance du Seigneur avec de grandes acclamations, au son des trompettes, des hauts-bois, des cymbales, des guitares, et des autres instrumens de musique,

29. Cumque pervenisset arca fœderis Domini usque ad civitatem David, Michol filia Saul prospiciens per fenestram, vidit regem David saltantem atque ludentem, et despexit eum in corde suo.

29. Et l'arche de l'alliance du Seigneur étant arrivée jusqu'à la ville de David, Michol, fille de Saül, regardant par la fenêtre, vit le roi David qui sautoit et dansoit *devant l'arche*, et elle le méprisa dans son cœur.

℣ 26. Voyez au IIe livre des Rois, VI. 13.
℣ 27. Autr. de bissus.
Ibid. Vulg. litt. *Prophetiæ*. C'est le même mot qu'au ℣ 22.

CHAPITRE XVI.

L'arche est mise dans le tabernacle de Sion. Cantique qui fut chanté dans cette cérémonie. Lévites établis pour chanter devant le Seigneur.

II. Rois, VI. 17.-19.

Avant l'ère chr. vulg. 1045.

1. L'ARCHE de Dieu fut donc apportée et placée au milieu du tabernacle que David lui avoit fait dresser, où l'on offrit des holocaustes et des sacrifices d'actions de graces en la présence de Dieu.

2. Quand David eut achevé d'offrir les holocaustes et les sacrifices d'actions de graces, il bénit le peuple au nom du Seigneur.

3. Il distribua à chacun en particulier, tant aux hommes qu'aux femmes, un pain en façon de gâteau et un morceau de bœuf rôti", avec de la farine frite à l'huile."

4. Il établit des lévites pour servir devant l'arche du Seigneur, pour le glorifier et lui rendre de continuelles actions de graces de toutes ses merveilles, et pour chanter les louanges du Seigneur Dieu d'Israël.

5. Asaph fut le premier de tous ; Zacharie le second ; et ensuite Ja-

1. ATTULERUNT igitur arcam Dei, et constituerunt eam in medio tabernaculi, quod tenderat ei David, et obtulerunt holocausta et pacifica coram Deo.

2. Cumque complesset David offerens holocausta et pacifica, benedixit populo in nomine Domini.

3. Et divisit universis per singulos a viro usque ad mulierem, tortam panis, et partem assæ carnis bubalæ, et frixam oleo similam.

4. Constituitque coram arca Domini de levitis, qui ministrarent, et recordarentur operum ejus, et glorificarent atque laudarent Dominum Deum Israel :

5. Asaph principem, et secundum ejus Za-

℣ 3. Vulg. litt. *bubalæ*, de bufle. Au IIe livre des Rois, VI. 19., on lit *bubulæ*, de bœuf. L'hébreu ne nomme ni l'un ni l'autre : on l'entend en général d'une pièce de chair rôtie. Voyez ce qui a été dit des deux autres expressions, au IIe livre des Rois, VI. 19.

Ibid. Voyez au IIe livre des Rois, VI. 19.

chariam : porro Jahiel, et Semiramoth, et Jehiel, et Mathathiam, et Eliab, et Banaiam, et Obededom : Jehiel super organa psalterii, et lyras : Asaph autem ut cymbalis personaret :

hiel, " Sémiramoth, Jéhiel, Mathathias, Eliab, Banaïa, et Obédédom; Jéhiel " fut chargé de jouer du psaltérion et de la lyre, et Asaph de jouer des cymbales.

Avant l'ère chr. vulg. 1045.

6. Banaiam vero et Jaziel sacerdotes, canere tuba jugiter coram arca fœderis Domini.

6. Mais Banaïas et Jaziel " qui étoient prêtres, devoient sonner continuellement de la trompette devant l'arche de l'alliance du Seigneur.

7. In illo die fecit David principem ad confitendum Domino Asaph, et fratres ejus.

7. Ce fut *dono* en ce jour-là que David établit Asaph premier chantre, et tous ceux de sa maison *sous lui*, pour chanter les louanges du Seigneur, *en disant :* "

8. Confitemini Domino, et invocate nomen ejus : notas facite in populis adinventiones ejus.

8. Louez le Seigneur, " et invoquez son nom; publiez ses œuvres parmi tous les peuples, *vous qui avez ressenti les effets de sa bonté.*

Ps. CXV. 1. *et seqq.* *Isai.* XII. 4.

9. Cantate ei, et psallite ei : et narrate omnia mirabilia ejus.

9. Chantez ses louanges; chantez-les sur les instrumens; annoncez toutes ses merveilles.

10. Laudate nomen sanctum ejus : lætetur cor quærentium Dominum.

10. Glorifiez son saint nom; que le cœur de ceux qui cherchent le Seigneur soit dans la joie.

11. Quærite Dominum, et virtutem ejus : quærite faciem ejus semper.

11. Cherchez le Seigneur, et la force qui vient de lui; " cherchez à vous présenter sans cesse devant sa face.

12. Recordamini

12. Souvenez-vous des merveilles

✝ 5. Ou Jaziel. *Supr.* XV. 18.
Ibid. Hébr. autr. Jahiel ou *Jaziel.*
✝ 6. Ou Eliezer. *Supr.* XV. 24.
✝ 7. Hébr. autr. En ce jour-là David donna *ce cantique* pour être chanté à la louange du Seigneur par Asaph et ses frères, et pour ouvrir la cérémonie. A la lettre *in caput*, בראש, c'est peut-être une faute de copiste pour הזשיר, *canticum*, en y joignant הזה, *istud*, d'où a pu venir אז, *tunc*, qui se trouve dans l'hébreu après *in die illa.*
✝ 8. Ce cantique jusqu'au verset 22. inclusivement, est le commencement du psaume CIV.
✝ 11. Autr. et *l'arche d'où il fait éclater sa force.* 2. *Par.* VI. 41. *ps.* CXXXI. 8.

Avant l'ère chr. vulg. 1045.

qu'il a faites, de ses prodiges et des jugemens *qui sont sortis* de sa bouche,

mirabilium ejus quæ fecit, signorum illius, et judiciorum oris ejus.

13. *Vous qui êtes* les descendans d'Israël " son serviteur, et les enfans de Jacob son élu. "

13. Semen Israel servi ejus : filii Jacob electi ejus.

14. Il est le Seigneur notre Dieu; il exerce ses jugemens dans toute la terre.

14. Ipse Dominus Deus noster : in universa terra judicia ejus.

15. Souvenez-vous à jamais de son alliance, et de la loi qu'il a prescrite pour *être observée dans* tous les âges à venir; "

15. Recordamini in sempiternum pacti ejus, sermonis quem præcepit in mille generationes,

16. De l'accord qu'il a fait avec Abraham, et du serment par lequel il s'est obligé envers Isaac,

16. Quem pepigit cum Abraham : et juramenti illius cum Isaac.

17. Serment qu'il a confirmé à Jacob comme une loi inviolable, et à Israël comme une alliance éternelle,

17. Et constituit illud Jacob in præceptum : et Israel in pactum sempiternum,

18. En disant : Je vous donnerai la terre de Chanaan pour votre héritage,

18. Dicens : Tibi dabo terram Chanaan, funiculum hereditatis vestræ.

19. *Et le disant,* lorsqu'ils étoient en petit nombre, " peu considérables, et étrangers dans cette terre, *qu'il leur promettoit.*

19. Cum essent pauci numero, parvi et coloni ejus.

20. Et *même* ils passèrent *souvent* d'une nation à une autre, et d'un royaume à un autre peuple.

20. Et transierunt de gente in gentem, et de regno ad populum alterum.

21. *Mais* il ne permit pas que qui

21. Non dimisit

✝ 13. On lit au psaume CIV. 6. : Vous qui êtes les descendans d'Abraham.

Ibid. Electi : équivoque; l'hébreu le met au pluriel, mais cependant le singulier y convient, et soutient mieux ce parallèle de *servi* qui, dans l'hébreu, est au singulier.

✝ 15. Autr. Souvenez-vous à jamais de son alliance; dans tous les âges à venir, *souvenez-vous* de la loi qu'il a prescrite.

✝ 19. On lit dans l'hébreu בהיותכם, *cum essetis*, au lieu de בהיותם, *cum essent*.

quemquam calumniari eos, sed increpavit pro eis reges.

22. Nolite tangere christos meos ; et in prophetis meis nolite malignari.

23. Cantate Domino, omnis terra : annuntiate ex die in diem salutare ejus.

24. Narrate in gentibus gloriam ejus : in cunctis populis mirabilia ejus.

25. Quia magnus Dominus, et laudabilis nimis : et horribilis super omnes deos.

26. Omnes enim dii populorum idola : Dominus autem cœlos fecit.

27. Confessio et magnificentia coram eo : fortitudo et gaudium in loco ejus.

28. Afferte Domino, familiæ populorum : afferte Domino gloriam et imperium.

29. Date Domino, gloriam nomini ejus : levate sacrificium, et venite in conspectu ejus : et adorate Do-

que ce fût leur fît du mal, et il châtia même des rois à cause d'eux, Avant l'ère chr. vulg. 1045.

22. *En leur disant :* Gardez-vous bien de toucher à mes oints et ne faites point de mal à mes prophètes. *C'est ainsi que Dieu a protégé nos pères.* *Ps.* CIV. 15.

23. Chantez *donc maintenant des hymnes* au Seigneur, " vous tous qui habitez sur la terre *qu'il vous avoit promise;* annoncez tous les jours le salut qu'il vous a donné. *Ps.* XCV. 1.

24. Publiez sa gloire parmi les nations, et ses merveilles parmi tous les peuples ;

25. Car le Seigneur est grand et mérite des louanges infinies ; il est, *sans comparaison,* plus redoutable que tous les dieux *des nations.*

26. *En effet,* tous les dieux des peuples *ne* sont *que* des idoles *muettes et impuissantes ;* mais c'est le Seigneur qui a fait les cieux.

27. Il est tout environné de gloire et de majesté ; la force et la joie se trouvent dans le lieu où il se rend présent. "

28. Peuples *d'Israël, venez donc* avec toutes vos familles, offrir *vos dons* au Seigneur ; offrez au Seigneur la gloire et la puissance. "

29. Offrez au Seigneur la gloire *qui est due* à son nom ; apportez des hosties, et présentez-vous devant lui ; adorez le Seigneur dans un saint respect. "

℣ 23. La suite de ce cantique, jusqu'au ℣ 33, se retrouve au psaume XCV.

℣ 27. On lit au psaume XCV. 6. : La force et la magnificence éclatent dans son sanctuaire.

℣ 28. Hébr. autr. Peuples *d'Israël,* avec toutes vos familles, venez rendre hommage au Seigneur ; venez rendre hommage à sa gloire et à sa puissance.

℣ 29. Hébr. autr. Venez rendre hommage à la gloire de son nom ; prenez l'oblation *de farine ;* présentez-vous devant lui, et *entrez dans ses parvis ;* adorez le Seigneur dans son auguste sanctuaire. On lit dans l'hé-

Avant l'ère chr. vulg. 1045.

30. Que toute la terre tremble devant sa face ; car c'est lui qui l'a établie sur ses fondemens," et elle ne sera point ébranlée.

31. Que les cieux se réjouissent, que la terre tressaille de joie, et que l'on publie dans les nations : Le Seigneur est entré dans son règne, *et a mis son peuple en possession de la terre qu'il lui avoit promise.*"

32. Que la mer et tout ce qu'elle renferme, fasse retentir *son allégresse ;* que les campagnes et tout ce qu'elles contiennent, soient dans la joie.

33. Les arbres des forêts chanteront alors les louanges du Seigneur en sa présence, parce qu'il est venu pour juger la terre.

34. Rendez gloire au Seigneur, parce qu'il est bon, parce que sa miséricorde est éternelle."

35. Et dites lui : Sauvez-nous, ô Dieu, qui êtes notre Sauveur ; rassemblez-nous, et retirez-nous du milieu des nations, afin que nous rendions gloire à votre saint nom, et que nous témoignions notre joie par de saints cantiques.

36. Que le Seigneur Dieu d'Israël soit béni dans tous les siècles ; et que

minum in decore sancto.

30. Commoveatur a facie ejus omnis terra : ipse enim fundavit orbem immobilem.

31. Lætentur cœli, et exultet terra : et dicant in nationibus, Dominus regnavit.

32. Tonet mare, et plenitudo ejus : exultent agri, et omnia quæ in eis sunt.

33. Tunc laudabunt ligna saltus coram Domino : quia venit judicare terram.

34. Confitemini Domino, quoniam bonus : quoniam in æternum misericordia ejus.

35. Et dicite : Salva nos, Deus salvator noster, et congrega nos, et erue de gentibus, ut confiteamur nomini sancto tuo, et exultemus in carminibus tuis.

36. Benedictus Dominus Deus Israel ab

breu, הדרת, *decore*, pour חצרת, *atrio*, dans son saint parvis. *Ps.* xcv. 8.

✝ 30. Hébr. autr. car la terre est affermie *sur ses fondemens*, et elle ne sera point ébranlée.

✝ 31. Au lieu de ויאמרו, *et dicant*, on lit dans le psaume xcv. ✝ 10., אמרו, *dicite*, et cette phrase au lieu d'être mise après le mot *terra* de ce verset, est mise dans les psaumes après le mot *terra* du ✝ précédent. Il paroit que c'est sa place.

✝ 34. Ce verset et les deux suivans se trouvent au psaume cv. Quelques-uns croient que les deux suivans ont été ajoutés ici par Esdras ; d'autres croient que David les écrivit par esprit de prophétie.

æterno usque in æternum : et dicat omnis populus : Amen, et hymnum Domino.

tout le peuple dise : Amen, et chante les louanges du Seigneur. ″ Avant l'ère chr. vulg. 1045.

37. Reliquit itaque ibi coram arca fœderis Domini Asaph et fratres ejus, ut ministrarent in conspectu arcæ jugiter per singulos dies et vices suas.

37. David laissa donc en ce lieu devant l'arche de l'alliance du Seigneur, Asaph et ses frères, afin qu'ils servissent continuellement en présence de l'arche, *en s'acquittant* tous les jours *de leur ministère* chacun à leur tour.

38. Porro Obededom, et fratres ejus sexaginta octo, et Obededom filium Idithun, et Hosa constituit janitores :

38. Il établit Obédédom et ses frères, qui étoient *au nombre de* soixante-huit, et Obédédom, fils d'Idithun, avec Hosa *pour* portiers.

39. Sadoc autem sacerdotem, et fratres ejus sacerdotes, coram tabernaculo Domini, in excelso quod erat in Gabaon,

39. Et, *après avoir établi Abiathar pour faire les fonctions de grand-prêtre devant l'arche à Jérusalem, il établit aussi* Sadoc et ceux de sa maison *pour faire les fonctions de* prêtres devant le tabernacle du Seigneur, sur le lieu élevé de Gabaon, ″

40. Ut offerrent holocausta Domino super altare holocautomatis jugiter, mane et vespere, juxta omnia quæ scripta sunt in lege Domini, quam præcepit Israeli.

40. Afin d'y offrir continuellement des holocaustes au Seigneur sur l'autel destiné à ces sortes de sacrifices, tant le matin que le soir, suivant tout ce qui est ordonné dans la loi que le Seigneur a prescrite à Israël.

41. Et post eum Heman, et Idithun, et reliquos electos unumquemque vocabulo suo, ad confitendum Domino : Quoniam in æternum misericordia ejus.

41. Après Sadoc étoient Héman et Idithun, avec les autres choisis *pour le service du tabernacle de Gabaon,* chacun selon qu'ils étoient marqués pour chanter les louanges du Seigneur, *en disant :* Que sa miséricorde est éternelle. ″

℣ 36. Hébr. autr. Et tout le peuple dira: Amen et *Alleluia,* louange au Seigneur. *Ps.* cv. 48.

℣ 39. Où étoient restés l'ancien tabernacle, et l'ancien autel des holocaustes. *Infr.* xxi. 29.

℣ 41 et 42. Hébr. litt. *Et cum eis Heman et Idithun.* La répétition de ces expressions au commencement de ces deux versets est assez visiblement une faute de copiste. Ces expressions conviennent au ℣ 41. ;

Avant l'ère chr. vulg. 1045.

42. Héman et Idithun sonnoient aussi de la trompette, jouoient des cymbales " et de tous les autres instrumens de musique, pour chanter les louanges de Dieu. Mais, pour les fils d'Idithun, *le roi* les établit portiers *à Gabaon, comme Obédédom et Hosa l'étoient à Jérusalem.*

42. Heman quoque et Idithun canentes tuba, et quatientes cymbala, et omnia musicorum organa, ad canendum Deo : filios autem Idithun fecit esse portarios.

II. Rois, VI. 20.

43. Ensuite chacun s'en retourna" en sa maison; et David *se retira"* *aussi* pour faire part à sa famille de la bénédiction *de ce jour.*

43. Reversusque est omnis populus in domum suam, et David, ut benediceret etiam domui suæ.

mais au ℣ 42. il semble qu'il faudroit lire: *Et cum Heman et Idithun*, etc. : Et avec Heman et Idithun étoient ceux qui jouoient de la trompette, etc.

℣ 42. L'hébreu ajoute, למשמיעים, *ad resonantes*, peut-être pour למשמ·ע, *ad resonandum*, comme on le lit au chapitre précédent, ℣ 19.

℣ 43. L'hébreu met ici וילכו, *Et abierunt*, peut-être pour וילך, *Et abiit*, qu'on li· au II^e^ livre des Rois, VI. 20.

Ibid. On lit dans l'hébreu ויסב, par *samec*, *convertit se*, au lieu de וישב, par *sin*, *reversus est*, qu'on trouve au II^e^ livre des Rois, VI. 20. La Vulgate ne l'exprime pas, ou du moins l'a transporté à la tête du ℣ au lieu de *Abiitque.*

CHAPITRE XVII.

David conçoit le dessein de bâtir un temple au Seigneur. Nathan lui déclare que cet honneur est réservé à son fils. Prière de David à cette occasion.

II. Rois, VII.

1044.

1. David étant établi dans son palais, dit au prophète Nathan : Me voici logé dans une maison de cèdre, et l'arche de l'alliance du Seigneur est *encore* sous des *tentes de* peaux *de bêtes.*

1. Cum autem habitaret David in domo sua, dixit ad Nathan prophetam : Ecce ego habito in domo cedrina : arca autem fœderis Domini sub pellibus est.

2. Nathan répondit à David : Faites tout ce que vous avez dans le cœur, car Dieu est avec vous.

2. Et ait Nathan ad David : Omnia quæ in corde tuo sunt, fac : Deus enim tecum est.

3. Mais la nuit suivante Dieu parla à Nathan, et lui dit:

3. Igitur nocte illa factus est sermo Dei ad Nathan, dicens

4. Vade, et loquere David servo meo : Hæc dicit Dominus : Non ædificabis tu mihi domum ad habitandum.

5. Neque enim mansi in domo, ex eo tempore quo eduxi Israel, usque ad diem hanc ; sed fui semper mutans loca tabernaculi, et in tentorio

6. Manens cum omni Israel. Numquid locutus sum saltem uni judicum Israel, quibus præceperam ut pascerent populum meum, et dixi : Quare non ædificastis mihi domum cedrinam ?

7. Nunc itaque sic loqueris ad servum meum David : Hæc dicit Dominus exercituum : Ego tuli te, cum in pascuis sequereris gregem, ut esses dux populi mei Israel :

8. Et fui tecum quocumque perrexisti : et interfeci omnes inimicos tuos coram te, fecique tibi nomen quasi unius magnorum, qui celebrantur in terra.

4. Allez-vous-en trouver mon serviteur David, et dites-lui : Voici ce que dit le Seigneur : Vous ne me bâtirez point de maison " pour y faire ma demeure ; *et je n'en ai point besoin ;*

Avant l'ère chr. vulg. 1044.

5. Car je n'ai point eu de maison, ni de demeure, depuis le temps où j'ai tiré Israël *de l'Égypte* " jusqu'à présent ; mais j'ai été sous des tentes, changeant toujours de lieux où l'on dressoit mon pavillon ; " *et je ne m'en suis jamais plaint.*

6. *En effet,* quand je demeurois avec tout *le peuple* d'Israël, " ai-je jamais parlé à aucun des juges d'Israël, à qui j'avois commandé d'avoir soin de mon peuple, et lui ai-je dit : D'où vient que vous ne m'avez point bâti une maison de cèdre ?

7. Vous direz donc maintenant à mon serviteur David : Voici ce que dit le Seigneur des armées : Je vous ai choisi lorsque vous meniez paître des troupeaux *de moutons,* pour vous établir chef de mon peuple d'Israël ;

8. Et j'ai été avec vous partout où vous marchiez ; j'ai exterminé tous vos ennemis devant vous, et j'ai rendu votre nom aussi illustre " que celui des grands hommes qui sont célèbres dans le monde.

✝ 4. Hébr. autr. Ce ne sera point vous qui me bâtirez une maison, etc. *Non tu ædificabis.*

✝ 5. Ce mot est exprimé au IIe livre des Rois, VII. 6.

Ibid. Hébr. litt. *sed fui de tentorio ad tentorium, et de tabernaculo.* On a soupçonné que les copistes avoient omis *ad tabernaculum ;* mais il est plus vraisemblable qu'on a lu ici originairement comme au IIe livre des Rois, VII. 6., *sed fui ambulans in tentorio et in tabernaculo.* Il a été facile de confondre מתהלך, *ambulans,* avec מאהל, *de tentorio ;* les autres différences ont été la suite de celle-là.

✝ 6. Litt. *cum omni Israel.* On lit au IIe livre des Rois, v. 7., *cum omnibus filiis Israel.*

✝ 8. Litt. *nomen.* On lit au IIe livre des Rois, VII. 9., *nomen magnum.*

Avant l'ère chr. vulg. 1044.

9. J'ai donné un lieu *fixe* à mon peuple d'Israël : il y sera affermi, et il y demeurera sans être ébranlé à l'avenir ; et les enfans d'iniquité ne l'humilieront plus, " comme ils ont fait auparavant,

9. Et dedi locum populo meo Israel: plantabitur, et habitabit in eo, et ultra non commovebitur, nec filii iniquitatis atterent eos sicut a principio,

10. Depuis le temps que j'ai donné des juges à mon peuple d'Israël, et que " j'ai humilié tous vos ennemis *devant vous*. Je vous déclare donc que le Seigneur doit établir " votre maison.

10. Ex diebus quibus dedi judices populo meo Israel, et humiliavi universos inimicos tuos. Annuntio ergo tibi, quod ædificaturus sit tibi Dominus domum.

11. Et lorsque vos jours seront accomplis pour aller " avec vos pères, j'élèverai *sur le trône* après vous, *dit le Seigneur*, un de votre race et de vos enfans, " et j'affermirai son règne.

11. Cumque impleveris dies tuos, ut vadas ad patres tuos, suscitabo semen tuum post te, quod erit de filiis tuis, et stabiliam regnum ejus.

12. Ce sera lui qui me bâtira une maison ; et j'établirai son trône pour jamais. "

12. Ipse ædificabit mihi domum, et firmabo solium ejus usque in æternum.

✞ 9. On lit ici dans l'hébreu, לבלתו, *ut atterant eum*. Au IIe livre des Rois, VII. 10. לענותו, *ut affligant eum*.

✞ 8. 9. et 10. Hébr. autr. je rendrai votre nom aussi illustre que, etc.... Je donnerai un lieu *fixe* à Israël mon peuple; je l'y affermirai; etc.... les enfans d'iniquité ne l'humilieront plus comme ils ont fait au commencement et depuis que j'ai donné des juges à Israël mon peuple ; et j'humilierai tous vos ennemis.

✞ 10. Hébr. *et domum ædificabit*. Au IIe livre des Rois VII. 11., on lit *quod domum faciat;* ce qui rentre dans le même sens, ou plutôt il faudroit lire *faciam*, puisque c'est Dieu qui parle. Le mot יהוה, *Jehova Dominus*, paroit avoir été mis au lieu de והיה, *Et erit*, qui se trouve dans l'hébreu au commencement du ✞ suivant. Au lieu de ואגד לך, *et annuntiavi tibi*, les Septante ont lu en un seul mot ואגדלך, *et exaltavi te*, qui paroît mieux convenir.

✞ 11. On lit au IIe livre des Rois, VII. 12., et que vous vous serez couché.

Ibid. Au lieu de ces mots, *quod erit de filiis tuis*, on lit au IIe livre des Rois, VII, 12., *quod egredietur de visceribus tuis*, qui sera sorti de vos entrailles.

✞ 12. Jésus-Christ étoit l'objet principal de toutes ces promesses; l'ange qui annonce sa naissance, dit à Marie : Le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son père ; il régnera éternellement sur la maison de Jacob, et son règne n'aura point de fin. (*Luc.* I. 32 et 33.) Au lieu de *mihi* on lit au IIe livre des Rois, VII. 13., *nomini meo ;* et au lieu de *solium ejus*, on y lit *solium regni ejus.*

13. Ego ero ei in patrem, et ipse erit mihi in filium: et misericordiam meam non auferam ab eo, sicut abstuli ab eo qui ante te fuit.

13. Je serai son père, et il sera mon fils;" et je ne retirerai point ma miséricorde de dessus lui, comme je l'ai retirée de dessus *Saül* " votre prédécesseur.

Avant l'ère chr. vulg. 1044.

14. Et statuam eum in domo mea, et in regno meo, usque in sempiternum: et thronus ejus erit firmissimus in perpetuum.

14. Mais je l'établirai dans ma maison et dans mon royaume pour jamais, et son trône sera très ferme pour toujours. "

15. Juxta omnia verba hæc, et juxta universam visionem istam, sic locutus est Nathan ad David.

15. Nathan parla *donc* dans ces mêmes termes à David, et lui rapporta tout ce que Dieu lui avoit fait entendre dans cette vision.

16. Cumque venisset rex David, et sedisset coram Domino, dixit: Quis ego sum, Domine Deus, et quæ domus mea, ut præstares mihi talia?

16. Ensuite le roi David étant venu devant le Seigneur, et s'y étant arrêté, il lui dit: Qui suis-je, Seigneur Dieu, et quelle est ma maison, pour mériter que vous me fassiez de si grandes graces?

17. Sed et hoc parum visum est in conspectu tuo: ideoque locutus es super domum servi tui etiam in futurum: et fecisti me spectabilem super omnes homines, Domine Deus.

17. Mais cela vous a encore paru peu de chose; c'est pourquoi vous avez voulu assurer votre serviteur *de l'établissement* de sa maison, même pour les siècles à venir; et vous m'avez rendu plus considérable que tous les autres hommes," Seigneur Dieu.

18. Quid ultra addere potest David, cum ita glorificaveris ser-

18. Après cela, que peut dire David, en voyant jusqu'où vous avez élevé votre serviteur," et comment

℣ 13. On trouve dans le IIe livre des Rois, VII. 14., un demi-verset qui n'est pas ici.

Ibid. Il est nommé au IIe livre des Rois, VII. 15., où on lit *a Saul quem removi a facie tua.*

℣ 14. Par la comparaison de ce texte avec celui du IIe livre des Rois, VII. 16., il paroît qu'on a pu lire originairement: Je l'établirai de manière que votre maison et votre règne seront fermes devant moi pour jamais, et votre trône sera ferme pour toujours.

℣ 17. Hébr. autr. Vous m'avez regardé comme si j'étois un homme d'une grande distinction.

℣ 18. Hébr. litt. *Quid addet adhuc David ad te ad glorificandum servum tuum?* Que peut encore *vous demander* David pour augmenter

Avant l'ère chr. vulg. 1044.

vous vous êtes souvenu de lui?"

19. *Oui*, Seigneur, c'est pour *l'amour de* votre serviteur" que, selon vos desseins, vous en avez usé *envers lui* d'une manière si magnifique, et que vous avez voulu faire connoître tant de grandes choses.

20. Seigneur, nul n'est semblable à vous; et il n'y a point d'autre Dieu que vous entre tous ceux dont nous avons entendu parler."

21. En effet, y a-t-il *encore* un autre *peuple* semblable à votre peuple d'Israël, cette nation unique sur la terre, dont Dieu a daigné s'approcher pour la délivrer *de la servitude* et en faire un peuple qui lui fût *particulièrement* consacré, et pour chasser par sa puissance et par la terreur *de son nom*, toutes les nations de devant ce peuple qu'il avoit tiré de l'Egypte?"

22. Ainsi, *Seigneur*, vous avez établi" votre peuple d'Israël pour

vum tuum, et cognoveris eum?

19. Domine, propter famulum tuum, juxta cor tuum fecisti omnem magnificentiam hanc, et nota esse voluisti universa magnalia.

20. Domine, non est similis tui: et non est alius Deus absque te, ex omnibus quos audivimus auribus nostris.

21. Quis enim est alius, ut populus tuus Israel, gens una in terra, ad quam perrexit Deus, ut liberaret, et faceret populum sibi, et magnitudine sua atque terroribus ejiceret nationes a facie ejus, quem de Ægypto liberarat?

22. Et posuisti populum tuum Israel tibi

la gloire de votre serviteur? Au IIe livre des Rois, VII. 20., on lit *ad loquendum ad te.*

℣ 18. Hébr. autr. Car vous avez regardé votre serviteur, *et vous vous êtes souvenu de lui.* 2. *Reg.* VII. 20.

℣ 19. On lit au IIe livre des Rois, VII. 21. c'est pour *accomplir* votre parole.

℣ 19. et 20. En comparant ce texte avec celui du IIe livre des Rois, VII. 21. 22., on pourroit lire l'hébreu ainsi: Et vous avez fait connoître ces merveilles à votre serviteur. Seigneur, nul n'est semblable à vous dans les grandes choses que vous avez faites; et il n'y a point d'autre Dieu que vous qui puisse faire toutes les choses dont nous avons entendu parler.

℣ 21. Hébr. autr. Où trouvera-t-on sur la terre une seule nation, semblable à Israël votre peuple, *une nation* qu'un Dieu ait été racheter pour en faire son peuple, pour se faire un nom, *et pour faire* des merveilles et des prodiges terribles, *tels que ceux que vous avez opérés*, en chassant les nations devant votre peuple que vous avez racheté de l'Egypte. 2. *Reg.* VI. 23. Il paroît manquer au milieu de ce verset le mot *sicut fecisti*, qui puisse lier le commencement avec la fin. On lit dans l'hébreu, לְךָ, *tibi*, pour לוֹ, *sibi*.

℣ 22. Hébr. litt. *Et dedisti.* On lit au IIe livre des Rois, VII. 24., *Et firmasti.*

in populum usque in æternum, et tu, Domine, factus es Deus ejus.

être à jamais votre peuple ; et vous avez bien voulu être son Dieu. Avant l'ère chr. vulg. 1044.

23. Nunc igitur, Domine, sermo quem locutus es famulo tuo, et super domum ejus, confirmetur in perpetuum, et fac sicut locutus es.

23. Confirmez donc maintenant pour jamais, Seigneur, la promesse que vous avez faite à votre serviteur pour lui et pour sa maison, et accomplissez-la selon votre parole.

24. Permaneatque et magnificetur nomen tuum usque in sempiternum, et dicatur : Dominus exercituum Deus Israel, et domus David servi ejus permanens coram eo.

24. Que votre nom demeure *dans Israël*, et y soit glorifié éternellement ; qu'on dise *partout* : Le Seigneur des armées est le Dieu d'Israël;" et la maison de David son serviteur subsiste toujours devant lui; "

25. Tu enim, Domine Deus meus, revelasti auriculam servi tui, ut ædificares ei domum : et idcirco invenit servus tuus fiduciam, ut oret coram te.

25. Car c'est vous, Seigneur " mon Dieu, qui avez révélé à votre serviteur, que vous vouliez lui établir sa maison; et c'est pour cela que votre serviteur est rempli de confiance" pour vous offrir sa prière.

26. Nunc ergo, Domine, tu es Deus : et locutus es ad servum tuum tanta beneficia.

26. Maintenant donc, Seigneur, *je reconnois que* vous êtes le *seul vrai* Dieu, *et que vos paroles seront toujours véritables ;*" vous avez fait ces grandes promesses à " votre serviteur;

27. Et cœpisti benedicere domui servi tui, ut sit semper coram

27. Et vous avez *déjà* commencé de bénir " la maison de votre serviteur; *bénissez-la de plus en plus*,

✝ 24. Hébr. litt. *Deus Israel Deus Israeli*. On lit simplement au IIe livre des Rois, VII. 26. *Deus super Israel*. Le Dieu de *Jacob surnommé* Israël, est vraiment un Dieu *de bonté* à l'égard d'Israël *son peuple*.

Ibid. Hébr. et que la maison de David votre serviteur subsiste toujours devant vous. 2. *Reg.* VII. 26.

✝ 25. Le mot *Domine* n'est pas ici exprimé dans l'hébreu. Au IIe livre des Rois, VIII. 27., on lit : *Domine exercituum, Deus Israel.*

Ibid. Hébr. et c'est pour cela que votre serviteur a trouvé *son cœur plein d'ardeur et de confiance* pour vous offrir sa prière. Ce mot *cor suum* est exprimé au IIe livre des Rois, VII. 27.

✝ 26. Ces mots se trouvent au IIe livre des Rois, VII. 28.

Ibid. Hébr. litt. sur votre serviteur.

✝ 27. Hébr. autr. Maintenant donc vous avez daigné bénir, etc.

Avant l'ère chr. vulg. 1044.

afin qu'elle subsiste éternellement devant vous. *C'est ce que j'ai lieu d'espérer;* car puisque vous la bénissez, Seigneur, elle sera bénie pour jamais. "

te : te enim, Domine, benedicente, benedicta erit in perpetuum.

✝ 27. La fin de ce verset est plus étendue au IIe livre des Rois, VII. 29.; mais au fond le sens est le même.

CHAPITRE XVIII.

Diverses victoires de David. Thoü, roi d'Emath, lui envoie son fils pour le féliciter. Dénombrement des principaux officiers de David.

I. Rois, VIII.

1. Après cela, David battit les Philistins; il les humilia, et retira Geth avec ses dépendances" d'entre leurs mains.

1. Factum est autem post hæc, ut percuteret David Philisthiim, et humiliaret eos, et tolleret Geth, et filias ejus, de manu Philisthiim,

2. Il défit aussi les Moabites, et se les assujettit, et les obligea de lui payer tribut.

2. Percuteretque Moab, et fierent Moabitæ servi David, offerentes ei munera.

3. En ce même temps, David battit encore Adarézer," roi de Soba dans le pays d'Hémath," lorsqu'il marcha pour étendre son empire jusqu'au fleuve de l'Euphrate, *selon les ordres du Seigneur.* "

3. Eo tempore, percussit David etiam Adarezer regem Soba regionis Hemath, quando perrexit ut dilataret imperium suum usque ad flumen Euphraten.

4. David lui prit donc mille chariots et sept mille hommes de che-

4. Cepit ergo David mille quadrigas ejus,

✝ 1. Voyez la note sur le IIe livre des Rois, VIII. 11. où on lit dans l'hébreu *Metheg-Amma.*

✝ 3. Ou Adadézer, selon l'hébreu du IIe livre des Rois, VIII. 3.

Ibid. Vulg. litt. *regionis Emath.* Hébr. *versus Hemath.* Cela n'est point dans le IIe livre des Rois. Il est souvent parlé de l'*entrée d'Hémath* qui étoit le chemin par où l'on passoit pour aller vers l'Euphrate.

Ibid. C'est-à-dire, selon la promesse que Dieu avoit faite à Abraham (*Gen.* XV. 18.), et à Josué (*Jos.* I. 4.).

et septem millia equitum, ac viginti millia virorum peditum, subnervavitque omnes equos curruum, exceptis centum quadrigis, quas reservavit sibi.

val, avec vingt mille hommes d'infanterie; il coupa les nerfs des jambes à tous les chevaux des chariots, hormis cent attelages qu'il réserva pour son service. "

Avant l'ère chr. vulg. 1044.

5. Supervenit autem et Syrus Damascenus, ut auxilium præberet Adarezer regi Soba: sed et hujus percussit David viginti duo millia virorum.

5. Les Syriens de Damas vinrent au secours d'Adarézer, roi de Soba; mais David en défit vingt-deux mille.

6. Et posuit milites in Damasco, ut Syria quoque serviret sibi, et offerret munera. Adjuvitque eum Dominus in cunctis ad quæ perrexerat.

6. Il mit garnison " dans Damas pour tenir la Syrie soumise, et se la rendre tributaire. " Et le Seigneur l'assista dans toutes les guerres qu'il entreprenoit.

7. Tulit quoque David pharetras aureas quas habuerant servi Adarezer, et attulit eas in Jerusalem.

7. David prit aussi les carquois" d'or des soldats d'Adarézer, et les porta à Jérusalem.

8. Necnon de Tebath et Chun, urbibus Adarezer, æris plurimum, de quo fecit Salomon mare æneum, et columnas et vasa ænea.

8. Il enleva encore de Tébath et de Chun, villes *du roi* " Adarézer, une grande quantité d'airain dont Salomon fit faire cette *grande* mer d'airain, avec les colonnes et les vases de même métal.

9. Quod cum audisset Thou rex Hemath, percussisse videlicet David omnem exercitum Adarezer regis Soba,

9. Thoü, roi d'Hémath, ayant appris que David avoit défait toute l'armée d'Adarézer, roi de Soba,

† 4. Hébr. autr. Il démonta tous les chariots; il n'en réserva que cent.

† 6. Au II^e livre des Rois, VIII. 6., la Vulgate met *præsidium* au même sens. Ce mot manque ici dans le texte hébreu.

Ibid. Hébr. litt. Et la Syrie lui fut assujettie, et lui paya tribut.

† 7. Les interprètes sont partagés sur la signification du mot hébreu. Voyez au II^e livre des Rois, VIII. 7.

† 8. Ou Beté et Béroth. 2. *Reg.* VIII. 8.

Avant l'ère chr. vulg. 1044.

10. Envoya Adoram *ou Joram*" son fils au roi David, pour lui demander son alliance, et lui témoigner sa joie de ce qu'il avoit défait et vaincu entièrement Adarézer; car Thoü étoit ennemi d'Adarézer. "

10. Misit Adoram filium suum ad regem David, ut postularet ab eo pacem, et congratularetur ei, quod percussisset et expugnasset Adarezer: adversarius quippe erat Thou Adarezer.

11. Le roi David consacra au Seigneur tous les vases d'or, d'argent et d'airain *qu'Adoram lui avoit apportés*, " avec ce qu'il avoit pris d'or et d'argent sur tous les peuples, tant sur les Iduméens, " les Moabites et les Ammonites, que sur les Philistins et les Amalécites, *sans en rien réserver pour lui.*

11. Sed et omnia vasa aurea, et argentea, et ænea consecravit David rex Domino, cum argento et auro, quod tulerat ex universis gentibus, tam de Idumæa, et Moab, et filiis Ammon, quam de Philisthiim et Amalec.

12. Abisaï, fils de Sarvia, défit aussi dix-huit mille Iduméens dans la vallée des Salines. "

12. Abisai vero filius Sarviæ percussit Edom in valle Salinarum, decem et octo millia,

13. Il mit garnison dans *les villes de* l'Idumée, pour tenir cette province dans l'obéissance de David; " et le Seigneur conserva toujours David dans toutes les expéditions qu'il entreprit.

13. Et constituit in Edom præsidium, ut serviret Idumæa David: salvavitque Dominus David in cunctis ad quæ perrexerat.

14. David régna donc sur tout Israël; et dans les jugemens qu'il

14. Regnavit ergo David super univer-

✝ 10. Il est nommé ainsi au IIe livre des Rois, VIII. 10.

Ibid. C'est le sens de la version des Septante, qui donne au nom d'Adarézer la marque du datif omise dans l'hébreu. On a vu la même chose au IIe livre des Rois, VIII. 10.

✝ 11. Cette circonstance est marquée au IIe livre des Rois, VIII. 10. 11., et l'hébreu se pourroit lire ici dans le même sens; c'est-à-dire, qu'au lieu de וכל, *et omnia*, on auroit pu lire וביד, *et in manu ejus*; car du reste l'hébreu des Paralipomènes est conforme à celui des Rois.

Ibid. Ou plutôt sur les Syriens, comme on le lit au IIe livre des Rois, VIII. 12. Dans l'hébreu il est très-facile de confondre אדום, *Edom*, avec ארם, *Aram*, qui signifie *Syria*.

✝ 12. Le mot *virorum* manque dans l'hébreu comme dans la Vulgate; c'est ce qu'on a aussi vu au IIe livre des Rois, VIII. 13.

✝ 13. Hébr. Et toute cette province fut assujettie à David. 2. *Reg.* VIII. 14.

sum Israel, et faciebat judicium atque justitiam cuncto populo suo.

rendoit, il faisoit justice à tout son peuple. Avant l'ère chr. vulg. 1044.

15. Porro Joab filius Sarviæ erat super exercitum, et Josaphat filius Ahilud a commentariis.

15. Joab, fils de Sarvia, étoit général de ses armées ; et Josaphat, fils d'Ahilud, avoit la charge des requêtes. "

16. Sadoc autem filius Achitob, et Ahimelech filius Abiathar, sacerdotes : et Susa scriba.

16. Sadoc fils d'Achitob, et Ahimélech, " fils d'Abiathar, étoient *grands*-prêtres. Susa *ou Saraïas* " étoit secrétaire.

17. Banaias quoque filius Joiadæ super legiones Cerethi et Phelethi : porro filii David, primi ad manum regis.

17. Banaïas, fils de Joïada, commandoit les Céréthiens et les Phélétiens *qui composoient la garde du roi;* mais les fils de David étoient les premiers auprès du roi.

✝ 15. Voyez la *Dissertation sur les officiers des rois hébreux*, tome VI.
✝ 16. On lit dans l'hébreu, Abimélech. Il faudroit peut-être lire, Abiathar, fils d'Achimélech. Voyez au IIe livre des Rois, VIII. 17. et dans la *Dissertation sur la succession des grands-prêtres*, tom. VI.
Ibid. Il est nommé ainsi au IIe livre des Rois, VIII. 17.

CHAPITRE XIX.

Le roi des Ammonites outrage les ambassadeurs de David. Défaite des Ammonites et des Syriens. Seconde défaite des Syriens.

II. Rois, X.

1. Accidit autem ut moreretur Naas rex filiorum Ammon, et regnaret filius ejus pro eo.

1. Naas, roi des Ammonites, étant mort, son fils régna en sa place. 1037.

2. Dixitque David : Faciam misericordiam cum Hanon filio Naas : præstitit enim mihi pater ejus gratiam. Misitque David nuntios

2. Alors David dit : Je veux témoigner de l'affection à Hanon, fils de Naas, parce que son père m'a obligé *lorsque je fuyois la colère de Saül.* " Il envoya donc des ambassadeurs pour le consoler de la mort

✝ 2. Voyez au IIe livre des Rois, X. 2.

Avant l'ère chr. vulg. 1037.

de son père. Mais quand ils furent arrivés sur les terres des Ammonites pour consoler Hanon,

ad consolandum eum super morte patris sui. Qui cum pervenissent in terram filiorum Ammon, ut consolarentur Hanon,

3. Les principaux du pays dirent à ce prince : Vous croyez peut-être que c'est pour rendre quelque honneur à la mémoire de votre père que David a envoyé ici des ambassadeurs pour vous consoler ; et vous ne voyez pas qu'ils n'y sont venus que pour reconnoître votre pays, pour y découvrir tout, et pour remarquer jusqu'aux moindres choses. "

3. Dixerunt principes filiorum Ammon ad Hanon : Tu forsitan putas, quod David honoris causa in patrem tuum miserit qui consolentur te : nec animadvertis quod ut explorent et investigent, et scrutentur terram tuam, venerint ad te servi ejus.

4. Hanon *qui les crut*, fit donc raser la tête et la barbe " aux serviteurs de David, leur fit couper leurs robes depuis le haut des cuisses jusqu'aux pieds, " et les renvoya *ensuite, après les avoir ainsi outragés.*

4. Igitur Hanon pueros David decalvavit, et rasit, et præcidit tunicas eorum a natibus usque ad pedes, et dimisit eos.

5. Lorsqu'ils s'en furent allés, et qu'ils eurent fait savoir à David ce qui étoit arrivé, il envoya au-devant d'eux à cause de ce grand outrage qu'ils avoient reçu, et leur ordonna de demeurer *dans quelques maisons qu'on avoit rebâties* à Jéricho, " jusqu'à ce que leur barbe eût repoussé, et de revenir ensuite.

5. Qui cum abiissent, et hoc mandassent David, misit in occursum eorum, (grandem enim contumeliam sustinuerant), et præcepit ut manerent in Jericho, donec cresceret barba eorum, et tunc reverterentur.

6. Mais les Ammonites voyant bien qu'ils avoient offensé David, " en-

6. Videntes autem filii Ammon, quod in-

℣ 3. Hébr. autr. Pour reconnoître votre pays *ou votre ville*, pour y remarquer toutes choses, et pour le détruire. On lit dans l'hébreu, *ut investigent, et evertant et explorent*, assez visiblement pour *et explorent et evertant*, comme on le lit au IIe livre des Rois, x. 3.

℣ 4. Hébr. Hanon fit donc prendre les serviteurs de David, et leur fit raser *la moitié de la barbe*, etc. 2. *Reg.* x. 4.

Ibid. On lit dans l'hébreu, jusqu'au haut des cuisses.

℣ 5. La ville de Jéricho détruite au temps de Josué, ne fut rebâtie que sous le règne d'Achab, roi d'Israël. 3. *Reg.* xvi. 34.

℣ 6. Hébr. autr. qu'ils s'étoient mis en mauvaise odeur auprès de David.

juriam fecissent David, tam Hanon, quam reliquus populus, miserunt mille talenta argenti, ut conducerent sibi de Mesopotamia, et de Syria Maacha, et de Soba, currus et equites.

voyèrent, tant de la part d'Hanon que de celle de tout le peuple, mille talens d'argent pour acheter des chariots de guerre, et lever de la cavalerie dans la Mésopotamie, dans la Syrie de Maacha et dans Soba. "

Avant l'ère chr. vulg. 1037.

7. Conduxeruntque triginta duo millia curruum, et regem Maacha cum populo ejus. Qui cum venissent, castrametati sunt e regione Medaba. Filii quoque Ammon congregati de urbibus suis, venerunt ad bellum.

7. Ils rassemblèrent donc trente-deux mille *hommes montés sur des* chariots, " et *engagèrent* le roi de Maacha avec ses sujets *dans leur parti*. Tous ces gens s'étant mis en marche, vinrent camper vis-à-vis de Médaba *sur l'Arnon*. Et les Ammonites s'étant aussi rassemblés de toutes leurs villes, se préparèrent à la guerre.

8. Quod cum audisset David, misit Joab, et omnem exercitum virorum fortium :

8. Lorsque David eut été informé de toutes ces préparatifs, il envoya Joab avec toutes ses meilleures troupes.

9. Egressique filii Ammon, direxerunt aciem juxta portam civitatis : reges autem, qui ad auxilium ejus venerant, separatim in agro steterunt.

9. Les Ammonites s'étant avancés *pour le combattre*, rangèrent leur armée en bataille près de la porte de la ville *de Médaba*. Et les rois qui étoient venus à leur secours, campèrent séparément dans la plaine.

10. Igitur Joab intelligens bellum ex adverso et post tergum

10. Ainsi Joab ayant remarqué qu'on se préparoit à le combattre, et de front et par derrière, prit l'é-

℣. 6. On lit au IIe livre des Rois, x. 6. dans la Syrie de Rohob, et dans la Syrie de Soba. Il n'y est point parlé de la Mésopotamie, appelée en hébreu, *la Syrie de Naharaïm*, ou des deux fleuves. Mais l'Ecriture parle ailleurs de *Rohoboth du fleuve*, qui pouvoit être un lieu occupé par les Syriens sur le fleuve de l'Euphrate près la jonction d'un autre fleuve.

℣ 7. Au IIe livre des Rois, x. 6., il n'est point parlé de ces chariots; mais on y trouve vingt mille hommes de pied des deux Syries de Rohob et de Soba, et douze mille hommes du pays de Tob; ce qui fait trente-deux mille hommes. Comme au ℣ précédent on voit qu'il s'agissoit de chariots et de cavalerie, et que dans la seconde expédition marquée au ℣ 18., il ne sera parlé que de sept mille ou sept cents chariots, on pourroit soupçonner qu'ici la leçon primitive seroit trente-deux mille cavaliers et sept cents chariots.

Avant l'ère chr. vulg. 1037.

lite de toutes les troupes d'Israël, et s'avança contre les Syriens.

contra se fieri, elegit viros fortissimos de universo Israel, et perrexit contra Syrum.

11. Il donna le reste de l'armée à Abisaï son frère, pour marcher contre les Ammonites;

11. Reliquam autem partem populi dedit sub manu Abisai fratris sui, et perrexerunt contra filios Ammon.

12. Et *lui* dit : Si les Syriens ont de l'avantage sur moi, vous viendrez à mon secours ; et si les Ammonites en ont sur vous, j'irai *aussi* pour vous secourir.

12. Dixitque : Si vicerit me Syrus, auxilio eris mihi : si autem superaverint te filii Ammon, ero tibi in præsidium.

13. Agissez en homme de cœur, et combattons vaillamment pour notre peuple, et pour les villes de notre Dieu, et le Seigneur ordonnera de tout comme il lui plaira.

13. Confortare, et agamus viriliter pro populo nostro, et pro urbibus Dei nostri : Dominus autem, quod in conspectu suo bonum est, faciet.

14. Joab marcha donc contre les Syriens avec les troupes qu'il commandoit, *les battit et* les mit en fuite.

14. Perrexit ergo Joab, et populus qui cum eo erat, contra Syrum ad prælium : et fugavit eos.

15. Les Ammonites voyant la fuite des Syriens, s'enfuirent aussi eux-mêmes devant son frère Abisaï, et se retirèrent dans la ville ; et Joab s'en retourna à Jérusalem.

15. Porro filii Ammon videntes quod fugisset Syrus, ipsi quoque fugerunt Abisai fratrem ejus, et ingressi sunt civitatem : reversusque est etiam Joab in Jerusalem.

1036.

16. Lorsque les Syriens eurent vu que leur armée n'avoit pu se soutenir devant Israël, ils envoyèrent solliciter les autres Syriens qui étoient au delà du fleuve *de l'Euphrate,* et les engagèrent à venir *à leur secours* : Sophach, ℣ général de l'armée d'Adarézer, les commandoit.

16. Videns autem Syrus quod cecidisset coram Israel, misit nuntios, et adduxit Syrum, qui erat trans fluvium : Sophach autem princeps militiæ Adarezer, erat dux eorum.

17. David en ayant reçu nouvelle,

17. Quod cum nun-

℣ 16. Ou Sobach. 2. *Reg.* x. 16.

tiatum esset David, congregavit universum Israel, et transivit Jordanem, irruitque in eos, et direxit ex adverso aciem, illis contra pugnantibus.

rassembla toutes les troupes d'Israël, passa le Jourdain, et vint fondre tout d'un coup sur eux, en les attaquant de front avec son armée rangée en bataille, et eux de leur côté soutenant ce rude choc *avec beaucoup de valeur*.

Avant l'ère chr. vulg. 1036.

18. Fugit autem Syrus Israel: et interfecit David de Syris septem millia curruum, et quadraginta millia peditum, et Sophach exercitus principem.

18. Mais *enfin* les Syriens *ne pouvant résister aux efforts des troupes de David*, prirent la fuite devant Israël; et David tailla en pièce sept mille chariots, et quarante mille hommes de pied, ✝ avec Sophach, général de cette armée.

19. Videntes autem servi Adarezer se ab Israel esse superatos, transfugerunt ad David, et servierunt ei: noluitque ultra Syria auxilium præbere filiis Ammon.

19. Alors tous les sujets *et alliés* d'Adarézer se voyant vaincus par les Israélites, *s'enfuirent; puis ayant fait la paix avec eux, ils* passèrent dans le parti de David, ✝ et lui furent assujettis. Et *depuis ce temps-là*, les Syriens ne voulurent plus donner de secours aux Ammonites,

✝ 18. On lit au IIe livre des Rois, x. 18., sept cents chariots et quarante mille cavaliers. Peut-être faudroit-il lire sept cents chariots, sept mille cavaliers, et quarante mille hommes de pied.

✝ 19. Hébr. firent la paix avec David, etc. C'est aussi l'expression du IIe livre des Rois, x. 19., ils firent la paix avec Israël.

CHAPITRE XX.

Prise de Rabba. Rigueurs exercées contre les Ammonites. Victoires remportées sur les Philistins.

II. Rois, xi. 1.

1. Factum est autem post anni circulum, eo tempore quo solent reges ad bella proce-

1. Un an après *cette bataille*, au temps où les rois ont coutume d'aller à la guerre, Joab, *par l'ordre de David* ✝ *qui ne trouvoit pas les*

1043.

✝ 1. Voyez au IIe livre des Rois, xi. 1. où l'interprète syrien paroît avoir lu après המלכים, *reges*, למלחמה, *ad bellum* : la Vulgate exprime aussi ces deux mots; peut-être que l'un a pris la place de l'autre.

Avant l'ère chr. vulg. 1035.

Ammonites assez punis de l'insulte qu'ils avoient faite à ses ambassadeurs, rassembla une armée composée de l'élite de toutes les troupes *d'Israël*, et ravagea le pays des Ammonites; puis s'avançant, il mit le siége devant Rabba, *qui en étoit la capitale*. Pour David, il demeura à Jérusalem pendant que Joab fit battre Rabba; et *lorsqu'il y eut fait brèche, il en fit avertir David, qui, y étant allé, la prit,* " et la fit détruire.

dere, congregavit Joab exercitum, et robur militiæ, et vastavit terram filiorum Ammon, perrexitque, et obsedit Rabba: porro David manebat in Jerusalem, quando Joab percussit Rabba, et destruxit eam.

II. Rois, XII. 30. et 31.

2. Alors David prit la couronne de dessus la tête de Melchom, " et il y trouva un talent d'or " pesant, des pierreries très-précieuses, dont il se fit un diadème, et il remporta plusieurs autres dépouilles de cette ville.

2. Tulit autem David coronam Melchom de capite ejus, et invenit in ea auri pondo talentum, et pretiosissimas gemmas, fecitque sibi inde diadema: manubias quoque urbis plurimas tulit:

3. Il en fit sortir aussi tout le peuple qui y étoit, et fit passer sur eux des traîneaux et des chariots armés de fer et de tranchans, pour les briser et les mettre en pièces. " Il en usa de la même sorte dans toutes les villes des Ammonites; et il s'en revint ensuite à Jérusalem avec tout son peuple

3. Populum autem, qui erat in ea, eduxit: et fecit super eos tribulas, et trahas, et ferrata carpenta transire, ita ut dissecarentur, et contererentur: sic fecit David cunctis urbibus filiorum Ammon, et reversus est cum omni populo suo in Jerusalem.

✝ 1. Voyez au IIe livre des Rois, XII. 26. et suivant.

✝ 2. C'est-à-dire, de Moloch, idole des Ammonites. Mais la plupart traduisent ici l'hébreu comme au IIe livre des Rois, XII. 30., de dessus la tête de leur roi.

Ibid. Hébr. Et cette couronne fut mise sur la tête de David. 2. *Reg.* XII. 30.

✝ 3. Hébr. autr. Il les livra au supplice de la scie, des traîneaux de fer et des haches. Litt. *Et serravit sub serra, et sub carpentis ferreis, et sub serris.* Mais au lieu de וישר, *Et serravit*, on lit au IIe livre des Rois, XII. 31. וישם, *Et posuit*; et au lieu de ובמגרות, *et sub serris*, qui est le pluriel du singulier qui précède, במגרה, *sub serra*, on y lit ובמגזרות, *sub securibus*, comme au IIe livre des Rois, XII. 31. Voyez la *Dissertation sur les supplices*, tome III.

II. Rois, xxi 15 *et suiv.*

Avant l'ère chr. vulg. 1034.

4. Post hæc initum est bellum in Gazer adversum Philisthæos, in quo percussit Sobochai Husathites, Saphai de genere Raphaim, et humiliavit eos.

4. Après cela, on fit la guerre à Gazer " contre les Philistins, où Sobochaï de Husathi tua Saphaï, *ou Saph* " qui étoit de la race des géans, " et les humilia *extrêmement*.

5. Aliud quoque bellum gestum est adversus Philisthæos, in quo percussit Adeodatus filius Saltus Bethlehemites fratrem Goliath Gethæi, cujus hastæ lignum erat quasi liciatorium texentium.

5. On fit encore une autre guerre contre les Philistins, où Elchanan fils de Jaïr *ou Jaré* " qui étoit de Bethléhem, " tua un frère de Goliath de Geth, dont la hampe de la lance étoit comme le grand bois des tisserands.

6. Sed et aliud bellum accidit in Geth, in quo fuit homo longissimus, senos habens digitos, id est, simul viginti quatuor: qui et ipse de Rapha fuerat stirpe generatus.

6. Il y eut encore une autre guerre *que l'on fit* à Geth où il se trouva un homme extrêmement grand, qui avoit six doigts *aux pieds et aux mains*, c'est-à-dire, vingt-quatre en tout, et qui étoit aussi lui-même de la race des géans.

7. Hic blasphemavit Israel: et percussit eum Jonathan filius Samaa fratris David. Hi sunt filii Rapha in Geth, qui ceciderunt in manu David et servorum ejus.

7. Celui-ci outrageoit insolemment les Israélites, et Jonathan, fils de Samaa, frère de David, le tua. Ce sont là " les enfans des géans qui se trouvèrent à Geth, et qui furent tués par David et par ses gens.

✠ 4. Frontière des Philistins.

Ibid. Il est nommé ainsi au IIe livre des Rois, xxi. 18.

Ibid. Raphaim. Les Raphaïms, ou fils de Rapha, étoient d'anciens géans de ce pays.

✠ 5. *Adeodatus filius Saltus.* C'est la traduction des noms propres hébreux, *Elchanan filius Jair;* au lieu de *Jaïr*, on lit au IIe livre des Rois, xxi. 19. *Jaré.*

Ibid. On lit dans l'hébreu, את־לחמי, *Lehemi*, comme si c'étoit le nom de celui qui est ensuite appelé frère de Goliath. Mais la Vulgate suppose ici comme au IIe livre des Rois, xxi. 19. בית־לחמי, *Bethlehemites.*

✠ 7. On lit dans l'hébreu irrégulièrement אל, pour אלה, *Hi.*

CHAPITRE XXI.

David fait faire le dénombrement de son peuple. Il en est repris par le prophète Gad. Peste que Dieu envoie dans Israël.

II. Rois, XXIV.

Avant l'ère chr. vulg. 1017.

1. Cependant Satan, *jaloux de la gloire de David et du bonheur de son peuple*, s'éleva contre Israël, et excita David à faire le dénombrement d'Israël *par un mouvement d'orgueil.*

1. Consurrexit autem Satan contra Israel, et concitavit David ut numeraret Israel.

Infr. XXVII. 24.

2. David dit donc à Joab et aux premiers d'entre le peuple : Allez, faites le dénombrement de tout Israël, depuis Bersabée jusqu'à Dan ; et afin que j'en sache le nombre, apportez-m'en le rôle.

2. Dixitque David ad Joab, et ad principes populi : Ite, et numerate Israel a Bersabee usque Dan, et afferte mihi numerum ut sciam.

3. Joab lui répondit : Que le Seigneur daigne multiplier son peuple au centuple de ce qu'il est maintenant. Mon seigneur *et mon* roi, tous ne sont-ils pas vos serviteurs ? Pourquoi recherchez-vous une chose qui sera imputée à péché à *mon roi, et dont la peine retombera sur tout* Israël ?

3. Responditque Joab : Augeat Dominus populum suum centuplum, quam sunt : nonne, domine mi rex, omnes servi tui sunt ? quare hoc quærit dominus meus, quod in peccatum reputetur Israeli ?

4. Néanmoins le commandement du roi l'emporta ; Joab partit donc, et fit tout le tour des terres d'Israël ; et il s'en revint à Jérusalem.

4. Sed sermo regis magis prævaluit : egressusque est Joab, et circuivit universum Israel, et reversus est Jerusalem.

5. Il donna à David le dénombrement de tous ceux qu'il avoit comptés ; " et il se trouva onze cent mille hommes d'Israël, tous gens capables de porter les armes, et quatre cent soixante-dix mille hommes de

5. Deditque David numerum eorum quos circuierat : et inventus est omnis numerus Israel, mille millia et centum millia virorum

✝ 5. Vulg. lit. *circuierat.* Hébr. *recensuerat.*

educentium gladium : de Juda autem quadringenta septuaginta millia bellatorum.

guerre *de la seule tribu* de Juda. "

Avant l'ère chr. vulg. 1017.

6. Nam Levi et Benjamin non numeravit : eo quod Joab invitus exequeretur regis imperium.

6. Joab ne fit point le dénombrement de la tribu de Lévi, ni de celle de Benjamin, parce qu'il n'exécutoit qu'à regret l'ordre du roi.

7. Displicuit autem Deo quod jussum erat, et percussit Israel.

7. En effet, ce commandement déplut à Dieu, et *il fut cause de la plaie dont* Dieu frappa Israël.

8. Dixitque David ad Deum : Peccavi nimis ut hoc facerem : obsecro, aufer iniquitatem servi tui, quia insipienter egi.

8. Mais David dit à Dieu : J'ai commis une grande faute d'avoir fait faire ce dénombrement; je vous prie, Seigneur, de pardonner cette iniquité à votre serviteur, parce que j'ai fait une *grande* " folie.

9. Et locutus est Dominus ad Gad videntem Davidis, dicens :

9. Alors le Seigneur parla à Gad prophète de David, et lui dit :

10. Vade, et loquere ad David, et dic ei : Hæc dicit Dominus : Trium tibi optionem do, unum quod volueris, elige, et faciam tibi.

10. Allez trouver David, et dites-lui : Voici ce que dit le Seigneur : Je vous donne le choix de trois choses; choisissez celle que vous voudrez, et je suivrai votre choix.

11. Cumque venisset Gad ad David, dixit ei : Hæc dicit Dominus : Elige quod volueris :

11. Lors donc que Gad fut venu trouver David, il lui dit : Voici ce que dit le Seigneur : Choisissez ce que vous voudrez :

12. Aut tribus annis famem, aut tribus mensibus te fugere hostes tuos, et gladium eorum non posse evadere : aut tribus diebus gladium Domini, et

12. Ou de souffrir la famine durant trois ans, ou de fuir " devant vos ennemis durant trois mois, sans pouvoir éviter leur épée ; ou d'être sous le glaive du Seigneur durant trois jours, la peste étant dans vos états, et l'ange du Seigneur tuant

✝ 5. On lit au II^e livre des Rois, XXIV. 9. huit cent mille hommes d'Israël, et cinq cent mille de Juda. Mais il y a lieu de présumer que la vraie leçon est huit cent trente mille d'Israël et quatre cent soixante-dix mille de Juda. Sur quoi on peut se rappeler ce que nous avons dit dans la *Dissertation sur les textes parallèles*, placée dans ce volume.

✝ 8. Ce mot est dans l'hébreu.

✝ 12. On lit dans l'hébreu, נסף, *deficiens*, pour נסכה, *fugere te*.

Avant l'ère chr. vulg. 1017

les peuples dans toutes les terres d'Israël. Voyez donc ce que vous voulez que je réponde à celui qui m'a envoyé.

pestilentiam versari in terra, et angelum Domini interficere in universis finibus Israel : nunc igitur vide quid respondeam ei qui misit me.

13. David répondit à Gad : De quelque côté que je me tourne, je me vois pressé par de grandes extrémités. Cependant il m'est plus avantageux de tomber entre les mains du Seigneur, parce qu'il est plein de miséricorde, que de tomber entre les mains des hommes.

13. Et dixit David ad Gad : Ex omni parte me angustiæ premunt : sed melius mihi est, ut incidam in manus Domini, quia multæ sunt miserationes ejus, quam in manus hominum.

14. Le Seigneur envoya donc la peste en Israël ; et il mourut soixante-dix mille Israélites.

14. Misit ergo Dominus pestilentiam in Israel : et ceciderunt de Israel septuaginta millia virorum.

15. Il envoya aussi son ange à Jérusalem pour la ravager ; et comme la ville étoit toute pleine de morts, le Seigneur la regarda, et fut touché de compassion d'une plaie si terrible ; il dit donc à l'ange exterminateur : C'est assez ; que votre main en demeure là. Or l'ange du Seigneur étoit *alors* près de l'aire d'Ornan, " Jébuséen *de naissance, mais Israélite de religion.*

15. Misit quoque angelum in Jerusalem, ut percuteret eam : cumque percuteretur, vidit Dominus, et misertus est super magnitudine mali : et imperavit angelo qui percutiebat : Sufficit, jam cesset manus tua. Porro angelus Domini stabat juxta aream Ornan Jebusæi.

16. Et David levant les yeux, vit l'ange du Seigneur qui étoit entre le ciel et la terre, et qui avoit à la main une épée nue et tournée contre Jérusalem, *comme pour la frapper de nouveau.* A l'heure même le roi et les anciens *qui étoient avec lui* couverts de cilices, se prosternèrent à terre.

16. Levansque David oculos suos, vidit angelum Domini stantem inter cœlum et terram, et evaginatum gladium in manu ejus, et versum contra Jerusalem : et ceciderunt tam ipse, quam majores natu, vestiti ciliciis, proni in terram.

℣ 15. C'est le même qui est nommé *Aréuna* au II^e^ livre des Rois, XXIV. 18. En hébreu אַרַוְנָה, *Arouna*, ou אָרְנָן, *Ornan*.

17. Dixitque David ad Deum : Nonne ego sum, qui jussi ut numeraretur populus ? Ego, qui peccavi, ego, qui malum feci : iste grex quid commeruit ? Domine Deus meus, vertatur, obsecro, manus tua in me, et in domum patris mei : populus autem tuus non percutiatur.

17. Et David dit à Dieu : N'est-ce pas moi qui ai commandé de faire ce dénombrement du peuple ? C'est moi qui ai péché ; c'est moi qui ai commis *tout* le mal ; *mais pour* ce troupeau, qu'a-t-il mérité ? Tournez donc, je vous supplie, Seigneur mon Dieu, votre main contre moi et contre la maison de mon père ; mais épargnez votre peuple.

Avant l'ère chr. vulg. 1017.

18. Angelus autem Domini præcepit Gad, ut diceret Davidi ut ascenderet, extrueretque altare Domino Deo in area Ornan Jebusæi.

18. Alors l'ange du Seigneur commanda à Gad de dire à David de venir, et de dresser un autel au Seigneur Dieu *d'Israël*, dans l'aire d'Ornan le Jébuséen, *qui étoit située sur le mont Moria.*

19. Ascendit ergo David juxta sermonem Gad, quem locutus ei fuerat ex nomine Domini.

19. David s'y transporta donc, suivant l'ordre que Gad lui en avoit signifié de la part de Dieu.

20. Porro Ornan cum suspexisset, et vidisset angelum, quatuorque filii ejus cum eo, absconderunt se : nam eo tempore terebat in area triticum.

20. Cependant Ornan ayant levé les yeux et vu l'ange, qui fut aussi vu de ses quatre fils (car c'étoit le temps où il battoit son grain dans son aire), ils *furent effrayés, et* se cachèrent *d'abord ; mais ils revinrent ensuite à leur travail.*

21. Igitur cum veniret David ad Ornan, conspexit eum Ornan, et processit ei obviam de area, et adoravit eum pronus in terram.

21. Lors donc que David approchoit, Ornan l'aperçut ; et sortant de son aire pour aller au-devant de lui, il lui fit une profonde révérence, en se baissant jusqu'à terre.

22. Dixitque ei David : Da mihi locum areæ tuæ, ut ædificem in ea altare Domino : ita ut quantum valet argenti accipias ; et cesset plaga a populo.

22. David lui dit : Donnez-moi la place qu'occupe votre aire, afin que j'y dresse un autel au Seigneur et que je fasse cesser cette plaie de dessus le peuple ; et je vous paierai le prix qu'elle vaut.

23. Dixit autem Ornan ad David : Tolle, et faciat dominus meus

23. Ornan répondit à David : Le roi mon seigneur n'a qu'à la prendre, et en faire ce qu'il lui plaira ;

Avant l'ère chr. vulg. 1017.

je lui donnerai aussi les bœufs pour l'holocauste, des traîneaux au lieu de bois, et le blé qui est nécessaire pour le sacrifice; je lui donnerai toutes ces choses avec joie."

rex quodcumque ei placet : sed et boves do in holocaustum, et tribulas in ligna, et triticum in sacrificium : omnia libens præbebo.

24. Le roi David lui répondit : Je ne puis ne pas user ainsi; mais je vous en paierai le prix; car je ne dois pas vous ôter *ce qui vous appartient*, pour offrir au Seigneur des holocaustes " qui ne me coûtent rien.

24. Dixitque ei rex David : Nequaquam ita fiet, sed argentum dabo quantum valet : neque enim tibi auferre debeo, et sic offerre Domino holocausta gratuita.

25. David donna donc à Ornan pour la place six cents sicles d'or à bon poids, *avec cinquante sicles d'argent pour les bœufs.*"

25. Dedit ergo David Ornan pro loco siclos auri justissimi ponderis sexcentos.

2. *Par.* III. 1.

26. Et il dressa là un autel au Seigneur, et y offrit des holocaustes et des pacifiques. Il invoqua le Seigneur; et le Seigneur l'exaûça, en faisant descendre le feu du ciel sur l'autel de l'holocauste.

26. Et ædificavit ibi altare Domino : obtulitque holocausta et pacifica, et invocavit Dominum, et exaudivit eum in igne de cœlo super altare holocausti.

27. Alors le Seigneur commanda à l'ange de remettre son épée dans le fourreau; ce qu'il fit.

27. Præcepitque Dominus angelo, et convertit gladium suum in vaginam.

28. Et à l'heure même, David voyant que le Seigneur l'avoit exaucé dans l'aire d'Ornan le Jébuséen, lui immola *de nouveau* des victimes en *action de graces.*

28. Protinus ergo David videns quod exaudisset eum Dominus in area Ornan Jebusæi, immolavit ibi victimas.

Exod. XXXVI.

29. Le tabernacle du Seigneur que Moïse avoit fait dans le désert, et l'autel des holocaustes, étoient alors au haut lieu de Gabaon.

29. Tabernaculum autem Domini, quod fecerat Moyses in deserto, et altare holocaustorum ea tempestate erat in excelso Gabaon.

℣ 23. Le mot *tibens* n'est pas exprimé dans l'hébreu.

℣ 24. Hébr. litt. *non tollam.... et offerre*, והעלות, assez visiblement pour והעלתי, *et offeram.*

℣ 25. Cette circonstance est exprimée au IIe livre des Roïs, XXIV. 24.

30. Et non prævaluit David ire ad altare, ut ibi obsecraret Deum : nimio enim fuerat timore perterritus, videns gladium angeli Domini.

30. Et David n'eut pas la force d'aller jusque-là, pour y offrir sa prière à Dieu, parce qu'il avoit été frappé d'une trop grande frayeur, en voyant l'épée de l'ange du Seigneur.

Avant l'ère chr. vulg. 1017.

CHAPITRE XXII.

David prépare toutes les choses nécessaires pour bâtir le temple du Seigneur. Il ordonne à Salomon et aux princes d'Israël de s'employer à cette entreprise.

1. Dixitque David: Hæc est domus Dei, et hoc altare in holocaustum Israel.

1. Cependant David *connut par l'esprit de Dieu, que le lieu où le Seigneur lui avoit ordonné de lui offrir un sacrifice, étoit celui qu'il avoit choisi pour y établir son culte ; et il* dit : C'est ici *le lieu où* la maison de Dieu *sera bâtie ;* et c'est là *que sera placé* l'autel où Israël *lui* offrira ses holocaustes.

1016.

2. Et præcepit ut congregarentur omnes proselyti de terra Israel, et constituit ex eis latomos ad cædendos lapides et poliendos, ut ædificaretur domus Dei.

2. *En même temps*, il ordonna d'assembler tous les prosélytes[y] qui se trouveroient dans la terre d'Israël; et il en prit pour tirer les pierres *et* les marbres des carrières, pour les tailler et les polir, *afin que l'on commençât à disposer les choses* pour la construction du temple.

3. Ferrum quoque plurimum ad clavos januarum, et ad commissuras atque juncturas præparavit David, et æris pondus innumerabile.

3. David fit aussi provision de fer pour les clous et les pentures des portes, et pour joindre *les ais et les pierres* ensemble ; il fit de même amasser quantité d'airain, dont le poids étoit innombrable.

4. Ligna quoque cedrina non poterant æstimari, quæ Sidonii et Tyrii deportaverant ad David.

4. Ceux de Tyr et de Sidon lui apportoient aussi des bois de cèdre dont on ne pouvoit estimer la quantité.

[y] 2. Hébr. autr. les étrangers, *restes des Chananéens.*

Avant l'ère chr. vulg. 1016.

5. Et David dit : Mon fils Salomon est encore jeune et foible, *sans expérience* et *peu capable des grandes entreprises; cependant* la maison que je désire que l'on bâtisse au Seigneur doit être telle qu'on en parle dans tous les pays *du monde.*" Je veux donc lui préparer toutes les choses nécessaires. Et c'est pour cette raison, qu'avant sa mort il voulut disposer tout" ce qui pouvoit contribuer à *l'exécution d'*un si grand dessein.

6. Ensuite il appela Salomon son fils, et lui ordonna de bâtir un temple au Seigneur Dieu d'Israël.

7. Il lui dit donc : Mon fils," j'avois conçu le dessein de bâtir un temple au nom du Seigneur *qui est* mon Dieu :

8. Mais Dieu me parla, et me dit : Vous avez répandu beaucoup de sang, et vous vous êtes trouvé en quantité de batailles;" ainsi vous ne pourrez point bâtir un temple à mon nom, après tant de sang répandu en ma présence.

9. *Mais* vous aurez un fils, dont la vie sera tout-à-fait tranquille; car je le maintiendrai en paix, sans qu'il soit inquiété par aucun des ennemis qui vous environnent; c'est pour cette raison qu'il sera appelé *Salomon,* " *c'est-à-dire*, Pacifique; je

5. Et dixit David : Salomon filius meus puer parvulus est et delicatus : domus autem, quam ædificari volo Domino, talis esse debet ut in cunctis regionibus nominetur : præparabo ergo ei necessaria. Et ob hanc causam ante mortem suam omnes præparavit impensas.

6. Vocavitque Salomon filium suum, et præcepit ei ut ædificaret domum Domino Deo Israel.

7. Dixitque David ad Salomonem : Fili mi, voluntatis meæ fuit ut ædificarem domum nomini Domini Dei mei :

8. Sed factus est sermo Domini ad me, dicens : Multum sanguinem effudisti, et plurima bella bellasti : non poteris ædificare domum nomini meo, tanto effuso sanguine coram me.

9. Filius qui nascetur tibi, erit vir quietissimus : faciam enim eum requiescere ab omnibus inimicis suis per circuitum : et ob hanc causam Pacificus

℣ 5. Hébr. autr. La maison que l'on doit bâtir au Seigneur doit être d'une magnificence, d'une supériorité, d'une réputation, d'un éclat qui attire l'attention de toute la terre.

Ibid. Hébr. litt. il prépara en abondance ce qui pouvoit, etc.

℣ 7. On lit dans l'hébreu בנו, *filium suum*, pour בני, *Fili mi.*

℣ 8. Hébr. litt. dans de grandes batailles.

℣ 9. C'est le nom même qui se trouve ici dans l'hébreu.

vocabitur: et pacem et otium dabo in Israel cunctis diebus ejus.

10. Ipse ædificabit domum nomini meo: et ipse erit mihi in filium, et ego ero illi in Patrem, firmaboque solium regni ejus super Israel in æternum.

11. Nunc ergo, fili mi, sit Dominus tecum, et prosperare, et ædifica domum Domino Deo tuo, sicut locutus est de te.

12. Det quoque tibi Dominus prudentiam et sensum, ut regere possis Israel, et custodire legem Domini Dei tui.

13. Tunc enim proficere poteris, si custodieris mandata et judicia, quæ præcepit Dominus Moysi ut doceret Israel: confortare, et viriliter age: ne timeas, neque paveas.

14. Ecce ego in paupertate mea præparavi impensas domus Domini, auri talenta centum millia, et argenti mille millia talento-

le ferai vivre en repos, et je lui donnerai la paix pendant tout son règne. Avant l'ère chr. vulg. 1016.

10. Ce sera lui qui bâtira un temple à mon nom; il sera mon fils, et moi je serai son père;" et j'affermirai pour jamais le trône de son règne sur tout Israël. 2. *Reg.* VII. 13. 3. *Reg.* V. 5. 2. *Reg.* VII. 14. *Hebr.* I. 5.

11. Que le Seigneur soit donc" maintenant avec vous, mon fils; qu'il vous rende heureux: et bâtissez une maison au Seigneur votre Dieu, comme il a prédit que vous deviez faire.

12. Qu'il vous donne aussi la sagesse et le bon sens, afin que vous puissiez conduire Israël, et garder fidèlement la loi du Seigneur votre Dieu;

13. Car vous ne pourrez être heureux qu'en suivant ses ordres, et en observant les lois qu'il a commandé à Moïse d'enseigner à *tout* Israël. Armez-vous de force; agissez en homme de cœur; ne craignez rien; ne vous étonnez de rien.

14. Vous voyez que, dans ma pauvreté, j'ai préparé de quoi fournir à la dépense *du bâtiment* de la maison du Seigneur, *savoir*, cent mille talens d'or" et un million de talens d'argent," avec une quantité d'airain

℣ 10. Ces paroles ne se trouvent pleinement vérifiées qu'en Jésus-Christ; car, selon la remarque de saint Paul, qui est, non-seulement l'homme, mais même l'ange, de qui Dieu ait jamais dit: Je serai son Père, et il sera mon fils? *Cui dixit aliquando angelorum: Filius meus es tu, ego hodie genui te? Et rursum: Ego ero illi in Patrem; et ipse erit mihi in filium.* Hebr. I. 5.

℣ 11. La conjonction *ergo* est omise dans l'hébreu.

℣ 14. C'est-à-dire, plus de six mille neuf cents millions de notre monnoie.

Ibid. C'est-à-dire, plus de quatre mille huit cents millions. Le révérend père Houbigant soupçonne qu'il y a erreur de copiste dans ces

Avant l'ère chr. vulg. 1016.

et de fer dont on ne peut dire le poids ni le nombre, sans compter le bois et les pierres que j'ai préparées pour les employer à tout ce qui sera nécessaire. ″

rum: æris vero et ferri non est pondus: vincitur enim numerus magnitudine: ligna et lapides præparavi ad universa impendia.

15. Vous avez aussi quantité d'ouvriers, des tailleurs de pierre, des maçons, des ouvriers qui sont habiles dans les ouvrages de bois, et des gens qui excellent dans toutes sortes d'*autres* ouvrages,

15. Habes quoque plurimos artifices, latomos et cæmentarios, artificesque lignorum, et omnium artium ad faciendum opus prudentissimos,

16. Soit en or ou en argent, en cuivre ou en fer, dont on ne peut dire le nombre. Mettez-vous donc en état de travailler; et le Seigneur sera avec vous.

16. In auro et argento et ære et ferro, cujus non est numerus. Surge igitur, et fac, et erit Dominus tecum.

17. David ordonna en même temps à tous les chefs d'Israël d'assister son fils Salomon *dans cette entreprise.*

17. Præcepit quoque David cunctis principibus Israel, ut adjuvarent Salomonem filium suum.

18. Vous voyez, leur dit-il, que le Seigneur votre Dieu est avec vous, et qu'il vous a établis dans une profonde paix de tous côtés, en livrant tous vos ennemis entre vos ″ mains; et que la terre est assujettie devant le Seigneur et devant son peuple.

18. Cernitis, inquiens, quod Dominus Deus vester vobiscum sit, et dederit vobis requiem per circuitum, et tradiderit omnes inimicos vestros in manus vestras, et subjecta sit terra coram Domino, et coram populo ejus.

nombres qui lui paroissent excessifs; et dans sa version il les réduit à *cent talens d'or et mille talens d'argent.* Mais il n'a peut-être pas assez considéré que ce seroit tomber dans un excès opposé; la somme alors seroit trop modique, et n'auroit aucune proportion avec celles que David et les princes de sa cour y ajoutèrent, selon ce qui est dit au chap. XXIX. Il est vrai que dans ses notes sur le chap. XXIX. il suppose encore de nouvelles fautes de copistes; mais que néanmoins il n'y a rien changé dans sa version; lui-même alors avoue qu'il n'y voit pas assez clair; ce qui fait à désirer qu'il eût traduit avec la même fidélité le texte du chap. XXII. Voyez la *Dissertation sur les richesses de David*, tome VI.

℣ 14. L'hébreu met de plus : et vous y ajouterez encore.

℣ 18. Hébr. litt. et qu'il a livré entre mes mains tous les habitans de ce pays.

19. Præbete igitur corda vestra et animas vestras, ut quæratis Dominum Deum vestrum : et consurgite, et ædificate sanctuarium Domino Deo, ut introducatur arca fœderis Domini, et vasa Domino consecrata, in domum, quæ ædificatur nomini Domini.

19. Disposez donc vos cœurs et vos ames pour chercher le Seigneur votre Dieu. Levez-vous, et bâtissez un sanctuaire au Seigneur Dieu, afin que l'arche de l'alliance du Seigneur, et les vases qui sont consacrés au Seigneur, soient transportés dans cette maison qu'on va bâtir en son nom.

Avant l'ère chr. vulg. 1016.

CHAPITRE XXIII.

David établit Salomon roi sur Israël. Il règle l'ordre et les fonctions des lévites, destinés aux divers offices de la maison du Seigneur.

1. Igitur David senex et plenus dierum, regem constituit Salomonem filium suum super Israel.

1. David étant donc fort âgé et plein de jours, établit son fils Salomon roi sur Israël.

2. Et congregavit omnes principes Israel, et sacerdotes atque levitas.

2. Et il assembla tous les princes d'Israël, avec les prêtres et les lévites.

3. Numeratique sunt levitæ a triginta annis, et supra : et inventa sunt triginta octo millia virorum.

3. Le nombre des lévites qui avoient trente ans et au-dessus, monta à trente-huit mille hommes.

4. Ex his electi sunt et distributi in ministerium domus Domini, viginti quatuor millia :

4. On choisit ℣ entre eux vingt-quatre mille hommes, qui furent distribués dans les divers offices de la maison du Seigneur ; ceux qui fai-

℣ 4. Les mots *electi sunt* ne sont pas exprimés dans l'hébreu, et comme au ℣ suivant au lieu de *quæ fecerat*, on lit dans l'hébreu *quæ feci*, il y a lieu de présumer que dans ces deux versets, c'est David qui parle, et que les copistes ont omis au commencement de celui-ci ces mots : *Et dixit David : Eligantur ex his ut præficiantur in ministerium*, etc. ; car le mot לְנַצֵּחַ, que la Vulgate exprime ici par *et distributi*, peut également signifier, *ut præficiantur*.

Avant l'ère chr. vulg. 1016.

soient la fonction de chefs et de juges ✝ montoient au nombre de six mille.

5. Il y avoit quatre mille portiers, et autant de chantres qui chantoient les louanges du Seigneur sur les instrumens que David avoit fait faire pour ce sujet.

Sup. VI. 1.

6. David les distribua tous, pour servir chacun à son tour, selon les diverses maisons de la tribu de Lévi, savoir, celle de Gerson, de Caath et de Mérari.

7. Les enfans de Gerson étoient Léédan ✝ et Séméi.

8. Léédan eut pour fils Jahiel qui étoit le chef, Zéthan et Joël, *au nombre* de trois. ✝

9. Séméi ✝ eut *aussi* trois enfans : Salomith, Hosiel et Aran. Ce sont là les chefs des familles qui descendent de Léédan.

10. Les enfans de Séméi, *second fils de Gerson*, sont Léheth, ✝ Ziza, ✝ Jaüs et Baria. Ce sont là les quatre enfans de Séméi.

11. Léheth étoit donc l'aîné, Ziza le second. Or Jaüs et Baria n'eurent pas beaucoup d'enfans ; c'est pourquoi on les comprit sous une seule famille et une seule maison.

præpositorum autem et judicum, sex millia.

5. Porro quatuor millia janitores : et totidem psaltæ canentes Domino in organis, quæ fecerat ad canendum.

6. Et distribuit eos David per vices filiorum Levi, Gerson videlicet, et Caath, et Merari.

7. Filii Gerson : Leedan, et Semei.

8. Filii Leedan : princeps Jahiel, et Zethan, et Joel, tres.

9. Filii Semei : Salomith, et Hosiel, et Aran, tres : isti principes familiarum Leedan.

10. Porro filii Semei : Leheth, et Ziza, et Jaus, et Baria : isti filii Semei, quatuor.

11. Erat autem Leheth prior, Ziza secundus : porro Jaus et Baria non habuerunt plurimos filios, et idcirco in una familia unaque domo, computati sunt.

✝ 4. Le mot hébreu *Soterim* signifie, selon la plupart, des officiers de justice, mais d'un pouvoir fort étendu. Voyez la *Dissertation sur les officiers des Hébreux*, tome VI.

✝ 7. Ou Lobni. *Supr.* VI. 17.

✝ 8. Au chap. XXVI. ✝ 22., Zéthan et *Joël sont nommés comme fils de Jahiel ;* et en comparant ces deux textes, il y a lieu de soupçonner qu'on lisoit ici : *Filii Leedan, princeps Jehiel. Filii Jehiel, Semei, Jetham et Joel, tres.* On lit dans l'hébreu, *Jetham* ou *Zatham.*

✝ 9. Il est visible que ce *Séméi* est différent des fils de Gerson dont il est parlé au ✝ suivant. C'est ce qui donne lieu de présumer qu'il étoit fils de Jéhiel.

✝ 10. Hébr. Jahath. *Supr.* VI. 20. 43.

Ibid. L'hébreu le nomme ici *Zina*, mais au ✝ suivant *Ziza.*

12. Filii Caath: Amram, et Isaar, Hebron, et Oziel, quatuor.

12. Les fils de Caath *sont au nombre de* quatre, *savoir*, Amram, Isaar, Hébron et Oziel.

Avant l'ère chr. vulg. 1016.

13. Filii Amram: Aaron et Moyses. Separatusque est Aaron ut ministraret in Sancto sanctorum, ipse et filii ejus in sempiternum, et adoleret incensum Domino secundum ritum suum, ac benediceret nomini ejus in perpetuum.

13. Ceux d'Amram, *premier fils de Caath, furent* Aaron et Moïse. Aaron fut *choisi et* séparé pour servir à jamais, lui et ses enfans, dans le sanctuaire, pour offrir l'encens au Seigneur selon les cérémonies qu'il avoit ordonnées, et pour bénir éternellement son *saint* nom."

Sup. VI. 3.

Hebr. V. 4.

14. Moysi quoque hominis Dei filii annumerati sunt in tribu Levi.

14. Les enfans de Moïse qui étoit l'homme de Dieu, furent aussi compris dans la tribu de Lévi; *mais ils ne furent point mis au rang des prêtres.*

15. Filii Moysi: Gersom et Eliezer.

15. Les enfans de Moïse furent Gersom" et Eliézer.

Exod. XVIII. 3. *et* 4.

16. Filii Gersom: Subuel primus.

16. Gersom eut pour fils Subuel *qui étoit* l'aîné.

17. Fuerunt autem filii Eliezer, Rohobia primus: et non erant Eliezer filii alii. Porro filii Rohobia multiplicati sunt nimis.

17. Eliézer eut pour fils Rohobia, qui fut un chef de famille;" et Eliézer n'eut point d'autres fils; mais Rohobia eut un fort grand nombre d'enfans.

18. Filii Isaar: Salomith primus.

18. Isaar, *second fils de Caath*, eut pour fils Salomith" *qui étoit* l'aîné.

19. Filii Hebron: Jeriau, primus: Amarias, secundus: Jahiel, tertius: Jecmaam, quartus.

19. Les enfans d'Hébron, *troisième fils de Caath*, furent Jériau l'aîné; Amarias, le second; Jahaziel, le troisième; Jecmaam, le quatrième.

20. Filii Oziel: Micha, primus: Jesia, secundus.

20. Les fils d'Oziel, *quatrième fils de Caath, étoient* Micha" l'aîné; et Jésia" le second.

21. Filii Merari:

21. Les fils de Mérari *étoient* Mo-

℣ 13. Hébr. en son nom.
℣ 15. Ou Gersam. *Exod.* II. 22. XVIII. 3.
℣ 17. Autr. son premier-né.
℣ 18. Seroit ce le même que Coré? *Ex.* VI. 21.
℣ 20. Seroit-ce le même que Misaël? *Exod.* VI. 22.
Ibid. Seroit-ce le même que Elisaphan? *Ibid.*

Avant l'ère chr. vulg. 1016.

holi et Musi. Les fils de Moholi *étoient* Eléazar et Cis.

22. Eléazar mourut sans avoir de fils, et il ne laissa que des filles qui furent mariées aux fils de Cis leurs cousins germains.

23. Les fils de Musi furent trois : Moholi, Eder et Jérimoth.

24. Voilà les fils de Lévi, selon leurs branches et leurs familles, *qui*, comme les chefs, *servoient* à leur tour avec un certain nombre de particuliers qui s'acquittoient " des différens ministères dans la maison du Seigneur, *et qui y étoient employés, non depuis l'âge de trente ans, comme Moïse l'avoit ordonné,* " *mais* depuis l'âge de vingt ans et au-dessus ;

25. Car David dit : Le Seigneur Dieu d'Israël a donné la paix à son peuple, et l'a établi dans Jérusalem pour jamais.

26. Et *ainsi* les lévites ne seront plus obligés de transporter *en différens lieux* le tabernacle avec tous les vases destinés pour son ministère; *ce qui demandoit beaucoup de force.*

27. Aussi *on n'attendra plus, pour les employer, qu'ils aient atteint l'âge de trente ans ; mais* on comptera " à l'avenir le nombre des enfans de Lévi, en les prenant depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, suivant les dernières ordonnances de David.

28. Et ils seront soumis aux fils d'Aaron, pour tout ce qui regarde

Moholi et Musi. Filii Moholi : Eleazar et Cis.

22. Mortuus est autem Eleazar, et non habuit filios, sed filias : acceperuntque eas filii Cis fratres earum.

23. Filii Musi : Moholi, et Eder, et Jerimoth, tres.

24. Hi filii Levi in cognationibus et familiis suis, principes per vices, et numerum capitum singulorum, qui faciebant opera ministerii domus Domini, a viginti annis et supra.

25. Dixit enim David : Requiem dedit Dominus Deus Israel populo suo, et habitationem Jerusalem usque in æternum.

26. Nec erit officii levitarum, ut ultra portent tabernaculum, et omnia vasa ejus ad ministrandum.

27. Juxta præcepta quoque David novissima, supputabitur numerus filiorum Levi a viginti annis et supra.

28. Et erunt sub manu filiorum Aaron

℣ 24. On lit dans l'hébreu, עשה, *faciens*, pour עשי, *facientes*. *Ibid.* Voyez au livre des Nombres, IV. 3.

℣ 27. On lit dans l'hébreu, *ipsi numerus*; המה, *ipsi*, pour יהיה, *erit*.

in cultum domus Domini, in vestibulis, et in exedris, et in loco purificationis, et in sanctuario, et in universis operibus ministerii templi Domini.

le service de la maison du Seigneur, soit dans les vestibules ou dans les chambres *du temple*, soit dans le lieu de la purification ou dans le sanctuaire, " soit enfin dans toutes les différentes fonctions concernant le ministère du temple du Seigneur.

Avant l'ère chr. vulg. 1016.

29. Sacerdotes autem super panes propositionis, et ad similæ sacrificium, et ad lagana azyma, et sartaginem, et ad torrendum, et super omne pondus atque mensuram.

29. Mais les prêtres auront l'intendance " sur les pains exposés devant le Seigneur, sur le sacrifice qui se fait de fleur de farine, sur les beignets de pâte sans levain, sur *ce qu'on frit dans* les poêles, sur les *prémices des épis* que l'on rôtit sur le feu, et sur tous les poids et toutes les mesures.

30. Levitæ vero, ut stent mane ad confitendum et canendum Domino : similiterque ad vesperam,

30. Les lévites " seront aussi obligés de se trouver dès le matin pour chanter les louanges du Seigneur ; et ils le feront aussi le soir,

31. Tam in oblatione holocaustorum Domini, quam in sabbatis et calendis et solemnitatibus reliquis, juxta numerum, et cæremonias uniuscujusque rei, jugiter coram Domino.

31. Tant au sacrifice des holocaustes qu'on offre au Seigneur, qu'aux jours de sabbat, aux premiers jours des mois et aux autres solennités, en observant toujours le nombre qui leur est prescrit, et les cérémonies que l'on doit garder en chaque chose, *se tenant* continuellement en la présence du Seigneur.

32. Et custodiant observationes tabernaculi fœderis, et ritum sanctuarii, et observationem filiorum Aaron fratrum suorum, ut ministrent in domo Domini.

32. Et ils observeront avec soin les ordonnances qui sont prescrites touchant le tabernacle de l'alliance et le culte du sanctuaire, et rendront une respectueuse obéissance aux *prêtres*, enfans d'Aaron qui sont leurs frères, pour s'acquitter *comme ils le doivent* de leur ministère dans la maison du Seigneur.

✝ 28. Hébr. autr. Soit pour *nettoyer ou* purifier tout ce qui est consacré *au culte du Seigneur.*

✝ 29. Le nom de *prêtres* ne se trouve pas dans l'hébreu ; on peut entendre ceci des lévites. Ils auront soin aussi des pains qui doivent être exposés devant le Seigneur, etc. *Supr.* IX. 32. etc.

✝ 30. Le nom de *lévites* n'est pas exprimé dans l'hébreu ; c'est une suite de ce qui précède : Ils seront aussi obligés, etc.

CHAPITRE XXIV.

David règle l'ordre et les fonctions des prêtres.

Avant l'ère chr. vulg. 1016.

1. Voici en quelles classes fut partagée la postérité d'Aaron. Les fils d'Aaron sont Nadab, Abiu, Eléazar et Ithamar.

1. Porro filiis Aaron hæ partitiones erant : Filii Aaron : Nadab, et Abiu, et Eleazar, et Ithamar.

Lev. x. 2. *Num.* III. 4.

2. Mais Nadab et Abiu moururent avant leur père sans laisser d'enfans. Ainsi Eléazar et Ithamar firent toutes les fonctions sacerdotales.

2. Mortui sunt autem Nadab et Abiu ante patrem suum absque liberis : sacerdotioque functus est Eleazar, et Ithamar.

3. David divisa donc la famille de Sadoc qui venoît d'Eléazar et celle d'Ahimélech[y] qui descendoit d'Ithamar, afin qu'elles servissent alternativement, et s'acquittassent chacune de leur ministère *dans la maison du Seigneur.*

3. Et divisit eos David, id est, Sadoc de filiis Eleazar, et Ahimelech de filiis Ithamar, secundum vices suas et ministerium.

4. Mais il se trouva beaucoup plus de chefs de familles descendus d'Eléazar que d'Ithamar ; et *ainsi* il distribua les descendans d'Eléazar en seize familles, chaque famille ayant son prince; et ceux d'Ithamar en huit seulement.

4. Inventique sunt multo plures filii Eleazar in principibus viris, quam filii Ithamar. Divisit autem eis, hoc est, filiis Eleazar, principes per familias sedecim, et filiis Ithamar per familias et domos suas octo.

5. Il distribua encore *les diverses fonctions de* l'une et de l'autre famille par le sort ; car les enfans d'Eléazar et ceux d'Ithamar étoient les princes du sanctuaire et les princes de Dieu, *comme ayant les fonctions les plus saintes, et qui approchoient le plus du Seigneur.*

5. Porro divisit utrasque inter se familias sortibus : erant enim principes sanctuarii, et principes Dei, tam de filiis Eleazar, quam de filiis Ithamar.

[y] 3. Ou Abiathar. *Supr.* XV. 11.

6. Descripsitque eos Semeias filius Nathanael scriba levites, coram rege et principibus, et Sadoc sacerdote, et Ahimelech filio Abiathar principibus quoque familiarum sacerdotalium et leviticarum: unam domum, quæ ceteris præerat, Eleazar: et alteram domum, quæ sub se habebat ceteros, Ithamar.

6. Séméias, fils de Nathanaël, de la tribu de Lévi, en dressa le rôle, comme secrétaire, en présence du roi et des princes, de Sadoc prêtre, et d'Ahimélech, fils d'Abiathar, et devant tous les chefs des familles sacerdotales et lévitiques; prenant d'une part la maison d'Eléazar, qui étoit comme la souche de plusieurs branches; et d'autre part celle d'Ithamar qui en avoit plusieurs autres sous elle. ″

Avant l'ère chr. vulg. 1016.

7. Exivit autem sors prima Joiarib: secunda Jedei,

7. Ainsi le premier sort échut à Joïarib; le second, à Jédéi;

8. Tertia Harim, quarta Seorim,

8. Le troisième, à Harim; le quatrième, à Séorim;

9. Quinta Melchia, sexta Maiman,

9. Le cinquième, à Melchia; le sixième, à Maïman;

10. Septima Accos, octava Abia,

10. Le septième, à Accos; le huitième, à Abia;

11. Nona Jesua, decima Sechenia,

11. Le neuvième, à Jésua; le dixième, à Séchénia;

12. Undecima Eliasib, duodecima Jacim,

12. Le onzième, à Eliasib; le douzième, à Jacim;

13. Tertia decima Hoppha, decima quarta Isbaab,

13. Le treizième, à Hoppha; le quatorzième, à Isbaab;

14. Decima quinta Belga, decima sexta Emmer,

14. Le quinzième, à Belga; le seizième, à Emmer;

15. Decima septima Hezir, decimao ctava Aphses,

15. Le dix-septième, à Hézir; le dix-huitième, à Aphsès;

16. Decima nona Phetei, vigesima Hezechiel,

16. Le dix-neuvième, à Phétéia; le vingtième, à Hézéchiel;

℣ 6. Hébr. autr. prenant séparément chaque famille d'Eléazar, et chaque famille d'Ithamar. C'est le sens des Septante. On lit dans l'hébreu, אחד אחז et אחז אחז, *unam junctam*, et *junctam junctam*, vraisemblablement pour אחד אחד et אחד אחד, deux fois *unam unam*, comme le lisoient les Septante: hébraïsme pour *unamquamque*.

Avant l'ère chr. vulg. 1016.

17. Le vingt-unième, à Jachin ; le vingt-deuxième, à Gamul ;

17. Vigesima prima Jachin, vigesima secunda Gamul,

18. Le vingt-troisième, à Dalaïau; le vingt-quatrième, à Maaziau.

18. Vigesima tertia Dalaiau, vigesima quarta Maaziau.

19. Voilà quel fut leur partage, selon les différentes fonctions de leur ministère, afin qu'ils pussent chacun à leur tour être employés dans le temple, en gardant les cérémonies accoutumées, sous *le nom et* l'autorité d'Aaron leur père *commun*, comme le Seigneur Dieu d'Israël l'avoit commandé.

19. Hæ vices eorum secundum ministeria sua, ut ingrediantur domum Domini, et juxta ritum suum sub manu Aaron patris eorum : sicut præceperat Dominus Deus Israel.

20. Or les autres enfans de Lévi, dont on n'a point parlé, sont Subaël, descendant d'Amram *par Gersom son père, fils aîné de Moïse,*" et Jéhédéia, descendant de Subaël.

20. Porro filiorum Levi, qui reliqui fuerant, de filiis Amram erat Subael, et de filiis Subael, Jehedeia.

21. Entre les enfans de Rohobia, *fils d'Eliézer, second fils de Moïse,*" le chef étoit Jésias.

21. De filiis quoque Rohobiæ princeps Jesias.

22. Salémoth, *ou Salomith,*" étoit fils d'Isaar ; et Jahath étoit fils de Salémoth.

22. Isaari vero filius Salemoth, filiusque Salemoth Jahath:

23. Le fils aîné de Jahath *ou d'Hébron*" fut Jériaü; le second, Amarias; le troisième, Jahaziel; le quatrième, Jecmaan."

23. Filiusque ejus Jerian primus, Amarias secundus, Jahaziel tertius, Jecmaan quartus :

24. Le fils d'Oziel fut Micha ; et le fils de Micha fut Samir.

24. Filius Oziel, Micha : filius Micha, Samir.

25. Jésia étoit frère de Micha ; et Zacharie étoit fils de Jesia.

25. Frater Micha, Jesia : filiusque Jesiæ, Zacharias.

26. Les enfans de Mérari sont Mo-

26. Filii Merari :

℣ 20. Voyez au chapitre précédent, verset 16.

℣ 21. Voyez au chapitre précédent, verset 17. On lit dans l'hébreu à la tête de ce verset, le nom de Rohobia avec la particule ל, qui est la marque du datif ; peut-être pour la particule ו, qui signifie *et*, en sorte que la leçon primitive auroit pu être : *de filiis Amram, Subael et Rohobias : de filiis Subael, Jehedeia: de filiis Rohobiæ, princeps Jesias.*

℣ 22. Voyez au chap. précéd. ℣ 18.

℣ 23. Voyez au chap. précéd. ℣ 19.

Ibid. On lit dans l'hébreu, Jecmaam.

Moholi et Musi. Filius Oziau : Benno.

27. Filius quoque Merari, Oziau, et Soam, et Zachur, et Hebri.

28. Porro Moholi filius, Eleazar, qui non habebat liberos.

29. Filius vero Cis, Jerameel.

30. Filii Musi : Moholi, Eder, et Jerimoth. Isti filii Levi secundum domos familiarum suarum.

31. Miseruntque et ipsi sortès contra fratres suos filios Aaron, coram David rege, et Sadoc, et Ahimelech, et principibus familiarum sacerdotalium et leviticarum, tam majores, quam minores : omnes sors æqualiter dividebat.

holi et Musi. Oziau eut un fils nommé Benno. "

27. Mais Mérari eut encore *depuis* Oziau, Soam, Zachur et Hébri.

28. Moholi eut un fils nommé Eléazar, qui n'eut point de fils. "

29. Cis, *second fils de Moholi,* " eut un fils nommé Jéraméel.

30. Les fils de Musi sont Moholi, Eder et Jérimoth. Ce sont là les enfans de Lévi, comptés selon leurs diverses familles.

31. Et ceux-ci tirèrent aussi au sort avec leurs frères, enfans d'Aaron, en la présence du roi David, de Sadoc, d'Ahimélech et des chefs des familles sacerdotales et lévitiques. Ainsi tout se jetoit au sort, pour diviser également les offices, soit entre les anciens, soit entre les plus jeunes.

Avant l'ère chr. vulg. 1016.

℣ 26. La fin de ce verset et le verset suivant sont fort embarrassés dans le texte et dans les versions ; il paroît qu'il y a en cet endroit quelque faute de copiste.

℣ 28. Vulg. litt. *liberos*. Hébr. *filios*. Voyez au chapitre précédent, verset 22.

℣ 29. Voyez au chap. précéd. ℣. 21.

CHAPITRE XXV.

David règle l'ordre des chantres et des musiciens.

1. Igitur David et magistratus exercitus,

1. David, avec les principaux officiers de l'armée," choisirent donc,

℣ 1. L'hébreu peut signifier de la milice, non de celle qui étoit au service du prince, mais de celle qui étoit attachée au service du Seigneur dans son temple.

Avant l'ère chr. vulg. 1016.

pour remplir les fonctions *de chantres*, les enfans d'Asaph, d'Héman et d'Idithun *ou d'Ethan*," afin qu'ils touchassent les guitares, les harpes et les cymbales, s'employant chacun *à leur tour* à remplir les offices qui leur étoient destinés à proportion de leur nombre."

segregaverunt in ministerium filios Asaph, et Heman, et Idithun: qui prophetarent in citharis, et psalteriis, et cymbalis, secundum numerum suum dedicato sibi officio servientes.

2. Des enfans d'Asaph, il y avoit Zacchur, Joseph, Nathania et Asaréla *ou Isrééla*," tous fils d'Asaph qui les conduisoit et les faisoit chanter, suivant ce que le roi ordonnoit.

2. De filiis Asaph: Zacchur, et Joseph, et Nathania, et Asarela, filii Asaph, sub manu Asaph prophetantis juxta regem.

3. Pour ce qui est d'Idithun, ses enfans étoient Godolias, Sori, *ou Israri*," Jéséias, *Séméias*," Hasabias, Mathathias, qui sont six. Le père conduisoit ses enfans, et chantoit sur la harpe, ayant la direction des chantres, lorsqu'ils faisoient retentir les louanges du Seigneur.

3. Porro Idithun: filii Idithun, Godolias, Sori, Jeseias, et Hasabias, et Mathathias, sex sub manu patris sui Idithun, qui in cithara prophetabat super confitentes et laudantes Dominum.

4. Quant à Héman, ses fils étoient Bocciau, Mathaniau," Oziel *ou Azaréel*," Subuël, Jérimoth, Hananias, Hanani, Eliatha, Geddelthi, Romemthiézer, Jesbacassa, Mellothi, Othir Mahazioth.

4. Heman quoque: filii Heman, Bocciau, Mathaniau, Oziel, Subuel, et Jerimoth, Hananias, Hanani, Eliatha, Geddelthi et Romemthiezer, et Jesbacassa, Mellothi, Othir, Mahazioth:

5. Tous ceux-là étoient fils d'Héman qui étoit musicien du roi, pour chanter les louanges de Dieu et relever sa puissance," Dieu ayant donné

5. Omnes isti filii Heman videntis regis in sermonibus Dei, ut exaltaret cornu: dedit-

℣ 1. Il est ainsi nommé au chap. VI. ℣ 44. et ailleurs.

Ibid. Hébr. autr. et on fit le dénombrement de ceux qui étoient expérimentés, et capables *de s'acquitter* de leur ministère.

℣ 2. Voyez ci-après au ℣ 14.

℣ 3. Voyez ci-après au ℣ 11.

Ibid. Séméias nommé au ℣ 17, manque ici pour remplir le nombre de six, et on le trouve ici dans le manuscrit alexandrin de la version grecque.

℣ 4. Ou Boccias, Mathanias; car la plupart de ces noms, terminés en latin par *as*, sont ainsi terminés en hébreu par *au*.

Ibid. Voyez ci-après au ℣ 18.

℣ 5. Autr. et sonner du cor.

que Deus Heman filios quatuordecim, et filias tres.

quatorze fils à Héman avec trois filles. Avant l'ère chr. vulg. 1016.

6. Universi sub manu patris sui ad cantandum in templo Domini distributi erant, in cymbalis, et psalteriis, et citharis, in ministeria domus Domini juxta regem: Asaph videlicet, et Idithun, et Heman.

6. Ces enfans d'Asaph, d'Idithun, et d'Héman, *au nombre de vingt-quatre*, avoient donc été tous distribués *en vingt-quatre classes*, sous la conduite de leur père, pour chanter *avec leurs frères* dans le temple du Seigneur, en jouant des cymbales, des harpes et des guitares, et pour remplir les *divers* ministères de la maison du Seigneur, selon l'ordre prescrit par le roi.

7. Fuit autem numerus eorum cum fratribus suis, qui erudiebant canticum Domini, cuncti doctores, ducenti octoginta octo.

7. Or le nombre de ceux-ci avec leurs frères qui étoient habiles dans l'art, et qui montroient aux autres à chanter les louanges du Seigneur, alloit à deux cent quatre-vingt-huit.

8. Miseruntque sortes per vices suas, ex æquo tam major quam minor, doctus pariter et indoctus.

8. Et ils tirèrent au sort dans chaque classe, " sans faire acception des personnes, soit jeunes ou vieux, soit habiles ou moins habiles.

9. Egressaque est sors prima Joseph, qui erat de Asaph. Secunda Godoliæ, ipsi et filiis ejus, et fratribus ejus duodecim

9. Le premier sort échut à Joseph qui étoit de la maison d'Asaph. Le second, à Godolias *de la maison d'Idithun*, tant pour lui que pour ses fils et ses frères qui étoient au nombre de douze.

10. Tertia, Zachur, filiis et fratribus ejus duodecim.

10. Le troisième, à Zachur, *de la maison d'Asaph*, pour *lui*, ses fils et ses frères qui étoient au nombre de douze.

11. Quarta, Isari, filiis et fratribus ejus duodecim.

11. Le quatrième, à Isari *ou Sori*, *de la maison d'Idithun*, à ses fils et à ses frères qui étoient au nombre de douze.

12. Quinta, Nathaniæ, filiis et fratribus ejus duodecim.

12. Le cinquième, à Nathanias, *fils d'Asaph*, à ses fils et à ses frères qui étoient au nombre de douze.

13. Sexta, Bocciau, filiis et fratribus ejus duodecim.

13. Le sixième, à Bocciau, *fils d'Héman*, à ses fils et à ses frères qui étoient au nombre de douze.

℣ 8. Héb. litt. *custodia contra*, on sous-entend *custodiam*, vraisemblablement omis par les copistes; c'est-à-dire, bande par bande, ou classe par classe.

Avant l'ère chr. vulg. 1016.

14. Le septième à Isréela *ou Asaréla, fils d'Asaph*, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

15. Le huitième, à Jésaia, *fils d'Idithun*, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

16. Le neuvième, à Mathanias, *fils d'Héman*, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

17. Le dixième, à Séméias, *fils d'Idithun*, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

18. Le onzième, à Azaréel *ou Oziel, fils d'Héman*, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

Le douzième à Hasabias, fils *d'Ithun*, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

20. Le treizième, à Subaël, *fils d'Héman*, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

21. Le quatorzième, à Mathathias, *fils d'Idithun*, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

22. Le quinzième, à Jérimoth, *fils d'Héman*, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

23. Le seizième, à Hananias, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

24. Le dix-septième, à Jesbacassa, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

25. Le dix-huitième, à Hanani, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

26. Le dix-neuvième, à Mellothi, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

27. Le vingtième, à Eliatha, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

28. Le vingt-unième, à Othir, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

29. Le vingt-deuxième, à Goddel-

14. Septima, Isreela, filiis et fratribus ejus duodecim.

15. Octava, Jesaiæ, filiis et fratribus ejus duodecim.

16. Nona, Mathaniæ, filiis et fratribus ejus duodecim.

17. Decima, Semeiæ, filiis et fratribus ejus duodecim.

18. Undecima, Azareel, filiis et fratribus ejus duodecim.

19. Duodecima, Hasabiæ, filiis et fratribus ejus duodecim.

20. Tertia decima, Subael, filiis et fratribus ejus duodecim.

21. Quarta decima, Mathathiæ, filiis et fratribus ejus duodecim.

22. Quinta decima, Jerimoth, filiis et fratribus ejus duodecim.

23. Sexta decima, Hananiæ, filiis et fratribus ejus duodecim.

24. Septima decima, Jesbacassæ, filiis et fratribus ejus duodecim.

25. Octava decima, Hanani, filiis et fratribus ejus duodecim.

26. Nona decima, Mellothi, filiis et fratribus ejus duodecim.

27. Vigesima, Eliatha, filiis et fratribus ejus duodecim.

28. Vigesima prima, Othir, filiis et fratribus ejus duodecim.

29. Vigesima secun-

da, Geddelthi, filiis et fratribus ejus duodecim.

30. Vigesima tertia, Mahazioth, filiis et fratribus ejus duodecim.

31. Vigesima quarta, Romemthiezer, filiis et fratribus ejus duodecim.

thi, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

30. Le vingt-troisième, à Mahazioth, à ses fils et à ses frères au nombre de douze.

31. Le vingt-quatrième, à Romemthiézer, à ses fils et à ses frères au nombre de douze. *Ces dix derniers sorts échurent tous aux fils d'Héman.*

Avant l'ère chr. vulg. 1016.

CHAPITRE XXVI.

Ordre des portiers du temple, et des gardes des trésors et des vases sacrés. Ordre des lévites destinés à remplir les fonctions de chefs et de juges dans Israël.

1. Divisiones autem janitorum: de Coritis, Meselemia, filius Core, de filiis Asaph.

1. Ceux qui gardoient les portes, furent ainsi distribués. *On choisit* dans la maison de Coré, Mésélémia, fils *ou plutôt descendant* de Coré, *étant l'un* des enfans d'Asaph *ou d'Abiasaph* [1] *de la famille de Caath.*

2. Filii Meselemiæ: Zacharias primogenitus, Jadihel secundus, Zabadias tertius, Jathanael quartus,

2. Les enfans de Mésélémia *furent* Zacharie le premier; Jadihel, le second; Zabadias, le troisième; Jathanaël, le quatrième;

3. Ælam quintus, Johanam sextus, Elioenai septimus.

3. Elam, le cinquième; Johanan, le sixième; Elioénaï, le septième.

4 Filii autem Obededom: Semeias primogenitus, Jozabad secundus, Joaha tertius, Sachar quartus, Nathanael quintus,

4. Les enfans d'Obédédom *furent* Séméias l'aîné; Jozabad, le second; Joaha, le troisième; Sachar, le quatrième; Nathanaël, le cinquième;

5. Ammiel sextus, Issachar septimus, Phollathi octavus:

5. Ammiel, le sixième; Issachar, le septième, et Phollathi, le huitième. *Il eut ce nombre d'enfans,*

[1] 1. Voyez au chap. VI. ℣ 23. et la *Dissertation sur les trois tiges lévitiques*, tom. VI.

Avant l'ère chr. vulg. 1016.

parce que le Seigneur le bénit *à cause de l'arche qu'il avoit reçue dans sa maison.* "

quia benedixit illi Dominus.

6. Séméi " son fils eut *aussi* plusieurs enfans qui furent tous chefs d'autant de familles, parce qu'ils étoient des hommes forts et robustes.

6. Semei autem filio ejus nati sunt filii, præfecti familiarum suarum : erant enim viri fortissimi.

7. Les fils de Séméi *furent* donc Othni, Raphaël, Obed, Elzabad, *et* ses frères qui étoient des hommes très-forts, comme encore Eliu et Samachias. "

7. Filii ergo Semei : Othni, et Raphael, et Obed, Elzabad, fratres ejus viri fortissimi : Eliu quoque, et Samachias.

8. Ils étoient tous de la maison d'Obédédom, eux, leurs fils et leurs frères, ayant tous beaucoup de force pour s'acquitter de leur emploi. *Ils étoient donc* soixante-deux *de la maison* d'Obédédom.

8. Omnes hi de filiis Obededom : ipsi, et filii, et fratres eorum fortissimi ad ministrandum, sexaginta duo de Obededom.

9. Les enfans de Mésélémia et leurs frères, qui faisoient le nombre de dix-huit, étoient aussi très-robustes.

9. Porro Meselemiæ filii, et fratres eorum robustissimi decem et octo.

10. Mais d'Hosa qui descendoit de Mérari, sont venus Semri qui étoit le chef; car il n'avoit point eu d'aîné *capable de cet emploi*, " et son père lui avoit donné le premier lieu :

10. De Hosa autem, id est, de filiis Merari : Semri princeps (non enim habuerat primogenitum, et idcirco posuerat eum pater ejus in principem) :

11. Helcias *qui* étoit le second; Tabélias, le troisième; Zacharie, le quatrième. Ces enfans d'Hosa joints avec ses frères, faisoient le nombre de treize.

11. Helcias secundus, Tabelias tertius, Zacharias quartus : omnes hi filii et fratres Hosa tredecim.

12. Voilà quelle étoit la distribution des portiers ; en sorte que les capitaines des gardes servoient toujours dans la maison du Seigneur, de même que leurs frères *qui étoient maîtres des chantres.* "

12. Hi divisi sunt in janitores, ut semper principes custodiarum, sicut et fratres eorum, ministrarent in domo Domini.

℣ 5. Voyez au II^e liv. des Rois, VI. 11. 12.

℣ 6. Ou Séméias. *Supr.* ℣ 4.

℣ 7. Hébr. autr. et ses frères Eliu et Samachias, hommes très-forts. La conjonction *et* qui produiroit ce sens, manque dans l'hébreu.

℣ 10. Hébr. autr. car il n'étoit pas l'aîné, mais son père, etc.

℣ 12. Hébr. autr. Voilà quelle étoit la distribution des portiers selon

13. Missæ sunt ergo sortes ex æquo, et parvis, et magnis, per familias suas in unamquamque portarum.

13. On tira donc au sort avec une égalité entière chaque famille, soit grands ou petits, pour *connoître ceux qui seroient de garde à* chaque porte. Avant l'ère chr. vulg. 1016.

14. Cecidit ergo sors orientalis Selemiæ. Porro Zachariæ filio ejus, viro prudentissimo, et erudito, sortito obtigit plaga septentrionalis.

14. Celle d'orient échut à Sélémias *ou Mésélémia.* " Zacharie son fils, qui étoit un homme très-sage et fort habile, eut celle du septentrion. "

15. Obededom vero et filiis ejus ad austrum : in qua parte domus erat seniorum concilium.

15. Obédédom avec ses fils, fut chargé de celle du midi, où étoit aussi le conseil des anciens. "

16. Séphim et Hosa ad occidentem, juxta prtem quæ ducit ad viam ascensionis : custodia contra custodiam.

16. Séphim et Hosa furent placés à l'occident, près de la porte qui conduit au chemin par où l'on monte *du palais du roi au temple du Seigneur.* " Et ces corps de garde se répondoient l'un à l'autre.

17. Ad orientem vero levitæ sex : et ad aquilonem quatuor per diem : atque ad meridiem similiter in die quatuor, et ubi erat concilium, bini et bini.

17. La porte d'orient étoit gardée par six lévites, et celle du septentrion par quatre, que l'on changeoit tous les jours. Il y en avoit aussi quatre par jour " pour celle du midi ; et là où se tenoit le conseil, " ils servoient deux à deux.

18. In cellulis quoque janitorum ad occi-

18. Il y en avoit aussi quatre au logis de portiers à l'occident, sur

les chefs des hommes de service, *partagés* de la même manière, que leurs frères, pour servir dans la maison du Seigneur.

℣ 14. Voyez au ℣ 1. et 2. et 9.

Ibid. Hébr. litt. *jecerunt sortes, et exivit sors ejus ad septentrionem.* On y lit הפילו, *jecerunt*, pour וַיִּפֹּלוּ, *et jecerunt.*

℣ 15. L'hébreu peut signifier la chambre du revenu *où l'on serroit* les offrandes, ou l'argent qui en provenoit.

℣ 16. Il est parlé de ce chemin qui conduisoit du palais au temple, dans l'historien Josèphe, *Antiq. l.* xv. *c.* 14. et plusieurs croient qu'il en est aussi parlé dans le texte sacré. 3. *Reg.* x. 12. 2. *Par.* ix. 11. L'hébreu pourroit signifier, près de la porte qui sert à la décharge *des immondices*, vers la chaussée par où l'on monte.

℣ 17. *Per diem. . . . in die ;* Hébr. לְיוֹם ; peut-être pour לְוִיִּם, *levitæ*, comme on le voit dans le premier membre de ce verset.

Ibid. Hébr. autr. où se recueilloient les offrandes. *Supr.* ℣ 15.

Avant l'ère chr. vulg. 1016.

le chemin *qui conduit du palais du roi à la maison du Seigneur*, deux à chaque chambre."

19. Voilà de quelle manière on partagea les *fonctions des* portiers qui étoient tous descendus de Coré et de Mérari.

20. Achias" avoit la garde des trésors de la maison de Dieu et des vases sacrés.

21. *Voici maintenant* les fils de Lédan, fils de Gersonni *ou de Gerson, l'un des fils de Lévi*. De Lédan vinrent ces chefs de famille, Lédan, Gersonni et Jéhieli."

22. Les fils de Jéhiéli, Zathan," et Joël son frère, gardoient les trésors de la maison du Seigneur,

23. Avec" ceux de la famille d'Amram, d'Isaar, d'Hébron et d'Oziel *tous quatre fils de Caath*.

24. Subaël, qui descendoit de Gersom, fils de Moïse, étoit un des trésoriers.

25. Eliézer son frère eut pour fils Rahabia, qui fut père d'Isaïe, et Isaïe le fut de Joram, Joram de Zéchri et Zéchri de Sélémith."

dentem quatuor in via, binique per cellulas.

19. Hæ sunt divisiones janitorum, filiorum Core et Merari.

20. Porro Achias erat super thesauros domus Dei, et vasa sanctorum.

21. Filii Ledan, filii Gersonni: de Ledan principes familiarum, Ledan, et Gersonni, Jehieli.

22. Filii Jehieli: Zathan, et Joel fratres ejus, super thesauros domus Domini,

23. Amramitis, et Isaaritis, et Hebronitis, et Ozihelitis.

24. Subael autem filius Gersom, filii Moysi, præpositus thesauris.

25. Fratres quoque ejus Eliezer, cujus filius Rahabia, et hujus filius Isaias, et hujus filius Joram, hujus

℣ 18. On pourroit traduire l'hébreu : Il y avoit aussi quatre portiers au poste de l'occident.... deux à chaque poste.

℣ 20. Hébr. litt. Les lévites Achia (*ou plutôt*, les lévites leurs frères) avoient la garde des trésors de la maison de Dieu, et des trésors sacrés. *Et d'abord voici* les fils de Lédan, etc. Au lieu de אחיה, *Achia*, les Septante ont lu אחיהם, *fratres eorum*.

℣ 21. et 22. Hébr. autr. *Voici* les fils de Lédan, fils de Gerson ; de Lédan vinrent ces chefs de familles: de Lédan, fils de Gerson, vint Jéhiel *ou Jahiel;* et les fils de Jéhiéli *ou Jahiel*, sont Zatham et Joël son frère ; et ceux-là gardoient, etc. On lit dans l'hébreu, *Zathan;* et *Ledan* est celui que la Vulgate nomme *Leedan*, au chap. xxiii. ℣ 8. C'est le même nom dans l'hébreu. On lit dans l'hébreu, *Filii Leedan filii Gersonitæ*. Cette répétition du mot *filii* paroît être une faute de copiste.

℣ 23. On suppose que c'est le sens de ce datif *Amramitis*, etc. Le texte paroît avoir ici souffert.

℣ 25. Hébr. Le texte paroît avoir encore ici souffert ; ce *Selomith* paroît être le même que *Salomith*, qui est nommé au chap. xxiii. ℣ 18. comme fils d'Isaar.

quoque filius Zèchri, et hujus filius Selemith.

26. Ipse Selemith, et fratres ejus, super thesauros sanctorum, quæ sanctificavit David rex, et principes familiarum, et tribuni, et centuriones, et duces exercitus.

27. De bellis et manubiis prœliorum, quæ consecraverant ad instaurationem, et supellectilem templi Domini.

28. Hæc autem universa sanctificavit Samuel videns, et Saul filius Cis, et Abner filius Ner, et Joab filius Sarviæ : omnes qui sanctificaverant ea per manum Selemith et fratrum ejus.

29. Isaaritis vero præerat Chonenias, et filii ejus, ad opera forinsecus super Israel, ad docendum et judicandum eos.

30. Porro de Hebronitis Hasabias, et fratres ejus viri fortissimi, mille septingenti, præ-

Avant l'ère chr. vulg. 1016.

26. Sélémith et ses frères étoient encore officiers du trésor des choses saintes, que le roi David, les princes des familles, les tribuns, " les centeniers et les chefs de l'armée avoient consacrées *à Dieu.*

27. *C'est-à-dire,* des dépouilles remportées dans les guerres et dans les combats, qu'ils avoient consacrées pour la construction du temple, et pour faire tous les vaisseaux et les autres choses qui servoient à son usage. "

28. *La plupart de* toutes ces choses avoient été consacrées par le prophète Samuël, par Saül, fils de Cis, par Abner, fils de Ner, et par Joab, fils de Sarvia. Or tous ceux qui offroient quelques présens les mettoient entre les mains de Sélémith et de ses frères. "

29. Ceux de la famille d'Isaar, *qui* avoient à leur tête Chonénias et ses enfans, *étoient employés à une autre sorte de ministère ;* ils avoient soin des choses du dehors qui regardoient Israël, c'est-à-dire, de les instruire, et de juger leurs différends. "

30. Hasabias de la famille d'Hébron, *l'un des fils de Caath*, et ses frères qui étoient tous des hommes très-forts, au nombre de mille sept

℣ 26. Hébr. litt. les chefs de mille.

℣ 27. Hébr. autr. qu'ils avoient consacrées pour fortifier *ou enrichir* la maison du Seigneur.

℣ 28. Hébr. autr. Or tout ce qui avoit été consacré par le prophète Samuël, etc.... tout ce qui étoit ainsi consacré étoit à la garde de Sélémith et de ses frères. Au commencement de ce verset, on lit irrégulièrement dans l'hébreu, הַהַקְדִישׁ, pour הַמְקֻדָּשׁ, *consecratum*, ou הַמְקֻדָּשִׁים, *consecrata.*

℣ 29. Hébr. autr. et exerçoient au milieu d'eux les fonctions de juges et d'officiers de justice. *Supr.* XXIII. 4.

Avant l'ère chr. vulg. 1016.

cents, gouvernoient les Israélites qui étoient au delà du Jourdain *dans la partie de cette contrée qui est plus* vers l'occident, " soit dans les choses concernant le service du Seigneur, soit dans celles concernant le service du roi.

31. *Et dans la partie qui est plus à l'orient vers les montagnes de Galaad les Israélites étoient gouvernés par les enfans de* Jéria *qui* fut *aussi* un des chefs de la postérité d'Hébron divisée selon ses différentes familles en diverses branches. La quarantième année du règne de David, on en fit le dénombrement à Jazer de Galaad, et l'on trouva

32. Qu'eux et leurs frères, qui étoient tous gens de cœur, et dans la force de leur âge, faisoient le nombre de deux mille sept cents chefs de famille. Or David les établit sur la tribu de Ruben, sur celle de Gad, et sur la demi-tribu de Manassé, pour présider dans toutes les choses qui regardoient le culte de Dieu et le service du roi.

erant Israel trans Jordanem contra occidentem, in cunctis operibus Domini, et in ministerium regis.

31. Hebronitarum autem princeps fuit Jeria, secundum familias et cognationes eorum. Quadragesimo anno regni David recensiti sunt, et inventi sunt viri fortissimi in Jazer Galaad,

32. Fratresque ejus robustioris ætatis, duo millia septingenti principes familiarum. Præposuit autem eos David rex Rubenitis, et Gaditis, et dimidiæ tribui Manasse, in omne ministerium Dei et regis.

℣ 30. et 31. Ou plutôt : Hasabias... et ses frères... gouvernoient les Israélites qui étoient en-de-çà du Jourdain dans la partie occidentale *du royaume d'Israël.... Et dans la partie orientale, au delà du Jourdain, les Israélites étoient gouvernés par les enfans de* Jéria, etc. La même expression de l'hébreu מעבר, que la Vulgate traduit ici par *trans*, peut aussi signifier *eis*. Peut-être faudroit-il lire לעבר, dans le même sens.

CHAPITRE XXVII.

Division du peuple en douze bandes pour servir tour à tour auprès du roi. Noms des chefs des tribus. Officiers de la maison de David.

1. Outre *ce nombre de lévites destinés pour le service et pour la garde du temple, David choisit aussi un certain nombre d'Israélites pour la garde de sa personne.* Or le nombre des enfans d'Israël

1. Filii autem Israel secundum numerum suum, principes familiarum, tribuni, et centuriones, et præfecti qui ministrabant

regi juxta turmas suas, ingredientes et egredientes per singulos menses in anno, viginti quatuor millibus singuli præerant.

qui entroient en service par brigades pour la garde du roi, et qu'on relevoit tous les mois de l'année, suivant le partage qu'on en avoit fait, étoit de vingt-quatre mille hommes à chaque fois; chaque brigade ayant ses chefs de familles, ses tribuns, " ses centeniers et ses préfets.

Avant l'ère chr. vulg. 1016.

2. Primæ turmæ in primo mense Jesboam præerat filius Zabdiel, et sub eo viginti quatuor millia.

2. La première troupe qui entroit en service au premier mois, étoit commandée par Jesboam *ou Jesbaam*, fils de Zabdiel *ou d'Achamoni*, " qui avoit vingt-quatre mille hommes sous lui.

3. De filiis Phares, princeps cunctorum principum in exercitu mense primo.

3. Il étoit " de la maison de Pharès, et le premier entre tous les *autres* princes *ou généraux*, commandant au premier mois.

4. Secundi mensis habebat turmam Dudia Ahohites, et post se alter nomine Macelloth, qui regebat partem exercitus viginti quatuor millium.

4. Dudia " qui étoit d'Ahohi, commandoit les troupes du second mois; et il avoit sous lui Macelloth, " qui commandoit une partie de cette armée, laquelle étoit *encore* de vingt-quatre mille hommes.

5. Dux quoque turmæ tertiæ in mense tertio, erat Banaias filius Joiadæ sacerdos: et in divisione sua viginti quatuor millia.

5. Le chef de la troisième troupe étoit Banaïas prêtre," fils de Joïada; et il avoit *aussi* sous lui vingt-quatre mille hommes.

6. Ipse est Banaias fortissimus inter triginta, et super trigin-

6. C'est ce même Banaïas qui étoit le plus courageux d'entre les trente, et les surpassoit tous." Son fils Ami-

✝ 1. Ou chefs de mille.

✝ 2. Voyez au chap. XI. ✝ 11.

✝ 3. Ce verset est une dépendance de la première partie du précédent, et peut-être qu'originairement il précédoit la seconde partie du ✝ 2.

✝ 4. Hébr. Dodi. *Supr.* XI. 12.

Ibid. Hébr. litt. *Et divisio ejus et Macelloth dux*, peut-être pour *Et Macelloth dux divisionis ejus*; c'est-à-dire ומחלקתו, *et divisio*, pour מחלקתו, *divisionis*.

✝ 5. Hébr. autr. fils de Joïada, prêtre en chef, *sacerdotis summi* ou *principis*. Ce mot ראש, *summi* ou *principis*, que la Vulgate n'exprime point, n'est peut-être qu'une méprise de copiste qui aura confondu ce prêtre Joïada avec le grand-prêtre du même nom.

✝ 6. Voyez au chap. XI. ✝ 24. 25.

Avant l'ère chr. vulg. 1016.

zabad commandoit *aussi* l'armée sous lui.

ta : præerat autem turmæ ipsius Amizabad filius ejus.

7. Le quatrième général pour les troupes du quatrième mois étoit Asahel, frère de Joab; et Zabadias son fils commandoit" après lui. Le nombre de ses troupes étoit *aussi* de vingt-quatre mille hommes.

7. Quartus, mense quarto, Asahel frater Joab, et Zabadias filius ejus post eum : et in turma ejus viginti quatuor millia.

8. Le cinquième chef pour le cinquième mois étoit Samaoth de Jezer;" et son armée étoit *de même* de vingt-quatre mille hommes.

8. Quintus, mense quinto, princeps Samaoth Jezerites : et in turma ejus viginti quatuor millia.

9. Le sixième pour le sixième mois étoit Hira, fils d'Accès, de la ville de Thécua; et il avoit *aussi* vingt-quatre mille hommes dans ses troupes.

9. Sextus, mense sexto, Hira filius Acces Thecuites : et in turma ejus viginti quatuor millia.

10. Le septième pour le septième mois étoit Hellès de Phalloni, de la tribu d'Ephraïm; son armée étoit *aussi* de vingt-quatre mille hommes.

10. Septimus, mense septimo, Helles Phallonites de *filiis* Ephraim : et in turma ejus viginti quatuor millia.

11. Le huitième pour le huitième mois, étoit Sobochaï de Husathi, de la race de Zarahi, " qui avoit *de même* vingt-quatre mille hommes sous lui.

11. Octavus, mense octavo, Sobochai Husathites de stirpe Zarahi : et in turma ejus viginti quatuor millia.

12. Le neuvième pour le neuvième mois, étoit Abiézer d'Anathoth, des enfans de Jémini, " qui commandoit *encore* vingt-quatre mille hommes.

12. Nonus, mense nono, Abiezer Anathothites de filiis Jemini : et in turma ejus viginti quatuor millia.

13. Le dixième pour le dixième mois étoit Maraï" de Nétophath, qui descendoit de Zaraï;" il avoit *de*

13. Decimus, mense decimo, Maraï, et ipse Netophathites de stirpe

℣ 7. Autr. commanda après lui, *lui succéda*. Hazaël fut tué par Abner dès les premières années du règne de David. 2. *Reg.* 11. 23.

℣ 8. Peut-être le même que Sammoth d'Arari. *Supr.* 11. 27.

℣ 11. Ou de Zara, fils de Thamar et de Juda.

℣ 12. On lit dans l'hébreu, en un seul mot, לבניימני, *de la tribu de Benjamin;* la Vulgate suppose en deux mots, לבני ימני, *de filiis Jemini.*

℣ 13. Maharaï. *Supr.* 11. 30.

Ibid. Ou de Zara. *Supr.* ℣ 11.

Zarai : et in turma ejus viginti quatuor millia.

14. Undecimus, mense undecimo, Banaias Pharathonites de filiis Ephraim : et in turma ejus viginti quatuor millia.

15. Duodecimus, mense duodecimo, Holdai Netophathites, de stirpe Gothoniel : et in turma ejus viginti quatuor millia.

6. Porro tribubus præerant Israel, Rubenitis, dux Eliezer filius Zechri : Simeonitis, dux Saphatias filius Maacha :

17. Levitis, Hasabias filius Camuel : Aaronitis, Sadoc :

18. Juda, Eliu frater David : Issachar, Amri filius Michael :

19. Zabulonitis, Jesmaias filius Abdiæ : Nephthalitibus, Jerimoth filius Ozriel :

20. Filiis Ephraim, Osee filius Oziu : dimidiæ tribui Manasse, Joel filius Phadaiæ,

21. Et dimidiæ tribui Manasse in Galaad, Jaddo filius Zachariæ : Benjamin autem, Jasiel filius Abner :

même vingt-quatre mille hommes sous lui.

Avant l'ère chr. vul. 1016.

14. Le onzième pour le onzième mois, étoit Banaïas de Pharathon, de la tribu d'Ephraïm, dont les troupes faisoient *encore* vingt-quatre mille hommes.

15. Le douzième pour le douzième mois étoit Holdaï *ou Héled, fils de Baana,* " *qui étoit* de Nétophath, lequel descendoit de Gothoniel," et ses troupes étoient *encore* de vingt-quatre mille hommes.

16. Or les premiers de chaque tribu d'Israël, *lorsque David en fit faire le dénombrement*, étoient ceux-ci : Dans celle de Ruben, Eliézer, fils de Zéchri ; dans celle de Siméon, Saphatias, fils de Maacha.

18. Dans celle de Lévi, Hasabias, fils de Camuel ; dans la branche d'Aaron, Sadoc.

18. Dans la tribu de Juda, Eliu," frère de David ; dans celle d'Issachar, Amri, fils de Michaël.

19. Dans celle de Zabulon, Jesmaïas, fils d'Abdias ; dans celle de Nephthali, Jérimoth, fils d'Oziel.

20. Dans celle d'Ephraïm, Osée, fils d'Oziu ; dans la demi-tribu de Manassé, Joël, fils de Phadaïa ;

21. Et dans l'autre moitié de la tribu de Manassé, en Galaad, Jaddo fils de Zacharie. Dans la tribu de Benjamin, Jasiel, fils d'Abner ;

✝ 15. Voyez au chap. xi. ✝ 30.
Ibid. Ou Othoniel, gendre de Caleb. *Jos.* xv. 17.
✝ 18. Ceux qui effacent ici *Eliu* pour y substituer *Eliab*, oublient peut-être que dans le dénombrement des enfans d'Isaï, père de David, au chap. II, ✝ 13. et suivant, le syriaque et l'arabe distinguent ces deux noms, et qu'en effet il y manqueroit un des fils d'Isaï, si on ne les distinguoit pas.

Avant l'ère chr. vulg. 1016

22. Dans celle de Dan, Ezrihel, fils de Jéroham. Voilà ceux qui étoient les premiers parmi les enfans d'Israël, *excepté les tribus d'Aser et de Gad dont on ne parle point ici.*"

22. Dan vero, Ezrihel filius Jeroham: hi principes filiorum Israel.

23. Or David ne voulut point compter ceux qui étoient au-dessous de vingt ans, parce que *ç'auroit été agir contre ce que* le Seigneur avoit dit qu'il multiplieroit *les enfans* d'Israël comme les étoiles du ciel *et du firmament, qui sont innombrables.*

23. Noluit autem David numerare eos a viginti annis inferius; quia dixerat Dominus ut multiplicaret Israel quasi stellas cœli.

Sup. XXI. 1.

24. Joab, fils de Sarvia, avoit commencé de faire le dénombrement *de ceux qui étoient au-dessus de vingt ans;* mais il ne l'acheva pas, parce que" cette entreprise avoit attiré la colère *de Dieu* sur Israël; et c'est pour cela que le nombre de ceux qu'on avoit déjà comptés n'est pas écrit dans les fastes" du roi David.

24. Joab filius Sarviæ cœperat numerare, nec complevit, quia super hoc ira irruerat in Israel: et idcirco numerus eorum qui fuerant recensiti, non est relatus in fastos regis David.

25. *Quant aux officiers de David, en voici le dénombrement.* Le surintendant des finances" du roi étoit Azmoth, fils d'Adiel; mais l'intendant des revenus particuliers des villes," des villages et des châteaux, étoit Jonathan, fils d'Ozias.

25. Super thesauros autem regis fuit Azmoth filius Adiel: his autem thesauris qui erant in urbibus, et in vicis, et in turribus, præsidebat Jonathan filius Oziæ.

26. Ezri, fils de Chélub, avoit la conduite du travail de la campagne, et des laboureurs qui cultivoient la terre.

26. Operi autem rustico, et agricolis qui exercebant terram, præerat Ezri filius Chelub:

27. Séméias de Romathi avoit l'autorité sur ceux qui travailloient aux vignes; Zabdias d'Aphoni, sur les caves" et sur les celliers;

27. Vinearumque cultoribus, Semeias Romathites: cellis autem vinariis, Zabdias Aphonites.

℣ 22. C'est peut-être une omission de copiste.

℣ 24. Hébr. litt. or cette entreprise attira la colère de *Dieu* sur Israël; et le nombre de ceux qu'on avoit comptés, ne fut point écrit, etc.

Ibid. Hébr. litt. *in numero verborum dierum regis David.* On y lit במספר, *in numero*, vraisemblablement pour בספר, *in libro.*

℣ 25. A la lettre: des trésors.

Ibid. Hébr. litt. des trésors qui sont à la campagne, dans les villes, etc.

℣ 27. Hébr. litt. *et super quæ in vineis ad thesauros vini,* peut-être pour *et super thesauros vini qui in vineis;* c'est-à-dire לאצרות, *ad thesau-*

28. Nam super oliveta et ficeta, quæ erant in campestribus, Balanan Gederites : super apothecas autem olei, Joas.

28. Balanan de Géder, sur les oliviers et les figuiers de la campagne; et Joas sur les magasins d'huile. Avant l'ère chr. vulg. 1016.

29. Porro armentis, quæ pascebantur in Saron, præpositus fuit Setrai Saronites : et super boves in vallibus, Saphat filius Adi :

29. Sétraï " de Saronite étoit préposé sur les troupeaux que l'on faisoit paître sur la montagne de Saron ; " et Saphat, fils d'Adli, l'étoit sur les bœufs *qu'on nourrissoit* dans les vallées.

30. Super camelos vero Ubil Ismahelites : et super asinos, Jadias Meronathites :

30. Mais Ubil Ismaélite avoit la charge des chameaux; Jadias de Méronath, celle des ânes.

31. Super oves quoque, Jaziz Agareus : omnes hi, principes substantiæ regis David.

31. Et Jaziz Agaréen, celle des brebis. Tous ceux-là avoient l'intendance sur les biens du roi David.

32. Jonathan autem patruus David consiliarius, vir prudens et litteratus : ipse et Jahiel filius Hachamoni erant cum filiis regis.

32. Mais Jonathan, oncle de David, qui étoit un homme sage et savant, étoit un de ses conseillers; lui et Jahiel, fils d'Hachamon, étoient près des enfans du roi.

33. Achitophel etiam consiliarius regis, et Chusai Arachites amicus regis.

33. Achitophel étoit aussi du conseil du roi; et Chusaï Arachite étoit son favori.

34. Post Achitophel fuit Joiada filius Banaiæ, et Abiathar : princeps autem exercitus regis erat Joab.

34. Joïada, fils de Banaïas, " et Abiathar, étoient après " Achitophel *dans le conseil*. Mais Joab étoit le généralissime de l'armée du roi.

ros, pour הָאֲצָרוֹת, *thesauros*, avec l'article relatif au pronom *qui*, c'est-à-dire, *illos thesauros qui*.

✝ 29. Les rabbins veulent qu'on lise *Sertaï*. Les Septante ont lu comme la Vulgate.

Ibid. Au delà du Jourdain.

✝ 34. Ne seroit-ce point Banaïas, fils de Joïada? *Supr.* ✝ 5. XI. 22.-24. XVIII. 17.

Ibid. autr. succédèrent à Achitophel.

CHAPITRE XXVIII.

David exhorte les principaux d'Israël, et Salomon son fils, à être fidèles au Seigneur. Il donne à Salomon le dessin du temple et de toutes les choses destinées à son usage.

Avant l'ère chr. vulg. 1015.

1. David *ayant établi un si bel ordre dans son royaume et dans sa maison, et se trouvant accablé de vieillesse et de travaux, ne pensa plusqu'à se préparer à la mort. Il* assembla donc tous les princes d'Israël, les chefs des tribus, et les généraux des troupes qui étoient à son service, les tribuns* et les centeniers, et tous les officiers du domaine du roi; il fit venir aussi ses enfans,* les principaux officiers de son palais, avec les plus puissans et les plus braves de l'armée, et *les assembla tous* à Jérusalem.

1. Convocavit igitur David omnes principes Israel, duces tribuum, et præpositos turmarum, qui ministrabant regi: tribunos quoque et centuriones, et qui præerant substantiæ et possessionibus regis, filiosque suos cum eunuchis, et potentes, et robustissimos quosque in exercitu Jerusalem.

2. Et s'étant levé, il leur dit, demeurant debout: Ecoutez-moi, vous qui êtes mes frères et mon peuple: J'avois eu la pensée de bâtir un temple pour y faire reposer l'arche de l'alliance du Seigneur, qui est *comme* le marchepied de notre Dieu; et j'ai tout préparé pour la construction de cet édifice.

2. Cumque surrexisset rex, et stetisset, ait: Audite me, fratres mei, et populus meus: Cogitavi ut ædificarem domum in qua requiesceret arca fœderis Domini, et scabellum pedum Dei nostri: et ad ædificandum omnia præparavi.

3. Mais Dieu m'a dit: Vous ne bâtirez point et *ne consacrerez point* une maison à mon nom, parce que vous êtes un homme de guerre, et que vous avez répandu le sang.

3. Deus autem dixit mihi: Non ædificabis domum nomini meo, eo quod sis vir bellator, et sanguinem fuderis.

4. Cependant le Seigneur Dieu d'Israël a bien voulu me choisir dans

4. Sed elegit Dominus Deus Israel me de

* 1. Ou chefs de mille.
Ibid. Hébr. autr. les centeniers, et tous ceux qui avoient l'intendance sur les biens et les possessions du roi et de ses fils.

universa domo patris mei, ut essem rex super Israel in sempiternum: de Juda enim elegit principes: porro de domo Juda domum patris mei, et de filiis patris mei, placuit ei ut me eligeret regem super cunctum Israel.

toute la maison de mon père, pour me faire roi à jamais sur Israël; car c'est de la tribu de Juda, qu'il a déterminé de tirer vos princes; il a choisi la maison de mon père dans cette tribu; et entre tous les enfans de mon père, il lui a plu de jeter les yeux sur moi pour me faire roi de tout Israël.

Avant l'ère chr. vulg. 1015.

5. Sed et de filiis meis (filios enim mihi multos dedit Dominus) elegit Salomonem filium meum, ut sederet in throno regni Domini super Israel.

5. De plus, comme le Seigneur m'a donné beaucoup d'enfans, il a aussi choisi entre mes enfans Salomon mon fils pour le faire asseoir sur le trône du royaume du Seigneur, *en l'établissant* sur Israël;

Sup. XIV. 20. *et seqq.*

6. Dixitque mihi: Salomon filius tuus ædificabit domum meam et atria mea: ipsum enim elegi mihi in filium, et ego ero ei in patrem.

6. Et il m'a dit: Ce sera Salomon votre fils qui me bâtira une maison avec ses parvis; car je l'ai choisi pour mon fils, et je lui tiendrai lieu de père.

7. Et firmabo regnum ejus usque in æternum, si perseveraverit facere præcepta mea, et judicia, sicut et hodie.

7. Et j'affermirai son règne à jamais, pourvu qu'il persévère dans l'observance de mes préceptes et de mes jugemens, comme il fait présentement.

2. *Reg.* VII. 21. *et seqq.*

8. Nunc ergo coram universo cœtu Israel, audiente Deo nostro, custodite, et perquirite cuncta mandata Domini Dei nostri, ut possideatis terram bonam, et relinquatis eam filiis vestris post vos usque in sempiternum.

8. *Je vous conjure*" donc maintenant en présence de toute l'assemblée du peuple d'Israël, et devant notre Dieu qui nous entend, de garder avec exactitude tous les commandemens du Seigneur notre Dieu, et de rechercher à les connoître, afin que vous possédiez cette terre qui est remplie de biens, et que vous la laissiez pour jamais à vos enfans après vous.

9. Tu autem, Salomon fili mi, scito

9. Et vous, mon fils Salomon, appliquez-vous à reconnoître le Dieu

℣ 8. Ces mots, *obtestor vos*, sont ici au moins sous-entendus, ou peut-être omis par les copistes.

Avant l'ère chr. vulg. 1015.

de votre père, et le servez avec un cœur parfait et une pleine volonté ; car le Seigneur sonde les cœurs, et pénètre toutes les pensées des esprits. Si vous le cherchez, vous le trouverez ; mais si vous l'abandonnez, il vous rejettera pour jamais.

Ps. VII. 10.

Deum patris tui, et servito ei corde perfecto, et animo voluntario : omnia enim corda scrutatur Dominus, et universas mentium cogitationes intelligit. Si quæsieris eum, invenies : si autem dereliqueris eum, projiciet te in æternum.

10. Puis donc que le Seigneur vous a choisi pour bâtir la maison de son sanctuaire, armez-vous de force et accomplissez *son ouvrage*.

10. Nunc ergo quia elegit te Dominus, ut ædificares domum sanctuarii, confortare et perfice.

11. Or David donna à son fils Salomon le dessin du vestibule, celui du temple, des garde-meubles, des chambres hautes destinées pour y manger, des chambres secrètes, et du sanctuaire où s'expient les péchés des enfans d'Israël.

11. Dedit autem David Salomoni filio suo descriptionem porticus, et templi, et cellariorum, et cœnaculi, et cubiculorum in adytis, et domus propitiationis,

12. Et il ajouta celui de tous les parvis qu'il vouloit faire, et des logemens qui devoient être tout autour pour *ceux qui devoient* garder les trésors de la maison du Seigneur, et toutes les choses consacrées au temple.

12. Necnon et omnium quæ cogitaverat atriorum, et exedrarum per circuitum in thesauros domus Domini, et in thesauros sanctorum,

13. Il lui donna aussi l'ordre et la distribution des prêtres et des lévites, pour remplir toutes les fonctions de la maison du Seigneur ; et il lui marqua tous les vaisseaux qui devoient être employés dans le temple du Seigneur.

13. Divisionumque sacerdotalium et leviticarum, in omnia opera domus Domini, et in universa vasa ministerii templi Domini :

14. Il lui spécifia le poids * que devoient avoir tous les différens vases d'or, et le poids que devoient avoir aussi ceux d'argent, selon les divers emplois auxquels ils étoient destinés.

14. Aurum in pondere per singula vasa ministerii, argenti quoque pondus pro vasorum et operum diversitate :

* 14. Autr il lui donna de l'or suivant le poids que devoient avoir, etc.

15. Sed et in candelabra aurea, et ad lucernas eorum, aurum pro mensura uniuscujusque candelabri et lucernarum, similiter et in candelabra argentea, et in lucernas eorum, pro diversitate mensuræ, pondus argenti tradidit.

15. Il donna encore l'or qu'il falloit pour les chandeliers d'or, avec leurs lampes, et l'argent qu'il falloit pour les chandeliers d'argent, avec leurs lampes, à proportion de leurs différentes grandeurs. Avant l'ère chr. vulg. 1015.

16. Aurum quoque dedit in mensas propositionis pro diversitate mensarum : similiter et argentum in alias mensas argenteas.

16. Il donna de même de l'or pour faire les tables qui servoient à exposer les pains, selon les mesures qu'elles devoient avoir ; et il donna aussi de l'argent pour en faire d'autres tables d'argent.

17. Ad fuscinulas quoque, et phialas, et thuribula ex auro purissimo, et leunculos aureos, pro qualitate mensuræ pondus distribuit in leunculum et leunculum : similiter et in leones argenteos diversum argenti pondus separavit.

17. Il en donna encore pour faire les fourchettes, les coupes et les encensoirs d'un or très-pur, et pour les petits lions" d'or, proportionnant le poids de l'or à la grandeur que chacun de ces petits lions devoit avoir; et donnant aussi de l'argent pour les lions qui devoient être d'argent, selon la mesure de chacun d'eux.

18. Altari autem in quo adoletur incensum, aurum purissimum dedit : ut ex ipso fieret similitudo quadrigæ cherubim, extendentium alas, et

18. Il donna du plus pur or pour faire l'autel des parfums, et ces chérubins qui formoient la ressemblance d'un char, et qui, étendant leurs ailes, couvroient l'arche de l'alliance du Seigneur. "

℣ 17. On lit aujourd'hui dans l'hébreu : pour les tasses. Le mot hébreu *hephor*, qui signifie tasse, ressemble beaucoup au mot *hephir*, qui signifie *lion*.

℣ 18. Voyez au IIIe livre des Rois, VI. 23. et suiv. VIII. 7. L'hébreu pourroit signifier : il donna le modèle de la position des chérubins, qui devoient par l'extension de leurs ailes, couvrir l'arche de l'alliance du Seigneur. Le mot *alas* est omis dans l'hébreu, où on lit לפרשים, *expandentibus*, peut être pour לפרש כנפים, *ut expanderent alas* : de même que וסככים, *et obtegentibus*, pour וסככם, *et obtegerent*.

Avant l'ère chr. vulg. 1015.

19. Toutes ces choses, leur dit *le roi*, " m'ont été données écrites de la main de Dieu, afin que j'eusse l'intelligence de tous les ouvrages *que le Seigneur veut faire faire* suivant ce modèle.

20. David dit encore à son fils Salomon : Agissez en homme de cœur; prenez une forte résolution, et accomplissez *l'ouvrage de Dieu*. Ne craignez rien, et ne vous étonnez de rien; car le Seigneur mon Dieu sera avec vous; il ne vous abandonnera point que vous n'ayez achevé tout ce qui est nécessaire pour le service de la maison du Seigneur.

21. Voilà que les prêtres et les lévites divisés par bandes, seront toujours avec vous dans tout ce qui regarde le service de la maison du Seigneur; les voilà tout prêts; et les princes, aussi-bien que le peuple, sont disposés à exécuter tous vos ordres. "

velantium arcam fœderis Domini.

19. Omnia, inquit, venerunt scripta manu Domini ad me, ut intelligerem universa opera exemplaris.

20. Dixit quoque David Salomoni filio suo : Viriliter age, et confortare, et fac : ne timeas, et ne paveas : Dominus enim Deus meus tecum erit, et non dimittet te, nec derelinquet donec perficias omne opus ministerii domus Domini.

21. Ecce divisiones sacerdotum et levitarum, in omne ministerium domus Domini assistunt *tibi*, et parati sunt, et noverunt tam principes quam populus facere omnia præcepta tua.

℣ 19. Ce mot *inquit* n'est pas dans l'hébreu; il a été amené ici par le mot עלי, *super me*, ou *ad me*, au lieu de quoi on pourroit avoir lu originairement, עליו, *super eum* ou *ad eum*. De même l'hébreu ne dit pas *ut intelligerem*, mais השכיל, *intelligere*, peut-être pour להשכיל, *ad intelligendum*, ou *ut intelligeret*. Toutes ces choses lui furent données écrites de la main de Dieu, afin qu'il eût l'intelligence, etc.

℣ 21. Hébr. autr. Voici que les bandes des prêtres et des lévites destinés au service de la maison de Dieu sont avec vous pour cette entreprise, ainsi que tous ceux qui se présenteront volontairement pour exécuter, selon leurs talens, tous les ouvrages nécessaires, et avec eux les princes et tout le peuple prêts à exécuter tous vos ordres. On lit dans l'hébreu au milieu de ce verset ועמך, *et tecum*, peut-être pour עמך, *tecum*.

Avant l'ère chr. vulg. 1015.

CHAPITRE XXIX.

Offrandes de David et des principaux d'Israël pour la construction du temple. David loue le Seigneur, et le prie pour son peuple et pour son fils. Seconde onction de Salomon. Mort de David.

1. Locutusque est David rex ad omnem ecclesiam : Salomonem filium meum unum elegit Deus, adhuc puerum et tenellum : opus namque grande est, neque enim homini præparatur habitatio, sed Deo.

1. Ensuite le roi adressa la parole à toute cette assemblée, et lui dit : Dieu a bien voulu choisir mon fils Salomon entre tous les autres, quoiqu'il soit encore jeune et délicat, " et que l'entreprise *dont il s'agit* soit grande, puisque ce n'est pas pour un homme, mais pour Dieu *même*, que nous voulons préparer une maison.

2. Ego autem totis viribus meis præparavi impensas domus Dei mei : aurum ad vasa aurea, et argentum in argentea, æs in ænea, ferrum in ferrea, ligna ad lignea, et lapides onychinos, et quasi stibinos, et diversorum colorum, omnemque pretiosum lapidem, et marmor Parium abundantissime :

2. Pour moi, je me suis employé de toutes mes forces à amasser ce qui étoit nécessaire pour fournir à la dépense de la maison de mon Dieu ; de l'or pour les vases d'or, et de l'argent pour ceux d'argent, du cuivre pour les ouvrages de cuivre, du fer pour ceux de fer, et du bois pour ceux de bois. J'ai aussi préparé des pierres d'onix, des pierres blanches comme l'albâtre, du jaspe de diverses couleurs, " toutes sortes de pierres précieuses, et du marbre de Paros " en quantité.

3. Et super hæc quæ obtuli in domum Dei mei, de peculio meo aurum et argentum do in templum

3. Outre toutes ces choses que j'ai offertes pour la maison de mon Dieu, j'ai encore ménagé de mon propre bien de l'or et de l'argent que je donne pour le temple de mon

✝ 1. Au lieu de אחד, *unum*, les Septante paroissent avoir lu אשר, *quem* ; et alors le sens seroit : Salomon mon fils que Dieu a choisi *pour régner après moi*, est encore jeune et foible ; et *cependant* l'entreprise *dont il s'agit* est grande. Voyez au chap. XXII. ✝ 5.

✝ 2. Hébr. autr. des pierres d'émeraude, des pierres à enchâsser, des pierres d'albâtre, diverses petites pierres propres à la mosaïque.

Ibid. L'un des plus beaux marbres étoit celui de Paros. L'hébreu porte : des pierres de Saïs. Ce mot ne se trouve que cette seule fois dans l'hébreu.

Avant l'ère chr. vulg. 1015.

Dieu, sans compter ce que j'ai préparé pour bâtir son sanctuaire.

Dei mei, exceptis his quæ præparavi in ædem sanctam.

4. J'ai donc amassé trois mille talens d'or" d'Ophir, et sept mille talens d'argent" très-fin et très-pur, pour en revêtir les murailles du temple;"

4. Tria millia talenta auri de auro Ophir, et septem millia talentorum argenti probatissimi, ad deaurandos parietes templi.

5. En sorte que partout où il en sera besoin, les ouvriers puissent faire d'or tous les ouvrages d'or, et d'argent ceux qui doivent être d'argent. Mais si quelqu'un veut encore offrir quelque chose de lui-même au Seigneur, qu'il remplisse aujourd'hui ses mains, et qu'il offre au Seigneur ce qu'il lui plaira.

5. Et ubicumque opus est aurum de auro, et ubicumque opus est argentum de argento, opera fiant per manus artificum: et si quis sponte offert, impleat manum suam hodie, et offerat quod voluerit Domino.

6. Les chefs des maisons et les plus considérables de chaque tribu" promirent donc *d'offrir" leurs présens*, aussi-bien que les tribuns," les centeniers et les intendans" du domaine du roi.

6. Polliciti sunt itaque principes familiarum, et proceres tribuum Israel, tribuni quoque, et centuriones, et principes possessionum regis.

7. Et ils donnèrent pour les ouvrages de la maison de Dieu cinq mille talens d'or" et dix mille solides," dix mille talens d'argent," dix-

7. Dederuntque in opera domus Dei, auri talenta quinque millia, et solidos decem mil-

℣ 4. Plus de deux cent huit millions.

Ibid. Plus de trente-quatre millions.

Ibid. On lit dans l'hébreu, חבתים, *domorum*, pour חבית, *domus*, que la Vulgate explique par *templi*.

℣ 6. Hébr. les chefs des tribus.

Ibid. Hebr. autr. offrirent.

Ibid. Ou chefs de mille.

Ibid. On lit dans l'hébreu, ולשרי, *et principibus*, pour ושרי, *et principes*.

℣ 7. Plus de trois cent quarante-sept millions.

Ibid. La plupart croient que le mot hébreu *adarconim* se doit entendre de la dragme. D'autres veulent que ce soient des dariques, monnoie des Perses. Les dariques n'étoient pas en usage du temps de David; mais on suppose qu'Esdras réduit ici les monnoies d'alors à celles des Perses, auxquelles il étoit accoutumé. Les dix mille dariques valoient plus de cent mille livres.

Ibid. Plus de quarante-huit millions de notre monnoie.

lia : argenti talenta decem millia, et æris talenta decem et octo millia : ferri quoque centum millia talentorum.

huit mille talens de cuivre, " et cent mille talens de fer. "

Avant l'ère chr. vulg. 1015.

8. Et apud quemcumque inventi sunt lapides, dederunt in thesauros domus Domini, per manum Jahiel Gersonitis.

8. Tous ceux qui avoient quelques pierres *précieuses*, les donnèrent aussi pour être mises au trésor de la maison du Seigneur, sous la garde de Jahiel " de la famille de Gerson.

9. Lætatusque est populus, cum vota sponte promitterent, quia corde toto offerebant ea Domino : sed et David rex lætatus est gaudio magno.

9. Et tout le monde témoigna une grande joie, en faisant ces offrandes volontaires, parce qu'ils les offroient de tout leur cœur au Seigneur; et le roi David étoit aussi tout transporté de joie.

10. Et benedixit Domino coram universa multitudine, et ait : Benedictus es, Domine Deus Israel patris nostri, ab æterno in æternum.

10. C'est pourquoi il commença de louer Dieu devant toute cette multitude, et il dit : Seigneur qui êtes le Dieu d'Israël notre père, vous êtes béni dans tous les siècles.

11. Tua est, Domine, magnificentia, et potentia, et gloria, atque victoria, et tibi laus : cuncta enim quæ in cœlo sunt, et in terra, tua sunt : tuum, Domine, regnum, et tu es super omnes principes.

11. C'est à vous, Seigneur, qu'appartient la grandeur, la puissance, la gloire et la victoire; et c'est à vous que sont dues les louanges; car tout ce qui est dans le ciel et sur la terre est à vous; c'est à vous " qu'il appartient de régner; et vous êtes élevé au-dessus de tous les princes. "

12. Tuæ divitiæ, et tua est gloria : tu do-

12. Les richesses et la gloire sont à vous; " c'est vous qui avez la sou-

℣ 7. Plus de seize cent mille livres de notre poids.
Ibid. Plus de neuf millions de notre poids.

℣ 8. Garde des trésors de la maison du Seigneur. *Supr.* XXVI. 21. 22,

℣ 11. *Tua.... tuum.* En hébreu לָךְ, *tibi* : la répétition de ce mot est omise.
Ibid. Hébr. litt. *et extollens se omni in caput;* peut-être au lieu de *et omnis extollens se in caput*, c'est-à-dire, לכל, *omni* : pour וכל, *et omnis*, transposé.

℣ 12. Hébr. viennent de vous.

Avant l'ère chr. vulg. 1015.

veraine puissance sur toutes les créatures ; la force et l'autorité ″ sont entre vos mains ; vous possédez la grandeur et le commandement sur tous les hommes.

minaris omnium : in manu tua virtus et potentia, in manu tua magnitudo et imperium omnium.

13. C'est pourquoi nous vous rendons maintenant nos hommages, à vous qui êtes notre Dieu ; et nous donnons à votre saint nom les louanges *qui lui sont dues ;*

13. Nunc igitur, Deus noster, confitemur tibi, et laudamus nomen tuum inclytum.

14. *Car* ″ qui suis-je, moi ? et qui est mon peuple, pour pouvoir vous offrir ″ toutes ces choses ? Tout est à vous ; ″ et nous ne vous avons présenté que ce que nous avons reçu de votre main ;

14. Quis ego, et quis populus meus, ut possimus hæc tibi universa promittere ? tua sunt omnia : et quæ de manu tua accepimus, dedimus tibi.

15. Car nous sommes *comme* des étrangers et des voyageurs devant vous, ainsi que l'ont été tous nos pères. Nos jours *passent* comme l'ombre sur la terre ; et nous n'y demeurons qu'un moment.

Sap. II. 1.

15. Peregrini enim sumus coram te, et advenæ, sicut omnes patres nostri. Dies nostri quasi umbra super terram, et nulla est mora.

16. Seigneur notre Dieu, toutes les grandes richesses que nous avons amassées pour bâtir une maison à *la gloire de* votre saint nom, sont venues de votre main ; et toutes choses sont à vous.

16. Domine Deus noster, omnis hæc copia, quam paravimus, ut ædificaretur domus nomini sancto tuo, de manu tua est, et tua sunt omnia.

17. Je sais, mon Dieu, que vous sondez les cœurs, et que vous aimez la simplicité ; c'est pourquoi je vous ai aussi offert toutes ces choses dans la simplicité ″ de mon cœur et avec joie, et j'ai été ravi de joie de voir aussi tout ce peuple rassemblé en ce lieu vous offrir de même ses présens.

17. Scio, Deus meus, quod probes corda, et simplicitatem diligas, unde et ego in simplicitate cordis mei lætus obtuli universa hæc : et populum tuum qui hic repertus est, vidi cum ingenti gaudio tibi offerre donaria.

℣ 12. Autr. C'est vous qui avez le souverain domaine sur toutes les créatures ; la force et la puissance sont entre vos mains.

℣ 14. Cette particule est exprimée dans l'hébreu.

Ibid. Vulg. litt. *promittere.* Hébr. alit. *offerre.*

Ibid. Hébr. tout vient de vous.

℣ 17. Hébr. autr. la droiture.

18. Domine Deus Abraham, et Isaac et Israel, patrum nostrorum, custodi in æternum hanc voluntatem cordis eorum, et semper in venerationem tui mens ista permaneat.

18. Seigneur, qui êtes le Dieu de nos pères Abraham, Isaac et Israël, conservez éternellement cette volonté dans leur cœur, et faites qu'ils demeurent toujours fermes dans cette résolution de vous rendre la vénération *et le culte qu'ils vous doivent.* " Avant l'ère chr. vulg. 1015.

19. Salomoni quoque filio meo da cor perfectum, ut custodiat mandata tua, testimonia tua, et cæremonias tuas, et faciat universa: et ædificet ædem, cujus impensas paravit

19. Donnez aussi à mon fils Salomon un cœur parfait, afin qu'il garde vos commandemens et vos paroles, et *qu'il observe* vos cérémonies, et qu'il accomplisse tous vos ordres; qu'il bâtisse votre maison pour laquelle j'ai préparé toutes les choses nécessaires.

20. Præcepit autem David universæ ecclesiæ: Benedicite Domino Deo nostro. Et benedixit omnis ecclesia Domino Deo patrum suorum: et inclinaverunt se, et adoraverunt Deum, et deinde regem.

20. David dit ensuite à toute l'assemblée: Bénissez le Seigneur notre" Dieu. Et toute l'assemblée bénit le Seigneur Dieu de ses pères; et se Dieu et prosternant, ils adorèrent rendirent ensuite leur hommage au roi.

21. Immolaveruntque victimas Domino: et obtulerunt holocausta die sequenti, tauros mille, arietes mille, agnos mille cum libaminibus suis, et universo ritu abundantissime in omnem Israel.

21. Ils immolèrent en même temps des victimes au Seigneur; et le lendemain" ils lui offrirent en holocauste mille taureaux, mille beliers, et mille agneaux, avec leurs offrandes de liqueurs, et tout ce qui étoit prescrit; ce qui fut très-suffisant pour *nourrir* tout Israël.

III. Rois, II. 10. *et suiv.*

22. Et comederunt et biberunt coram Domino in die illo cum

22. Ainsi ils mangèrent et burent ce jour-là en la présence du Seigneur avec de grandes réjouissances. 3. *Reg.* 1. 34.

✝ 18. Hébr. autr. et affermissez-les dans cette disposition envers vous.
✝ 20. Hébr. votre Dieu.
✝ 21. Autr. Et le lendemain ils immolèrent des victimes au Seigneur, et lui offrirent des holocaustes; *et le nombre des bêtes offertes fut de* mille taureaux, etc.

Avant l'ère chr. vulg. 1015. Et *quand David fut mort,* ils sacrèrent une seconde fois Salomon, fils de David. Ils le ✝ sacrèrent par l'ordre du Seigneur pour être roi, et Sadoc pour être pontife.

grandi lætitia: et unxerunt secundo Salomonem filium David. Unxerunt autem eum Domino in principem, Sadoc in pontificem.

23. Ainsi Salomon fut mis sur le trône du Seigneur, pour régner au lieu de David son père. Il fut agréable à tous; ✝ et tout Israël lui rendit obéissance.

23. Seditque Salomon super solium Domini in regem pro David patre suo, et cunctis placuit: et paruit illi omnis Israel.

24. Tous les princes même, les grands du royaume, et les fils du roi David vinrent rendre leurs hommages, et se soumettre au roi Salomon. ✝

24. Sed et universi principes et potentes, et cuncti filii regis David dederunt manum, et subjecti fuerunt Salomoni regi.

25. Dieu éleva donc Salomon sur tout Israël, ✝ et combla son règne d'une telle gloire, que nul roi d'Israël n'en avoit eu avant lui de semblable.

25. Magnificavit ergo Dominus Salomonem super omnem Israel: et dedit illi gloriam regni, qualem nullus habuit ante eum rex Israel.

26. David, fils d'Isaïe, régna donc sur tout le peuple d'Israël.

26. Igitur David filius Isai regnavit super universum Israel.

5. *Reg.* II. 11. 27. Et la durée de son règne sur Israël fut de quarante ans; il régna sept ans à Hébron, et trente-trois ans à Jérusalem.

27. Et dies, quibus regnavit super Israel, fuerunt quadraginta anni: in Hebron regnavit septem annis, et in Jerusalem annis triginta tribus.

1014. 28. Il mourut dans une heureuse vieillesse, comblé d'années, de biens et de gloire. Et Salomon son fils régna en sa place.

28. Et mortuus est in senectute bona, plenus dierum, et divitiis, et gloria; et regnavit Salomon filius ejus pro eo.

29. Or toutes les actions du roi

29. Gesta autem Da-

✝ 22. Le pronom *eum*, לוֹ, est omis dans l'hébreu.
✝ 23. Hébr. litt. il réussit, *il eut un heureux commencement.*
✝ 24. Hébr. litt. vinrent mettre la main sous le roi Salomon. Il semble que cela désigne quelque cérémonie pareille à celle dont il est parlé dans la Genèse, XXIV. 2. XLVII. 29.
✝ 25. Hébr. aux yeux de tout Israël.

vid regis priora, et novissima, scripta sunt in libro Samuelis videntis, et in libro Nathan prophetæ, atque in volumine Gad videntis :

David, tant les premières que les dernières, sont écrites, *les premières*, dans le livre du prophète Samuël, et *les dernières*, dans le livre du prophète Nathan, et dans celui du prophète Gad, "

Avant l'ère chr. vulg. 1014.

30. Universique regni ejus, et fortitudinis, et temporum, quæ transierunt sub eo, sive in Israel, sive in cunctis regnis terrarum.

30. Avec tout ce qui s'est passé sous son règne, et les grands événemens que l'on vit alors, soit dans le royaume d'Israël, soit dans tous les autres royaumes de la terre.

¥ 29. Ces livres sont perdus ; mais de cette source sont sortis les deux premiers livres des Rois.

PARALIPOMÈNES.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

Sacrifices de Salomon sur l'autel de Gabaon. Dieu lui donne la sagesse, la gloire et les richesses.

III. Rois, III. 1-15.

Avant l'ère chr. vulg. 1014.

1. Salomon *s'étant assis sur le trône de son père, commença par exécuter les ordres qu'il lui avoit donnés avant de mourir. Il relégua le grand-prêtre Abiathar, fit mourir Joab, et punit Séméï. Il prévint, par la mort d'Adonias, les troubles qu'il vouloit exciter dans l'état, et récompensa les services que Sadoc et Banaïas avoient rendus à David.*" Le règne de Salomon, fils de David, fut donc affermi *au dedans par ces actions de justice; et il l'affermit au dehors par l'alliance qu'il contracta avec le roi d'Egypte, dont il épousa la fille.*" Et le Seigneur son Dieu étoit avec lui, et il l'éleva à un très-haut degré de puissance.

1. Confortatus est ergo Salomon filius David in regno suo, et Dominus Deus ejus erat cum eo, et magnificavit eum in excelsum.

2. Ce prince *voulant lui en témoigner sa reconnoissance*, donna ses ordres à tout Israël, aux colonels, aux capitaines, " et aux *autres* officiers, aux magistrats et aux autres chefs de toutes les familles, *de s'assembler auprès de lui.*

2. Præcepitque Salomon universo Israeli, tribunis, et centurionibus, et ducibus, et judicibus omnis Israel, et principibus familiarum :

3. Et il s'en alla avec toute cette multitude au haut lieu de Gabaon, où étoit le tabernacle de l'alliance

3. Et abiit cum universa multitudine in excelsum Gabaon, ubi

✝ 1. Voyez au IIIe livre des Rois, chap. II.
Ibid. Voyez au IIIe livre des Rois, chap. III. ✝ 1.
✝ 2. Hébr. litt. aux chefs de mille et *aux chefs* de cent.

erat tabernaculum fœderis Dei, quod fecit Moyses famulus Dei in solitudine.

de Dieu, que Moïse son serviteur lui avoit dressé dans le désert.

Avant l'ère chr. vulg. 1014.

4. Arcam autem Dei adduxerat David de Cariathiarim, in locum quem præparaverat ei, et ubi fixerat illi tabernaculum, hoc est, in Jerusalem.

4. Or David avoit déjà fait venir l'arche de Dieu, de Cariathiarim, au lieu qu'il lui avoit préparé, et où il lui avoit élevé un tabernacle, c'est-à-dire, à Jérusalem.

5. Altare quoque æneum, quod fabricatus fuerat Beseleel filius Uri filii Hur, ibi erat coram tabernaculo Domini: quod et requisivit Salomon, et omnis ecclesia.

5. Mais l'autel d'airain qu'avoit fait Béséléel, fils d'Uri, fils de Hur, étoit *resté* là devant le tabernacle du Seigneur *qui avoit été dressé par Moïse;* et Salomon accompagné de toute cette multitude, alla l'y chercher, *pour y offrir des sacrifices au Seigneur.*

Ex. XXXVIII. 1. 2.

6. Ascenditque Salomon ad altare æneum, coram tabernaculo fœderis Domini, et obtulit in eo mille hostias.

6. Il monta *donc* à cet autel d'airain qui étoit devant le tabernacle de l'alliance, et il immola dessus mille victimes.

7. Ecce autem in ipsa nocte apparuit ei Deus, dicens: Postula quod vis, ut dem tibi.

7. Cette nuit-là même, Dieu lui apparut, et lui dit: Demandez-moi ce que vous voulez que je vous donne.

8. Dixitque Salomon Deo: Tu fecisti cum David patre meo misericordiam magnam, et constituisti me regem pro eo.

8. Alors Salomon dit à Dieu: Vous avez fait éclater la grandeur de votre miséricorde envers David mon père, et vous avez bien voulu m'établir roi en sa place.

9. Nunc ergo, Domine Deus, impleatur sermo tuus, quem pollicitus es David patri meo: tu enim me fecisti regem super populum tuum multum, qui tam innumerabilis est, quam pulvis terræ.

9. *Mais je ne suis encore qu'un jeune enfant, et je ne sais point de quelle manière je dois me conduire." Qu'il vous plaise* donc, Seigneur Dieu, d'accomplir maintenant votre parole, et la promesse que vous avez faite à David mon père; puisque vous m'avez établi roi sur votre grand peuple qui est aussi innombrable que la poussière de la terre.

10. Da mihi sapien-

10. Donnez-moi la sagesse et l'in-

✝ 9. Voyez au IIIe livre des Rois, III. 7.

Avant l'ère chr. vulg. 1014.

telligence, afin que je sache comment je dois me conduire à l'égard de votre peuple ; car qui pourroit, *sans le secours de votre sagesse*, gouverner dignement un si grand peuple?

Sap. IX. 10.

tiam et intelligentiam, utingrediar et egrediar coram populo tuo : quis enim potest hunc populum tuum digne, qui tam grandis est, judicare?

11. Alors Dieu répondit à Salomon : Puisque votre cœur a préféré ces choses *à toutes les autres*, que vous ne m'avez point demandé de richesses ni de grands biens, ni de la gloire, ni la mort de ceux qui vous haïssent, ni même une vie longue, et que vous m'avez demandé la sagesse et la science, afin que vous puissiez gouverner mon peuple, sur lequel je vous ai établi roi ;

11. Dixit autem Deus ad Salomonem : Quia hoc magis placuit cordi tuo, et non postulasti divitias, et substantiam, et gloriam, neque animas eorum qui te oderunt, sed nec dies vitæ plurimos : petisti autem sapientiam et scientiam, ut judicare possis populum meum, super quem constitui te regem,

12. La sagesse et la science vous sont accordées ;" et de plus, je vous donnerai tant de biens, tant de richesses et tant de gloire, que nul roi, ni avant vous, ni après vous, ne vous aura été égal.

12. Sapientia et scientia data sunt tibi : divitias autem et substantiam et gloriam dabo tibi, ita ut nullus in regibus, nec ante te, nec post te, fuerit similis tui.

13. Salomon descendit donc de ce lieu haut" de Gabaon, et s'en revint de" devant le tabernacle de l'alliance à Jérusalem. Et il régna sur Israël *avec beaucoup de sagesse et de bonheur*.

13. Venit ergo Salomon ab excelso Gabaon in Jerusalem coram tabernaculo fœderis, et regnavit super Israel.

III. Rois, x. 26. *et suiv.*

14. Il amassa un grand nombre de chariots de guerre et de cavalerie ; il eut mille quatre cents chariots," et douze mille hommes de cavalerie ; il en fit mettre une partie dans les villes destinées à loger les équipages,

14. Congregavitque sibi currus et equites, et facti sunt ei mille quadringenti currus, et duodecim millia equitum, et fecit eos

℣ 12. Dans l'hébreu, נתן, *datum*, peut-être pour נתתי, *dedi*.

℣ 13. On lit dans l'hébreu, לבמה, *ad excelsum*, pour מבמה, *ab excelso*.

Ibid. C'est le sens de l'héb. : *a facie tabernaculi fœderis. Supr.* ℣ 3.

℣ 14. Voyez au IIIe livre des Rois, x. 26.

esse in urbibus quadrigarum, et cum rege in Jerusalem.

15. Præbuitque rex argentum et aurum in Jerusalem quasi lapides, et cedros quasi sycomoros, quæ nascuntur in campestribus multitudine magna.

16. Adducebantur autem ei equi de Ægypto, et de Coa, a negotiatoribus regis, qui ibant, et emebant pretio,

17. Quadrigam equorum sexcentis argenteis, et equum centum quinquaginta: similiter de universis regnis Hethæorum, et a regibus Syriæ emptio celebrabatur.

et le reste à Jérusalem près de sa personne. Avant l'ère chr. vulg. 1014

15. Il rendit l'or et l'argent aussi communs que les pierres dans Jérusalem, et les cèdres aussi communs que ce grand nombre de sycomores qui naissent dans la campagne.

16. Les marchands qui trafiquoient pour ce prince, faisoient des voyages en Egypte, à Coa, et lui amenoient des chevaux *de prix* qu'ils y achetoient.

17. L'attelage de quatre chevaux revenoit à six cents sicles d'argent, et un cheval à cent cinquante; et l'on en achetoit ainsi de tous les rois des Héthéens, et de ceux de Syrie."

℣ 16. et 17. Voyez au IIIe livre des Rois, x. 28. 29. *De Ægypto et de Coa*, hébraïsme pour *scilicet de Coa;* comme la suite le prouve dans l'hébreu où ces deux noms sont ensuite répétés comme ne désignant qu'un seul lieu nommé *Coa*, et situé dans l'Egypte.

CHAPITRE II.

Salomon demande à Hiram, roi de Tyr, un homme habile pour conduire l'entreprise de la construction du temple, et le prie de lui envoyer les bois nécessaires pour cet édifice. Ouvriers destinés à cet ouvrage.

III. Rois, v.

1. Decrevit autem Salomon ædificare domum nomini Domini, et palatium sibi.

2. Et numeravit septuaginta millia virorum portantium humeris, et octoginta

1. Salomon *se voyant* donc *dans une si grande abondance de biens,* résolut de bâtir un temple au nom du Seigneur, et un palais pour lui-même.

2. Il engagea soixante-dix mille hommes pour porter des fardeaux, et quatre-vingt mille pour tailler les pierres dans les montagnes, et trois

Avant l'ère chr. vulg. 1014.

mille six cents pour être inspecteurs, *et les faire apporter à Jérusalem toutes taillées, et prêtes à poser.*

millia qui cæderent lapides in montibus, præpositosque eorum tria millia sexcentos.

3. Salomon envoya aussi vers Hiram, roi de Tyr, et donna ordre qu'on lui dît de sa part : Faites-moi la même grace" que vous avez faite à David mon père, lui ayant envoyé des bois de cèdre pour bâtir le palais où il a demeuré *depuis*,

3. Misit quoque ad Hiram regem Tyri, dicens : Sicut egisti cum David patre meo, et misisti ei ligna cedrina, ut ædificaret sibi domum, in qua et habitavit:

4. Afin que je puisse bâtir un temple au nom du Seigneur mon Dieu, et le" lui dédier pour y brûler de l'encens en sa présence, y consumer des parfums, et y exposer toujours des pains *devant lui*, comme aussi pour offrir des holocaustes le matin et le soir, ainsi qu'il a été ordonné pour toujours à Israël, les jours de sabbat, les premiers jours des mois et dans les autres solennités du Seigneur notre Dieu ;"

4. Sic fac mecum, ut ædificem domum nomini Domini Dei mei, ut consecrem eam ad adolendum incensum coram illo, et fumiganda aromata, et ad propositionem panum sempiternam, et ad holocautomata mane et vespere, sabbatis quoque et neomeniis, et solemnitatibus Domini Dei nostri in sempiternum, quæ mandata sunt Israeli.

5. Car le temple que j'ai dessein de bâtir doit être grand, parce que notre Dieu est grand au-dessus de tous les dieux.

5. Domus enim quam ædificare cupio, magna est : magnus est enim Deus noster super omnes deos.

✝ 3. La traduction anticipe dans ce verset les mots *Sic fac mecum* que la Vulgate met au commencement du verset suivant. On ne les trouve point exprimés dans l'hébreu; mais le sens de la phrase les renferme. L'hébreu du ✝ 4. dit : *Et ecce ego ædifico.* C'est une parenthèse qui embrasse les ✝ 4. 5. 6., en sorte que la suite du ✝ 3. est au ✝ 7. *Sicut egisti cum David patre meo, et misisti ei*, etc.... *Mitte ergo mihi*, etc. Ou selon l'hébreu : *Et nunc mitte mihi*, etc. C'est-à-dire, comme vous avez envoyé des bois à mon père, ... envoyez-moi maintenant un ouvrier habile.

✝ 4. Au lieu du pronom *eam* on lit dans l'hébreu *ei*, et alors les deux verbes se joignent en ce sens : *ad conservandum ei et ad adolendum coram illo suffimentum aromatum* : pour lui consacrer et faire monter devant lui la fumée des aromates.

Ibid. L'hébreu peut signifier : (et) *in æternum hoc erit super Israel* : ce qui est ordonné pour toujours à Israël; car, quoique la forme du culte dût changer, le fond en étoit perpétuel en ce que les cérémonies figuratives ne devoient céder qu'au culte nouveau qui en est le parfait accomplissement.

6. Quis ergo poterit prævalere, ut ædificet ei dignam domum? si cœlum, et cœli cœlorum capere eum nequeunt, quantus ego sum, ut possim ædificare ei domum? sed ad hoc tantum, ut adoleatur incensum coram illo.

6. Qui pourra donc se croire capable de lui bâtir une maison digne de lui? Si le ciel et les cieux des cieux ne peuvent le contenir, qui suis-je, moi, pour entreprendre de lui bâtir une maison? Mais aussi c'est seulement pour faire brûler de l'encens en sa présence, *et non pour lui préparer une demeure où il puisse habiter.* Avant l'ère chr. vulg. 1014.

7. Mitte ergo mihi virum eruditum, qui noverit operari in auro et argento, ære et ferro, purpura, coccino, et hyacintho, et qui sciat sculpere cælaturas, cum his artificibus, quos mecum habeo in Judæa et Jerusalem, quos præparavit David pater meus.

7. Envoyez-moi donc un homme habile, qui sache travailler en or, en argent, en cuivre, en fer, en *ouvrages de* pourpre, *d'*écarlate et *d'*hyacinthe, et qui sache faire toutes sortes de sculptures et de ciselures, *pour l'employer* avec les ouvriers que j'ai auprès de moi dans la Judée et à Jérusalem, et que David mon père avoit choisis.

8. Sed et ligna cedrina mitte mihi, et arceuthina, et pinea de Libano: scio enim quod servi tui noverint cædere ligna de Libano, et erunt servi mei cum servis tuis,

8. Envoyez-moi aussi des bois de cèdre, de sapin, " et des pins " du Liban, *que je vous prie de faire couper par vos gens;* car je sais que vos sujets sont adroits à couper les arbres du Liban; et les miens *qui ne sont pas si habiles* travailleront avec les vôtres, *et s'instruiront sous eux,*

9. Ut parentur mihi ligna plurima: domus enim quam cupio ædificare, magna est nimis, et inclyta.

9. Afin que l'on me prépare quantité de bois, parce que la maison que je désire bâtir doit être très-grande et très-magnifique.

10. Præterea operariis, qui cæsuri sunt ligna, servis tuis, dabo in cibaria tritici coros

10. Je donnerai pour la nourriture de vos gens qui seront occupés à la coupe de ces bois, vingt mille sacs " de froment " et autant d'orge,

℣ 8. Vulg. litt. *arceuthina*, des bois de genièvre. Hébr. litt. *abiegna*, des bois de sapin. Il est traduit ainsi dans le IIIe livre des Rois, v. 10.

Ibid. Le mot hébreu est le même que la Vulgate a traduit ailleurs par *thyina*, des bois de citre. Voyez au IIIe livre des Rois, x. 11.

℣ 10. A la lettre: vingt mille cores. Le core contenoit environ 300 pintes.

Ibid. Hébr. de froment battu. On a pu confondre מכות, *percussionis*,

Avant l'ère chr. vulg. 1014.

avec vingt mille barils" de vin, et vingt mille bariques" d'huile.

viginti millia, et hordei coros totidem, et vini viginti millia metretas, olei quoque sata viginti millia.

11. Hiram, roi de Tyr, *ayant entendu ces paroles de Salomon, fut comblé de joie, et en rendit graces au Seigneur. Il* écrivit *aussi* à Salomon, et lui manda : Parce que le Seigneur a aimé son peuple, il vous a établi roi sur lui.

11. Dixit autem Hiram rex Tyri per litteras quas miserat Salomoni : Quia dilexit Dominus populum suum, idcirco te regnare fecit super eum.

12. Et il ajouta : Que le Seigneur Dieu d'Israël, qui a fait le ciel et la terre, soit béni d'avoir donné au roi David un fils si sage, si habile, si plein d'esprit et de prudence, pour bâtir un temple au Seigneur et un palais pour lui. *J'accepte vos offres, et je ferai ce que vous demandez.*

12. Et addidit, dicens : Benedictus Dominus Deus Israel, qui fecit cœlum et terram, qui dedit David regi filium sapientem, et eruditum, et sensatum, atque prudentem, ut ædificaret domum Domino, et palatium sibi.

13. Je vous envoie donc Hiram, homme habile et intelligent, *que j'honore comme* mon père" *à cause de son grand âge et de son extrême capacité.*

13. Misi ergo tibi virum prudentem et scientissimum Hiram patrem meum,

14. Sa mère est *de la ville* de Dan" et son père est Tyrien. Il sait travailler en or, en argent, en cuivre, en fer, en marbre, en bois, et même en pourpre, en hyacinthe, en fin lin et en écarlate ; il sait encore graver toutes sortes de figures; et il a un génie merveilleux pour inventer tout ce qui est nécessaire pour toutes sortes d'ouvrages. *Il travaillera* avec vos ouvriers et avec

14. Filium mulieris de filiabus Dan, cujus pater fuit Tyrius, qui novit operari in auro et argento, ære, et ferro, et marmore, et lignis, in purpura quoque, et hyacintho, et bysso, et coccino : et qui scit cælare omnem sculpturam, et adinve-

avec מכלת, ou מאכלת, *alimentum*, qu'on lit au IIIe livre des Rois, ℣ 11. et que la Vulgate exprime ici par *cibaria*.

℣ 10. Hébr. vingt mille baths. Le bath contenoit environ 30 pintes. *Ibid.* Hébr. vingt mille baths.

✠ 13. Quelques-uns traduisent l'hébreu : Hiram-Abi *ou Abiu*. *Infr.* IV. 16. Dans l'hébreu ce nom est précédé de la lettre ל, marque du datif; mais les Septante et la Vulgate ne la reconnoissent point.

℣ 14. Dans la tribu de Nephthali. 3. *Reg.* VII. 14.

nire prudenter quodcumque in opere necessarium est, cum artificibus tuis, et cum artificibus domini mei David patris tui.

ceux de David mon seigneur votre père. Avant l'ère chr. vulg. 1014.

15. Triticum ergo, et hordeum, et oleum, et vinum quæ pollicitus es, domine mi, mitte servis tuis.

15. Envoyez donc, mon seigneur, à vos serviteurs le blé, l'orge, l'huile et le vin que vous leur avez promis.

16. Nos autem cædemus ligna de Libano, quot necessaria habueris, et applicabimus ea ratibus per mare in Joppe : tuum autem erit transferre ea in Jerusalem.

16. Nous ferons couper dans le Liban tout le bois dont vous aurez besoin, et nous le ferons charger sur des barques " pour le conduire par mer à Joppé, d'où vous le ferez transporter à Jérusalem.

17. Numeravit igitur Salomon omnes viros proselytos, qui erant in terra Israel, post dinumerationem quam dinumeravit David pater ejus, et inventi sunt centum quinquaginta millia, et tria millia sexcenti.

17. Salomon fit faire un dénombrement de tous les prosélytes " qui étoient dans la terre d'Israël depuis le dénombrement qu'en avoit fait faire David son père, et il s'en trouva cent cinquante-trois mille six cents.

18. Fecitque ex eis septuaginta millia qui humeris onera portarent, et octoginta millia qui lapides in montibus cæderent : tria autem millia et sexcentos præpositos operum populi.

18. Il en choisit soixante-dix mille pour porter les fardeaux sur leurs épaules, et quatre-vingt mille pour tailler les pierres dans les montagnes, et trois mille six cents pour conduire les ouvrages.

† 16. Autr. nous le ferons lier en radeaux.
† 17. Hébr. autr. les étrangers, *restes des Chananéens.*

CHAPITRE III.

Salomon commence de bâtir le temple. Plan de cet édifice. Description des chérubins qui étoient dans le sanctuaire, et des colonnes qui étoient aux deux côtés de la porte du temple.

III. Rois, VI.

Avant l'ère chr. vulg. 1012.

1. Salomon commença donc à bâtir le temple du Seigneur à Jérusalem sur la montagne de Moria, qui avoit été montrée à David son père, et au lieu même que David avoit disposé " dans l'aire d'Ornan le Jébuséen.

2. *Reg.* XXIV. 25. 1. *Par.* XXI. 20.

2. Il commença cet édifice le second mois " de la quatrième année de son règne.

3. Et voici le plan que suivit ce prince pour construire cette maison du Seigneur : La longueur étoit de soixante coudées, suivant la première *et l'ancienne* mesure, *telle qu'elle avoit été en usage du temps de Moïse ;* " la largeur de vingt coudées.

4. Le vestibule qui étoit devant, dont la longueur répondoit à la largeur du temple, étoit aussi de vingt coudées : mais sa hauteur étoit de cent vingt ; " et Salomon le fit tout dorer par dedans d'un or très-pur.

1. Et cœpit Salomon ædificare domum Domini in Jerusalem in monte Moria, qui demonstratus fuerat David patri ejus, in loco quem paraverat David in area Ornan Jebusæi.

2. Cœpit autem ædificare mense secundo, anno quarto regni sui.

3. Et hæc sunt fundamenta, quæ jecit Salomon, ut ædificaret domum Dei : longitudinis cubitos in mensura prima sexaginta, latitudinis cubitos viginti.

4. Porticum vero ante frontem, quæ tendebatur in longum juxta mensuram latitudinis domus, cubitorum viginti : porro

℣ 1. Hébr. litt. *quem paravit in loco*, visiblement faute de copiste pour *in loco quem paravit*.

℣ 2. Hébr. autr. le second *jour* du second mois. Mais cette répétition du mot *second* n'est peut-être qu'une faute de copiste.

℣ 3. Ou même jusqu'au temps de Salomon. L'auteur de ces livres, qui écrivoit au retour de la captivité, distingue ici cette coudée de celle qui étoit en usage à Babylone. Cette ancienne coudée étoit d'environ vingt pouces et demi.

℣ 4. Il faudroit peut-être lire ici dans l'hébreu : mais sa largeur étoit de dix coudées. C'est ce que l'on trouve au IIIe livre des Rois, VI. 3. En hébreu il est facile de confondre מאה, *centum*, avec אמה, *cubitus*, qui manque ici. Il y a aussi grande affinité entre עשר, *dix*, et עשרים, *vingt*.

Avant l'ère chr. vulg. 1012.

altitudo centum viginti cubitorum erat : et deauravit eam intrinsecus auro mundissimo.

5. Domum quoque majorem texit tabulis ligneis abiegnis, et laminas auri obrizi affixit per totum : sculpsitque in ea palmas, et quasi catenulas se invicem complectentes.

6. Stravit quoque pavimentum templi pretiosissimo marmore, decore multo.

7. Porro aurum erat probatissimum, de cujus laminis texit domum, et trabes ejus, et postes, et parietes, et ostia : et cælavit cherubim in parietibus.

8. Fecit quoque domum Sancti sanctorum : longitudinem juxta latitudinem domus, cubitorum viginti, et latitudinem similiter viginti cubitorum : et laminis aureis texit eam, quasi talentis sexcentis.

9. Sed et clavos fecit aureos, ita ut singuli clavi siclos quin-

5. Il fit aussi planchéier " la partie la plus grande du temple, *appelée le Saint*, de bois de sapin, et fit appliquer sur tout ce plancher des lames de l'or le plus pur; et il y fit graver des palmes, et comme de petites chaînes qui étoient enlacées les unes dans les autres.

6. Il fit paver le *reste du* temple d'un marbre très-précieux, dont les compartimens faisoient un très-grand ornement. "

7. L'or des lames dont il fit couvrir le lambris de cet édifice, les poutres, les pilastres, les murailles et les portes, étoit très-fin ; " et il fit aussi représenter des chérubins sur les murailles.

8. Il fit encore le sanctuaire ; sa longueur, qui répondoit à la largeur du temple, étoit de vingt coudées ; sa largeur avoit pareillement vingt coudées : il le couvrit tout de lames d'or, qui pouvoient monter à six cents talens.

9. Il fit aussi d'or massif *tous* les clous dont chacun pesoit cinquante sicles. " Les chambres des étages

℣ 5. Voyez au IIIe livre des Rois, VI. 15.

℣ 6. Autr. Et *sous ce plancher* il avoit fait paver le temple d'un marbre très-précieux et très-beau. On lit dans l'hébreu, וירצף, *Et texit*, pour וירצף, *et stravit*. Ceux qui doutent que ce marbre ait été mis sous des planches, oublient peut-être qu'au IIIe livre des Rois, VI. 15., il est dit que Salomon fit couvrir le pavé du temple par des ais de sapin.

℣ 7. Hébr. étoit de l'or de Pharvaïm. Voyez la *Dissertation sur le pays d'Ophir*, tome VI. La Vulgate rapporte très-bien à ce ℣ ces mots que l'hébreu rapporte au ℣ précédent. Le révérend père Houbigant pense que dans l'hébreu leur vraie place est au milieu du ℣ 7.

℣ 9. Le sicle étoit d'une demi-once. Il faudroit peut-être lire cinq sicles.

Avant l'ère chr. vulg. 1012.

d'en haut ″ étoient aussi revêtues d'or.

quagenos appenderent : cœnacula quoque texit auro.

10. Outre cela, il fit faire dans le sanctuaire deux statues de chérubins *de bois d'olivier,*″ qu'il couvrit toutes d'or.″

10. Fecit etiam in domo Sancti sanctorum cherubim duos, opere statuario, et texit eos auro.

11. L'étendue des ailes de ces *deux* chérubins étoit de vingt coudées; de sorte qu'une des ailes *du premier chérubin* avoit cinq coudées, et touchoit la muraille du temple, et que l'autre *aile du même chérubin* qui avoit encore cinq coudées, touchoit l'aile du second chérubin.

11. Alæ cherubim viginti cubitis extendebantur, ita ut una ala haberet cubitos quinque, et tangeret parietem domus : et altera quinque cubitos habens, alam tangeret alterius cherub.

12. De même une des ailes de ce second chérubin, qui avoit cinq coudées d'étendue, touchoit la muraille; et son autre aile, qui étoit aussi de cinq coudées, venoit joindre l'aile du premier.

12. Similiter cherub alterius ala quinque habebat cubitos, et tangebat parietem : et ala ejus altera quinque cubitorum, alam cherub alterius contingebat.

13. Les ailes de ces deux chérubins étoient donc déployées, et avoient vingt coudées d'étendue; et ces chérubins étoient représentés droits sur leurs pieds, et leurs faces tournées vers le temple extérieur. ″

13. Igitur alæ utriusque cherubim expansæ erant, et extendebantur per cubitos viginti : ipsi autem stabant erectis pedibus, et facies eorum erant versæ ad exteriorem domum.

Matt. XXVII. 51.

14. Il fit aussi un voile d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate et de fin lin, sur lequel il fit représenter des chérubins.

14. Fecit quoque velum ex hyacintho, purpura, cocco, et bysso : et intexuit ei cherubim.

III. Rois, VII. 15.-22.

Jerem. LII. 20.

15. *Il fit* de plus devant la porte

15. Ante fores etiam

℣ 9. Hébr. autr. *les lambris ou* les planchers d'en haut.

℣ 10. Voyez au IIIe livre des Rois, VI. 23. *et seqq.*

Ibid. On lit dans l'hébreu, וַיִּצְפּוּ, *et texerunt,* au lieu de וַיְצַף, *et texit.*

℣ 13. C'est-à-dire, vers le Saint. Hébr. autr. tournées en dedans; c'est-à-dire, l'une vis-à-vis de l'autre.

templi duas columnas, quæ triginta et quinque cubitos habebant altitudinis : porro capita earum, quinque cubitorum.

16. Necnon et quasi catenulas in oraculo, et superposuit eas capitibus columnarum : malogranata etiam centum, quæ catenulis interposuit.

17. Ipsas quoque columnas posuit in vestibulo templi, unam a dextris, et alteram a sinistris : eam quæ a dextris erat, vocavit Jachin : et quæ ad lævam, Booz.

du temple deux colonnes de trente-cinq *coudées de long les deux, ayant chacune dix-sept* coudées *et demie* de haut, *et dix-huit coudées avec leur socle* ; " et leur chapiteau étoit de cinq coudées.

Avant l'ère chr. vulg. 1012.

16. Il fit aussi des chaînes *en forme de rets*, comme il y en avoit dans le sanctuaire; et il les mit sur les chapiteaux des colonnes, et cent " grenades qui étoient entrelacées dans ces chaînes.

17. Il fit mettre ces colonnes dans " le vestibule du temple; l'une à droite, l'autre à gauche ; il appela celle qui étoit du côté droit Jachin, et celle qui étoit du côté gauche Booz, *marquant par ces deux mots, qui signifient, Il se soutiendra par sa force, que la puissance du Seigneur veilleroit à la conservation de ce temple.* "

℣ 15. Le texte du IIIe livre des Rois, VII. 15., leur donne dix-huit coudées de haut. Les copistes ont pu confondre les lettres numérales qui expriment ces nombres.

℣ 16. Au IIIe livre des Rois, VII. 42., on voit qu'il y avoit deux rangs de deux cents grenades; ce qui faisoit quatre cents ; et comme chez les Hébreux ce nombre s'exprime ainsi que chez nous en deux mots, il pourroit être qu'au lieu de *cent* on auroit lu ici *quatre cents*. Ce nombre se trouve au chap. suivant, ℣ 13.

℣ 17. Autr. au vestibule; c'est-à-dire, à la porte du vestibule.

Ibid. Voyez au IIIe livre des Rois, VII. 21.

CHAPITRE IV.

Description de l'autel des holocaustes, de la mer d'airain, des bassins, chandeliers, tables, et autres vaisseaux et ouvrages du temple.

III. Rois, VII. 23.-50.

1. Fecit quoque altare æneum viginti cubitorum longitudinis, et viginti cubitorum latitudinis, et decem cubitorum altitudinis.

1. Salomon fit ensuite un autel d'airain de vingt coudées de long, de vingt de large, et de dix de haut ;

Avant l'ère chr. vulg. 1012

2. Et une mer *ou une cuve* de fonte qui avoit dix coudées d'un bord à l'autre, et qui étoit toute ronde; elle avoit cinq coudées de haut ; et un cordon de trente coudées entouroit sa circonférence.

2. Mare etiam fusile decem cubitis a labio usque ad labium, rotundum per circuitum : quinque cubitos habebat altitudinis, et funiculus triginta cubitorum ambiebat gyrum ejus.

3. Au-dessous *du bord* de cette mer, il y avoit des figures de bœufs *en forme de consoles ;* " et elle étoit environnée au dehors de deux rangs de consoles, y en ayant dix dans l'espace de chaque coudée. " Or ces bœufs avoient été jetés en fonte. "

3. Similitudo quoque boum erat subter illud, et decem cubitis quædam extrinsecus cælaturæ, quasi duobus versibus alvum maris circuibant : boves autem erant fusiles.

4. Cette mer étoit posée sur douze bœufs dont trois regardoient le septentrion, trois l'occident, trois le midi, et les trois autres l'orient. Cette mer étoit posée sur ces bœufs; et le derrière du corps de ces bœufs étoit caché sous cette mer.

4. Et ipsum mare super duodecim boves impositum erat, quorum tres respiciebant ad aquilonem, et alii tres ad occidentem ; porro tres alii meridiem, et tres qui reliqui erant, orientem, habentes mare superpositum : posteriora autem boum erant intrinsecus sub mari.

5. L'épaisseur de ce vaisseau étoit d'un palme, et son bord étoit comme celui d'une coupe, ou comme la feuille d'un lys courbée en dehors ; " et il contenoit trois mille mesures, *qui faisoient plus de trois cents muids.*

5. Porro vastitas ejus habebat mensuram palmi, et labium illius erat quasi labium calicis, vel repandi lilii : capiebatque tria millia metretas.

6. Il fit aussi dix bassins; et il en

6. Fecit quoque con-

℣ 3. Le même mot hébreu pourroit signifier une sorte de raisin, du moins à en juger par la langue arabe. Ce qui s'accorderoit mieux avec le texte parallèle du IIe livre des Rois, VII. 24. Au lieu de *subter illud*, on lit dans le texte parallèle *subter labium ejus.*

Ibid. Vulg. litt. *decem cubitis.* Hébr. *decem in cubito.*

Ibid. L'hébreu ajoute : de même que le bassin.

℣ 5. On lit dans l'hébreu, מחזיק, *comprehendens*, au lieu de מחוק, *repandi*, qui convient ici beaucoup mieux.

chas decem : et posuit quinque a dextris, et quinque a sinistris, ut lavarent in eis omnia quæ in holocaustum oblaturi erant : porro in mari sacerdotes lavabantu r.

mit cinq à droite et cinq à gauche, pour y laver tout ce qui devoit être offert " en holocauste; au lieu que les prêtres se lavoient dans *d'autres bassins qui étoient au-dessous de* cette mer.

Avant l'ère chr. vulg. 1012.

7. Fecit autem et candelabra aurea decem, secundum speciem qua jussa erant fieri : et posuit ea in templo, quinque a dextris, et quinque a sinistris.

7. Il fit encore dix chandeliers d'or, selon la forme en laquelle il avoit été ordonné qu'on les fît; et il les mit dans le temple, cinq d'un côté et cinq de l'autre.

8. Necnon et mensas decem : et posuit eas in templo, quinque a dextris, et quinque a sinistris : phialas quoque aureas centum.

8. Il fit aussi dix tables, et les mit dans le temple, cinq à droite et cinq à gauche ; et cent fioles " d'or.

9. Fecit etiam atrium sacerdotum, et basilicam grandem : et ostia in basilica, quæ texit ære.

9. Il fit aussi le parvis des prêtres, et une grande basilique" où il y avoit des portes qui étoient couvertes d'airain ; *et cette grande basilique étoit le parvis du peuple, et le lieu où il s'assembloit.*

10. Porro mare posuit in latere dextro contra orientem ad meridiem.

10. Il mit la mer *d'airain dans ce parvis* au côté droit *du temple*, vis-à-vis l'orient vers le midi. "

11. Fecit autem Hiram lebetes, et creagras, et phialas : et complevit omne opus regis in domo Dei :

11. Hiram fit aussi des chaudières, *des marmites, des bassins*, des fourchettes et des fioles ; " et il acheva tout l'ouvrage que le roi avoit entrepris de faire dans le temple de Dieu;

12. Hoc est, colum-

12. C'est-à-dire, les deux colonnes,

℣ 6. Hébr. autr. tout ce qui concernoit les holocaustes; c'est-à-dire, les victimes, et tout ce qui y servoit.

℣ 8. Hébr. vases *propres à faire des libations*.

℣ 9. Au lieu de *basilicam*, on lit dans l'hébreu : עזרה, *adjutorium*, vraisemblablement pour חצרה, *atrium* ou *aulam*. L'hébreu dit que les portes de ces deux parvis étoient couvertes d'airain.

℣ 10. Quelques-uns placent cette mer près la porte orientale du parvis des prêtres au midi de cette porte.

℣ 11. Voyez au III^e^ livre des Rois, VII. 40.

Avant l'ère chr. vulg. 1012.

leurs épistyles *ou cordons doubles, en forme de colliers qui étoient au-dessus des colonnes, et qui environnoient* leurs chapiteaux, avec une espèce de rets qui couvroient les chapiteaux par-dessus les épistyles. "

13. Il fit encore quatre cents grenades et deux rets *pour les deux colonnes ;* de sorte qu'il y avoit deux rangs de ces grenades à chaque rets, *jointes ensemble par autant de petites chaînes faites en forme de rets,* qui couvroient les épistyles et les chapiteaux des colonnes. "

14. Il fit aussi les *dix"* socles *d'airain*, et les *dix* bassins qu'il mit dessus,

15. La mer et les douze bœufs qui la soutenoient,

16. Les chaudières, les fourchettes et les fioles. " Enfin Hiram fit à Salomon *qui t'aimoit comme* son père, " toutes sortes de vases pour la maison du Seigneur de l'airain le plus pur.

17. Le roi les fit jeter en fonte dans de la terre d'argile, en une plaine *proche* du Jourdain, entre Socoth " et Sarédatha *ou Sarthan.*

18. La multitude de ces vases étoit innombrable ;" et l'on ne put savoir le poids du métal *qui y entra.*

nas duas, et epistylia, et capita, et quasi quædam retiacula, quæ capita tegerent super epistylia :

13. Malogranata quoque quadringenta, et retiacula duo, ita ut bini ordines malogranatorum singulis retiaculis jungerentur, quæ protegerent epistylia, et capita columnarum.

14. Bases etiam fecit, et conchas, quas surperposuit basibus :

15. Mare unum, boves quoque duodecim sub mari,

16. Et lebetes et creagras, et phialas. Omnia vasa fecit Salomoni Hiram pater ejus in domo Domini ex ære mundissimo.

17. In regione Jordanis fudit ea rex in argillosa terra, inter Socoth et Saredatha.

18. Erat autem multitudo vasorum innumerabilis, ita ut ignoraretur pondus æris.

℣ 12. Voyez au III^e^ livre des Rois, VII. 41.

℣ 13. Voyez au III^e^ livre des Rois, VII. 42.

℣ 14. Au lieu de עשה, *fecit*, répété deux fois dans l'hébreu, dans le III^e^ livre des Rois, VII. 43., on lit עשר et עשרה, *decem.*

℣ 16. Voyez au ℣ 11. Dans l'hébreu on lit ici המזלגות, *tridentes*, au lieu de המזרקות, exprimé par *phialas* au ℣ 11.

Ibid. Quelques-uns traduisent l'hébreu, Hiram-Abin *ou Abi. Supr.* II. 13.

℣ 17. Ce lieu est ainsi nommé au III^e^ livre des Rois, VII. 46. On lit communément ici dans la Vulgate, *Sochot ;* mais c'est assez visiblement une faute d'impression.

℣ 18. Hébr. Salomon fit tous ces vases en si grand nombre que l'on ne put savoir le poids de l'airain *qu'il y employa.*

19. Fecitque Salomon omnia vasa domus Dei, et altare aureum, et mensas, et super eas panes propositionis :

19. Ainsi Salomon fit faire tous les vaisseaux du temple du Seigneur avec l'autel d'or, et les tables sur lesquelles on mettoit les pains qu'on exposoit *devant le Seigneur*. Avant l'ère chr. vulg. 1012

20. Candelabra quoque cum lucernis suis, ut lucerent ante oraculum juxta ritum, ex auro purissimo :

20. Il fit encore d'un or très-pur les chandeliers avec leurs lampes, pour les faire brûler devant l'oracle, selon la coutume.

21. Et florentia quædam, et lucernas, et forcipes aureos : omnia de auro mundissimo facta sunt.

21. Il fit aussi les fleurons *qui servoient d'ornement à ces chandeliers*, les lampes et les pincettes d'un or très-pur.

22. Thymiateria quoque, et thuribula, et phialas, et mortariola ex auro purissimo. Et ostia cælavit templi interioris, id est, in Sancta sanctorum : et ostia templi forinsecus aurea. Sicque completum est omne opus quod fecit Salomon in domo Domini.

22. Les cassolettes, les encensoirs, les coupes, les mortiers" étoient de même d'un or très-pur. Les portes du temple intérieur, c'est-à-dire, du Saint des saints, étoient toutes ciselées; et les portes extérieures du temple étoient d'or. " Et ainsi Salomon acheva tous les ouvrages qu'il avoit entrepris de faire pour la maison du Seigneur.

℣ 22. Voyez au IIIe livre des Rois, VII. 50.
Ibid. Au lieu de פתח, *aditus* ou *cælatura*, on lit dans le IIIe livre des Rois, VII. 50. פתות, *cardines*. Les gonds des portes du Saint des saints et de celles du temple étoient d'or.

CHAPITRE V.

Cérémonie du transport de l'arche dans le sanctuaire.

III. Rois, VII. 51.

1. Intulit igitur Salomon omnia quæ voverat David pater suus:

1. Salomon fit donc apporter *dans le temple* tout ce que David son père y avoit voué, et mit l'or, l'argent " 1003.

℣ 1. Hébr. litt. *et argentum*. Mais cette conjonction ne se trouve point dans le texte parallèle des Rois.

Avant l'ère chr. vulg. 1003.

et tous les vases dans les trésors de la maison de Dieu.

argentum, et aurum, et universa vasa posuit in thesauris domus Dei.

III. Rois, VIII. 1.-11.

2. Après cela, il assembla à Jérusalem tous les anciens d'Israël, tous les princes des tribus et les chefs des familles des enfans d'Israël, pour transporter l'arche de l'alliance du Seigneur de la ville de David, c'est-à-dire, de Sion.

2. Post quæ congregavit majores natu Israel et cunctos principes tribuum, et capita familiarum de filiis Israel in Jerusalem, ut adducerent arcam fœderis Domini de civitate David, quæ est Sion.

3. Ainsi tout Israël se rendit auprès du roi le jour solennel du septième mois. ″

3. Venerunt itaque ad regem omnes viri Israel in die solemni mensis septimi.

4. Et tous les anciens d'Israël étant venus, les *prêtres* enfans de Lévi ″ prirent l'arche,

4. Cumque venissent cuncti seniorum Israel, portaverunt levitæ arcam,

5. Et la portèrent *dans le temple*, avec toutes les suites et les dépendances du tabernacle. Or les prêtres et les lévites portèrent tous les vases du sanctuaire qui étoient dans le tabernacle.

5. Et intulerunt eam, et omnem paraturam tabernaculi. Porro vasa sanctuarii, quæ erant in tabernaculo, portaverunt sacerdotes cum levitis.

6. Le roi Salomon et tout le peuple d'Israël, et généralement tous ceux qui s'étoient assemblés, marchoient devant l'arche; *et* ils immolèrent des moutons et des bœufs sans nombre, tant étoit grande la multitude des victimes.

6. Rex autem Salomon, et universus cœtus Israel, et omnes qui fuerunt congregati ante arcam, immolabant arietes et boves absque ullo numero : tanta enim erat

℣ 3. Voyez au IIIe livre des Rois, VIII. 2. où on lit : *in luna Ethanim, quæ est mensis septimus*, c'est-à-dire, au jour solennel dans le mois *Ethanim* qui est le septième mois. Ce jour solennel étoit celui que Salomon avoit indiqué pour la dédicace du temple, lequel précéda de sept jours la fête des tabernacles, qui tomboit au quinzième de ce mois.

℣ 4. Selon le texte du IIIe livre des Rois, VIII. 3., ce furent les prêtres qui portèrent l'arche; et ici même au ℣ 7. on voit que ce furent eux qui la portèrent dans le sanctuaire.

multitudo victimarum.

7. Et intulerunt sacerdotes arcam fœderis Domini in locum suum, id est, ad oraculum templi, in Sancta sanctorum subter alas cherubim :

8. Ita ut cherubim expanderent alas suas super locum in quo posita erat arca, et ipsam arcam tegerent cum vectibus suis.

9. Vectium autem, quibus portabatur arca, quia paululum longiores erant, capita parebant ante oraculum : si vero quis paululum fuisset extrinsecus, eos videre non poterat. Fuit itaque arca ibi usque in præsentem diem.

10. Nihilque erat aliud in arca, nisi duæ tabulæ, quas posuerat Moyses in Horeb, quando legem dedit Dominus filiis Israel egredientibus ex Ægypto.

11. Egressis autem sacerdotibus de sanctuario (omnes enim sacerdotes, qui ibi potuerant inveniri, sanctificati sunt : nec adhuc in illo tempore vices, et ministerio-

Avant l'ère chr. vulg. 1003.

7. Les prêtres portèrent l'arche de l'alliance du Seigneur au lieu qui lui avoit été destiné, c'est-à-dire, dans l'oracle du temple, dans le Saint des saints, sous les ailes des chérubins;

8. De sorte que" les chérubins étendoient leurs ailes sur le lieu où l'arche avoit été mise, et la couvroient toute entière avec les bâtons qui y tenoient.

9. Et parce que ces bâtons avec lesquels on portoit l'arche étoient un peu longs, on en voyoit l'extrémité de devant le sanctuaire; mais si l'on étoit un peu dehors, on ne pouvoit plus les voir. " Et l'arche a *toujours* été là jusqu'à présent.

10. Il n'y avoit *alors* dans l'arche que les deux tables *de pierre* qui y furent mises par Moïse à Horeb, lorsque le Seigneur donna sa loi aux enfans d'Israël à leur sortie d'Egypte, *le reste ayant été mis à côté.*"

11. Lors donc que les prêtres furent sortis du sanctuaire (car tous les prêtres qui purent se trouver là furent sanctifiés *afin qu'ils pussent tous entrer dans le sanctuaire, sans distinction des différentes classes, dans lesquelles David les avoit distribués; car ce règlement de David*

℣ 8. On lit dans le IIIe livre des Rois, VIII. 7., car les chérubins, etc.

℣ 9. Hébr. autr. Et les bâtons s'allongeoient en devant, de manière que les têtes de ces bâtons paroissoient *s'avançant du corps* de l'arche vers l'entrée de l'oracle; mais on ne les voyoit point paroître au dehors.

℣ 10. Voyez la *Dissertation sur la manne*, tome II.

Avant l'ère chr. vulg. 1093.

n'avoit pas encore été exécuté; les fonctions et l'ordre des ministères n'ayant pas été distribués entre eux jusqu'à ce temps-là"),

rum ordo inter eos divisus erat :)

12. Tant les lévites que les chantres, c'est-à-dire, ceux qui étoient sous Asaph, sous Héman, sous Idithun, avec leurs enfans et leurs parens, revêtus de lin, faisoient retentir leurs cymbales, leurs psaltérions et leurs guitares, et étoient à l'orient de l'autel, avec cent vingt prêtres qui sonnoient" de la trompette.

12. Tam levitæ quam cantores, id est, et qui sub Asaph erant, et qui sub Eman, et qui sub Idithun, filii et fratres eorum, vestiti byssinis, cymbalis, et psalteriis, et cytharis concrepabant, stantes ad orientalem plagam altaris, et cum eis sacerdotes centum viginti canentes tubis.

13. Tous chantant donc en un même temps avec des trompettes, des voix, des cymbales, des orgues, et diverses autres sortes d'instrumens de musique, et faisant retentir leur voix fort haut, ce bruit s'entendoit de bien loin. Et quand ils eurent commencé à louer le Seigneur, et à entonner *ce cantique :* Rendez gloire au Seigneur, parce qu'il est bon, et parce que sa miséricorde est éternelle; la maison de Dieu fut remplie d'une nuée;"

13. Igitur cunctis pariter, et tubis, et voce, et cymbalis, et organis, et diversi generis musicorum concinentibus, et vocem in sublime tollentibus, longe sonitus audiebatur, ita ut cum Dominum laudare cœpissent, et dicere : Confitemini Domino, quoniam bonus, quoniam in æternum misericordia ejus : impleretur domus Dei nube,

14. En sorte que les prêtres ne pouvoient y demeurer, ni faire les fonctions de leur ministère, à cause

14. Nec possent sacerdotes stare et ministrare propter cali-

℣ 11. Hébr. autr. Car tous les prêtres qui se trouvèrent là, s'étoient sanctifiés *et disposés à servir dans cette solennité,* et on n'eut pas lieu d'observer leur partage *ou la distribution des offices qui leur avoient été marqués.* En comparant ce texte avec celui du IIIe livre des Rois, VIII. 11., on voit que la parenthèse s'étend jusqu'au ℣ 13., dont la fin, dans l'hébreu, achève la phrase suspendue au commencement de celui ci : *Egressis autem sacerdotibus e sanctuario, ... implevit nubes domum Domini.*

℣ 12. On lit dans l'hébreu irrégulièrement, מחצרים, pour מחצרים, *clangentes*, que l'on trouve au ℣ suiv. où les rabbins veulent qu'on lise dans le même sens, מחצרים.

℣ 13. Hébr. *et domum implevit nubes domum Domini.* Cette répétition du mot *domum* est assez visiblement une faute de copiste.

ginem. Compleverat enim gloria Domini domum Dei.

de la nuée, la gloire du Seigneur ayant rempli la maison de Dieu.

Avant l'ère chr. vulg. 1003.

CHAPITRE VI.

Prière de Salomon au jour de la dédicace du temple.

III. Rois, VIII. 12.–53.

1. Tunc Salomon ait : Dominus pollicitus est ut habitaret in caligine :

2. Ego autem ædificavi domum nomini ejus, ut habitaret ibi in perpetuum.

3. Et convertit rex faciem suam; et benedixit universæ multitudini Israel (nam omnis turba stabat intenta), et ait :

4. Benedictus Dominus Deus Israel, qui, quod locutus est David patri meo, opere complevit dicens :

5. A die qua eduxi populum meum de terra Ægypti, non elegi civitatem de cunctis tribubus Israel, ut ædificaretur in ea domus

1. Alors Salomon dit : Le Seigneur avoit promis [1] qu'il habiteroit dans une nuée ; *et voilà qu'il accomplit sa promesse ;*

2. Car moi j'ai élevé une maison à son nom,[2] afin qu'il pût y demeurer à jamais; *et je suis comblé de joie en voyant qu'il honore cette maison de sa divine présence.*

3. Ensuite le roi, se tournant vers toute l'assemblée d'Israël, la bénit (car toute cette multitude étoit debout attentive), et il dit :

4. Béni soit le Seigneur Dieu d'Israël, qui a accompli ce qu'il avait fait entendre à David mon père, lorsqu'il lui dit :

5. Depuis le jour où j'ai fait sortir mon peuple de la terre d'Egypte, je n'ai point choisi de ville dans toutes les tribus d'Israël pour y élever une maison à mon nom ; et je n'ai point non plus choisi d'autre homme pour

✝ 1. Hébr. autr. Le Seigneur a dit qu'il habiteroit dans une nuée ; *c'est à-dire, il est sensible que la volonté du Seigneur a toujours été de donner aux hommes ce symbole ordinaire de sa présence.* 3. *Reg.* VIII. 12. Les interprètes syrien et arabe lisoient : *Domine, dixisti*, etc. Seigneur, vous avez dit que vous habiteriez dans une nuée. La suite favorise cette leçon.

✝ 2. Hébr. autr. *O Dieu*, j'ai bâti cette maison afin que vous y habitiez, et qu'elle soit à jamais le lieu de votre demeure.

Avant l'ère chr. vulg. 1003.

lui donner la conduite de mon peuple d'Israël,

nomini meo : neque elegi quemquam alium virum, ut esset dux in populo meo Israel,

6. Mais j'ai choisi Jérusalem pour être le lieu où mon nom soit honoré, et j'ai élu David pour l'établir *roi* sur mon peuple d'Israël.

6. Sed elegi Jerusalem, ut sit nomen meum in ea, et elegi David, ut constituerem eum super populum meum Israel.

7. Et lorsque mon père eut formé le dessein d'élever une maison au nom du Seigneur Dieu d'Israël,

7. Cumque fuisset voluntatis David patris mei, ut ædificaret domum nomini Domini Dei Israel,

8. Le Seigneur lui dit: Quand vous avez eu la volonté d'élever une maison à mon nom, vous avez bien fait de prendre cette résolution :

8. Dixit Dominus ad eum : Quia hæc fuit voluntas tua, ut ædificares domum nomini meo, bene quidem fecisti hujuscemodi habere voluntatem :

9. Mais ce ne sera pas vous néanmoins qui bâtirez cette maison; votre fils qui sortira de vous, sera celui qui élèvera une maison à mon nom.

9. Sed non tu ædificabis domum : verùm filius tuus, qui egredietur de lumbis tuis, ipse ædificabit domum nomini meo.

10. Ainsi le Seigneur a accompli la parole qu'il avoit dite. C'est moi qui ai succédé à David mon père; je suis assis sur le trône d'Israël comme le Seigneur l'avoit dit; et j'ai bâti une maison au *saint* nom du Seigneur Dieu d'Israël.

10. Complevit ergo Dominus sermonem suum, quem locutus fuerat : et ego surrexi pro David patre meo, et sedi super thronum Israel, sicut locutus est Dominus : et ædificavi domum nomini Domini Dei Israel.

11. J'y ai fait apporter l'arche où est *le monument de* l'alliance ″ que le Seigneur a faite avec les enfans d'Israël.

11. Et posui in ea arcam, in qua est pactum Domini, quod pepigit cum filiis Israel.

12. Salomon se tint donc debout

12. Stetit er goco-

℣ 11. Voyez au IIIe livre des Rois, VIII. 21.

ram altari Domini ex adverso universæ multitudinis Israel, et extendit manus suas.

durant tout ce discours, devant l'autel du Seigneur, à la vue de toute l'assemblée d'Israël ; et il étendit ses mains *vers le ciel à la vue du peuple ;*

Avant l'ère chr. vulg. 1003.

13. Siquidem fecerat Salomon basim æneam, et posuerat eam in medio basilicæ, habentem quinque cubitos longitudinis, et quinque cubitos latitudinis, et tres cubitos altitudinis : stetitque super eam : et deinceps flexis genibus contra universam multitudinem Israel, et palmis in cœlum levatis,

13. Car il avoit fait faire une espèce d'estrade d'airain de cinq coudées de long, d'autant de large, et de trois de haut, qu'il avoit fait mettre au milieu du temple; " il s'y tint *quelque temps* debout, puis il se mit à genoux, tourné vers " toute cette multitude; et les mains élevées au ciel,

14. Ait : Domine Deus Israel, non est similis tui Deus in cœlo et in terra : qui custodis pactum et misericordiam cum servis tuis, qui ambulant coram te in toto corde suo :

14. Il dit : Seigneur Dieu d'Israël, il n'y a point de Dieu semblable à vous, ni dans le ciel, ni sur la terre ; vous qui conservez l'alliance et la miséricorde que vous avez promise à vos serviteurs qui marchent devant vous de tout leur cœur,

2. *Mach.* II. 8.

15. Qui præstitisti servo tuo David patri meo quæcumque locutus fueras ei : et quæ ore promiseras, opere complesti, sicut et præsens tempus probat.

15. Qui avez accordé à David mon père votre serviteur tout ce que vous lui aviez promis et qui avez accompli la parole que vous lui aviez donnée, ainsi que nous le voyons aujourd'hui :

16. Nunc ergo, Domine Deus Israël, imple servo tuo patri meo David quæcumque locutus es, dicens : Non deficiet ex te vir

16. Exécutez donc maintenant, Seigneur Dieu d'Israël, en faveur de David mon père votre serviteur, tout ce que vous lui avez promis, en *lui* disant : Vous ne manquerez point d'héritiers qui seront assis de-

✠ 13. Ou plutôt à la lettre : au milieu de la basilique ; *c'est-à-dire, au milieu du parvis du peuple.* (*Supr.* IV. 9.) On lit dans l'hébreu, עזרה, *adjutorii*, vraisemblablement pour חצרה, *atrii*.

Ibid. Hébr. autr. en présence de toute cette multitude.

Avant l'ère chr. vulg. 1003.

vant moi sur le trône d'Israël, pourvu toutefois que vos enfans veillent sur leurs voies, en sorte qu'ils marchent dans l'observance de ma loi, comme vous avez marché en ma présence.

coram me, qui sedeat super thronum Israel: ita tamen si custodierint filii tui vias suas, et ambulaverint in lege mea, sicut et tu ambulasti coram me.

17. Faites voir présentement, Seigneur Dieu d'Israël, la vérité et l'effet de la parole que vous avez donnée à David votre serviteur.

17. Et nunc, Domine Deus Israel, firmetur sermo tuus, quem locutus es servo tuo David.

18. Est-il donc croyable que Dieu habite avec les hommes sur la terre? Car si le ciel et les cieux des cieux* ne peuvent vous contenir, combien moins cette maison que j'ai bâtie.

18. Ergone credibile est ut habitet Deus cum hominibus super terram? Si cœlum et cœli cœlorum non te capiunt, quanto magis domus ista quam ædificavi.

19. Aussi n'a-t-elle été faite que pour vous porter, Seigneur mon Dieu, à regarder favorablement la prière de votre serviteur et ses humbles demandes, et à exaucer les supplications qu'il fera en votre présence,†

19. Sed ad hoc tantum facta est, ut respicias orationem servi tui, et obsecrationem ejus, Domine Deus meus: et audias preces quas fundit famulus tuus coram te:

20. Afin que jour et nuit vous ayez les yeux ouverts sur cette maison, en laquelle vous avez promis qu'on invoqueroit votre nom,

20. Ut aperias oculos tuos super domum istam diebus ac noctibus, super locum in quo pollicitus es ut invocaretur nomen tuum,

21. Que vous écouteriez la prière qu'y feroit votre serviteur, et que vous exauceriez ses supplications, et celles de votre peuple d'Israël. Ecoutez *donc*, Seigneur, de votre demeure qui est dans le ciel, tous ceux qui feront

21. Et exaudires orationem quam servus tuus orat in eo: et exaudias preces famuli tui, et populi tui Israel. Quicumque ora-

* 18. C'est-à-dire, le ciel le plus élevé. Voyez la *Dissertation sur le système du monde*, à la tête de l'Ecclésiaste, tom. XI.

† 19. Hébr. litt. Mais, Seigneur mon Dieu, regardez favorablement l'oraison de votre serviteur et ses humbles demandes; écoutez l'hymne et l'oraison que votre serviteur vous offre *aujourd'hui*. 3. *Reg.* VIII. 28.

verit in loco isto, exaudi de habitaculo tuo, id est, de cœlis, et propitiare.

22. Si peccaverit quispiam in proximum suum, et jurare contra eum paratus venerit, seque maledicto constrixerit coram altari in domo ista :

23. Tu audies de cœlo, et facies judicium servorum tuorum, ita ut reddas iniquo viam suam in caput proprium, et ulciscaris justum, retribuens ei secundum justitiam suam.

24. Si superatus fuerit populus tuus Israel ab inimicis (peccabunt enim tibi), et conversi egerint pœnitentiam, et obsecraverint nomen tuum, et fuerint deprecati in loco isto,

25. Tu exaudies de cœlo, et propitiare peccato populi tui Israel, et reduc eos in terram quam dedisti eis et patribus eorum.

26. Si clauso cœlo pluvia non fluxerit

ici leurs prières, et faites-leur miséricorde. " Avant l'ère chr. vulg. 1003.

22. Lorsque quelqu'un aura péché contre son prochain, et qu'il se présentera pour prêter serment contre lui, et qu'il se sera dévoué à la malédiction, " *en jurant* dans cette maison devant votre autel,

23. Vous écouterez du ciel, et vous ferez justice à vos serviteurs; vous ferez retomber la perfidie du coupable sur sa tête, et vous vengerez le juste, " et le traiterez favorablement selon sa justice.

24. Lorsque le peuple d'Israël (après avoir péché contre vous) sera vaincu par ses ennemis, et que rentrant en lui-même il fera pénitence, invoquera votre nom, " et viendra *en esprit* faire ses prières en ce lieu,

25. Vous l'exaucerez du ciel, vous pardonnerez à votre peuple d'Israël son péché, et le ramenerez dans la terre que vous leur avez donnée, à eux et à leurs pères.

26. Lorsque le ciel sera fermé et qu'il ne tombera point de pluie à

℣ 21. Hébr. autr. afin que vous écoutiez la prière que votre serviteur vous offre *en fixant ses regards* vers ce lieu, que vous écoutiez, *dis-je*, les prières que votre serviteur et Israël votre peuple vous offriront vers ce lieu. Ecoutez donc, *Seigneur*, de votre demeure qui est dans le ciel; écoutez, et faites miséricorde. 3. *Reg.* VIII. 29. 30.

℣ 22. Hébr. autr. et qu'ayant été pris à serment, il viendra prêter serment dans cette maison devant votre autel, etc. 3. *Reg.* VIII. 31.

℣ 23. Hébr. litt. vous justifieres le juste. 3. *Reg.* VIII. 32.

℣ 24. Hébr. litt. et que faisant pénitence, et rendant gloire à votre nom, il viendra vous prier et implorer votre miséricorde dans cette maison, etc. 3. *Reg.* VIII. 33.

Avant l'ère chr. vulg. 1003.

cause des péchés de votre peuple, et que, venant faire ses prières dans ce lieu, il rendra gloire à votre nom, se convertissant et faisant pénitence de ses péchés, à cause de l'affliction où vous l'aurez réduit,

propter peccata populi, et deprecati te fuerint in loco isto, et confessi nomini tuo, et conversi a peccatis suis, cum eos afflixeris,

27. Exaucez-le du ciel, Seigneur, et pardonnez les péchés de vos serviteurs et de votre peuple d'Israël; enseignez-leur une voie droite par laquelle ils marchent, et répandez la pluie sur la terre ✞ que vous avez donnée à votre peuple pour la posséder.

27. Exaudi de cœlo, Domine, et dimitte peccata servis tuis et populi tui Israel, et doce eos viam bonam, per quam ingrediantur, et da pluviam terræ, quam dedisti populo tuo ad possidendum.

Infr. xx. 9.

28. Lorsqu'il arrivera sur la terre une famine, une peste, de la nielle, ou quelque corruption de l'air, des sauterelles et des chenilles; ou que l'ennemi, après avoir ravagé tout le pays, ✞ viendra assiéger la ville, et que le peuple se trouvera pressé de toutes sortes de maux et de maladies;

28. Fames si orta fuerit in terra, et pestilentia, et ærugo, et locusta, et bruchus, et hostes, vastatis regionibus, portas obsederint civitatis, omnisque plaga et infirmitas presserit:

29. Si quelqu'un de votre peuple d'Israël, considérant ses plaies et ses maladies, vient à lever ses mains vers vous en cette maison, ✞

29. Si quis de populo tuo Israel fuerit deprecatus, cognoscens plagam et infirmitatem suam, et expanderit manus suas in domo hac,

30. Vous l'exaucerez du ciel, ce lieu élevé de votre demeure, et vous lui serez favorable; et vous rendrez à chacun selon ses œuvres, et selon les dispositions que vous voyez dans son cœur, puisqu'il n'y a que vous

30. Tu exaudies de cœlo, de sublimi scilicet habitaculo tuo, et propitiare, et redde unicuique secundum vias suas, quas nosti

✞ 27. Hébr. litt. sur votre terre. 3. *Reg.* VIII. 36.

✞ 28. Hébr. autr. Ou que votre peuple sera pressé d'un ennemi qui se trouvera à ses portes et l'assiégera, ou frappé de quelque plaie ou de quelque infirmité que ce puisse être, etc. 3. *Reg.* VIII. 37.

✞ 29. Hébr. autr. Quand un homme de votre peuple d'Israël, quel qu'il puisse être, vous offrira ses vœux et ses prières, et que reconnoissant ses plaies et son infirmité, il étendra ses mains vers vous en cette maison. 3 *Reg.* VI. 38.

eum habere in corde suo : (tu enim solus nosti corda filiorum hominum :)

seul qui connoissiez les cœurs des enfans des hommes, Avant l'ère chr. vulg. 1003.

31. Ut timeant te, et ambulent in viis tuis cunctis diebus quibus vivunt super faciem terræ quam dedisti patribus nostris.

31. Afin qu'ils vous craignent, et qu'ils marchent dans vos voies, tant qu'ils vivront sur la terre que vous avez donnée à nos pères.

32. Externum quoque, qui non est de populo tuo Israel, si venerit de terra longinqua, propter nomen tuum magnum, et propter manum tuam robustam, et brachium tuum extentum, et adoraverit in loco isto,

32. Si même un étranger qui ne sera point de votre peuple d'Israël, vient d'un pays éloigné, " attiré par la grandeur de votre nom, la force de votre main, et la puissance de votre bras, et qu'il vous adore " dans ce temple,

33. Tu exaudies de cœlo, firmissimo habitaculo tuo, et facies cuncta, pro quibus invocaverit te ille peregrinus : ut sciant omnes populi terræ nomen tuum, et timeant te sicut populus tuus Israel, et cognoscant quia nomen tuum invocatum est super domum hanc, quam ædificavi.

33. Vous l'exaucerez du ciel, qui est votre demeure ferme *et* inébranlable; et vous accorderez à cet étranger tout ce qu'il vous aura demandé dans ses prières, afin que tous les peuples de la terre apprennent à connoître votre nom, et qu'ils vous craignent comme fait votre peuple d'Israël, et qu'ils reconnoissent que votre nom a été invoqué sur cette maison que j'ai bâtie.

34. Si egressus fuerit populus tuus ad bellum contra adversarios suos per viam in qua miseris eos, adorabunt te contra viam in qua civitas hæc est quam elegisti, et

34. Si votre peuple se met en campagne pour faire la guerre à ses ennemis, et que, marchant par le chemin où vous les aurez envoyés, il vous adore la face tournée vers la ville que vous avez choisie, et vers la maison que j'ai bâtie à votre nom,

✠ 32. Autr. attiré par *votre nom, lorsqu'ils connoîtront* la grandeur de votre nom, etc. 3. *Reg.* VIII. 41.

Ibid. Hébr. litt. lors, *dis-je*, qu'il viendra vous prier dans ce temple. 3. *Reg.* VIII. 42.

Avant l'ère chr. vulg. 1003.

35. Vous exaucerez du ciel leurs prières et leurs supplications, et vous les vengerez *de leurs ennemis.* "

35. Tu exaudies de cœlo preces eorum, et obsecrationem, et ulciscaris.

36. S'ils viennent à pécher contre vous (car il n'y a point d'homme qui ne pèche), et qu' étant en colère contre eux, vous les livriez à leurs ennemis, et que ces ennemis les emmènent captifs, soit dans un pays éloigné, ou dans un autre plus proche,

Eccl. VII. 21. 1. *Joan.* I. 8.

36. Si autem peccaverint tibi (neque enim est homo qui non peccet), et iratus fueris eis, et tradideris hostibus, et captivos duxerint eos in terram longinquam, vel certe quæ juxta est,

37. Et qu'étant convertis du fond du cœur, " ils fassent pénitence dans le pays où ils auront été emmenés captifs, et que dans cette captivité ils aient recours à vous, et vous disent: Nous avons péché, nous avons commis l'iniquité, et nous avons fait des actions injustes :

37. Et conversi in corde suo, in terra ad quam captivi ducti fuerant, egerint pœnitentiam, et deprecati te fuerint in terra captivitatis suæ, dicentes : Peccavimus, inique fecimus, injuste egimus:

38. S'ils reviennent à vous de tout leur cœur et de toute leur ame dans le lieu de leur captivité où ils auront été emmenés, et qu'ils vous adorent " la face tournée vers la terre que vous avez donnée à leurs pères, vers la ville que vous avez choisie, et le temple que j'ai bâti à votre nom,

38. Et reversi fuerint ad te in toto corde suo, et in tota anima sua, in terra captivitatis suæ, ad quam ducti sunt, adorabunt te contra viam terræ suæ, quam dedisti patribus eorum, et urbis quam elegisti, et domus quam ædificavi nomini tuo :

39. Vous exaucerez du ciel, c'est-à-dire, de votre demeure stable, leurs prières; vous ferez justice *de leurs ennemis*, et vous ferez grâce

39. Tu exaudies de cœlo, hoc est, de firmo habitaculo tuo, preces eorum, et facias judi-

℣ 35. Hébr. autr. vous leur rendrez justice. 3. *Reg.* VIII. 44. 45.

℣ 37. Hébr. autr. S'ils rentrent en eux-mêmes dans le pays où ils auront été emmenés captifs, et que se convertissant à vous, ils implorent votre miséricorde, et vous disent, etc. 3. *Reg.* VIII. 47.

℣ 38. Hébr. litt. qu'ils vous prient. 3. *Reg.* VIII. 48.

cium, et dimittas populo tuo, quamvis peccatori :

40. Tu es enim Deus meus : aperiantur, quæso, oculi tui, et aures tuæ intentæ sint ad orationem quæ sit in loco isto.

41. Nunc igitur consurge, Domine Deus, in requiem tuam, tu et arca fortitudinis tuæ : Sacerdotes tui, Domine Deus, induantur salutem, et sancti tui lætentur in bonis.

42. Domine Deus, ne averteris faciem christi tui : memento misericordiarum David servi tui.

à votre peuple, quoiqu'il ait péché;

Avant l'ère chr. vulg. 1003.

40. Car vous êtes mon Dieu. ℣ Que vos yeux soient ouverts, je vous en conjure, et vos oreilles attentives aux prières qui se feront en ce lieu.

41. Levez-vous donc maintenant, ô Seigneur Dieu, pour établir ici votre repos, vous et l'arche par laquelle vous signalez votre puissance. Que vos prêtres, ô Seigneur Dieu, soient secourus *et* protégés par vous; et que vos saints jouissent de vos biens avec joie.

Ps. CXXXI. 8.

42. Seigneur Dieu, ne rejetez point la prière de votre christ; souvenez-vous de toutes les bontés que vous avez eues pour David votre serviteur.

℣ 40. Hébr. Maintenant donc, mon Dieu, que vos yeux, etc.

CHAPITRE VII.

Le feu descend du ciel pour consumer les victimes; la majesté de Dieu remplit le temple. La solennité continue pendant sept jours. On célèbre ensuite la fête des tabernacles. Le Seigneur apparoit à Salomon.

III. Rois, VIII. 54 *et suiv.*

1. Cumque complesset Salomon fundens preces, ignis descendit de cœlo, et devoravit holocausta et victimas : et majestas Domini implevit domum.

2. Nec poterant sacerdotes ingredi tem-

1. Salomon ayant achevé sa prière, le feu descendit du ciel, et consuma les holocaustes et les victimes; et la majesté ℣ de Dieu remplit *toute* la maison;

2. *Mach.* II. 10.

2. De sorte que les prêtres même ne pouvoient entrer dans le temple

℣ 1. C'est-à-dire, la nuée qui étoit le symbole de sa présence et de sa majesté.

Avant l'ère chr. vulg. 1003.

du Seigneur, parce que sa majesté avoit rempli son temple.

plum Domini, eo quod implesset majestas Domini templum Domini.

3. Tous les enfans d'Israël virent descendre le feu et la gloire du Seigneur sur ce temple ; ils se prosternèrent la face contre terre sur le pavé qui étoit de pierre ; ils adorèrent le Seigneur, et le louèrent, *en disant* : Que " le Seigneur est bon, que sa miséricorde est éternelle !

3. Sed et omnes filii Israel videbant descendentem ignem, et gloriam Domini super domum : et corruentes proni in terram super pavimentum stratum lapide, adoraverunt, et laudaverunt Dominum : Quoniam bonus, quoniam in seculum misericordia ejus.

4. Le roi et tout le peuple immoloient donc des victimes devant le Seigneur.

4. Rex autem, et omnis populus immolabant victimas coram Domino.

5. Le roi Salomon sacrifia vingt-deux mille bœufs et cent vingt mille moutons ; et le roi avec tout le peuple fit *ainsi* la dédicace de la maison du Seigneur.

5. Mactavit igitur rex Salomon hostias, boum viginti duo millia, arietum centum viginti millia : et dedicavit domum Dei rex, et universus populus.

6. Les prêtres étoient appliqués chacun à leurs fonctions ; et les lévites touchoient les instrumens, et faisoient retentir les hymnes du Seigneur, que le roi David a composées pour louer le Seigneur, *telles que celle-ci :* Qu'il est vrai que sa miséricorde est éternelle." Ils chantoient *ainsi* les hymnes de David sur les instrumens qu'ils touchoient. Pour ce qui est des prêtres, ils sonnoient devant eux de la trompette ; " et tout le peuple étoit présent *et* debout.

6. Sacerdotes autem stabant in officiis suis, et levitæ in organis carminum Domini, quæ fecit David rex ad laudandum Dominum : Quoniam in æternum misericordia ejus, hymnos David canentes per manus suas : porro sacerdotes canebant tubis ante eos, cunctusque Israel stabat.

✞ 3. Autr. *en disant : Louez-le*, parce qu'il est bon, parce que sa miséricorde est éternelle. Au lieu de *et laudaverunt*, on lit dans l'hébreu, והודות, *et confitori*, peut-être pour להודות, *confitendo.*

✞ 6. Cela peut s'entendre particulièrement du psaume cxxxv où cette parole est répétée à chaque verset.

Ibid. On lit dans l'hébreu מחצצרים, *clangentes* ; les rabbins veulent qu'on lise dans le même sens מחצרים.

7. Sanctificavit quoque Salomon medium atrii ante templum Domini : obtulerat enim ibi holocausta et adipes pacificorum : quia altare æneum quod fecerat, non poterat sustinere holocausta et sacrificia et adipes.

7. Le roi consacra aussi le milieu du parvis qui étoit devant le temple du Seigneur ; car il y avoit offert les holocaustes, et les graisses des victimes pacifiques *sur un autel qu'il y avoit fait dresser,* parce que l'autel d'airain qu'il avoit fait, ne pouvoit suffire pour les holocaustes, les sacrifices" et les graisses *des hosties pacifiques.*

Avant l'ère chr. vulg. 1003.

8. Fecit ergo Salomon solemnitatem in tempore illo septem diebus, et omnis Israel cum eo, ecclesia magna valde, ab introitu Emath, usque ad torrentem Ægypti.

8. *Après les sept jours de la dédicace du temple,* Salomon fit dans le même temps une *autre* fête solennelle *qui dura* sept *autres* jours ; et tout Israël la fit avec lui ; cette assemblée fut fort grande, *parce qu'on y vint en foule,* depuis l'entrée d'Emath jusqu'au torrent de l'Egypte."

9. Fecitque die octavo collectam, eo quod dedicasset altare septem diebus, et solemnitatem celebrasset diebus septem.

9. Le huitième jour *de cette seconde fête,* il célébra *la fête de* l'assemblée solennelle, parce qu'il avoit employé sept jours à la dédicace de l'autel, et sept jours à la fête *des tabernacles."*

10. Igitur in die vigesimo tertio mensis septimi dimisit populos ad tabernacula sua, lætantes atque gaudentes super bono quod fecerat Dominus Davidi, et Salomoni, et Israeli populo suo.

10. Ainsi le vingt-troisième jour du premier mois, il renvoya le peuple à ses tentes ; tout le monde étoit rempli de joie et de reconnoissance des graces que le Seigneur avoit faites à David, à Salomon et à son peuple d'Israël.

III. Rois, IX. 1.-9.

11. Complevitque Salomon domum Domini, et domum regis, et omnia quæ dispo-

11. Salomon acheva donc la maison du Seigneur et le palais du roi ; et il réussit dans tout ce qu'il s'étoit proposé de faire, tant dans la maison

℣ 7. Hébr. autr. les holocaustes, les offrandes *de farine,* et les graisses, etc. 3. *Reg.* VIII. 64.

℣ 8. Voyez au IIIe livre des Rois, VIII. 65.

℣ 8. et 9. Hébr. autr. Salomon célébra ensuite la fête *ordinaire des tabernacles,* laquelle dura sept jours.... Le huitième jour fut célébrée la clôture *de cette solennité ;* car la dédicace de l'autel fut célébrée pendant sept jours ; ensuite la fête *des tabernacles dura aussi* sept jours *du quinzième au vingt-deuxième.* Ainsi le vingt-troisième jour, etc.

Avant l'ère chr. vulg. 1003.

du Seigneur, que dans son *propre* palais.

12. *Après cela,"* le Seigneur lui apparut *une seconde fois* la nuit, *comme il avoit fait à Gabaon*, et lui dit : J'ai exaucé votre prière, et j'ai choisi pour moi ce lieu, pour en faire une maison de sacrifice *et d'oraison.*

13. *S'il arrive que* je ferme le ciel, et qu'il ne tombe point de pluie, ou que j'ordonne et que je commande aux sauterelles de ravager la terre," et que j'envoie la peste parmi mon peuple ;

14. Et que mon peuple, sur qui mon nom a été invoqué, se convertisse," qu'il *vienne* me prier, qu'il recherche mon visage, et qu'il fasse pénitence de sa mauvaise voie, je l'exaucerai du ciel, je lui pardonnerai ses péchés, et je purifierai la terre où il fait sa demeure.

15. Mes yeux seront ouverts et mes oreilles attentives à la prière de celui qui m'invoquera en ce lieu;

16. Parce que j'ai choisi ce lieu, et que je l'ai sanctifié, afin que mon nom y soit à jamais, et que mes yeux et mon cœur y soient toujours attachés. "

suerat in corde suo, ut faceret in domo Domini, et in domo sua, et prosperatus est.

12. Apparuit autem ei Dominus nocte, et ait : Audivi orationem tuam, et elegi locum istum mihi in domum sacrificii.

13. Si clausero cœlum, et pluvia non fluxerit, et mandavero et præcepero locustæ, ut devoret terram, et misero pestilentiam in populum meum :

14. Conversus autem populus meus, super quos invocatum est nomen meum, deprecatus me fuerit, et exquisierit faciem meam, et egerit pœnitentiam a viis suis pessimis : et ego exaudiam de cœlo, et propitius ero peccatis eorum, et sanabo terram eorum.

15. Oculi quoque mei erunt aperti, et aures meæ erectæ ad orationem ejus qui in loco isto oraverit.

16. Elegi enim, et sanctificavi locum istum, ut sit nomen meum ibi in sempiternum, et permaneant oculi mei, et cor meum ibi cunctis diebus.

✝ 12. Voyez au III^e^ livre des Rois, IX. 2.

✝ 13. Ou, selon les Septante, de ronger les arbres. Ils ont lu עֵץ, par *aïn, lignum*, au lieu de הָאָרֶץ, par *aleph, terram.*

✝ 14. Hébr. litt. s'abaisse *et s'humilie.*

✝ 16. Voyez au III^e^ livre des Rois, IX. 3.

17. Tu quoque si ambulaveris coram me, sicut ambulavit David pater tuus, et feceris juxta omnia quæ præcepi tibi, et justitias meas judiciaque servaveris,

17. Et vous-même, si vous marchez en ma présence, ainsi que David votre père y a marché; si vous agissez en tout selon les ordres que je vous ai donnés, et que vous gardiez mes préceptes et mes ordonnances, Avant l'ère chr. vulg. 1003.

18. Suscitábo thronum regni tui, sicut pollicitus sum David patri tuo, dicens: Non auferetur de stirpe tua vir qui sit princeps in Israel.

18. Je conserverai le trône de votre règne *à votre race*, ainsi que je l'ai promis à David votre père, lorsque je lui dis: Vous aurez toujours des successeurs de votre race, qui seront princes en Israël.

19. Si autem aversi fueritis, et dereliqueritis justitias meas, et præcepta mea, quæ proposui vobis, et abeuntes servieritis diis alienis, et adoraveritis eos,

19. Mais si vous *et vos enfans* vous vous détournez de moi, et que vous abandonniez les lois et les ordonnances que je vous ai proposées; si vous courez après les dieux étrangers, et que vous les serviez et les adoriez,

20. Evellam vos de terra mea, quam dedi vobis: et domum hanc, quam sanctificavi nomini meo, projiciam a facie mea, et tradam eam in parabolam, et in exemplum cunctis populis:

20. Je vous exterminerai de la terre qui est à moi, *et* que je vous " ai donnée; je rejetterai loin de moi ce temple que j'ai consacré à mon nom, et je le rendrai la fable du monde; et je ferai en sorte qu'il serve d'exemple à tous les peuples *de la terre;* "

21. Et domus ista erit in proverbium universis transeuntibus, et dicent stupentes: Quare fecit Dominus sic terræ huic, et domui huic?

21. Et cette maison sera tournée en proverbe " par tous ceux qui passeront devant, et qui, frappés d'étonnement, diront: Pourquoi le Seigneur a-t-il traité ainsi cette terre et cette maison?

22. Respondebunt-

22. Et on répondra: C'est qu'ils

℣ 20. Au lieu de *vos*, *vobis*, on lit dans les Septante, *vos*, *eis*; et dans l'hébreu *eos*, *eis*.

℣ 20. et 21. Hébr. autr. je vous rendrai la fable et l'objet des railleries de tous les peuples; et cette maison qui a été si élevée *sera tellement désolée* que tous ceux qui passeront devant, seront frappés d'étonnement, et diront, etc. 3. *Reg.* IX. 7. 8. Le chaldéen ajoute dans les Rois, *erit deserta*, ou *desolata*. On lit dans l'hébreu, לכל, *omni*, pour כל, *omnis*, qu'on trouve dans le texte des Rois: *omnis transiens stupebit et dicet.*

Avant l'ère chr. vulg. 1003.

ont abandonné le Seigneur Dieu de leurs pères, qui les avoit retirés de la terre d'Egypte, qu'ils ont pris des dieux étrangers, et qu'ils les ont adorés et révérés ; " voilà ce qui a attiré tous ces maux sur eux.

que : Quia dereliquerunt Dominum Deum patrum suorum, qui eduxit eos de terra Ægypti, et apprehenderunt deos alienos, et adoraverunt eos, et coluerunt : idcirco venerunt super eos universa hæc mala.

℣ 22. Hébr. autr. *et servis.*

CHAPITRE VIII.

Salomon bâtit plusieurs villes. Il se rend tributaires les restes des Chananéens. Il ordonne les offices des Prêtres et des lévites. Il envoie une flotte à Ophir.

III. Rois, IX. 10. *et suiv.*

992.

1. Après vingt années que Salomon employa à bâtir le temple du Seigneur et son *propre* palais,

1. Expletis autem viginti annis, postquam ædificavit Salomon domum Domini et domum suam :

2. Il fit bâtir *et* fortifier les villes que Hiram lui avoit données, *ou plutôt lui avoit rendues, n'étant pas content du don que Salomon lui en avoit fait ;" et Salomon* y établit les enfans d'Israël *au lieu des Chananéens, sur qui elles avoient été conquises, et qui les habitoient auparavant.*

2. Civitates quas dederat Hiram Salomoni, ædificavit, et habitare ibi fecit filios Israel.

3. Il s'en alla aussi à Emath de Suba, *c'est-à-dire, à Emèse dans la Syrie de Soba*, et il en prit possession.

3. Abiit quoque in Emath Suba, et obtinuit eam.

4. Il fit bâtir *et* bien fortifier Palmyre" dans le désert, et encore plu-

4. Et ædificavit Palmyram in deserto, et

℣ 2. Voyez au IIIe livre des Rois, IX. 11. 12. 13.

℣ 4. Autre ville célèbre dans la Syrie. Voyez au IIIe livre des Rois ; IX. 18. On lit dans quelques éditions de la Vulgate *Palmiram ;* mais c'est une faute d'impression.

alias civitates munitissimas ædificavit in Emath.

5. Extruxitque Bethhoron superiorem, et Beth-horon inferiorem, civitates muratas, habentes portas et vectes et seras :

6. Balaath etiam et omnes urbes firmissimas, quæ fuerunt Salomonis, cunctasque urbes quadrigarum, et urbes equitum : omnia quæcumque voluit Salomon atque disposuit, ædificavit in Jerusalem et in Libano, et in universa terra potestatis suæ.

7. Omnem populum, qui derelictus fuerat de Hethæis, et Amorrhæis, et Pherezæis, et Hevæis, et Jebusæis, qui non erant de stirpe Israel,

8. De filiis eorum, et de posteris, quos non interfecerant filii Israel, subjugavit Salomon in tributarios usque in diem hanc.

9. Porro de filiis Israel non posuit ut servirent operibus regis : ipsi enim erant

sieurs autres villes très-fortes" dans le pays d'Emath, *pour assurer ses frontières.* Avant l'ère chr. vulg. 992.

5. Il bâtit aussi Béthoron, tant la haute que la basse, qui étoient des villes murées, et qui avoient de bonnes portes garnies de barres et de serrures."

6. *Il en fit* de même *à* Balaath," et *à* toutes les meilleures places qui étoient à lui; " et *à* toutes les villes *destinées à la garde* des chariots et *au séjour* de la *cavalerie.* Enfin Salomon fit *et* bâtit tout ce qui lui plut, tant dans Jérusalem que dans *son palais appelé* le Liban," et dan toute l'étendue de ses états.

7. Il soumit aussi à son empire tous les peuples qui étoient restés des Héthéens, des Amorrhéens, des Phérézéens, des Hévéens et des Jébuséens, qui n'étoient point de la race d'Israël,

8. Mais qui étoient les enfans ou les descendans de ceux *d'entre les Chananéens* que les Israélites n'avoient point fait mourir : Salomon se les rendit tributaires," comme ils le sont encore aujourd'hui.

9. Il ne voulut point que les enfans d'Israël fussent assujettis à travailler à ses ouvrages; mais il s'en servit pour la guerre, et leur donna

℣ 4. Hébr. autr. villes destinées aux magasins des vivres.

℣ 5. *Et seras.* Ces mots ne sont pas dans l'hébreu.

℣ 6. Voyez au IIIe livre des Rois, IX. 19.

Ibid. Hébr. autr. à toutes les villes destinées aux magasins des vivres. 3. *Reg.* IX. 19.

Ibid. Voyez au chap. suivant, ℣ 16. et 20. Le mont Liban appartenoit aux Tyriens; mais Salomon donna ce nom à l'un de ses palais.

℣ 8. Hébr. autr. les assujettit aux travaux *et aux servitudes personnelles.* 3. *Reg.* IX. 21.

Avant l'ère chr. vulg. 992.

le commandement de ses armées, " de sa cavalerie et de ses chariots.

viri bellatores, et duces primi, et principes quadrigarum et equitum ejus.

10. Or tous les principaux officiers de l'armée du roi Salomon montoient au nombre de deux cent cinquante, qui avoient le commandement *et* le gouvernement du peuple. "

10. Omnes autem principes exercitus regis Salomonis fuerunt ducenti quinquaginta, qui erudiebant populum.

11. Ensuite il fit passer la fille de Pharaon, de la ville de David, dans la maison qu'il lui avoit bâtie; car il dit : Il ne faut pas que ma femme demeure dans la maison de David roi d'Israël, parce qu'elle a été sanctifiée par le séjour que l'arche du Seigneur y a fait. " *Elle y demeura en effet jusqu'à ce que le temple fût bâti.*

11. Filiam vero Pharaonis transtulit de civitate David in domum quam ædificaverat ei. Dixit enim rex : Non habitabit uxor mea in domo David regis Israel, eo quod sanctificata sit : quia ingressa est in eam arca Domini.

12. Alors Salomon offrit des holocaustes au Seigneur sur l'autel qu'il lui avoit élevé devant le vestibule *du temple*,

12. Tunc obtulit Salomon holocausta Domino super altare Domini, quod extruxerat ante porticum,

13. Pour y offrir chaque jour " *des sacrifices*, selon l'ordonnance de Moïse, les jours du sabbat, les premiers jours du mois, les trois grandes fêtes de l'année : savoir, celle des

13. Ut per singulos dies offerretur in eo juxta præceptum Moysi in sabbatis et in calendis, et in festis

✝ 9. Hébr. autr. et il en fit les chefs de ses armées et ses principaux officiers, et ils commandoient ses chariots et sa cavalerie. 3. *Reg.* IX. 22. On lit dans l'hébreu, שרי שלישיו, *principes tribunorum ejus*, pour שריו ושלישיו, *principes ejus et tribuni ejus*, comme on le lit au texte des Rois

✝ 10. Hébr. autr. Les chefs de ceux qui étoient commis *aux travaux* du roi Salomon, étoient au nombre de deux cent cinquante qui présidoient à cette troupe d'hommes. On lit dans l'hébreu, למלך, *regi*, peut-être pour על המלאכה, *super opus*, qu'on trouve au texte du III^e^ livre des Rois, IX. 23. où on lit *cinq cents* au lieu de *deux cents*, soit par l'omission du mot *cinq* dans ce dernier texte, car alors en hébreu, le pluriel se convertit en duel; soit que l'on ait confondu le *resch* qui vaut 200, avec le *caph* final, qui vaut 500.

✝ 11. On lit dans l'hébreu irrégulièrement, באה, au féminin, pour בא, au masculin, *ingressa est*; car le mot ארון, *arca*, en hébreu est masculin.

✝ 13. Hébr. *et per singulos dies ut offerrent.* Il paroît que c'est une transposition : *ut offerrent.... per singulos dies et in sabbatis*, etc.

diebus, ter per annum, id est, in solemnitate azimorum, et in solemnitate hebdomadarum et in solemnitate tabernaculorum.

azimes, celle des semaines, et celle des tabernacles.

Avant l'ère chr. vulg. 992.

14. Et constituit juxta dispositionem David patris sui, officia sacerdotum in ministeriis suis : et levitas in ordine suo, ut laudarent, et ministrarent coram sacerdotibus, juxta ritum uniuscujusque diei : et janitores in divisionibus suis per portam et portam : sic enim præceperat David homo Dei.

14. Il ordonna aussi que les prêtres s'acquittassent de leurs devoirs dans leur ministère, selon l'ordre prescrit par David son père ; et que les lévites gardassent leur rang pour chanter les louanges de Dieu, et pour servir devant les prêtres en observant les cérémonies propres à chaque jour ; et que les portiers fissent aussi leur devoir aux portes dont la garde leur avoit été donnée, selon la distribution que David, l'homme de Dieu, en avoit faite à chacun d'eux.

15. Nec prætergressi sunt de mandatis regis, tam sacerdotes, quam levitæ, ex omnibus quæ præceperat, et in custodiis thesaurorum.

15. Les prêtres et les lévites n'omirent rien, et ne firent rien au delà de tout ce que le roi avoit ordonné," et de ce qui concernoit la garde du trésor.

16. Omnes impensas præparatas habuit Salomon, ex eo die quo fundavit domum Domini, usque in diem quo perfecit eam.

16. Salomon avoit trouvé toutes choses préparées pour fournir à la dépense, depuis le jour où il commença de jeter les fondemens du temple, jusqu'au jour où il y mit la dernière pierre.

17. Tunc abiit Salomon in Asiongaber, et in Ailath ad oram maris Rubri, quæ est in terra Edom.

17. Ensuite il alla à Asiongaber et à Ailath, qui sont sur le bord de la mer Rouge, qui est dans la terre d'Edom, *pour visiter la flotte qu'il y avoit fait équiper.*"

18. Misit autem ei Hiram per manus ser-

18. Hiram lui avoit aussi envoyé par ses sujets" des vaisseaux, et des

✝ 15. Hébr. autr. Les volontés du roi touchant les prêtres et les lévites, *furent exactement observées, et* l'on ne s'en écarta point dans tout ce qu'il avoit ordonné, et dans ce qui concernoit la garde des trésors. La préposition *de* avant *mandatis* manque dans l'hébreu.

✝ 17. Voyez au IIIe livre des Rois, IX. 26.

✝ 18. Peut-être faudroit-il lire comme dans le texte du IIIe livre des Rois, IX. 27. Hiram lui avoit aussi envoyé d'entre ses gens des matelots expérimentés *pour servir* sur sa flotte.

Avant l'ère chr. vulg. 992.

matelots expérimentés *et* bons hommes de mer, qui s'en allèrent avec les gens de Salomon à Ophir, d'où ils rapportèrent au roi Salomon quatre cent cinquante talens d'or. "

vorum suorum naves, et nautas gnaros maris, et abierunt cum servis Salomonis in Ophir, tuleruntque inde quadringenta quinquaginta talenta auri, et attulerunt ad regem Salomonem.

℣ 18. C'est ainsi que quelques-uns concilient ce texte avec celui du IIIe livre des Rois, IX. 28., où il n'est parlé que de quatre cent vingt talens. On peut aussi remarquer que la lettre *caph*, כ, qui vaut 20, peut aisément se confondre avec le *nun*, נ, qui vaut 50.

CHAPITRE IX.

La reine de Saba vient voir Salomon. Richesses de ce prince. Description de son trône. Mort de Salomon. Roboam lui succède.

III. Rois, x. 1.-25.

Matt. XII. 42.

1. La reine de Saba" ayant entendu parler de la grande réputation de Salomon, vint à Jérusalem pour en faire expérience par des énigmes. Elle avoit avec elle de grandes richesses, et des chameaux qui portoient des aromates, et une grande quantité d'or et des pierres précieuses. Elle vint trouver Salomon, et lui exposa tout ce qu'elle avoit dans le cœur.

1. Regina quoque Saba, cum audisset famam Salomonis, venit ut tentaret eum in ænigmatibus in Jerusalem, cum magnis opibus, et camelis qui portabant aromata, et auri plurimum, gemmasque pretiosas. Cumque venisset ad Salomonem, locuta est ei quæcumque erant in corde suo.

2. Et Salomon lui expliqua tout ce qu'elle lui avoit proposé; et il n'y eut rien qu'il ne lui éclaircît entièrement.

2. Et exposuit ei Salomon omnia quæ proposuerat: nec quidquam fuit, quod non perspicuum ei fecerit.

3. Après que cette reine eut vu *les marques éclatantes de* la sagesse

3. Quæ postquam vidit, sapientiam sci-

℣ 1. Voyez au IIIe livre des Rois. x. 1.

licet Salomonis, et domum quam ædificaverat,

de Salomon *dans le temple* et *dans* la maison qu'il avoit bâtie,"

Avant l'ère chr. vulg. 992.

4. Necnon et cibaria mensæ ejus, et habitacula servorum, et officia ministrorum ejus, et vestimenta eorum, pincernas quoque et vestes eorum, et victimas quas immolabat in domo Domini, non erat præ stupore ultra in ea spiritus.

4. La manière dont sa table étoit servie, les appartemens de ses officiers, les diverses classes de ceux qui le servoient, *la magnificence de* leurs habits, ses échansons, leurs habits, et les victimes" qu'il immoloit dans la maison du Seigneur, elle en fut tellement étonnée, qu'elle paroissoit tout hors d'elle-même.

5. Dixitque ad regem : Verus est sermo quem audieram in terra mea de virtutibus et sapientia tua.

5. Elle dit au roi : Ce qu'on m'avoit dit dans mon royaume de votre mérite" et de votre sagesse est bien véritable.

6. Non credebam narrantibus, donec ipsa venissem, et vidissent oculi mei, et probassem vix medietatem sapientiæ tuæ mihi fuisse narratam : vicisti famam virtutibus tuis.

6. Je ne voulois point croire néanmoins ce qu'on m'en rapportoit," jusqu'à ce que je sois venue moi-même, que j'aie tout vu de mes propres yeux, et que j'aie reconnu qu'on ne m'avoit pas dit la moitié *de ce que je vois* de votre sagesse. *Votre mérite et* votre vertu" vont au delà de tout ce qu'en publie la renommée.

7. Beati viri tui, et beati servi tui, qui assistunt coram te omni tempore, et audiunt sapientiam tuam.

7. Heureux ceux qui sont à vous! Heureux vos serviteurs qui sont sans cesse devant vous, et qui écoutent votre sagesse!

8. Sit Dominus Deus tuus benedictus, qui voluit te ordinare super thronum suum, regem Domini Dei tui.

8. Béni soit le Seigneur votre Dieu, qui a voulu vous faire asseoir sur son trône, et vous établir roi, pour tenir la place du Seigneur votre Dieu. Comme Dieu aime Israël, et qu'il

℣ 3. Autr. Après que cette reine eut connu la sagesse de Salomon, et qu'elle eut vu la maison *ou le temple* qu'il avoit bâti.

℣ 4. Hébr. autr. les holocaustes qu'il offroit. On y lit עליתו, *ascensum ejus*, pour עלתיו, *holocausta ejus*.

℣ 5. Hébr. autr. de vous et de votre sagesse.

℣ 6. On lit dans l'hébreu, לדבריהם, *verbis eorum*, peut-être pour לדברים, *verbis*, qui se trouve au 111e livre des Rois, x. 7.

Ibid. Hébr. litt. Vous surpassez tout ce que la renommée m'avoit appris *de vous*.

Avant l'ère chr. vulg. 992.

veut le conserver à jamais ; aussi il vous à établi roi pour le gouverner et pour rendre la justice avec toute sorte d'équité.

Quia diligit Deus Israel, et vult servare eum in æternum, idcirco posuit te super eum regem, ut facias judicia atque justitiam.

9. Ensuite la reine de Saba présenta au roi cent vingt talens d'or,† et une quantité prodigieuse de parfums et des pierres très-précieuses. On n'a jamais vu depuis à Jérusalem des parfums si excellens † que ceux dont la reine de Saba fit présent à Salomon.

9. Dedit autem regi centum viginti talenta auri, et aromata multa nimis, et gemmas pretiosissimas : non fuerunt aromata talia ut hæc quæ dedit regina Saba regi Salomoni.

10. Les sujets d'Hiram avec les sujets de Salomon apportèrent aussi de l'or d'Ophir et une espèce de bois très-rare† et des pierres très-précieuses.

10. Sed et servi Hiram cum servis Salomonis attulerunt aurum de Ophir, et ligna thyina, et gemmas pretiosissimas :

11. Et le roi fit faire de ces bois les *balustres† des* degrés de la maison du Seigneur et de ceux la maison du roi, les harpes et les lyres des musiciens. On n'avoit jamais vu jusqu'alors de ces sortes de bois dans la terre de Juda.

11. De quibus fecit rex, de lignis scilicet thyinis, gradus in domo Domini, et in domo regia, citharas quoque, et psalteria, cantoribus : numquam visa sunt in terra Juda ligna talia.

12. Le roi Salomon de son côté donna à la reine de Saba tout ce qu'elle put désirer, et ce qu'elle demanda, et beaucoup plus qu'elle ne lui avoit apporté ; † et la reine s'en retourna dans son royaume avec toute sa suite.

12. Rex autem Salomon dedit reginæ Saba cuncta quæ voluit, et quæ postulavit, et multo plura quam attulerat ad eum : quæ reversa, abiit in terram suam cum servis suis.

13. Le poids de l'or qu'on apportoit tous les ans à Salomon *des re-*

13. Erat autem pondus auri, quod affere-

† 9. Plus de huit millions.
Ibid. Hébr. autr. en si grande quantité. 3 *Reg.* x. 10.
† 10. Voyez au IIIe livre des Rois, x. 11.
† 11. Voyez au IIIe livre des Rois, x. 12.
† 12. Hébr. autr. outre *les présens qu'il lui fit de lui-même, et qui surpassoient* ce qu'elle lui avoit apporté. 3. *Reg.* x. 13.

batur Salomoni per singulos annos, sexcenta sexaginta sex talenta auri,

venus de son domaine, étoit de six cent soixante-six talens d'or,"

Avant l'ère chr. vulg. 992.

14. Excepta ea summa, quam legati diversarum gentium, et negotiatores afferre consueverant, omnesque reges Arabiæ, et satrapæ terrarum, qui comportabant aurum et argentum Salomoni.

14. Sans compter ce qu'avoient accoutumé de lui apporter les députés de diverses nations," les marchands, tous les rois de l'Arabie, et tous les gouverneurs des provinces, qui apportoient tous de l'or et de l'argent à Salomon.

15. Fecit igitur rex Salomon ducentas hastas aureas de summa sexcentorum aureorum, qui in singulis hastis expendebantur:

15. Le roi Salomon fit donc faire deux cents piques *et deux cents boucliers*" d'or du poids de six cents sicles" qu'il donnoit pour chacune.

16. Trecenta quoque scuta aurea trecentorum aureorum, quibus tegebantur singula scuta: posuitque ea rex in armamentario, quod erat consitum nemore.

16. Il fit faire aussi trois cents *autres* boucliers, chacun de trois cents *mines*" *valant dix huit mille* sicles d'or que l'on employoit à les couvrir; et le roi les mit *dans sa maison du bois du Liban*," dans son arsenal qui étoit planté d'arbres.

17. Fecit quoque rex solium eburneum grande, et vestivit illud auro mundissimo:

17. Le roi fit de plus un grand trône d'ivoire, qu'il revêtit d'or très-pur.

18. Sex quoque gradus, quibus ascendebatur ad solium, et

18. Les six degrés par lesquels on montoit au trône et le marchepied étoient d'or," avec deux bras qui

✝ 13. Plus de quarante-six millions.

✝ 14. Hébr. autr. sans compter ce que lui rapportoient ceux qui trafiquoient et ceux qui alloient vendre dans le pays, tous les rois de l'Arabie, etc. On lit dans l'hébreu, מאנשי, *præter viros*, peut-être pour מנשא, *præter allata*. Voyez au III^e^ livre des Rois, x. 15.

✝ 15. C'est un double sens de l'hébreu, dont le même mot, qui est traduit ici par *hastas*, des piques, est traduit par *scuta*, des boucliers dans le III^e^ livre des Rois, x. 16.

Ibid. Environ sept mille livres.

✝ 16. Voyez au III^e^ livre des Rois, x. 17.

Ibid. C'est le sens de l'hébreu : le roi les mit dans la maison du bois du Liban. Et c'est ainsi que la Vulgate même le traduit au III^e^ livre des Rois, x. 17.

✝ 18. L'hébreu ajoute מאחזים, *tenentes*, peut-être pour מאחריו, *a posterioribus ejus*, que l'on trouve au III^e^ livre des Rois, x. 19. dont il faudroit alors réunir la leçon à celle que l'on trouve ici, en cette ma-

Avant l'ère chr. vulg. 992.

le tenoient de chaque côté, et deux lions près de ces deux bras,

scabellum aureum, et brachiola duo altrinsecus, et duos leones stantes juxta brachiola,

19. Et douze autres petits lions posés sur les six degrés de côté et d'autre; *de sorte* que dans tous les royaumes du monde, il n'y a jamais eu de trône semblable *pour sa magnificence et sa beauté.*

19. Sed et alios duodecim leunculos stantes super sex gradus ex utraque parte: non fuit tale solium in universis regnis.

20. Tous les vases de la table du roi étoient d'or, et toute la vaisselle de la maison du bois du Liban étoit aussi d'un or très-pur; car l'argent étoit alors regardé comme rien, "

20. Omnia quoque vasa convivii regis erant aurea, et vasa domus saltus Libani ex auro purissimo. Argentum enim in diebus illis pro nihilo reputabatur.

21. Parce que la flotte du roi faisoit voile de trois ans en trois ans, et alloit avec les gens d Hiram en Tharsis; " et elle apportoit de là de l'or, de l'argent, de l'ivoire, " des singes et des paons.

21. Siquidem naves regis ibant in Tharsis cum servis Hiram, semel in annis tribus: et deferebant inde aurum et argentum, et ebur, et simias, et pavos.

22. Ainsi le roi Salomon surpassa tous les rois du monde en richesses et en gloire:

22. Magnificatus est igitur Salomon super omnes reges terræ præ divitiis et gloria.

23. De sorte que tous les rois de la terre désiroient voir le visage de Salomon, et entendre la sagesse que Dieu avoit répandue dans son cœur.

23. Omnesque reges terrarum desiderabant videre faciem Salomonis, ut audirent sapientiam quam dederat Deus in corde ejus:

24. Et chacun lui faisoit présent tous les ans de vases d'or et d'ar-

24. Et deferebant ei munera, vasa argentea

nière: Ce trône avoit un marchepied d'or, et une élévation arrondie par-derrière.

℣ 20. Hébr. autr. Aucun de ses vases n'étoit d'argent, car il étoit alors regardé comme rien.

℣ 21. Hébr. autr. parce que le roi avoit une flotte qui faisoit des voyages de Thars'is, *ou de long cours*, avec les gens d'Hiram; et cette flotte de Tharsis, *ou de long cours*, revenoit tous les trois ans *du pays d'Ophir*, et rapportoit, etc. 3. *Reg.* x. 22.

Ibid. Voyez au 111e livre des Rois, x. 22.

et aurea, et vestes, et arma, et aromata, equos, et mulos per singulos annos.

gent, d'étoffes *précieuses*, d'armes, de parfums, de chevaux et de mulets.

Avant l'ère chr. vulg. 992.

25. Habuit quoque Salomon quadraginta millia equorum in stabulis, et curruum equitumque duodecim millia, constituitque eos in urbibus quadrigarum, et ubi erat rex in Jerusalem.

25. Salomon eut aussi quarante mille chevaux dans ses écuries, " douze mille chariots et douze mille hommes de cheval ; et il les distribua dans les villes qui étoient destinées à les loger, et dans Jérusalem auprès de sa personne.

26. Exercuit etiam potestatem super cunctos reges, a flumine Euphrate usque ad terram Philisthinorum, et usque ad terminos Ægypti.

26. Sa puissance s'étendit même sur tous les rois qui étoient depuis l'Euphrate jusqu'à la terre des Philistins, et jusqu'aux frontières de l'Egypte.

27. Tantamque copiam præbuit argenti in Jerusalem quasi lapidum, et cedrorum tantam multitudinem velut sycomorum, quæ gignuntur in campestribus.

27. Et il fit que *de son temps*, l'argent devint aussi commun à Jérusalem que les pierres, et *qu'on y vit* autant de cèdres qu'il y a de sycomores qui naissent dans la campagne.

28. Adducebantur autem ei, equi de Ægypto, cunctisque regionibus.

28. On lui amenoit aussi des chevaux d'Egypte et de tous les autres pays.

III. Rois, xi. 41. *et suiv.*

29. Reliqua autem operum Salomonis priorum et novissimorum, scripta sunt in verbis Nathan prophetæ, et in libris Ahiæ Silonitis, in visione quoque Addo viden-

29. Pour le reste des actions de Salomon, tant les premières que les dernières, elles sont écrites dans les livres du prophète Nathan, dans ceux du prophète Ahias qui étoit de Silo, et dans les prédictions du prophète Addo contre Jéroboam, fils de Nabat. "

† 25. Hébr. autr. Salomon eut aussi quarante mille chevaux dans ses écuries pour les chariots, et douze mille chevaux de selle. 3. *Reg.* ix. 26. On lit dans l'hébreu, *equorum et curruum*, ומרכבות, pour *equorum ad currus*, למרכבות.

† 29. Ces livres sont perdus. Au lieu de *Addo*, on lit dans l'hébreu, *Jaddi* ; les rabbins veulent qu'on lise *Jaddo*.

Avant l'ère chr. vulg. 992.

30. Salomon régna quarante ans à Jérusalem et sur tout Israël :

31. Il s'endormit avec ses pères, et fut enseveli dans la ville de David; et Roboam son fils régna en sa place.

30. Regnavit autem Salomon in Jerusalem super omnem Israel quadraginta annis.

31. Dormivitque cum patribus suis, et sepelierunt eum in civitate David : regnavitque Roboam filius ejus pro eo.

CHAPITRE X.

Séparation des dix tribus. Roboam demeure roi de Juda et de Benjamin.

III. Rois, XII. 1.-19.

975.

1. Roboam vint alors à Sichem, parce que tout Israël s'y étoit assemblé pour l'établir roi.

2. Mais Jéroboam, fils de Nabat, qui s'étoit enfui en Egypte par la crainte de Salomon, ayant appris cette nouvelle, revint aussitôt.

3. Le peuple d'Israël députa * vers lui pour le faire venir. Il se rendit au lieu où ils étoient tous assemblés; et il vint avec tout ce peuple trouver Roboam, et ils lui dirent :

4. Votre père nous a tenus opprimés sous un joug très-dur. Traitez-nous plus favorablement que votre père qui nous a tenus dans une si onéreuse servitude; et diminuez

1. Profectus est autem Roboam in Sichem : *illuc* enim cunctus Israel convenerat ut constituerent eum regem.

2. Quod cum audisset Jeroboam *filius* Nabat, qui erat in Ægypto (fugerat quippe illuc ante Salomonem), statim reversus est.

3. Vocaveruntque eum, et venit cum universo Israel, et locuti sunt ad Roboam, dicentes :

4. Pater tuus durissimo jugo nos pressit, tu leviora impera patre tuo, qui nobis imposuit gravem servi-

* 3. Hébr. autr. Car le peuple avoit député vers lui pour le faire venir. 3. *Reg.* XII. 3.

tutem, et paululum de onere subleva, ut serviamus tibi.

quelque chose de ce poids, afin que nous puissions vous servir.

Avant l'ère chr. vulg. 975.

5. Qui ait: Post tres dies revertimini ad me. Cumque abiisset populus,

5. Il leur dit : Revenez me trouver dans trois jours. Et après que le peuple se fut retiré,

6. Iniit consilium cum senibus, qui steterant coram patre ejus Salomone dum adhuc viveret, dicens: Quid datis consilii ut respondeam populo?

6. Roboam tint conseil avec les vieillards qui avoient été du conseil de Salomon son père pendant sa vie, et leur dit : Quelle réponse me conseillez-vous de faire à ce peuple ?

7. Qui dixerunt ei: Si placueris populo huic, et leniveris eos verbis clementibus, servient tibi omni tempore.

7. Ils lui dirent : Si vous témoignez de la bonté à ce peuple, et que vous l'apaisiez par des paroles douces, ils s'attacheront pour toujours à votre service.

8. At ille reliquit consilium senum, et cum juvenibus tractare cœpit, qui cum eo nutriti fuerant, et erant in comitatu illius.

8. Mais Roboam n'approuva point le conseil des vieillards, et consulta les jeunes gens qui avoient été nourris avec lui, " et qui l'accompagnoient toujours.

9. Dixitque ad eos: Quid vobis videtur? vel respondere quid debeo populo huic, qui dixit mihi : Subleva jugum quod imposuit nobis pater tuus?

9. Et il leur dit : Que vous en semble ? Que dois-je répondre à ce peuple qui est venu me dire : Adoucissez le joug dont votre père nous a chargés ?

10. At illi responderunt ut juvenes, et nutriti cum eo in deliciis: atque dixerunt Sic loqueris populo, qui dixit tibi : Pater tuus aggravavit jugum nostrum, tu subleva : et sic respondebis ei : Minimus digitus meus

10. Ils lui répondirent comme des jeunes gens qui avoient été nourris avec lui dans les délices, " et lui dirent : Voici la réponse que vous devez faire à ce peuple qui est venu vous dire : Votre père a rendu notre joug très-pesant, nous vous supplions de le rendre léger *et* supportable; et vous lui parlerez en ces termes : Le plus petit de mes doigts "

℣ 8. Voyez au m^e^ livre des Rois, XII. 8.

℣ 10. Hébr. litt. Ces jeunes gens, qui avoient été nourris avec ce prince, lui répondirent, etc. 3. *Reg.* XII. 10.

Ibid. Le mot *digitus* n'est point exprimé dans l'hébreu ; mais on le sous-entend, et peut-être que les copistes l'ont omis.

Avant l'ère chr. vulg. 975.

est plus gros que n'étoit le dos de mon père.

11. Mon père vous a imposé un joug pesant; et moi j'y ajouterai un poids encore plus pesant. Mon père vous a frappés avec des verges; et moi je vous frapperai avec des scorpions. ″

12. Jéroboam et tout le peuple vinrent donc trouver Roboam le troisième jour, selon l'ordre qu'il leur avoit donné.

13. Et le roi ne fit point de cas du conseil des vieillards, et fit une réponse dure.

14. Il leur parla selon le conseil des jeunes gens : Mon père, *leur dit-il*, vous a imposé un joug très-pesant; et moi je l'appesantirai encore davantage. Mon père vous a frappés avec des verges; et moi je vous frapperai avec des scorpions.

15. Ainsi il ne se rendit point aux prières du peuple, parce que Dieu avoit résolu d'accomplir ″ la parole qu'il avoit dite à Jéroboam, fils de Nabat, par le ministère d'Ahias Silonite.

16. Mais tout le peuple se voyant traité si durement par le roi, ″ lui répondit : Nous n'avons ni avantage à attendre de la maison de David,

grossior est lumbis patris mei.

11. Pater meus imposuit vobis grave jugum, et ego majus pondus apponam : pater meus cecidit vos flagellis, ego vero cædam vos scorpionibus.

12. Venit ergo Jeroboam, et universus populus ad Roboam die tertio, sicut præceperat eis.

13. Responditque rex dura, derelicto consilio seniorum :

14. Locutusque est juxta juvenum voluntatem : Pater meus grave vobis imposuit jugum, quod ego gravius faciam : pater meus cecidit vos flagellis, ego vero cædam vos scorpionibus.

15. Et non acquievit populi precibus : erat enim voluntatis Dei, ut compleretur sermo ejus, quem locutus fuerat per manum Ahiæ Silonitis ad Jeroboam filium Nabat.

16. Populus autem universus, rege duriora dicente, sic locutus est ad eum : Non

℣ 11. Voyez au IIIe livre des Rois, chap. XII. ℣ 11.

℣ 15. Hébr. autr. parce que Dieu permit cette révolution pour vérifier, etc. 3. *Reg.* XXII. 15.

℣ 16. Hébr. litt. Le peuple voyant donc que le roi n'avoit point voulu les écouter, etc. *Reg.* XII. 16. Le mot *viderunt*, ou *vidit*, qui n'est point exprimé dans la Vulgate, manque en effet dans quelques exemplaires hébreux.

est nobis pars in David, neque hereditas in filio Isai. Revertere in tabernacula tua, Israel: tu autem pasce domum tuam, David. Et abiit Israel in tabernacula sua.

ni de biens à espérer du fils d'Isaï. " Israël, retirez-vous dans vos tentes. Et vous *Roboam, petit-fils de* David, prenez soin " de votre maison. Et ainsi Israël se retira dans ses tentes.

Avant l'ère chr. vulg. 975

17. Super filios autem Israel, qui habitabant in civitatibus Juda, regnavit Roboam.

17. Roboam régna donc dans les villes de Juda, *et* sur tous les enfans d'Israël qui y demeurèrent " *par l'attachement qu'ils eurent pour la maison de David.*

18. Misitque rex Roboam Aduram, qui præerat tributis, et lapidaverunt eum filii Israel, et mortuus est: porro rex Roboam currum festinavit ascendere, et fugit in Jerusalem.

18. Le roi Roboam envoya ensuite Aduram surintendant de ses tributs *pour les lever à l'ordinaire ;* mais les enfans d'Israël le lapidèrent, et il mourut. Roboam monta aussitôt sur son char, " et s'enfuit à Jérusalem.

19. Recessitque Israel a domo David, usque ad diem hanc.

19. Ainsi Israël se sépara de la maison de David, comme il l'est encore aujourd'hui.

℣ 16. On lit dans l'hébreu : *Quæ nobis pars in David? et non hereditas in filio Isai;* c'est-à-dire, ולא, *et non*, peut-être pour ומה, *et quæ.*

Ibid. On lit dans l'hébreu, ראה, par un *aleph;* c'est-à-dire, *vide*, ou *provide ;* la Vulgate suppose רעה, par un *ain*, c'est-à-dire, *pasce.*

℣ 17. Autr. Roboam régna donc sur les enfans d'Israël qui demeuroient dans les villes de Juda. 3. *Reg.* XII. 17.

℣ 18. Voyez au IIIe livre des Rois, XII. 18.

CHAPITRE XI.

Dieu défend à Roboam de faire la guerre aux dix tribus. Les prêtres, les lévites, et tous ceux qui craignent Dieu, viennent vers Roboam. Enfans de ce prince.

III. Rois, XII. 21.-24.

1. Venit autem Roboam in Jerusalem, et convocavit universam domum Juda et Ben-

1. Roboam étant arrivé à Jérusalem, assembla toute la tribu de Juda et celle de Benjamin, et marcha à la tête de cent quatre-vingt mille hom-

Avant l'ère chr. vulg. 975.

mes de guerre choisis, pour combattre contre Israël, et pour le remettre sous son obéissance.

jamin, centum octoginta millia electorum atque bellantium, ut dimicaret contra Israel, et converteret ad se regnum suum.

2. Mais le Seigneur adressa sa parole à Séméias, homme de Dieu, et lui dit :

2. Factusque est sermo Domini ad Semeiam hominem Dei, dicens :

3. Allez dire à Roboam, fils de Salomon, roi de Juda, et à tout le peuple d'Israël qui est *établi* dans la tribu de Juda et de Benjamin :

3. Loquere ad Roboam filium Salomonis regem Juda, et ad universum Israel qui est in Juda et Benjamin :

4. Voici ce que dit le Seigneur : Vous ne vous mettrez point en campagne, et vous ne combattrez point contre vos frères; que chacun s'en retourne en sa maison ; car cela *ne* s'est fait *que* par ma volonté. Après qu'ils eurent entendu la parole du Seigneur, ils s'en retournèrent, et n'avancèrent pas davantage contre" Jéroboam.

4. Hæc dicit Dominus : Non ascendetis, neque pugnabitis contra fratres vestros : revertatur unusquisque in domum suam, quia mea hoc gestum est voluntate. Qui cum audissent sermonem Domini, reversi sunt, nec perrexerunt contra Jeroboam.

5. Ainsi Roboam établit sa demeure à Jérusalem, et fortifia dans la tribu de Juda *plusieurs* villes *qui étoient devenues frontières depuis la séparation des autres tribus.*

5. Habitavit autem Roboam in Jerusalem et ædificavit civitates muratas in Juda.

6. Il bâtit " aussi Bethléhem, et Etam, et Thécué,

6. Extruxitque Bethlehem, et Etam, et Thecue,

7. Comme encore Bethsur, Socho, Odollam,

7. Bethsur quoque, et Socho, et Odollam,

8. Avec Geth, Marésa et Ziph,

8. Necnon et Geth, et Maresa, et Ziph,

9. Et même Aduram, Lachis et Azécha,

9. Sed et Aduram, et Lachis, et Azeca,

℣ 4. On lit dans l'hébreu אֵת, *ad* ; pour עַל, *contra*.
℣ 6. Autr. il fortifia Bethléhem, etc.

10. Saraa quoque, et Aialon, et Hebron, quæ erant in Juda et Benjamin, civitates munitissimas.

10. Saraa, Aïalon, Hébron, qui étoient dans Juda et dans Benjamin, *et dont il fit* des places très-fortes. Avant l'ère chr. vulg. 975.

11. Cumque claussisset eas muris, posuit in eis principes, ciborumque horrea, hoc est, olei et vini.

11 Et quand il les eut fermées de murailles, il y mit des gouverneurs, et y fit des magasins de vivres, c'est-à-dire, " d'huile et de vin.

12. Sed et in singulis urbibus fecit armamentarium scutorum et hastarum, firmavitque ea summa diligentia: et imperavit super Judam et Benjamin.

12. Il établit dans chaque ville un arsenal *qu'il fit remplir* de boucliers et de piques, et il fit fortifier ces places avec grand soin. Ainsi il régna sur la tribu de Juda et de Benjamin.

13. Sacerdotes autem et levitæ, qui erant in universo Israel, venerunt ad eum de cunctis sedibus suis,

13. Les prêtres et les lévites qui étoient dans tout Israël, quittèrent leurs demeures, et vinrent se rendre auprès de sa personne.

14. Relinquentes suburbana et possessiones suas, et transeuntes ad Judam et Jerusalem: eo quod abjecisset eos Jeroboam, et posteri ejus, ne sacerdotio Domini fungerentur,

14. Ils abandonnèrent les faubourgs et les biens qui leur avoient été donnés, et se retirèrent dans Juda et à Jérusalem, parce que Jéroboam et ses enfans les avoient chassés, afin qu'ils n'exerçassent aucune fonction du sacerdoce du Seigneur.

15. Qui constituit sibi sacerdotes excelsorum, et dæmoniorum, vitulorumque quos fecerat.

15. Jéroboam se fit lui-même des prêtres pour les hauts lieux, pour les démons " et pour les veaux *d'or* qu'il avoit fait faire, *et auxquels il sacrifioit.*

16. Sed et de cunctis tribubus Israel, quicumque dederant cor suum, ut quærerent Dominum Deum

16. Tous ceux aussi qui, dans toutes les tribus d'Israël, s'étoient appliqués de tout leur cœur à chercher le Seigneur Dieu d'Israël, vinrent à Jérusalem, pour immoler

℣ 11. Hébr. litt. de vivres, et d'huile et de vins.

℣ 15. Voyez ce qui a été dit sur le Lévitique, XVII. 7.

Avant l'ère chr. vulg. 975.

leurs victimes en la présence ″ du Seigneur Dieu de leurs pères.

Israel, venerunt in Jerusalem ad immolandum victimas suas coram Domino Deo patrum suorum.

17. Ainsi ils affermirent le royaume de Juda, et ils soutinrent Roboam, fils de Salomon, durant trois ans; car ils ne marchèrent dans les voies de David et de Salomon que durant ces trois *premières* années; *après quoi ils abandonnèrent le Seigneur.*

17. Et roboraverunt regnum Juda, et confirmaverunt Roboam filium Salomonis per tres annos : ambulaverunt enim in viis David et Salomonis, annis tantum tribus.

18. *Cependant* Roboam épousa Mahalath, fille de Jérimoth, ″ fils de David, et encore Abihaïl, fille d'Eliab, fils d'Isaï,

18. Duxit autem Roboam uxorem Mahalath, filiam Jerimoth, filii David : Abihail quoque filiam Eliab filii Isai,

19. De laquelle il eut Jéhus et Somoria et Zoom.

19. Quæ peperit ei filios, Jehus, et Somoriam, et Zoom.

20. Après celle-ci, il épousa encora Maacha, fille d'Absalom, *ou Abessalom*, dont il eut Abia, Ethaï, Ziza et Salomith.

20. Post hanc quoque accepit Maacha filiam Absalom, quæ peperit ei Abia, et Ethai, et Ziza, et Salomith.

21. Or Roboam aima Maacha, fille d'Absalom, plus que toutes ses autres femmes et *que toutes ses* concubines; car il eut dix-huit femmes, et soixante concubines; et il eut vingt-huit fils et soixante filles.

21. Amavit autem Roboam Maacha filiam Absalom super omnes uxores suas, et concubinas : nam uxores decem et octo duxerat, concubinas autem sexaginta: et genuit viginti octo filios, et sexaginta filias.

22. Il éleva Abias, fils de Maacha, au-dessus de tous ses frères, dans le dessein qu'il avoit ″ de le faire régner après lui,

22. Constituit vero in capite Abiam filium Maacha, ducem super omnes fratres suos :

℣ 16. Hébr. litt. pour sacrifier au Seigneur, etc.

℣ 18. Hébr. autr. Mahalath, fils de Jérimoth. On y lit, בן, *filius*, pour בת, *filia*.

℣ 22. Le mot *cogitabat* manque dans l'hébreu.

ipsum enim regem facere cogitabat,

23. Quia sapientior fuit, et potentior super omnes filios ejus, et in cunctis finibus Juda et Benjamin, et in universis civitatibus muratis : præbuitque eis escas plurimas, et multas petivit uxores.

Avant l'ère chr. vulg. 975.

23. Parce qu'il étoit plus sage, et *qu'il s'étoit rendu* plus puissant que tous ses *autres* enfans, *qu'il avoit dispersés*" dans toute l'étendue de Juda et de Benjamin, et dans toutes les villes murées, où, *les tenant éloignés de la cour et séparés les uns des autres*, il leur donnoit de quoi vivre en abondance, et leur faisoit épouser plusieurs femmes. "

✞ 23. Cela est pris dans l'hébreu, que la plupart traduisent ainsi : Roboam prit soin de disperser tous ses *autres* enfans dans toute l'étendue, etc.

Ibid. On lit dans l'hébreu, וישאל המון נשים, *et petiit turbam uxorum*, peut-être pour וישא להם נשים, *et cepit pro eis uxores*, et il leur choisit des femmes.

CHAPITRE XII.

Roboam abandonne le Seigneur. Sésac, roi d'Egypte, pille le temple de Jérusalem. Roboam meurt. Abia lui succède.

III. Rois, xiv. 25. *et suiv.*

1. Cumque roboratum fuisset regnum Roboam et confortatum, dereliquit legem Domini, et omnis Israel cum eo.

2. Anno autem quinto regni Roboam, ascendit Sesac rex Ægypti in Jerusalem (quia peccaverant Domino),

3. Cum mille ducentis curribus, et sexaginta millibus e-

1. Le royaume de Roboam ayant été fortifié et affermi, il abandonna la loi du Seigneur *dès la troisième année de son règne ;* " et tout Israël suivit son exemple, *et adora comme lui les idoles.* "

971.

2. Mais la cinquième année du règne de Roboam, Sésac, roi d'Egypte, marcha contre Jérusalem (parce que les Israélites avoient péché contre le Seigneur).

3. Il avoit avec lui douze cents chariots de guerre, et soixante mille hommes de cavalerie ; et le petit

✞ 1. Voyez au chap. précédent, ✞ 17.
Ibid. Voyez au IIIe livre des Rois, xiv. 22.

Avant l'ère chr. vulg. 971.

peuple qui étoit venu d'Egypte avec lui, ne pouvoit se compter. Ils étoient tous Libyens, Troglodytes, et Ethiopiens.

quitum : nec erat numerus vulgi quod venerat cum eo ex Ægypto, Libyes scilicet, et Troglodytæ, et Æthiopes.

4. Et il se rendit maître des plus fortes places *du royaume* de Juda, et s'avança jusque devant Jérusalem.

4. Cepitque civitates munitissimas in Juda, et venit usque in Jerusalem.

5. Alors le prophète Séméias vint trouver le roi et les princes de Juda qui s'étoient rétirés à Jérusalem, pour ne pas tomber entre les mains de Sésac, et il leur dit : Voici ce que dit Seigneur : Vous m'avez abandonné; et je vous ai aussi abandonnés au pouvoir de Sésac.

5. Semeias autem propheta ingressus est ad Roboam, et principes Juda, qui congregati fuerant in Jerusalem, fugientes Sesac, dixitque ad eos : Hæc dicit Dominus : Vos reliquistis me, et ego reliqui vos in manu Sesac.

6. Alors les princes d'Israël et le roi fort consternes, dirent : Le Seigneur est juste. *Il ne nous traite que comme nous l'avons mérité.*

6. Consternatique principes Israel et rex, dixerunt : Justus est Dominus.

7. Et lorsque le Seigneur les vit humiliés, il fit entendre sa parole à Séméias, et lui dit : Puisqu'ils se sont humiliés, je ne les exterminerai point; je leur donnerai quelque secours, et je ne ferai point tomber ma fureur sur Jérusalem par les armes de Sésac.

7. Cumque vidisset Dominus, quod humiliati essent, factus est sermo Domini ad Semeiam, dicens : Quia humiliati sunt, non disperdam eos, daboque eis pauxillum auxilii, et non stillabit furor meus super Jerusalem per manum Sesac.

8. Mais ils lui seront assujettis, afin qu'ils apprennent par-là quelle différence il y a entre me servir et servir les rois de la terre.

8. Verumtamen servient ei, ut sciant distantiam servitutis meæ, et servitutis regni terrarum.

9. Sésac, roi d'Egypte, se retira donc de Jérusalem, après avoir enlevé les trésors de la maison du Seigneur et ceux du palais du roi; et il emporta tout avec lui et même les

9. Recessit itaque Sesac rex Ægypti ab Jerusalem, sublatis thesauris domus Domini, et domus regis,

omniaque secum tulit, et clypeos aureos, quos fecerat Salomon,

10. Pro quibus fecit rex æneos, et tradidit illos principibus scutariorum, qui custodiebant vestibulum palatii.

11. Cumque introiret rex domum Domini, veniebant scutarii, et tollebant eos, iterumque referebant eos ad armamentarium suum.

12. Verumtamen quia humiliati sunt, aversa est ab eis ira Domini, nec deleti sunt penitus : siquidem et in Juda inventa sunt opera bona.

13. Confortatus est ergo rex Roboam in Jerusalem, atque regnavit : quadraginta autem et unius anni erat, cum regnare cœpisset, et decem et septem annis regnavit in Jerusalem, urbe quam elegit Dominus, ut confirmaret nomen suum ibi, de cunctis tribubus Israel : nomen autem matris ejus Naama Ammonitis.

boucliers d'or que Salomon avoit fait faire, Avant l'ère chr. vulg. 971.

10. Au lieu desquels le roi en fit faire d'autres d'airain, et les " donna aux officiers de ceux qui les portoient, " et qui gardoient la porte du palais.

11. Et lorsque le roi entroit dans la maison du Seigneur, ceux qui portoient les boucliers " venoient prendre ceux-ci, et les reportoient ensuite dans le magasin.

12. Et parce qu'ils s'étoient humiliés, Dieu détourna sa colère de dessus eux ; et ils ne furent pas entièrement exterminés, parce qu'il se trouva encore quelques bonnes œuvres " dans Juda.

13. Ainsi le roi Roboam se fortifia dans Jérusalem, et y régna. Il avoit quarante-un ans " quand il commença de régner, et il régna dix-sept ans à Jérusalem, cette ville que le Seigneur avoit choisie entre toutes celles des tribus d'Israël, pour y établir *la gloire de* son nom. Sa mère s'appeloit Naama, et elle étoit Ammonite.

℣ 10. Le pronom *illos* manque dans l'hébreu.

Ibid. Hébr. autr. entre les mains des chefs de ses coureurs qui gardoient la porte de la maison du roi. 3. *Reg.* XIV. 27.

℣ 11. Hébr. autr. ses coureurs venoient les prendre, 3. *Reg.* XIV. 28.

℣ 12. Hébr. autr. *bonæ res* ; et même il y eut encore dans Juda de bonnes choses, *d'heureux succès.*

℣ 13. Au III^e^ livre des Rois, XIV. 21. quelques exemplaires des Septante disent : *sex et decem annorum*, seize ans ; ce qui suppose qu'il s'est glissé là quelque faute de copiste ; et en effet il est peu vraisemblable que Roboam pût avoir alors quarante-un ans.

Avant l'ère chr. vulg. 971.

14. Ce prince, *séduit par les mauvais conseils et les mauvais exemples de cette femme idolâtre*, fit le mal, et ne prépara point son cœur pour chercher le Seigneur.

14. Fecit autem malum, et non præparavit cor suum ut quæreret Dominum.

15. Quant aux *autres* actions de Roboam, les premières et les dernières, elles sont écrites dans les livres du prophète Séméias et du prophète Addo, où elles sont rapportées avec soin. Roboam et Jéroboam se firent la guerre durant toute leur vie, *et furent toujours ennemis.*

15. Opera vero Roboam prima et novissima, scripta sunt in libris Semeiæ prophetæ, et Addo videntis, et diligenter exposita: pugnaveruntque adversum se Roboam et Jeroboam cunctis diebus.

16. Et Roboam s'endormit avec ses pères; il fut enseveli dans la ville de David; et son fils Abia ℣ régna en sa place.

16. Et dormivit Roboam cum patribus suis, sepultusque est in civitate David: et regnavit Abia filius ejus pro eo.

℣ 16. Au IIIe livre des Rois, XIV. 31, il est appelé *Abiam*, et ici dans *l'hébreu, Abiah;* c'est-à-dire que dans l'hébreu la différence ne consiste que dans une lettre prise pour une autre; et cette dernière lettre *h* est une aspiration qu'on néglige communément en latinisant ces noms. Au chapitre suivant, ℣ 21., on trouve dans l'hébreu, *Abiahu,* qui, conformément aux autres noms ainsi terminés, s'exprimeroit en latin par *Abias.*

CHAPITRE XIII.

Guerre entre Abia, roi de Juda, et Jéroboam, roi d'Israël. Défaite de Jéroboam.

III. Rois, XV. 1.-7.

958.

1. La dix-huitième année du règne de Jéroboam, Abia régna sur Juda.

1. Anno octavo decimo regis Jeroboam, regnavit Abia super Judam.

2. Il régna trois ans dans Jérusalem; et sa mère s'appeloit Michaia *ou Maacha;* ℣ elle étoit fille *d'Abes-*

2. Tribus annis regnavit in Jerusalem, nomenque matris ejus

℣ 2. Elle est ainsi nommée au chap. XI. ℣ 20. et au IIIe livre des Rois, XV. 2.

Michaia, filia Uriel de Gabaa : et erat bellum inter Abiam et Jeroboam.

salom, fils d'Uriel" de Gabaa. Et il y eut guerre entre Abia et Jéroboam.

Avant l'ère chr. vulg. 958.

3. Cumque iniisset Abia certamen, et haberet bellicosissimos viros, et electorum quadringenta millia : Jeroboam instruxit e contra aciem octingenta millia virorum, qui et ipsi electi erant, et ad bella fortissimi.

3. Abia se mit en état de donner combat; il avoit des gens très-braves, et" quatre cent mille hommes choisis. Jéroboam mit aussi son armée en bataille; elle étoit de huit cent mille hommes, tous gens choisis et très-vaillans.

4. Stetit ergo Abia super montem Semeron, qui erat in Ephraim, et ait : Audi, Jeroboam, et omnis Israel.

4. Abia s'en alla camper sur la montagne de Séméron" qui étoit dans *la tribu d'* Ephraïm, et il dit : Ecoutez, Jéroboam; et *que* tout Israël *écoute.*

957.

5. Num ignoratis quod Dominus Deus Israel dederit regnum David super Israel in sempiternum, ipsi et filiis ejus in pactum salis ?

5. Ignorez-vous que le Seigneur Dieu d'Israël a donné pour toujours à David et à ses descendans la souveraineté sur Israël, par un pacte inviolable;"

6. Et surrexit Jeroboam filius Nabat, servus Salomonis filii David : et rebellavit contra dominum suum.

6. Et que Jéroboam, fils de Nabat, sujet de Salomon, fils de David, s'est élevé et révolté contre son seigneur;

3. *Reg.* XII. 21.

7. Congregatique sunt ad eum viri vanissimi, et filii Belial : et prævaluerunt contra Roboam filium Salomonis : porro Roboam erat rudis, et

7. Et qu'une multitude de gens de néant, *vrais* enfans de Bélial, se sont joints à lui et se sont rendus plus forts que Roboam, fils de Salomon, parce qu'il étoit homme sans expérience et sans cœur, et incapable de leur résister ?

℣ 2. Au III^e^ livre des Rois, XV. 2., elle est nommée fille d'Abessalom, nommé Absalom ci-devant, au chapitre XV. 20. 21. Ce qui donne lieu de présumer qu'elle étoit petite-fille d'Uriel.

℣ 3. Hébr. autr. Il avoit de très-braves gens au nombre de quatre cent mille hommes choisis.

℣ 4. C'est la montagne où fut bâtie la ville de Samarie, toujours nommée dans l'hébreu, *Someron* ou *Semeron.*

℣ 5. Litt. un pacte de sel, c'est-à-dire, incorruptible.

Avant l'ère chr. vulg. 957.

8. Et vous osez dire aujourd'hui que vous serez assez forts pour résister au royaume du Seigneur, qu'il possède par les descendans de David; et que vous avez une grande multitude de peuple, et des veaux d'or que Jéroboam vous a faits pour vos dieux."

8. Nunc ergo vos dicitis quod resistere possitis regno Domini, quod possidet per filios David, habetisque grandem populi multitudinem, atque vitulos aureos quos fecit vobis Jeroboam in deos.

9. Vous avez chassé les prêtres du Seigneur, qui sont enfans d'Aaron, et les lévites; et vous vous êtes fait vous-mêmes des prêtres, comme font les autres peuples de la terre. Quiconque vient, et consacre sa main par l'immolation d'un jeune taureau et de sept beliers, est fait prêtre de ceux qui ne sont point dieux.

3. *Reg.* XII. 31.

9. Et ejecistis sacerdotes Domini, filios Aaron, atque levitas: et fecistis vobis sacerdotes sicut omnes populi terrarum: quicumque venerit, et initiaverit manum suam in tauro de bobus, in arietibus septem, et fit sacerdos eorum qui non sunt dii.

10. Mais le Seigneur est notre Dieu," et nous ne l'avons point abandonné; les prêtres qui le servent *parmi nous*, sont de la race d'Aaron, *qu'il a lui-même choisie;* et les lévites servent chacun à leur" rang, *selon qu'il l'a ordonné.*

10. Noster autem Dominus Deus est, quem non relinquimus, sacerdotesque ministrant Domino de filiis Aaron, et levitæ sunt in ordine suo:

11. On offre chaque jour, soir et matin, des holocaustes au Seigneur, et des parfums composés selon que la loi l'ordonne; on expose aussi les pains sur une table très-nette. Nous avons le chandelier d'or garni de sept lampes qu'on doit toujours allumer au soir; car nous gardons fidèlement les ordonnances du Sei-

11. Holocausta quoque offerunt Domino per singulos dies mane et vespere, et thymiama juxta legis præcepta confectum, et proponuntur panes in mensa mundissima, estque apud nos can-

✡ 8. Hébr. autr. Et maintenant vous prétendez résister au royaume du Seigneur qu'il possède par les descendans de David. *Il est vrai que* vous êtes en grand nombre; mais vous avez avec vous des veaux d'or que Jéroboam vous a faits pour vos dieux.

✡ 10. Hébr. mais pour nous, le Seigneur est notre Dieu. Ce qui montre que dans la Vulgate *Noster* se rapporte à *Deus*.

Ibid. Le pronom *suo* est omis dans l'hébreu.

delabrum aureum, et lucernæ ejus, ut accendantur semper ad vesperam : nos quippe custodimus præcepta Domini Dei nostri, quem vos reliquistis.

gneur notre Dieu, que vous avez abandonné." Avant l'ère chr. vulg. 957.

12. Ergo in exercitu nostro dux Deus est, et sacerdotes ejus, qui clangunt tubis, et resonant contra vos : filii Israel, nolite pugnare contra Dominum Deum patrum vestrorum, quia non vobis expedit.

12. Ainsi le chef de notre armée, c'est Dieu même, et ses prêtres sonnent de la trompette, dont le son retentit contre vous. Vous donc, enfans d'Israël, prenez garde à ne pas combattre contre le Seigneur Dieu de vos pères, de crainte qu'il ne vous en arrive du mal."

13. Hæc illo loquente, Jeroboam retro moliebatur insidias. Cumque ex adverso hostium staret, ignorantem Judam suo ambiebat exercitu.

13. Comme il parloit ainsi, Jéroboam tâchoit de le surprendre par-derrière; et étant campé vis-à-vis des ennemis, il déployoit son armée de sorte qu'il enfermoit Juda sans qu'il s'en aperçût.

14. Respiciensque Judas vidit instare bellum ex adverso et post tergum, et clamavit ad Dominum : ac sacerdotes tubis canere cœperunt.

14. Mais Juda ayant tourné la tête, reconnut qu'on alloit fondre sur lui par-devant et par-derrière; il cria en même temps au Seigneur; et les prêtres commencèrent à sonner de la trompette.

15. Omnesque virî Juda vociferati sunt : et ecce illis clamantibus, perterruit Deus Jeroboam, et omnem Israel qui stabat ex adverso Abia et Juda.

15. Toute l'armée de Juda fit de grands cris; et comme ils crioient ainsi, Dieu jeta l'épouvante dans l'esprit de Jéroboam et dans toute l'armée d'Israël, qui étoit vis-à-vis d'Abia et de Juda."

16. Fugeruntque filii Israel Judam, et tradidit eos Deus in manu eorum.

16. Ainsi les enfans d'Israël prirent la fuite devant Juda; et Dieu les leur livra entre les mains.

17. Percussit ergo

17. Abia et ses gens en défirent donc

¥ 11. Hébr. mais vous l'avez abandonné.
¥ 12. Hébr. car vous ne réussirez point.
¥ 15. Hébr. Dieu frappa d'*épouvante* Jéroboam et tout Israël devant Abia et Juda.

Avant l'ère chr. vulg. 957.

une grande partie ; et il y eut cinq cent mille hommes des plus braves tués ou blessés du côté d'Israël :

eos Abia, et populus ejus, plaga magna : et corruerunt vulnerati ex Israel quingenta millia virorum fortium.

18. De sorte que dans cette occasion Israël fut fort humilié ; et Juda reprit de nouvelles forces *et* un nouveau courage, parce qu'il avoit mis sa confiance dans le Seigneur Dieu de ses pères.

18. Humiliatique sunt filii Israel in tempore illo, et vehementissime confortati filii Juda, eo quod sperassent in Domino Deo patrum suorum.

19. Abia poursuivit Jéroboam dans sa fuite, et prit plusieurs de ses villes, *comme* Béthel et toutes ses dépendances, Jésana et ses dépendances, avec Ephron " et ses dépendances.

19. Persecutus est autem Abia fugientem Jeroboam, et cepit civitates ejus, Bethel et filias ejus, et Jesana cum filiabus suis, Ephron quoque et filias ejus :

20. Et depuis cela, Jéroboam ne fut plus en état de faire aucune résistance durant tout le règne d'Abia. Enfin, *après que Jéroboam eut régné vingt-deux ans,* " le Seigneur le frappa, et il mourut, *laissant son royaume à Nadab son fils.* "

20. Nec valuit ultra resistere Jeroboam in diebus Abia : quem percussit Dominus, et mortuus est.

21. Abia voyant donc son royaume affermi " *par la victoire qu'il avoit remportée sur Jéroboam,* épousa quatorze femmes, dont il eut vingt-deux fils et seize filles.

21. Igitur Abia, confortato imperio suo, accepit uxores quatuordecim : procreavitque viginti duos filios, et sedecim filias.

22. Pour le reste des paroles, des mœurs et des actions d'Abia, il a été très-exactement écrit dans le livre du prophète Addo. "

22. Reliqua autem sermonum Abia, viarumque et operum ejus, scripta sunt diligentissime in libro Addo prophetæ.

℣ 19. Les rabbins lisent Ephrin.

℣ 20. Voyez au IIIe livre des Rois, XIV. 20.

Ibid. Voyez au même endroit.

℣ 21. Hébr. Abias s'affermit *par cette victoire.* Or il avoit épousé, etc. C'est que le règne de ce prince n'ayant été que de trois ans, il ne peut avoir régné qu'environ deux ans depuis cette victoire.

℣ 22. Hébr. Pour le reste de ce qui regarde Abia, ses actions et ses paroles, il a été écrit dans le livre des recherches du prophète Addo.

CHAPITRE XIV.

Mort d'Abia. Asa lui succède. Zara, roi d'Ethiopie, vient l'attaquer. Asa remporte sur lui la victoire.

III. Rois, xv. 8.-12.

1. Dormivit autem Abia cum patribus suis, et sepelierunt eum in civitate David : regnavitque Asa filius ejus pro eo, in cujus diebus quievit terra annis decem.

1. Après cela, Abia s'endormit avec ses pères; et on l'ensevelit dans la ville de David; son fils Asa régna en sa place; et sous son règne la terre fut en paix pendant dix années. Avant l'ère chr. vulg. 956.

2. Fecit autem Asa quod bonum et placitum erat in conspectu Dei sui, et subvertit altaria peregrini cultus, et excelsa,

2. Asa fit ce qui étoit juste et agréable aux yeux de son Dieu; il détruisit les autels des cultes superstitieux, et les hauts lieux *consacrés aux idoles*,

3. Et confregit statuas, lucosque succidit :

3. Et il brisa les statues, et abattit les bois des faux dieux,

4. Et præcepit Judæ ut quæreret Dominum Deum patrum suorum, et faceret legem, et universa mandata :

4. Et il commanda à Juda de chercher *uniquement* le Seigneur Dieu de leurs pères, et d'observer *exactement* sa loi, et tout ce qui étoit ordonné *par le Seigneur*.

5. Et abstulit de cunctis urbibus Juda aras et fana, et regnavit in pace.

5. Il ôta aussi les autels *profanes* et les temples *des idoles*" de toutes les villes de Juda ; et il régna en paix.

6. Ædificavit quoque urbes munitas in Juda, quia quietus erat, et nulla temporibus ejus bella surrexerant, pacem Domino largiente.

6. Il fit réparer les murailles des villes dans Juda, parce qu'il étoit tranquille," et qu'il n'y avoit point alors de guerre, le Seigneur lui donnant la paix.

† 5. Hébr. autr. Il détruisit les hauts lieux et les temples *consacrés au soleil*. C'est ainsi que la plupart l'entendent.

† 6. Hébr. parce que la terre étoit tranquille.

Avant l'ère chr. vulg. 956.

7. C'est pourquoi il dit au peuple de Juda : Travaillons à réparer ces villes ; fortifions-les de murailles ; et ajoutons-y des tours avec des portes et des serrures, pendant que nous n'avons point de guerre," parce que nous avons cherché le Seigneur Dieu de nos pères, et qu'il nous a donné la paix avec tous nos voisins. Ils se mirent donc à bâtir *et* à fortifier les places, et personne ne les en empêcha. "

7. Dixit autem Judæ : Ædificemus civitates istas, et vallemus muris, et roboremus turribus, et portis, et seris, donec a bellis quieta sunt omnia, eo quod quæsierimus Dominum Deum patrum nostrorum, et dederit nobis pacem per gyrum. Ædificaverunt igitur, et nullum in extruendo impedimentum fuit.

8. Or Asa leva dans Juda une armée de trois cent mille hommes qui portoient des boucliers et des piques, et dans Benjamin deux cent quatre-vingt mille hommes qui portoient aussi des boucliers et qui tiroient des flèches, tous gens de cœur *et d'exécution, comme il parut dans la suite ;*

8. Habuit autem Asa in exercitu suo portantium scuta et hastas de Juda trecenta millia, de Benjamin vero scutariorum et sagittariorum ducenta octoginta millia, omnes isti viri fortissimi.

941. 9. Car Zara, roi d'Ethiopie, " vint les attaquer avec une armée d'un million d'hommes, et trois" cents chariots *de guerre*, et s'avança jusqu'à Marésa.

9. Egressus est autem contra eos Zara Æthiops cum exercitu suo, decies centena millia, et curribus trecentis : et venit usque Maresa.

10. Asa marcha au-devant de lui, et rangea son armée en bataille dans la vallée de Séphata, près de Marésa, *ville de Juda ;*

10. Porro Asa perrexit obviam ei, et instruxit aciem ad bellum in valle Sephata, quæ est juxta Maresa :

1. *Reg.* XIV. 6. 11. Et il invoqua le Seigneur *son* Dieu, et dit : Seigneur quand vous voulez secourir, le petit nombre et le grand nombre sont la même chose devant vous ; secourez-nous donc,

11. Et invocavit Dominum Deum, et ait : Domine, non est apud te ulla distantia, utrum in paucis auxilieris, an

℣ 7. Hébr. autr. parce que nous sommes *paisibles* possesseurs du pays.

Ibid. Hébr. et ils le firent heureusement.

℣ 9. Plusieurs croient que sous le nom de *Cusch* ou d'*Ethiopie*, il faut entendre ici le pays situé à l'extrémité septentrionale de la mer Rouge.

Ibid. Quelques-uns croient qu'il faudroit lire treize cents, ou trois mille trois cents.

in pluribus : adjuva nos, Domine Deus noster : in te enim, et in tuo nomine, habentes fiduciam, venimus contra hanc multitudinem. Domine, Deus noster tu es : non prævaleat contra te homo.

Seigneur, vous qui êtes notre Dieu; car c'est parce que nous nous confions en vous et en votre nom," que nous sommes venus contre cette multitude. Seigneur, vous êtes notre Dieu; ne permettez pas que l'homme l'emporte sur vous.

Avant l'ère chr. vulg. 941.

12. Exterruit itaque Dominus Æthiopes coram Asa et Juda : fugeruntque Æthiopes.

12. Ainsi le Seigneur jeta l'épouvante parmi les Ethiopiens qui étoient" en présence d'Asa et de Juda; et les Ethiopiens prirent la fuite.

13. Et persecutus est eos Asa, et populus qui cum eo erat, usque Gerara : et ruerunt Æthiopes usque ad internecionem, quia Domino cædente contriti sunt, et exercitu illius præliante. Tulerunt ergo spolia multa.

13. Asa et tout le peuple qui étoit avec lui les poursuivirent jusqu'à Gérare;" et les Ethiopiens furent défaits sans qu'il en restât un seul *qui pût tenir ferme contre le vainqueur*, parce que c'étoit le Seigneur qui les tailloit en pièces pendant que son armée combattoit. Ainsi *les Juifs* remportèrent de grandes dépouilles.

14. Et percusserunt civitates omnes per circuitum Geraræ : grandis quippe cunctos terror invaserat : et diripuerunt urbes, et multam prædam asportaverunt.

14. Ils ravagèrent toutes les villes qui étoient aux environs de Gérare, *sans trouver aucune résistance*, parce que l'épouvante avoit saisi tout le monde, de sorte qu'ils pillèrent les villes, et en emportèrent un grand butin.

15. Sed et caulas ovium destruentes, tulerunt pecorum infinitam multitudinem, et camelorum : reversique sunt in Jerusalem.

15. Ils ravagèrent encore les bergeries et les étables des troupeaux ; et ils emmenèrent une grande multitude de moutons et de chameaux, et s'en revinrent ainsi à Jérusalem.

✝ 11. Hébr. car c'est sur vous que nous nous appuyons, et c'est en votre nom que nous sommes venus, etc.

✝ 12. Hébr. et le Seigneur frappa *d'épouvante* les Ethiopiens devant Asa et Juda.

✝ 13. Vers la mer Rouge.

CHAPITRE XV.

Prédiction du prophète Azarias. Zèle d'Asa contre l'idolâtrie. Renouvellement de l'alliance avec le Seigneur. Asa ôte l'autorité à sa mère qui avoit élevé une idole.

Avant l'ère chr. vulg. 941.

1. Alors Azarias, fils d'Oded, fut rempli de l'Esprit de Dieu.

1. Azarias autem filius Oded, facto in se Spiritu Dei,

2. Il alla au-devant d'Asa, et lui dit : Ecoutez-moi, Asa, et vous tous, *peuple de* Juda et *de* Benjamin : Le Seigneur vous a assistés, parce que vous vous êtes tenus attachés à lui. Si vous le cherchez, vous le trouverez; mais si vous le quittez, il vous abandonnera.

2. Egressus est in occursum Asa, et dixit ei : Audite me, Asa, et omnis Juda et Benjamin : Dominus vobiscum, quia fuistis cum eo. Si quæsieritis eum, invenietis : si autem dereliqueritis eum, derelinquet vos.

3. Il se passera beaucoup de temps pendant lequel Israël sera sans vrai Dieu, sans prêtre qui enseigne, et sans loi. ″

3. Transibunt autem multi dies in Israel absque Deo vero, et absque sacerdote doctore, et absque lege.

4. Si dans leur affliction, ils reviennent au Seigneur Dieu d'Israël, et qu'ils le cherchent, ils le trouveront.

4. Cumque reversi fuerint in angustia sua ad Dominum Deum Israel, et quæsierint eum, reperient eum.

5. Dans ce temps-là, ils ne pourront aller et venir sûrement ; ″ la terreur sera de toutes parts parmi les habitans de la terre *de Juda*.

5. In tempore illo non erit pax egredienti et ingredienti, sed terrores undique in cunctis habitatoribus terrarum :

6. Une nation se soulèvera contre

6. Pugnabit enim

℣ 3. Les uns entendent ceci du royaume d'Israël, c'est-à-dire des dix tribus qui avoient dès lors substitué au culte du vrai Dieu un culte superstitieux et idolâtre. D'autres l'expliquent du temps où les Juifs furent captifs à Babylone. D'autres l'entendent de l'état présent où sont réduits les Juifs depuis la mort de J.-C. Et en effet il y a beaucoup de rapport entre cette prophétie d'Azarias, et celle d'Osée, III. 4. 5. qui regarde certainement l'état présent des Juifs.

℣ 5. Autr. on ne pourra pas aller et venir sûrement.

gens contra gentem, et civitas contra civitatem, quia Dominus conturbabit eos in omni angustia.

une nation, et une ville contre une ville, parce que le Seigneur jettera le trouble parmi eux et les réduira à la dernière extrémité. " *Mais ce ne sera pas de votre temps qu'arriveront ces grands maux.*

Avant l'ère chr. vulg. 941.

7. Vos ergo confortamini, et non dissolvantur manus vestræ: erit enim merces operi vestro.

7. Prenez donc courage ; que vos mains ne s'affoiblissent point ; et votre persévérance sera récompensée.

8. Quod cum audisset Asa, verba scilicet et prophetiam Azariæ filii Oded prophetæ, confortatus est, et abstulit idola de omni terra Juda, et de Benjamin, et ex urbibus, quas ceperat, montis Ephraim, et dedicavit altare Domini quod erat ante porticum Domini.

8. Asa ayant entendu ce discours et ces prédictions du prophète Azarias, fils " d'Oded, sentit en lui de nouvelles forces; il extermina les idoles de toute la terre de Juda et de Benjamin, et des villes du mont Ephraïm qu'il avoit prises. Et *comme il avoit un grand nombre de victimes à immoler*, il rétablit *et* dédia *de nouveau* l'autel du Seigneur *qui avoit été érigé par Salomon pour suppléer à l'autel d'airain, et* qui étoit *dans le parvis* devant le portique du Seigneur.

9. Congregavitque universum Judam et Benjamin, et advenas cum eis de Ephraim, et de Manasse, et de Simeon : plures enim ad eum confugerant ex Israel, videntes quod Dominus Deus illius esset cum eo.

9. *Ensuite* il assembla tous *ses sujets de la tribu de* Juda et *de* Benjamin, et avec eux plusieurs étrangers des tribus d'Ephraïm, de " Manassé et de Siméon ; car beaucoup d'Israëlites étoient venus se rendre à lui, voyant que le Seigneur son Dieu étoit avec lui.

10. Cumque venissent in Jerusalem mense tertio, anno decimo-quinto regni Asa,

10. Et lorsqu'ils se furent rendus à Jérusalem le troisième mois et l'an quinzième du règne d'Asa, *pour y célébrer la fête de la Pentecôte*,

11. Immolaverunt Domino in die illa, de manubiis et præda

11. Ils immolèrent au Seigneur en ce jour-là sept cents bœufs et sept mille moutons, des dépouilles

✝ 6. Hébr. Car le Seigneur les brisera par toutes sortes d'afflictions.
✝ 8. Ces mots, *Azariæ filii*, sont omis dans l'hébreu.
✝ 9. La préposition *de* est omise dans l'hébreu ; c'est la lettre ם, qui s'est confondue avec la première du nom de *Manassé*.

Avant l'ère chr. vulg. 941.

et du butin qu'ils″ avoient emmenés *du pays ennemi.*

12. Et *le roi″* entra *dans le temple,* selon la coutume, pour confirmer l'alliance, *et promettre de nouveau* de chercher le Dieu de ses pères de tout son cœur et de toute son ame.

13. Et si quelqu'un, ajouta-t-il, ne cherche pas le Seigneur Dieu d'Israël, qu'il soit puni de mort, grand ou petit, homme ou femme, sans exception.

14. Ils firent donc serment au Seigneur avec de grandes exclamations et des cris de joie, au son des trompettes et des hautbois.

15. Tous ceux qui étoient dans Juda accompagnèrent d'exécration ce serment;″ car ils jurèrent de tout leur cœur, et cherchèrent Dieu de toute la plénitude de leur volonté. Aussi ils le trouvèrent; et le Seigneur leur donna le repos et la paix avec tous leurs voisins.

quam adduxerant, boves septingentos, et arietes septem millia.

12. Et intravit ex more ad corroborandum fœdus, ut quæreret Dominum Deum patrum suorum in toto corde, et in tota anima sua.

13. Si quis autem, inquit, non quæsierit Dominum Deum Israel, moriatur, a minimo usque ad maximum, a viro usque ad mulierem.

14. Juraveruntque Domino voce magna in jubilo, et in clangore tubæ, et in sonitu buccinarum,

15. Omnes qui erant in Juda cum execratione : in omni enim corde suo juraverunt, et in tota voluntate quæsierunt eum, et invenerunt : præstititque eis Dominus requiem per circuitum.

III. Rois, xv. 13.-16.

16. Asa″ ôta aussi l'autorité souveraine à Maacha sa mère, parce qu'elle avoit élevé dans un bois une idole à Priape, ″ il la détruisit entièrement, la mit en pièces, et

16. Sed et Maacham matrem Asa regis ex augusto deposuit imperio, eo quod fecisset in luco simulacrum

℣ 11. Le pronom relatif *quam* avant *adduxerant* est omis ou sous-entendu dans l'hébreu.

℣ 12. Hébr. et ils s'assemblèrent *dans le temple* pour *renouveler* l'alliance, *et* pour chercher, etc.

℣ 15. Hébr. et tous ceux qui étoient dans Juda, se réjouirent de ce serment.

℣ 16. Le nominatif *Asa rex* manque dans cette phrase, après *Asa regis.* Comme en hébreu, c'est précisément la même expression répétée, il a été facile aux copistes d'omettre cette répétition.

Ibid. Voyez au III^e^ livre des Rois, xv. 13.

Priapi : quod omne contrivit, et in frusta comminuens combussit in torrente Cedron,

la brûla dans le torrent de Cédron. Avant l'ère chr. vulg. 941.

17. Excelsa autem derelicta sunt in Israel : attamen cor Asa erat perfectum cunctis diebus ejus.

17. Cependant il y eut encore quelques hauts lieux dans Israël ; mais *ils étoient consacrés au Seigneur ; et ainsi, quoiqu'ils fussent défendus par la loi*, le cœur d'Asa fut néanmoins parfait tous les jours de sa vie, *étant toujours demeuré ferme dans le culte du vrai Dieu.*

18. Eaque quæ voverat pater suus, et ipse, intulit in domum Domini, argentum, et aurum, vasorumque diversam supellectilem.

18. Et *il en donna une marque, lorsqu'*il porta dans la maison du Seigneur ce que son père et lui avoient fait vœu d'y donner, l'argent, l'or et les vases de différentes sortes *qu'ils avoient remportés des dépouilles de leurs ennemis.*

19. Bellum vero non fuit usque ad trigesimum quintum annum regni Asa.

19. Et il n'y eut point de guerre jusqu'à la trente-cinquième année *depuis la séparation des royaumes d'Israël et de Juda, qui étoit la quinzième* " du règne d'Asa.

℣ 19. Il paroit par le ℣ 10. de ce chapitre et par le ℣ 5. du chapitre XIV. qu'Aza régna en paix jusqu'à ce que Zara marcha contre lui, la quinzième année de son règne. Peut-être faudroit-il lire ici la seizième. Voyez aussi le texte du chap. suiv. ℣ 1.

CHAPITRE XVI.

Asa appelle à son secours le roi de Syrie contre Baasa, roi d'Israël, et en est repris par le prophète Hanani. Maladie et mort d'Asa.

III. Rois, XV. 17.-24.

1. Anno autem trigesimo sexto regni ejus, ascendit Baasa rex Israel in Judam,

1. Mais l'an trente-sixième *depuis cette séparation, qui étoit le seizième* " de son règne, Baasa, roi d'Israël, vint en Juda, et fortifia Ra- 940.

℣ 1. L'entreprise de Baasa ne peut être mise à la trente-sixième année d'Asa ; Baasa étoit mort dix ans auparavant. 3. *Reg.* XVI. 8. Quelques-uns croient qu'il faudroit lire ici, l'an vingt-sixième.

Avant l'ère chr. vulg. 940.

ma d'une muraille tout autour, afin que nul du royaume d'Asa ne pût sûrement entrer et sortir."

et muro circumdabat Rama, ut nullus tute posset egredi et ingredi de regno Asa.

2. Alors Asa prit l'argent et l'or qui étoit dans les trésors de la maison du Seigneur et dans ceux du roi, et l'envoya à Bénadad, roi de Syrie, qui demeuroit à Damas, et lui fit dire de sa part :

2. Protulit ergo Asa argentum et aurum de thesauris domus Domini, et de thesauris regis, misitque ad Benadad regem Syriæ qui habitabat in Damasco, dicens :

3. Il y a une alliance entre vous et moi, conformément à la bonne intelligence qui a toujours existé entre mon père et le vôtre ; c'est pourquoi je vous ai envoyé de l'argent et de l'or, afin que vous rompiez l'alliance que vous avez faite avec Baasa, roi d'Israël, et que vous l'obligiez à se retirer de mes états.

3. Fœdus inter me et te est, pater quoque meus et pater tuus habuere concordiam : quam ob rem misi tibi argentum et aurum, ut rupto fœdere, quod habes cum Baasa rege Israel, facias eum a me recedere.

4. Bénadad n'eut pas plus tôt reçu cette nouvelle, qu'il envoya ses généraux d'armée contre les villes d'Israël, lesquels prirent Ahion, Dan, Abelmaïm," et toutes les villes murées" de Nephthali.

4. Quo comperto, Benadad misit principes exercituum suorum ad urbes Israel : qui percusserunt Ahion, et Dan, et Abelmaim, et universas urbes Nephthali muratas.

5. Ce que Baasa ayant appris, il cessa de bâtir Rama, et laissa son ouvrage imparfait.

5. Quod cum audisset Baasa, desiit ædificare Rama, et intermisit opus suum.

6. Alors le roi Asa prit ce qu'il avoit de monde dans Juda, et fit enlever de Rama toutes les pierres et tout le bois que Baasa avoit préparés pour la bâtir; et il les employa à bâtir Gabaa et Maspha."

6. Porro Asa rex assumpsit universum Judam, et tulerunt lapides de Rama, et ligna quæ ædificationi præparaverat Baasa, ædificavitque ex eis Gabaa et Maspha.

℣ 1. Hébr. autr. afin que nul ne pût sortir ni entrer dans les états d'Asa, roi de Juda. 3. *Reg.* xv. 17.

℣ 4. Ou Abel-beth-Maacha. Voyez au IIIe livre des Rois, xv. 20.

Ibid. Hébr. autr. les villes où étoient les magasins.

℣ 6. Voyez au IIIe livre des Rois, xv. 22.

7. In tempore illo venit Hanani propheta ad Asa regem Juda, et dixit ei : Quia habuisti fiduciam in rege Syriæ, et non in Domino Deo tuo, idcirco evasit Syriæ regis exercitus de manu tua.

7. En ce même temps, le prophète Hanani vint trouver le roi Asa, et lui dit : Parce que vous avez mis votre confiance dans le roi de Syrie, et non dans le Seigneur votre Dieu, l'armée du roi de Syrie *que vous auriez pu vaincre aussi-bien que celle d'Israël,* s'est échappée de vos mains. "

Avant l'ère chr. vulg. 940.

8. Nonne Æthiopes et Libyes multo plures erant quadrigis et equitibus, et multitudine nimia, quos, cum Domino credidisses, tradidit in manu tua ?

8. Les Ethiopiens et les Libyens n'avoient-ils pas une armée plus nombreuse en chariots, en cavalerie, et en une multitude prodigieuse? Et parce que vous mîtes votre confiance en Dieu, Dieu vous les livra entre les mains ;

Sup. XIV. 9.

9. Oculi enim Domini contemplantur universam terram, et præbent fortitudinem his qui corde perfecto credunt in eum. Stulte igitur egisti, et propter hoc ex præsenti tempore adversum te bella consurgent.

9. Car les yeux du Seigneur sont ouverts sur toute la terre, et ils inspirent de la force à ceux qui se confient en lui d'un cœur parfait. Vous avez donc agi follement ; et pour cela même, il va s'allumer des guerres contre vous.

10. Iratusque Asa adversus videntem, jussit eum mitti in nervum : valde quippe super hoc fuerat indignatus : et interfecit de populo in tempore illo plurimos.

10. Asa en colère contre le prophète, ordonna qu'on le mît en prison; " car la remontrance de ce prophète l'avoit irrité au dernier point; " et dans ce même temps, il en fit mourir plusieurs d'entre le peuple.

11. Opera autem Asa prima et novissi-

11. Quant aux actions d'Asa, depuis les premières jusqu'aux der-

℣ 7. Autrement : S'est échappée de vos mains ; le secours que vous en avez reçu, n'a été que d'un instant ; et il s'est retiré sans faire aucune alliance avec vous.

℣ 10. Litt. dans les liens. Quelques uns traduisent l'hébreu : dans les entraves.

Ibid. On suppose communément que l'hébreu signifie littéralement, *quia in indignatione cum eo propter hoc ;* mais le mot עִמּוֹ, que l'on prend au sens de *cum eo*, pourroit également signifier *populus ejus*, en ce sens : *sed cum indignatione populi sui super hoc ; et interfecit, etc.* : mais cette violence excita l'indignation de son peuple ; et *piqué de leurs murmures*, il fit mourir en ce même temps plusieurs personnes d'entre le peuple.

Avant l'ère chr. vulg. 940.

nières, elles sont écrites dans le livre des rois de Juda et d'Israël.

12. Asa tomba aussi malade la trente-neuvième année de son règne d'une très-violente douleur aux pieds; et cependant il n'eut point recours au Seigneur dans son mal; mais il mit plutôt sa confiance dans la science des médecins; " *aussi le Seigneur l'en punit.*

13. Et il s'endormit avec ses pères, et mourut dans la quarante-unième année de son règne.

14. Il fut enterré dans le sépulcre qu'il s'étoit fait faire en la ville de David; et on le mit sur son lit tout rempli d'odeurs et de parfums les plus excellens, où les parfumeurs avoient employé toute leur science; et ils les brûlèrent sur lui, avec beaucoup d'appareil et de pompe: "

ma scripta sunt in libro regum Juda et Israel.

12. Ægrotavit etiam Asa anno trigesimo nono regni sui, dolore pedum vehementissimo, et nec in infirmitate sua quæsivit Dominum, sed magis in medicorum arte confisus est.

13. Dormivitque cum patribus suis: et mortuus est anno quadragesimo primo regni sui.

14. Et sepelierunt eum in sepulchro suo quod foderat sibi in civitate David: posueruntque eum super lectum suum, plenum aromatibus et unguentis meretriciis quæ erant pigmentariorum arte confecta, et combusserunt super eum ambitione nimia.

℣ 12. Hébr. litt. *non quæsivit Dominum, sed in medicis*; la Vulgate ajoute; *confisus est*; mais au lieu de בְּרֹפְאִים, *in medicis*, les Septante ont lu, חַרְטֻמִּים, *medicos*.

℣ 14. Voyez la *Dissertation sur les funérailles*, à la tête du livre de l'Ecclésiastique, tome XII.

CHAPITRE XVII.

Josaphat succède à Asa. Sa piété, ses grands biens. Soin qu'il prend de faire instruire le peuple. Dénombrement de ses troupes et de ses officiers.

915.

1. Josaphat son fils régna en sa place, et eut *toujours* l'avantage sur Israël.

1. Regnavit autem Josaphat filius ejus pro eo, et invaluit contra Israel.

2. Constituitque militum numeros in cunctis urbibus Juda, quæ erant vallatæ muris. Præsidiaque disposuit in terra Juda, et in civitatibus Ephraim, quas ceperat Asa pater ejus.

2. Il mit garnison " dans toutes les villes de Juda fermées de murailles, et distribua ses troupes dans la terre de Juda et dans les villes d'Ephraïm, qu'Asa son père avoit prises.

Avant l'ère chr. vulg. 915.

3. Et fuit Dominus cum Josaphat, quia ambulavit in viis David patris sui primis : et non sperávit in Baalim,

3. Le Seigneur fut avec Josaphat, parce qu'il marcha dans les premières voies de David son aïeul, " et qu'il ne mit point sa confiance dans les idoles,

4. Sed in Deo patris sui, et perrexit in præceptis illius, et non juxta peccata Israel.

4. Mais dans le Dieu de son père ; et qu'il marcha fidèlement dans *la voie de* ses préceptes, et ne suivit point les déréglemens d'Israël.

5. Confirmavitque Dominus regnum in manu ejus, et dedit omnis Juda munera Josaphat : factæque sunt ei infinitæ divitiæ, et multa gloria.

5. Ainsi le Seigneur affermit le royaume dans sa main, et tous ceux de Juda vinrent lui faire des présens; de sorte qu'il se trouva comblé d'une infinité de richesses et d'une très-grande gloire.

6. Cumque sumpsisset cor ejus audaciam propter vias Domini, etiam excelsa et lucos de Juda abstulit.

6. Comme son cœur étoit plein de force, *et* de zèle pour l'observation des préceptes du Seigneur, il fit abattre dans Juda les hauts lieux et les bois *consacrés aux idoles*.

7. Tertio autem anno regni sui, misit de principibus suis Benhail, et Obdiam, et Zachariam, et Nathanael, et Michæam, ut docerent in civitatibus Juda :

7. La troisième année de son règne, il envoya des premiers seigneurs de sa cour, " savoir, Benhaïl, Obdias, Zacharie, Nathanaël et Michée, pour instruire dans les villes de Juda.

912.

✝ 2. Autr. Il distribua ses troupes dans toutes les villes *fortes* de Juda, et mit des garnisons dans la terre de Juda, etc.

✝ 3. C'est-à-dire la conduite irréprochable que David avoit tenue avant de commettre les péchés dont il se rendit ensuite coupable, car quoiqu'il les ait expiés par une sincère pénitence, c'est néanmoins ce qui donne lieu de distinguer particulièrement ses premières voies.

✝ 7. On lit dans l'hébreu, *principibus suis*, avec la marque du datif, et en conséquence tous les noms suivans sont de même au datif; mais les Septante ont lu *principes suos*, et tous les autres noms de même à l'accusatif.

Avant l'ère chr. vulg. 912.

8. Il leur joignit les lévites Séméias, Nathanias, et Zabadias, Asaël, Sémiramoth, et Jonathan, Adonias, Tobias, et Tob-adonias, " *tous* lévites, et les prêtres Elisama et Joram.

8. Et cum eis levitas, Semeiam, et Nathaniam, et Zabadiam, Asael quoque, et Semiramoth, et Jonathan, Adoniamque et Tobiam, et Tob-adoniam, levitas, et cum eis Elisama et Joram sacerdotes.

9. Et ils instruisoient tout le peuple de Juda, et portoient avec eux le livre de la loi du Seigneur; et ils alloient dans toutes les villes de Juda, et y enseignoient le peuple.

9. Docebantque populum in Juda, habentes librum legis Domini, et circuibant cunctas urbes Juda, atque erudiebant populum.

10. Ainsi la terreur du nom de Dieu se répandit dans tous les royaumes qui étoient aux environs de Juda, de sorte qu'ils n'osoient prendre les armes contre Josaphat.

10. Itaque factus est pavor Domini super omnia regna terrarum, quæ erant per gyrum Juda, nec audebant bellare contra Josaphat.

11. Les Philistins mêmes venoient faire des présens à Josaphat, et lui payoient un tribut d'argent; les Arabes " lui amenoient des troupeaux, sept mille sept cents moutons, et autant de boucs,

11. Sed et Philisthæi Josaphat munera deferebant, et vectigal argenti, Arabes quoque adducebant pecora, arietum septem millia septingenta, et hircorum totidem.

12. De manière que Josaphat devint puissant, et s'éleva jusqu'à un très-haut point de grandeur; et il bâtit des forteresses dans Juda en forme de tours, et des villes fermées de murailles. "

12. Crevit ergo Josaphat et magnificatus est usque in sublime: atque ædificavit in Juda domos ad instar turrium, urbesque muratas.

13. Et il fit de grandes choses dans toutes les villes de Juda; et il avoit

13. Et multa opera paravit in urbibus Ju-

✝ 8. Les exemplaires de la Vulgate portent communément *Thobiam et Thobadoniam;* mais c'est vraisemblablement une faute d'impression ou de copiste; car en hébreu le mot *Tob* s'écrit par un simple *teth*, c'est-à-dire, sans aspiration.

✝ 11. Les peuples désignés dans l'Ecriture sous le nom d'Arabes, étoient voisins des Madianites, de la mer Morte et de l'Idumée.

✝ 12. Hébr. des villes de magasins *pour les vivres.*

da : viri quoque bellatores, et robusti erant in Jerusalem :

aussi des gens aguerris et vaillans dans Jérusalem.

Avant l'ère chr. vulg. 912.

14. Quorum iste numerus per domos atque familias singulorum : In Juda principes exercitus : Ednas dux, et cum eo robustissimi viri trecenta millia.

14. Voici leur dénombrement selon les maisons et les familles de chacun : Dans Juda, les principaux officiers de l'armée étoient Ednas qui en étoit le général, et qui avoit avec lui trois cent mille hommes très-vaillans.

15. Post hunc Johanan princeps, et cum eo ducenta octoginta millia.

15. Après lui, le premier étoit Johanan, qui avoit avec lui deux cent quatre-vingt mille hommes.

16. Post istum quoque Amasias filius Zechri, consecratus Domino, et cum eo ducenta millia virorum fortium.

16. Après celui-ci, étoit Amasias, fils de Zéchri, consacré au Seigneur, et avec lui deux cent mille hommes fort braves.

17. Hunc sequebatur robustus ad prælia Eliada, et cum eo tenentium arcum et clypeum ducenta millia.

17. Il étoit suivi " d'Eliada, redoutable dans le combat, lequel commandoit deux cent mille hommes armés d'arcs et de boucliers.

18. Post istum etiam Jozabad, et cum eo centum octoginta millia expeditorum militum.

18. Après lui, étoit aussi Jozabad, qui étoit à la tête de cent quatre-vingt mille hommes, tous gens prêts à combattre.

19. Hi omnes erant ad manum regis, exceptis aliis, quos posuerat in urbibus muratis, in universo Juda.

19. Toutes ces troupes étoient *toujours disposées à se rendre* auprès de la personne du roi *au premier ordre ,!" et elles étoient au nombre d'onze cent soixante mille hommes;* sans compter les autres qu'il avoit mises dans les villes murées, par tout le royaume de Juda.

℣ 17. Hébr. Et de Benjamin Eliada, etc.

℣ 19. Tous ceux-là étoient au service du roi, *le servant par brigades chacun au temps qui lui étoit marqué.* 1. *Par.* XXVII. 1. Comme ces nombres paroissent étonnans, on a soupçonné ou qu'il s'y est glissé quelques fautes de copistes, ou qu'ils comprennent non-seulement les soldats, mais généralement tous ceux que le roi employoit à son service.

CHAPITRE XVIII.

Josaphat fait alliance avec Achab. Ils se liguent ensemble contre les Syriens. Les faux prophètes promettent la victoire à Achab. Michée prédit la mort de ce prince. Bataille où Achab est blessé, et meurt.

III. Rois, xxii. 1.-40.

Avant l'ère chr. vulg. 896.

1. Josaphat fut donc très-riche et acquit beaucoup de gloire; et il contracta alliance avec Achab, *en faisant épouser Athalie, fille d'Achab, à Joram son fils.* "

1. Fuit ergo Josaphat dives et inclytus multum, et affinitate conjunctus est Achab.

2. Quelques années après, il alla le voir à Samarie; et Achab à son arrivée fit immoler beaucoup de bœufs et de moutons en sa considération, et pour le monde qui étoit venu avec lui; et il lui persuada de marcher *avec lui* contre Ramoth de Galaad.

2. Descenditque post annos ad eum in Samariam: ad cujus adventum mactavit Achab arietes et boves plurimos, ipsi, et populo qui venerat *cum* eo: persuasitque illi ut ascenderet in Ramoth-Galaad.

3. Achab, roi d'Israël, dit donc à Josaphat, roi de Juda: Venez " avec moi à Ramoth de Galaad. Et Josaphat lui répondit: Vous pouvez disposer de moi comme de vous; mon peuple est votre peuple, et nous vous accompagnerons " à cette guerre.

3. Dixitque Achab rex Israel ad Josaphat regem Juda: Veni mecum in Ramoth-Galaad. Cui *ille* respondit: Ut ego, et tu: sicut populus tuus, sic et populus meus: tecumque erimus in bello.

4. Et Josaphat dit au roi d'Israël: Consultez, je vous prie, aujourd'hui la volonté du Seigneur.

4. Dixitque Josaphat ad regem Israel: Consule, obsecro, impræsentiarum sermonem Domini.

5. Le roi d'Israël assembla donc quatre cents prophètes, " et leur dit: Devons-nous aller attaquer Ra-

5. Congregavit igitur rex Israel prophetarum quadringentos

℣ 1. Voyez au chap. xxi. ℣ 6.
℣ 3. Hébr. Viendrez-vous? 3. *Reg.* xxii. 4. *Ibid.* Le verbe est omis dans l'hébreu.
℣ 5. Voyez au iii^e livre des Rois, xxii. 6.

viros, et dixit ad eos: In Ramoth-Galaad ad bellandum ire debemus, an quiescere? At illi, Ascende, inquiunt, et tradet Deus in manu regis.

moth de Galaad, ou demeurer en paix? Allez, dirent-ils : Dieu livrera *la ville* " entre les mains du roi.

Avant l'ère chr. vulg. 896.

6. Dixitque Josaphat : Numquid non est hic prophetes Domini, ut ab illo etiam requiramus?

6. Josaphat lui dit : N'y a-t-il point ici quelque prophète du Seigneur, afin que nous le consultions aussi?

7. Et ait rex Israel ad Josaphat : Est vir unus, a quo possumus quærere Domini voluntatem : sed ego odi eum, quia non prophetat mihi bonum, sed malum omni tempore : est autem Michæas filius Jemla. Dixitque Josaphat : Ne loquaris, rex, hoc modo.

7. Et le roi d'Israël dit à Josaphat : Il y a *bien ici* un homme par qui nous pouvons consulter la volonté du Seigneur ; mais je le hais, parce qu'il ne me prophétise jamais rien de bon, et qu'il me prédit toujours du mal; c'est Michée, " fils de Jemla. Josaphat lui dit : O roi, ne parlez pas ainsi.

8. Vocavit ergo rex Israel unum de eunuchis, et dixit ei : Voca cito Michæam filium Jemla.

8. Le roi d'Israël fit donc venir un de ses eunuques, et lui dit : Faites-moi venir tout présentement Michée, fils de Jemla.

9. Porro rex Israel, et Josaphat rex Juda, uterque sedebant in solio suo, vestiti cultu regio : sedebant autem in area juxta portam Samariæ, omnesque prophetæ vaticinabantur coram eis.

9. Cependant le roi d'Israël et Josaphat, roi de Juda, étoient assis chacun sur un trône, vêtus avec une magnificence royale, " et ils étoient assis dans la place qui est près de la porte de Samarie ; et tous les prophètes prophétisoient devant eux.

10. Sedecias vero filius Chanaana fecit

10. Alors Sédécias, fils de Chanaana, se fit des cornes de fer, et

℣ 5. On lit dans l'hébreu, ויתן האלהים, avec un ה superflu avant le mot אלהים ; peut-être que ce ה appartient au mot précédent en ce sens ויתנה אלהים, *Et dabit eam Deus.*

℣ 7. Ce n'est pas celui qui est entre les douze petits prophètes.

℣ 9. On lit simplement dans l'hébreu, בגדים, *vestibus*, peut-être pour בגדיהם, *vestibus suis.*

Avant l'ère chr. vulg. 896.

dit : Voici ce que dit le Seigneur : Vous secouerez *et* vous frapperez avec ces cornes la Syrie, jusqu'à ce que vous l'ayez détruite.

sibi cornua ferrea, et ait : Hæc dicit Dominus : His ventilabis Syriam, donec conteras eam.

11. Les autres prophètes prophétisoient tous la même chose, et disoient *au roi :* Marchez contre Ramoth de Galaad ; vous aurez un succès heureux; et le Seigneur la livrera entre les mains du roi.

11. Omnesque prophetæ similiter prophetabant, atque dicebant : Ascende in Ramoth-Galaad, et prosperaberis, et tradet eos Dominus in manu regis.

12. *C'est pourquoi* celui qui avoit été envoyé pour faire venir Michée, lui dit : Voilà que tous les prophètes prédisent, tout d'une voix, un bon succès au roi; je vous prie donc que vos paroles ne soient point différentes des leurs, et que votre prédiction soit favorable.

12. Nuntius autem, qui ierat ad vocandum Michæam, ait illi : En verba omnium prophetarum uno ore bona regi annuntiant : quæso ergo te, ut et sermo tuus ab eis non dissentiat, loquarisque prospera.

13. Michée lui répondit : Vive le Seigneur, je dirai tout ce que mon Dieu m'aura ordonné de dire.

13. Cui respondit Michæas : Vivit Dominus, quia quodcumque dixerit mihi Deus meus, hoc loquar.

14. Michée vint donc se présenter au roi, et le roi lui dit : Michée, devons-nous marcher contre Ramoth de Galaad pour l'assiéger, ou demeurer en paix? Michée lui répondit, *en raillant :* Allez; toutes choses vous réussiront heureusement, et les ennemis vous seront livrés entre les mains, " *comme vos prophètes t'assurent.*

14. Venit ergo ad regem. Cui rex ait : Michæa, ire debemus in Ramoth-Galaad ad bellandum, an quiescere ? Cui ille respondit : Ascendite, cuncta enim prospera evenient, et tradentur hostes in manus vestras.

15. Le roi ajouta : Je vous conjure instamment de ne me parler que selon la vérité, au nom du Seigneur. "

15. Dixitque rex : Iterum atque iterum te adjuro, ut mihi non loquaris, nisi quod

✝ 14. Hébr. autr. Allez, réussissez et que *les ennemis* soient livrés entre vos mains.

✝ 15. Autr. Je vous conjure instamment au nom du Seigneur de ne me parler que selon la vérité.

Avant l'ère chr. vulg. 896.

verum est, in nomine Domini.

16. At ille ait : Vidi universum Israel dispersum in montibus sicut oves absque pastore : et dixit Dominus : Non habent isti dominos : revertatur unusquisque in domum suam in pace.

16. Michée alors lui dit : J'ai vu tout Israël dispersé dans les montagnes comme des brebis sans pasteur ; et le Seigneur a dit : Ces gens-là n'ont point de chef ; que chacun retourne en paix dans sa maison.

17. Et ait rex Israel ad Josaphat : Nonne dixi tibi, quod non prophetaret iste mihi quidquam boni, sed ea quæ mala sunt?

17. Aussitôt le roi dit à Josaphat : Ne vous ai-je pas bien dit que cet homme ne me prophétise jamais rien de bon, mais seulement des malheurs ?

18. At ille : Idcirco, ait, audite verbum Domini : Vidi Dominum sedentem in solio suo, et omnem exercitum cœli assistentem ei a dextris et a sinistris.

18. Et Michée répliqua : Ecoutez donc la parole du Seigneur : J'ai vu le Seigneur assis sur son trône, et toute l'armée du ciel autour de lui à droite et à gauche.

19. Et dixit Dominus : Quis decipiet Achab regem Israel, ut ascendat et corruat in Ramoth-Galaad? Cumque diceret unus hoc modo, et alter alio:

19. Et le Seigneur a dit : Qui séduira Achab, roi d'Israël, afin qu'il marche contre Ramoth de Galaad, et qu'il y périsse ? Comme l'un répondoit d'une façon, et l'autre d'une autre,

20. Processit spiritus, et stetit coram Domino, et ait : Ego decipiam eum. Cui Dominus : In quo, inquit, decipies?

20. L'esprit *malin* s'avança, et se présenta devant le Seigneur, et lui dit : C'est moi qui le séduirai. Le Seigneur ajouta : Comment le séduiras-tu ?

21. At ille respondit : Egrediar, et ero spiritus mendax in ore omnium prophetarum ejus. Dixitque Dominus : Decipies et prævalebis, egredere, et fac ita.

21. J'irai, répondit cet esprit, et je serai un esprit menteur en la bouche de tous ses prophètes. Le Seigneur dit : Tu le séduiras, et tu en viendras à bout ; va, et fais ce que tu dis ; *je te le permets* :

℣ 18. *Audite.* Au IIIe livre des Rois, XXII. 19. on lit, *Audi.*

Avant l'ère chr. vulg. 896.

22. C'est donc maintenant que le Seigneur a mis un esprit de mensonge en la bouche de tous vos prophètes; et le Seigneur a prononcé des malheurs contre vous.

22. Nunc igitur, ecce Dominus dedit spiritum mendacii in ore omnium prophetarum tuorum, et Dominus locutus est de te mala.

23. Or Sédécias, fils de Chanaana, s'approcha de Michée, le frappa sur la joue, et dit : Par où l'Esprit du Seigneur a-t-il passé, et s'en est-il allé de moi, pour te parler ?

23. Accessit autem Sedecias filius Chanaana, et percussit Michææ maxillam, et ait : Per quam viam transivit Spiritus Domini a me, ut loqueretur tibi ?

24. Michée répondit : Vous le verrez vous-même le jour où vous passerez de chambre en chambre " pour vous cacher, *et vous dérober à la fureur de ceux qui vous chercheront pour vous tuer.*

24. Dixitque Michæas : Tu ipse videbis in die illo, quando ingressus fueris cubiculum de cubiculo, ut abscondaris.

25. Le roi d'Israël donna ses ordres, et dit : Prenez Michée, et le menez à Amon, gouverneur de la ville, et à Joas, fils d'Amélech;

25. Præcepit autem rex Israel, dicens : Tollite Michæam, et ducite eum ad Amon principem civitatis, et ad Joas filium Amelech :

26. Et dites-leur : Voici ce que le roi a ordonné : Mettez cet homme dans la prison, et qu'on ne lui donne qu'un peu de pain et un peu d'eau, " jusqu'à ce que je revienne en paix.

26. Et dicetis : Hæc dicit rex : Mittite hunc in carcerem, et date ei panis modicum, et aquæ pauxillum, donec revertar in pace.

27. Michée répondit : Si vous revenez en paix, le Seigneur n'a point parlé par ma bouche. Et il ajouta : Peuples, tous tant que vous êtes, soyez-en témoins. "

27. Dixitque Michæas : Si reversus fueris in pace, non est locutus Dominus in me. Et ait : Audite, omnes populi.

28. Le roi d'Israël et Josaphat,

28. Igitur ascende-

℣ 24. Autr. quand vous entrerez dans le plus secret de la chambre. 3. *Reg.* XXII. 25.

℣ 26. Voyez au III^e^ livre des Rois, chap. XXII. ℣ 27.

℣ 27. Hébr. autr. Que tous les peuples l'entendent. שמעו, *Audite*, peut-être pour ישמעו, *Audiant*; parce que le mot *omnes* dans l'hébreu est accompagné d'un pronom de troisième personne.

runt rex Israel et Josaphat rex Juda in Ramoth-Galaad.

roi de Juda, marchèrent donc contre Ramoth de Galaad.

Avant l'ère chr. vulg. 896.

29. Dixitque rex Israel ad Josaphat : Mutabo habitum, et sic ad pugnam vadam : tu autem induere vestibus tuis. Mutatoque rex Israel habitu, venit ad bellum.

29. Et le roi d'Israël dit à Josaphat : J'irai au combat après avoir changé d'habit ; " mais pour vous, prenez vos habits *ordinaires*. Ainsi le roi d'Israël changea d'habit, et vint " au combat.

30. Rex autem Syriæ præceperat ducibus equitatus sui, dicens : Ne pugnetis contra minimum, aut contra maximum, nisi contra solum regem Israel.

30. Mais le roi de Syrie donna ses ordres aux officiers qui commandoient la cavalerie, " et leur dit : Ne vous attachez dans le combat à aucun, ni petit ni grand, mais seulement au roi d'Israël.

31. Itaque cum vidissent principes equitatus Josaphat, dixerunt : Rex Israel est iste. Et circumdederunt eum dimicantes : at ille clamavit ad Dominum, et auxiliatus est ei, atque avertit eos ab illo.

31. Ainsi lorsque ceux qui commandoient la cavalerie aperçurent Josaphat, ils dirent : C'est le roi d'Israël. Ils l'environnèrent de tous côtés, et commencèrent à le charger; mais ce prince poussa des cris vers le Seigneur, qui le secourut, et les écarta tous de lui;

32. Cum enim vidissent duces equitatus, quod non esset rex Israel, reliquerunt eum.

32. Car comme ces chefs de la cavalerie virent que ce n'étoit point le roi d'Israël, ils le laissèrent.

33. Accidit autem ut unus e populo sagittam in incertum jaceret, et percuteret regem Israel inter cer-

33. Mais il arriva qu'un homme du peuple tira une flèche au hasard, et qu'il en frappa le roi d'Israël entre le cou et les épaules. " Il dit aussitôt à son cocher : Tourne bride,

✝ 29. On lit dans l'hébreu, *Mutare et ingredere;* mais assez visiblement faute de copiste pour *Ecce ego mutans me et ingrediens*, qui est le sens que la Vulgate exprime; c'est-à-dire התחפש, *Mutare*, pour הנני, מתחפש *Ecce ego mutans me.*

Ibid. Hébr. et ils vinrent au combat.

✝ 30. Hébr. les chariots. (3. *Reg.* xxii. 31.) Et ainsi aux deux versets suivans.

✝ 33. Voyez au iii^e^ livre des Rois, xxii. 34.

Avant l'ère chr. vulg. 896.

et tire-moi du combat, car je suis blessé.

vicem et scapulas. At ille aurigæ suo ait : Converte manum tuam, et educ me de acie, quia vulneratus sum.

34. Ainsi la guerre fut terminée en ce jour. Cependant le roi d'Israël demeura dans son chariot jusqu'au soir, faisant ferme contre les Syriens; et il mourut au coucher du soleil.

34. Et finita est pugna in die illo : porro rex Israel stabat in curru suo contra Syros usque ad vesperam, et mortuus est, occidente sole.

CHAPITRE XIX.

Josaphat est repris d'avoir donné du secours à Achab. Il fait la visite de ses états, et y établit des juges.

1. Josaphat, roi de Juda, s'en revint en paix ℣ dans son palais à Jérusalem.

1. Reversus est autem Josaphat rex Juda in domum suam pacifice in Jerusalem.

2. Le prophète Jéhu, fils d'Hanani, vint au-devant de lui, et lui dit : Vous donnez du secours à un impie, et vous faites alliance avec ceux qui haïssent le Seigneur. Vous vous étiez rendu digne pour ce sujet de la colère de Dieu.

2. Cui occurrit Jehu filius Hanani videns, et ait ad eum : Impio præbes auxilium, et his qui oderunt Dominum amicitia jungeris, et idcirco iram quidem Domini merebaris :

3. Mais il s'est trouvé de bonnes œuvres ℣ en vous, parce que vous avez exterminé de la terre de Juda les bois *consacrés aux idoles*, ℣ et que vous avez porté votre cœur à chercher le Seigneur Dieu de vos pères ; *c'est pourquoi le Seigneur*

3. Sed bona opera inventa sunt in te eo quod abstuleris lucos de terra Juda, et præparaveris cor tuum ut requireres Dominum Deum patrum tuorum.

℣ 1. C'est-à-dire, heureusement.

℣ 3. Hébr. autr. *bonæ res*, de bonnes choses, d'heureux succès. Voyez au chap. XII. ℣ 12.

Ibid. L'hébreu se peut entendre de l'idole d'Astarte. Voyez la *Dissertation sur les divinités phéniciennes*, tom. IV.

vous a conservé et vous a ramené en paix.

Avant l'ère chr. vulg. 896.

4. Habitavit ergo Josaphat in Jerusalem : rursumque egressus est ad populum de Bersabee usque ad montem Ephraim, et revocavit eos ad Dominum Deum patrum suorum.

4. Josaphat demeura donc à Jérusalem; et il fit encore la visite de son peuple depuis Bersabée jusqu'à la montagne d'Ephraïm, et il les fit rentrer dans le culte du Seigneur Dieu de leurs pères.

5. Constituitque judices terræ in cunctis civitatibus Juda munitis per singula loca,

5. Il établit aussi des juges dans toutes les places fortes de Juda, *et* dans chaque lieu *particulier.* "

6. Et præcipiens judicibus : Videte, ait, quid faciatis : non enim hominis exercetis judicium, sed Domini : et quodcumque judicaveritis, in vos redundabit.

6. Et il donna ses ordres à ces juges, et leur dit : Prenez bien garde à tout ce que vous ferez; car ce n'est pas la justice des hommes que vous exercez, c'est celle du Seigneur; et tout ce que vous aurez jugé, retombera sur vous, *si vous ne l'avez pas fait selon les règles de sa divine justice.* "

7. Sit timor Domini vobiscum, et cum diligentia cuncta facite : non est enim apud Dominum Deum nostrum iniquitas, nec personarum acceptio, nec cupido munerum.

7. Que la crainte du Seigneur soit *donc* avec vous; et apportez tous les soins imaginables à vous bien acquitter de votre devoir; car il n'y a point d'injustice dans le Seigneur notre Dieu, ni d'acception de personne, ni aucun désir de présens; *ainsi il vous jugera selon sa justice sans se laisser fléchir par vos dons et par vos larmes.*

Deut. x. 17. *Sap.* vi. 8. *Eccli.* xxxv. 15. *Actor.* x. 34. *Rom.* ii. 11. *Gal.* ii. 6. *Eph.* vi. 9. *Coloss.* iii. 25. 1. *Pet.* i. 17.

8. In Jerusalem quoque constituit Josaphat levitas, et sacerdotes, et principes familiarum ex Israel, ut judicium et causam

8. Josaphat établit aussi dans Jérusalem des lévites, des prêtres et des chefs pour " les familles d'Israël, afin qu'ils y rendissent la justice à ceux qui y demeuroient, dans les affaires qui regardoient le Seigneur,

† 5. Hébr. autr. dans chacune des places fortes de Juda.

† 6. Hébr. litt. *et vobiscum in verbo judicium;* peut-être au lieu de *et super vos verbum judicii;* c'est-à-dire, עמכם, *vobiscum,* peut-être pour עליכם, *super vos;* et בדבר, *in verbo,* peut-être pour הדבר, *verbum :* et vous serez responsables des jugemens que vous prononcerez.

† 8. Ou, des chefs des familles d'Israël.

Avant l'ère chr. vulg. 896.

et dans celles qui concernoient les particuliers. "

9. Il leur donna ses ordres, et leur dit : Vous ferez toutes choses dans la crainte du Seigneur avec fidélité et avec un cœur parfait.

10. Quand quelque affaire de vos frères qui sont dans leurs villes *particulières* viendra devant vous, soit qu'il s'agisse de quelque intérêt de famille, " ou de quelque question de la loi, des commandemens, des cérémonies et des préceptes, instruisez-les, de peur qu'ils ne pèchent contre le Seigneur, et que sa colère ne tombe sur vous et sur vos frères; en vous conduisant de la sorte, vous ne pécherez point.

11. Amarias votre " pontife présidera dans les choses qui regardent Dieu; et Zabadias, fils d'Ismahel, chef de la maison de Juda, présidera dans les affaires qui regardent le roi. Vous avez aussi les lévites parmi vous, qui vous serviront de maîtres " *pour vous instruire.* Soyez pleins de force, et acquittez-vous avec soin de vos devoirs, et le Seigneur vous traitera favorablement. "

Domini judicarent habitatoribus ejus.

9. Præcepitque eis, dicens : Sic agetis in timore Domini fideliter et corde perfecto.

10. Omnem causam quæ venerit ad vos, fratrum vestrorum, qui habitant in urbibus suis inter cognationem et cognationem, ubicumque quæstio est de lege, de mandato, de cæremoniis, de justificationibus : ostendite eis, ut non peccent in Dominum, et ne veniat ira super vos et super fratres vestros : sic ergo agentes, non peccabitis.

11. Amarias autem sacerdos et pontifex vester, in his quæ ad Deum pertinent, præsidebit : porro Zabadias filius Ismahel, qui est dux in domo Juda, super ea opera erit, quæ ad regis officium pertinent : habebitisque magistros levitas coram vobis : confortamini, et agite diligenter, et erit Dominus vobiscum in bonis.

℣ 8. Ce sens est pris de l'hébreu, que l'on pourroit traduire : Afin qu'ils y rendissent la justice dans les affaires qui regardoient le Seigneur, etc. et ils firent leur résidence dans Jérusalem.

℣ 10. Hébr. soit qu'il s'agisse de sang *ou de quelque matière criminelle.*

℣ 11. Hébr. Le prêtre Amarias présidera au milieu de vous, etc.

Ibid. Hébr. d'officiers *de justice.*

Ibid. Hébr. litt. *Et erit Dominus cum bono.* עם חטוב, vraisemblablement pour עמכם לטוב, *vobiscum in bonum* : Le Seigneur sera avec vous pour votre bien.

CHAPITRE XX.

Les Ammonites, les Moabites et leurs alliés marchent contre Josaphat. Ce prince a recours à Dieu, et ses ennemis se tuent entre eux. Il fait alliance avec Ochozias, et en est repris.

1. Post hæc congregati sunt filii Moab, et filii Ammon, et cum eis de Ammonitis, ad Josaphat, ut pugnarent contra eum.

1. Après cela, les Moabites et les Ammonites avec leurs alliés " s'assemblèrent contre Josaphat, pour lui faire la guerre. " Avant l'ère chr. vulg. 895.

2. Veneruntque nuntii, et indicaverunt Josaphat, dicentes : Venit contra te multitudo magna, de his locis quæ trans mare sunt, et de Syria, et ecce consistunt in Asason-thamar, quæ est Engaddi,

2. Des courriers vinrent en apporter la nouvelle à Josaphat, et lui dirent : Voici une grande multitude qui vient contre vous, des lieux qui sont au delà de la mer *Morte, de l'Idumée*" et de la Syrie ; et ils sont campés à Asasonthamar qui est Engaddi. "

3. Josaphat autem timore perterritus, totum se contulit ad rogandum Dominum, et prædicavit jejunium universo Juda.

3. Alors Josaphat, saisi de crainte, s'appliqua entièrement à prier le Seigneur, et fit publier un jeûne dans tout le royaume de Juda.

4. Congregatusque est Juda ad deprecandum Dominum : sed

4. Tout Juda s'assembla pour implorer l'assistance du Seigneur ; et tout le monde même sortit de ses

℣ 1. *De Ammonitis.* Les Septante ont lu *de Maonitis.* Les Maoniens ou Mæoniens habitoient aux environs de Gaza et de Bersabée. Voyez les *remarques sur la carte géographique*, tom. IV. Ou plutôt, selon le chaldéen, *de Idumæis ;* c'est-à-dire, des habitans de Séir, dont il est parlé aux versets 10. 22. et 23. où l'on ne voit comme ici que trois peuples.

Ibid. Il semble que cette guerre est antérieure à celle dont il est parlé au IV^e^ livre des Rois, III.

℣ 2. C'est une seconde leçon du texte hébreu. Le nom d'*Edom* qui signifie l'Idumée, et la nom d'*Atram* qui signifie le Syrie, ont beaucoup de ressemblance dans le texte hébreu אדם, *Edom*, et ארם, *Aram ;* les copistes ont quelquefois mis l'un pour l'autre. Dans la suite de ce chapitre il est parlé plusieurs fois des habitans du mont Séir, ℣ 10. 22. et 23., qui étoient Iduméens ; mais il n'est point parlé des Syriens.

Ibid. Entre Jéricho et la mer Morte.

Avant l'ère chr. vulg. 895.

villes, pour venir lui offrir leurs prières *à Jérusalem*.

et omnes de urbibus suis venerunt ad obsecrandum eum.

5. Après que Josaphat se fut levé au milieu de l'assemblée de Juda et de Jérusalem, dans la maison du Seigneur devant le nouveau vestibule, ℣

5. Cumque stetisset Josaphat in medio cœtu Juda, et Jerusalem, in domo Domini ante atrium novum,

6. Il dit : Seigneur, qui êtes le Dieu de nos pères, vous êtes ℣ le Dieu du ciel, et vous dominez sur tous les royaumes des nations ; vous avez la force et la puissance entre vos mains ; et nul ne peut vous résister.

6. Ait : Domine Deus patrum nostrorum, tu es Deus in cœlo, et dominaris cunctis regnis gentium : in manu tua est fortitudo et potentia, nec quisquam tibi potest resistere.

7. N'est-ce pas vous, notre Dieu, qui avez fait mourir ℣ tous les habitans de cette terre en présence de votre peuple d'Israël, et qui l'avez donnée à la postérité d'Abraham votre ami, *pour la posséder* à jamais ?

7. Nonne tu, Deus noster, interfecisti omnes habitatores terræ hujus coram populo tuo Israel, et dedisti eam semini Abraham amici tui in sempiternum ?

8. Ils y ont établi leur demeure, et ils y ont bâti un sanctuaire à votre nom ; et ils ont dit :

8. Habitaveruntque in ea, et extruxerunt in illa sanctuarium nomini tuo, dicentes :

9. Si les maux viennent fondre sur nous, l'épée de *votre* jugement, ℣ la peste, la famine, nous nous présenterons devant vous dans cette maison où votre nom a été invoqué ; nous pousserons nos cris vers vous dans nos afflictions ; vous nous exaucerez, et vous nous délivrerez.

9. Si irruerint super nos mala, gladius judicii, pestilentia, et fames, stabimus coram domo hac in conspectu tuo, in qua invocatum est nomen tuum : et clamabimus ad te in tribulationibus nostris, et exaudies, salvosque facies.

10. Voici donc maintenant que les enfans d'Ammon et de Moab, et *ceux*

10. Nunc igitur ecce filii Ammon, et

℣ 5. Ou parvis. Il semble que cela doit s'entendre du parvis des prêtres, auquel il avoit peut-être été fait quelque réparation considérable.

℣ 6. Hébr. N'est-ce pas vous qui êtes le Dieu du ciel, etc.

℣ 7. Hébr. qui avez dépossédé.

℣ 9. Hebr. litt. *gladius judicandi*, שפט, peut-être pour שלוף, *districtus*, l'épée tirée.

Moab, et mons Seir, per quos non concessisti Israel ut transirent quando egrediebantur de Ægypto, sed declinaverunt ab eis, et non interfecerunt illos :

qui habitent la montagne de Séir," sur les terres desquels vous ne voulûtes pas permettre à votre peuple d'Israël de passer, lorsqu'ils sortoient d'Egypte, les obligeant de prendre une autre route et de ne les point détruire :

Avant l'ère chr. vulg. 895.

11. E contrario agunt, et nituntur ejicere nos de possessione quam tradidisti nobis.

11. *Voici, dis-je,* qu'ils tiennent une conduite bien différente, faisant tous leurs efforts pour nous chasser des terres que vous nous avez données, et dont vous nous avez mis en possession.

12. Deus noster, ergo non judicabis eos? In nobis quidem non est tanta fortitudo, ut possimus huic multitudini resistere, quæ irruit super nos. Sed cum ignoremus quid agere debeamus, hoc solum habemus residui, ut oculos nostros dirigamus ad te,

12. Vous qui êtes notre Dieu, ne ferez-vous donc point justice de ces gens-là ? *Nous reconnoissons que* nous n'avons point assez de force pour résister à toute cette multitude qui vient fondre sur nous. Mais comme nous ne savons pas même ce que nous avons à faire, il ne nous reste autre chose qu'à tourner les yeux vers vous.

13. Omnis vero Juda stabat coram Domino, cum parvulis, et uxoribus, et liberis suis.

13. Or tout le peuple de Juda étoit devant le Seigneur, avec leurs femmes, leurs enfans, et ceux mêmes qui étoient encore à la mamelle.

14. Erat autem Jahaziel filius Zachariæ, filii Banaiæ, filii Jehiel, filii Mathaniæ, levites de filiis Asaph, super quem factus est Spiritus Domini in medio turbæ,

14. Là se trouva aussi Jahaziel, fils de Zacharie, fils de Banaïas, fils de Jéhiel, fils de Mathanias, lévite de la famille d'Asaph; et l'Esprit de Dieu descendit sur lui au milieu de cette multitude;

15. Et ait : Attendite, omnis Juda, et qui habitatis Jerusalem, et tu, rex Josaphat : Hæc dicit Dominus vobis : Nolite

15. Et il dit : Ecoutez, vous tous, *peuple de* Juda, et vous autres qui demeurez à Jérusalem, et vous aussi, roi Josaphat : Voici ce que le Seigneur vous dit : Ne craignez rien, et n'appréhendez point cette multitude. Ce

" 10. Apparemment à l'orient de la Terre-Sainte. Voyez les *remarques sur la carte géographique*, tom. IV.

Avant l'ère chr. vulg. 895.

ne sera pas vous qui combattrez, mais Dieu.

timere, nec paveatis hanc multitudinem: non est enim vestra pugna, sed Dei.

16. Demain vous irez au-devant d'eux; car ils monteront par le coteau du mont appelé Sis, et vous les rencontrerez à l'extrémité du torrent qui regarde le désert de Jéruel.

16. Cras descendetis contra eos: ascensuri enim sunt per clivum nomine Sis, et invenietis illos in summitate torrentis, qui est contra solitudinem Jeruel.

17. Ce ne sera pas vous qui combattrez; demeurez seulement fermes, et vous verrez le secours du Seigneur sur vous, ô Juda et Jérusalem; ne craignez point, et ne vous effrayez point; vous marcherez demain contre eux, et le Seigneur sera avec vous.

17. Non eritis vos qui dimicabitis, sed tantummodo confidenter state, et videbitis auxilium Domini super vos, o Juda et Jerusalem: nolite timere, nec paveatis: cras egrediemini contra eos, et Dominus erit vobiscum.

18. Alors Josaphat et *le peuple de* Juda, et tous ceux qui demeuroient à Jérusalem, se prosternèrent à terre devant le Seigneur, et l'adorèrent.

18. Josaphat ergo, et Juda, et omnes habitatores Jerusalem, ceciderunt proni in terram coram Domino et adoraverunt eum.

19. Et en même temps les lévites de la famille de Caath et de celle de Coré chantoient à haute voix et de toutes leurs forces les louanges du Seigneur Dieu d'Israël.

19. Porro levitæ de filiis Caath, et de filiis Core, laudabant Dominum Deum Israel voce magna, in excelsum.

20. Et le lendemain au matin, ils se levèrent, et marchèrent au travers du désert de Thécué; et comme ils étoient en chemin, Josaphat se tint debout au milieu d'eux, et leur dit: Ecoutez-moi, hommes de Juda, et vous tous qui demeurez à Jérusalem: Mettez votre confiance dans le Seigneur votre Dieu, et vous n'aurez rien à craindre; " croyez

20. Cumque mane surrexissent, egressi sunt per desertum Thecue: profectisque eis, stans Josaphat in medio eorum, dixit: Audite me, viri Juda, et omnes habitatores Jerusalem: credite in Domino Deo vestro,

ỳ 20. Hébr. autr. Croyez aux promesses du Seigneur notre Dieu, et vous en verrez la vérité.

et securi eritis : credite prophetis ejus, et cuncta evenient prospera.

à ses prophètes, et tout vous réussira. Avant l'ère chr. vulg. 895.

21. Deditque consilium populo, et statuit cantores Domini, ut laudarent eum in turmis suis, et antecederent exercitum, ac voce consona dicerent : Confitemini Domino, quoniam in æternum misericordia ejus.

21. Après avoir donné ses avis au peuple, il établit par troupes des chantres pour louer le Seigneur ; ils marchoient devant l'armée ; et tous ne faisant qu'un chœur, " ils chantoient *ce cantique :* Louez le Seigneur, parce que sa miséricorde est éternelle. *Ps.* CXXXV.

22. Cumque cœpissent laudes canere, vertit Dominus insidias eorum in semetipsos, filiorum scilicet Ammon, et Moab, et montis Seir, qui egressi fuerant ut pugnarent contra Judam, et percussi sunt.

22. Et dans le même temps qu'ils eurent commencé de chanter ces paroles, le Seigneur tourna tous les desseins des ennemis contre eux-mêmes, c'est-à-dire, des enfans d'Ammon et de Moab, et *des habitans"* du mont Séir, qui, s'étant mis en marche dans le dessein de combattre Juda, furent tous défaits ;

23. Namque filii Ammon et Moab consurrexerunt adversum habitatores montis Seir, ut interficerent et delerent eos : cumque hoc opere perpetrassent, etiam in semetipsos versi, mutuis concidere vulneribus.

23. Car les enfans d'Ammon et de Moab se mirent à combattre ceux du mont Séir, les tuèrent et les défirent ; et après cette action, ils tournèrent leurs armes contre eux-mêmes," et se tuèrent les uns les autres.

24. Porro Juda cum venisset ad speculam, quæ respicit solitudinem, vidit procul om-

24. L'armée de Juda étant donc arrivée sur ce lieu élevé, d'où l'on découvre le désert, vit de loin toute la plaine couverte de corps morts,

℣ 21. Hébr. Il établit des chantres pour chanter des cantiques au Seigneur, et pour louer la beauté de son sanctuaire (ou peut-être, et pour célébrer ses louanges avec la même pompe que dans son sanctuaire) ; il les fit marcher à la tête de l'armée, et ils chantoient, etc.

℣ 22. Le mot *habitatores* est omis dans l'hébreu, ainsi que la conjonction *et* avant Moab.

℣ 23. Hébr. litt. *auxiliati sunt vir in proximum suum.* C'est-à-dire, עזרו, *auxiliati sunt*, peut-être pour ערו ou ערר, *insurrexerunt* : Ils s'élevèrent les uns contre les autres.

Avant l'ère chr. vulg. 895.

sans qu'il fût resté un seul homme qui eût pu se sauver.

nem lateregionem plenam cadaveribus, nec superesse quemquam, qui necem potuisset evadere.

25. Josaphat s'avança donc avec tout son monde pour prendre les dépouilles des morts. Ils trouvèrent parmi les corps morts diverses sortes de meubles, " des habits et des vases très-précieux, qu'ils prirent; de sorte qu'ils ne purent emporter tout, " ni enlever pendant trois jours ces dépouilles, tant le butin fut grand.

25. Venit ergo Josaphat, et omnis populus cum eo ad detrahenda spolia mortuorum: inveneruntque inter cadavera variam supellectilem, vestes quoque, et vasa pretiosissima, et diripuerunt, ita ut omnia portare non possent, nec per tres dies spolia auferre præ prædæ magnitudine.

26. Le quatrième jour, ils s'assemblèrent dans *la vallée qui fut appelée depuis* la vallée de la Bénédiction; car comme ils y avoient béni le Seigneur, ils nommèrent ce lieu la vallée de la Bénédiction, *et ce nom lui est demeuré* jusqu'à présent.

26. Die autem quarto congregati sunt in valle Benedictionis: etenim quoniam ibi benedixerant Domino, vocaverunt locum illum, vallis Benedictionis usque in præsentem diem.

27. Ensuite tout Juda, et ceux qui habitoient dans Jérusalem, s'en retournèrent à Jérusalem. Josaphat marchoit devant eux; et ils étoient tout comblés de joie, de ce que le Seigneur les avoit fait triompher de leurs ennemis.

27. Reversusque est omnis vir *Juda*, et habitatores Jerusalem, et Josaphat ante eos, in Jerusalem cum lætitia magna, eo quod dedisset eis Dominus gaudium de inimicis suis.

28. Ils entrèrent donc à Jérusalem et dans le temple, au son des harpes, des guitares et des trompettes.

28. Ingressique sunt in Jerusalem cum psalteriis et citharis, et tubis in domum Domini.

29. Et la terreur du Seigneur se répandit sur tous les royaumes *voi-*

29. Irruit autem pavor Domini super uni-

℣ 25. Hébr. de richesses.

Ibid. Hébr. qu'ils prirent, et dont on ne peut dire le poids; et ils furent trois jours à enlever ces dépouilles, tant il y en avoit.

versa regna terrarum, cum audissent quod pugnasset Dominus contra inimicos Israel.

sins, lorsqu'ils eurent appris que le Seigneur avoit lui-même combattu contre les ennemis d'Israël.

Avant l'ère chr. vulg. 895.

30. Quievitque regnum Josaphat, et præbuit ei Deus pacem per circuitum.

30. Ainsi le royaume de Josaphat demeura tranquille, et Dieu lui donna la paix avec ses voisins.

III. Rois, xxii. 41.-50.

31. Regnavit igitur Josaphat super Judam, et erat triginta quinque annorum cum regnare cœpisset: viginti autem et quinque annis regnavit in Jerusalem: et nomen matris ejus Azuba filia Selahi.

31. Josaphat régna donc *de la sorte* sur Juda. Il commença de régner à l'âge de trente-cinq ans; il en régna vingt-cinq à Jérusalem. Sa mère se nommoit Azuba, et étoit fille de Sélahi.

32. Et ambulavit in via patris sui Asa, nec declinavit ab ea, faciens quæ placita erant coram Domino.

32. Il marcha dans les voies de son père Asa; il ne s'en détourna point; mais il fit ce qui étoit agréable aux yeux de Dieu.

33. Verumtamen excelsa non abstulit, et adhuc populus non direxerat cor suum ad Dominum Deum patrum suorum.

33. Néanmoins il ne détruisit pas les hauts lieux *consacrés au Seigneur;* et le peuple n'avoit pas encore tourné son cœur *assez parfaitement* vers le Seigneur Dieu de ses pères *pour ne lui sacrifier que dans le temple de Jérusalem.*

34. Reliqua autem gestorum Josaphat priorum et novissimorum, scripta sunt in verbis Jehu filii Hanani, quæ digessit in libros regum Israel.

34. Pour le reste des actions de Josaphat, tant les premières que les dernières, elles sont écrites dans l'histoire de Jéhu, fils d'Hanani, laquelle a été insérée dans les livres des rois d'Israël, *ou plutôt de Juda.*[y]

35. Post hæc iniit amicitias Josaphat rex Juda cum Ochozia re-

35. *Cependant Achab mourut.* Après cela Josaphat, roi de Juda, fit amitié avec *son fils* Ochozias, roi

[y] 34. On trouve plusieurs fois dans la suite, *Israël* mis ainsi pour *Juda*. L'auteur de ces livres écrivoit dans un temps où le royaume d'Israël étoit détruit et dispersé, et où les enfans de Juda et ceux qui s'étoient unis à eux, représentoient tout Israël; il a pu user d'une expression qui ne renfermoit plus d'équivoque. *Infr.* xxi. 4. xxiii. 2. xxiv. 16. xxviii. 19. 23. 27. xxxiii. 18.

Avant l'ère chr. vulg. 895.

d'Israël, dont les actions furent très-impies.

36. Il convint avec lui qu'ils équiperoient une flotte pour aller à Tharsis ; " et ils firent construire des vaisseaux à Asiongaber ;

37. Mais *ils y furent brisés par une violente tempête ;* " et Eliézer, fils de Dodau de Marésa, prophétisa à Josaphat, et lui dit : Parce que vous avez fait alliance avec Ochozias, Dieu a renversé vos desseins ; vos vaisseaux ont été brisés, et n'ont pu aller à Tharsis. "

ge Israel, cujus opera fuerunt impiissima.

36. Et particeps fuit ut facerent naves quæ irent in Tharsis, feceruntque classem in Asiongaber.

37. Prophetavit autem Eliezer filius Dodau de Maresa ad Josaphat, dicens : Quia habuisti fœdus cum Ochozia, percussit Dominus opera tua, contritæque sunt naves, nec potuerunt ire in Tharsis.

℣ 36. Ou une flotte de long cours.

℣ 37. Voyez au III^e^ livre des Rois, XXII. 49.

Ibi. Autrement, hébr. et en effet les vaisseaux furent brisés, et ils ne purent aller à Tharsis.

CHAPITRE XXI.

Mort de Josaphat. Joram lui succède. Il imite l'impiété des rois d'Israël. Les Iduméens se révoltent contre lui. Lettre qu'il reçoit du prophète Elie. Soulèvement des Philistins et des Arabes. Mort de Joram.

III. Rois, XXII. 51.

890.

1. Josaphat s'endormit avec ses pères, et fut enseveli avec eux dans la ville de David ; et son fils Joram régna en sa place.

2. Joram eut pour frères Azarias, Jahiel, Zacharias, Azarias, Michel et Saphatias ; tous fils de Josaphat, roi de Juda. "

1. Dormivit autem Josaphat cum patribus suis, et sepultus est cum eis in civitate David : regnavitque Joram filius ejus pro eo.

2. Qui habuit fratres, filios Josaphat, Azariam, et Jahiel, et Zachariam, et Azariam, et Michael, et

℣ 2. Hébr. litt. d'Israël. Voyez au chapitre précédent, ℣ 34. Cependant ici, où il s'agit de Josaphat, qui au chapitre précédent, ℣ 35., a été nommé *roi de Juda*, le nom d'*Israël* pourroit être une faute de copiste.

Saphatiam : omnes hi filii Josaphat regis Juda.

Avant l'ère chr. vulg. 890.

3. Deditque eis pater suus multa munera argenti, et auri, et pensitationes cum civitatibus munitissimis in Juda : regnum autem tradidit Joram, eo quod esset primogenitus.

3. Leur père leur donna de grandes sommes d'or et d'argent avec des pensions" et des villes très-fortes dans le royaume de Juda; mais il donna le royaume à Joram, parce qu'il étoit l'aîné.

4. Surrexit ergo Joram super regnum patris sui : cumque se confirmasset, occidit omnes fratres suos gladio, et quosdam de principibus Israel.

4. Joram prit donc possession du royaume de son père ; et lorsqu'il s'y fut bien affermi, " il fit mourir par l'épée tous ses frères et quelques-uns des principaux d'Israël. "

IV. Rois, VIII. 17.-24.

5. Triginta duorum annorum erat Joram cum regnare cœpisset: et octo annis regnavit in Jerusalem.

5. Joram avoit trente-deux ans lorsqu'il commença de régner ; et il régna huit" ans à Jérusalem.

6. Ambulavitque in viis regum Israel, sicut egerat domus Achab : filia quippe Achab erat uxor ejus : et fecit malum in conspectu Domini.

6. Il marcha dans les voies des rois d'Israël, comme avoit fait la maison d'Achab; car *Athalie* sa femme étoit fille d'Achab; et il fit le mal en la présence du Seigneur.

7. Noluit autem Dominus disperdere domum David, propter pactum quod inierat cum eo : et quia promiserat ut daret ei lucernam, et filiis ejus omni tempore.

7. Cependant le Seigneur ne voulut point perdre la maison de David, à cause de l'alliance qu'il avoit faite avec lui : et parce qu'il avoit promis qu'il lui donneroit toujours une lampe à lui et à ses enfans.

8. In diebus illis re-

8. Edom se révolta alors pour

✝ 3. Hébr. divers présens en or, en argent, et en choses précieuses.
✝ 4. Hébr. entr. et s'étant armé de hardiesse.
Ibid. Ou de Juda. Voyez au chap. précéd. ✝ 34.
✝ 5. Voyez ce qui a été dit sur cela au IVe livre des Rois, chap. VIII. ✝ 17.

Avant l'ère chr. vulg. 890.

n'être plus assujetti à Juda, et se fit un roi *indépendant des princes de cette tribu.*

9. Joram, *pour le soumettre de nouveau à son obéissance*, se mit en campagne avec ses principaux officiers et toute sa cavalerie" qui le suivoit; et s'étant levé la nuit, il attaqua et défit Edom qui l'avoit environné, et tous ceux qui commandoient sa cavalerie."

bellavit Edom, ne esset subditus Judæ : et constituit sibi regem.

9. Cumque transisset Joram cum principibus suis, et cuncto equitatu qui erat secum, surrexit nocte, et percussit Edom, qui se circumdederat, et omnes duces equitatus ejus.

Gen. XXVII. 40.

10. Edom a continué néanmoins de se révolter jusqu'aujourd'hui, afin de n'être plus sous la puissance *des rois* de Juda. En ce même temps, Lobna" se retira aussi" de l'obéissance de Joram, *Dieu le permettant ainsi*, parce qu'il avoit abandonné le Seigneur Dieu de ses pères.

10. Attamen rebellavit Edom, ne esset sub ditione Juda, usque ad hanc diem. Eo tempore et Lobna recessit ne esset sub manu illius. Dereliquerat enim Dominum Deum patrum suorum.

11. Il fit faire outre cela, des hauts lieux dans les villes de Juda; et il engagea les habitans de Jérusalem dans la fornication *de l'idolâtrie*, et rendit *ainsi* Juda prévaricateur."

11. Insuper et excelsa fabricatus est in urbibus Juda, et fornicari fecit habitatores Jerusalem, et prævaricari Judam.

888.

12. Or *pendant qu'il se livroit ainsi à l'impiété*, on lui apporta des lettres du prophète Elie," où il étoit écrit : Voici ce que dit le Seigneur Dieu de votre aïeul David : Parce que vous n'avez point marché dans les voies de votre père Josaphat, ni dans celles d'Asa roi de Juda,

12. Allatæ sunt autem ei litteræ ab Elia propheta, in quibus scriptum erat : *Hæc* dicit Dominus Deus David patris tui : Quoniam non ambulasti in viis Josaphat patris tui, et in viis Asa regis Juda,

13. Mais que vous avez suivi l'exem-

13. Sed incessisti

℣ 9. Hébr. tous ses chariots. 4. *Reg.* VIII. 21.
Ibid. Ses chariots. *Ibid.*
℣ 10. Ville de Juda, située au midi vers l'Idumée.
Ibid. On lit dans l'hébreu, תָּנ, *tuno*, peut-être au lieu de גַּם, *etiam*, que la Vulgate exprime par *et*.
℣ 11. Hébr. litt. et il poussa Juda dans le crime.
℣ 12. L'opinion la plus commune est que le prophète Elie écrivit cette lettre à Joram, du lieu où il a été transporté. Mais on ne sait pas l'époque précise de son enlèvement; et il pouvoit bien n'être pas encore enlevé.

per iter regum Israel, et fornicari fecisti Judam, et habitatores Jerusalem, imitatus fornicationem domus Achab: insuper et fratres tuos, domum patris tui, meliores te, occidisti:

ple des rois d'Israël, et que vous avez fait tomber Juda et les habitans de Jérusalem dans la fornication, imitant la fornication de la maison d'Achab, et que de plus, vous avez fait tuer vos frères, qui étoient de la maison de votre père, et meilleurs que vous;

Avant l'ère chr. vulg. 888.

14. Ecce Dominus percutiet te plaga magna, cum populo tuo, et filiis, et uxoribus tuis, universaque substantia tua.

14. Le Seigneur va aussi vous frapper d'une grande plaie, vous et votre peuple, vos enfans, vos femmes, et tout ce qui vous appartient.

15. Tu autem ægrotabis pessimo languore uteri tui, donec egrediantur vitalia tua paulatim per singulos dies.

15. Vous serez attaqué dans le ventre d'une maladie très-maligne, qui vous fera jeter tous les jours peu à peu vos entrailles.

16. Suscitavit ergo Dominus contra Joram spiritum Philisthinorum, et Arabum, qui confines sunt Æthiopibus.

16. Le Seigneur excita donc contre Joram l'esprit des Philistins et des Arabes, voisins des Ethiopiens. "

17. Et ascenderunt in terram Juda, et vastaverunt eam, diripueruntque cunctam substantiam quæ inventa est in domo regis, insuper et filios ejus, et uxores: nec remansit ei filius, nisi Joachaz, qui minimus natu erat.

17. Ils entrèrent dans la terre de Juda, la ravagèrent, et emportèrent tout ce qu'ils trouvèrent dans le palais du roi, et même ils emmenèrent ses fils et ses femmes; de sorte qu'il ne lui resta d'enfant que Joachaz, le plus jeune de tous, *qui fut nommé Ochozias.* "

18. Et super hæc omnia percussit eum Dominus alvi languore insanabili.

18. Et par-dessus tout cela, Dieu le frappa d'une maladie incurable dans les entrailles.

19. Cumque diei

19. Ainsi les jours et les temps se

✝ 16. C'est-à-dire de ces peuples qui habitoient vers l'extrémité septentrionale de la mer Rouge.

✝ 17. Voyez au chap. suiv. ✝ 1. En hébreu, *Joachaz*, יְהוֹאָחָז, et *Ochozias*, אֲחַזְיָהוּ, c'est précisément le même nom; il n'y a de différence qu'une simple transposition de lettres.

Avant l'ère chr. vulg. 888.

succédant les uns aux autres, deux ans se passèrent ; de manière qu'étant tout consumé et pouri par la longueur de ce mal, il jetoit même ses entrailles ; et il ne trouva la fin de son mal, que dans celle de sa vie. Il mourut donc d'une très-horrible maladie ; et le peuple ne lui rendit point dans sa sépulture les honneurs qu'on avoit rendus à ses ancêtres, en brûlant *pour lui des parfums,*" selon la coutume.

succederet dies, et temporum spatia volverentur, duorum annorum expletus est circulus : et sic longa consumptus tabe, ita ut egereret etiam viscera sua, languore pariter et vita caruit. Mortuusque est infirmitate pessima, et non fecit ei populus secundum morem combustionis, exequias, sicut fecerat majoribus ejus.

889. 20. Joram avoit trente-deux ans" quand il commença de régner, et il régna huit ans à Jérusalem. Mais il ne marcha pas avec un cœur droit." On l'enterra dans la ville de David ; mais on ne le mit point dans le sépulcre des rois.

20. Triginta duorum annorum fuit, cum regnare cœpisset, et octo annis regnavit in Jerusalem. Ambulavitque non recte, et sepelierunt *eum in civitate* David, verumtamen non in sepulchro regum.

℣ 19. Autr. en brûlant son corps avec des parfums. Voyez la *Dissertation sur les funérailles*, à la tête du livre de l'Ecclésiastique, tome XII.

℣ 20. Le mot *annorum* manque dans l'hébreu.

Ibid. Hébr. autr. il vécut sans satisfaction, *odieux à son peuple et accablé de sa mauvaise santé et des calamités de son règne.*

CHAPITRE XXII.

Ochozias succède à Joram. Ochozias, roi de Juda, et Joram, roi d'Israël, sont tués par Jéhu. Athalie fait mourir tous les enfans d'Ochozias. Joas seul est sauvé de ce carnage.

IV. Rois, VIII. 25 *et suiv.*

84. 1. Les habitans de Jérusalem établirent roi en sa place *Joachaz*," *qu'ils nommèrent* Ochozias, le plus

1. Constituerunt autem habitatores Jerusalem Ochoziam filium

℣ 1. Voyez au chap. précéd. ℣ 17.

ejus minimum, regem pro eo : omnes enim majores natu, qui ante eum fuerant, interfecerant latrones Arabum, qui irruerant in castra : regnavitque Ochozias filius Joram regis Juda.

jeune de ses fils, parce qu'une troupe de voleurs arabes " qui avoient fait une irruption dans le camp, avoient tué tous ses frères qui étoient plus âgés que lui. Ainsi Ochozias, fils de Joram, roi de Juda, prit possession du royaume.

Avant l'ère chr. vulg. 884.

2. Quadraginta duorum annorum erat Ochozias cum regnare cœpisset, et uno anno regnavit in Jerusalem, et nomen matris ejus Athalia filia Amri.

2. Il avoit quarante-deux ans, *ou pour mieux dire, vingt-deux ans,"* quand il commença de régner, et il ne régna qu'un an à Jérusalem. Sa mère se nommoit Athalie, fille *d'Achab,"* *fils* d'Amri.

3. Sed et ipse ingressus est per vias domus Achab : mater enim ejus impulit eum ut impie ageret.

3. Ce prince suivit aussi les voies de la maison d'Achab, car sa mère le porta à l'impiété.

4. Fecit igitur malum in conspectu Domini sicut domus Achab : ipsi enim fuerunt ei consiliarii post mortem patris sui, in interitum ejus.

4. Il fit donc le mal en présence du Seigneur, comme la maison d'Achab, qui lui servit de conseil après la mort de son père ; et ce fut là la cause de sa perte.

5. Ambulavitque in consiliis eorum. Et perrexit cum Joram filio Achab rege Israel, in bellum contra Hazael regem Syriæ in Ramoth-Galaad : vulneraveruntque Syri Joram.

5. Il marcha selon leurs conseils, et il alla à Ramoth de Galaad, avec Joram fils d'Achab, roi d'Israël, faire la guerre à Hazaël, roi de Syrie ; et Joram fut blessé par les Syriens." 883.

✝ 1. Hébr. litt. *turma quæ venit in Arabibus*, בערבים, vraisemblablement pour מעדבים, *ex Arabibus*, comme on le lisoit anciennement dans la version des Septante.

✝ 2. Le syriaque, l'arabe et plusieurs exemplaires de la version grecque, lisent ainsi ; et ce paroît être la vraie leçon. On lit ainsi au IV^e^ livre des Rois, VIII. 26. La lettre *caph*, כ, qui vaut 20 peut aisément se confondre avec le *mem*, מ, qui vaut 40. Voyez ci-devant, VIII. 18.

Ibid. Voyez au chapitre précédent, ✝ 6.

✝ 5. On lit dans l'hébreu, חרמים, *jaculatores*, vraisemblablement pour ארמים, *Syri*, que la Vulgate exprime ici, et qui se trouve aussi au IV^e^ livre des Rois, VIII. 28.

Avant l'ère chr. vulg. 883.

6. Comme il avoit reçu beaucoup de blessures dans cette bataille, il s'en revint à Jezrahel, pour s'y faire traiter. " Ochozias," fils de Joram, roi de Juda, vint donc à Jezrahel, pour voir Joram, fils d'Achab, qui y étoit malade.

6. Qui reversus est ut curaretur in Jezrahel : multas enim plagas acceperat in supradicto certamine. Igitur Ochozias filius Joram rex Juda, descendit ut inviseret Joram filium Achab in Jezrahel ægrotantem.

7. Et ce fut par la volonté de Dieu, qui vouloit punir Ochozias, qu'il vint rendre visite à Joram;" et y étant venu, il marcha avec lui contre Jéhu, fils de Namsi, que le Seigneur avoit oint pour exterminer la maison d'Achab.

7. Voluntatis quippe fuit Dei adversus Ochoziam, ut veniret ad Joram : et cum venisset, et egrederetur cum eo adversus Jehu filium Namsi, quem unxit Dominus ut deleret domum Achab.

8. Comme donc Jéhu s'en alloit pour ruiner" la maison d'Achab, il trouva les princes de Juda, et les fils des frères d'Ochozias qui le servoient; et il les tua tous.

8. Cum ergo everteret Jehu domum Achab, invenit principes Juda, et filios fratrum Ochoziæ, qui ministrabant ei, et interfecit illos.

9. Et cherchant aussi Ochozias, il le surprit caché dans Samarie;" et après qu'on le lui eut amené, il le fit mourir. *On le porta ensuite à Jérusalem," où* on lui rendit l'honneur de la sépulture, parce qu'il étoit fils de Josaphat qui avoit cherché le Seigneur de tout son cœur; mais il n'y avoit plus d'espérance

9. Ipsum quoque perquirens Ochoziam, comprehendit latitantem in Samaria : adductumque ad se, occidit, et sepelierunt eum : eo quod esset filius Josaphat, qui quæsierat Dominum

℣ 6. Hébr. litt. *ut sanaret se... quia plagæ*, כי חמכים, vraisemblablement pour מן חמכים, *a plagis*, que l'on trouve au IVe livre des Rois, VIII. 29.

Ibid. On lit dans l'hébreu, עזריהו, *Azarias*, pour אחזיהו, *Ochozias*.

℣ 7. Hébr. litt. *Et a Deo fuit consultatio*, תבוסת, *Ochoziæ, ut veniret ad Joram* (peut-être faudroit-il lire, תסובת, *conversio;* c'est-à-dire, ce fut par la volonté de Dieu qu'Ochozias tourna *du côté de Jezrahel* pour venir voir Joram.

℣ 8. Hébr. litt. pour faire justice de la maison d'Achab.

℣ 9. Autr. dans *Mageddo, ville du royaume de* Samarie : 4. *Reg.* IX. 27.

Ibid. Voyez au IVe livre des Rois, IX. 28.

in toto corde suo : nec erat ultra spes aliqua, ut de stirpe quis regnaret Ochoziæ.

qu'aucun de la race d'Ochozias pût régner, ″ Avant l'ère chr. vulg. 883.

IV. Rois, XI. 1.-5.

10. Siquidem Athalia mater ejus, videns quod mortuus esset filius suus, surrexit, et interfecit omnem stirpem regiam domus Joram.

10. Parce qu'Athalie sa mère, voyant que son fils étoit mort, fit tuer ″ tout ce qui restoit de la maison royale de Joram, *afin de régner elle-même sur Juda.*

11. Porro Josabeth filia regis tulit Joas filium Ochoziæ, et furata est eum de medio filiorum regis, cum interficerentur : absconditque eum cum nutrice sua in cubiculo lectulorum : Josabeth autem, quæ absconderat eum, erat filia regis Joram, uxor Joiadæ pontificis, soror Ochoziæ : et idcirco Athalia non interfecit eum.

11. Néanmoins Josabeth, ″ fille du roi, prit Joas, fils d'Ochozias, et le déroba du milieu des *autres* enfans du roi lorsqu'on les massacra ; et elle le cacha, lui et sa nourrice, dans la chambre des lits ; et Josabeth qui l'avoit *ainsi* caché, étoit fille de Joram, femme du pontife Joïada et sœur d'Ochozias ; c'est pourquoi Athalie ne put point le faire mourir.

12. Fuit ergo cum eis in domo Dei absconditus sex annis, quibus regnavit Athalia super terram.

12. Joas fut donc caché avec les prêtres dans la maison de Dieu durant les six années qu'Athalie régna sur le pays.

✝ 9. Hébr. et la maison d'Ochozias n'avoit personne qui pût soutenir le royaume.

✝ 10. On lit dans l'hébreu, ותדבר, *et locuta est*, vraisemblablement pour ותאבד, *et perdidit*, qu'on trouve au IV^e^ livre des Rois, XI. 1.

✝ 11. Ou Josaba, 4. *Reg.* XI. 2. La différence dans l'hébreu n'est que de la lettre *thau* ת, omise ou ajoutée à la fin.

CHAPITRE XXIII.

Joïada fait reconnoître Joas pour roi de Juda. Il fait tuer Athalie. Il engage le peuple à renouveler l'alliance avec le Seigneur.

IV. Rois, xi. 4. *et suiv.*

Avant l'ère chr. vulg. 877.

1. Lorsque *Joas fut entré dans* sa septième année, Joïada, animé d'un nouveau courage, choisit les centeniers, Azarias, fils de Jéroham, Ismahel, fils de Johanan, Azarias, fils d'Obed, Maasias, fils d'Adaïas, et Elisaphat, fils de Zéchri, et fit un traité avec eux, *pour les encourager à soutenir le dessein qu'il avoit de rétablir Joas sur le trône de ses aïeux.*

1. Anno autem septimo, confortatus Joiada, assumpsit centuriones, Azariam videlicet filium Jeroham, et Ismahel filium Johanan, Azariam quoque filium Obed, et Maasiam filium Adaiæ, et Elisaphat filium Zechri : et iniit cum eis fœdus.

2. Et comme ils parcouroient toute la Judée, *afin de disposer toutes choses pour l'exécution de ce dessein*, ils assemblèrent les lévites de toutes les villes de Juda, et les chefs de toutes les familles d'Israël, ℣ qui se rendirent à Jérusalem.

2. Qui circumeuntes Judam, congregaverunt levitas de cunctis urbibus Juda, et principes familiarum Israel, venerunteque in Jerusalem.

3. Toute cette multitude fit donc un traité dans le temple avec le roi ; et Joïada leur dit : Voilà le fils du roi ; *c'est lui* qui doit régner, selon ce que le Seigneur a prononcé en faveur de tous les descendans de David.

3. Iniit ergo omnis multitudo pactum in domo Dei cum rege : dixitque ad eos Joiada ; Ecce filius regis regnabit, sicut locutus est Dominus super filios David.

4. Voici ce que vous devez faire :

4. Iste est ergo sermo quem facietis,

5. La troisième partie de vous tous, prêtres, lévites et portiers, qui venez pour faire votre semaine dans le temple, gardera les portes ; l'autre troisième partie se placera vers le palais

5. Tertia pars vestrum, qui veniunt ad sabbatum, sacerdotum, et levitarum, et janitorum, erit in por-

℣ 2. Ou de Juda. Voyez au chap. xx. ℣ 34.

tis : tertia vero pars ad domum regis : et tertia ad portam, quæ appellatur Fundamenti : omne vero reliquum vulgus sit in atriis domus Domini.

du roi ; et la troisième à la porte que l'on nomme du Fondement ; " le reste du peuple se tiendra dans le parvis de la maison du Seigneur.

Avant l'ère chr. vulg. 877.

6. Nec quispiam alius ingrediatur domum Domini, nisi sacerdotes, et qui ministrant de levitis : ipsi tantummodo ingrediantur, quia sanctificati sunt : et omne reliquum vulgus observet custodias Domini.

6. Que qui que ce soit n'entre dans la maison du Seigneur, que les prêtres, et les lévites qui sont en fonction ; il n'y en entrera que ceux-là, parce qu'ils sont sanctifiés. Le reste du peuple fera garde à la maison du Seigneur.

7. Levitæ autem circumdent regem, habentes singuli arma sua : (et si quis alius ingressus fuerit templum, interficiatur :) sintque cum rege et intrante et egrediente.

7. Que les lévites *qui sortiront de semaine, se joignent à ceux qui viennent les relever ; et qu'ils* demeurent *tous* en armes auprès de la personne du roi ; et si quelque autre entroit dans le temple, qu'on le tue ; qu'ils accompagnent toujours le roi, soit qu'il entre, soit qu'il sorte.

8. Fecerunt ergo levitæ, et universus Juda, juxta omnia quæ præceperat Joiada pontifex : et assumpserunt singuli viros qui sub se erant, et veniebant per ordinem sabbati, cum his qui impleverant sabbatum, et egressuri erant : siquidem Joiada pontifex non dimiserat abire turmas, quæ sibi per singulas hebdomadas succedere consueverant.

8. Les lévites et tout Juda exécutèrent tout ce que le pontife Joïada leur avoit ordonné ; tous prirent les gens qui étoient sous eux, tant ceux qui venoient à leur rang faire leur semaine, que ceux qui l'avoient faite et qui sortoient de service, parce que le pontife Joïada n'avoit point permis aux troupes qui devoient se succéder chaque semaine, " de se retirer.

℣. 5. Hébr. autr. La troisième partie de vous, prêtres, lévites et portiers, qui venez pour faire votre semaine *dans le temple*, la troisième partie, *dis-je*, fera garde à la maison du roi ; l'autre troisième partie à la porte qu'on nomme *la porte de Sur ou* du fondement, *et la troisième à la porte qui est derrière l'appartement des gardes.* 4. *Reg.* XI. 6.

℣ 8. Hébr. autr. aux troupes qui devoient sortir de semaine.

Avant l'ère chr. vulg. 877.

9. Le grand-prêtre Joïada donna à tous les centeniers les lances et les boucliers grands et petits du roi David, qu'il avait consacrés dans la maison du Seigneur.

9. Deditque Joiada sacerdos centurionibus lanceas, clypeosque et peltas regis David, quas consecraverat in domo Domini.

10. Et il rangea tout le peuple qui avoit l'épée à la main devant l'autel, depuis le côté droit du temple, jusqu'au côté gauche, tout autour du roi.

10. Constituitque omnem populum tenentium pugiones, a parte templi dextra, usque ad partem templi sinistram, coram altari et templo, per circuitum regis.

11. Ensuite ils amenèrent le fils du roi, et lui mirent la couronne sur la tête. Ils le revêtirent des ornemens de sa dignité, et lui mirent dans la main le livre de la loi, et le déclarèrent roi. " Le grand-prêtre Joïada, assisté de ses enfans, l'oignit *et le sacra*, et tous lui souhaitant un heureux règne, se mirent à crier: Vive le roi!

11. Et eduxerunt filium regis, et imposuerunt ei diadema et testimonium, dederuntque in manu ejus tenendam legem, et constituerunt eum regem : unxit quoque illum Joiada pontifex, et filii ejus : imprecatique sunt ei, atque dixerunt : Vivat rex!

12. Lorsqu'Athalie eut entendu la voix du peuple qui couroit et qui bénissoit le roi, elle vint vers ce peuple dans le temple du Seigneur.

12. Quod cum audisset Athalia, vocem scilicet currentium atque laudantium regem, ingressa est ad populum in templum Domini.

13. Et dès qu'elle eut vu, de l'entrée du temple, " le roi sur une estrade, les princes et les troupes autour de lui, et tout le peuple, qui dans la joie, sonnoit de la trompette, et jouoit de toutes sortes d'instrumens, et *qu'elle eut entendu* les voix de ceux qui chantoient les louanges du roi, elle déchira ses vêtemens, et s'écria : Trahison! trahison!

13. Cumque vidisset regem stantem super gradum in introitu, et principes, turmasque circa eum, omnemque populum terræ gaudentem, atque clangentem tubis, et diversi generis organis concinentem, vocemque

℣ 11. Hébr. ils amenèrent le fils du roi, et lui mirent sur la tête le diadème et le livre de la loi, et l'établirent roi. 4. *Reg.* cap. XI. ℣ 12.

℣ 13. Hébr. dès qu'elle eut vu le roi sur son estrade à l'entrée du temple. 4. *Reg.* XI. 14.

Avant l'ère chr. vulg. 877.

laudantium, scidit vestimenta sua, et ait : Insidiæ, insidiæ.

14. Egressus autem Joiada pontifex ad centuriones et principes exercitus, dixit eis : Educite illam extra septa templi, et interficiatur foris gladio. Præcepitque sacerdos ne occideretur in domo Domini.

14. Or le pontife Joïada s'avançant" vers les centeniers et les chefs de l'armée, leur dit : Tirez-la hors de l'enceinte du temple ; et lorsqu'elle sera de hors, percez-la de vos épées. " Mais il leur commanda surtout de ne la pas tuer dans la maison du Seigneur.

15. Et imposuerunt cervicibus ejus manus : cumque intrasset portam equorum domus regis, interfecerunt eam ibi.

15. Ils la prirent donc par le cou ;" et lorsqu'elle fut entrée dans la porte des chevaux de la maison du roi, ils la tuèrent en cet endroit.

16. Pepigit autem Joiada fœdus inter se, universumque populum, et regem, ut esset populus Domini.

16. Joïada fit une alliance entre lui *comme tenant la place du Seigneur*," tout le peuple et le roi, afin qu'ils fussent à l'avenir le peuple du Seigneur.

17. Itaque ingressus est omnis populus domum Baal, et destruxerunt eam : et altaria ac simulacra illius confregerunt : Mathan quoque sacerdotem Baal interfecerunt ante aras.

17. C'est pourquoi tout le peuple *voulant à l'heure même donner une preuve éclatante de son zèle pour le Seigneur*, entra dans le temple de Baal, *dont Athalie avoit rétabli le culte impie*" et le détruisit : il brisa toutes ses images et ses autels, et tua devant l'autel, Mathan, prêtre de Baal.

18. Constituit autem Joiada præpositos in domo Domini sub manibus sacerdotum, et levitarum, quos distri-

18. Joïada établit aussi des officiers pour la garde du temple du Seigneur, qui dépendroient des prêtres et" des lévites, selon la distribution que David en avoit faite, afin *qu'ils ser-*

℣ 14. La Vulgate suppose dans l'hébreu, וַיֵּצֵא, *Et egressus est ;* on y lit, וַיּוֹצֵא, *Et egredi fecit*, peut-être pour וַיְצַוֵּה, ou וַיְצַו, *Et præcepit*, qu'on trouve au IVe livre des Rois, XI. 15.

Ibid. Hébr. et si quelqu'un la suit, qu'il périsse par l'épée. 4. *Reg.* XI. 15.

℣ 15. Autr. selon l'hébreu : ils lui firent place, *la laissant passer devant eux*. 4. *Reg.* XI. 16.

℣ 16. Voyez au IVe livre des Rois, XI. 17.

℣ 17. Voyez au chapitre suivant, ℣ 7.

℣ 18. La conjonction *et*, manque dans l'hébreu.

Avant l'ère chr. vulg. 877.

vissent dans la maison du Seigneur, *et* qu'ils offrissent des holocaustes au Seigneur, comme il est écrit dans la loi de Moïse, avec joie et avec des cantiques, ainsi que David l'avoit ordonné.

buit David in domo Domini : ut offerrent holocausta Domino, sicut scriptum est in lege Moysi, in gaudio et canticis, juxta dispositionem David.

19. Il mit encore des portiers aux portes de la maison du Seigneur, afin que nul, souillé de quelque impureté que ce fût, n'y pût entrer.

19. Constituit quoque janitores in portis domus Domini, ut non ingrederetur eam immundus in omni re.

20. Ensuite il prit les centeniers, et les plus braves et les premiers du peuple, avec tout le reste de la multitude ; et ils firent descendre le roi de la maison du Seigneur, le conduisirent dans son palais, le firent passer par la grande porte, et le mirent sur le trône royal.

20. Assumpsitque centuriones, et fortissimos viros ac principes populi, et omne vulgus terræ, et fecerunt descendere regem de domo Domini, et introire per medium portæ superioris in domum regis, *et* collocaverunt eum in solio regali.

21. Tout le peuple fut dans la joie, et la ville en paix, après que l'on eut fait mourir Athalie par l'épée.

21. Lætatusque est omnis populus terræ, et urbs quievit : porro Athalia interfecta est gladio.

CHAPITRE XXIV.

Piété de Joas. Il fait réparer la maison du Seigneur. Il abandonne le culte du Seigneur, fait lapider Zacharie, et est assassiné. Amasias lui succède.

IV. Rois, XII.

1. Joas n'avoit que sept ans quand il commença de régner ; et il régna quarante ans à Jérusalem. Sa mère s'appeloit Sébie, et elle étoit de Bersabée.

1. Septem annorum erat Joas cum regnare cœpisset, et quadraginta annis regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Sebia de Bersabee.

2. Fecitque quod bonum est coram Domino cunctis diebus Joiadæ sacerdotis.

2. Et il fit ce qui étoit bon en la présence du Seigneur, tant que vécut le pontife Joïada. Avant l'ère chr. vulg. 877.

3. Accepit autem ei Joiada uxores duas, e quibus genuit filios et filias.

3. Joïada lui fit épouser deux femmes, dont il eut des fils et des filles.

4. Post quæ placuit Joas ut instauraret domum Domini.

4. Après cela, Joas conçut le dessein de réparer la maison de Dieu.

5. Congregavitque sacerdotes, et levitas, et dixit eis : Egredimini ad civitates Juda, et colligite de universo Israel pecuniam ad sartatecta templi Dei vestri, per singulos annos, festinatoque hoc facite. Porro levitæ egere negligentius.

5. Ainsi il fit assembler les prêtres et les lévites, et il leur dit : Allez par toutes les villes de Juda, et ramassez de tout Israël l'argent *qu'il doit fournir* tous les ans pour les réparations du temple de votre Dieu ; et faites cela avec toute la diligence possible. Mais les lévites exécutèrent cet ordre avec assez de négligence.

6. Vocavitque rex Joiadam principem, et dixit ei : Quare tibi non fuit curæ, ut cogeres levitas inferre de Juda et de Jerusalem pecuniam, quæ constituta est a Moyse servo Domini, ut inferrét eam omnis multitudo Israel in tabernaculum testimonii ?

6. Le roi fit donc appeler le pontife Joïada, et lui dit : Pourquoi n'avez-vous point eu soin d'obliger les lévites d'apporter tout l'argent qui se lève sur Juda et sur Jérusalem, selon l'ordonnance que fit Moïse serviteur de Dieu, lorsqu'il engagea tout Israël ✝ à la construction du tabernacle de l'alliance ? 856.

7. Athalia enim impiissima, et filii ejus destruxerunt domum Dei, et de universis quæ sanctificata fuerant in templo Domini, ornaverunt fanum Baalim.

7. Car la très-impie Athalie et ses enfans ✝ avoient ruiné la maison de Dieu, et orné le temple de Baalim de tout ce qui avoit été offert *et* consacré au temple du Seigneur.

8. Præcepit ergo

8. Et *comme les prêtres étoient*

✝ 6. On lit dans l'hébreu *Tributum Moysis servi Domini, et congregationis Israel*, והקהל לישראל, peut-être pour על הקהל ישראל, *super congregationem Israel.*

✝ 7. La conjonction *et* est omise dans l'hébreu.

Avant l'ère chr. vulg. 856.

très-négligens à faire les réparations du temple du Seigneur, le roi *les déchargea de ce soin, leur défendit de recevoir à l'avenir les deniers qui devoient y être employés,*" et leur commanda de faire un tronc *pour recevoir les offrandes du peuple.* Ils le firent, et mirent ce tronc auprès de la porte de la maison du Seigneur en dehors.

rex, et fecerunt arcam: posueruntque eam juxta portam domus Domini forinsecus.

9. Puis on fit publier en Juda et à Jérusalem, que chacun vînt apporter au Seigneur l'argent que Moïse son serviteur avoit imposé sur tout Israël dans le désert.

Exod. xxx. 12.

9. Et prædicatum est in Juda et Jerusalem, ut deferrent singuli pretium Domino, quod constituit Moyses servus Dei super omnem Israel in deserto.

10. Tous les officiers et le peuple eurent une grande joie; ils entrèrent, et mirent dans le tronc du Seigneur l'argent *qu'ils devoient donner;* et ils y en jetèrent tant, qu'il en fut rempli."

10. Lætatique sunt cuncti principes et omnis populus: et ingressi contulerunt in arcam Domini, atque miserunt ità ut impleretur.

11. Lorsqu'il étoit temps de faire porter" ce tronc devant le roi par les mains des lévites (parce qu'ils voyoient qu'il y avoit beaucoup d'argent), le secrétaire du roi venoit avec celui que le grand-prêtre avoit choisi, et ils vidoient tout l'argent de ce tronc; puis ils reportoient le tronc à sa place; ce qu'ils faisoient tous les jours. Et *ainsi* ils amassèrent une somme immense d'argent,

11. Cumque tempus esset ut deferrent arcam coram rege per manus levitarum (videbant enim multam pecuniam), ingrediebatur scriba regis, et quem primus sacerdos constituerat: effundebantque pecuniam quæ erat in arca: porro arcam reportabant ad locum suum: sicque faciebant per singulos dies, et congregata est infinita pecunia,

12. Que le roi et Joïada mirent *par compte*" entre les mains des officiers qui conduisoient les ou-

12. Quam dederunt rex et Joiada his qui præerant operibus do-

℣ 8. Voyez au IVe livre des Rois, XII. 7.
℣ 10. Hébr. autr. jusqu'à ce que tous y eussent mis.
℣ 11. On lit dans l'hébreu, יָבִיא, *afferet*, הֲבִיא, pour *afferendi*.
℣ 12. Voyez au IVe livre des Rois, XII. 10. 11.

mus Domini : at illi conducebant ex ea cæsores lapidum, et artifices operum singulorum, ut instaurarent domum Domini : fabros quoque ferri et æris, ut quod cadere cœperat, fulciretur.

13. Egeruntque hi qui operabantur industrie, et obducebatur parietum cicatrix per manus eorum, ac suscitaverunt domum Domini in statum pristinum, et firmiter eam stare fecerunt.

14. Cumque complessent omnia opera, detulerunt coram rege, et Joiada reliquam partem pecuniæ : de qua facta sunt vasa templi in ministerium, et ad holocausta, phialæ quoque, et cetera vasa aurea et argentea ; et offerebantur holocausta in domo Domini jugiter cunctis diebus Joiadæ.

15. Senuit autem Joiada plenus dierum, et mortuus est cum esset centum triginta annorum.

16. Sepelieruntque eum in civitate David cum regibus, eo quod fecisset bonum cum

vrages de la maison du Seigneur ; ces officiers l'employoient à payer les tailleurs de pierres, et tous les autres ouvriers qu'ils faisoient travailler aux réparations de la maison du Seigneur ; ils en payoient aussi les artisans qui travailloient en fer et en cuivre, afin qu'ils rétablissent ce qui menaçoit ruine.

Avant l'ère chr. vulg. 856.

13. Ces ouvriers *habiles* travaillèrent avec beaucoup de soin *et* d'industrie, et réparèrent toutes les fentes *et* ouvertures des murs ; ils rétablirent la maison du Seigneur dans son premier état, et l'affermirent sur ses fondemens.

14. Après avoir fait faire entièrement tous ces ouvrages, ils portèrent au roi et au pontife Joïada l'argent qui restoit ; et l'on en fit les vases nécessaires pour le ministère du temple et pour les holocaustes, " des tasses et tous les autres vaisseaux d'or et d'argent ; et l'on offroit continuellement des holocaustes dans le temple du Seigneur durant toute la vie de Joïada.

15. Joïada vécut jusqu'à une grande vieillesse ; et étant plein de jours, il mourut âgé de cent trente ans.

16. On l'ensevelit avec les rois dans la ville de David, parce qu'il avoit fait beaucoup de bien à Israël " et à sa maison. "

℣ 14. Plusieurs nouveaux interprètes traduisent l'hébreu : les vases nécessaires pour le ministère, des mortiers, des tasses, et tous les autres vaisseaux, etc. L'hébreu, והעלות, signifie plus naturellement *et holocausta*, peut-être pour להעלות, *ad holocausta* ; la Vulgate réunit les deux, en disant *et ad holocausta*.

℣ 16. Ou Juda. Voyez au chap. xx. ℣ 34.

Ibid. Hébr. et à l'égard de Dieu et de sa maison *ou de son temple*.

Avant l'ère chr. vulg. 856.

17. Après que Joïada fut mort, les princes de Juda vinrent trouver le roi, et lui rendirent de profonds respects; ce prince gagné par leurs soumissions, se rendit fort complaisant à leur égard. *Ils profitèrent de cette disposition du roi.*

18. Ils abandonnèrent le temple du Seigneur Dieu de leurs pères, et s'attachèrent au culte des idoles et des bois consacrés aux faux dieux,[y] *pour lesquels ils avoient toujours beaucoup d'inclination;* et ce péché attira la colère *du Seigneur* sur Juda et sur Jérusalem.

19. Il leur envoyoit des prophètes pour les ramener au Seigneur; mais ils ne vouloient point les écouter, quelques protestations qu'ils leur fissent.

840. 20. L'Esprit de Dieu remplit donc le *grand*-prêtre Zacharie, fils de Joïada, et il vint se présenter devant le peuple, et leur dit: Voici ce que dit le Seigneur votre Dieu: Pourquoi violez-vous les préceptes du Seigneur? cela ne vous sera pas avantageux; et pourquoi avez-vous abandonné le Seigneur, pour le porter aussi à vous abandonner?

21. Ces gens s'unirent ensemble contre lui, et le lapidèrent dans le vestibule[y] du temple du Seigneur, selon l'ordre qu'ils en avoient reçu du roi.

Matt. XXIII. 35. 22. Ainsi Joas ne se souvint point des extrêmes obligations qu'il avoit à Joïada, père de Zacharie; mais il fit tuer son fils qui, sur le point d'expirer, dit: Dieu voit le traite-

17. Postquam autem abiit Joiada, ingressi sunt principes Juda, et adoraverunt regem, qui delinitus obsequiis eorum, acquievit eis.

18. Et dereliquerunt templum Domini Dei patrum suorum, servieruntque lucis et sculptilibus: et facta est ira contra Judam et Jerusalem propter hoc peccatum.

19. Mittebatque ei prophetas, ut reverterentur ad Dominum, quos protestantes, illi audire nolebant.

20. Spiritus itaque Dei induit Zachariam filium Joiadæ sacerdotem, et stetit in conspectu populi, et dixit eis: Hæc dicit Dominus Deus: Quare transgredimini præceptum Domini, quod vobis non proderit, et dereliquistis Dominum, ut derelinqueret vos?

21. Qui congregati adversus eum, miserunt lapides juxta regis imperium in atrio domus Domini.

22. Et non est recordatus Joas rex misericordiæ, quam fecerat Joiada pater illius secum, sed interfecit fi-

[y] 18. Particulièrement à la déesse Astarte. Voyez la *Dissertation sur les divinités phéniciennes*, tome IV.

[y] 21. Autr. dans le parvis.

lium ejus. Qui cum moreretur, ait : Videat Dominus, et requirat.

ment que vous me faites ; et il vengera ma mort. " *Il la vengea en effet peu de jours après ;*

Avant l'ère chr. vulg. 840.

23. Cumque evolutus esset annus, ascendit contra eum exercitus Syriæ : venitque in Judam et Jerusalem, et interfecit cunctos principes populi, atque universam prædam miserunt regi in Damascum.

23. *Car* l'année finie, l'armée de Syrie vint contre Joas ; elle entra dans Juda et dans Jérusalem, et fit mourir tous les princes du peuple ; et elle envoya au roi de Damas tout le butin qu'elle fit.

839.

24. Et certe cum permodicus venisset numerus Syrorum, tradidit Dominus in manibus eorum infinitam multitudinem, eo quod dereliquissent Dominum Deum patrum suorum : in Joas quoque ignominiosa exercuere judicia.

24. Et il est remarquable que ces Syriens étoient venus en fort petit nombre, et que Dieu leur livra entre les mains une multitude infinie, parce qu'ils avoient abandonné le Seigneur Dieu de leurs pères ; et ils traitèrent Joas même avec la dernière ignominie. "

25. Et abeuntes dimiserunt eum in languoribus magnis : surrexerunt autem contra eum servi sui, in ultionem sanguinis filii Joiadæ sacerdotis, et occiderunt eum in lectulo suo, et mortuus est : sepelieruntque eum in civitate David, sed non in sepulchris regum.

25. Ils se retirèrent ensuite, et le laissèrent dans d'extrêmes langueurs ; ses serviteurs même s'élevèrent contre lui, pour venger le sang du fils " de Joïada, souverain pontife, et ils le tuèrent dans son lit. Il fut enterré dans la ville de David, mais non dans le tombeau des rois.

26. Insidiati vero sunt ei Zabad filius

26. Ceux qui avoient conspiré contre lui, étoient Zabad, " fils de

℣ 22. Autr. que le Seigneur le voie et qu'il en tire *lui-même* la vengeance. Ce que Zacharie put dire non par esprit de vengeance, mais par le zèle de la justice.

℣ 24. Hébr. ils firent justice même de Joas.

℣ 25. On lit dans l'hébreu, בְּנֵי, *filiorum*, pour בֵּן, *filii*.

℣ 26. Ou Josachar. 4. *Reg.* XII. 21.

Avant l'ère chr. vulg. 839.

Semmaath Ammonite," et Jozabad, fils de Sémarith" Moabite."

Semmaath Ammonitidis, et Jozabad filius Semarith Moabitidis.

27. Ce qui regarde ses enfans," la grande somme d'argent qu'on avoit amassée sous lui, et le rétablissement de la maison de Dieu," est écrit avec plus de soin *et plus en détail* dans le livre des rois;" et Amasias son fils régna en sa place.

27. Porro filii ejus, ac summa pecuniæ quæ adunata fuerat sub eo, et instauratio domus Dei, scripta sunt diligentius in libro regum: regnavit autem Amasias filius ejus pro eo.

✝ 26. C'est-à dire femme Ammonite.
Ibid. Ou Somer. 4. *Reg.* XII. 21.
Ibid. C'est-à-dire femme Moabite.
✝ 27. Hébr. *filii ejus*, בניו, peut-être pour בנויו, *ædificia ejus* : tout ce qu'il avoit fait bâtir.
Ibid. Hébr. litt. *et magnitudo tributi super eo, et fundamentum domus Dei*, peut-être pour *super fundamento domus Dei*, c'est-à-dire עליו ויסוד, pour עלי חיסוד ; en ce sens : et la grandeur du tribut qu'il imposa pour *réparer* les fondemens de la maison de Dieu.
Ibid. Hébr. est écrit dans les recherches du livre des rois. C'est peut-être le livre du prophète Addo. *Supr.* XIII. 22.

CHAPITRE XXV.

Amasias achète des troupes du roi d'Israël. Il défait les Iduméens, est vaincu par Joas, roi d'Israël, et est tué par ses propres sujets.

IV. Rois, XIV. 1.-20.

838.

1. Amasias avoit vingt-cinq ans lorsqu'il commença de régner; et il en régna vingt-neuf à Jérusalem. Sa mère s'appeloit Joadan, *et étoit* de Jérusalem.

1. Viginti quinque annorum erat Amasias, cum regnare cœpisset, et viginti novem annis regnavit in Jerusalem: nomen matris ejus Joadan de Jerusalem.

2. Il fit le bien en la présence du Seigneur, mais non pas d'un cœur parfait, *ayant toujours laissé subsister les hauts lieux consacrés au Seigneur, malgré les défenses de la loi."*

2. Fecitque bonum in conspectu Domini, verumtamen non in corde perfecto.

✝ 2. Autr. s'étant bientôt démenti de la piété qu'il avoit d'abord fait paroître.

3. Cumque roboratum sibi videret imperium, jugulavit servos, qui occiderant regem patrem suum,

3. Lorsqu'il vit son empire affermi, il fit mourir les serviteurs qui avoient tué le roi son père ; Avant l'ère chr. vulg. 838.

4. Sed filios eorum non interfecit, sicut scriptum est in libro legis Moysi, ubi præcepit Dominus, dicens: Non occidentur patres pro filiis, neque filii pro patribus suis, sed unusquisque in suo peccato morietur.

4. Mais il ne fit point mourir leurs enfans, comme* il est écrit dans le livre de la loi de Moïse, où le Seigneur fait cette ordonnance, et dit : Vous ne ferez point mourir les pères pour les enfans, ni les enfans pour les pères ; mais chacun souffrira la mort pour son propre péché. *Deut.* XXIV. 16. *Ezech.* XVIII. 20.

5. Congregavit igitur Amasias Judam, et constituit eos per familias, tribunosque et centuriones in universo Juda et Benjamin : et recensuit a viginti annis et supra, invenitque trecenta millia juvenum, qui egrederentur ad pugnam, et tenerent hastam et clypeum.

5. Amasias assembla donc *tout le peuple de* Juda ; il les distribua par familles, et *leur donna* des tribuns* et des centeniers dans toute l'étendue de Juda et de Benjamin ; et dans le dénombrement qu'il en fit, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, il trouva trois cent mille jeunes hommes, qui pouvoient aller à la guerre, et porter la lance et le bouclier.

6. Mercede quoque conduxit de Israel centum millia robustorum, centum talentis argenti.

6. Il prit aussi à sa solde cent mille hommes forts *et* robustes du royaume d'Israël, pour *lesquels il donna* cent talens d'argent.*

7. Venit autem homo Dei ad illum, et ait : O rex, ne egrediatur tecum exercitus Israel: non est enim Dominus cum Israel, et cunctis filiis Ephraim :

7. Alors un prophète vint le trouver, et lui dit : O roi, ne souffrez point que l'armée d'Israël marche avec vous ; car Dieu n'est point avec Israël, ni avec les enfans d'Ephraïm.*

* 4. Hébr. litt. *quia sicut scriptum*, כי ככתוב : l'interprète syrien lisoit, כי כן כתוב, *quia sic scriptum.*

* 5. Ou chefs de mille.

* 6. C'est-à-dire plus de quatre cent quatre-vingt mille livres.

* 7. Sous le nom d'*enfans d'Ephraïm* sont compris les dix tribus entre lesquelles la tribu d'Ephraïm tenoit le premier rang. La conjonction *et* n'est pas dans l'hébreu; peut-être qu'on a confondu עם, *cum*, avec כל, *cunctis*; on auroit pu lire, *cum Israel, cum filiis Ephraim.*

Avant l'ère chr. vulg. 838.

8. Si vous vous imaginez que *le succès de* la guerre dépende de la force de l'armée, " Dieu fera que vous serez vaincu par vos ennemis ; car c'est de Dieu que vient le secours, et c'est lui qui met en fuite.

8. Quod si putas in robore exercitus bella consistere, superari te faciet Deus ab hostibus : Dei quippe est adjuvare, et in fugam convertere.

9. Amasias répondit à l'homme de Dieu : Que deviendront donc les cent talens que j'ai donnés aux" soldats d'Israël ? Et le prophète repliqua : Dieu est assez riche pour vous en rendre beaucoup davantage.

9. Dixitque Amasias ad hominem Dei : Quid ergo fiet de centum talentis, quæ dedi militibus Israel ? Et respondit ei homo Dei : Habet Dominus unde tibi dare possit multo his plura.

10. Ainsi Amasias sépara l'armée qui lui étoit venue d'Ephraïm, " et la renvoya en son pays. Ces troupes s'en retournèrent chez elles, mais étrangement irritées contre Juda.

10. Separavit itaque Amasias exercitum, qui venerat ad eum ex Ephraim, ut reverteretur in locum suum : at illi contra Judam vehementer irati, reversi sunt in regionem suam.

11. Amasias plein de force *et* de confiance fit marcher son peuple, et se rendit dans la vallée des Salines," où il défit dix mille des enfans de Séir, *c'est-à-dire, des Idumèens.*

11. Porro Amasias confidenter eduxit populum suum, et abiit in vallem Salinarum, percussitque filios Seir decem millia.

12. Les fils de Juda firent aussi dix mille prisonniers ; ils les menèrent sur la pointe d'un rocher, et les précipitèrent du haut en bas, de sorte qu'il furent tous brisés.

12. Et alia decem millia virorum ceperunt filii Juda, et adduxerunt ad præruptum cujusdam petræ, præcipitaveruntque eos de summo in præceps, qui universi crepuerunt.

✠ 8. Hébr. autr. S'il y va, tandis que vous croirez être fort pour soutenir le combat, Dieu fera, etc. L'hébreu est obscur ; il pourroit signifier *quod si veniat* (et), *tu agas viriliter ad prælium.* La conjonction manque; mais ce *veniat* est assez visiblement opposé à celui du ✠ précédent dans l'hébreu : *Ne veniat tecum exercitus Israel.... Quod si veniat*, etc.

✠ 9. Hébr. autr. pour les soldats d'Israël.

✠ 10. Hébr. autr. Ainsi Amasias les distribua, *ces talens*, à l'armée qui lui étoit venue d'Ephraïm.

✠ 11. Voyez au IV^e^ livre des Rois, XIV. 7.

13. At ille exercitus, quem remiserat Amasias ne secum iret ad prælium, diffusus est in civitatibus Juda, a Samaria usque ad Bethoron, et interfectis tribus millibus diripuit prædam magnam.

13. Mais l'armée qu'Amasias avoit congédiée, afin qu'elle ne vînt point à la guerre avec lui, se répandit par toutes les villes de Juda, depuis Samarie jusqu'à Béthoron;" et après avoir défait trois mille hommes, elle fit un grand butin.

Avant l'ère chr. vulg. 838.

14. Amasias vero post cædem Idumæorum et allatos deos filiorum Seir, statuit illos in deos sibi, et adorabat eos, et illis adolebat incensum.

14. Et Amasias, après avoir taillé en pièces les Iduméens et avoir emporté les dieux des enfans de Séir, en fit ses propres dieux, les adora, et leur offrit de l'encens.

15. Quamobrem iratus Dominus contra Amasiam, misit ad illum prophetam, qui diceret ei : Cur adorasti deos, qui non liberaverunt populum suum de manu tua ?

15. Cette action irrita le Seigneur contre Amasias; et il lui envoya un prophète, pour lui dire : Pourquoi avez-vous adoré des dieux qui n'ont pu délivrer leur peuple de vos mains?

16. Cumque hæc ille loqueretur, respondit ei : Num consiliarius regis es ? quiesce, ne interficiam te. Discedensque propheta : Scio, inquit, quod cogitaverit Deus occidere te, quia fecisti hoc malum, et insuper non acquievisti consilio meo.

16. Comme le prophète parloit ainsi, Amasias répondit : Est-ce à vous à donner conseil au roi ?" Taisez-vous, de peur qu'il ne vous en coûte la vie. Alors le prophète se retira, et lui dit : Je sais que Dieu a résolu de vous perdre, parce que vous avez commis un si grand crime, et que de plus vous n'avez pas voulu vous rendre à mes avis.

17. Igitur Amasias rex Juda, inito pessimo consilio, misit ad Joas filium Joachaz filii Jehu, regem Israel, dicens : Veni, videamus nos mutuo.

17. Amasias, roi de Juda, prit donc une malheureuse résolution, et envoya des ambassadeurs à Joas, fils de Joachaz, fils de Jéhu, roi d'Israël, et lui fit dire : Venez, et voyons-nous l'un l'autre *les armes à la main*.

18. At ille remisit nuntios, dicens : Carduus qui est in Libano,

18. Sur quoi Joas lui fit cette réponse par ses ambassadeurs : Le chardon qui est sur le mont Liban

✝ 13. Ville de Juda au nord de Jérusalem.
✝ 16. Hébr. vous a-t-on établi conseiller du roi ?

Avant l'ère chr. vulg. 838.

envoya vers le cèdre du Liban, et lui dit: Donnez votre fille en mariage à mon fils. Et voilà que les bêtes qui étoient dans la forêt du Liban, *irritées de cette orgueilleuse proposition*, passèrent et foulèrent aux pieds le chardon. *Tel est le sort que vous méritez*;

misit ad cedrum Libani, dicens: Da filiam tuam filio meo uxorem: et ecce bestiæ quæ erant in sylva Libani, transierunt, et conculcaverunt carduum.

19. *Car* vous avez dit: J'ai défait" Edom; et votre cœur s'est enflé d'orgueil de ce succès, *de sorte que vous avez résolu de me déclarer la guerre.* Demeurez chez vous *en paix;* pourquoi cherchez-vous votre malheur, pour périr vous-même, et faire périr Juda avec vous?

19. Dixisti: Percussi Edom, et idcirco erigitur cor tuum in superbiam: sede in domo tua: cur malum adversum te provocas, ut cadas et tu, et Juda tecum?

20. Amasias ne voulut point l'écouter, parce que le Seigneur avoit résolu de le livrer entre les mains de ses ennemis, " à cause des dieux d'Edom *qu'il avoit adorés.*

20. Noluit audire Amasias, eo quod Domini esset voluntas, ut traderetur in manus hostium propter deos Edom.

21. Joas, roi d'Israël, s'avança donc; et les deux armées se mirent en présence." Amasias, roi de Juda, étoit *campé* à Bethsamès en Juda.

21. Ascendit igitur Joas rex Israel, et mutuos sibi præbuere conspectus: Amasias autem rex Juda erat in Beth-sames Juda:

22. Et Juda plia devant Israël, et s'enfuit dans ses tentes.

22. Corruitque Juda coram Israel, et fugit in tabernacula sua.

826.

23. Enfin Joas, roi d'Israël, prit Amasias, roi de Juda, fils de Joas, fils de Joachaz, *ou Ochozias*," dans *le camp de* Bethsamès, et l'emmena à Jérusalem, et fit abattre quatre cents coudées des murailles de cette ville, depuis la porte d'Ephraïm jusqu'à la porte de l'angle. "

23. Porro Amasiam regem Juda, filium Joas filii Joachaz, cepit Joas rex Israel in Beth-sames, et adduxit in Jerusalem, destruxitque murum ejus a porta Ephraim usque ad portam angu-

℣ 19. On lit dans l'hébreu, הכית, *Percussisti*, pour הכיתי, *Percussi*.

℣ 20. Le mot *hostium* n'est pas dans l'hébreu, où l'on a pu lire le simple pronom ו, *ejus*, en le rapportant à Joas, qui vient de parler.

℣ 21. Hébr. et ils se virent, Amasias, roi de Juda, et lui, près de Bethsamès qui est une ville de Juda. 4. *Reg.* XIV. 11.

℣ 23. Voyez ci-devant XXI. 17.

Ibid. Voyez le plan de Jérusalem., tome VI.

li, quadringentis cubitis.

24. Omne quoque aurum, et argentum, et universa vasa, quæ repererat in domo Dei, et apud Obededom, in thesauris etiam domus regiæ, necnon et filios obsidum reduxit in Samariam.

25. Vixit autem Amasias filius Joas rex Juda, postquam mortuus est Joas filius Joachaz rex Israel, quindecim annis.

26. Reliqua autem sermonum Amasiæ priorum et novissimorum, scripta sunt in libro regum Juda et Israel.

27. Qui postquam recessit a Domino, tetenderunt ei insidias in Jerusalem. Cumque fugisset in Lachis, miserunt, et interfecerunt eum ibi.

28. Reportantesque super equos, sepelierunt eum cum patribus suis in civitate David.

Avant l'ère chr. vulg. 826.

24. *Il emporta*" même à Samarie tout l'or et l'argent, et tous les vases qu'il trouva dans la maison de Dieu, chez *les descendans d'*Obédédom *qui en étoient les gardiens,* " et dans les trésors du palais royal. Il ramena aussi à Samarie les fils de ceux qui étoient en otage. "

25. Amasias, fils de Joas, roi de Juda, vécut quinze ans après la mort de Joas, fils de Joachaz, roi d'Israël.

26. Le reste des actions d'Amasias, tant les premières que les dernières, est écrit dans le livre des rois de Juda et d'Israël.

27. Après que ce prince eut abandonné le Seigneur, il se fit une conspiration contre lui dans Jérusalem; et comme il se fut enfui à Lachis, les conjurés y envoyèrent, et l'y firent assassiner. 810

28. Ils le rapportèrent *ensuite* sur des chevaux, et l'enterrèrent avec ses ancêtres dans la ville de David. "

℣ 24. Le mot *tulit* est omis dans l'hébreu comme dans la Vulgate.
Ibid. Voyez au livre 1er chap. XXVI. ℣ 15.
Ibid. Hébr. autr. il ramena aussi à Samarie ceux qui étoient en otage *auprès du roi de Juda.* 4. *Reg.* XIV. 14.
℣ 28. On lit dans l'hébreu, יְהוּדָה, *Juda*, pour דָּוִיד, *David.*

CHAPITRE XXVI.

Ozias succède à Amasias. Piété de ce prince. Guerre contre les Philistins, les Arabes et les Ammonites. Nombre des troupes d'Ozias. Il porte la main à l'encensoir, et est frappé de lèpre. Joatham règne à sa place.

IV. Rois, xiv. 21. et 22.

Avant l'ère chr. vulg. 810.

1. Tout le peuple de Juda prit Ozias, ✝ âgé de seize ans, et le déclara roi en la place d'Amasias son père.

1. Omnis autem populus Juda filium ejus Oziam, annorum sedecim, constituit regem pro Amasia patre suo.

2. Ce prince bâtit Ailath, ✝ et la réunit sous l'empire de Juda, après que le roi se fut endormi avec ses pères.

2. Ipse ædificavit Ailath, et restituit eam ditioni Juda, postquam dormivit rex cum patribus suis.

IV. Rois, xv. 1.-7.

3. Ozias avoit seize ans quand il commença de régner, et il en régna cinquante-deux dans Jérusalem; sa mère *étoit* de Jérusalem, *et* s'appeloit Jéchélie.

3. Sedecim annorum erat Ozias, cum regnare cœpisset, et quinquaginta duobus annis regnavit in Jerusalem: nomen matris ejus Jechelia de Jerusalem.

4. Il fit ce qui étoit droit aux yeux du Seigneur, et il se conduisit en tout comme Amasias son père.

4. Fecitque quod erat rectum in oculis Domini, juxta omnia quæ fecerat Amasias pater ejus.

5. Il chercha le Seigneur tant que vécut Zacharie ✝ qui avoit le don d'intelligence, et qui voyoit Dieu; ✝

5. Et exquisivit Dominum in diebus Zachariæ intelligentis et

✝ 1. Ou Azarias. 4. *Reg.* xiv. 21.
✝ 2. Ville d'Idumée.
✝ 5. On croit que c'est un fils de Zacharie, fils de Joïada.
Ibid. Hébr. litt. *intelligentis per visionem Dei*: בראות, *per visionem*. Les Septante et l'interprète syrien semblent avoir lu, *erudiens illum in timore Dei*; c'est-à-dire, ביראת, *in timore*.

videntis Deum : cumque requireret Dominum, direxit eum in omnibus.

et parce qu'il cherchoit le Seigneur, le Seigneur le conduisit" en toutes choses.

Avant l'ère chr. vulg. 810.

6. Denique egressus est, et pugnavit contra Philisthiim, et destruxit murum Geth, et murum Jabniæ, murumque Azoti : ædificavit quoque oppida in Azoto, et in Philisthiim.

6. Enfin il se mit en campagne pour faire la guerre aux Philistins ; il ruina les murs de Geth, de Jabnie et d'Azot, et il bâtit des places fortes dans Azot et dans *les terres* des Philistins.

7. Et adjuvit eum Deus contra Philisthiim, et contra Arabes, qui habitabant in Gurbaal, et contra Ammonitas.

7. Et Dieu le soutint contre les Philistins et contre les Arabes qui demeuroient dans Gurbaal," et contre les Ammonites."

8. Appendebantque Ammonitæ munera Oziæ : et divulgatum est nomen ejus usque ad introitum Ægypti propter crebras victorias.

8. Les Ammonites faisoient des présens" à Ozias ; et sa réputation se répandit jusqu'en Egypte, à cause de ses fréquentes victoires."

9. Ædificavitque Ozias turres in Jerusalem super portam anguli, et super portam vallis, et reliquas in eodem muri latere : firmavitque eas.

9. Ozias éleva aussi des tours à Jérusalem sur la porte de l'angle, et sur la porte de la vallée, et d'autres encore dans le même côté de la muraille," et il fortifia ces tours.

10. Extruxit etiam turres in solitudine, et effodit cisternas plurimas, eo quod haberet multa pecora, tam in campestribus, quam

10. Il bâtit encore des tours dans le désert, *pour servir de retraite aux bergers*, et il fit creuser plusieurs citernes, parce qu'il avoit beaucoup de troupeaux tant dans la campagne, que dans l'étendue du désert;"

℣ 5. Hébr. le fit prospérer.
℣ 7. Ou Gébal. *Ps.* LXXXII. 8.
Ibid. Hébr. les Méoniens, ou peut-être les Iduméens, comme ci-devant, chap. XX. ℣ 1.
℣ 8. C'est-à-dire qu'ils lui payoient le tribut.
Ibid. Hébr. parce qu'il se fortifioit extrêmement.
℣ 9. Hébr. autr. et sur l'angle que *formoient les deux murs*.
℣ 10. Hébr. parce qu'il avoit beaucoup de troupeaux dans les vallons, des laboureurs dans les plaines, et des vignerons sur les montagnes, etc.

Avant l'ère chr. vulg. 810.

il avoit aussi des vignes et des vignerons sur les montagnes et dans le Carmel,* parce qu'il se plaisoit fort à l'agriculture.

in eremi vastitate : vineas quoque habuit et vinitores in montibus, et in Carmelo : erat quippe homo agriculturæ deditus.

11. Les troupes qui composoient son armée, et qui étoient destinées à faire la guerre, étoient commandées par Jéhiel secrétaire, par Maasias docteur* *de la loi*, et par Hananias l'un des généraux du roi.

11. Fuit autem exercitus bellatorum ejus, qui procedebant ad prælia, sub manu Jehiel scribæ, Maasiæque doctoris, et sub manu Hananiæ, qui erat de ducibus regis.

12. Le nombre des chefs de familles et des hommes d'une valeur distinguée montoit à deux mille six cents.

12. Omnisque numerus principum per familias virorum fortium, duorum millium sexcentorum.

13. Et toute l'armée qu'ils avoient sous eux étoit de trois cent sept mille cinq cents *soldats*, tous gens de cœur *et* aguerris, et qui combattoient pour le roi contre ses ennemis.

13. Et sub eis universus exercitus, trecentorum et septem millium *quingentorum*, qui erant apti ad bella, et pro rege contra adversarios dimicabant.

14. Ozias donna ordre qu'il y eût toujours des provisions d'armes pour toute cette armée, des boucliers, des piques, des casques, des cuirasses, des arcs, et des frondes pour jeter des pierres.*

14. Præparavit quoque eis Ozias, id est, cuncto exercitui clypeos, et hastas, *et* galeas, et loricas, arcusque et fundas ad jaciendos lapides.

15. Et il fit faire dans Jérusalem toutes sortes de machines qu'il fit mettre dans les tours et dans tous les angles des murailles, pour tirer* des flèches et jeter de grosses pierres ; de sorte que *la gloire de* son nom se

15. Et fecit in Jerusalem diversi generis machinas, quas in turribus collocavit, et in angulis murorum, ut mitterent sagittas, et

✠ 10. C'est-à-dire le Carmel de la tribu de Juda, différent du Carmel sur la Méditerranée.

✠ 11. Le mot hébreu se peut entendre d'une autre sorte d'officier militaire. Voyez la *Dissertation sur les officiers des rois de Juda*, tome VI.

✠ 14. Hébr. litt. *et ad lapides fundarum*, pour *et fundas ad lapides*.

✠ 15. On lit dans l'hébreu, irrégulièrement לירוא, pour לירות, *ad jaciendum*.

saxa grandia : egressumque est nomen ejus procul, eo quod auxiliaretur ei Dominus, et corroborasset illum.

répandit fort loin, parce que le Seigneur étoit son secours et sa force." Avant l'ère chr. vulg. 810.

16. Sed cum roboratus esset, elevatum est cor ejus in interitum suum, et neglexit Dominum Deum suum: ingressusque templum Domini, adolere voluit incensum super altare thymiamatis.

16. Mais, dans ce haut point de puissance *et* de grandeur, son cœur s'éleva d'orgueil pour sa perte; il négligea le Seigneur son Dieu; et après être entré dans le temple du Seigneur, il voulut y offrir de l'encens sur l'autel des parfums.

17. Statimque ingressus post eum Azarias sacerdos, et cum eo sacerdotes Domini octoginta, viri fortissimi,

17. Le pontife Azarias y entra aussitôt après lui, accompagné de quatre-vingts prêtres du Seigneur, tous gens d'une grande fermeté.

18. Restiterunt regi, atque dixerunt: Non est tui officii, Ozia, ut adoleas incensum Domino: sed sacerdotum, hoc est, filiorum Aaron, qui consecrati sunt ad hujusce modi ministerium: egredere de sanctuario, ne contempseris: quia non reputabitur tibi in gloriam hoc a Domino Deo.

18. Ils s'opposèrent au roi, et lui dirent: Il ne vous appartient pas, Ozias, d'offrir de l'encens devant le Seigneur; mais c'est aux prêtres, c'est-à-dire, aux enfans d'Aaron, qui ont été consacrés pour ce ministère; sortez du sanctuaire, et ne méprisez point *notre conseil,*" parce que cette action ne vous sera pas imputée à gloire par le Seigneur Dieu. *Exod.* XXIX. 44. *et seqq.*

19. Iratusque Ozias, tenens in manu thuribulum ut adoleret incensum, minabatur sacerdotibus. Statimque orta est lepra in fronte ejus coram sacerdotibus in domo

19. Ozias, transporté de colère, et tenant *toujours* l'encensoir à la main pour offrir de l'encens, menaça les prêtres. Dans le moment, il fut frappé de lèpre et elle s'éleva sur son front en présence des prêtres, dans le temple du Seigneur, auprès" de l'autel des parfums.

℣ 15. Hébr. autr. parce qu'il sut merveilleusement se fortifier et s'affermir.

℣ 18. Hébr. autr. Car vous vous rendez prévaricateur, et cette action, etc.

℣ 19. Hébr. litt. d'auprès de l'autel des parfums; c'est-à-dire, que d'auprès de cet autel partit le coup dont il fut frappé.

Avant l'ère chr. vulg. 810.

20. Et comme le pontife Azarias et tous les autres prêtres eurent jeté les yeux sur lui, ils aperçurent la lèpre sur son front, et le chassèrent promptement; et lui-même saisi de frayeur, se hâta de sortir, parce qu'il sentit tout d'un coup que le Seigneur l'avoit frappé de cette plaie.

Domini super altare thymiamatis.

20. Cumque respexisset eum Azarias pontifex, et omnes reliqui sacerdotes, viderunt lepram in fronte ejus, et festinato expulerunt eum. Sed et ipse perterritus acceleravit egredi eo quod sensisset illico plagam Domini.

21. Le roi Ozias fut donc lépreux jusqu'au jour de sa mort; et il demeura dans une maison séparée, à cause de cette lèpre dont il étoit couvert, et qui l'avoit fait chasser de la maison du Seigneur. Cependant Joatham son fils gouvernoit la maison du roi, et rendoit la justice au peuple du pays.

21. Fuit igitur Ozias rex leprosus usque ad diem mortis suæ, et habitavit in domo separata, plenus lepra, ob quam ejectus fuerat de domo Domini. Porro Joatham filius ejus rexit domum *regis*, et judicabat populum terræ.

22. Le reste des actions d'Ozias, tant les premières que les dernières, a été écrit par le prophète Isaïe, fils d'Amos.″

22. Reliqua autem sermonum Oziæ priorum et novissimorum scripsit Isaias filius Amos, propheta.

23. Et Ozias s'endormit avec ses pères; et on l'enterra dans le champ où étoient les tombeaux des rois, *mais non dans les tombeaux mêmes*, parce qu'il étoit lépreux; et Joatham son fils régna en sa place.

23. Dormivitque Ozias cum patribus suis, et sepelierunt eum in agro regalium sepulchrorum, eo quod esset leprosus: regnavitque Joatham filius ejus pro eo.

℣ 22. Ces mémoires ont été perdus.

CHAPITRE XXVII.

Piété de Joatham. Sa victoire sur les Ammonites. Achaz lui succède.

IV. Rois, xv. 32. *et suiv.*

1. Viginti quinque annorum erat Joatham cum regnare cœpisset et sedecim annis regnavit in Jerusalem: nomen matris ejus Jerusa filia Sadoc.

2. Fecitque quod rectum erat coram Domino, juxta omnia quæ fecerat Ozias pater suus, excepto quod non est ingressus templum Domini, et adhuc populus delinquebat.

3. Ipse ædificavit portam domus Domini excelsam, et in muro Ophel multa construxit.

4. Urbes quoque ædificavit in montibus Juda, et in saltibus castella et turres.

5. Ipse pugnavit contra regem filiorum Ammon, et vicit eos, dederuntque ei filii Ammon in tempore illo centum talenta argenti, et decem mil-

1. Joatham avoit vingt-cinq ans quand *il* commença de régner; et il régna seize ans dans Jérusalem; sa mère s'appeloit Jérusa, *et étoit* fille de Sadoc. Avant l'ère chr. vulg. 758.

2. Il fit ce qui étoit droit en la présence du Seigneur, et il se conduisit en tout comme avoit fait Ozias son père, si ce n'est qu'il n'entra point *comme lui* dans le temple du Seigneur *pour y faire les fonctions des prêtres;* et *cependant* le peuple continuoit encore de vivre dans ses désordres, *voulant toujours sacrifier au Seigneur sur les hauts lieux."*

3. Ce fut lui qui bâtit la grande porte *qui est la porte orientale* de la maison du Seigneur, et qui fit faire beaucoup de bâtimens sur la muraille d'Ophel."

4. Il fit encore bâtir des villes sur les montagnes de Juda, et des châteaux et des tours dans les bois.

5. Il fit la guerre au roi des Ammonites, et il les vainquit; et ils lui donnèrent en ce temps-là cent talens d'argent," dix mille mesures" de froment et autant d'orge; ce fut là ce que les enfans d'Ammon lui donnèrent en la seconde et en la troi-

℣ 2. Voyez au IVe livre des Rois, xv. 35.

℣ 3. On croit qu'Ophel étoit une grande tour dans les murs de Jérusalem, près du portique oriental du temple.

℣ 5. C'est-à-dire, plus de 480,000 livres.

Ibid. Litt. dix mille cores. Le core contenoit environ 300 pintes.

Avant l'ère chr. vulg. 758.

sième année, *après qu'il les eut vaincus.*

lia coros tritici, ac totidem coros hordei : hæc ei præbuerunt filii Ammon, in anno secundo et tertio.

6. Et Joatham devint puissant, parce qu'il avoit réglé ses voies en la présence du Seigneur son Dieu.

6. Corroboratusque est Joatham, eo quod direxisset vias suas coram Domino Deo suo.

7. Le reste des actions de Joatham, tous ses combats, et ce qu'il a fait de grand, est écrit dans le livre des rois d'Israël et de Juda.

7. Reliqua autem sermonum Joatham, et omnes pugnæ ejus, et opera, scripta sunt in libro regum Israel et Juda.

8. Il avoit vingt-cinq ans quand il commença de régner, et il en régna seize dans Jérusalem.

8. Viginti quinque annorum erat cum regnare cœpisset, et sedecim annis regnavit in Jerusalem.

9. Et Joatham s'endormit avec ses pères; et ils l'ensevelirent dans la ville de David; et Achaz son fils régna en sa place.

9. Dormivitque Joatham cum *patribus* suis, et sepelierunt eum in civitate David: et regnavit Achaz filius ejus pro eo.

CHAPITRE XXVIII.

Impiété d'Achaz. Les Syriens et les Israélites ravagent le royaume de Juda. Un prophète oblige les Israélites à renvoyer les captifs de Juda. Les Assyriens marchent contre Achaz. Il meurt, et Ezéchias lui succède.

IV. Rois, xvi.

743.

1. Achaz avoit vingt-*cinq*" ans quand il commença de régner; et il régna seize ans à Jérusalem; il ne fit point ce qui étoit droit en la pré-

1. Viginti annorum erat Achaz cum regnare cœpisset : et sedecimannis regnavit in

℣ 1. Les Septante ont lu ici *vingt-cinq*, et la suite le suppose; car au commencement du chap. suiv. on verra qu'à sa mort, il laissa son fils Ézéchias âgé de vingt-cinq ans. Voyez la *Dissertation sur le* IVe *âge du monde*, tom. v.

Jerusalem: non fecit rectum in conspectu Domini sicut David pater ejus.

sence du Seigneur, comme David son père. Avant l'ère chr. vulg. 743

2. Sed ambulavit in viis regum Israel, insuper et statuas fudit Baalim.

2. Mais il marcha dans les voies des rois d'Israël, et fit même fondre des statues à Baal.

3. Ipse est qui adolevit incensum in valle Benennom, et lustravit filios suos in igne, juxta ritum gentium, quas interfecit Dominus in adventu filiorum Israel.

3. C'est lui qui brûla de l'encens dans la vallée de Bénennom, et qui fit passer ses enfans par le feu," selon la superstition des nations *qui habitoient autrefois la terre de Chanaan, et* que le Seigneur extermina" à l'arrivée des enfans d'Israël.

4. Sacrificabat quoque, et thymiama succendebat in excelsis, et in collibus, et sub omni ligno frondoso.

4. Il sacrifioit aussi, et brûloit des parfums sur les hauts lieux, sur les collines et sous tous les arbres chargés de feuilles.

5. Et *en punition de ces crimes*, 742.
le Seigneur son Dieu le livra entre les mains du roi de Syrie, qui le défit, pilla ses états, et emmena un grand butin" à Damas. Dieu le livra" aussi entre les mains du roi d'Israël; et il fut frappé d'une grande plaie;

5. Tradiditque eum Dominus Deus ejus in manu regis Syriæ, qui percussit eum, magnamque prædam cepit de ejus imperio, et adduxit in Damascum: manibus quoque regis Israel traditus est, et percussus plaga grandi.

6. Occiditque Phacee filius Romeliæ de Juda centum viginti millia in die uno, omnes viros bellatores: eo quod reliquissent Dominum Deum patrum suorum.

6. Car Phacée, fils de Romélie, tua cent vingt mille hommes de Juda en un seul jour, tous gens braves; *et Dieu le permit ainsi*, parce qu'ils avoient abandonné le Seigneur Dieu de leurs pères.

✝ 3. On lit dans l'hébreu, ויבער, *Et combussit*, pour ויעבר, *Et transire fecit*, comme le suppose la Vulgate, et comme on le lit au IVe livre des Rois, XVI. 3. Voyez la *Dissertation sur Moloch*, tom. III.

Ibid. Hébr. détruisit, *ou* dépossèda.

✝ 5. Hébr. Un grand nombre de captifs.

Ibid. Hébr. litt. *Datus est*, נתן, *et percussit eum*; vraisemblablement pour *dedit eum, et peroussit eum*. Le seul pronom est omis; car נתן s'emploie également pour l'actif et pour le passif.

Avant l'ère chr. vulg. 742.

7. En même temps, ″ Zéchri, homme très-puissant dans Ephraïm, tua Maasias, fils du roi, Ezricam, grand maître de la maison du roi, et Elcana qui tenoit après le roi le second rang dans ses états.

7. Eodem tempore occidit Zechri, vir potens ex Ephraim, Maasiam filium regis, et Ezricam ducem domus ejus, Elcanam quoque secundum a rege.

8. Et les enfans d'Israël prirent *et* firent captifs deux cent mille de leurs frères, tant femmes que garçons et filles, avec un butin infini, qu'ils emmenèrent à Samarie.

8. Ceperuntque filii Israel de fratribus suis ducenta millia mulierum, puerorum, et puellarum, et infinitam prædam : pertuleruntque eam in Samariam.

9. Il y avoit là alors un prophète du Seigneur, nommé Oded, qui alla au-devant de l'armée qui venoit à Samarie, et leur dit : Vous avez vu que le Seigneur Dieu de vos pères, étant en colère contre Juda, l'a livré entre vos mains; et vous les avez tués très-inhumainement; en sorte que votre cruauté est montée jusqu'au ciel.

9. Ea tempestate erat ibi propheta Domini, nomine Oded, qui egressus obviam exercitui venienti in Samariam, dixit eis : Ecce iratus *Dominus* Deus patrum vestrorum contra Juda, tradidit eos in manibus vestris, et occidistis eos atrociter, ita ut ad cœlum pertingeret vestra crudelitas.

10. Mais outre cela, vous voulez encore vous assujettir les enfans de Juda et de Jérusalem, pour en faire vos esclaves et vos servantes; ce que vous ne devez point faire; ″ car vous avez en cela même péché contre le Seigneur votre Dieu.

10. Insuper *filios* Juda et Jerusalem vultis vobis subjicere in servos et ancillas, quod nequaquam facto opus est : peccastis enim super hoc Domino Deo vestro.

11. Mais écoutez le conseil que je vais vous donner : Renvoyez ces captifs que vous avez amenés d'entre vos frères; car Dieu est prêt à faire éclater sa fureur sur vous.

11. Sed audite consilium meum, et reducite captivos, quos adduxistis de fratribus vestris, quia magnus

℣ 7. *Eodem tempore.* Ces mots ne sont pas dans l'hébreu. Cette action de Zéchri n'est qu'une suite de la victoire de Phacée.

℣ 10. Hébr. Mais n'êtes-vous pas déjà assez coupables envers le Seigneur votre Dieu?

furor Domini imminet vobis.

12. Steterunt itaque viri de principibus filiorum Ephraim, Azarias filius Johanan, Barachias filius Mosollamoth, Ezechias filius Sellum, et Amasa filius Adali, contra eos qui veniebant de prælio,

13. Et dixerunt eis: Non introducetis huc captivos, ne peccemus Domino. Quare vultis adjicere super peccata nostra, et vetera cumulare delicta? grande quippe peccatum est, et ira furoris Domini imminet super Israel.

14. Dimiseruntque viri bellatores prædam, et universa quæ ceperant, coram principibus et omni multitudine.

15. Steteruntque viri, quos supra memoravimus, et apprehendentes captivos, omnesque qui nudi erant, vestierunt de spoliis: cumque vestissent eos, et calceassent, et refecissent cibo ac potu, unxissentque propter laborem, et adhibuissent eis curam: quicumque ambulare non pote-

Avant l'ère chr. vulg. 742.

12. Ainsi quelques-uns des principaux des enfans d'Ephraïm, *savoir*, Azarias, fils de Johanan, Barachias, fils de Mosollamoth, Ezéchias, fils de Sellum, et Amasa, fils d'Adali, se présentèrent devant ceux qui revenoient du combat,

13. Et leur dirent: Vous ne ferez point entrer ici vos captifs, de peur que nous ne péchions contre le Seigneur." Pourquoi voulez-vous ajouter de *nouveaux* péchés à ceux que nous avons déjà commis, et mettre le comble à nos anciens crimes? Car ce péché est grand; et le Seigneur est sur le point de faire tomber sur Israël les plus redoutables effets de sa fureur.

14. Cette armée renvoya le butin et tout ce qu'elle avoit pris," en présence des principaux et de toute la multitude.

15. Et les personnes dont nous avons parlé prirent les captifs et tous ceux qui étoient nus, les vêtirent des dépouilles," les habillèrent, les chaussèrent, et leur donnèrent à boire et à manger; ils les oignirent, parce qu'ils étoient très-fatigués, et en prirent tout le soin qu'ils purent. Ils mirent sur des chevaux" ceux qui ne pouvoient marcher, et dont les corps étoient dans une grande foiblesse, et les menèrent à Jéricho, ville des Palmiers, vers leurs frères; après quoi, ils s'en retournèrent à Samarie.

℣ 13. Hébr. litt. *In delictum Domini*, peut-être pour *in pœnam delicti a Domino*, de peur que le Seigneur ne nous punisse.

℣ 14. Hébr. Cette armée rendit les captifs et le butin.

℣ 15. Hébr. et revêtirent des dépouilles tous ceux qui étoient nus. *Ibid.* Hébr. il les oignirent et mirent sur des ânes tous ceux qui ne pouvoient marcher, et les menèrent à Jéricho, etc.

Avant l'ère chr. vulg. 742.

rant, et erant imbecillo corpore, imposuerunt eos jumentis, et adduxerunt Jericho civitatem Palmarum ad fratres eorum, ipsique reversi sunt in Samariam.

740. 16. En ce même temps, le roi Achaz envoya au roi" des Assyriens pour lui demander du secours.

16. Tempore illo misit rex Achaz ad regem Assyriorum, postulans auxilium.

17. *Pour l'en punir, Dieu suscita contre lui* les Iduméens, *qui* vinrent, tuèrent beaucoup de monde dans Juda, et firent un grand butin."

17. Veneruntque Idumæi, et percusserunt multos ex Juda, et ceperunt prædam magnam.

18. Les Philistins se répandirent aussi dans les villes de la campagne, et au midi de Juda; ils prirent Bethsamès, Aïalon, Gadéroth, Socho, Thamnan et Gamzo, avec leurs bourgades, et s'y établirent;

18. Philisthiim quoque diffusi sunt per urbes campestres, et ad meridiem Juda: ceperuntque Bethsames, et Aialon, et Gaderoth, Socho quoque, et Thamnan, et Gamzo, cum viculis suis, et habitaverunt in eis.

19. Car Dieu avoit humilié Juda, à cause de son roi Achaz," parce qu'il l'avoit réduit à être dénué de tout secours, et qu'il avoit méprisé le Seigneur."

19. Humiliaverat enim Dominus Judam propter Achaz regem Juda, eo quod nudasset eum auxilio, et contemptui habuisset Dominum.

20. Le Seigneur fit aussi venir contre lui Thelgathphalnasar, roi des Assyriens, qui le battit, et ravagea *son pays*, sans trouver aucune résistance.

20. Adduxitque contra eum Thelgathphalnasar regem Assyriorum, qui et afflixit eum, et nullo resistente vastavit.

21. Achaz prenant donc tout ce

21. Igitur Achaz,

℣ 16. On lit dans l'hébreu, מלכי, *reges*, pour מלך, *regem*.
℣ 17. Hébr. et emmenèrent des captifs.
℣ 19. Hébr. à cause d'Achaz roi d'Israël.
Ibid. Hébr. autr. parce qu'il avoit dépouillé Juda, *et avoit éloigné de son peuple la protection de Dieu*, en se rendant prévaricateur contre le Seigneur.

spoliata domo Domini, et domo regum ac principum, dedit regi Assyriorum munera, et tamen nihil ei profuit.

qu'il y avoit dans la maison du Seigneur, et dans le palais du roi et des princes, fit des présens au roi des Assyriens, ce qui néanmoins ne lui servit de rien.

Avant l'ère chr. vulg. 740.

22. Insuper et tempore angustiæ suæ auxit contemptum in Dominum, ipse per se rex Achaz:

22. Mais de plus, le roi Achaz, dans le temps même de sa plus grande affliction,* fit paroître encore un plus grand mépris pour le Seigneur, *par cette action qu'il fit* de lui-même:

23. Immolavit diis Damasci victimas percussoribus suis, et dixit: Dii regum Syriæ auxiliantur eis, quos ego placabo hostiis, et aderunt mihi: cum e contrario ipsi fuerint ruinæ ei, et universo Israel.

23. Il immola des victimes aux dieux de Damas qu'il regardoit comme les auteurs de son malheur, et dit: Ce sont les dieux des rois de Syrie, qui leur donnent du secours; je me les rendrai favorables par mes sacrifices; et ils m'assisteront. Au lieu qu'au contraire ils furent cause de sa ruine et de celle de tout Israël.*

24. Direptis itaque Achaz omnibus vasis domus Dei, atque confractis, clausit januas templi Dei, et fecit sibi altaria in universis angulis Jerusalem.

24. Achaz ayant donc pris tous les vases de la maison de Dieu, et les ayant brisés, fit fermer les portes du temple de Dieu, et dresser des autels *aux idoles* dans toutes les places de Jérusalem.

25. In omnibus quoque urbibus Juda extruxit aras ad cremandum thus, atque ad iracundiam provocavit Dominum Deum patrum suorum.

25. Il éleva aussi des autels dans toutes les villes du Juda pour y offrir de l'encens *à ses faux dieux;* * et ainsi il provoqua la colère du Seigneur Dieu de ses ancêtres.

26. Reliqua autem sermonum ejus, et omnium operum suorum priorum et novissimorum, scripta sunt in libro regum Juda et Israel.

26. Pour le reste de ses actions et de toute sa conduite, depuis le commencement jusqu'à la fin, il est écrit dans le livre des rois de Juda et d'Israël.

℣ 22. Hébr. autr. Mais dans le temps même de son affliction, le roi Achaz lui-même ajouta encore à ses prévarications contre le Seigneur.

℣ 23. Ou Juda. *Supr.* ℣ 19.

℣ 25. L'hébreu l'exprime: pour y offrir de l'encens aux dieux étrangers.

Avant l'ère chr. vulg. 740

27. Enfin Achaz s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli dans la ville de Jérusalem ;" mais *ses impiétés furent cause qu'*on ne le mit pas dans les tombeaux des rois d'Israël ;" et Ezéchias son fils régna en sa place.

27. Dormivitque Achaz cum patribus suis, et sepelierunt eum in civitate Jerusalem, neque enim receperunt eum in sepulchra regum Israel : regnavitque Ezechias filius ejus pro eo.

℣ 27. Hébr. autr. dans la ville *de David* dans Jérusalem. Au IVe livre des Rois, XVI. 20., on lit simplement dans la ville de David.
Ibid. C'est-à-dire, de Juda. *Supr.* ℣ 19.

CHAPITRE XXIX.

Ezéchias fait rouvrir et purifier le temple, et rétablit le culte du Seigneur.

IV. Rois, XVIII. 1.-8.

727. 1. Ezéchias commença donc à régner à l'âge de vingt-cinq ans ; et il en régna vingt-neuf dans Jérusalem : sa mère s'appeloit Abia, *et étoit* fille de Zacharias.

1. Igitur Ezechias regnare *cœpit*, cum viginti quinque esset annorum, et viginti novem annis regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Abia, filia Zachariæ.

2. Il fit ce qui étoit agréable aux yeux du Seigneur, selon tout ce qu'avoit fait David son père.

2. Fecitque quod erat placitum in conspectu Domini, juxta omnia quæ fecerat David pater ejus.

3. Dès le premier mois de la première année de son règne, il fit ouvrir les grandes portes de la maison du Seigneur *qu'Achaz avoit fermées*, et il les rétablit *dans leur premier éclat, en les couvrant de lames d'or" comme elles étoient auparavant.*

3. Ipse anno et mense primo regni sui, aperuit valvas domus Domini, et instauravit eas.

4. Il fit aussi venir les prêtres et

4. Adduxitque sa-

℣ 3. Voyez au IVe livre des Rois, XVIII. 16.

cerdotes atque levitas, et congregavit eos in plateam orientalem.

les lévites; il les assembla dans la place qui est à l'orient;

Avant l'ère chr. vulg. 727.

5. Dixitque ad eos: Audite me, levitæ, et sanctificamini: mundate domum Domini Dei patrum vestrorum, et auferte omnem immunditiam de sanctuario.

5. Et leur parla ainsi: Ecoutez-moi, lévites; purifiez-vous, nettoyez la maison du Seigneur Dieu de vos pères; et ôtez toutes les impuretés du sanctuaire.

6. Peccaverunt patres nostri, et fecerunt malum in conspectu Domini Dei nostri, derelinquentes eum: averterunt facies suas a tabernaculo Domini, et præbuerunt dorsum.

6. Nos pères ont péché, et ont commis le mal devant le Seigneur notre Dieu, en l'abandonnant; ils ont détourné leur visage de son tabernacle, et lui ont tourné le dos.

7. Clauserunt ostia quæ erant in porticu, et extinxerunt lucernas, incensumque non adoleverunt, et holocausta non obtulerunt in sanctuario Deo Israel.

7. Ils ont fermé les portes du vestibule, et ont éteint les lampes; ils n'ont plus brûlé d'encens, et n'ont plus offert de victimes dans le sanctuaire" au Dieu d'Israël;

8. Concitatus est itaque furor Domini super Judam et Jerusalem, tradiditque eos in commotionem, et in interitum, et in sibilum, sicut ipsi cernitis oculis vestris.

8. Aussi la colère de Dieu s'est enflammée contre Juda et Jérusalem. Il les a livrés à tous les mauvais traitemens *de leurs ennemis*, jusqu'à les faire périr; et il les a rendus l'objet de leurs railleries," comme vous le voyez vous-mêmes de vos propres yeux.

9. En corruerunt patres nostri gladiis: filii nostri, et filiæ nostræ, et conjuges captivæ ductæ sunt propter hoc scelus.

9. C'est ainsi que nos pères ont péri par l'épée, et que nos fils, nos filles et nos femmes ont été emmenées captives, en punition d'un si grand crime.

10. Nunc ergo placet mihi ut ineamus

10. Je suis donc d'avis que nous renouvelions l'alliance avec le Sei-

℣ 7. C'est-à-dire, dans le temple.
℣ 8. Hébr. litt. Il les a livrés à l'agitation, à la désolation, au sifflement.

Avant l'ère chr. vulg. 727.

gneur Dieu d'Israël, et il détournera la fureur de sa colère de dessus nous.

fœdus cum Domino Deo Israel, et avertet a nobis furorem iræ suæ.

11. Mes *chers* enfans, ne négligez pas *cet avis ;* le Seigneur vous a choisis pour paroître devant lui, pour le servir, pour lui rendre le culte qui lui est dû, et pour brûler de l'encens en son honneur.

11. Filii mei, nolite negligere : vos elegit Dominus ut stetis coram eo, et ministretis illi, colatisque eum, et cremetis ei incensum.

12. Alors plusieurs lévites se levèrent ; *savoir*, d'entre les descendans de Caath, Mahath, fils d'Amasaï, et Joël, fils d'Azarias ; des descendans de Mérari, Cis, fils d'Abdi, et Azarias, fils de Jalaléel ; des descendans de Gersom, Joah, fils de Zemma, et Eden, fils de Joah ;

12. Surrexerunt ergo levitæ : Mahath filius Amasai, et Joel filius Azariæ, de filiis Caath. Porro de filiis Merari, Cis filius Abdi, et Azarias filius Jalaleel. De filiis autem Gersom, Joah filius Zemma, et Eden filius Joah.

13. Des descendans d'Elisaphan, Samri et Jahiel ; des descendans d'Asaph, Zacharias et Mathanias ;

13. At vero de filiis Elisaphan, Samri, et Jahiel. *De filiis quoque* Asaph, Zacharias, *et* Mathanias.

14. Des descendans d'Héman, Jahiel et Séméi ; des descendans d'Idithun, Séméias et Oziel.

14. Necnon de filiis Heman, Jahiel, et Semei. Sed et de filiis Idithun, Semeias, et Oziel.

15. Ils assemblèrent leurs frères ; et s'étant sanctifiés, ils entrèrent dans le temple, suivant l'ordre du roi et le commandement du Seigneur, pour le purifier.

15. Congregaveruntque fratres suos, et sanctificati sunt, et ingressi sunt juxta mandatum regis et imperium Domini, ut expiarent domum Dei.

16. Les prêtres entrèrent aussi dans le *sanctuaire*" *du* temple du Seigneur, pour le sanctifier ; et ils ôtèrent tout ce qu'ils trouvèrent d'impur au dedans, et ils le portèrent dans le

16. Sacerdotes quoque ingressi templum Domini ut sanctificarent illud, extulerunt omnem immunditiam,

✝ 16. C'est le sens de l'hébreu qui se peut traduire : dans l'intérieur de la maison de Dieu.

quam intro repererant in vestibulo domus Domini, quam tulerunt levitæ, et asportaverunt ad torrentem Cedron foras.

vestibule de la maison du Seigneur, où les lévites le prirent pour le jeter dans le torrent de Cédron.

Avant l'ère chr. vulg. 727.

17. Cœperunt autem prima die mensis primi mundare, et in die octavo ejusdem mensis ingressi sunt porticum templi Domini, expiaveruntque templum diebus octo, et in die sexta decima mensis ejusdem, quod cœperant impleverunt.

17. Ils commencèrent le premier jour du premier mois à tout nettoyer; et le huitième jour du même mois, ils entrèrent" dans le portique du temple du Seigneur; ils employèrent *encore* huit jours à purifier le temple; et le seizième du même mois, ils achevèrent ce qu'ils avoient commencé.

18. Ingressi quoque sunt ad Ezechiam regem, et dixerunt ei: Sanctificavimus omnem domum Domini, et altare holocausti, vasaque ejus, necnon et mensam propositionis cum omnibus vasis suis,

18. Ils se rendirent ensuite au palais du roi Ezéchias, et lui dirent: Nous avons sanctifié toute la maison du Seigneur, l'autel de l'holocauste, les vases sacrés, la table où l'on expose les pains, avec tous les vaisseaux,

19. Cunctamque templi supellectilem, quam polluerat rex Achaz in regno suo, postquam prævaricatus est: et ecce exposita sunt omnia coram altare Domini.

19. Et tous les ustensiles du temple, que le roi Achaz avoit souillés pendant son règne, depuis qu'il eut abandonné Dieu; " et l'on a tout exposé devant l'autel du Seigneur.

20. Consurgensque diluculo Ezechias rex, adunavit omnes principes civitatis, et ascendit in domum Domini:

20. Alors le roi Ezéchias se levant de grand matin, assembla les principaux de la ville, et monta à la maison du Seigneur.

21. Obtuleruntque simul tauros septem, et arietes septem, ag-

21. Ils offrirent donc ensemble sept taureaux, sept beliers, sept agneaux et sept boucs pour l'expia-

℣ 17. Hébr. autr. ils vinrent; c'est-à-dire, qu'après avoir purifié l'intérieur du temple, ils revinrent du temple dans le portique.

℣ 19. L'hébreu ajoute: nous les avons rétablis et sanctifiés.

Avant l'ère chr. vulg. 727.

tion des péchés,[a] pour le royaume, pour le sanctuaire et pour Juda; et le roi dit aux prêtres descendans d'Aaron d'offrir *les holocaustes*[b] sur l'autel du Seigneur.

nos septem, et hircos septem pro peccato, pro regno, pro sanctuario, pro Juda; dixitque sacerdotibus filiis Aaron ut offerrent super altare Domini.

22. Les prêtres immolèrent donc les taureaux; et ils en prirent le sang, qu'ils répandirent sur l'autel; ils immolèrent aussi les beliers, et en répandirent le sang sur l'autel; ils immolèrent de même les agneaux, et en répandirent le sang sur l'autel.

22. Mactaverunt igitur tauros, et susceperunt sanguinem sacerdotes, et fuderunt illum super altare: mactaverunt etiam arietes, et illorum sanguinem super altare fuderunt: immolaveruntque agnos, et fuderunt super altare sanguinem.

23. Ils firent amener les boucs qui étoient pour le péché, devant le roi et devant tout le monde, et ils leur imposèrent les mains.

23. Applicuerunt hircos pro peccato, coram rege et universa multitudine, imposueruntque manus suas super eos:

24. Les prêtres les immolèrent, et en répandirent le sang devant l'autel, pour l'expiation des péchés de tout Israël; car le roi avoit ordonné d'offrir pour tout Israël l'holocauste et *l'hostie* pour le péché.

24. *Et immolaverunt illos* sacerdotes, et asperserunt sanguinem eorum coram altari pro piaculo universi Israelis: pro omni quippe Israel præceperat rex ut holocaustum fieret, et pro peccato.

25. Il établit aussi les lévites dans la maison du Seigneur, avec les cymbales, les harpes, et les guitares, en suivant ce que le roi David avoit réglé par l'avis des prophètes Gad et Nathan; car c'étoit un ordre que le Seigneur avoit donné par le ministère de ses prophètes.

25. Constituit quoque levitas in domo Domini, cum cymbalis, et psalteriis, et citharis, secundum dispositionem David regis, et Gad videntis, et Nathan prophetæ: siquidem Domini præ-

[a] ℣ 21. Autr. sept taureaux, sept beliers, sept agneaux, et sept boucs pour le péché. *Infr.* ℣ 22. 23.

[b] *Ibid.* Ce mot est dans la version syriaque.

Avant l'ère chr. vulg. 727.

ceptum fuit per manum prophetarum ejus.

26. Steteruntque levitæ tenentes organa David, et sacerdotes tubas.

27. Et jussit Ezechias ut offerrent holocausta super altare : cumque offerrentur holocausta, cœperunt laudes canere Domino, et clangere tubis, atque in diversis organis, quæ David rex Israel præparaverat, concrepare.

28. Omni autem turba adorante, cantores, et ii qui tenebant tubas, erant in officio suo, donec compleretur holocaustum.

29. Cumque finita esset oblatio, incurvatus est rex, et omnes qui erant cum eo, et adoraverunt.

30. Præcepitque Ezechias et principes levitis, ut laudarent Dominum sermonibus David, et Asaph videntis : qui laudaverunt eum magna lætitia, et incurvato genu adoraverunt.

31. Ezechias autem etiam hæc addidit : Implestis manus vestras Domino : accedite, et

26. Les lévites se trouvèrent donc *dans le temple ;* ils tenoient les instrumens de David, ″ et les prêtres avoient des trompettes.

27. Aussitôt Ezéchias commanda qu'on offrît les holocaustes sur l'autel ; et lorsqu'on les offroit, ils se mirent à chanter les louanges du Seigneur, à sonner des trompettes, ″ et à jouer de diverses sortes d'instrumens que David, roi d'Israël, avoit inventés.

28. Et pendant que le peuple *prosterné* adoroit *le Seigneur*, les chantres et ceux qui tenoient des trompettes s'acquittoient de leur devoir, ″ jusqu'à ce que l'holocauste fût achevé.

29. L'oblation finie, le roi se prosterna et tous ceux qui étoient avec lui, et ils adorèrent

30. Ezéchias et les principaux de la cour commandèrent aux lévites de chanter les louanges de Dieu, et de n'y employer que les paroles de David et du prophète Asaph ; ils le firent avec grande joie ; et s'étant mis à genoux, ils adorèrent *le Seigneur.*

31. Ezéchias ajouta encore ceci : Vous avez empli vos mains *pour faire des offrandes* au Seigneur ; approchez-vous *donc*, et offrez des victi-

℣. 26. C'est-à-dire, que David avoit destinés à cet usage.

℣ 27. Hébr. litt. *Inœpit canticum Domini et tubæ*, והחצרות, vraisemblablement pour בחצרות, *cum tubis.*

℣ 28. Hébr. litt. *et tubæ buccinantes*, peut-être pour *et buccinantes tubis* : de même החצרות pour בחצרות.

Avant l'ère chr. vulg. 727.

mes et des louanges dans la maison du Seigneur. Ainsi toute cette multitude offrit des hosties, des louanges, et des holocaustes, avec un esprit rempli de dévotion.

offerte victimas, et laudes in domo Domini. Obtulit ergo universa multitudo hostias, et laudes, et holocausta, mente devota.

32. Voici le nombre des holocaustes qui furent offerts; soixante-dix taureaux, cent beliers, et deux cents agneaux.

32. Porro numerus holocaustorum, quæ obtulit multitudo, hic fuit: tauros septuaginta, arietes centum, agnos ducentos.

33. Outre cela, ils sanctifièrent *et consacrèrent* au Seigneur six cents bœufs et trois mille moutons, *pour les immoler dans la suite.* "

33. Sanctificaveruntque Domino boves sexcentos, et oves tria millia.

34. Or *comme la plupart des prêtres étoient répandus dans la campagne depuis qu'Achaz avoït fermé le temple du Seigneur*, il y avoit alors peu de prêtres *à Jérusalem*, et ils ne pouvoient suffire à ôter la peau des victimes destinées aux holocaustes; c'est pourquoi leurs frères les lévites les aidèrent, jusqu'à ce que tout fût achevé, et que l'on eût purifié des prêtres; car il y a bien moins de cérémonies à faire pour purifier des lévites, que pour purifier des prêtres. "

34. Sacerdotes vero pauci erant, nec poterant sufficere ut pelles holocaustorum detraherent: unde et levitæ fratres eorum adjuverunt eos, donec impleretur opus, et sanctificarentur antistites: *levitæ quippe* faciliori ritu sanctificantur, quam sacerdotes.

35. Ainsi l'on offrit beaucoup d'holocaustes, de graisses des hosties pacifiques, et de libations des holocaustes; et l'on rétablit entièrement le culte de la maison du Seigneur.

35. Fuerunt ergo holocausta plurima, adipes pacificorum, et libamina holocaustorum: et completus est cultus domus Domini.

36. Et Ezéchias, avec tout son peuple, témoigna une grande joie de ce que le ministère du culte du Seigneur étoit rétabli; " car la résolution

36. Lætatusque est Ezechias, et omnis populus, eo quod ministerium Domini esset

℣ 33. Autr. ils sanctifièrent *et immolèrent* au Seigneur, *comme victimes pacifiques*, six cents bœufs, etc.

℣ 34. Hébr. autr. Car les lévites se portèrent avec plus de droiture de cœur à se purifier, que les prêtres. *Infr.* xxx. 15.

℣ 36. Hébr. de ce que Dieu avoit *ainsi* disposé le peuple; car ce *renouvellement* se fit tout d'un coup. Peut-être qu'au lieu de לעם, *populo*, il faudroit lire לבם, *cor eorum*.

expletum. De repente quippe hoc fieri placuerat.

de le faire en fut prise tout d'un coup.

Avant l'ère chr. vulg. 727.

CHAPITRE XXX.

Ezéchias invite Israël et Juda à venir à Jérusalem pour célébrer la pâque. On la célèbre avec beaucoup de solennité.

1. Misit quoque Ezechias ad omnem Israel et Judam : scripsitque epistolas ad Ephraim et Manassen, ut venirent ad domum Domini in Jerusalem, et facerent phase Domino Deo Israel.

1. Ézéchias envoya aussi avertir tout Israël et tout Juda ; et *quoiqu'il n'eût point d'autorité sur le royaume d'Israël*, il écrivit *néanmoins* à ceux d'Ephraïm et de Manassé, pour les inviter à venir au temple du Seigneur à Jérusalem, pour immoler la pâque au Seigneur Dieu d'Israël;

2. Inito ergo consilio regis et principum, et universi cœtus Jerusalem, decreverunt ut facerent phase mense secundo.

2. Car le roi et les princes et tout le peuple s'étant assemblés à Jérusalem, avoient arrêté qu'on la feroit au second mois,

3. Non enim potuerant facere in tempore suo, quia sacerdotes, qui possent sufficere, sanctificati non fuerant, et populus nondum congregatus fuerat in Jerusalem.

3. Parce qu'ils n'avoient pu la faire en son temps,[y] n'ayant pas assez de prêtres sanctifiés, et *tout* le peuple n'étant pas encore assemblé à Jérusalem.

4. Placuitque sermo regi et omni multitudini.

4. Cette résolution ayant été prise par le roi et par tout le peuple,

5. Et decreverunt ut mitterent nuntios in universum Israel de Bersabee usque Dan, ut venirent, et facerent phase Domino Deo Is-

5. Ils ordonnèrent qu'on enverroit des courriers dans tout le royaume d'Israël, depuis Bersabée jusqu'à Dan, pour les inviter à venir célébrer la pâque du Seigneur Dieu d'Israël dans Jérusalem, parce qu'un grand

ŷ 3. Hébr. autr. Dans ce temps-là, c'est-à-dire, dans le temps de l'assemblée qui se tint au premier mois.

Avant l'ère chr. vulg. 727.

nombre" ne l'avoient point célébrée comme il est ordonné par la loi.

rael in Jerusalem : multi enim non fecerant sicut lege præscriptum est.

6. Les courriers partirent par le commandement du roi et des princes, étant chargés de lettres ; et ils passèrent dans tout Israël et Juda, publiant *partout* ce que le roi avoit ordonné : Enfans d'Israël, revenez au Seigneur Dieu d'Abraham, d'Isaac et d'Israël ; et il reviendra aux restes qui ont échappé à la main du roi" des Assyriens.

6. Perrexeruntque cursores cum epistolis ex regis imperio, et principum ejus, in universum Israel et Judam, juxta id quod rex jusserat, prædicantes : Filii Israel, revertimini ad Dominum Deum Abraham, et Isaac, et Israel : et revertetur ad reliquias quæ effugerunt manum regis Assyriorum.

7. Ne faites point comme vos pères et vos frères, qui se sont retirés du Seigneur Dieu de leurs pères, qui les a livrés à la mort," comme vous le voyez.

7. Nolite fieri sicut patres vestri et fratres, qui recesserunt a Domino Deo patrum suorum, qui tradidit eos in interitum, ut ipsi cernitis.

8. N'endurcissez pas vos cœurs," comme vos pères *ont fait ;* donnez les mains au Seigneur; et venez à son sanctuaire, qu'il a sanctifié pour jamais : servez le Seigneur Dieu de vos pères, et il détournera sa colère et sa fureur de dessus vous.

8. *Nolite indurare* cervices vestras sicut patres vestri : tradite manus Domino, et venite ad sanctuarium ejus, quod sanctificavit in æternum : servite Domino Deo patrum vestrorum, et avertetur a vobis ira furoris ejus.

9. Car si vous revenez au Seigneur, vos frères et vos enfans trouveront miséricorde " auprès des maîtres

9. Si enim vos reversi fueritis ad Dominum, fratres vestri,

℣ 5. Hébr. *In multitudine* pour *multi ;* c'est ce que nous dirions en français, les enfans d'Israël en grand nombre, pour un grand nombre d'Israélites.

℣ 6. Hébr. des rois des Assyriens, *Phul et Théglathphalasar.*

℣ 7. Hébr. A la désolation *et à la ruine.*

℣ 8. Hébr. litt. Ne rendez pas difficile votre cou, *et ne rejetez pas le joug du Seigneur.*

℣ 9. Hébr. *In miscrationes*, on sous-entend *erunt*, יִהְיוּ, vraisemblablement omis par les copistes après יְהוָה, *Dominum.*

et filii habebunt misericordiam coram dominis suis, qui illos duxerunt captivos, et revertentur in terram hanc : pius enim et clemens est Dominus Deus vester, et non avertet faciem suam a vobis, si reversi fueritis ad eum.

qui les ont emmenés captifs, et ils reviendront en ce pays-ci, parce que le Seigneur votre Dieu est bon, et porté à faire miséricorde; et il ne détournera point son visage de vous, si vous revenez à lui.

Avant l'ère chr. vulg. 727.

10. Igitur cursores pergebant velòciter de civitate in civitatem, per terram Ephraim et Manasse usque ad Zabulon, illis irridentibus et subsannantibus eos.

10. Les courriers faisoient diligence, et alloient de ville en ville dans toute la terre d'Ephraïm, de Manassé et de Zabulon; mais ces peuples se moquoient d'eux, et leur insultoient d'une manière insolente.

11. Attamen quidam viri ex Aser, et Manasse, et Zabulon, acquiescentes consilio, venerunt Jerusalem.

11. Néanmoins il y en eut quelques-uns d'Aser, de Manassé et de Zabulon, qui suivirent l'avis qu'on leur donnoit, et vinrent à Jérusalem.

12. In Juda vero facta est manus Domini ut daret eis cor unum, ut facerent juxta præceptum regis et principum, verbum Domini.

12. Pour ce qui est du royaume de Juda, la main du Seigneur agissant sur eux, fit qu'ils n'eurent tous qu'un cœur pour accomplir la parole du Seigneur, selon les ordres du roi et des princes.

13. Congregatique sunt in Jerusalem populi multi, ut facerent solemnitatem azymorum in mense secundo :

13. Ainsi beaucoup de peuples s'assemblèrent à Jérusalem, pour y célébrer la solennité des azymes au second mois.

14. Et surgentes destruxerunt altaria quæ erant in Jerusalem : atque universa, in quibus idolis adolebatur incensum, subvertentes, projecerunt in torrentem Cedron.

14. Et se levant, ils détruisirent les autels qui étoient à Jérusalem, mirent en pièces " tout ce qui servoit à offrir de l'encens aux idoles, et le jetèrent dans le torrent de Cédron.

℣ 14. Hébr. Ils écartèrent.

Avant l'ère chr. vulg. 727.

15. Ils immolèrent donc la pâque le quatorzième jour du second mois. Et enfin les prêtres et les lévites qui s'étoient sanctifiés " offrirent des holocaustes dans la maison du Seigneur.

15. Immolaverunt autem phase quarta decima die mensis secundi. Sacerdotes quoque, atque levitæ tandem sanctificati, obtulerunt holocausta in domo Domini.

16. Et ils se mirent tous en leur rang, selon l'ordonnance et la loi de Moïse, l'homme de Dieu; et " les prêtres recevoient de la main des lévites le sang que l'on devoit répandre,

16. Steteruntque in ordine suo, juxta dispositionem et legem Moysi hominis Dei: sacerdotes vero suscipiebant effundendum sanguinem de manibus levitarum,

17. Parce qu'une grande partie du peuple ne s'étoit pas *encore* sanctifié, *ni mis en état d'immoler lui-même sa victime;* et c'est pour cela que les lévites immolèrent la pâque pour ceux qui n'avoient pas assez pris de soin de se sanctifier au Seigneur, *et de se purifier des impuretés légales qu'ils avoient contractées.*

17. Eo quod multa turba sanctificata non esset: et idcirco immolarent levitæ phase his qui non occurrerant sanctificati Domino.

18. *Il arriva aussi qu'* une grande partie du peuple d'Ephraïm, de Manassé, d'Issachar et de Zabulon, qui ne s'étoit point non plus sanctifié, ne laissa pas de manger la pâque, ne suivant point en cela ce qui est écrit; *mais* Ezéchias pria pour eux, et dit: Le Seigneur est bon; il fera miséricorde

18. Magna etiam pars populi de Ephraim, et Manasse, et Issachar, et Zabulon, quæ sanctificata non fuerat, comedit phase, non juxta quod scriptum est: et oravit pro eis Ezechias, dicens: Dominus bonus propitiabitur

19. A tous ceux qui cherchent de tout leur cœur le Seigneur Dieu de leurs pères; " et il ne leur impu-

19. Cunctis qui in toto corde requirunt Dominum Deum pa-

℣ 15. Hébr. Les prêtres et les lévites couverts de confusion *de leur négligence*, se purifièrent, et offrirent, etc. *Supr.* XXIX. 34.

℣ 16. La conjonction est omise dans l'hébreu.

℣ 19. On lit dans l'hébreu: *super: omni cor suum paravit ad quærendum Deum Dominum Deum patrum suorum*, où l'on voit une ponctuation mal placée par les rabbins et le pronom relatif omis peut-être par les copistes, *omni qui cor suum paravit*, et enfin ce mot *Deum* ajouté

trum suorum : et non imputabit eis quod minus sanctificati sunt.

20. Quem exaudivit Dominus, et placatus est populo.

21. Feceruntque filii Israel, qui inventi sunt in Jerusalem, solemnitatem azymorum septem diebus in lætitia magna, laudantes Dominum per singulos dies : levitæ quoque et sacerdotes per organa quæ suo officio congruebant.

22. Et locutus est Ezechias ad cor omnium levitarum, qui habebant intelligentiam bonam super Domino : et comederunt septem diebus solemnitatis, immolantes victimas pacificorum, et laudantes Dominum Deum patrum suorum.

23. Placuitque universæ multitudini, ut celebrarent etiam alios dies septem : quod et fecerunt cum ingenti gaudio.

24. Ezechias enim rex Juda præbuerat

tera point ce défaut de sanctification.

Avant l'ère chr. vulg. 727.

20. Le Seigneur exauça ce prince, et se rendit favorable " au peuple, *ne lui imputant point cette contravention à la loi.*

21. Ainsi les enfans d'Israël qui se trouvèrent à Jérusalem célébrèrent *tous* la solennité des azymes pendant sept jours dans une grande joie, chantant tous les jours les louanges du Seigneur; " les lévites et les prêtres *firent* aussi *la même chose*, en touchant les instrumens qui étoient convenables à leur fonction.

22 Ezéchias parla avec beaucoup de bonté à tous les lévites qui entendoient le mieux le culte du Seigneur; et ils mangèrent *la pâque* " pendant les sept jours que dura cette fête, immolant des victimes d'action de graces, et louant le Seigneur Dieu de leurs pères.

23. Tout le monde fut aussi d'avis de célébrer encore sept autres jours de fête; ce qu'ils firent avec grande joie;

24. Car Ezéchias, roi de Juda, avoit donné à tout ce monde mille

vraisemblablement par les copistes avant *Jehova*, puisqu'il est répété après.

℣ 20. Hébr. litt. guérit le peuple, *et lui pardonna cette contravention.*

℣ 21. Hébr. et les lévites et les prêtres célébroient tous les jours les louanges du Seigneur, en touchant les instrumens consacrés à sa gloire. On y lit בכלי עז, pour עוז, *in vasis fortitudinis*, peut-être pour חוד, *laudis*, les instrumens destinés à la louange du Seigneur.

℣ 22. On lit dans l'hébreu, ויאכלו, *et comederunt*, peut-être pour ויכלו, *et compleverunt;* ils célébrèrent cette solennité pendant sept jours.

Avant l'ère chr. vulg. 727.

taureaux et sept mille moutons; et les principaux de la cour donnèrent au peuple mille taureaux et dix mille moutons; ainsi il y eut une grande quantité de prêtres qui se purifièrent *pour immoler ces victimes.*

multitudini mille tauros, et septem millia ovium : principes vero dederant populo tauros mille, et oves decem millia : sanctificata est ergo sacerdotum plurima multitudo.

25. Et tout le peuple de Juda fut comblé de joie, tant " les prêtres et les lévites, que toute la multitude qui étoit venue *du royaume* d'Israël, et les prosélytes mêmes, tant de la terre d'Israël, que ceux qui demeuroient dans celle de Juda.

25. Et hilaritate perfusa omnis turba Juda, tam sacerdotum et levitarum, quam universæ frequentiæ, quæ venerat ex Israel, proselytorum quoque de terra Israel, et habitantium in Juda.

26. Et il se fit une grande solennité à Jérusalem, telle qu'il n'y en avoit point eu de semblable dans cette ville depuis le temps de Salomon, fils de David, roi d'Israël.

26. Factaque est grandis celebritas in Jerusalem, qualis a diebus Salomonis filii David regis Israel in ea urbe non fuerat.

27. Enfin les prêtres et les lévites se levèrent pour bénir le peuple; " et leur voix fut exaucée, " leur prière ayant pénétré jusque dans le sanctuaire du ciel.

27. Surrexerunt autem sacerdotes atque levitæ *benedicentes* populo, et exaudita est vox eorum : pervenitque oratio in habitaculum sanctum cœli.

℣ 25. Hébr. autr. Aussi-bien que les prêtres et les lévites, et toute la multitude, etc.

℣ 27. Les lévites joignant leurs acclamations ou le son de leurs instrumens à la voix des prêtres qui seuls avoient droit de bénir le peuple. L'hébreu pourroit signifier *sacerdotes levitæ*, les prêtres de la race de Lévi.

Ibid. L'interprète syrien lisoit : *Et audivit Dominus* ; et en effet l'hébreu dit ensuite *in habitaculum sanctum suum* ; ce pronom prouve que le mot *Dominus* a été omis par les copistes; ce qui a converti le verbe en passif.

Avant l'ère chr. vulg. 727.

CHAPITRE XXXI.

Les Israélites brisent les idoles, et renversent leurs autels. Offrandes des prémices et des dîmes. Règlemens pour le ministère des prêtres et des lévites.

1. Cumque hæc fuissent rite celebrata, egressus est omnis Israel, qui inventus fuerat in urbibus Juda, et fregerunt simulacra, succideruntque lucos, demoliti sunt excelsa, et altaria destruxerunt, non solum de universo Juda et Benjamin, sed et de Ephraim quoque et Manasse, donec penitus everterent : reversique sunt omnes filii Israel in possessiones et civitates suas.

1. Toutes ces choses s'étant faites avec les cérémonies accoutumées, tous les Israélites qui se trouvèrent dans les villes de Juda sortirent, et brisèrent *toutes* les idoles, abattirent les bois profanes, démolirent les hauts lieux, et renversèrent les autels, non-seulement dans la terre de Juda et de Benjamin, mais aussi dans celle d'Ephraïm et de Manassé, jusqu'à ce qu'ils eussent tout détruit. Après cette action, tous les enfans d'Israël s'en retournèrent dans leurs héritages et dans leurs villes.

2. Ezechias autem constituit turmas sacerdotales et leviticas per divisiones suas, unumquemque in officio proprio, tam sacerdotum videlicet quam levitarum, ad holocausta et pacifica, ut ministrarent et confiterentur, canerentque in portis castrorum Domini.

2. Et Ezéchias divisa les prêtres et les lévites en diverses classes, selon le partage qui avoit été fait, tant des prêtres que des lévites, chacun dans son office propre pour *offrir* les holocaustes et les sacrifices de paix, afin qu'ils pussent servir dans leur ministère, louer Dieu, et chanter aux portes *et dans le parvis* du *temple qui étoit nommé le* camp du Seigneur.

3. Pars autem regis erat, ut de propria ejus substantia offerretur

3. Et le roi pour sa part voulut que l'on prît sur son domaine de quoi offrir l'holocauste ℣ du matin

℣ 3. Hébr. *Ad offerendum ad offerendum*, לעלות, répété ; le second est vraisemblablement une faute de copiste pour העלות, *holocausta*, comme le prouve dans l'hébreu la répétition du même mot qui se trouve ensuite avec la conjonction *et* qui le suppose déjà exprimé : *et holocausta sabbatis*, etc.

Avant l'ère chr. vulg. 727.

et du soir, comme aussi pour celui des jours de sabbat, des premiers jours des mois et des autres solennités, ainsi qu'il est marqué dans la loi de Moïse.

holocaustum mane semper et vespere, sabbatis quoque et calendis, et solemnitatibus ceteris, sicut scriptum est in lege Moysi.

4. Il commanda aussi au peuple qui demeuroit à Jérusalem de donner aux prêtres et aux lévites la part *qui leur étoit due*, afin que, *n'étant point occupés du soin de leur subsistance*, ils pussent se donner tout entiers à la loi de Dieu.

4. Præcepit etiam populo habitantium Jerusalem, ut darent partes sacerdotibus et levitis, ut possent vacare legi Domini.

5. Ce qui étant venu aux oreilles du peuple, les enfans d'Israël leur offrirent plusieurs prémices, du blé, du vin, de l'huile, et du miel, " et leur donnèrent encore la dîme de tout ce que porte la terre. "

5. Quod cum percrebruisset in auribus multitudinis, plurimas obtulere primitias filii Israel frumenti, vini et olei, mellis quoque, et omnium quæ gignit humus, decimas obtulerunt.

6. Les enfans d'Israël et de Juda, qui demeuroient dans les villes de Juda, offrirent aussi la dîme des bœufs et des moutons, avec la dîme des choses sanctifiées qu'ils avoient vouées au Seigneur leur Dieu; et portant tout cela, ils en firent de grands monceaux.

6. Sed et filii Israel et Juda, qui habitabant *in urbibus Juda*, obtulerunt *decimas* boum et ovium, decimasque sanctorum, quæ voverant Domino Deo suo: atque universa portantes, fecerunt acervos plurimos.

7. Ils commencèrent à faire ces monceaux le troisième mois; et les achevèrent le septième.

7. Mense tertio cœperunt acervorum jacere fundamenta, et mense septimo compleverunt eos.

8. Le roi et les principaux de sa cour étant entrés, virent ces *grands* monceaux, et ils en louèrent le Seigneur, et souhaitèrent des bénédictions au peuple d'Israël.

8. Cumque ingressi fuissent Ezechias et principes ejus, viderunt acervos, et benedixerunt Domino ac populo Israel.

℣ 5. Sous le nom de *miel*, plusieurs entendent non-seulement le miel d'abeilles, mais encore le miel qui se tire des dattes.

Ibid. Hébr. autr. plusieurs prémices.... du miel et de tout ce que porte la terre, et leur donnèrent encore la dîme de toutes *ces choses*.

9. Interrogavitque Ezechias sacerdotes et levitas, cur ita jacerent acervi.

9. Ezéchias demanda aux prêtres et aux lévites pourquoi ces *grands* monceaux demeuroient ainsi exposés.

Avant l'ère chr. vulg. 727.

10. Respondit illi Azarias sacerdos primus de stirpe Sadoc, dicens : Ex quo cœperunt offerri primitiæ in domo Domini, comedimus, et saturati sumus, et remanserunt plurima, eo quod benedixerit Dominus populo suo : reliquiarum autem copia est ista quam cernis.

10. Le grand-prêtre Azarias, qui étoit de la race de Sadoc, " répondit : Nous avons toujours vécu de ces prémices, depuis que l'on a commencé de les offrir au Seigneur; nous en avons pris abondamment; cependant il en est encore resté beaucoup" parce que le Seigneur a béni son peuple; et cette grande abondance que vous voyez, n'en est que les restes. "

11. Præcepit igitur Ezechias ut præpararent horrea in domo Domini. Quod cum fecissent,

11. Ezéchias donna donc ordre que l'on préparât des greniers dans la maison du Seigneur. Ce qui étant fait,

12. Intulerunt, tam primitias, quam decimas, et quæcumque voverant, fideliter. Fuit autem præfectus eorum Chonenias levita, et Semei frater ejus secundus,

12. Ils y portèrent fidèlement, tant les prémices que les dîmes, et tout ce qui avoit été offert, et l'on en donna le soin au lévite Chonénias, et à son frère Séméi en second,

13. Post quem Jahiel, et Azarias, et Nahath, et Asael, et Jerimoth, Jozabad quoque, et Eliel, et Jesmachias, et Mahath, et Banaias, præpositi

13. Après lequel on établit encore pour gardes Jahiel, Azarias, Nahath, Asaël, Jérimoth, Jozabad, Eliel, Jesmachias, Mahath et Banaïas, sous l'autorité de Chonénias et de Séméi son frère, par l'ordre du roi Ezéchias et d'Azarias pontife

✝ 10. Autr. le prêtre Azarias qui étoit le premier *ou le chef* de la race *ou de la famille* de Sadoc. Ce pouvoit être simplement le chef d'une des vingt-quatre familles sacerdotales. Voyez la *Dissertation sur la succession des pontifes juifs*, tom. VI.

Ibid. Hébr. litt. *edere et saturari, et relinquere* : אכול ושבוע והותר. Les Septante et la Vulgate supposent : אכלנו וישבענו והותר, *edimus et saturati sumus, et reliquum fuit.*

Ibid. Hébr. litt. *et reliquum copiam hano* : והנותר, peut-être pour והותר, *et residuum fecit* : et il a fait que tout cela est encore resté.

Avant l'ère chr vulg. 727.

de la maison de Dieu, " auxquels on rendoit compte de toutes choses. "

sub manibus Choneniæ, et Semei fratris ejus, ex imperio Ezechiæ regis et Azariæ pontificis domus Dei, ad quos omnia pertinebant.

14. Le lévite Coré, fils de Jemna, qui gardoit la porte orientale, étoit préposé sur les dons qu'on offroit volontairement au Seigneur, et sur les prémices et autres choses que l'on offroit dans le sanctuaire. "

14. Core vero filius Jemna levites et janitor orientalis portæ, præpositus erat iis quæ sponte offerebantur Domino, primitiisque et consecratis in Sancta sanctorum.

15. Sous lui *étoient* Eden, Benjamin, " Jésué, Séméias, Amarias et Séchénias, dans les villes des prêtres, pour distribuer fidèlement à *chacun de* leurs frères leur part, tant aux grands qu'aux petits, "

15. Et sub cura ejus Eden, et Benjamin, Jesue, et Semeias, Amarias quoque et Sechenias, in civitatibus sacerdotum, ut fideliter distribuerent fratribus suis partes, minoribus atque majoribus :

16. Et même aux enfans mâles depuis l'âge de trois ans et au-dessus, enfin à tous ceux qui avoient droit d'entrer dans le temple du Seigneur. *Ces officiers avoient encore soin* de tout ce que l'on devoit distribuer chaque jour à ceux qui étoient en service et dans divers offices, selon la distribution qu'on en avoit faite,

16. Exceptis maribus *ab annis tribus et* supra, cunctis qui ingrediebantur templum Domini, et quidquid per singulos dies conducebat in ministerio, atque observationibus juxta divisiones suas,

17. Aux prêtres mêmes pris selon

17. Sacerdotibus per

✝ 13. Hébr. chef de la maison de Dieu, *ou intendant du temple.*

Ibid. Ad quos omnia pertinebant. Ces mots ne sont ni dans l'hébreu, ni dans la version grecque.

✝ 14. Hébr. et pour distribuer *aux prêtres* les offrandes *qui avoient été* élevées *devant le Seigneur*, et tout ce qui *lui* avoit été consacré.

✝ 15. On lit dans l'hébreu *Menjamin* pour *Benjamin.*

✝ 15.-18. Hébr. autr. Pour distribuer fidèlement à *chacun de* leurs frères *leur part* selon leurs partages, tant aux grands qu'aux petits; aux enfans mâles depuis l'âge de trois ans et au-dessus, et à tous ceux qui entroient chaque jour dans le temple du Seigneur pour y servir dans leurs offices selon leurs partages; soit aux prêtres selon leurs familles, soit aux lévites depuis l'âge de vingt ans et au-dessus selon leurs offices et leurs partages, et à toute leur famille, leurs femmes, leurs enfans, garçons

familias, et levitis a vigesimo anno et supra, per ordines et turmas suas.

18. Universæque multitudini, tam uxoribus, quam liberis eorum utriusque sexus, fideliter cibi, de his quæ sanctificata fuerant, præbebantur.

19. Sed et filiorum Aaron per agros, et suburbana urbium singularum, dispositi erant viri, qui partes distribuerent universo sexui masculino de sacerdotibus et levitis.

20. Fecit ergo Ezechias universa quæ diximus in omni Juda, operatusque est bonum et rectum et verum, coram Domino Deo suo,

21. In universa cultura ministerii domus Domini, juxta legem et cæremonias, volens requirere Deum suum in toto corde suo: fecitque, et prosperatus est.

l'ordre de leurs familles, et aux lévites, *à compter* depuis vingt ans et au-dessus, en les divisant par troupes selon leur ordre. Avant l'ère chr. vulg. 727.

18. Enfin l'on prenoit, sur les choses qui avoient été offertes, des vivres pour toute la multitude *des descendans de Lévi*, pour les femmes et pour les enfans, garçons ou filles. "

19. Il y avoit même des descendans d'Aaron dans la campagne, et dans les faubourgs de toutes les villes, qui avoient soin de ce qu'il falloit donner à tous les mâles qui descendoient des prêtres ou des lévites.

20. Ezéchias accomplit donc tout ce que nous venons de dire dans toute l'étendue de Juda; et il fit ce qui étoit bon, droit et véritable, en la présence du Seigneur son Dieu,

21. Dans tout ce qui concerne le service de la maison du Seigneur, selon la loi et les cérémonies, cherchant Dieu de tout son cœur; il le fit, et tout lui réussit heureusement.

ou filles, à toute la multitude *de la famille de Lévi*; car ce qui avoit été *offert et* consacré, étoit *réservé* pour leur *être distribué avec* fidélité.

℣ 18. La fin de ce verset est fort obscure dans l'hébreu, où on lit, *quia in fidelitate eorum consecrabantur sanctum*. Peut-être qu'au lieu de באמונתם, *in fidelitate eorum*, il faudroit lire, במנותם, *in partes eorum*; et ensuite le verbe au singulier, en ce sens, *quia in partes eorum consecrabatur sanctum*; car ce qui étoit consacré étoit destiné pour leur partage.

CHAPITRE XXXII.

Sennachérib s'avance contre Jérusalem. Ezéchias exhorte son peuple. Blasphèmes de Sennachérib. Un ange extermine son armée. Gloire d'Ezéchias. Sa mort. Manassé lui succède.

IV. Rois, xviii. 13. *et suiv.* Isaïe, xxxvi.

Avant l'ère chr. vulg. 713.

Eccli. xlviii. 20.

1. Après que toutes ces choses eurent été fidèlement exécutées, Sennachérib, roi des Assyriens, vint; et étant entré dans *les terres de* Juda, il en assiégea les plus fortes places pour s'en rendre maître, *et il les prit.*"

1. Post quæ et hujuscemodi veritatem, venit Sennacherib rex Assyriorum: et ingressus Judam, obsedit civitates munitas, volens eas capere.

2. Ezéchias voyant que Sennachérib s'avançoit, et que tout l'effort de la guerre alloit tomber sur Jérusalem,

2. Quod cum vidisset Ezechias, venisse scilicet Sennacherib, et totum belli impetum verti contra Jerusalem,

3. Ayant tenu conseil avec les principaux de la cour, et les plus braves officiers, s'il ne falloit point boucher les sources des fontaines qui étoient hors de la ville; et tous en ayant été d'avis,

3. Iniito cum principibus consilio, virisque fortissimis, ut obturarent capita fontium, qui erant extra urbem: et hoc omnium decernente sententia,

4. Il assembla beaucoup de monde et ils bouchèrent toutes les sources et le ruisseau *appelé le torrent de Cédron*, qui couloit au milieu du pays, afin, disoient-ils, que si les rois des Assyriens viennent, ils ne trouvent point cette abondance d'eau.

4. Congregavit plurimam multitudinem, et obturaverunt cunctos fontes, et rivum qui fluebat in medio terræ, dicentes: Ne veniant reges Assyriorum, et inveniant aquarum abundantiam.

5. Il rebâtit aussi avec un grand soin tous les remparts qui avoient été ruinés, et fit faire des tours des-

5. Ædificavit quoque agens industrie, omnem murum, qui

℣ 1. Voyez au iv^e^ livre des Rois, xviii. 13.

fuerat dissipatus, et extruxit turres desuper, et forinsecus alterum murum : instauravitque Mello in civitate David, et fecit universi generis armaturam et clypeos.

sus " avec une autre *enceinte de* murailles par dehors : il rétablit la forteresse de Mello en la ville de David, et donna ordre que l'on fît toutes sortes d'armes " et de boucliers.

Avant l'ère chr. vulg. 713.

6. Constituitque principes bellatorum in exercitu : et convocavit universos in platea portæ civitatis, ac locutus est ad cor eorum, dicens :

6. Il nomma ensuite des officiers pour commander son armée ; puis, assemblant tout le monde dans la place de la porte de la ville, il leur adressa ce discours pour les animer :

7. Viriliter agite, et confortamini : nolite timere, nec paveatis regem Assyriorum, et universam multitudinem quæ est cum eo : multo enim plures nobiscum sunt, quam cum illo.

7. Soyez braves, et conduisez-vous en gens de cœur ; ne craignez point, et n'ayez point peur du roi des Assyriens, ni de toute cette multitude qui l'accompagne ; car il y a beaucoup plus de monde avec nous qu'avec lui. "

8. Cum illo enim est brachium carneum : nobiscum Dominus Deus noster, qui auxiliator est noster, pugnatque pro nobis. Confortatusque est populus hujuscemodi verbis Ezechiæ regis Juda.

8. Tout ce qui est avec lui, n'est qu'un bras de chair ; mais nous avons avec nous le Seigneur notre Dieu qui nous secourt, et combat pour nous. Le peuple prit un nouveau courage par ces paroles d'Ezéchias, roi de Juda.

9. Quæ postquam gesta sunt, misit Sennacherib rex Assyriorum servos suos in Jerusalem (ipse enim cum universo exercitu obsidebat Lachis), ad

9. Après cela Sennachérib, roi des Assyriens (qui assiégeoit Lachis avec toute son armée), envoya quelques officiers à Jérusalem vers Ezéchias, roi de Juda, et à tout le peuple qui étoit dans la ville, pour leur dire :

710.

℣ 5. Hébr. litt. *Et ascendere fecit super turres ;* vraisemblablemen t עַל, *super*, pour עָלָיו, *super eum :* il éleva des tours sur ce mur.

Ibid. Le mot hébreu signifie proprement les armes qu'on lance contre l'ennemi.

℣ 7. C'est ainsi qu'Elisée rassura son serviteur, en lui faisant voir une armée céleste, prête à secourir Israël. (4. *Reg.* VI. 16. 17.) Il y a lieu de croire qu'Ezéchias l'entendoit de même, comme la suite le prouve.

Avant l'ère chr. vulg. 710.

Ezechiam regem Juda, et ad omnem populum qui erat in urbe, dicens :

10. Voici ce que vous mande Sennachérib, roi des Assyriens : Sur qui pouvez-vous vous appuyer pour demeurer en repos assiégés dans Jérusalem ?

10. Hæc dicit Sennacherib rex Assyriorum : In quo habentes fiduciam sedetis obsessi in Jerusalem ?

11. Ne voyez-vous pas qu'Ezéchias vous trompe, pour vous faire mourir de faim et de soif, vous assurant que le Seigneur votre Dieu vous délivrera de la main du roi des Assyriens ?

11. Num Ezechias decipit vos, ut tradat morti in fame et siti, affirmans quod Dominus Deus vester liberet vos de manu regis Assyriorum ?

12. N'est-ce pas cet Ezéchias qui a renversé ses hauts lieux et ses autels, et qui a publié dans Juda et dans Jérusalem, un ordre qui porte que vous ne devez adorer que devant un seul autel, et que vous y brûlerez aussi votre encens ?

12. Numquid non est iste Ezechias, qui destruxit excelsa illius, et altaria, et præcepit Juda et Jerusalem, dicens : Coram altari uno adorabitis, et in ipso comburetis incensum ?

13. Ignorez-vous ce que nous avons fait, moi et mes ancêtres, à tous les peuples de la terre? Les dieux des nations, et de toutes les provinces du monde, ont-ils été assez forts pour les délivrer de mes mains? "

13. *An ignoratis quæ* ego fecerim, et patres mei, cunctis terrarum populis? numquid prævaluerunt dii gentium, omniumque terrarum, liberare regionem suam de manu mea ?

14. Qui de tous les dieux des nations que mes ancêtres ont ravagées, a pu tirer son peuple de mes mains, pour vous donner lieu de croire que votre Dieu pourra vous sauver d'une telle puissance? "

14. Quis est de universis diis gentium quas vastaverunt patres mei, qui potuerit eruere populum suum de manu mea, ut possit etiam Deus vester eruere vos de hac manu ?

15. Prenez donc garde qu'Ezé-

15. Non vos ergo

℣ 13. Ou peut-être, de leurs mains.
℣ 14. L'hébreu à la lettre, de mes mains.

decipiat Ezechias, nec vana persuasione deludat, neque credatis ei. Si enim nullus potuit deus cunctarum gentium atque regnorum liberare populum suum de manu mea, et de manu patrum meorum, consequenter nec Deus vester poterit eruere vos de manu mea.

chias ne vous trompe, et qu'il ne vous joue par une vaine persuasion; ne croyez rien de ce qu'il vous dit. Si aucun des dieux des nations et des autres royaumes, n'a pu délivrer son peuple de ma main et de celle de mes pères, votre Dieu par conséquent ne pourra non plus vous tirer de la mienne.

Avant l'ère chr. vulg. 710.

16. Sed et alia multa locuti sunt servi ejus contra Dominum Deum, et contra Ezechiam servum ejus.

16. Les officiers de Sennachérib dirent encore beaucoup d'autres choses contre le Seigneur Dieu, et contre Ezéchias son serviteur.

IV. Rois, XVIII. XIX. Isaïe, XXXVII.

17. Epistolas quoque scripsit plenas blasphemiæ in Dominum Deum Israel, et locutus est adversus eum : Sicut dii gentium ceterarum non potuerunt liberare populum suum de manu mea : sic et Deus Ezechiæ eruere non poterit populum suum de manu ista.

17. Il écrivit aussi des lettres pleines de blasphèmes contre le Seigneur Dieu d'Israël, et il parla contre lui, *en disant :* Comme les dieux des autres nations n'ont pu délivrer leur peuple de ma main, de même le Dieu d'Ezéchias ne pourra non plus sauver son peuple de cette puissance.

18. Insuper et clamore magno, lingua judaica, contra populum qui sedebat in muris Jerusalem, personabat, ut terreret eos, et caperet civitatem.

18. De plus, élevant sa voix de toutes ses forces *par le ministère de ses ambassadeurs,* " il parla en langue judaïque " au peuple qui étoit sur les murs de Jérusalem, pour l'épouvanter, et se rendre ainsi maître de la ville.

19. Locutusque est

19. Il parla contre le Dieu de Jéru-

℣ 18. Hébr. litt. élevant leur voix.... ils parlèrent, etc. Voyez au IV^e^ livre des Rois, XVIII. 28. XIX. 9.

Ibid. C'est-à-dire en langue hébraïque.

Avant l'ère chr. vulg. 710.

salem, comme *il avoit fait* contre les dieux des peuples de la terre qui sont l'ouvrage de la main des hommes.

contra Deum Jerusalem, sicut adversum deos populorum terræ, opera manuum hominum.

20. Mais le roi Ezéchias et le prophète Isaïe, fils d'Amos, opposèrent leurs prières à ces blasphèmes, et poussèrent jusqu'au ciel des cris *qui furent favorablement écoutés;*

20. Oraverunt igitur Ezechias rex, et Isaias filius Amos prophetes, adversum hanc blasphemiam, ac vociferati sunt usque in cœlum.

21. *Car* le Seigneur envoya un ange qui tua tout ce qu'il y avoit de gens forts et de combat dans l'armée du roi des Assyriens, *au nombre de cent quatre-vingt mille hommes,"* et le chef même qui les commandoit, " en sorte que *Sennachérib* s'en retourna avec ignominie en son pays, *ayant perdu toutes ses troupes.* Et étant entré dans le temple de son dieu, ses enfans qui étoient sortis " de lui, le tuèrent de leur *propre* épée.

21. Et misit Dominus angelum, qui percussit omnem virum robustum, et bellatorem, et principem exercitus regis Assyriorum : reversusque est cum ignominia in terram suam. Cumque ingressus esset domum dei sui, filii qui egressi fuerant de utero ejus, *interfecerunt* eum *gladio.*

22. Le Seigneur délivra ainsi Ezéchias et les habitans de Jérusalem de la main de Sennachérib, roi des Assyriens, et de la main de tous *leurs ennemis;* et il leur donna la paix avec leurs voisins.

22. Salvavitque Dominus Ezechiam et habitatores Jerusalem de manu Sennacherib regis Assyriorum, et de manu omnium, et præstitit eis quietem per circuitum.

23. Plusieurs même faisoient porter des victimes à Jérusalem, pour y offrir des sacrifices au Seigneur " et *faisoient* des présens à Ezéchias, roi de Juda, dont la ré-

23. Multi etiam deferebant hostias et sacrificia Domino in Jerusalem, et munera Ezechiæ regi Juda:

℣ 21. Voyez au IV^e^ livre des Rois, chap. XIX. ℣ 35.

Ibid. Hébr. qui tua tout ce qu'il y avoit d'hommes de guerre dans le camp du roi d'Assyrie, et avec eux leurs capitaines et leurs chefs.

Ibid. On lit irrégulièrement dans l'hébreu, ומיציאו, pour ומיציאי, selon les rabbins, ou plutôt ומוציאי, selon l'usage des Hébreux, *qui egressi fuerant.*

℣ 23. Hébr. Plusieurs faisoient porter des offrandes au Seigneur à Jérusalem, etc.

qui exaltatus est post hæc coram cunctis gentibus.

putation fut depuis fort grande parmi toutes les nations.

Avant l'ère chr. vulg. 710.

IV. Rois, xx. Isaïe, xxxviii *et* xxxix.

24. In diebus illis ægrotavit Ezechias usque ad mortem, et oravit Dominum: exaudivitque eum, et dedit ei signum.

24. En ce même temps, Ezéchias fut malade d'une maladie mortelle; et il fit sa prière au Seigneur, qui l'exauça, " *en lui accordant quinze ans de vie*, et il lui *en* donna un signe *et un gage assuré.*" 713.

25. Sed non juxta beneficia quæ acceperat, retribuit, quia elevatum est cor ejus: et facta est contra eum ira, et contra Judam et Jerusalem.

25. Mais Ezéchias ne rendit pas *à Dieu* ce qu'il *lui* devoit pour les biens qu'il avoit reçus *de lui*, parce que son cœur s'éleva *de ces faveurs du ciel, en montrant ses trésors avec ostentation aux ambassadeurs de Babylone;* " et la colère *de Dieu* s'alluma contre lui, contre Juda et contre Jérusalem, *pour le punir de cet orgueil.*

26. Humiliatusque est postea, eo quod exaltatum fuisset cor ejus, tam ipse, quam habitatores Jerusalem: et idcirco non venit super eos ira Domini in diebus Ezechiæ.

26. *Mais* il s'humilia ensuite avec tous les citoyens de Jérusalem, de ce que son cœur s'étoit élevé; c'est pourquoi la colère de Dieu ne vint point sur eux pendant la vie d'Ezéchias.

27. Fuit autem Ezechias dives, et inclytus valde, et thesauros sibi plurimos congregavit argenti et auri et lapidis pretiosi, aromatum, et armorum universi generis, et vasorum magni pretii:

27. Or Ezéchias fut *un prince* très-riche et très-glorieux; il amassa de grands trésors d'argent, d'or et de pierreries, d'aromates, de toutes sortes d'armes " et de vases de grand prix.

28. Apothecas quoque frumenti, vini, et

28. *Il avoit aussi* de grands magasins de blé, de vin et d'huile, des

✝ 24. Hébr. litt. *et dixit ei*, ויאמר לו, vraisemblablement pour ויעתר, *et exoratus est ei;* ce que la Vulgate exprime par *exaudivit eum.*

Ibid. Voyez au IV^e^ livre des Rois, xx. 1. et suivant.

✝ 25. Voyez au IV^e^ livre des Rois, xx. 12. et suivant.

✝ 27. Hébr. de boucliers, מגנים, *clypeorum*, peut-être pour מגדים, *rerum pretiosarum*, de choses précieuses.

Avant l'ère chr. vulg. 713.

étables *et* des écuries pour toute sorte de gros bétail et de bêtes de charge, et des bergeries pour ses troupeaux.

olei, et præsepia omnium jumentorum, caulasque pecorum,

29. Et il fit bâtir des villes pour lui, parce qu'il avoit une infinité de troupeaux de brebis, et de toutes sortes de grandes bêtes, et que le Seigneur lui avoit donné une abondance extraordinaire de biens.

29. Et urbes ædificavit sibi: habebat quippe greges ovium et armentorum innumerabiles, eo quod dedisset ei Dominus substantiam multam nimis.

30. C'est ce même *roi* Ezéchias qui boucha la haute fontaine des eaux de Gihon, *qui, par des aqueducs*, les fit couler sous terre à l'occident de la ville de David, " et qui réussit heureusement dans toutes ses entreprises.

30. Ipse est Ezechias, qui obturavit superiorem fontem aquarum Gihon, et avertit eas subter ad occidentem urbis David: in omnibus operibus suis fecit prospere quæ voluit.

31. Néanmoins Dieu pour le tenter, et pour faire voir tout ce qu'il avoit dans son cœur, se retira de lui dans cette ambassade des princes de Babylone, qui avoient été envoyés vers lui, pour s'informer du prodige qui étoit arrivé sur la terre *à son occasion.*"

31. Attamen in legatione principum Babylonis, qui missi fuerant ad eum, ut interrogarent de portento quod acciderat super terram, dereliquit eum Deus ut tentaretur, et nota fierent omnia quæ erant in corde ejus.

32. Pour le reste des actions d'Ezéchias, et de toutes ses bonnes œuvres, il est écrit dans les prophéties du prophète Isaïe, fils d'Amos, et dans le livre des rois de Juda et d'Israël.

32. Reliqua autem sermonum Ezechiæ, et misericordiarum ejus, scripta sunt in visione Isaiæ filii Amos prophetæ, et in libro regum Juda et Israel.

33. Ezéchias s'endormit enfin avec ses pères; et on l'ensevelit dans un lieu plus élevé que les tombeaux des rois ses prédécesseurs; tout Juda et tout Jérusalem célébrèrent ses funé-

33. Dormivitque Ezechias cum patribus suis, et sepelierunt eum super sepulchra filiorum David: et ce-

℣ 30. Autr. les fit couler sous terre, *et les fit entrer* dans la partie occidentale de la ville de David. 4. *Reg.* xx. 20.

℣ 31. C'est-à-dire de la rétrogradation du soleil. 4. *Reg.* xx. 11.

lebravit ejus exequias universus Juda, et omnes habitatores Jerusalem : regnavitque Manasses filius ejus pro eo.

railles ; et Manassé son fils régna en sa place. Avant l'ère chr. vulg. 713.

CHAPITRE XXXIII.

Impiété de Manassé. Sa captivité, son repentir, son retour à Jérusalem, sa mort. Amon lui succède. Impiété de ce prince ; il est mis à mort, et Josias règne à sa place.

IV. Rois, xxi.

1. Duodecim annorum erat Manasses cum regnare cœpisset, et quinquaginta quinque annis regnavit in Jerusalem.

1. Manassé avoit douze ans quand il commença de régner, et il en régna cinquante-cinq à Jérusalem. 698.

2. Fecit autem malum coram Domino, juxta abominationes gentium quas subvertit Dominus coram filiis Israel.

2. Mais il fit le mal devant le Seigneur, suivant les abominations des peuples que le Seigneur avoit exterminés devant les enfans d'Israël, *lorsqu'ils entrèrent dans la terre de Chanaan.*

3. Et conversus instauravit excelsa, quæ demolitus fuerat Ezechias pater ejus : construxitque aras Baalim, et fecit lucos, et adoravit omnem militiam cœli, et coluit eam.

3. Il rebâtit les hauts lieux que son père Ezéchias avoit démolis ; il dressa des autels à Baal, planta des bois profanes, adora toute la milice du ciel, et lui sacrifia.

4. Ædificavit quoque altaria in domo Domini, de qua dixerat Dominus : In Jerusalem erit nomen meum in æternum.

4. Il bâtit aussi des autels *profanes* dans la maison du Seigneur, de laquelle le Seigneur avoit dit : Mon nom demeurera éternellement dans Jérusalem.

5. Ædificavit autem ea cuncto exercitui cœ-

5. Et il les éleva, *ces autels*, en l'honneur de toute l'armée du ciel,

Avant l'ère chr. vulg. 698.

dans les deux vestibules " du temple du Seigneur.

6. Il fit aussi passer ses fils par le feu dans la vallée de Benennom, *pour les consacrer à Moloch;* " il observoit les songes," suivoit les augures, s'adonnoit à l'art de la magie, avoit auprès de lui des magiciens et des enchanteurs, et commit beaucoup de maux devant le Seigneur qui en fut irrité.

li, in duobus atriis domus Domini.

6. Transireque fecit filios suos per ignem in valle Benennom: observabat somnia, sectabatur auguria, maleficis artibus inserviebat, habebat secum magos et incantatores: multaque mala operatus est coram Domino, ut irritaret eum.

3. *Reg.* IX. 3. *et alibi.*

7. Il mit aussi une idole et une statue de fonte " dans la maison du Seigneur de laquelle Dieu avoit dit, parlant à David et à Salomon son fils: J'établirai mon nom pour jamais dans cette maison et dans Jérusalem, que j'ai choisie entre toutes les tribus d'Israël.

7. Sculptile quoque et conflatile signum posuit in domo Dei, de qua locutus est Deus ad David, et ad Salomonem filium ejus, dicens: In domo hac et in Jerusalem, quam elegi de cunctis tribubus Israel, ponam nomen meum *in* sempiternum.

8. Et je ne ferai plus sortir Israël de la terre que j'ai donnée à leurs pères, pourvu seulement qu'ils aient soin d'accomplir ce que je leur ai commandé, toute la loi, les cérémonies et les préceptes que je leur ai donnés par l'entremise de Moïse.

8. Et moveri non faciam pedem Israel de terra, quam tradidi patribus eorum: ita duntaxat si custodierint facere quæ præcepi eis, cunctamque legem et cæremonias, atque judicia per manum Moysi.

9. Manassé séduisit donc Juda et tous les habitans de Jérusalem, les porta à faire plus de mal que toutes les autres nations que le Sei-

9. Igitur Manasses seduxit Judam, et habitatores Jerusalem, ut facerent malum su-

℣ 5. C'est-à-dire dans les deux parvis.

℣ 6. Voyez la *Dissertation sur Moloch*, tome III.

Ibid. Hébr. autr. il aimoit les divinations. 4. *Reg.* XXI. 6.

℣ 7. Autr. une figure de sculpture *couverte de lames de métal jeté* en fonte. Ou simplement, selon l'hébreu, une idole de sculpture. 4. *Reg.* XXI. 7. Autr. une idole de Sémel, *ou de la déesse qui fut ensuite nommée Sémélé.*

per omnes gentes, quas subverterat Dominus a facie filiorum Israel.

gneur avoit détruites en présence des enfans d'Israël.

Avant l'ère chr. vulg. 698.

10. Locutusque est Dominus ad eum, et ad populum illius, et attendere noluerunt.

10. Et Dieu lui parla, à lui et à son peuple, *par le ministere de ses prophètes ;* " et ils ne voulurent point l'écouter.

11. Idcirco superinduxit eis principes exercitus regis Assyriorum : ceperuntque Manassen, et vinctum catenis atque compedibus duxerunt in Babylonem.

11. C'est pourquoi Dieu fit venir sur eux les princes de l'armée du roi des Assyriens qui, après avoir pris Manassé, lui mirent les fers aux pieds et aux mains, " et l'emmenèrent à Babylone.

12. Qui postquam coangustatus est, oravit Dominum Deum suum : et egit pœnitentiam valde coram Deo patrum suorum.

12. Manassé réduit à cette grande extrémité, pria le Seigneur son Dieu, et il conçut un très-vif repentir en la présence du Dieu de ses pères.

13. Deprecatusque est eum, et obsecravit intente, et exaudivit orationem ejus, reduxitque eum Jerusalem in regnum suum, et cognovit Manasses quod Dominus ipse esset Deus.

13. Il lui adressa ses gémissemens et ses instantes supplications ; et le Seigneur exauça sa prière, et le ramena à Jérusalem dans son royaume; et Manassé reconnut que le Seigneur étoit *le vrai* Dieu.

14. Post hæc ædificavit murum extra civitatem David, ad occidentem Gihon in convalle, ab introitu portæ piscium per circuitum, usque ad Ophel, et exaltavit illum vehementer : constituitque princi-

14. Après cela il fit travailler à la muraille " qui est hors de la ville de David, à l'occident de Gihon dans la vallée, depuis l'entrée de la porte des poissons, continuant l'enceinte jusqu'à Ophel ; et il éleva beaucoup cette muraille ; il mit aussi des officiers de l'armée dans toutes les places fortes de Juda.

℣ 10. Voyez au IVe livre des Rois, XXI. 10.

℣ 11. Quelques-uns traduisent l'hébreu : Qui après avoir pris Manassé *caché* dans des épines, le lièrent de chaînes d'airain, etc.

℣ 14. C'est peut-être une nouvelle enceinte de murailles qu'il fit de ce côté-là pour renfermer cette partie de la ville appelée ailleurs la seconde ville. 4. *Reg.* XXII. 14. *Infr.* XXXIV. 22. *Sophon.* I. 10.

Avant l'ère chr. vulg. 698.

15. Il ôta les dieux étrangers et l'idole de la maison du Seigneur ; *il détruisit* les autels qu'il avoit fait faire sur la montagne de la maison du Seigneur et dans Jérusalem, et fit jeter tout hors de la ville.

15. Et abstulit deos alienos, et simulacrum de domo Domini : aras quoque, quas fecerat in monte domus Domini, et in Jerusalem, et projecit omnia extra urbem.

16. Il rétablit aussi l'autel du Seigneur, et sur cet autel il immola des victimes, et des hosties pacifiques et d'action de graces ; " et il ordonna à *tous les peuples de* Juda de servir le Seigneur Dieu d'Israël.

16. Porro instauravit altare Domini, et immolavit super illud victimas, et pacifica, et laudem : præcepitque Judæ ut serviret Domino Deo Israel.

17. Cependant le peuple immoloit encore sur les hauts lieux au " Seigneur son Dieu, *Manassé ne s'étant pas senti assez d'autorité pour les détruire entièrement.*

17. Attamen adhuc populus immolabat in excelsis Domino Deo suo.

18. Le reste des actions de Manassé, la prière qu'il fit à son Dieu, et les remontrances qui lui furent faites par les prophètes qui lui parloient de la part du Seigneur Dieu d'Israël, sont rapportées dans le livre des rois d'Israël. "

18. Reliqua autem gestorum Manasse, et obsecratio ejus ad Deum suum, verba quoque videntium, qui loquebantur ad eum in nomine Domini Dei Israel, continentur in sermonibus regum Israel.

19. La prière aussi qu'il fit à Dieu, et la manière dont Dieu l'exauça, tous les crimes qu'il commit et le mépris *qu'il eut pour Dieu*, " les hauts lieux qu'il fit construire, les bois profanes qu'il planta, et les statues qu'il y érigea avant sa péni-

19. Oratio quoque ejus et exauditio, et cuncta peccata atque contemptus, loca etiam in quibus ædificavit excelsa, et fecit lucos et statuas, ante-

✠ 16. Héb. des victimes, de sacrifices pacifiques et d'actions de graces.

✠ 17. Hébr. mais seulement au Seigneur son Dieu.

✠ 18. Ou de Juda. Voyez au chap. xx. ✠ 34.

✠ 19. Hébr. et ses transgressions.

quam ageret pœnitentiam, scripta sunt in sermonibus Hozai.

tence, sont écrits dans le livre d'Hozaï.

Avant l'ère chr. vulg. 698.

20. Dormivit ergo Manasses cum patribus suis, et sepelierunt eum in domo sua : regnavitque pro eo filius ejus Amon.

20. Manassé s'endormit donc avec ses pères, et fut enseveli dans sa maison ; [y] et son fils Amon régna en sa place.

643.

21. Viginti duorum annorum erat Amon cum regnare cœpisset, et duobus annis regnavit in Jerusalem.

21. Amon avoit vingt-deux ans quand il commença de régner, et il régna deux ans dans Jérusalem.

22. Fecitque malum in conspectu Domini sicut fecerat Manasses pater ejus : et cunctis idolis quæ Manasses fuerat fabricatus, immolavit atque servivit.

22. Il fit le mal en la présence du Seigneur, comme Manassé son père avoit fait *au commencement de son règne ;* il sacrifia à toutes les idoles que Manassé avoit fait faire, et il les adora.

23. Et non est reveritus faciem Domini, sicut reveritus est Manasses pater ejus : et multo majora deliquit.

23. Et il ne respecta point le Seigneur, comme son père Manassé l'avoit respecté *dans les dernières années de sa vie ;* mais il commit des crimes beaucoup plus grands.

24. Cumque conjurassent adversus eum servi sui, interfecerunt eum in domo sua.

24. Ses serviteurs conspirèrent contre lui, et le tuèrent dans sa maison.

25. Porro reliqua populi multitudo, cæsis iis qui Amon percusserant, constituit regem Josiam filium ejus pro eo.

25. Mais le reste du peuple ayant fait mourir tous ceux qui avoient tué Amon, établit roi Josias son fils au lieu de lui.

[y] 20. La préposition *in* est omise dans l'hébreu. Voyez au IV^e^ livre des Rois, XXI. 18.

CHAPITRE XXXIV.

Piété de Josias. Il fait réparer le temple. On y trouve le livre de la loi. Josias envoie consulter la prophétesse Holda. Renouvellement de l'alliance d'Israël avec le Seigneur.

IV. Rois, xxii.

Avant l'ère chr. vulg. 641.

1. Josias avoit huit ans quand il commença de régner; et il régna trente-un ans ℣ à Jérusalem.

1. Octo annorum erat Josias, cum regnare cœpisset, et triginta et uno anno regnavit in Jerusalem.

2. Il fit ce qui étoit bon en la présence du Seigneur, et marcha dans les voies de David son père, sans se détourner, ni à droite, ni à gauche.

2. Fecitque quod erat rectum in conspectu Domini, et ambulavit in viis David patris sui: non declinavit neque ad dexteram, neque ad sinistram.

3. Dès la huitième année de son règne, étant encore fort jeune, il commença de chercher le Dieu de David son père; et la douzième année après qu'il eut commencé de régner, il purifia ℣ Juda et Jérusalem des hauts lieux, des bois profanes, des idoles et des figures de sculpture. ℣

3. Octavo autem anno *regni sui*, cum adhuc esset puer, cœpit quærere Deum patris sui David: et duodecimo anno, postquam regnare cœperat, mundavit Judam et Jerusalem ab excelsis, et lucis, simulachrisque et sculptilibus.

4. Il fit détruire en sa présence les autels de Baal, et briser les idoles ℣ qu'on avoit posées dessus; il fit encore abattre les bois profanes, et mit

4. Destruxeruntque coram eo aras Baalim: et simulachra quæ superposita fuerant, de-

℣ 1. Ou trente-deux, selon la Chronique d'Eusèbe. Voyez ce qui sera dit sur cela dans la *Dissertation sur les* 390 *ans dont il est parlé dans la prophétie du chapitre* IV *d'Ezéchiel*; cette Dissertation sera placée à la tête du livre de ce prophète, tome XV.

℣ 3. Hébr. Et la douzième année, il commença à purifier, etc.

Ibid. Hébr. des idoles, soit de sculpture, soit de fonte.

℣ 4. La plupart croient que l'hébreu doit s'entendre des idoles du soleil; d'autres, des niches qu'on plaçoit sur les autels consacrés à Baal, et où l'on mettoit sa statue.

moliti sunt : lucos etiam et sculptilia succidit atque comminuit: et super tumulos eorum qui eis immolare consueverant, fragmenta dispersit.

en pièces les idoles qui y étoient, " et en jeta tous les morceaux sur les tombeaux de ceux qui avoient accoutumé de leur offrir des victimes.

Avant l'ère chr. vulg. 641

5. Ossa præterea sacerdotum combussit in altaribus idolorum, mundavitque Judam et Jerusalem.

5. De plus, il brûla les os des prêtres *des idoles* sur leurs autels, et purifia Juda et Jérusalem.

6. Sed et in urbibus Manasse, et Ephraim, et Simeon usque Nephthali, cuncta subvertit.

6. Il renversa encore tout dans les villes de Manassé, d'Ephraïm et de Siméon, jusqu'à Nephthali. "

7. Cumque altaria dissipasset, et lucos, et sculptilia contrivisset in frusta, cunctaque delubra demolitus esset de universa terra Israel, reversus est in Jerusalem.

7. Et après qu'il eut renversé les autels et les bois profanes, et qu'il eut mis en pièces les idoles, et détruit tous leurs temples " dans toute la terre d'Israël, il s'en revint à Jérusalem.

8. Igitur anno octavo decimo regni sui, mundata jam terra, et templo Domini, misit Saphan, filium Eseliæ, et Maasiam principem civitatis, et Joha filium Joachaz a commentariis, ut instaurarent domum Domini Dei sui.

8. Ainsi dans la dix-huitième année de son règne, ayant déjà purifié la terre et le temple du Seigneur, il envoya Saphan, fils d'Eselias, " et Maasias, gouverneur de la ville, Joha, fils de Joachaz, son secrétaire, " pour rétablir la maison du Seigneur son Dieu.

623

℣ 4. Hébr. litt: *succidit, et lucos, et sculptilia contrivit atque comminuit*; vraisemblablement il faudroit lire, et *succidit lucos*.

℣ 6. La version grecque dit : *Il renversa tout* dans les villes de Manassé, etc..., dans les lieux de leurs dépendances tout autour. L'hébreu pourroit se traduire : et dans leurs environs *devenus* déserts, בחר בתיחם, en deux mots, que les rabbins réunissent. On auroit peut-être lu originairement בער ביתהם, *combussit domus eorum*. Et dans les villes de Manassé, etc., il brûla leurs temples.

℣ 7. L'expression de l'hébreu est ici la même que les interprètes expliquent des idoles du soleil, au ℣ 4.

℣ 8. Autr. Saphan, fils d'Eselia *ou Aslia, secrétaire*. 4. *Reg.* XXII. 5.

Ibid. Ou chancelier. Voyez la *Dissertation sur les officiers des rois de Juda*, tome VI.

Avant l'ère chr. vulg. 623.

9. Ils vinrent trouver le grand-prêtre Helcias ; et ayant reçu de lui l'argent qui avoit été porté en la maison du Seigneur, et que les lévites et les portiers ″ avoient recueilli *de tatribu* de Manassé et d'Ephraïm, et de tout ce qui étoit resté d'Israël, et encore de tout Juda et Benjamin, et de ceux qui demeuroient à Jérusalem,

9. Qui venerunt ad Helciam sacerdotem magnum : acceptamque ab eo pecuniam, quæ illata fuerat in domum Domini, et quam congregaverant levitæ, et janitores de Manasse et Ephraim, et universis reliquiis Israel, ab omni quoque Juda et Benjamin, et habitatoribus Jerusalem,

10. Ils le mirent entre les mains de ceux qui faisoient travailler les ouvriers dans le temple, pour le rétablir, et pour en réparer toutes les ruines. ″

10. Tradiderunt in manibus eorum qui præerant operariis in domo Domini, ut instaurarent templum, et infirma quæque sarcirent.

11. Et ceux-ci donnèrent cet argent à des ouvriers et à des tailleurs de pierres, ″ afin qu'ils en achetassent des pierres des carrières, et du bois pour la charpente, et pour faire les planchers des maisons que les rois de Juda avoient détruites.

11. At illi dederunt eam artificibus et cæmentariis, ut emerent lapides de *lapicidinis*, et *ligna* ad commissuras ædificii, et ad contignationem domorum, quas destruxerant reges Juda :

12. Et ces officiers s'acquittoient fidèlement de toutes choses. Or ceux qui avoient soin de faire travailler les ouvriers, et qui pressoient l'ouvrage, étoient Jahath et Abdias de la race de Mérarî, Zacharias et Mosollam de la race de Caath ; tous lévites qui savoient jouer des instrumens.

12. Qui fideliter cuncta faciebant. Erant autem præpositi operantium Jahath et Abdias de filiis Merari, Zacharias et Mosollam de filiis Caath, qui urgebant opus : omnes levitæ scientes organis canere.

13. Mais ceux qui portoient les far-

13. Super eos vero,

✝ 9. Hébr. les lévites portiers.

✝ 10. Hébr. autr. Ils le mirent entre les mains des entrepreneurs qui avoient l'inspection de la maison du Seigneur ; et il fut distribué par les entrepreneurs, chargés de faire les réparations du temple. 4. *Reg.* XXII. 5. On lit dans l'hébreu, מעשי, *facientis*, pour עשי, *facientium*.

✝ 11. Hébr. autr. et aux architectes.

qui ad diversos usus onera portabant, erant scribæ, et magistri de levitis janitores.

14. Cumque efferrent pecuniam quæ illata fuerat in templum Domini, reperit Helcias sacerdos librum legis Domini per manum Moysi.

15. Et ait ad Saphan scribam : Librum legis inveni in domo Domini. Et tradidit ei.

16. At ille intulit volumen ad regem, et nuntiavit ei dicens : Omnia quæ dedisti in manu servorum tuorum, ecce complentur.

17. Argentum quod repertum est in domo Domini, conflaverunt : datumque est præfectis artificum, et diversa opera fabricantium.

18. Præterea tradidit mihi Helcias sacerdos hunc librum. Quem cum rege præsente recitasset,

19. Audissetque ille verba legis, scidit vestimenta sua,

20. Et præcepit Helciæ, et Ahicam filio

deaux pour divers usages étoient commandés par des scribes, des juges et des portiers de l'ordre des lévites.

Avant l'ère chr. vulg. 623.

14. Or comme on transportoit l'argent qui avoit été porté au temple du Seigneur, le pontife Helcias trouva un livre de la loi du Seigneur *donnée"* par les mains de Moïse.

15. Et il dit au secrétaire Saphan : J'ai trouvé le livre de la loi du Seigneur dans le temple. Et il le lui mit entre les mains.

16. Saphan porta ce livre au roi, et lui rendant compte de tout, lui dit : Ce que vous avez commandé à vos serviteurs s'exécute fidèlement.

17. Ils ont ramassé" tout l'argent qu'ils ont trouvé dans la maison du Seigneur, et ils l'ont donné à ceux qui veillent sur les ouvriers et sur les gens de métier, qui font divers ouvrages.

18. Outre cela, le pontife Helcias m'a encore chargé de ce livre; et il le lut devant le roi.

19. Le roi ayant entendu les paroles de la loi *et les maux dont elle menace ceux qui en seront les violateurs,* déchira ses vêtemens ; "

20. Et il donna ses ordres à Helcias, à Ahicam, fils de Saphan, à

✝ 14. Autr. *écrit* de la main de Moïse. D. Calmet croit que c'étoient les chapitres xxviii. xxix. xxx. et xxxi. du Deutéronome. *Infr.* ✝ 19. Voyez au iv^e^ livre des Rois, xxii. 8. D'autres croient que c'étoit l'original entier des cinq livres de Moïse.

✝ 17. Litt. ils ont fondu. On réduisit en lingots l'argent que le peuple avoit offert en petits morceaux ; l'argent monnoyé n'étoit pas encore en usage dans ce pays. Peut-être qu'au lieu de ויתיכו, *et conflaverunt,* il faudroit lire ויתכנו, *et ponderaverunt,* ils ont pesé. On pesoit l'argent.

✝ 19. Les menaces qui effrayèrent Josias, sont apparemment celles qui se lisent au chap. xxviii du Deutéronome.

Avant l'ère chr. vulg. 623.

Abdon, ℣ fils de Micha, à Saphan secrétaire, et à Asaas, ℣ officier du roi, et leur dit :

21. Allez, et priez ℣ le Seigneur pour moi et pour ce qui reste d'Israël et de Juda ; *consultez-le* sur tout ce qui est écrit dans ce livre qui a été trouvé ; car *il paroît par-là que* la colère du Seigneur est prête à fondre sur nous, parce que nos pères n'ont point écouté les paroles du Seigneur, ni accompli ce qui a été écrit dans ce livre.

22. Helcias et les autres qui avoient été envoyés par le roi, ℣ s'en allèrent donc trouver la prophétesse Olda, femme de Sellum, fils de Thécuath, fils de Hasra, ℣ gardien des vêtemens, laquelle demeuroit à Jérusalem dans la seconde *partie de la ville*, et ils lui dirent ce que nous venons de rapporter ci-dessus.

23. Olda leur répondit : Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : Dites à l'homme qui vous a envoyés vers moi :

24. Le Seigneur a dit : Je vais faire tomber sur ce lieu et sur ses habitans les maux et toutes les malédictions qui sont écrites dans ce livre qui a été lu devant le roi de Juda,

25. Parce qu'ils m'ont abandonné,

Saphan, Abdon filio Micha, Saphan quoque scribæ, et Asaæ servo regis, dicens :

21. Ite, et orate Dominum pro me, et pro reliquiis Israel et Juda, super universis sermonibus libri istius, qui repertus est : magnus enim furor Domini stillavit super nos, eo quod non custodierint patres nostri verba Domini, ut facerent omnia quæ scripta sunt in isto volumine.

22. Abiit ergo Helcias, et hi qui simul a rege missi fuerant, ad Oldam prophetidem, uxorem Sellum filii Thecuath, filii Hasra custodis vestium, quæ habitabat in Jerusalem in secunda : et locuti sunt ei verba quæ supra narravimus.

23. At illa respondit eis : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Dicite viro qui misit vos ad me :

24. Hæc dicit Dominus : Ecce ego inducam mala super locum istum, et super habitatores ejus, cunctaque maledicta quæ scripta sunt in libro hoc, quem legerunt coram rege Juda :

25. Quia dereliqué-

℣ 20. Ou Achobor. 4. *Reg.* xxii. 12.
Ibid. Hébr. Isaïas. *Ibid.*
℣ 21. Hébr. consultez le Seigneur. 4. *Reg.* xxii. 13.
℣ 22. Hébr. litt. *et quos rex*; le mot *misit* est omis.
Ibid. Ou Araas. 4. *Reg.* xxii. 14.

runt me, et sacrificaverunt diis alienis, ut me ad iracundiam provocarent in cunctis operibus manuum suarum : idcirco stillabit furor meus super locum istum, et non extinguetur.

qu'ils ont sacrifié aux dieux étrangers, et qu'ils m'ont irrité par toutes les œuvres de leurs mains, *sans en avoir fait une pénitence durable et sincère.* C'est pourquoi ma fureur se répandra sur ce lieu, et elle ne s'apaisera point.

Avant l'ère chr. vulg. 623.

26. Ad regem autem Juda, qui misit vos pro Domino deprecando, sic loquimini: Hæc dicit Dominus Deus Israel : Quoniam audisti verba voluminis,

26. Quant au roi de Juda qui vous a envoyés pour implorer, par des prières, la miséricorde du Seigneur," vous lui direz : Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : Parce que vous avez écouté les paroles de ce livre ,"

27. Atque emollitum est cor tuum, et humiliatus es in conspectu Dei super his quæ dicta sunt contra locum hunc, et habitatores Jerusalem, reverituscque faciem meam, scidisti vestimenta tua, et flevisti coram me : ego quoque exaudivi te, dicit Dominus.

27. Que votre cœur en a été attendri et que vous vous êtes humilié devant Dieu, en entendant les maux dont Dieu menace ce lieu-ci et les habitans de Jérusalem," et parce que vous avez été touché de ma crainte," que vous avez déchiré vos vêtemens, et que vous avez pleuré devant moi, je vous" ai aussi exaucé, dit le Seigneur.

28. Jam enim colligam te ad patres tuos, et infereris in sepulchrum tuum in pace : nec videbunt oculi tui omne malum quod ego inducturus sum super locum istum et super habitatores ejus. Retulerunt itaque regi cuncta quæ dixerat.

28. C'est pourquoi je vous ferai reposer avec vos pères ; vous serez mis en paix dans votre tombeau ; et vos yeux ne verront point tous les maux que je dois faire tomber sur cette ville et sur ses habitans. Ils vinrent donc rapporter au roi tout ce que cette prophétesse leur

℣ 26. Hébr. pour consulter le Seigneur. 4. *Reg.* XXII. 18.

Ibid. On lit dans l'hébreu, *Verba quæ audisti, propterea emollitum est cor tuum, etc.* Vraisemblablement par transposition de copiste, au lieu de *propterea quod audisti verba mea* (ou comme le dit la Vulgate, *verba voluminis*), *et emollitum est*, etc.

℣ 27. Hébr. ce lieu et ses habitans.

Ibid. Hébr. et parce que vous vous êtes humilié devant moi.

Ibid. Le pronom *te* manque dans l'hébreu.

Avant l'ère chr. vulg. 623.

IV. Rois, xxiii. 1.-20.

29. Et le roi ayant fait assembler tous les anciens de Juda et de Jérusalem,

30. Il monta à la maison du Seigneur, accompagné de tous les hommes de Juda et des citoyens de Jérusalem, des prêtres, des lévites et de tout le peuple, depuis le plus petit jusqu'au plus grand. Ils se mirent tous à écouter dans la maison du Seigneur; " et le roi leur lut toutes les paroles de ce livre;

31. Et se tenant debout dans son tribunal, " il fit alliance avec le Seigneur pour marcher après lui dans ses voies, et pour garder ses préceptes, ses ordonnances et ses cérémonies, de tout son cœur et de toute son ame, et pour accomplir ce qui étoit écrit dans ce livre qu'il avoit lu.

32. Et il fit promettre avec serment la même chose à tous ceux qui s'étoient trouvés à Jérusalem " et dans *la terre de* Benjamin; et tous ceux qui demeuroient à Jérusalem consentirent à cette alliance du Seigneur Dieu de leurs pères.

33. Ainsi Josias bannit toutes sortes d'abominations de toutes les terres des enfans d'Israël, et il obligea tous ceux qui restoient encore dans Israël, à servir le Seigneur leur

29. At ille, convocatis universis majoribus natu Juda et Jerusalem,

30. Ascendit in domum Domini, unaque omnes viri Juda et habitatores Jerusalem, sacerdotes et levitæ, et cunctus populus a minimo usque ad maximum. Quibus audientibus in domo Domini, legit rex omnia verba voluminis:

31. Et stans in tribunali suo, percussit fœdus coram Domino, ut ambularet post eum, et custodiret præcepta, et testimonia, et justificationes ejus *in toto corde suo, et in tota anima sua*, faceretque quæ scripta sunt in volumine illo quod legerat.

32. Adjuravit quoque super hoc omnes qui reperti fuerant in Jerusalem et Benjamin, et fecerunt habitatores Jerusalem juxta pactum Domini Dei patrum suorum.

33. Abstulit ergo Josias cunctas abominationes de universis regionibus filiorum Israel: et fecit omnes

† 30. Hébr. et il lut devant eux toutes les paroles du livre de l'alliance qui avoit été trouvé dans la maison du Seigneur. *Reg.* xxiii. 2.

† 31. C'est-à-dire sur l'estrade que Salomon avoit fait mettre au milieu du temple. *Supr.* vi. 13.

† 32. Il faudroit peut-être lire : dans Juda et dans Benjamin.

qui residui erant in Israel, servire Domino Deo suo. Cunctis diebus ejus non recesserunt a Domino Deo patrum suorum.

Dieu. Et tant qu'il vécut, ils ne se séparèrent point du Seigneur Dieu de leurs pères.

Avant l'ère chr. vulg. 623.

CHAPITRE XXXV.

Pâque célébrée à Jérusalem sous Josias. Ce prince attaque le roi d'Egypte, et est tué dans le combat.

IV. Rois, xxiii. 21.-30.

1. Fecit autem Josias in Jerusalem phase Domino, quod immolatum est quarta decima die mensis primi:

2. Et constituit sacerdotes in officiis suis, hortatusque est eos ut ministrarent in domo Domini.

3. Levitis quoque, ad quorum eruditionem omnis Israel sanctificabatur Domino, locutus est: Ponite arcam in sanctuario templi, quod ædificavit Salomon filius David rex Israel, nequaquam enim eam ultra portabitis: nunc autem ministrate Domino Deo vestro, et populo ejus Israel.

1. Josias fit ensuite célébrer à Jérusalem la pâque du Seigneur, et elle fut immolée le quatorzième jour du premier mois.

2. Il établit les prêtres dans leurs fonctions, et les exhorta à servir dans la maison du Seigneur.

3. Il parla aussi aux lévites, par les exhortations desquels tout Israël étoit sanctifié au Seigneur, " *et il leur dit :* Remettez l'arche dans le sanctuaire du temple que Salomon, fils de David, roi d'Israël, a fait bâtir; car vous ne la porterez plus *d'un lieu à un autre, comme vous avez fait depuis qu'on l'a ôtée du sanctuaire où elle avoit été placée;* " ayez seulement soin maintenant de servir le Seigneur votre Dieu et son peuple d'Israël *dans l'ordre qui a été ci-devant observé.*

† 3. Hébr. autr. établis pour tout Israël et consacrés au Seigneur. On lit dans l'hébreu irrégulièrement : הַמְבִנִים; les rabbins veulent que ce soit pour הַמְבִינִים, *qui dabant intelligentiam ad omnem Israel.* Peut-être seroit-ce pour הַמְוֻכָנִים, *qui constituti erant pro omni Israel*, qui étoient établis pour tout Israël et consacrés au Seigneur.

Ibid. On croit qu'elle fut ôtée par Manassé, lorsqu'il plaça une idole dans le temple. *Supr.* xxiii. 7.

Avant l'ère chr. vulg. 623.

4. Préparez-vous donc par vos maisons et par vos familles, selon la distribution de chacun de vous, ainsi que l'avoit ordonné David roi d'Israël, et que l'a écrit Salomon son fils.

4. Et præparate vos per domos et cognationes vestras in divisionibus singulorum, sicut præcepit David rex Israel, et descripsit Salomon filius ejus.

5. Et servez dans le sanctuaire, selon la distribution des familles et des compagnies établies parmi les lévites. "

5. Et ministrate in sanctuario per familias turmasque leviticas,

6. Après vous être sanctifiés, immolez la pâque et disposez aussi vos frères" à pouvoir faire ce que le Seigneur a commandé par le ministère de Moïse.

6. Et sanctificati immolate phase : fratres etiam vestros, ut possint juxta verba quæ locutus est Dominus in manu Moysi, facere, præparate.

7. Josias donna à tout le peuple qui se trouva à la solennité de pâque, des agneaux et des chevreaux de ses troupeaux, et du reste de son bétail" *jusqu'à* trente mille, et trois mille bœufs ; le roi donna tous ces animaux de son propre bien.

7. Dedit præterea Josias omni populo qui ibi fuerat inventus in solemnitate phase, agnos et hædos de gregibus, et reliqui pecoris triginta *millia*, boum *quoque tria millia* : hæc de regis universa substantia.

8. Ses officiers offrirent aussi ce qu'ils avoient promis, tant au peuple, qu'aux prêtres et aux lévites. Outre cela, " Helcias, Zacharias et Jahiel, qui étoient les premiers officiers de la maison du Seigneur, donnèrent aux prêtres pour célébrer cette pâque deux mille six cents bê-

8. Duces quoque ejus sponte quod voverant, obtulerunt, tam populo quam sacerdotibus et levitis. Porro Helcias, et Zacharias, et Jahiel, principes domus Do-

℣ 5. Hébr. autr. servez dans le sanctuaire ; et de même que *tout le reste de* vos frères enfans du peuple sont distingués entre eux *par tribus et* par familles, qu'ainsi les lévites gardent aussi entre eux le partage des familles.

℣ 6. Hébr. autr. Immolez la pâque, après vous être sanctifiés, et vous être préparés à *servir* vos frères, pour accomplir, etc.

℣ 7. Autr. Josias donna à tout le peuple qui se trouva à cette solennité, du bétail, soit agneaux, soit chevreaux, toutes *victimes* pour la pâque, etc.

℣ 8. La conjonction *porro* manque dans l'hébreu.

mini, dederunt sacerdotibus ad faciendum phase pecora commixtim duo millia sexcenta, et boves trecentos.

tes de menu bétail," avec trois cents bœufs.

Avant l'ère chr. vulg. 623.

9. Chonenias autem, et Semeias, etiam Nathanael fratres ejus, nec non Hasabias, et Jehiel et Jozabad, principes levitarum, dederunt ceteris levitis ad celebrandum phase quinque millia pecorum, et boves quingentos.

9. Mais Chonénias avec Séméias et Nathanaël ses frères, comme aussi Hasabias et Jéhiel, et Jozabad, chefs des lévites, donnèrent aux autres lévites pour célébrer la pâque, cinq mille menues bêtes" et cinq cents bœufs.

10. Præparatumque est ministerium, et steterunt sacerdotes in officio suo: levitæ quoque in turmis, juxta regis imperium.

10. Après que tout fut préparé pour ce ministère, les prêtres se rendirent à leurs fonctions, et les lévites aussi divisés par compagnies, selon le commandement du roi.

11. Et immolatum est phase: asperseruntque sacerdotes manu sua sanguinem, et levitæ detraxerunt pelles holocaustorum:

11. On immola donc la pâque; et les prêtres, en répandirent de leur propre main le sang," et les lévites écorchèrent les victimes des holocaustes:"

12. Et separaverunt ea ut darent per domos et familias singulorum, et offerrentur Domino, sicut scriptum est in libro Moysi: de bobus quoque fecerunt similiter.

12. Et ils les séparèrent, pour les distribuer par les maisons et les familles, et" pour les offrir au Seigneur, selon ce qui est écrit dans le livre de Moïse; et ils firent la même chose des bœufs.

13. Et assaverunt phase super ignem, juxta quod in lege

13. Ensuite ils firent rôtir la pâque sur le feu, comme il est écrit dans la loi; ils firent cuire les victimes

℣ 8. Le mot צאן, rendu dans la Vulgate par *pecora commixtim*, manque dans l'hébreu.

℣ 9. Le mot צאן, *pecorum*, manque encore ici dans l'hébreu.

℣ 11. Hébr. autr. *Les enfans d'Israël* immolèrent donc la pâque; et les prêtres *en* répandirent le sang *qu'ils recevoient* de leurs mains. Le mot *sanguinem*, דם, est omis dans l'hébreu.

Ibid. Pour aider les prêtres à qui cette fonction devoit être réservée. *Supr.* xxx. 17.

℣ 12. Autr. afin qu'elles les offrissent.

Avant l'ère chr. vulg. 623.

pacifiques dans des marmites, des chaudrons et des pots ; et les distribuèrent promptement à tout le peuple.

14. Après quoi ils en préparèrent pour eux et pour les prêtres ; car les prêtres furent occupés jusqu'à la nuit à offrir les holocaustes et les graisses ; ce qui fut cause que les lévites ne purent en préparer pour eux, et pour les prêtres, fils d'Aaron, que les derniers. "

15. Les chantres, fils d'Asaph, étoient aussi là dans leur rang, selon l'ordre de David, d'Asaph, d'Héman et d'Idithun, prophètes " du roi ; les portiers étoient aussi soigneux de garder toutes les portes, sans s'éloigner un seul moment de leur office ; c'est pourquoi les lévites leurs frères leur préparèrent à manger. "

16. Tout le culte du Seigneur fut donc exactement accompli ce jour-là, soit dans la célébration de la pâque, soit dans l'oblation des holocaustes qui se fit sur l'autel du Seigneur, selon que le roi Josias l'avoit ordonné.

17. Et les enfans d'Israël qui se trouvèrent là firent la pâque en ce temps, et célébrèrent les azymes durant sept jours.

scriptum est : pacificas vero hostias coxerunt in lebetibus, et cacabis, et ollis, et festinato distribuerunt universæ plebi :

14. Sibi autem, et sacerdotibus postea paraverunt : nam in oblatione holocaustorum et adipum usque ad noctem sacerdotes fuerunt occupati : unde levitæ sibi et sacerdotibus filiis Aaron paraverunt novissimis.

15. Porro cantores filii Asaph stabant in ordine suo, juxta præceptum David, et Asaph, et Heman, et Idithun prophetarum regis : janitores vero per portas singulas observabant, ita ut nec puncto quidem discederent a ministerio : quam obrem et fratres eorum levitæ paraverunt eis cibos.

16. Omnis igitur cultura Domini rite completa est in die illa, ut facerent phase, et offerrent holocausta super altare Domini, juxta præceptum regis Josiæ.

17. Feceruntque filii Israel, qui reperti fuerant ibi, phase in tempore illo, et so-

✝ 14. Hébr. ainsi les lévites en préparèrent pour eux, et pour les prêtres, fils d'Aaron.

✝ 15. On lit dans l'hébreu, חזים, *videntis*, pour חזין, *videntium*, que la Vulgate exprime par *prophetarum*.

Ibid. Hébr. autr. c'est pourquoi les lévites leurs frères leur préparèrent aussi *les victimes*.

lemnitatem azymorum septem diebus.

18. Non fuit phase simile huic in Israel a diebus Samuelis prophetæ : sed nec quisquam de cunctis regibus Israel fecit phase sicut Josias, sacerdotibus et levitis, et omni Judæ et Israel qui repertus fuerat, et habitantibus in Jerusalem.

19. Octavo decimo anno regni Josiæ hoc phase celebratum est.

20. Postquam instauraverat Josias templum, ascendit Nechao rex Ægypti ad pugnandum in Charcamis juxta Euphraten : et processit in occursum ejus Josias.

21. At ille, missis ad eum nuntiis, ait : Quid mihi et tibi est, rex Juda? non adversum te hodie venio, sed contra aliam pugno domum, ad quam me Deus festinato ire præcepit : desine adversum Deum facere, qui mecum est, ne interficiat te.

22. Noluit Josias reverti, sed præparavit contra eum bellum, nec acquievit sermonibus Nechao ex ore

Avant l'ère chr. vulg. 623.

18. Il n'y eut point de pâque semblable à celle-ci dans Israël, depuis le temps du prophète Samuël ; et de tous les rois d'Israël, il n'y en a point eu qui ait fait une pâque comme celle que Josias fit avec les prêtres, les lévites, tout le peuple de Juda, et ce qui se trouva d'Israël, et les habitans de Jérusalem.

19. Cette pâque fut célébrée la dix-huitième année du règne de Josias *avec une magnificence extraordinaire.*

610.

20. Après que Josias eut réparé le temple, Néchao, roi d'Egypte, alla porter la guerre à Charcamis sur l'Euphrate, *ville appartenante au roi des Assyriens ;* Josias *craignant qu'il ne voulût entrer sur les terres de Juda,* marcha pour s'opposer à lui, *sans consulter le Seigneur.*

21. Mais ce prince lui envoya des ambassadeurs qui lui dirent : Qu'avez-vous à démêler avec moi, ô roi de Juda ? Ce n'est pas contre vous que je viens aujourd'hui, " mais je vais faire la guerre à une autre maison, contre laquelle Dieu m'a commandé de marcher en diligence ; cessez donc de vous opposer aux desseins de Dieu qui est avec moi, de peur qu'il ne vous tue.

22. Josias ne voulut point s'en retourner ; mais il se prépara " à le combattre ; et il ne se rendit point à ce que lui dit Néchao de la part de Dieu ; mais il continua sa marche pour lui

Zachar. xii. 11.

℣ 21. Au lieu de *venio,* on lit dans l'hébreu, אתה, *tu*, vraisemblablement pour אני־אתה, *ego veniens*, hébraïsme qui signifie *ego venio.*

℣ 22. On lit dans l'hébreu, התחפש, *mutavit se;* les Septante semblent avoir lu התחזק, *confortavit se*, il s'affermit dans la résolution de le combattre.

Avant l'ère chr. vulg. 610.

livrer bataille dans le champ de Mageddo."

Dei : verum perrexit ut dimicaret in campo Mageddo.

23. Et étant là, il fut blessé par des archers, et il dit à ses gens : Tirez-moi d'ici, parce que je suis dangereusement blessé.

23. Ibique vulneratus a sagittariis, dixit pueris suis : Educite me de prælio, quia oppido vulneratus sum.

24. Ils le transportèrent d'un char dans un autre qui le suivoit, selon la coutume des rois," et ils le portèrent à Jérusalem ; il mourut *de ses blessures*, et fut mis dans le tombeau de ses pères ; et tout Juda et Jérusalem le pleurèrent,

24. Qui transtulerunt eum de curru in alterum currum, qui sequebatur eum more regio, et asportaverunt eum in Jerusalem, mortuusque est, et sepultus in mausoleo patrum suorum : et universus Juda et Jerusalem luxerunt eum :

25. Particulièrement Jérémie, dont les Lamentations sur la mort de Josias" se chantent" jusqu'à cette heure par les musiciens et par les musiciennes ; cette coutume est comme une espèce de loi établie dans Israël ; on les trouve écrites parmi les Lamentations.

25. Jeremias maxime, cujus omnes cantores atque cantatrices, usque in præsentem diem, Lamentationes super Josiam replicant, et *quasi lex* obtinuit in Israel : ecce scriptum fertur in Lamentationibus.

26. Le reste des actions de Josias et toutes ses bonnes œuvres, conformes à ce qui est ordonné par la loi de Dieu,

26. Reliqua autem sermonum Josiæ et misericordiarum ejus, quæ lege præcepta sunt Domini,

27. Et tout ce qu'il a fait, tant au commencement qu'à la fin de son règne, est écrit dans le livre des rois de Juda et d'Israël.

27. Opera quoque illius prima et novissima, scripta sunt in libro regum Juda et Israel.

℣ 22. Le champ de Mageddo étoit dans le partage de Manassé.

℣ 24. *More regio.* Ces mots ne sont pas dans l'hébreu.

℣ 25. Différentes de celles qui nous restent, et qui paroissent avoir été faites dans une autre occasion. Voyez la *préface sur les Lamentations de Jérémie*, tome XIV.

Ibid. On lit dans l'hébreu ויאמרו, *et dixerunt*, peut-être pour ויזמרו, *et cantaverunt*.

Avant l'ère chr. vulg. 610.

CHAPITRE XXXVI.

Joachaz, successeur de Josias, est mené en Egypte. Joakim son successeur est transporté à Babylone. Joachin lui succède, et subit le même sort. Sédécias règne à la place de Joachin. Nabuchodonosor renverse Jérusalem. Cyrus permet aux Juifs d'y retourner.

IV. Rois, xxiii. 30 *et suiv.*

1. Tulit ergo populus terræ Joachaz filium Josiæ, et constituit regem pro patre suo in Jerusalem.

1. Le peuple du pays prit donc Joachaz *quatrième* " fils de Josias, et l'établit roi en la place de son père dans Jérusalem.

2. Viginti trium annorum erat Joachaz, cum regnare cœpisset, et tribus mensibus regnavit in Jerusalem.

2. Joachaz avoit vingt-trois ans " quand il commença de régner, et il régna trois mois dans Jérusalem.

3. Amovit autem eum rex Ægypti, cum venisset in Jerusalem, et condemnavit terram centum talentis argenti, et talento auri.

3. Mais le roi d'Egypte étant venu à Jérusalem, " le déposa, et condamna le pays à lui donner cent talens d'argent " et un talent d'or, " *pour le punir de s'être choisi un roi sans le consulter.*

4. Constituitque pro eo regem Eliakim fratrem ejus super Judam et Jerusalem : et vertit nomen ejus Joakim : ipsum vero Joachaz tulit secum, et abduxit in Ægyptum.

4. Et il établit Eliakim son frère *aîné* " roi en sa place sur Juda et sur Jérusalem, et l'appela Joakim; et après s'être saisi de Joachaz, il l'emmena en Egypte avec lui. *Matt.* i. 11.

5. Viginti quinque annorum erat Joakim,

5. Joakim avoit vingt-cinq ans quand il commença de régner, et il

✝ 1. Joachaz est le même que Sellum, quatrième fils de Josias. 1. *Par.* iii. 15.

✝ 2. Peut-être faudroit-il lire, treize. Voyez ce qui a été dit sur cela dans la *Dissertation sur le* iv^e *âge du monde*, tome v.

✝ 3. L'expression *cum venisset* n'est pas dans l'hébreu, où on lit simplement *in Jerusalem;* dans le iv^e livre des Rois, xxiii. 33., on lit, *ne regnaret in Jerusalem.*

Ibid. C'est-à-dire plus de quatre cent quatre-vingt mille livres.

Ibid. C'est-à-dire environ soixante-dix mille livres.

✝ 4. Voyez au 1^er livre des Paralipomènes, iii. 15.

Avant l'ère chr. vulg. 610.

régna onze ans à Jérusalem ; mais il fit le mal devant le Seigneur son Dieu.

cum regnare cœpisset, et undecim annis regnavit in Jerusalem : fecitque malum coram Domino Deo suo.

IV. Rois, XXIV.

6. Ce fut contre lui *aussi*, que marcha Nabuchodonosor, roi des Chaldéens; et l'ayant *pris et* chargé de chaînes, il l'emmena à Babylone, "

6. Contra hunc ascendit Nabuchodonosor rex Chaldæorum, et vinctum catenis duxit in Babylonem.

7. Où il transporta aussi les vases" du Seigneur et les mit dans son temple. "

7. Ad quam et vasa Domini transtulit, et posuit ea in templo suo.

8. Le reste des actions de Joakim, et des abominations qu'il commit, et tout ce qui fut trouvé en lui, est écrit dans le livre des rois de Juda et d'Israël. Son fils Joachin régna en sa place.

8. Reliqua autem verborum Joakim, et abominationum ejus, quas operatus est, et quæ inventa sunt in eo, continentur in libro regum Juda et Israel. Regnavit autem Joachin *filius* ejus pro eo.

9. Joachin avoit *dix*-huit " ans quand il commença de régner; il régna trois mois et dix jours dans Jérusalem; et il commit le mal en la présence du Seigneur.

9. Octo annorum erat Joachin, cum regnare cœpisset, et tribus mensibus ac decem diebus regnavit in Jerusalem, fecitque malum in conspectu Domini.

10. Et à la fin de l'année, " le roi Nabuchodonosor envoya des troupes qui l'emmenèrent à Babylone, et emportèrent avec lui les vases les

10. Cumque anni circulus volveretur, misit Nabuchodonosor rex, qui adduxerunt

℣ 6. Hébr. et il le chargea de chaînes pour l'emmener à Babylone; *mais ayant changé de résolution, il le laissa à Jérusalem où il mourut.* 4. *Reg.* XXIV. 1.-5.

℣ 7. Hébr. *une partie* des vases.

Ibid. Hébr. dans son palais. Mais Nabuchodonosor les mit ensuite dans son temple. 1. *Esdr.* 1. 7. *Dan.* 1. 2.

℣ 9. Au IV^e livre des Rois, XXIV. 8. on lit dix-huit. Les interprètes syrien et arabe lisoient ainsi.

℣ 10. Autr. Au retour du printemps.

eum in Babylonem, asportatis simul pretiosissimis vasis domus Domini. Regem vero constituit Sedeciam patruum ejus super Judam et Jerusalem.

plus précieux de la maison du Seigneur ; et il établit roi en sa place sur Juda et sur Jérusalem son oncle" Sédécias.

Avant l'ère chr. vulg. 610.

Jer. XXXVII. 1.

11. Viginti et unius anni erat Sedecias cum regnare cœpisset, et undecim annis regnavit in Jerusalem.

11. Sédécias avoit vingt-un ans" quand il commença de régner, et il régna onze ans à Jérusalem.

599.

12. Fecitque malum in oculis Domini Dei sui, nec erubuit faciem Jeremiæ prophetæ, loquentis ad se ex ore Domini.

12. Il fit le mal en la présence du Seigneur son Dieu, et il n'eut point de respect pour la personne du prophète Jérémie qui lui parloit" de la part du Seigneur.

13. A rege quoque Nabuchodonosor recessit, qui adjuraverat eum per Deum : et induravit cervicem suam et cor, ut non reverteretur ad Dominum Deum Israel.

13. Il se révolta même contre le roi Nabuchodonosor, à qui il avoit juré fidélité, en employant le nom de Dieu : il endurcit donc sa tête et son cœur, pour ne plus retourner au Seigneur Dieu d'Israël.

14. Sed et universi principes sacerdotum, et populus, prævaricati sunt inique juxta universas abominationes gentium, et polluerunt domum Domini quam sanctificaverat sibi in Jerusalem.

14. Et en même temps tous les princes des prêtres et le peuple s'abandonnèrent à toutes les abominations des gentils, et profanèrent la maison du Seigneur, qu'il s'étoit sanctifiée à Jérusalem.

15. Mittebat autem Dominus Deus patrum suorum ad illos per manum nuntiorum suorum, de nocte con-

15. Or le Seigneur Dieu de leurs pères leur adressoit souvent sa parole par l'entremise de ceux qu'il leur envoyoit; et il ne cessoit de leur donner, soit de nuit, ou de jour,

℣ 10. On lit dans l'hébreu, *fratrem ejus* pour *fratrem patris ejus*. Voyez au IV^e^ livre des Rois, XXIV. 17. où il est nommé *patruum ejus*.

℣ 11. Peut-être faudroit-il lire trente-un. Voyez ce qui est dit sur cela dans la *Dissertation sur le* IV^e^ *âge du monde*, tome V.

℣ 12. L'expression *loquentis ad se*, est omise dans l'hébreu; l'interprète syrien lisoit, *prophetæ prophetantis*.

Avant l'ère chr. vulg. 599.

des avertissemens, " afin qu'il pût" pardonner à son peuple et à sa maison.

surgens, et quotidie commonens : eo quod parceret populo et habitaculo suo.

16. Mais eux se moquoient des personnes que Dieu leur envoyoit ; ils méprisoient ses paroles, et traitoient très-indignement " ses prophètes, jusqu'à ce que la fureur du Seigneur s'éleva contre son peuple, et que le mal fut sans remède;

16. At illi subsannabant nuntios Dei, et parvipendebant sermones ejus, illudebantque prophetis, donec ascenderet furor Domini in populum ejus, et esset nulla curatio.

588. 17. Car il fit venir contre eux le roi des Chaldéens, " qui égorgea leurs enfans dans la maison de son sanctuaire, sans avoir pitié ni des jeunes gens, ni des jeunes filles, ni des personnes âgées, ni même de ceux qui étoient dans la dernière vieillesse. *Dieu* les livra tous entre ses mains,

17. Adduxit enim super eos regem Chaldæorum, et interfecit juvenes eorum gladio in domo sanctuarii sui: non est misertus adolescentis, et virginis, et senis, nec decrepiti quidem, sed omnes tradidit in manibus ejus.

18. Comme aussi tous les vaisseaux du temple, tant grands que petits, tous les trésors de la maison de Dieu, et de celle du roi et des princes, qu'il fit emporter à Babylone.

18. Universaque vasa *domus Domini* tam majora, quam minora, et thesauros templi, et regis, et principum, transtulit in Babylonem.

19. Les ennemis ensuite brûlèrent la maison du Seigneur, et renversèrent les murs de Jérusalem; ils mirent le feu à toutes ses tours, et détruisirent tout ce qu'il y avoit de précieux.

19. Incenderunt hostes domum Dei, destruxeruntque murum Jerusalem, universas turres combusserunt, et quidquid pretiosum fuerat, demoliti sunt.

20. Si quelqu'un avoit échappé à la mort, il étoit emmené à Babylone, pour être esclave du roi et de ses enfans; *ils demeurèrent dans*

20. Si quis evaserat gladium, ductus in Babylonem servivit regi et filiis ejus, do-

✝ 15. Hébr. litt. il les envoyoit de grand matin; c'est-à-dire il s'empressoit de les envoyer.

Ibid. Autr. parce qu'il vouloit épargner son peuple et sa maison.

✝ 16. Hébr. litt. ils s'égaroient sur ses prophètes.

✝ 17. On lit irrégulièrement dans l'hébreu כשדיים pour כשדים, *Chaldæorum.*

nec imperaret rex Persarum,

cette captivité, jusqu'à ce que Dieu mît le roi de Perse sur le trône,"

Avant l'ère chr. vulg. 588.

21. Et compleretur sermo Domini ex ore Jeremiæ, et celebraret terra sabbata sua: cunctis enim diebus desolationis egit sabbatum, usque dum complerentur septuaginta anni.

21. Et que s'accomplît la parole du Seigneur, qui avoit été prononcée par la bouche de Jérémie, et que la terre célébrât ses jours de sabbat;" car elle fut dans un sabbat continuel durant tout le temps de sa désolation, jusqu'à ce que les soixante-dix ans *prédits par ce prophète*" fussent accomplis.

Jer. xxv. 12. *et* xxix. 10.

22. Anno autem primo Cyri regis Persarum, ad explendum sermonem Domini, quem locutus fuerat per os Jeremiæ, suscitavit Dominus spiritum Cyri regis Persarum: qui jussit prædicari in universo regno suo, etiam per scripturam, dicens:

22. Mais dans la première année de Cyrus, roi des Perses," le Seigneur, pour accomplir la parole qu'il avoit dite par la bouche de Jérémie, toucha le cœur de Cyrus, roi des Perses, qui commanda de publier dans tout son royaume l'édit qui suit, et d'en expédier même les patentes en cette forme:

536.

1. *Esdr.* i. 1. *et* vi 3.

23. Hæc dicit Cyrus rex Persarum: Omnia regna terræ dedit mihi Dominus Deus cœli, et ipse præcepit mihi ut ædificarem ei domum in Jerusalem, quæ est in Judæa: quis ex vobis est in

23. Voici ce que dit Cyrus, roi des Perses: Le Seigneur Dieu du ciel m'a mis tous les royaumes de la terre entre les mains, et m'a aussi commandé de lui bâtir une maison dans Jérusalem qui est dans la Judée. Qui d'entre vous se trouve être de son peuple? Je souhaite que le Seigneur" son Dieu soit avec lui,

✞ 20. autr. Ceux qui échappèrent à l'épée, furent emmenés à Babylone où ils demeurèrent esclaves du roi *Nabuchodonosor* et de ses enfans *Evilmerodac et Balthasar qui régnèrent après lui*, jusqu'au temps de la domination des Perses, *c'est-à-dire, jusqu'au temps où Cyrus, roi de Perse, resta seul maître de l'empire des Chaldéens, par la mort de Darius le Mède.* On lit dans l'hébreu, *donec regnaret regnum Persarum*, par une simple transposition de copiste, מלך מלכות, au lieu de מלכות מלך, en ce sens, *usque ad regnum regis Persarum.*

✞ 21. Ou plutôt, ses années sabbatiques.

Ibid. Voyez dans Jérémie, xxv. 11. 12. et xxix. 10.

✞ 22. C'est-à-dire la première année de son règne sur le nouvel empire formé de la réunion des Perses, des Mèdes et des Chaldéens sous la domination de ce prince.

✞ 23. Le mot *sit* ne se trouve pas dans l'hébreu; il paroît que les copistes ont confondu יהי, *sit*, avec יהוה, *Dominus.* Dans le livre d'Esdras, 1. 3., l'hébreu ne met pas יהוה, *Dominus*, mais simplement יהי, *sit.*

Avant l'ère chr. vul. 536.

pour qu'il aille exécuter cet ordre du Seigneur. Qu'il parte donc promptement, *et qu'il s'applique à cette œuvre.*"

omni populo ejus? sit Dominus Deus suus cum eo, et ascendat.

℣ 23. La suite se trouve au premier livre d'Esdras, qui commence par cet édit.

FIN DES PARALIPOMÈNES ET DU TOME SEPTIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Nota. Toutes les pièces nouvelles jointes à cette édition auront le signe suivant ☞, et les titres dans nos tables seront en italique.

AVERTISSEMENT sur le VII^e^ volume de cette 4^e^ édition. page v

Préface sur les Paralipomènes. 1

Dissertation sur les textes Parallèles. 32

Paralipomènes, livre I^er^. 329

—— livre II. 478

FIN DE LA TABLE DU SEPTIÈME VOLUME.

